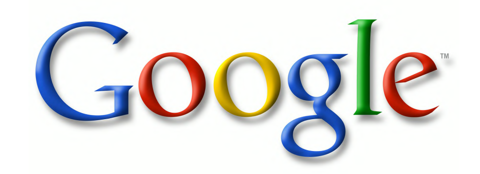


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

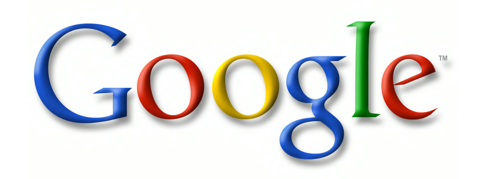
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

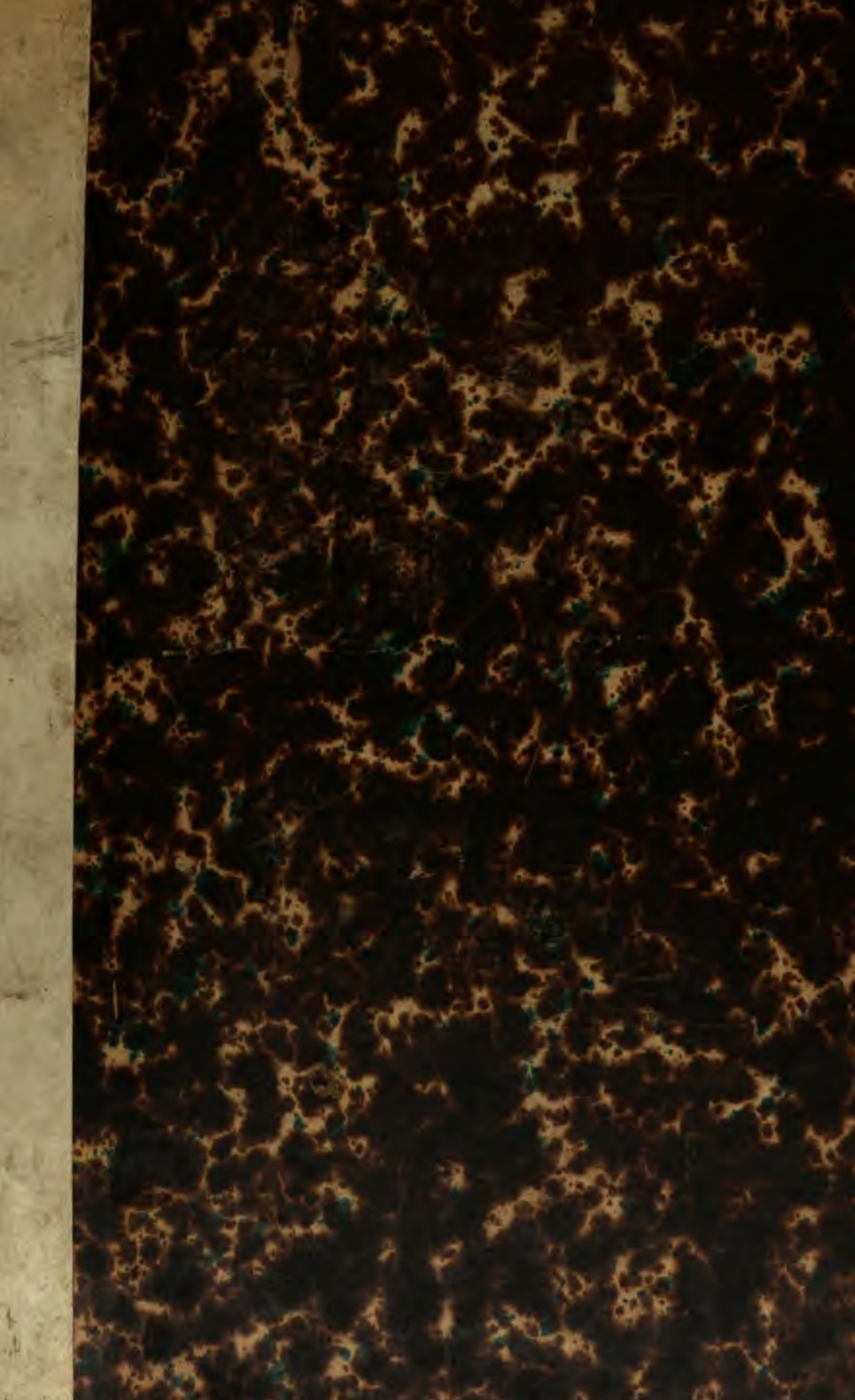
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

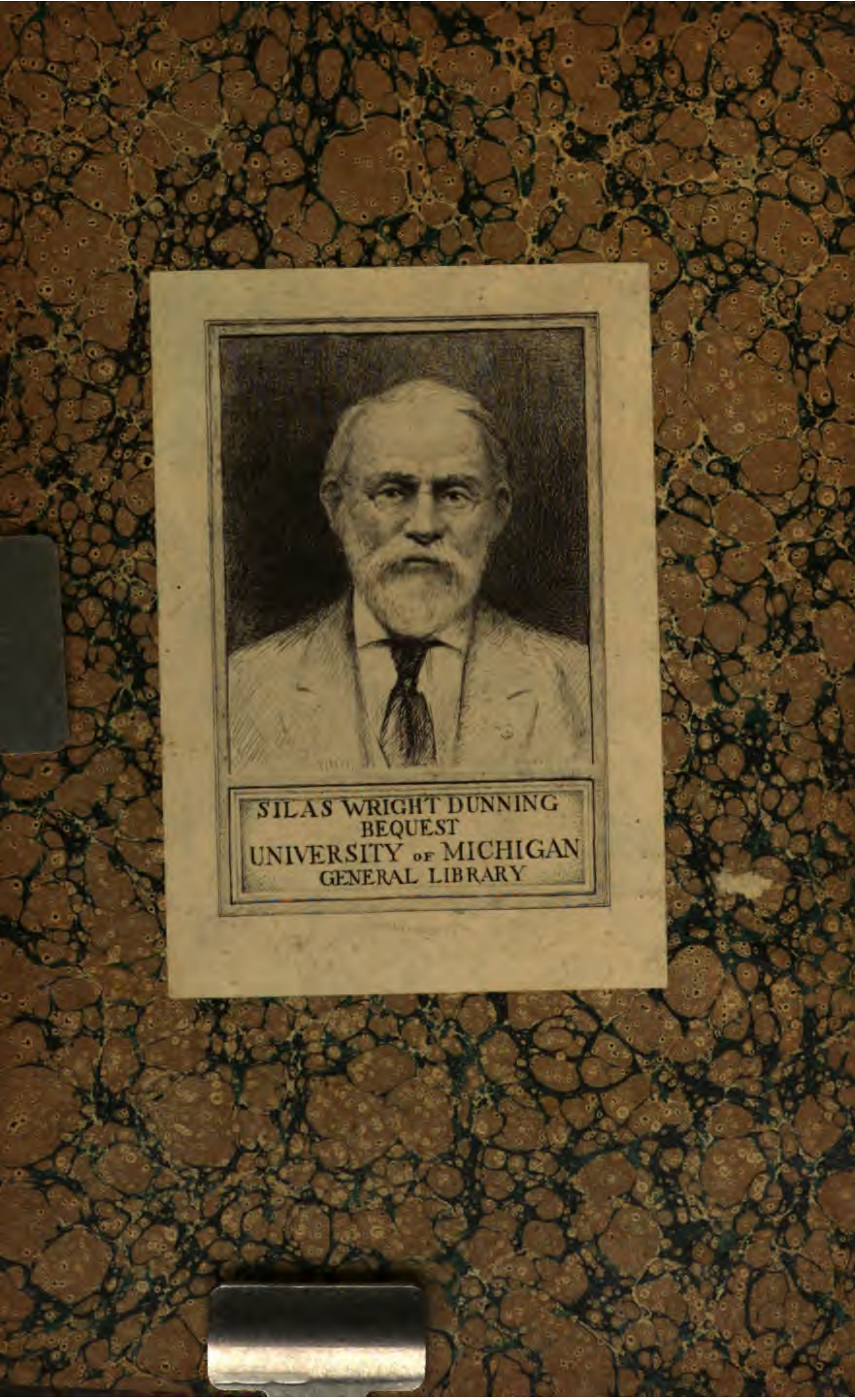
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY







MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME III

TOURS

GUILLAND-VERGER
Rue Royale, 43.

GEORGET-JOUBERT
Rue Royale, 13.

M D CCC LXII





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

TOME III. — 1845-46-47.



TOURS
IMPRIMERIE, LECESNE ET ALF. LAURENT,
1847.

Dunning
Nijhof
6-9-28
16143

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE,

AU 1er JANVIER 1847.

BUREAU.

MM.

CHAMPOISEAU (Noël), président.
GOUIN (Henri), président honoraire.
SOURDEVAL (de), vice-président.
LADEVÈZE, secrétaire-général.
MANCEAU (l'abbé), secrétaire-adjoint.
BOILLEAU, trésorier archiviste.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le président et les autres membres du bureau.
MM. BOURASSÉ, MEFFRE, CHAMBERT.

COMITÉ DE RÉDACTION.

Le président et les autres membres du bureau.
MM. LUZARCHE, BOURASSÉ, LAMBRON DE LIGNIM.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

L'ARCHEVÊQUE de Tours.
LE PRÉFET d'Indre-et-Loire.
LE MAIRE de Tours.
BEUGNOT (le comte), pair de France.
CAUMONT (de), correspondant de l'Institut.
COMARMOND, docteur en médecine, conservateur des musées archéologiques de Lyon.
COUSIN, pair de France.
FLAVIGNY (le vicomte de), pair de France, membre du Conseil général.
GOUIN (Alexandre), député, ancien ministre du commerce.
GUIZOT, de l'Institut, ministre des affaires étrangères.
LEPRÉVOST, député, président du comité des arts et monuments.
LUYNES (le duc de), pair de France.
MÉRIMÉE (Prosper), inspecteur général des monuments historiques.
ROCHETTE (Raoul), de l'Institut, secrétaire perpetuel de l'Académie des inscriptions.
VILLEMAIN, de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

ABRAHAM, propriétaire.
ADAM, chef de bataillon de la garde nationale.
AUBINEAU (Léon), archiviste du département d'Indre-et-Loire.
BEAUMONT-VASSY (le vicomte de), à Joué.
BÉRAUDIÈRE (le comte Raymond de la), propriétaire.
BODIN (l'abbé), curé de Saint-Symphorien.
BOILESVE, maire de Langeais, membre du Conseil général.
BOULANGER, négociant.
BOURASSÉ (l'abbé), chanoine de l'église Métropolitaine.
CHAMBERT (Emmanuel), notaire.
COIQUAUD, architecte, à Tours.
DELALANDE, avocat.
DELAUNAY père, conservateur du musée d'histoire naturelle.
GALLAIS, artiste dessinateur.
GIRAUDET (Alexandre), docteur en médecine.
GOUIN (Henri-Charles), banquier.
GUÉRIN, fils, architecte.
GUÉRIN, agréé au tribunal de Commerce.
GUYOT, ancien capitaine au corps royal d'artillerie.
JEUFFRAIN (Louis), propriétaire.
LAMBRON DE LIGNIM, capitaine de cavalerie.
LAURENT (Alfred), imprimeur, à Tours.
LOBIN, Peintre d'histoire, à Tours.
LUZARCHE (Victor), maire de la ville,
MAME (Ernest), président de la chambre de commerce.
MARTINET, officier en retraite, à Tours.
MAUDUIT (l'abbé), supérieur du petit séminaire.
MEFFRE, architecte, à Tours.
MENARD (l'abbé), professeur au petit séminaire.
MILLET, docteur en médecine, à Tours.
MITON, conservateur de la bibliothèque de la ville.
MOISANT, Pèdre, propriétaire.
NONNEVILLE (le vicomte de), maire de Chambray.
NORIET, sculpteur, à Tours.
ORNANO (le vicomte Rodolphe d')
PECARD (Eugène), propriétaire, à Tours.
PLAILLY (l'abbé), curé de Saint-Pierre-des-Corps.
QUINEMONT (le marquis de), membre du Conseil général.
RABION (l'abbé), curé d'Amboise.
RAVEROT, professeur de l'école de dessin, conservateur du musée de peinture.

ROUX, propriétaire, à Tours.
SALMON (André), ancien élève pensionnaire de l'école des Chartes.
TODIÈRE (Phocion), professeur d'histoire au collège royal de Tours.
VICART (l'abbé), de la société des antiquaires de Picardie.
VIOT-PRUDHOMME, membre du conseil d'arrondissement.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ARGENSON (le marquis Voyer d'), aux Ormes.
BALLIF, architecte, à Tours.
BARIC-DELAHAYE, ancien capitaine, à Tours.
BEAULIEU, membre de la société des antiquaires de France.
BRETIGNÈRES DE COURTEILLES (le vicomte de), membre du Conseil général, à Mettray.
BLUTEAU (l'abbé), à Tours.
BODIN, membre du conseil d'arrondissement, à Saint-Paterne.
BOULARD, juge de paix, à Richelieu.
BOURGERIE, dessinateur-lithographe, à Paris.
CARTIER père, directeur de la revue numismatique, à Amboise.
CARTIER fils, à Paris.
CHABERT DE PRAILLES, propriétaire, à Nouâtre.
CHARLOT, propriétaire, à Tours.
CHATEIGNER, architecte, à Amboise.
CHAUDRUC DE CRAZANNE (le baron), de la société royale des antiquaires, à Lodève.
CHAUVEAU (Octave), architecte, à Tours.
CHAZELLES (le comte Léon de), à Paris.
CHEVALIER (l'abbé Casimir), à Tours.
CLAREY-MARTINEAU, libraire-éditeur, à Tours.
CROY (le comte de), membre du Conseil général, maire de la Guerche, à la Haye.
DELIGNY, architecte, à Chinon.
DUFÊTRE (Mgr.), évêque de Nevers.
DUTROCHET, membre de l'Institut, à Paris.
DUVERNEY, notaire, à Saint-Mars-la-Pile.
FELLOWES, à Châteaurenault.
FERTÉ-SENECTÈRE (le marquis de la), au château de Beugny.
FOSSIER (Henri), à Tours.
GAYARD, géomètre en chef du cadastre, à Tours.
GENTY (l'abbé), grand vicaire, à Tours.
GODARD-FAULTRIER, avocat, à Angers.
GOUIN (Francis), procureur du roi, à Guingamp.
GOURNERIE (de la), inspecteur des ponts et chaussées, à Nantes.

GRANGE (de la), propriétaire, à Joué.
HUCHER (Frédéric), numismatiste, au Mans.
JACQUEMIN fils, architecte, à Tours.
JAGU, propriétaire, à Tours.
JANIN (Louis-Henri-Fulgence), lieutenant d'infanterie.
JARRY, numismatiste, à Orléans.
JEUFFRAIN (André), de la société des antiquaires de France, à Tours.
LECOINTRE-DUPONT, à Poitiers.
LAPORTE (le marquis de), au château de Meslay, près Vendôme.
LESCALOPIER (le comte de), bibliothécaire de l'Arsenal, à Paris.
LESOURD-PESCHERARD, à Loches.
LORAIN, recteur de l'Université, à Paris.
MARCHAND (Jean), propriétaire, à Tours.
MARGUERON, créateur et directeur du jardin botanique de Tours.
MORANCÉ (l'abbé), à la Ferté-Beauard.
NOGRET (l'abbé), curé de Saint-Ours, à Loches.
PÉAN (Alonzo), à Saint-Aignan.
PIERRES (le chevalier Adolphe de), à Versailles.
PINARD, propriétaire, à Vassy (Haute-Marne.)
RAYMOND, à Courçay.
REUMEL (Auguste de), capitaine d'artillerie.
ROUX, maire de Saint-Mars-la-Pile.
SANTERRE (l'abbé), chanoine, à Beauvais.
SAUSSAYE (de la), membre de l'Institut, à Blois.
SIMON (Victor), secrétaire perpetuel de l'Académie royale de Metz.
SWAINSON, à Tours.
TAILLIAR, président de chambre à la cour royale de Douai.
THÉVENOT, secrétaire perpetuel de l'Académie royale de Clermont.
VILLENEUVE (le comte René de), au château de Chenonceaux.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

Séance du 29 janvier 1845.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOUIN.

M. le président, au nom de la commission administrative, soumet à la Société le compte des recettes et dépenses pendant l'année 1844. Ce compte, qui se solde par un excédant de recettes, est approuvé sans discussion.

M. H. Goüin fait connaître à la Société que l'état de sa santé ne lui permet pas de continuer à remplir plus longtemps les fonctions de président. Il remercie ses collègues des témoignages de confiance qu'ils lui ont constamment donnés et des démarches qu'ils ont faites auprès de lui pour l'engager à conserver la présidence. Mais il les prie, à regret, de vouloir bien agréer sa démission et lui permettre de ne plus prendre part aux travaux de la Société qu'en qualité de simple membre résidant.

M. Champoiseau, vice-président, explique, au nom de l'assemblée tout entière, les regrets unanimes qu'inspire la détermination prise par M. Goüin. Il rappelle tous les titres de M. Goüin à la reconnaissance de la Société dont il a été un des principaux fondateurs, et à la prospérité de laquelle il a tant contribué, et il témoigne l'espoir qu'en se démettant de ses fonctions de président, il continuera à la Société son bienveillant et utile concours.

M. Champoiseau termine en proposant à l'assemblée de nommer M. H. Goüin, président honoraire avec voix délibérative à la commission administrative.

Cette proposition est mise immédiatement aux voix et adoptée par acclamation.

M. Adam a la parole pour faire le rapport qui lui a été demandé par la Société sur les premières livraisons du *Dictionnaire français polyglotte* de MM. Godeau, Alonzo Péan et Plée.

M. Adam trace d'abord le plan général de cet important ouvrage qui doit contenir l'histoire de la langue française, tous les mots sans exception, tous les noms propres, tous les mots usités dans les sciences et les arts, l'étymologie positive et savante de chaque mot, son histoire et sa synonymie, sa traduction en dix ou douze langues, enfin une foule d'applications philologiques formant un dictionnaire de littérature. Après avoir fait l'éloge de l'Introduction, véritable œuvre de bénédictins, dans laquelle les auteurs se sont occupés de l'histoire de la langue française et de ses origines, M. Adam expose dans tous ses détails le cadre qu'ils ont adopté. Arrivant ensuite à la manière dont ils ont rempli la tâche qu'ils se sont imposée, il place, à côté d'éloges mérités, des critiques pleines de sagacité et d'érudition. Ainsi, M. le rapporteur signale certaines expressions dont l'origine, les acceptions et les transformations ne sont pas suffisamment justifiées, quelques autres qui auraient dû trouver place dans le *Glossaire*, et qu'on y cherche en vain. Toutefois, en résumant ses observations, M. le rapporteur n'hésite pas à déclarer que, malgré certaines incorrections, certaines négligences, inséparables d'un aussi grand travail, l'œuvre de MM. Alonzo Péan, Godeau et Plée est un vaste et beau monument élevé à la langue française et qui mérite l'approbation de la Société.

M. le président remercie M. Adam de son consciencieux et intéressant travail qui sera déposé aux archives. La commission administrative aura à décider si la Société doit souscrire pour recevoir les livraisons du *Dictionnaire français polyglotte*.

M. Aubineau a la parole pour rendre compte d'une brochure de M. Lottin (du Mans) sur les *Verrières de la nouvelle église d'Ecommoy*.

Cette église, construite dans le style ogival et sur le modèle de l'architecture du XIII[e] siècle, est consacrée sous le vocable de saint Martin. Ses verrières reproduisent les principaux traits de

la vie de ce grand saint. C'est de la description de ces verrières que M. Lottin s'est spécialement occupé.

Sans vouloir suivre l'auteur dans tous les détails de son travail, et tout en rendant justice à ses excellentes intentions, à ses connaissances étendues, M. Aubineau croit devoir combattre certaines opinions qu'il émet dans sa brochure. Ainsi, M. Lottin dit que dans la fabrication des vitraux de l'église d'Ecommoy, on a profité des découvertes dues à la chimie, et signale comme une heureuse innovation l'observation des lois de la perspective et l'emploi du paysage dans les verrières.

M. Aubineau fait remarquer, quant aux découvertes de la chimie, que, malgré les prétendus progrès dus à cette science, la fabrication des vitraux est loin d'avoir atteint le degré de perfection auquel l'ont portée les artistes ignorants, mais pleins de foi, du Moyen-Age. Pour ce qui concerne l'observation des lois de la perspective, si les artistes du Moyen-âge ne s'y sont pas conformés, c'était dans une pensée éminemment religieuse, c'était parce qu'ils sacrifiaient les objets accessoires au sujet sacré qu'ils représentaient, et dont ils ne voulaient pas distraire l'esprit des fidèles. C'est dans un but analogue qu'ils repoussaient l'emploi du paysage qui eût mêlé des images terrestres à des dessins purement religieux.

M. Aubineau exprime, en terminant, le regret que dans notre ville, la ville de Saint-Martin, il n'existe pas une église portant le nom de ce grand saint, et que la seule église portant le nom de saint Martin ait été détruite par les ordres d'un préfet de notre département (M. de Pommereul).

MM. H. Goüin et Champoiseau font remarquer que c'est à tort que M. Aubineau a reproché à M. de Pommereul la destruction de Saint-Martin. La partie de ce magnifique édifice qui a été démolie sous son administration était dans un tel état de ruine, qu'elle n'aurait pu être rebâtie qu'au prix d'énormes dépenses. Le fait avancé par MM. Goüin et Champoiseau est confirmé par M. Delaunay.

La Société, tout en remerciant M. Aubineau de son rapport, décide que ce travail sera déposé aux archives après suppression du reproche adressé à tort à M. de Pommereul.

M. Champoiseau annonce qu'un manuscrit, relatif à l'origine du château de Châteaurenault, a été adressé à la Société par M. Fellowes.

L'examen de cet ouvrage est renvoyé à une commission composée de MM. Bourassé, Aubineau et Giraudet.

Sur la proposition du même membre, une commission com-

posée de MM. Guérin, architecte, Boilleau, Lambron de Lignim et Bourassé est nommée à l'effet de visiter les travaux de démolition qui se font dans la rue de La Harpe, dans une maison attenante au café des Caves, où l'on a reconnu une partie des murailles de Châteauneuf.

M. Salmon, membre correspondant, écrit à la Société pour l'engager à s'abonner à un Recueil intitulé : *Bibliothèque de l'école des Chartes.* (Renvoi à la commission administrative.)

Sur la demande de M. Adam, il est décidé que les mémoires manuscrits déposés aux archives seront classés et cartonnés.

M. Boilleau, conservateur-archiviste, prévient la Société que tous les jeudis, de une heure à deux heures de l'après-midi, le musée archéologique de la Société sera ouvert, et chaque membre pourra prendre communication des documents déposés aux archives.

M. Bourassé informe la Société qu'un musée d'archéologie religieuse vient d'être commencé à la cathédrale, dans une salle dépendante de Saint-Gatien. Ce musée, dans lequel se trouvent tous les fragments de sculpture provenant des travaux de réparation faits à la cathédrale, contiendra incessamment, avec les plans de l'édifice, des dessins et des moulages des parties les plus curieuses de ce monument et des églises les plus curieuses du diocèse, de manière à donner plus tard une idée complète de l'architecture religieuse en Touraine à ses diverses époques.

La Société reçoit avec le plus grand intérêt cette nouvelle, et remercie M. Bourassé de sa communication.

Sont nommés au scrutin : membre honoraire de la Société, M. Leprevost, député, président du comité des arts et monuments. — Membre correspondant : M. l'abbé Corblet, de la Société des antiquaires de Picardie. — Membre résidant, M. l'abbé Mesnard, professeur au petit séminaire de Tours.

La séance est levée.

Séance du 30 avril 1845.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI GOUIN, PRÉSIDENT HONORAIRE.

Correspondance. — M. Champoiseau, vice-président, et M. Boilleau, trésorier-archiviste de la Société, s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la Séance.

M. le président de la Société des antiquaires de Picardie écrit à la Société pour l'inviter à souscrire pour l'érection de la statue de Ducange à Amiens. (Renvoyé à la commission d'administration).

M. le directeur de la Société française, pour la conservation des monuments historiques, écrit à la Société pour lui faire connaître que le XII[e] congrès archéologique se tiendra cette année à Lille (Nord), et s'ouvrira le 3 juin. M. le directeur envoie en même temps le programme des questions qui y seront traitées. La Société charge M. Lambron de Lignim de la représenter au congrès.

Objets offerts. — Cinq livraisons du tome V des Mémoires de la Société archéologique du Midi. (Rapporteur, M. Adam).

L'Investigateur, cent vingt-quatrième livraison.

M Lambron de Lignim donne connaissance à la Société d'un document qui lui semble présenter une certaine importance pour notre histoire locale. C'est une délibération prise le 27 juillet 1600, par le conseil municipal de Tours, dans les circonstances suivantes : Par les ordres du roi Henri IV, Mgr de Souvré, gouverneur de Touraine, avait commandé à François Darly, peintre à Tours, un plan de la ville de Tours et de ses environs. Arrivé le moment de payer le plan, M. de Souvré mande à la municipalité de solder le mémoire de Darly, s'élevant à *vingt écus pour le pourtraict de la ville de Tours, et cinquante sols pour la quaisse et enveloppe du tableau.* Le maire (Jehan Tardy, sieur de Chéniers) en réfère à l'assemblée communale, qui décide que cette dépense ne saurait sous aucun prétexte être mise au compte de la ville. Toutefois, et provisoirement seulement, elle ordonne au receveur de la ville, Pierre Mangeant, de solder le mémoire, sauf à poursuivre le remboursement de la somme avancée, soit sur les deniers et finances du roi, soit en faisant assiette en la première levée de deniers de la ville.

Cette délibération, dit M. Lambron, présente un véritable intérêt : elle détermine d'abord l'époque à laquelle a été fait l'ancien plan que nous possédons de Tours et de ses environs ; elle nous donne le nom de l'auteur de ce plan. Enfin, si elle nous montre par quels moyens économiques, mais aussi avec quelle adresse gasconne le Béarnais savait grossir ses collections, elle nous prouve aussi que nos pères ne manquaient pas d'énergie pour défendre la fortune publique contre les folles dépenses.

M. Lambron donne lecture d'un contrat passé à Tours, auquel figure, comme partie, un sieur Michel Colombe, *tailleur*

d'imaiges à Tours, et il établit que ce tailleur d'imaiges n'est autre que le sculpteur auquel on devait la statue de Saint-Maur, qui se trouvait dans la chapelle de Saint-Martin, et les sculptures du tombeau de François II, placé dans l'église des Carmes, de Nantes. M. Lambron fait remarquer 1° que de la signature apposée au contrat, il résulte que le nom du sculpteur était *Colombe* et non *Colombeau*, comme le dit Chalmel, ou *Colomb* comme d'autres l'appellent; 2° que Colombe est désigné comme appartenant à la ville de Tours, ce qui contredit formellement l'opinion des biographes qui le présentent comme un artiste Breton.

La Société remercie M. Lambron de cette intéressante communication et ordonne le dépôt aux archives des documents qu'il a bien voulu lui soumettre.

M. Delaunay a la parole pour rendre compte de l'analyse qu'il a été chargé de faire du métal d'un certain nombre de haches celtiques.

Avant de faire connaître le résultat de son travail, M. Delaunay s'attache à justifier la chimie des reproches qui lui ont été adressés dans un rapport récemment lu à la Société, rapport d'où il résulterait que cette science n'a conduit à aucun progrès réel. L'honorable membre rappelant les nombreux services rendus par la chimie aux arts et à l'industrie, en conclut qu'elle ne mérite aucune des accusations dont elle a été l'objet. M. Delaunay termine en exposant les procédés qu'il a suivis pour reconnaître la composition du métal des haches celtiques dont l'analyse le conduit aux conclusions suivantes : « Le métal dont les haches celtiques sont formées, et qui diffère peu de certains bronzes ordinaires, se compose de :

Cuivre.	83, 32
Etain	16, 11
Perte et trace de zinc et de fer. . . .	00, 57
	100, 00

M. le président remercie, au nom de la Société, M. Delaunay du rapport qu'il a bien voulu faire, et en ordonne le dépôt aux archives.

M. l'abbé Vicart rend compte de l'examen qu'il a fait de plusieurs opuscules adressés à la Société par M. l'abbé Corblet (de la Somme), membre correspondant. Ces opuscules, au nombre de cinq, sont les suivants : 1° Notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-lès-Roye; 2° Description historique de la chapelle de Saint-Germer-de-Flay; 3° Description

des églises de Roye; 4° Recherches historiques sur la fête de l'Ane, à Beauvais; 5° Mémoires liturgiques sur les ciboires du Moyen-Age. — M. l'abbé Vicart passant rapidement sur les trois premières brochures qui n'ont qu'un intérêt local, et s'occupant exclusivement de ces deux derniers mémoires, les analyse avec la plus consciencieuse exactitude. Arrivant ensuite à l'appréciation des opuscules de M. l'abbé Corblet, il n'hésite pas à déclarer qu'ils sont remplis de recherches attestant une profonde érudition et qu'ils justifient complètement la distinction que la Société a accordée à ce savant antiquaire en lui conférant le titre de membre correspondant.

La Société remercie M. l'abbé Vicart de son rapport qui sera déposé aux archives.

M. l'abbé Bourassé fait un rapport verbal au sujet d'une *Notice sur la ville de Châteaurenault*, adressée à la Société par M. Fellowes. Conformément aux conclusions de M. le rapporteur, la Société prie M. Fellowes de vouloir bien compléter par de nouvelles recherches l'intéressant travail qu'il a entrepris.

La Société procède à l'élection d'un président en remplacement de M. Henri Goüin, démissionnaire.

Par suite de cette opération, sont nommés : *Président de la Société*, M. Champoiseau, vice-président; *vice-président*, en remplacement de M. Champoiseau, M. de Sourdeval, membre du comité de rédaction; *membre du comité de rédaction*, M. Lambron de Lignim.

La Société nomme ensuite au scrutin, *membres correspondants* de la Société, MM. Ballif, architecte à Tours; Brandeis, de Rougemont, et Fellowes, de Châteaurenault.

La séance est levée.

Séance du 30 juillet 1845.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Objets offerts. — Par M. de la Gournerie, son ouvrage intitulé : *Rome souterraine* (Rapporteur M. l'abbé Rabion).

Par M. de Caumont, 1° son rapport fait à la Société française pour la conservation des monuments, le 7 décembre 1844,

au sujet de quelques antiquités du midi de la France; 2° Tableau statistique des congrès scientifiques.

Par M. Abraham, une carte de la Provence.

Annales scientifiques de l'Auvergne, t. 18, mars et avril 1845.

Mémoires de l'Académie Delphinale.

M. Champoiseau, élu président à la dernière séance, remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à diriger ses travaux. Tous ses efforts tendront, dit-il, à continuer dignement l'œuvre si bien commencée par son honorable prédécesseur M. Goüin.

Retraçant rapidement le passé de la Société, M. Champoiseau y voit d'avance la garantie du bien qu'elle est appelée à faire dans l'avenir. La Société a marqué les premières années de son existence par des actes importants qui prouvent avec quel zèle elle remplit la mission qu'elle s'est imposée.

Ainsi, par ses soins, la Pile de Saint-Mars a été restaurée; grâce à des travaux intelligents et bien dirigés, la conservation de ce précieux monument est désormais assurée; ses abords ont été rendus faciles, au moyen d'acquisitions de terrains; enfin la Pile est devenue propriété départementale par suite de la remise qui en a été faite à M. le préfet, comme représentant le département, par la commission administrative.

L'église de Saint-Julien de Tours sera prochainement rendue au culte, et la Société, représentée par son président, peut revendiquer hautement l'honneur de cet heureux résultat. C'est à la Société qu'appartient l'initiative du projet d'acquisition de l'église de Saint-Julien, acquisition à laquelle a concouru le zèle persévérant d'un de ses membres, M. Abraham, et qui sauve d'une ruine inévitable un des plus beaux monuments de l'architecture chrétienne.

Des fouilles récemment faites par les soins de membres de la Société, viennent d'amener la découverte, dans une propriété située sur le territoire de l'ancienne commune de Saint-Etienne-extrà, d'une foule d'objets gallo-romains, qui augmentent la collection commencée par les fouilles opérées dans les terrains du nouveau Palais-de-Justice.

Enfin la Société a conçu le projet d'élever une statue à Descartes, le plus grand homme, à coup sûr, dont s'honore la Touraine, et l'érection de cette statue est désormais assurée, grâce au concours de tous, grâce à la munificence de l'un de ses membres, M. le duc de Luynes.

A cette occasion, M. le président donne lecture à la Société

d'une lettre par laquelle M. le duc de Luynes lui annonce qu'il met à sa disposition une somme de *cinq mille francs* pour l'érection de la statue de Descartes.

M. le président, après avoir vivement rendu hommage à cet acte de munificence de M. le duc de Luynes, dit que si Descartes doit sa renommée à son génie, il en doit en partie la consécration à la famille de M. le duc de Luynes, dont la sollicitude éclairée pour la gloire du père de la philosophie moderne, semble une tradition héréditaire. Un des ancêtres de M. le duc de Luynes, en traduisant les *Méditations* de Descartes, en popularisant un des chefs-d'œuvre de cet immortel génie, a noblement commencé l'œuvre que l'un de ses descendants continue avec une générosité qui doit lui mériter la reconnaissance des amis des sciences et des lettres.

M. le président propose à la Société de voter des remercîments à M. le duc de Luynes. Cette proposition, immédiatement mise aux voix, est adoptée à l'unanimité; et la Société décide qu'un extrait de la délibération sera adressé, par M. le secrétaire-général, à M. le duc de Luynes, comme témoignage de sa profonde gratitude; elle décide en même temps que le titre et le diplôme de membre honoraire lui seront adressés, en le priant de vouloir bien les accepter.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre par laquelle M. le comte de Niewerkerque lui fait connaître qu'il se charge d'exécuter en marbre la statue de Descartes, sans autre rémunération que le remboursement du prix des travaux de manœuvre, estimés à dix mille francs par la sous-commission de Paris, et que si ces travaux ne s'élèvent pas à dix mille francs, il fera bénéficier la Société de cette réduction.

M. le président propose à la Société d'accepter les offres généreuses de M. le comte de Niewerkerque, et de lui en témoigner ses remercîments.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

La Société décide qu'un extrait de la présente délibération sera adressé à M. le comte de Niewerkerque comme témoignage de sa reconnaissance.

M. H. Goüin, président honoraire, présente une proposition ayant pour but de limiter à trente minutes le temps accordé à chaque membre pour la lecture d'un mémoire ou d'un rapport. Cette proposition, appuyée par douze membres, conformément au règlement, est renvoyée à une commission composée de MM. Goüin, auteur de la proposition, Bourassé, de la Bérau-

dière, de Sourdeval et Luzarche, qui fera son rapport à la prochaine séance.

M. l'abbé Vicart donne lecture d'une dissertation sur l'origine et la destination de la Pile de Saint-Mars (V. au présent vol.)

M. Luzarche a la parole pour rendre compte de l'ouvrage intitulé : les *Cathédrales de France*, par M. l'abbé Bourassé.

« Pour vous faire connaître, Messieurs, dit M. Luzarche, tout ce qu'a dû coûter de soins, de voyages, de minutieuses observations un pareil ouvrage, il faudrait lire les sept cents pages de M. l'abbé Bourassé ; mais je pense vous en donner une idée assez complète, en vous disant que quatre-vingt-une cathédrales y sont décrites dans tous leurs détails et souvent même comparées entre elles. De toutes ces descriptions pouvait naître la monotonie; notre savant collègue a su éviter cet écueil; dans son livre, l'attention du lecteur est continuellement soutenue par des détails historiques du plus grand intérêt, par de profondes recherches sur la fondation des monuments, de savantes dissertations sur quelques points des théories architectoniques des artistes du Moyen-Age, et quelquefois par le récit de curieuses légendes intéressantes, même lorsqu'elles ne peuvent résister aux épreuves d'une sévère critique historique, toujours bonnes à conter, puisqu'elles peignent la naïveté des siècles qui nous les ont transmises. »

M. Luzarche, après avoir dit ce qu'il a fallu à M. Bourassé d'études et de perspicacité pour établir l'origine et l'âge des cathédrales, esquisse rapidement après lui l'histoire des différents styles d'architecture, et termine en faisant le vœu que nos édifices religieux ne soient pas défigurés par le badigeon, par les restaurations indiscrètes et par les colifichets sous lesquels la moderne Italie cache les productions des grands maîtres de la Renaissance.

M. le président, au nom de la Société, remercie M. Luzarche de son intéressant rapport et en ordonne le dépôt aux archives.

M. Lambron de Lignim a la parole pour la lecture d'une notice sur l'église de Saint-François-de-Paule (V. au présent vol.)

M. Adam a la parole pour rendre compte d'un mémoire publié par M. Dumège, de la Société archéologique de Toulouse, sous le titre de : *Notes sur quelques monuments de la milice de l'ordre du Temple.*

M. Adam commence par élaguer ce qui, dans ce mémoire, ne présente qu'un intérêt purement local, et s'attachant uniquement à la partie relative à l'histoire des chevaliers du Temple, il retrace rapidement l'origine, le but, les progrès et la déca-

dence de cet ordre célèbre. Arrivant au fameux procès des Templiers, M. Adam fait connaître les doutes exprimés par M. Dumège sur la réalité des crimes qui leur étaient reprochés. Sans se prononcer sur le procès qui fut fait aux chevaliers du Temple, M. Dumège présente une série de faits qui tendent à établir le peu de fondement des accusations portées contre eux, et sous le poids desquelles ils succombèrent. M. Dumège termine en décrivant l'église de Montsaunès, qui appartint à l'ordre du Temple, et donne le texte d'un document qui donne des renseignements curieux sur l'intérieur des monastères de Templiers.

M. le président remercie M. Adam de son rapport et l'engage à s'occuper des monuments qui, en Touraine, ont appartenu à l'ordre du Temple.

La Société charge MM. Boilleau et Lambron de Lignim de la représenter au Congrès scientifique de Reims, auquel ces deux honorables membres se proposent d'assister.

M. l'abbé Vicart appelle l'attention sur le *Chronicum Turonense* qui se trouve à la bibliothèque royale, et demande s'il ne serait pas utile et possible de se procurer, pour la Société, une copie de cet ouvrage.

La Société décide que M. Salmon, élève de l'Ecole des Chartes et membre correspondant, sera prié de s'occuper de cet affaire.

La séance est levée.

Séance du 26 novembre 1845.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — M. le duc de Luynes écrit à la Société pour la remercier de lui avoir conféré le titre de membre honoraire.

Objets offerts. — Par M. Raymond, de Courçay, une lampe en bronze, trouvée à Courçay.

Par M. Abraham, divers objets gallo-romains provenant des fouilles faites sur son terrain de la Verge, près le chemin des Césars, situé dans l'ancienne commune de Saint-Étienne-extrà.

Par M. Landais, de Portillon, diverses vieilles monnaies trouvées dans les fouilles du Champ-de-Mars.

Par M. Champoiseau, une gravure encadrée représentant la cathédrale de Coutances.

Par MM. Bourassé et Manceau, la notice qu'ils ont publiée sur l'église abbatiale de Saint-Julien.

Par M. l'abbé Bourassé, la notice sur l'église de Saint-Remi lue par lui au congrès de Reims.

Par M. Lambron de Lignim, les procès-verbaux des séances du congrès scientifique de Reims.

Par M. Salmon, une notice sur l'abbaye de Saint-Loup, près de Tours.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (1845) n° 1.

Premier et deuxième trimestres du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, avec un exemplaire du règlement de cette Société. (Rapporteur, M. l'abbé Bodin.)

M. Torterue de Sazilly annonce à la Société le prochain envoi d'un beau bas-relief représentant saint Laurent sur un gril ; ce bas-relief a été trouvé dans une ancienne chapelle de Saint-Laurent-des-Bois, ayant existé sur une propriété appartenant à M. de Sazilly.

Objets achetés par la Société. — 1° Un casque du XVI° siècle; 2° Une arbalète; 3° Plusieurs vases cinéraires et funéraires gallo-romains; 4° Une figurine de Pomone (dieu Lare); 5° Cent cinquante monnaies ou médailles romaines.

M. Todière a la parole; il donne lecture d'un travail intitulé : *Charles VIII en Touraine* (V. au présent vol.)

M. le président donne lecture à la Société du compte des recettes et dépenses de l'année 1845, et présente un budget pour l'année 1846.

Les comptes de 1845 et le budget de 1846 sont adoptés sans discussion.

Dans ce budget figure un prix que la Société doit proposer à l'administration du collége royal de Tours, de décerner à l'élève qui aura le mieux traité une question d'histoire locale.

M. le président annonce qu'il a adressé à M. le ministre de l'instruction publique tous les renseignements et documents exigés par la dernière ordonnance sur l'organisation des Sociétés savantes.

Sur la demande de M. Adam, la Société décide que tous les membres de la Société, munis d'un billet de M. le trésorier-archiviste pourront consulter à volonté les mémoires, livres et pièces déposés aux archives de la Société, et les recevoir en communication sur récépissé.

M. l'abbé Vicart lit un mémoire au sujet de l'emplacement de l'église bâtie à Tours par saint Lidoire, en 350 (V. au présent vol.)

M. Boilleau, en son nom et au nom de M. Lambron de Lignim, chargé avec lui de représenter la Société archéologique de Touraine au congrès de Reims, rend compte de l'ensemble des travaux de cette réunion scientifique. Après avoir parlé des séances du congrès, des excursions archéologiques qui ont été faites, il fait connaître à la Société qu'elle a été dans la personne de plusieurs de ses membres l'objet d'une flatteuse distinction. Ainsi, deux des membres de la Société, MM. l'abbé Bourassé et Lambron de Lignim, ont été élus vice-présidents de la section d'histoire et d'archéologie, et M. l'abbé Manceau a été appelé à présider la séance tenue par la Société française pour la conservation des monuments historiques. Enfin, les membres de la Société ont chacun, dans les matières qui se rapportaient à la spécialité de leurs études, pris une part active aux discussions qui se sont élevées au congrès.

M. Boilleau termine en faisant connaître combien ses collègues et lui ont eu à se louer du gracieux accueil des habitants de Reims, et il exprime l'espérance qu'un avenir prochain permettra à la ville de Tours de rendre à leurs hôtes de Reims une hospitalité aussi franche que cordiale.

La Société, par l'organe de son président, remercie MM. Boilleau et Lambron de Lignim de l'avoir représentée au congrès de Reims et s'associe à leurs remercîments à l'égard des habitants de la ville de Reims.

La Société décide, sur la proposition de M. le président, qu'une demande sera formée en son nom, à l'effet d'obtenir que les séances du congrès scientifique se tiennent à Tours en 1847.

La Société nomme ensuite, au scrutin secret, membre titulaire, M. le vicomte de Beaumont-Vassy, membre correspondant, et membre correspondant, M. Raymond, de Courçay.

La séance est levée.

Séance du 29 janvier 1846.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — M. Margueron, membre titulaire, écrit

à la Société pour lui demander d'être admis au nombre des membres correspondants.

La Société, conformément à cette demande, décide que M. Margueron sera désormais inscrit comme correspondant sur la liste des membres.

Objets offerts. — *L'Investigateur, journal de l'Institut Historique*, 12e année, 136e livraison. — (Rapporteur, M. Raymond, de Courçay).

Par M. Chaudruc de Crazannes, membre correspondant, — une notice qu'il a publiée sur quelques médailles antiques. (Rapporteur, M. Boilleau.)

Annales de l'Auvergne, T. 18e, septembre 1845.

Annales de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, octobre, novembre, décembre 1845.

Par M. Fellowes, membre correspondant, — un dessin à la mine de plomb, représentant un chevalier. Ce dessin est la copie d'une peinture aujourd'hui détruite qui se trouvait dans une chapelle de l'église de St-Ours, de Loches.

Par M. Marquiset, — divers fragments d'armures en fer trouvés près l'abbaye de Beaumont-lès-Tours.

Par M. Boilleau, — 6 deniers, dont 3 de l'abbaye de Saint-Martin, et 3 de Charles V et de Charles VII; — 6 pièces de monnaies romaines trouvées dans les fouilles du Mail, savoir : 1 Antonin, 1 Maximien, 1 Carus, 1 Carinus, 1 Constantin, 1 Justinien; 2 petits médaillons anciens dont un Christo de Burgos.

Par M. Haime, professeur à l'école de médecine, — 9 jetons de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

La parole est à M. l'abbé Bourassé, qui donne lecture d'une notice sur l'église de Preuilly (V. au présent vol.)

M. Salmon lit une *Notice sur les chroniques de Touraine.*

La Société, pour réaliser le vœu émis en terminant par M. Salmon, nomme une commission composée de MM. Salmon, Aubineau et Luzarche, pour s'occuper de la publication du recueil des chroniques de Touraine. La Société décide en outre que la notice de M. Salmon sera renvoyée au comité de publication pour être imprimée dans les annales.

M. l'abbé Bodin rend compte de l'examen qu'il a fait des annales archéologiques et historiques de la Charente. Il mentionne les principales notices contenues dans ce recueil, en signale quelques-unes qui lui paraissent dignes d'attention, et termine en faisant connaître que la Société de la Charente, dont le but est le même que celui de la Société archéologique de Touraine, a adopté le même règlement.

M. le président remercie, au nom de la Société, M. l'abbé Bodin de son intéressant rapport et en ordonne le dépôt aux archives.

M. Lambron de Lignim fait part à la Société de la mort de M. Cauvin (du Mans) à qui l'on doit de nombreux travaux archéologiques et historiques, et propose à la Société d'acheter, pour sa bibliothèque, le dernier ouvrage publié par M. Cauvin, sous le titre de : *Géographie de l'ancien diocèse du Mans.*

La Société adopte cette proposition et charge en outre M. Lambron de rédiger une notice sur M. Cauvin qui sera insérée dans les annales.

M. Champoiseau annonce à la Société que l'on a trouvé à Fontenay, près Bléré, des traces certaines de la voie romaine de Tours à Bourges, ce qui prouve que cette voie suivait réellement la rive gauche du Cher.

M. Henry Goüin fait connaître que des travaux exécutés dans la commune de Fondettes, ont mis à découvert des matériaux indiquant une voie romaine. Une commission, composée de MM. Henry Goüin, Boilleau et de la Béraudière, est chargée de faire un rapport sur cet objet.

La Société nomme au scrutin secret, membre correspondant, M. Stanislas Bellanger.

La séance est levée.

Séance du 29 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Objets offerts. — Par M. Lambron de Lignim, — *Comptes-rendus des séances de l'Institut des provinces*, en avril 1845.

Par le même, au nom de M. de Caumont, — *Compte-rendu des séances générales de la Société française,* pour la conservation des monuments. (Rapporteur, M. l'abbé Bourassé.)

Par le même : — *Essai sur les monnaies frappées en Périgord,* par M. le vicomte de Courgues. (Rapporteur, M. Boilleau.)

Par M. Vergnaud Romagnési, — Deux opuscules qu'il a publiés, 1° l'un intitulé : mémoire sur une sépulture gallo-romaine, trouvée à Meung-sur-Loire; 2° mémoire sur les monuments élevés en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Par M. Cartier fils, — La vie de Saint-Martin ; qu'il a publiée dans l'ouvrage intitulé : *les Vies des Saints.*

Par M. Bodin-Cons, — *Réflexions d'un homme des champs sur la conservation politique.*

Par M. Todière, — *Sommaire d'un cours complet d'histoire romaine.*

Bulletin de l'académie Delphinale.

M. Goüin remet à la Société l'ouvrage de M. Cauvin, ayant pour titre : *Géographie de l'ancien diocèse du Mans*, dont il a fait l'acquisition au nom de la Société.

M. Lambron émet le vœu que la Société s'abonne au *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont.

Cette proposition est renvoyée au conseil d'administration.

La parole est à M. l'abbé Vicart pour la lecture de la suite de son mémoire sur le nombre et l'emplacement des églises bâties à Tours sous l'épiscopat de Saint-Lidoire (V. au présent vol.)

La Société, par l'organe de son président, remercie M. Vicart de son intéressant travail, dont elle ordonne le dépôt aux archives.

La Société nomme au scrutin, membre correspondant, M. Boulard, juge de paix à Richelieu.

La séance est levée.

Séance du 28 juillet 1846.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Objets offerts. — Par M. Cartier fils, — *Recherches sur les monnaies au titre Chartrain.* (Rapporteur, M. André Jeuffrain.)

Par M. Martinet, —sa brochure intitulée : *le Quartier des Romains chez les Turons.* — Une commission, composée de MM. Meffre, Luzarche et Lambron est chargée d'examiner les lieux indiqués par M. Martinet, comme ayant été occupés par les Romains.

Annales scientifiques de l'Auvergne. (Rapporteur, M. l'abbé Bodin.)

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. (Rapporteur, M. l'abbé Bourassé.)

Par M. le comte Rodolphe d'Ornano, — une Notice généalogique et historique sur la maison d'Ornano.

M. Adam rend compte de l'examen qu'il a fait sur la demande de la Société, du livre de feu M. Cauvin (du Mans), intitulé : *Géographie de l'ancien diocèse du Mans.*

M. le rapporteur expose d'abord que la pensée de dresser la géographie de chaque diocèse est due à M. de Caumont, qui l'exprima, en 1838, au congrès scientifique tenu à Caen. Deux savants ont jusqu'ici répondu à l'appel de M. de Caumont, ce sont : MM. l'abbé Delaruc et Cauvin. Après avoir, à cette occasion, fait ressortir toute l'utilité de l'Institut historique auquel nous devons les congrès scientifiques, M. Adam retrace le plan suivi par M. Cauvin, et appelle l'attention de la Société sur certaines parties de l'ouvrage du savant oratorien, notamment sur l'article du dictionnaire compris sous le mot *Cœnomanensis,* article qu'il considère comme capital. M. Adam termine en disant, que le livre de M. Cauvin mérite les éloges de la Société, et qu'il les obtiendra sans doute, comme il a obtenu ceux des hommes les plus capables de l'apprécier.

La Société remercie M. Adam, par l'organe de son président, du rapport qu'il a fait et en ordonne le dépôt aux archives.

M. Lambron de Lignim donne sur les séances du congrès archéologique tenu à Metz, au mois de juin dernier, des détails dont M. le président le remercie au nom de la Société.

M. Champoiseau lit, au nom de M. Rodolphe d'Ornano, absent, un travail intitulé : *Promenade dans la vallée du Brugnon et notice sur le Châtelier* (V. au présent vol.)

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'un rapport sur un ouvrage de M. André Jeuffrain, intitulé : Essai d'interprétation de quelques médailles muettes émises par les Celtes-Gaulois.

Les pièces sur lesquelles a porté l'examen de M. Jeuffrain, ont été trouvées à la Chaloire, près Angers, et ont déjà été l'objet de l'étude des plus savants numismatistes, MM. Lelewel, de la Saussaye, Ed. Cartier, Pierquin de Gembloux. Frappé des liaisons qu'au premier aspect il avait cru remarquer entre ces différentes monnaies, M. Jeuffrain a cru trouver dans une étude approfondie la confirmation de cette première conjecture, et est arrivé à cette conclusion, que les idées que les fabricateurs de ces pièces ont voulu représenter par leurs types, sont relatives à leurs croyances religieuses et à leurs connaissances scientifiques. A ses yeux, il y a tout lieu de croire qu'elles ont été frappées sous l'influence de leurs prêtres, les Druides, et qu'elles pouvaient avoir une distinction hiératique, rituelle, calendaire et mesurant le cours du temps.

Examinant la méthode suivie dans son travail par M. André Jeuffrain, M. Bourassé l'approuve complètement, quant à l'opinion qu'a soutenue le savant numismatiste, la croit fondée sur des faits nombreux et bien établis. Il termine en disant que : « sous quelque point de vue que l'on envisage le livre de M. André « Jeuffrain, on ne saurait s'empêcher d'apprécier la prudence, « la modération et l'esprit de sage critique qui brillent dans cha- « que page de son écrit. »

M. l'abbé Bourassé a pris ensuite la parole pour rendre compte de l'examen qu'il a été chargé de faire d'un volume intitulé : Procès-verbaux des séances tenues à Lille, en 1845, par la Société pour la conservation des monuments historiques.

Parmi les nombreux mémoires contenus dans ce volume, M. l'abbé Bourassé en signale quatre comme devant plus spécialement attirer l'attention de la Société, et s'attache à les faire connaître par une analyse succincte.

Le premier mémoire, dû à M. Ferd. de Roisin, est, selon l'expression de M. le rapporteur, un travail plein de verve et de science, d'où il semble résulter jusqu'à l'évidence que, contrairement à l'opinion des archéologues Allemands, l'architecture Romano-Byzantine n'est pas originaire des bords du Rhin. M. de Roisin établit que l'architecture de transition préludait sur les rives du Rhin à la construction des églises, dans un temps où déjà nous la dépassions pour nous lancer dans la voie nouvelle qui aboutit aux magnifiques monuments de Chartres, de Reims, etc.

Le second est un mémoire de M. Lambron de Lignim, au sujet des statues équestres qu'on remarque au frontispice de certaines églises du Poitou. L'explication de ces statues est un sujet de discussion parmi les archéologues ; les uns, comme M. Didron, la cherchent exclusivement dans l'histoire religieuse ; les autres, avec M. de Chergé, ne veulent y reconnaître que les donateurs et les protecteurs féodaux des églises. M. Lambron se range à l'avis de ces derniers. Dans son opinion « les seigneurs « propriétaires et donateurs des églises s'y sont fait représenter « par le même motif, de la même manière et en vertu du même « droit que sur leur scel, au bas des chartes qu'ils octroyaient. « Cela est si vrai, dit-il, qu'on ne voit disparaître ces cavaliers « que pour être remplacés par leurs armoiries ; ce que fut plus « tard l'écu du chevalier sur les murs de l'église, le chevalier « l'avait été lui-même auparavant : son image comme son écu est « le signe du bienfait et de la protection. »

Le troisième mémoire est un travail de M. Villers, sur le la-

byrinthe ou pèlerinage de Jérusalem, de Bayeux; cette dénomination s'applique, on le sait, à ces rosaces qu'on remarque dans certaines églises, rosaces dont les lignes circulaires qui en sillonnent le diamètre, combinées et calculées avec une précision géométrique et coupées dans plusieurs parties de leur circonférence par d'autres lignes transversales rayonnant vers le centre, se communiquent et forment dans leur ensemble de véritables dédales.

Enfin, le quatrième est une notice de M. Lambron de Lignim, intitulée : Recherches sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe, de Tours, *tailleur d'ymaiges du Roy*.

Après avoir donné des éloges à la manière dont sont traités les quatre mémoires qu'il a analysés, M. Bourassé termine en émettant le vœu, que les deux qui sont dus à M. Lambron, soient, en raison de leur intérêt, reproduits dans le prochain numéro des Annales de la Société archéologique de Touraine.

La Société, qui a entendu avec le plus grand plaisir les deux rapports de M. l'abbé Bourassé, ordonne le dépôt de ces deux pièces aux archives.

La Société nomme au scrutin secret, membre résidant, M. Coiquaud, architecte à Tours; et membres correspondants, MM. Chataigner, architecte à Amboise; Cartier fils, à Amboise, et Bodin-Cons, membre du conseil d'arrondissement, à Saint-Paterne.

La séance est levée.

Séance du 25 novembre 1846.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Objets offerts. — Par MM. Champoiseau, Lambron de Lignim et de Sourdeval, le *Bulletin du Congrès scientifique de France*, pour la 15e session, qui doit s'ouvrir à Tours en septembre 1847.

Par M. Bonnébault, — Un morceau de bois carbonisé, fort ancien, trouvé dans la brèche faite par la Loire dans la levée de Berthenay.

Par M. Guérin, architecte, — Un plan général de l'église et de l'abbaye de Saint-Julien.

M. Aubineau donne lecture d'une *Notice sur Thibaut-le-Tricheur et son fils Eudes Ier, comtes de Tours* (V. au prés. vol.)

M. Boilleau, qui avait été chargé, avec M. Lambron, de re-

présenter la Société archéologique de Touraine au Congrès scientifique de Marseille, donne un aperçu des travaux de cette assemblée. Il termine son compte-rendu par quelques observations critiques sur le peu de goût que manifestent les habitants de notre premier port de commerce, pour tout ce qui se rattache à la science et aux beaux-arts.

Un membre demande où en est l'affaire de l'acquisition de la Lanterne de Rochecorbon.

M. Goüin, président honoraire, répond que, comme il l'a déjà fait connaître, les prétentions exagérées du propriétaire n'ont pas permis l'acquisition de ce monument qui menace ruine, et dont M. le préfet a promis de s'occuper.

M. Goüin appelle l'attention de la Société sur l'opportunité de quelques recherches pour constater la hauteur des différentes crues de la Loire, et émet, au nom de la Société, le vœu que M. Aubineau, l'un de ses membres, archiviste du département, veuille bien s'occuper de ce travail.

M. le vicomte de Beaumont-Vassy se plaint des lenteurs qui ont retardé jusqu'à présent l'érection de la statue de Descartes. Il demande que la commission prenne des mesures pour que l'inauguration de ce monument ait lieu à l'époque de la tenue du congrès scientifique.

M. le président dit qu'il va convoquer la commission à l'effet d'aviser aux moyens de satisfaire au vœu exprimé par M. de Beaumont.

M. Lambron de Lignim indique une inscription intéressante qui se trouve au-dessus de Portillon.

M. Ladevèze signale l'existence sous le mur romain qui défendait la ville de Tours du côté de l'est, et dans la partie qui se trouve dans la cour de M. Durand-Deguelle, conseiller municipal, d'une excavation dans laquelle se précipitaient, pendant l'inondation, les eaux de la Loire qui sortaient en extrême abondance d'une cave voisine, creusée en partie sous ce même mur. Il pense qu'il serait utile de faire examiner cette excavation, afin de reconnaître si ce ne serait pas l'entrée ou d'un ancien canal, ou d'un chemin souterrain.

Une commission, composée de MM. Bourassé, Guérin, architecte, Manceau et Ladevèze, est chargée de faire un rapport sur cet objet.

La Société nomme, au scrutin secret, membres titulaires, MM. le général Janin et Martinet.

La séance est levée.

RECHERCHES

SUR

LES CHRONIQUES DE TOURAINE.

Les chroniques ont toujours été pour les historiens la plus précieuse et la plus féconde des sources où ils dussent puiser leurs matériaux ; aussi les a-t-on, de tout temps, recherchées et étudiées avec soin. Cependant on doit en user avec prudence, et soumettre à une critique sévère et minutieuse les notes chronologiques souvent fautives qui les accompagnent et les fables qui y sont souvent mêlées aux faits les plus authentiques. Notre seul but ici est de faire connaître les diverses chroniques de Touraine.

I.

Chronicon Turonense magnum.

Le *Chronicon Turonense magnum* embrasse l'histoire des temps écoulés depuis la création du monde, jusqu'à l'année 1227 ; on y trouve, avec les faits qui intéressent l'Histoire de France, les origines liturgiques de beaucoup de cérémonies et de fêtes. Mais notre chroniqueur s'est surtout étendu sur ce qui regarde la Touraine et plus spécialement l'église de Saint-Martin de Tours ; ce qui nous fait attribuer cette

chronique, non sans raison, à un chanoine de cette antique collégiale. S'il faut en croire le père Labbe (1), des additions furent faites à notre chronique par un moine de Saint-Julien de Tours, à partir de 1225.

Cette chronique n'est pas donnée sous la forme d'une chronologie sèche et aride des faits, c'est un récit écrit d'un style simple et sans emphase. L'auteur est un écrivain consciencieux qui, dans sa préface, se révèle avec une entière franchise, et c'est assez le faire connaître que d'analyser cette partie de son ouvrage. Il a pris Hugues de Saint-Victor pour guide en ce qui concerne la chronologie; pour les faits, il a suivi surtout Eusèbe de Césarée, saint Jérôme et Sigebert de Gembloux qui continua l'ouvrage des précédents jusqu'à l'année 1112; enfin, il a complété et rectifié les renseignements fournis par ces historiens au moyen d'Orose, Gennadius, Cassiodore, Grégoire de Tours et Hugues de Fleury. Pour les événements postérieurs à Sigebert, l'auteur les a recueillis et par lui-même, et par des témoins dignes de foi, et dans les histoires contemporaines. A l'investigation, qui est une des qualités de l'historien, il en joignait une autre bien plus rare et plus essentielle, la critique. Ainsi il attaque avec une force et une précision extraordinaires (2), l'histoire de l'invention de la Sainte-Croix, telle que la racontait la légende acceptée de son temps par l'église, et il trouve dans ce récit apocryphe six faits dont il prouve la fausseté évidente par des cita-

(1) *Eloges historiques des rois de France*; Paris, 1651, page 648.

(2) *Ampliss. Collect.*, tome v, page 921.

tions tirées d'auteurs contemporains. Enfin, il termine cette savante discussion en posant ce principe de critique si avancé pour le siècle où il vivait : « On « doit rejeter, dit-il, ce que la raison et la chrono- « logie repoussent ; on doit juger comme faux, tout « ce qui est invraisemblable ; et si quelqu'un dit qu'on « doit tenir à une chose parce qu'elle est depuis long- « temps en usage dans l'église, qu'il sache que, où la « raison répugne, l'usage doit céder à la raison. Nous citerons aussi un exemple qui prouvera la franchise avec laquelle il écrivait : « Nous avons seulement « noté, dit-il, les archevêques de Tours, mais sans « beaucoup d'ordre, parce que nous n'avons pu « trouver leur date ni leurs gestes. » Des qualités si précieuses et si rares dans un historien de ce temps valurent à la *Chronique de Tours* une réputation très-grande, dont nous ne citerons qu'un exemple. Le célèbre chroniqueur Guillaume de Nangis a pris dans notre auteur sa préface, sa division en divers âges, sa chronologie, presque tous ses faits, et souvent il le copie mot pour mot.

La *Grande Chronique de Tours* n'a jamais été imprimée en entier : Dom Martène, en la publiant (1), a omis tout ce qui précède la mission de Saint-Gatien en Touraine, et le père Labbe (2) et Duchesne (3),

(1) *Ampliss. Collect.*, tome v, pages 917-1072.

(2) *Éloges historiques des rois de France*, pag. 591, 644 et 648. — *Nouvelle bibliothèque des manuscrits*, page 5.

(3) *Histoire générale de la maison de Dreux*, page 226. — *Histor. Norman. scriptores*, page 25.

n'en avaient fait paraître que quelques courts fragments.

L'édition de Dom Martène fut faite sur le manuscrit latin, 4991, de la Bibliothèque Royale, écrit à la fin du XIIIe siècle, mais qui était incomplet de deux cahiers comprenant les événements arrivés depuis 1089 jusqu'à 1159, et depuis 1219 jusqu'à 1227. Ces lacunes furent comblées au moyen de la copie faite par Careau pour son *Histoire de Touraine*. Celui-ci s'était servi pour son texte de deux manuscrits dont nous ignorons aujourd'hui la destinée : l'un appartenait aux jésuites de Paris, et est cité par les pères Cossard et Labbe dans la collection des conciles, et l'autre était conservé dans la bibliothèque de l'église cathédrale de Nantes. La Bibliothèque Royale de Paris possède encore sous le n° 4920 a latin, un manuscrit du XIVe siècle contenant une copie de cette chronique jusqu'à l'année 1225, et offrant de nombreuses variantes avec l'imprimé, surtout pour les dernières années. Le XLVIe volume des *Mélanges de Colbert*, à la Bibliothèque Royale, contient une copie du même ouvrage exécutée au XVIIe siècle. Enfin, sir Thomas Philipps possède dans son immense collection un manuscrit du XIIIe siècle de notre chronique ; le texte s'étend jusqu'en 1227, est complet, et présente des additions et variantes avec l'imprimé.

Nous terminerons en disant que les diverses chroniques de Tours, indiquées par Lelong dans sa *Bibliothèque Historique*, sous les n°s 5545, 16770, 16787, 16788 et 16789, ne sont autres que celles publiées par Dom Martène.

II.

Chronicon Turonense breve.

Le *Chronicon Turonense breve* mentionne les événements qui se sont passés depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année 1224, ou même avec les additions jusqu'à l'année 1232. L'auteur, à cause des nombreux détails qu'il donne sur l'église de Saint-Martin de Tours, et dont plusieurs ne sont pas dans la *Grande Chronique*, semble également être un chanoine de cette fameuse église où les études ont toujours été florissantes ; et le surnom d'*ennemi de Dieu* que notre chroniqueur donne à l'archevêque Raoul Ier, ne sert qu'à confirmer notre opinion. Son ouvrage, assez exact dans la liste des archevêques de son temps, ne contient presque, en dehors des faits qui concernent l'église de Saint-Martin, que la nomenclature par ordre chronologique des élections des papes et des archevêques de Tours, des couronnements des empereurs d'Occident et des rois de France, avec la durée de leur administration, et enfin les temps où ont fleuri les auteurs de l'antiquité païenne et les pères de l'église.

Dom Martène a publié (1) la partie de cette chronique qui comprend depuis l'an 889 jusqu'à 1079, mais il la donne à tort pour le commencement de la chronique de Saint-Aubin d'Angers, par un fragment de

(1) *Thesaur. Anecdot.*, tome III, pages 1379-1391.

laquelle il termine en effet celle que nous revendiquons. Le reste de la chronique, c'est-à-dire depuis Jésus-Christ jusqu'à 889, et depuis 1080 jusqu'à 1252, n'a jamais été imprimé. Deux manuscrits que nous avons déjà mentionnés contiennent cette chronique; le manuscrit 4991 de la Bibliothèque Royale qui s'arrête à l'an 1224; et le manuscrit de sir Philipps qui est le seul où, avec le texte entier, on trouve les additions de 1224 à 1252. La Bibliothèque Royale possède également dans le manuscrit 4955 latin, une copie du XIII[e] siècle contenant le fragment sur lequel Dom Martène a publié son texte. Nous citerons aussi la copie de la fin du XIV[e] siècle qui se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque de Tours, intitulé: *Statuta et juramenta ecclesiæ Turonensis.* Enfin, nous mentionnerons deux copies du XVIII[e] siècle conservées à la Bibliothèque Royale, l'une dans le manuscrit n° 1090, fonds Saint-Germain latin, et l'autre dans le XX[e] carton de la collection Dom Housseau.

III.

Chronicon Petri filii Bechini.

Duchesne (1) et Dom Bouquet (2), d'après lui, ont publié de courts fragments d'une chronique qui entre dans de grands détails sur tout ce qui concerne les rois de France, et spécialement l'église de Saint-Martin de Tours. Elle commence à la création du monde

(1) *Historiæ Francor. script.*, tome III, pages 365-372.
(2) *Scriptores Galliæ*, tomes III, V, VII, VIII, X, XI et XII.

et finit en 1137 ; mais des additions la conduisent jusqu'à l'année 1199. La chronique primitive, s'arrêtant à l'an 1137, est due à Pierre, fils de Béchin ; il s'est servi, pour les temps anciens, des chroniques d'Eusèbe de Césarée, de saint Jérôme et d'Isidore de Séville ; mais à partir de l'empereur Héraclius, il devient auteur original, sauf quelques emprunts faits à divers historiens, entre autres à Grégoire de Tours. Ce Pierre Béchin, que son attention à citer tous les faits particuliers à Saint-Martin nous fait présumer être chanoine de cette église, était probablement fils ou frère de Geofroy Béchin, dont la chronique, malheureusement perdue aujourd'hui, servit au moine Jean pour son *Histoire abrégée des comtes d'Anjou*, dédiée à Henri II, roi d'Angleterre (1) ; peut-être Pierre Béchin s'est-il aussi aidé de l'ouvrage de Geofroy.

Duchesne publia cette chronique d'après un manuscrit de la bibliothèque du président de Thou que nous n'avons pu trouver; mais nous aurons, pour nous guider dans une nouvelle édition : 1° Le manuscrit 4999 [a], fonds latin de la Bibliothèque Royale, le seul où se trouvent, avec la chronique entière, les additions jusqu'à l'an 1199 ; 2° Le manuscrit 2825, fonds latin de la Bibliothèque Royale, qui porte pour titre : *Chronicon ab Aurelio Antonino usque ad Philippum Henrici filium*, et dont se servit Dom Bouquet ; 3° Les manuscrits 561 et 609, du fonds de la Reine de Suède, à la bibliothèque du Vatican ; le premier,

(1) *Dacheri, spicilegium*, édit. in-f°, tome III, page 235 ; édit. in-4°, tome X, page 399.

comprenant la chronique entière de Pierre Béchin, depuis la création du monde jusqu'à l'an 1137 de l'Incarnation; la seconde, ne commençant qu'à la mort de Valens et de Valentinien et se terminant comme la précédente.

IV.

Chronicon breve Sancti-Martini Turonensis.

Une chronique très-abrégée, contenant des faits relatifs seulement à Saint-Martin de Tours, était conservée à la fin de la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours; Dom Housseau nous en a conservé pour les années 542, 992, 997, 1015, 1149, 1194 et 1199, des extraits dans le tome XIII[e] de sa collection. C'est la chronique qu'indique Lelong, sous le n° 35650, comme conservée à la Bibliothèque Royale dans la collection de Duchesne, mais qu'un examen attentif nous a prouvé n'y plus exister actuellement; elle devait être certainement dans le tome XIV[e] de sa collection, volume qui ne renfermait que des documents sur la Touraine, mais qui a toujours manqué à la Bibliothèque Royale.

V.

Chronicon archiepiscoporum Turonensium.

Une des plus importantes chroniques pour la chronologie de l'histoire de Touraine, est celle des archevêques de Tours, contenant, depuis saint Gatien jusqu'à Jean de Faye, sacré en 1208, la durée de chaque

épiscopat. Cette liste, encore inédite, est insérée dans le manuscrit de sir Thomas Philipps que nous avons déjà cité, comme aussi dans ceux de la Bibliothèque Royale, numérotés 2578, 4991, 4955, fonds latin, et 1049, fonds saint Germain latin, tome XV[e] de Dom Housseau, et dans le volume XLVI[e] des *Mélanges de Colbert*. La partie qui comprend depuis saint Gatien jusqu'à Grégoire de Tours, est copiée textuellement sur le dernier chapitre du livre X de l'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours. On peut rattacher à cette chronique les listes chronologiques des archevêques de Tours, qu'on trouve dans des manuscrits de divers siècles, et les mentions dans les obituaires.

VI.

Chronicon breve Sancti-Juliani Turonensis.

Nous trouvons dans Dom Martène (1), à la suite de la *Grande Chronique de Tours*, une autre chronique publiée d'après un manuscrit conservé dans l'abbaye de Saint-Julien de Tours. Elle raconte les événements qui se rapportent à l'histoire de ce monastère, depuis sa fondation avant Grégoire de Tours jusqu'à l'an 1040. C'est l'œuvre d'un moine de cette abbaye, qui composa cette chronique au XI[e] siècle, d'après les chartes et diplômes conservés aux archives de Saint-Julien et de l'église métropolitaine de Tours. Le mar-

(1) *Amplis. Collect.*, tome v, p. 1072-1079.

tyrologe de Saint-Julien de Tours, conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque de cette ville, contient (f° 80, v°, 81 r° et v°), des fragments de la même chronique.

VII.

Chronicon Sancti-Juliani Turonensis.

Il existait à l'abbaye de Saint-Julien une seconde chronique à peu près contemporaine de la première, et contenant des détails curieux que ne nous avait pas transmis celle-ci. L'ouvrage se composait de deux livres : le premier parlait de la fondation de l'abbaye et des principaux événements qui s'y passèrent jusqu'à la mort de l'abbé Évard, vers 1032 ; le second livre reprenait le récit à cette époque, mais nous ne savons pas jusqu'où il était continué. Un heureux hasard nous en a fait découvrir une partie dans les cartons de la Bibliothèque Royale où il était enfoui (1) ; malheureusement il n'en reste plus que quatre folios, contenant la fin du premier livre et le commencement du second, c'est-à-dire depuis l'an 1000 jusqu'à 1040. Du reste, on n'en conservait pas davantage du temps du savant Dom Martène, car le fragment qu'il en cite (2) s'arrête précisément au dernier mot du manuscrit tel qu'il existe encore : quelques courts fragments en avaient déjà été extraits par

(1) *Résidu Saint-Germain*, carton 159, paquets 94, 95.

(2) *Amplis. Collect.*, tome V, p. 1079.

Dom Mabillon (1). Si l'on en croit le père Lelong (2), qui semblerait l'avoir connue tout entière, le moine de Saint-Julien, auteur de cette chronique, vivait au XI[e] siècle ; si cette assertion est vraie, nous devrons nous en réjouir, parce que une très-petite partie seulement en serait perdue. Cette Chronique est écrite d'un style plein d'antithèses, et de plus elle est consonnée, deux particularités qui conviennent très-bien à un chroniqueur du XI[e] siècle.

VIII.

Historia prælatorum et possessionum ecclesiæ B. Mariæ de Fontanis.

La chronique de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches fut composée par Peregrin, son septième abbé. Elle contient l'histoire de ce monastère, depuis sa fondation en 1134 jusqu'à l'an 1200. Cet ouvrage, écrit simplement et avec soin, est divisé en deux parties, dont la première raconte les faits, la seconde expose les chartes et priviléges. Il a été publié par Dacheri (3), d'après un manuscrit que lui communiqua l'abbé de Marolles. Chalmel dit avoir traduit cette histoire, mais il n'a pas publié sa traduction ; un manuscrit moderne de cette chronique existe dans le pays.

(1) *Annal. ordin. S. Benedicti*, tome I, page 238 ; tome III, page 310 ; tome IV, pages 249, 354.

(2) *Bibl. historique de France*, tome I, n° 12578.

(3) *Spicileg.*, édit. in-f°, tome II, page 573, édit. in-4°, tome X, page 367.

IX.

Liber de commendatione Turonicæ provinciæ, et de nominibus et actibus episcoporum civitatis Turonicæ, similiter et de nominibus et operibus abbatum Majoris Monasterii.

Laurent Bochel a terminé l'édition de l'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours, qu'il donna en 1610, par diverses chroniques concernant la Touraine que nous allons examiner successivement. La première et la plus importante est le *Liber de commendatione Turonicæ provinciæ, etc.* (1)... Cet ouvrage, publié assez incorrectement, est divisé en quatre parties: l'éloge de la Touraine; la liste chronologique des archevêques de Tours, jusqu'à Jean de Faye, sacré en 1208; l'histoire de la ville et de l'église de Saint-Martin de Tours jusqu'en 1175, et l'histoire de Marmoutier jusqu'en 1139. Cette chronique nous semble devoir être attribuée à Jean, moine de Marmoutier, dont nous avons reconnu le style redondant, rempli d'antithèses et de consonnances redoublées. Un autre motif qui nous porte à proposer cette attribution, est l'identité des quinze lignes qui forment le début du *Liber de commendatione* avec le commencement de l'*Histoire de Geofroy-le-Bel*, laquelle appartient incontestablement au moine Jean; dans divers autres passages, les deux ouvrages sont évidemment copiés

(1) *Gregor. Tur. Historiæ Francorum, Parisiis*, 1610, *Pars* II, p. 79-105

l'un sur l'autre. En outre, l'auteur s'appesantit davantage sur l'histoire de Marmoutier que sur les autres parties de son ouvrage, et cela était tout naturel à un moine de cette abbaye. Enfin, notre chronique, d'après les limites que nous avons posées, est contemporaine du moine Jean. On conserve deux manuscrits de cette chronique à la Bibliothèque Royale de Paris.

X.

Chronicon abbatum Majoris Monasterii.

A la suite de l'ouvrage du moine Jean que nous venons d'analyser, se trouve (1) une histoire de Marmoutier, qui n'est plus du même écrivain, quoique Laurent Bochel l'ait publiée comme faisant partie du traité précédent. Cette chronique des abbés de Marmoutier commence à l'abbé Gilbert qui gouverna cette abbaye vers 986, et se termine en 1426. Elle est remplie d'erreurs chronologiques sur les temps anciens, mais contient de nombreux et curieux détails sur ceux où l'auteur vivait. Il en existe un manuscrit dans le fonds Saint-Victor de la Bibliothèque Royale.

XI.

Textus de dedicatione ecclesiæ Majoris Monasterii.

La dédicace de la basilique de Marmoutier par le pape Urbain II, le 10 mars 1096, cet événement si

(1) *Grég. Turon.*, 1610, *Pars* II, pag. 105-125.

grand et si remarquable pour l'abbaye que, pendant plusieurs années, il servit d'ère chronologique pour dater les chartes de Marmoutier, a été racontée par un moine de cette abbaye, témoin oculaire, qui a fait son récit quelques années après l'événement. Laurent Bochel a encore publié dans son *Grégoire de Tours* (1) cette narration si curieuse pour la liturgie et l'histoire de Marmoutier.

XII.

Liber de restructione Majoris Monasterii per Odonem comitem Campaniensem et uxorem ejus comitissam facta ; et de anima ejusdem comitis per intercessionem beatissimi Martini a principibus tenebrarum mirabiliter liberata.

Un moine de Marmoutier a écrit, au XIe siècle, l'histoire du rétablissement de cette abbaye par Eudes Ier, comte de Blois et de Tours, vers l'an 982. Son ouvrage est écrit d'un style très-diffus ; il est d'ailleurs rempli d'erreurs chronologiques grossières. Ce traité a été publié comme les précédents par Laurent Bochel (2).

XIII.

Chronica comitum Andegavensium.

Pour compléter la série des chroniques de Touraine, nous devrions faire connaître ici celles qui con-

(1) *Grég. Turon. Pars* II, page 125-129.
(2) Id. *Ibid. Pars* II, pages 159-193.

cernent les comtes d'Anjou, qui ont pendant longtemps gouverné notre province; mais elles doivent, l'année prochaine, être l'objet d'une publication spéciale faite par la Société d'histoire de France.

Nous ne ferons donc que les mentionner ici :

1° *Historia abbreviata comitum Andegavensium.* Cet ouvrage imprimé dans le Spicilege de Dacheri (1), fut composé de 1167 à 1169 par le moine Jean.

2° *Gesta consulum Andegavensium* ou mieux *Chronicon Ambasiense.* Cette chronique est divisée en trois parties : *Liber de castro Ambaziæ*, *Liber de consulibus Andegavensibus*, *Liber de Dominis Ambaziæ.* Elle commence à Jules César, et s'arrête à l'an 1158 ; nous l'attribuons à Thomas Pactius, prieur de la collégiale de Loches, et à ses continuateurs. Il en existe trois traductions : la première, par Hervé de la Queue, au XV[e] siècle ; la deuxième, par le cordelier d'Amboise au commencement du XVI[e] siècle, et la dernière par l'abbé de Marolles, en 1681. La chronique latine a été publiée par Dacheri (2), mais dans un ordre défectueux.

3° *Historia Gaufridi ducis Normannorum et comitis Andegavensium.* Cet ouvrage écrit par le moine Jean, entre les années 1162 et 1177, est l'histoire du comte d'Anjou, Geofroy-le-Bel.

4° *Historia Andegavensis.* C'est l'ouvrage du comte Foulques Rechin, qui comprend l'histoire de ses

(1) *Spicileg.*, édit. in-4°, tome x, page 399 à 407.—*Id.* édit. in-f° t. III, p,

(2) *Spicileg.*, édit. in-4°, page 511-535-409-509 et 536-584.

ancêtres et de lui-même, mais dont on ne connaît qu'un fragment publié par Dacheri (1).

Laurent Bochel a publié assez incorrectement ce texte à la suite de son édition de Grégoire de Tours, en 1610. Une traduction française en a été faite et imprimée en regard en 1623 ; et Duchesne l'avait insérée dans son *Recueil des historiens de Normandie.*

5° *Tractatus de majoratu et senescalcia Franciæ collatis comitibus Andegavensibus.* Ce traité, imprimé par Baluze (2) et par Duchesne (3), fut composé vers la fin du XII[e] siècle par Hugues de Clers; selon Chalmel (4) il ne mérite aucune confiance.

Pour résumer en quelques mots la présente notice, il existe donc cinq chroniques concernant spécialement les comtes d'Anjou, et douze particulières à la Touraine. Sur ces dernières, trois sont entièrement inédites, deux n'ont été publiées que par courts fragments, les six autres ont été imprimées presque en entier, mais elles sont disséminées dans cinq ouvrages tous rares et qui n'entrent ordinairement, sauf le *Grégoire de Tours*, de Laurent Bochel, que dans les bibliothèques publiques.

André SALMON.

(1) *Spicileg.*, édit. in-4°, tome x, page 392-398.
(2) *Miscellanea*, tome iv.
(3) *Hist. Fr. Script.*, tome iv, pages 329-331.
(4) *Tablettes chronol.*, pages 449-463.

NOTICE

SUR THIBAUT-LE-TRICHEUR

ET

SUR EUDES Ier,

COMTES DE TOURS.

Les savants d'Allemagne et de France s'émurent vivement, il y a quelques années, lorsqu'on apprit la découverte d'un écrivain du Xe siècle. C'était là, en effet, une nouvelle charmante et rare. On racontait à l'avance mille choses très-flatteuses de cet auteur qui apparaissait tout à coup à la lumière après huit siècles d'oubli. C'était un homme sérieux, grave, instruit, un historien modéré et complet, qui envisageait les choses dans leur ensemble, et ne pouvait sans injure être comparé aux secs chroniqueurs qui avaient parlé de son époque. Il reprenait le récit de l'honnête Flodoard et le continuait jusqu'à la fin du Xe siècle, racontant les phases diverses de la révolution, qui venait d'élever les CAPETS au trône. Il se trouvait ainsi le seul écrivain contemporain de ces faits, et il laissait loin de lui le ridicule Glaber, qui était jusqu'alors la source la plus rapprochée des personnages où l'on pût puiser quelques renseignements.

Il n'est pas question d'analyser ici l'œuvre importante du moine de Saint-Remy, d'autres l'ont fait déjà, et après MM. Mignet, Guérard et Lenormant, je n'aurais certainement rien à dire. Qu'il me soit seulement permis de constater, d'après ces témoignages bien compétents, que Richer a tenu les promesses que son inventeur — nous pouvons bien nous servir de ce mot — que son inventeur avait faites en son nom. Élève de Gerbert, il avait été choisi par ce grand et savant homme pour accomplir ce travail historique, et il a rempli sa tâche de manière à faire honneur au jugement de son maître. Depuis notre Grégoire, dont il n'a pas l'aimable abandon, il faudrait descendre assez loin dans la liste de nos historiens pour trouver un nom digne de lui être comparé. Et le Xe siècle, cette époque si obscure et si barbare, se trouve aujourd'hui avoir un des annalistes les plus sûrs que l'histoire de France puisse invoquer, et, sans contredit, un des plus dignes du nom d'historien.

Au Xe siècle, la Touraine existait : c'est une vérité que je prends la liberté de ne pas démontrer, et l'histoire de notre province n'échappait pas à la commune misère de cette époque. Les diplômes même nous manquent : les faits et les personnages qui intéressent le plus ne sont connus que par des écrivains bien postérieurs. La Chronique de Tours, composée au XIIIe siècle, pour être notre meilleur guide, n'en est pas plus sûre ; les Gestes des Consuls d'Anjou et ceux des Seigneurs d'Amboise sont pour prouver qu'en tout temps l'imagination, qui fuit si volontiers le cer-

veau des poètes, s'est complue à se loger en celui des historiens ; l'Anonyme de Marmoutier est pour corroborer la preuve. Des écrivains qui n'ont pas spécialement parlé de nos contrées, les plus anciens sont encore Hugues de Flavigny, Adhémar de Chabannais, Albéric des Trois-Fontaines et les autres compilateurs des XII[e] et XIII[e] siècles. Richer vient donc apporter la lumière au milieu des erreurs qu'ils propageaient en se copiant les uns les autres; et c'est avec son aide que je vais essayer de recueillir, non pas tous les faits qui intéressent directement la Touraine, mais ceux-là seulement qui concernent nos comtes Thibaut-le-Tricheur et Eudes I[er] son fils.

La maison de Blois, qui posséda les comtés de Tours, de Chartres, de Provins, de Meaux et de Troyes, qui étendit une sorte de suprématie sur la Bretagne et éleva des prétentions sur la Loraine, tirait son origine, disent les historiens les plus généralement reçus, d'un Normand, gendre de Robert-le-Fort, nommé Thiébolt. On conserve volontiers à ce personnage un nom de forme saxonne. On modernise, au contraire, celui du fils, qu'on lui attribue, et qui est Thibaut-le-

Tricheur ou le Vieux. Ce comte Tricheur aurait vécu, dit-on, près de cent ans. Il était mort en 978.

Mais toutes ces origines sont pleines d'obscurités. La généalogie de Thibaut-le-Tricheur est loin d'être parfaitement établie. Chalmel (1) n'est arrivé qu'à établir un point incontestable : c'est que Thibaut-le-Tricheur avait un frère évêque, qu'on dit archevêque de Bourges, nommé Richard. La mère de ce Richard se nommait Richilde, Cette Richilde passe pour fille de Robert-le-Fort.

Un Thibaut était vicomte de Tours en 908. Une pièce de nos archives, publiée par M. Cartier (2), nous montre, à cette époque, ce Thibaut assis sur les murailles de la ville, du côté de la Loire, proche Saint-Julien, et y tenant les plaids, assisté des vassaux Gaultier, Fulcrade et Corvon. Chalmel suppose que ce vicomte de Tours devait être le père du Tricheur, qui aurait, après lui, possédé cette vicomté. Il prétend avoir trouvé dans la donation, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, de la Chapelle-Saint-Louans, près Chinon, des paroles du Tricheur qui conduisent à penser que son père portait le même nom de Thibaut. J'en suis marri; mais les paroles que Chalmel rapporte (3) ne donnent rien à préjuger, quoiqu'il y ait prétendu, sur le nom du père du donateur, et le texte de la pièce et sa confirmation (4) par

(1) Histoire de Touraine, p. 301 et suiv. Mélanges hist., p. 434 et suiv.

(2) Mélanges historiques, par M. Et. Cartier, in-8°.

(3) Histoire de Touraine, Mélanges historiques, *loc. cit.*

(4) D. Martenne. Thesaurus anecdoctorum, tom. 1, col. 91, 92.

l'archevêque Ardouin n'offrent aucun renseignement à ce sujet.

D'autres historiens, dont l'opinion est aujourd'hui en défaveur, avaient prétendu que le père du Tricheur se nommait Gerlon. Quelques lignes de Richer pourraient donner de l'appui à cette hypothèse. Il raconte que, dans les guerres du roi Eudes contre les Normands, un palfrenier du roi, nommé Ingon, se distingua tellement, que le roi lui donna le château de Blois (893); mais Ingon mourut deux ans après des suites de ses blessures et laissa un fils nommé Gerlon, que le roi couvrit de sa protection, et qui posséda les biens paternels. La chronologie ne se refuserait pas à admettre ce Gerlon pour père du Tricheur (1).

Mais ce sont là des hypothèses, et en histoire il faut s'en tenir aux faits certains et aux textes précis. On doit repousser les conjectures. Les plus spécieuses sont souvent les plus fausses. Nous n'éprouvons aucun scrupule ni aucune honte à avouer que nous ne connaissons pas le nom du père du Tricheur; et pour nous en tenir toujours aux faits prouvés dans leur rigueur, dans leur sécheresse, si l'on veut, nous n'éprouverons pas une honte plus grande à avouer et à reconnaître que nous ignorons à quelle époque et en vertu de quel titre Thibaut posséda le comté de Blois. Chalmel parle d'une

(1) Richer, liv. I, ch. XI, les auteurs de l'Art de vérifier les dates avaient à l'avance tranché toute difficulté en appliquant les deux noms de Thiébolt et de Gerlon à un seul et même personnage, qu'ils font père du Tricheur. Tom. II, page 611.

cession faite au Tricheur, en 982, par Robert, quand celui-ci fut élu roi (1). Mais cette cession du roi Robert n'est rien moins que prouvée. On l'invoque, et on a sans doute d'excellentes raisons pour ne la citer jamais. Nous ne prétendons pas, d'ailleurs, qu'elle n'ait point eu lieu. Seulement, nous n'avons pu encore constater son existence. Tout ce dont nous sommes certains, c'est que Richard de Poitiers, dont la Chronique va jusqu'au milieu du XII° siècle, dit que les anciennes Chroniques rapportent qu'au temps du roi Raoul (923-936), un comte Thibaut était puissant dans les contrées du Blaisois et qu'il y fonda le monastère de Saint-Laumer (2).

Nous savons encore, qu'en 924, le roi Raoul donnait aux moines de St-Laumer quelques-uns des biens qu'il possédait à Blois, et il faisait cette donation sur les instances de son ami l'illustre Thibaut, comte Palatin (3). Il est possible que le roi et l'historien aient voulu parler du Tricheur, mais cela est loin d'être solidement établi et il sera peut-être prudent de ne rien affirmer en ce point.

Quant à la possession de la ville et du comté de Chartres, Albéric des Trois-Fontaines (4) rapporte

(1) Chalmel a tort, ainsi que les historiens qui l'ont répété, d'ajouter que le Tricheur, qu'il fait fils de Richilde, sœur des rois Eudes et Robert, était beau-frère de ces derniers ; c'est neveu qu'il devait dire.

(2) Historiens de France, tome IX, page 24.

(3) *Victus precibus amici mei Theobaldi inclyti comitis palatii*, p. 566.

(4) Historiens de France, tom. IX, page 63. Guillaume de Jumiège, tome VIII p. 255.

qu'en 904, le normand Hasting les vendit à un Thibaut qu'il nomme comte de Tours. L'éditeur français de Richer croit reconnaître dans ce personnage le Thiébolt, père du Tricheur (1), qui n'a jamais été comte de Tours. D'autres prétendent que c'est bien le Tricheur dont il est question dans ce passage. L'évêque de Chartres l'aurait appelé à son secours contre les Normands. Après avoir effrayé Hasting et acheté son départ, Thibaut aurait trompé l'évêque et se serait emparé, pour son propre compte, de la ville qu'il était venu défendre et délivrer (2). Mais nous ne reconnaissons rien de prouvé dans tous ces points et nous ne saurions dire à quelle époque et en vertu de quel droit Thibaut devint comte de Chartres.

On prétend que le meilleur moyen d'arriver à la science est de reconnaître en toute occasion et de confesser son ignorance : nous avouerons encore que nous ignorons même l'époque et le titre de l'avénement de notre Tricheur au comté de Tours. On parle bien d'une cession faite par Hugues-le-Grand en 938 ou 941 (3), au profit de Thibaut-le-Tricheur, qui, jusque-là, avait possédé la vicomté de Tours (4). Mais nous ne sommes pas encore édifié sur

(1) Richer, tome II. Notes et dissertations, page 326.

(2) Bernier, histoire de Blois, page 279.

(3) Chalmel, histoire de Touraine, tome 1, page 304. — Et. Cartier, monnaies au type Chartain, page 27.

(4) M. Guadet, d'après l'Art de vérifier les dates, prétend même que le comté de Tours aurait été concédé par les rois Louis et Carloman à Thiébolt, père de Thibaut le Tricheur. Richer, tome II.

l'existence de cette concession. Nous ignorons donc si le Tricheur fut jamais vicomte de Tours, si le vicomte Thibaut dont il est question dans l'acte de 908, le Palatin de 924, tout comme le comte Thibaut d'Albéric des Trois-Fontaines et celui de Richard de Poitiers forment un seul et même personnage, et si c'est bien ainsi le Tricheur dont il est question dès le commencement du siècle, ou si c'est son père ou quelqu'un des siens.

La première circonstance où on ne peut pas hésiter à reconnaître notre comte de Tours, ne remonte pas au delà de 943. C'est Raoul Glaber qui en fait mention.

Arnoul, comte de Flandre, avait appelé Guillaume-Longue-Epée, duc de Normandie, à une entrevue qui eut lieu sur les bords de la Somme. Le Normand s'y rendit par mer et trouva dans l'île de Picquigny Thibaut de Tours et le comte de Flandre. Après l'entretien et de longs embrassements, le Normand était, avec sa suite, remonté dans son esquif, lorsque le comte de Tours le rappela, comme ayant une dernière particularité à lui confier. Guillaume, qui bien que puissant était simple, dit l'historien, prenant lui-même l'aviron, fit retourner la barque et sauta seul sur la rive; Thibaut, alors, s'approchant de lui, comme pour lui parler confidemment, tira de dessous son manteau une épée qu'il y avait tenue cachée, et, le frappant à la tête, la trancha d'un seul coup. Les Normands, à cette vue, poussèrent de grands cris et s'enfuirent porter cette funeste nouvelle aux Rouennais. Or, le duc

Guillaume laissait veuve et sans enfants Leutgarde, de la famille de Vermandois. Thibaut s'empressa de demander sa main à Herbert : il l'obtint, et ce fut, dit Glaber (1), un bien détestable mariage. Mais Glaber n'aime point le comte de Tours, et Richer (2), qui raconte en grand détail l'occasion et les circonstances du meurtre de Guillaume, ne nomme pas Thibaut. Il laisse toute la responsabilité de cet acte à Arnoul ; les choses se seraient passées à peu près comme Glaber les raconte; seulement Guillaume aurait été frappé dans la barque même par les hommes d'Arnoul, qui apportaient, disaient-ils, un présent que leur seigneur avait oublié d'offrir à son ami. Guillaume de Jumièges et les Annales de Saint-Bertin, qui donnent les noms des meurtriers, ne parlent point de Thibaut (3). Mais Richer dit aussi que cet assassinat fut commis à l'instigation d'Hugues-le-Grand et cette circonstance pourrait faire croire à la complicité de Thibaut. Quoi qu'il en soit, il épousa donc Leutgarde. Guillaume avait laissé un fils bâtard que les Normands prirent pour duc et avec qui Thibaut eut, par la suite, de grandes guerres à soutenir.

Cet assassinat de Guillaume de Normandie remplit de désordres et de meurtres toute la moitié du X[e] siècle. Hugues-le-Grand y prit une part active et plus d'une fois attaqua le faible roi Louis d'Outremer, ou

(1) Rad. Glab., tome x, page 41.

(2) Richer, liv. II, ch. 32, 33.

(3) Guillaume de Jumiège, tome VIII, page 262. — Ann. Sith., tome IX, p. 78.

4

prit avec lui des alliances facilement rompues. Thibaut-le-Tricheur paraît dans tous ses événements comme le *fidus Achates* du duc de France. Il faisait la guerre, comme la trahison à son profit, et se prêtait à tous les rôles que son patron exigeait et qu'il récompensait généreusement. En 945, le duc, pour se venger du roi qui avait arraché de ses mains la ville de Bayeux et une partie de la Normandie, lâcha contre lui Bernard de Senlis, Herbert de Vermandois et Thibaut de Tours. Pendant les fêtes de Pâques, ils surprirent et détruisirent Montigny, qui était une ville du roi. Ils entrèrent aussi à l'improviste dans sa maison de Compiègne, la saccagèrent, et le comte de Senlis emmena les chiens et les chevaux de chasse du roi Louis (1).

Cette année là même, mourait l'archevêque de Tours, Théotolon, qui s'en revenait de Laon, où, au dire de Richer, il était allé s'entremettre des affaires de la paix entre les princes (2). Mais ses efforts n'avaient pas eu tout succès, car, peu de temps après, le roi ayant été fait prisonnier à Rouen, le duc s'employa sournoisement et avec de grandes protestations pour sa liberté. Lorsque les Normands eurent fait leurs conditions et que la reine Gerberge et les fidèles du roi les eurent acceptées, la personne royale fut remise entre les mains du duc, qui, au lieu de la laisser en li-

(1) Flodoard, chron. tome VIII, page 198. — Richer, liv. II, ch. 43.

(2) Richer, liv. II, ch. 46. — Flod., chron. page 199. — Hug. de Fleury, page 321.

berté, la confia à la garde de Thibaut (1). Ce comte rendit alors un service pareil à celui qu'avait autrefois rendu Herbert de Vermandois ; mais le roi Louis, plus heureux que son père Charles-le-Simple, sortit au bout d'un an, donnant pour rançon la ville de Laon, dont le duc confia encore la garde à Thibaut (2). De là, vient que ce dernier est quelquefois nommé par les historiens Thibaut de Laon.

Au milieu de ces tumultes, l'église elle-même était loin d'être en paix (928). Herbert, comte de Vermandois, avait, pour prix de la captivité de Charles-le-Simple, obtenu du roi Raoul l'archevêché de Reims pour son fils Hugues encore enfant. (3) Mais après la mort de Charles-le-Simple, le roi Raoul ayant à se plaindre d'Herbert, engagea les Rémois à élire eux-mêmes un archevêque (932). Artaut fut ainsi élu et sacré (4). Cette double élection fut encore une cause féconde de guerres auxquelles notre Thibaut se mêla. Après la mort du gardien de Charles-le-Simple, l'archevêque Hugues et ses frères Herbert et Robert, unis à leur beau-frère Thibault ravagèrent les terres de l'église de Reims. La possession de la ville de Laon leur donnait de grandes facilités d'exercer ainsi leurs violences

(1) Richer, liv. II, ch. 48. — Flod. page 199. — Chron. Vird., p. 203. — Hug. de Fleury, page 321.

(2) Richer, liv. II, chap. 51. — Flod., chron. page 200.

(3) Richer, liv. I, ch. 56. — Flod., Hist. de Reims, page 165. — Chron. page 185.

(4) Richer, liv. I, ch. 60, 61. — Flod., Histoire de Reims, page 165 — Chron. page 187.

contre l'église de Reims, et d'outrager à leur gré le faible Louis d'Outremer. Celui-ci appela à son secours Otton, roi de Germanie, et Chonrad, roi de Provence, mais après avoir examiné l'assiette de la ville, ils n'osèrent en tenter le siége. Outre la ville de Laon, que Thibaut tenait de Hugues, il avait bâti le fort de Montaigu que le roi prit en 948. Cette même année le roi, toujours impatient de reprendre Laon, avait encore conduit son armée sous les murs de la ville, mais il ne put s'en emparer malgré ses efforts et sa vaillance. Ce fut pendant ce siége que les évêques, réunis dans l'église de Saint-Vincent, lancèrent l'anathème contre le duc Hugues et ses adhérents. Thibaut n'en continua pas moins ses violences. Au temps des vendanges (948), il ravagea les campagnes des environs de Reims et emporta tout le vin (1).

La ville de Laon était avec celle de Reims à peu près la dernière que possédât la race de Charlemagne. Le roi Louis ne pouvait consentir à s'en voir privé et à pardonner l'odieuse violence contre sa personne, à l'aide de quoi Hugues s'en était emparé. Au concile d'Engelheim, qui avait précédé d'un mois l'anathème prononcé dans l'église de Saint-Vincent, il s'était déjà plaint de cette félonie. Mais il ne se contentait pas de se plaindre: son caractère actif, hardi et entreprenant le portait à agir. L'assiette de la ville et sa forte position rendaient vaines toutes

(1) Voir sur cette guerre l'Histoire de Reims, liv. IV, la chronique de Flodoard, et toute la fin du liv. II de Richer.

ses entreprises sans le faire renoncer à son projet. En 949, la reine Gerberge s'était rendue en Allemagne pour solliciter de nouveau un secours de son frère Otton ; l'humeur irritée du roi ne pouvait souffrir de délai, et il parlait sans cesse à ceux de ses serviteurs qui l'entouraient à Reims du désir de se retrouver maître de cette forte et belle ville de Laon. Raoul, le père de notre historien Richer, était vassal du roi. C'était un homme hardi, éloquent, judicieux, capable de donner un conseil tout aussi facilement que de prêter un coup de main. Il résolut de remettre Laon au pouvoir du roi. La ville, gardée par Thibaut de Tours, était bien fermée : on connaît sa forte et remarquable position. Tous les jours vers le soir, les palfreniers des citoyens sortaient au nombre de cinquante à soixante environ, et descendaient dans les prairies pour faire boire leurs chevaux. Dans la crainte où on était toujours de quelque entreprise, ils descendaient en armes et ramassant à la hâte de l'herbe, ils en chargeaient leurs bêtes, et remontaient promptement la colline. Souvent pour se garantir des ardeurs du soleil couchant, qui, à cette heure, dardait avec force ses rayons sur cette colline escarpée et brûlée, ils se couvraient la tête en la chargeant de fourrages. Raoul, instruit de tous ces détails, que le rapprochement des deux villes de Laon et de Reims le mettait à même de bien connaître, fit, pendant la nuit, avancer quelques troupes ; il les cacha sur les coteaux couverts de bois, qui joignent d'un côté la colline, isolée de toute autre part, sur laquelle s'élève

encore la ville, entourée de ses vieilles murailles. Le soir arrivé, les palfreniers sortent selon leur coutume portant leurs armes et conduisant leurs chevaux ; ils descendent et arrivent dans la prairie ; par une permission de la Providence, au lieu de se hâter à ramasser le fourrage, ils s'écartent et s'attardent à cueillir des glaieuls.

Raoul s'avance résolument. Il est accompagné de hardis compagnons en nombre égal à celui des palfreniers, à la mode desquels ils avaient revêtus des costumes simples et grossiers. Ils poussent des chevaux devant eux, ils se couvrent la tête et se cachent la figure avec des bottes de foin. En cet équipage ils se présensentent aux portes de la ville. La porte s'ouvre. Ils entrent, tirent leurs épées, poussent des cris et font retentir leurs trompettes. Le tumulte se fait. Les citoyens arrivent en armes. On se bat. Les assaillants étaient en petit nombre, mais ils appuyaient leur droite sur une tour, leur gauche sur les maisons de la ville. Ils n'avaient d'ennemis qu'en front et ils frappaient avec confiance ; toutefois, ils n'osaient avancer crainte de se laisser prendre par derrière. Ils étaient déjà couverts de blessures et commençaient à faiblir, lorsque les troupes qui, au premier signal, étaient sorties de leur embuscade pénétrèrent dans la ville par la porte encore ouverte. Il se fit un grand carnage, mais beaucoup des combattants se sauvèrent dans la citadelle dont le roi ne put s'emparer et que Thibaut maintint encore sous le pouvoir de Hugues (1).

(1) Richer, liv. II, ch. 88, 89, 91 et suiv.

Pendant que le roi Louis enlevait ainsi au duc Hugues et à son vassal Thibaut, la possession de la ville de Laon, le pape Agapet, dans un concile tenu à Rome, ratifiait la sentence d'excommunication prononcée contre le duc de France. Les évêques, à cette occasion, renouvelèrent auprès de ce prince leurs instances pour la paix, et il commença à écouter leurs paroles et à acquiescer à leurs désirs.

Enfin, en 950, il conclut sa paix avec le roi. Thibaut avait failli l'empêcher. Pendant les négociations il surprit le château de Coucy (1), et rien ne put l'engager à le restituer. La paix se conclut néanmoins; le duc Hugues rendit la citadelle de Laon.

L'affaire des deux archevêques, compétiteurs du siége de Reims, se poursuivait toutefois, et un nouvel incident vint renouveler la colère de Louis. Ogive, sa mère, veuve de Charles-le-Simple, épousa Herbert, fils du comte de Vermandois, qui avait retenu si longtemps prisonnier ce malheureux prince. Le roi s'empara aussitôt des biens qu'elle possédait, et les donna à sa femme, la reine Gerberge (2).

Les préoccupations de Thibaut ne s'étendaient pas seulement sur le centre de la France; il avait marié sa sœur à Alain Barbetorte, comte de Nantes; celui-ci, se sentant près de mourir, fit appeler le comte de Tours, et lui confia la garde de sa femme, de son fils et de son comté (952) (3). Thibaut donna la veuve en

(1) Flodoard, chron. 206.

(2) Richer, liv. II, ch. 150.

(3) Chron. Nannet., tom. VIII.

mariage à Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, et lui confia aussi l'enfant, Dreux, qui mourut bientôt. Pour le comté et la ville, il en donna la moitié en garde au tuteur de l'enfant, et se réserva l'autre moitié pour lui-même. C'est du revenu qu'il en tirait, dit la Chronique de Nantes, qu'il bâtit les châteaux de Chartres, de Blois et de Chinon (1).

Les historiens ne nous apprennent pas avec quels deniers il releva celui de Chateaudun, et construisit ceux de Marchenoir et de Frèteval sur les confins du Vendomois (2).

Cependant le roi Louis d'Outremer vint à mourir (954). Le duc Hugues-le-Grand, qui, durant ses dernières années, avait constamment conservé la faveur royale, couvrit de sa protection le jeune roi Lothaire, et le conduisit en grande pompe à Orléans, à Chartres, à Blois, à Tours et dans les autres villes de la Neustrie : partout ils furent l'un et l'autre reçus avec de grands honneurs (3). Les trois dernières villes que Richer nomme, appartenaient à Thibaut; mais malgré la paix que conservait son patron, le comte de Tours ne restituait pas les biens de l'église de Reims, et il gardait toujours le château de Coucy. Si on en croit Flodoard, en 957, les fidèles de l'archevêque Artaut surprirent à leur tour ce château. Hardouin, qui en était gardien pour Thibaut, se réfugia dans le donjon. C'était, dit l'historien, une tour très-forte, et le

(1) Chron. Nannet., tom. VIII, page 277.

(2) M. de Petigny, Hist. Archéologique du Vendômois, page 134.

(3) Richer, liv. III, chap. 3.

roi Lothaire en fit le siége, qui dura deux semaines. Thibaut, pour se venger de la prise de Coucy, ravagea tout le Laonnais et le Soissonnais, prit La Fère et ne la restitua que par l'entremise d'Herbert de Vermandois, mari de la reine Ogive (1), et de Robert, comte de Troyes, tous deux frères de l'archevêque Hugues et beaux-frères de Thibaut. Malgré ces détails, il faut croire qu'il y a une erreur dans ce récit, car, d'après Flodoard lui-même et d'après Richer, Thibaut possédait encore le château de Coucy en 965 (2).

Hugues-le-Grand était mort en 956, deux ans après le roi Louis. Son fils, Hugues-Capet, reprit bientôt la politique hostile à la race de Charlemagne, et réclama vivement l'archevêché de Reims pour Hugues de Vermandois. Artaut, qui avait été maintenu dans son siége par divers conciles, venait de mouri (961). Un synode fut assemblé pour examiner les droits de Hugues, et l'affaire fut renvoyée au pape. Le légat maintint les excommunications portées contre Hugues, qui mourut bientôt à Meaux, dévoré de chagrin (3). Il ne semble pas que la famille de Vermandois ait beaucoup souteuu le duc de France, Hugues-Capet, dans cette dernière phase de l'affaire de Reims. Le mariage de la reine Ogive, si pénible à son fils Louis, semblerait avoir rapproché de Lothaire, son petit-fils, toute cette race ennemie. Thibaut, pour sa part, élevait déjà des griefs contre Hugues-

(1) Flodoard, chron. page 211.

(2) Flodoard, chron. 213, page 213. — Richer, liv. III, chap. 20

(3) Richer, liv. III, ch. 15.

Capet. Rarement, en effet, les amis et les serviteurs des pères conservent leur influence auprès des fils. Hugues, avait marié sa sœur Emma à Richard, duc de Normandie, fils bâtard de Guillaume. Le voisinage du comté de Chartres avec le pays Normand, les prétentions que Thibaut aurait pu élever sur ce duché, du chef de sa femme et au détriment du bâtard, (prétentions que Hugues-le-Grand avait sans doute entretenues autrefois) et, sans chercher tous ces prétextes, la seule avidité du Tricheur devaient l'engager dans une guerre contre Richard. Richer se tait sur les diverses phases de cette lutte qui occupe les années 960, 961 et 962, et que Guillaume de Jumiége raconte en de grands détails. Nous ne le suivrons pas au milieu de toutes les circonstances féeriques qu'il en rapporte. La Normandie fut dévastée, le comté de Chartres ravagé, Evreux, entr'autres villes, fut surpris, pris et repris (1). Richard appela à son aide les pirates. Thibaut, vaincu enfin, si on en croit Flodoard, et ayant, par ses prétentions et l'indocilité de sa rapacité, offensé son patron Hugues, s'enfuit auprès du roi. Lothaire et sa mère Gerberge le reçurent avec bienveillance, et l'adoucirent par leurs consolations, dit Flodoard; mais il ne dit pas de quelle nature étaient les consolations apportées à cet orgueil blessé et à cette rapacité vaincue (2). J'ignore si le res-

(1) Guillaume de Jumiège, tom. VIII, page 265 et suiv. — Chron. Turon. tome IX, page 53.

(2) Flodoard, chron. p. 212.

sentiment mutuel de Hugues-Capet et de Thibaut s'apaisa. Toutefois, malgré les consolations royales, Thibaut gardait son château de Coucy et il ne le rendit qu'après l'anathème lancé par l'archevêque Odalric, contre les détenteurs des biens de l'église. Herbert restitua au même temps le comté d'Epernay; mais Thibaut, bien digne de son nom de Tricheur, ne rendit Coucy qu'à la condition que son fils, qui se fit l'homme de l'archevêque, en aurait la garde (965) (1). Ce fils de Thibaut devrait être notre comte Eudes ; le fils aîné du Tricheur, qui se nommait Thibaut, devait être mort à cette époque (2), bien que l'Art de vérifier les dates ait reculé cette mort jusque vers 969.

Le reste de la vie de Thibaut nous échappe. Mais on aurait une fausse idée du personnage et de son temps, si nous n'ajoutions que toutes les violences, contre l'église de Reims, n'empêchaient pas de riches donations et une protection efficace accordées à d'autres églises. L'abbaye de Saint-Florent, de Saumur, eut surtout à s'applaudir des générosités de Thibaut. On sait que les Normands avaient réduit plusieurs endroits en d'éternelles solitudes, disent les chartes, et que les habitations des hommes se transformaient sous leur passage en retraites de bêtes fauves. Il semble surtout que ces hordes se soient acharnées avec une

(1) Richer, liv. III, chap. 20.

(2) Il avait été tué durant les guerres de Normandie à la bataille d'Ermendreville.

rage furieuse contre les églises et les monastères. On n'ignore pas les excès qu'ils commirent à Marmoutier. Saint-Florent n'avait pas été épargné davantage. Les moines dans leur frayeur s'étaient enfuis jusqu'au fond de l'Auvergne, emportant avec eux les reliques du saint, et cette contrée perdit en même temps toute grâce de religion et toute politesse (1). Thibaut rappela les moines, leur rendit leur asile et leur fit de grandes donations; nous avons déjà cité celle de la chapelle Saint-Louans qu'il possédait en fief des archevêques de Tours : un très-curieux diplôme publié par Baluze (2), montre en 958 le comte Thibaut et son beau-frère Foulques, comte d'Anjou, tenant les plaids sur les confins de l'Anjou et de la Touraine, dans le Verron (3), et confirmant tous les anciens diplômes royaux extraits des archives de Saint-Florent (4). Entre autres priviléges, les deux comtes exemptèrent de tout péage, les bateaux de l'abbaye, voyageant sur la Loire et sur les rivières adjacentes, chargés de sel ou de toute autre marchandise. Nous ne savons rien de la protection que Thibaut dut sans doute accorder aux églises et aux monastères de Touraine.

Quelques écrivains le font vivre jusqu'en 990. Une donation faite à l'église de S. Père de Chartres, par

(1) *Cum omni honestate cunctâque gratiâ religionis.*

(2) Hist. généalog. de la maison d'Auvergne. Preuves, page 23.

(3) Le Verron est un petit *pagus* sur la droite de la Vienne, près de son embouchure dans la Loire.

(4) *Ab archivis nostris.*

Leutgarde, sa veuve, et par son fils Eudes, prouve qu'il était mort en 978 (1).

Eudes lui succéda dans ses divers comtés. Il prend dans la confirmation de la donation de Leutgarde, le titre de *comes ditissimus.* Il venait d'hériter en effet des comtés de Tours, de Chartres, de Blois et de Beauvais. Ses droits s'étendaient sur le Maine et le Gatinais. Il semble même que ses possessions s'étendaient au-delà de la Seine; les Bénedictins (2) lui donnent les comtés de Meaux et de Provins. L'auteur des *Gesta consulum andegavensium*, lui attribue la possession de toute la Champagne jusqu'à la Lorraine; mais il l'a confondu, en cet endroit comme en bien d'autres, avec son fils Eudes II, qui hérita en 1019 de la maison de Vermandois. Les comtés de Troyes et de Meaux étaient, au temps d'Eudes Ier, possédés par Herbert, fils du gardien de Charles-le-Simple, qui venait d'hériter de ses deux comtés à la mort de Robert, son frère.

Eudes n'avait qu'un frère qui était Hugues, archevêque de Bourges. Il souscrivit avec lui, ainsi que sa sœur Emma, comtesse de Poitiers, la donation de Leutgarde (3).

Le cartulaire de S. Père, nous montre, à diverses reprises, ce comte confirmant les priviléges ou concédant des biens à l'abbaye. La date la plus ancienne

(1) Cartulaire de S. Père de Chartres, tome I, page 65.
(2) Art de vérifier les dates.
(3) Cartulaire de S. Père de Chartres, tome II, page 53.

où on l'y rencontre est celle de 954, si on en croit le calcul de M. Guérard. Eudes souscrivit alors avec son père, sa mère et son frère Hugues, déjà archevêque de Bourges, la donation faite par l'évêque Raimfroy à l'abbaye de S. Père. Cette donation est aussi signée de Hugues-le-Grand et de son fils Hugues-Capet. Une autre pièce de 977, souscrite par le comte Eudes, sans qu'il y soit fait mention de Thibaut, pourrait faire croire que ce comte était déjà mort en 977 (1). Quoiqu'il en soit, comme nous l'avons dit, la pièce de 978 est explicite. A cette année, Thibaut était mort, Eudes lui avait succédé. Le cartulaire de S. Père nous donnera, à diverses reprises encore, des renseignements sur notre comte qui était grand bienfaiteur des églises. Si nous n'avions pas tant de pertes à déplorer, nous devrions aussi trouver dans les archives des établissements religieux de Touraine, des documents qui pourraient suppléer au laconisme et nous diriger au milieu de la chronologie fort embrouillée des historiens. Eudes fut surtout un bienfaiteur de Marmoutier. On sait que vers 982 (2), la date n'est pas très-certaine, saint Mayeul y avait, à sa demande, amené de Cluny treize religieux, qui firent refleurir la vie monastique et élevèrent cette abbaye à un degré de sainteté digne de l'éclat que le nom de Saint-Martin lui avait donné. Depuis

(1) Ibid., p. 62.

(2) Gallia Christ. Art. Hugues, archevêque de Bourges. — Mabillon, Annales bened., tom. IV, page 42. — Don. Martenne, hist. de Marmoutier.

la ruine de l'abbaye par les Normands et le massacre des frères qui l'occupaient, Marmoutier avait subi diverses phases, dont l'histoire est assez obscure. Des chanoines y faisaient l'office divin. La comtesse Berthe et non pas Ermengarde, comme dit un moine de Marmoutier, (le seul historien qui ait donné le détail de cette restauration où il commet mille erreurs et confond ainsi les deux Eudes), la comtesse Berthe, scandalisée du genre de vie que menaient ces chanoines, obtint de son mari qu'il ferait tous ses efforts pour ramener dans ce lieu illustre des serviteurs plus dignes. Eudes s'adressa au grand maître de la vie monastique de cette époque, à saint Mayeul, et il semble que dans la personne de ce grand saint, Cluny rendit en cette circonstance à saint Martin, ce que saint Martin lui avait précédemment donné en lui cédant Saint Odon. On ne peut beaucoup se fier à ce que l'anonyme de Marmoutier raconte de la part que prit à cette restauration l'archevêque de Bourges, Hugues, que l'historien mal-avisé fait fils du comte Eudes. Cependant la tradition constante de l'abbaye lui donne un grand rôle en cette circonstance, et D. Martenne remarque, que de son temps encore, on célébrait à Marmoutier l'anniversaire de l'archevêque de Bourges comme d'un bienfaiteur.

En 985, Eudes et son cousin Herbert de Vermandois, comte de Troyes et de Meaux, conseillent au

(1) Richer, liv. III, chap. C.

roi Lothaire d'envahir la Lorraine et de tenter le siège de Verdun (1). La prise de cette place donne à Richer l'occasion de décrire les machines de guerre usitées à cette époque et leur fabrication, mais il ne dit pas quelle part prit Eudes à cette entreprise. Le cartulaire S. Père de Chartres, qui continue l'emphase, dont le comte avait donné lui-même l'exemple, et le nomme *comes longe lateque famosissimus*, rapporte plusieurs de ses donations (1), confirmées par le roi Lothaire, avec lequel il semble être resté en une intelligence que la parenté de sa femme Berthe, nièce du roi, pourrait expliquer.

C'est pendant ces années qu'Eudes, se trouvant un jour à Chartres, au moment du dîner, ses échansons se répandirent par la ville pour chercher le meilleur vin à offrir à leur seigneur. On leur indiqua le cellier du saint homme Sigismond, qui en vendait d'excellent. Les échansons coururent en toute hâte à sa maison ; trouvant le maître absent, en serviteurs de prince qui se croient tout permis, ils entrèrent au cellier, se hâtant de remplir leurs outres et de les emporter. Cependant le saint homme Sigismond revenait de l'église, où il avait fait ses prières. Il trouve son cellier occupé par tous ses compagnons et l'un deux lui dit en le raillant : Mon seigneur, ce vin là est-il bon? Le vieillard, sans se fâcher, répondit en souriant: Mon frère, il vous est facile de le savoir et vous n'avez pas besoin de vous informer de ce que vous pou-

(1) Cartulaire de S. Père, liv. III, page 67.

vez apprendre par vous-même. L'insolent, gardant son audace, demande qu'on lui apporte un flacon. Le Saint, sans se troubler davantage, lui demande si le vin sera meilleur dans un vase différent de celui où il se trouve. Le malheureux approche alors ses lèvres d'une des cruches et il tombe aussitôt frappé de paralysie. On le rapporta au logis du comte : celui-ci apprenant ce qui s'était passé, entra dans une grande colère contre ses serviteurs. Il ordonna qu'on reportât tout de suite au saint vieillard le vin qu'on lui avait enlevé, et, dans son indignation, ne se contentant pas du châtiment terrible qui venait de frapper un de ces audacieux, il condamna tous ceux qui avaient usé de violence envers l'homme de Dieu, à avoir les yeux crevés. Mais le bon Sigismond sut l'adoucir; il obtint de lui leur pardon et lui fit servir de son vin en abondance. Il ne se contenta pas d'intercéder auprès des princes de la terre, et ses ardentes prières obtinrent bientôt la guérison du paralytique (1).

Cependant le roi Lothaire était mort (986), et bientôt après lui, son fils (987). Hugues-Capet, venait d'être élevé sur le trône, et Charles de Lorraine, frère de Lothaire, soutenait contre lui ses droits d'héritier. Il ne semble pas qu'Eudes, malgré son alliance avec la famille de Charlemagne, en ait beaucoup soutenu le dernier rejeton. Il faut dire aussi que si Berthe était nièce de Lothaire, elle était cousine de Hugues-Capet.

(1) Cartulaire de S. Père, tome I, page 67.

L'année même où Hugues-Capet était monté sur le trône, un événement plus important pour Eudes s'accomplissait. Geoffroy Grisegonnelle mourut, et le grand antagoniste de la maison de Blois, Foulques-Nerra, lui succéda au comté d'Anjou.

Geoffroy était mort au siége de Marson (1), qu'il avait entrepris de concert avec le duc Hugues, dit Foulques-le-Réchin (2), contre Eudes Ruffin (3), ajoute la chronique de Maillezais. Ce Ruffin serait-il notre comte de Tours? Ce serait la seule fois que ce surnom lui serait donné.

Quoi qu'il en soit, Foulques-Nerra, à peine parvenu au comté d'Anjou, eut maille à partir avec le comte de Tours. Ambitieux et orgueilleux l'un et l'autre, Eudes plus fastueux, Foulques plus rapace, ayant des domaines voisins ou plutôt, comme il arrivait toujours à cette époque, se pénétrant les uns les autres, la paix ne devait pas être possible.

Je laisse de côté les guerres qu'Adhémar de Chabannais et Pierre de Maillezais (4) racontent avoir eu lieu entre Adelbert de Périgord et Bozon, comte de la Marche, contre Guillaume de Poitiers. Je ne chercherai pas à établir la part qu'y prit Foulques et le dommage qu'Eudes y essuya. Il était frère de la célèbre comtesse de Poitiers, Emma, dont la dramatique histoire a

(1) Maine-et-Loire.

(2) Dachery. Spicileg., in-4°, tome x, page 393.

(3) Hist. de France, tome x, p. 231.

(4) Chron, d'Ad. de Chaban, p. 146. — Pierre de Maillezais. *Relatio de antiquitate Insulæ malleacensis*, p. 179 à 182.

besoin d'être encore étudiée et éclaircie. Car la chronologie que les Bénédictins y ont appliquée est loin d'être exacte. Ils font mourir Guillaume de Poitiers, en 994, après plusieurs années de profession monastique, ils marient son fils la même année et marquent en 995 la mort d'Emma, lorsque les pièces authentiques montrent, en 993, ce fils de Guillaume et d'Emma, encore tout petit enfant, *puerulus*, et qu'une charte, conservée dans nos archives, montre Guillaume et Emma vivant, régnant et faisant des donations à l'abbaye de Bourgueuil en 998. Aussi, sans revoquer en doute les faits racontés par les deux chroniqueurs, le siége de Tours, entre autres, la possession de cette ville par Foulques, et la fière réponse adressée au roi par Adelbert occupé à ce siége, nous laisserons à d'autres le soin d'en rechercher les époques précises, et nous nous contenterons de noter à l'occasion quelques mots de Richer, qui paraissent donner assez de lumière pour reporter tous ces événements à une date bien postérieure à celle que les Bénédictins ont indiquée.

Nous nous contentons pour l'instant de suivre le récit de notre moine de Saint-Remy. Aux années où nous sommes parvenus, il n'enregistre aucun de ces graves incidents, il nous fait voir au contraire la puissance d'Eudes éclatante et inattaquée.

En 991, tandis que les rois Hugues et Robert s'inquiétaient de voir la ville de Laon, toujours occupée par leur compétiteur Charles de Lorraine, et pouvaient déjà compter bien des entreprises vaines faites sur cette place importante, Eudes convoitant Dreux et désireux

de s'agrandir de ce côté, vint trouver le roi Hugues, déplorer avec lui la force de cette ville de Laon et sa puissante assiette, et regretter les difficultés d'un tel siége. Il gémissait de ce que les troupes des rois avaient peu de confiance dans le droit royal (1).

Le roi, reconnaissant la vérité de ces représentations et justement alarmé de sa faiblesse, demanda du secours à Eudes, lui promettant quelque récompense s'il lui amenait des troupes et le soutenait jusqu'à la prise de la ville. Eudes qui, pourvu qu'il en touchât le prix, ne se faisait pas scrupule, ce semble, de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, s'engagea volontiers à attaquer et même à prendre Laon, si le roi voulait lui céder Dreux. Le roi en fit une concession publique. Eudes se rendit à Dreux, que possédait avant lui un comte nommé Gautier, qui, avec sa femme Eve, avait fait quelques donations à l'abbaye Saint-Père de Chartres (2). Eudes s'attacha par le serment ceux qui se trouvaient dans le château, il leur adjoignit quelques-uns de ses fidèles les plus dévoués, et ensuite, conformément à ses promesses, il s'occupa des affaires du roi; mais ses efforts furent inutiles. La ville de Laon était avertie de ses desseins et elle ne fut rendue au roi que plus tard et par une autre entremise que celle qui s'était mise à un si haut prix. Eudes n'en conserva pas moins Dreux (3). Ce

(1) Richer, liv. IV, tome II, p. 306.

(2) Guérard, cart. de S. Père, tome I, page 72, *ad ann.* 986.

(3) Richer, liv. IV, chap. XL, page 195

château convenait merveilleusement au comte de Chartres. Il assurait ses frontières du côté de la Normandie et plus tard Eudes II livra de grandes guerres pour s'en conserver la possession (1).

Quand on a des châteaux, on n'en saurait trop avoir. Si Dreux était si fort à la guise du comte de Tours, Melun ne le séduisait pas moins. Il n'avait pas besoin d'assurer sa frontière de ce côté, mais il lui était fort avantageux d'avoir un passage sur la Seine et de s'assurer la communication des deux rives. A ce compte Melun, qu'un de ses ancêtres d'ailleurs avait déjà possédé, disait-il, lui agréait bien fort (2). Ce château était alors occupé par Bouchard, comte de Corbeil, frère de Geoffroy-Grisegonnelle et oncle de Foulques-Nerra (3). C'était un ennemi de race que le comte de Tours trouvait devant lui. En outre le grand crédit, que la fidélité et la vertu du comte Bouchard lui avaient acquis auprès des rois, offusquait depuis longtemps Eudes (4) qui eût ainsi trouvé dans la possession de Melun, ces doubles délices des ambitieux et des envieux :

Son bien premièrement et puis le mal d'autrui.

Mais Melun n'était pas facile à prendre. La Seine l'entourait de toutes parts et cette forte position ne

(1) Guillaume de Jumièges.

(2) Richer, liv. IV, chap, LXXIV et suiv. page 154.

(3) Vita dom. Burchardi, venerabilis comitis, page 354. M. de Pétigny (hist. du Vendômois) conteste cette parenté de Bouchard et de la maison d'Anjou.

(4) Vita Burchardi.

faisait qu'irriter les désirs du comte Eudes. Car, une fois entré, se disait-il, il sera bien facile de s'y défendre. Il entretenait souvent ses fidèles de ce désir, il les excitait à songer aux moyens de venir à bout de cette difficile entreprise et les assurait qu'ils n'avaient point à craindre de se parjurer vis-à-vis du roi : « car son aïeul avait autrefois possédé cette place et ce n'était plus le roi qui la tenait aujourd'hui (1). »

Un de ses amis se rendit à Melun. Le gardien du château pour le compte de Bouchard, se nommait Gautier (2). L'ami d'Eudes se lia bientôt avec lui et lui demanda s'il savait à qui le château, dont il avait la garde, avait appartenu autrefois, et par quels moyens il était tombé entre les mains du roi. Le commandant expliqua la suite des possesseurs de Melun et raconta ce qu'il savait de son histoire.

Eh! dit l'ami du comte de Blois, comment se fait-il qu'Eudes qui a si souvent réclamé ce château, en soit encore frustré.

— C'est, répondit l'autre ne trouvant pas de raison, la volonté du roi.

— Est-il donc juste, reprit le tentateur, que le fils soit dépouillé du patrimoine de ses pères? et encore parmi tous les grands, en est-il un plus digne qu'Eudes d'une concession royale?

Il lui étala alors la grande puissance et la grande richesse, et surtout la grande générosité du comte de Tours, lui montrant combien il lui était facile

(1) Richer, lib. IV.

(2) Hugues de Fleury, p. 220. Guillaume de Jumièges, liv. V, p. 189.

de récompenser largement un service et mettant en regard la pauvreté et la faiblesse du roi, vivant sans gloire et incapable de régner. A tous ces beaux discours, il ajouta des présents et sut ainsi attirer à son avis la femme de Gautier, éblouie par tant de magnificence. Gautier résistait cependant encore : Comment, disait-il, pourrais-je passer au service d'Eudes et lui livrer le château confié à ma garde, sans déshonneur et sans péché? L'envoyé d'Eudes, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, lui répondit, sans hésiter, de ne point s'embarrasser de cela, de songer seulement à sa fortune, et que s'il y avait péché en en cette action, il le prenait tout entier sur sa conscience et en voulait porter la peine. Gautier céda enfin. On se fit des serments, on se donna des ôtages. Eudes fit avancer ses troupes en toute hâte. Elles pénétrèrent dans la ville, et pour mieux dissimuler, le comte de Tours mit Gautier en prison. Il en sortit bientôt, jura fidélité et, de concert avec le comte, prépara la défense (1). Le roi avait en effet déjà envoyé ordonner à Eudes de rendre la place, et celui-ci se confiant dans la force des murailles et la défense qu'offrait la Seine, assura qu'il ne la céderait qu'avec la vie (2).

Le roi amena donc son armée au siége de Melun. Chacun des historiens prétend que son héros lui prêta en cette circonstance un secours décisif. L'his-

(1) Richer, liv. IV.
(2) Guillaume de Jumiéges.

torien de Bouchard assure qu'il soutint à lui seul son démêlé avec Eudes. Guillaume de Jumièges prétend que le roi ne mena cette entreprise à bonne fin, que grâce au secours que lui donna Richard, duc de Normandie, à qui il avait confié sa honte et son impuissance (1). Enfin, l'auteur des *Gesta Consulum Andegavensium*, dont la chronologie est fort désordonnée, on le sait, assure que l'armée du roi était depuis longtemps devant Melun, lorsque Geoffroy-Grisegonnelle arriva, qui emporta la place en un tour de main (2). Richer se range à l'avis de Guillaume de Jumièges, lorsqu'il dit que les rois amenèrent une armée de pirates qui, à l'aide de leurs barques, attaquèrent la ville de près et qui, ayant découvert une porte cachée, la forcèrent et pénétrèrent dans la place. La garnison fut faite prisonnière. Gautier et sa femme furent pendus. Eudes s'avançait avec une armée lorsqu'il apprit ce désastre, il se retira tristement, donnant plus de regrets à la perte du château et à la captivité des siens qu'à la mort du traître (3).

Craignant que le ressentiment du roi ne se bornât pas à la reprise du château, et surtout sans doute redoutant son intervention dans les querelles qu'il avait avec Foulques, Eudes envoya auprès du roi, afin de lui persuader que la Majesté Royale n'avait en rien

(1) Vita Burchardi. — Hist. normanorum, liv. v.
(2) Dachery Spicil., tome x, p. 442.
(3) Richer, liv. iv, chap. 78, page 260.

été blessée en toute cette affaire ; qu'il ne s'était nullement attaqué au roi, à qui il devait être indifférent que ce fût l'un ou l'autre de ses vassaux qui possédât Melun ; que pour lui, il avait eu de justes raisons d'agir comme il avait fait, puisque ce château avait autrefois appartenu à un de ses ancêtres, et qu'en somme, si le roi avait quelque léger motif de mécontentement contre lui, l'affaire avait assez complètement tourné à son détriment et à sa honte, pour que désormais on le traitât avec indulgence.

Le roi, au dire de Richer, sentit la force de ce discours, et fit assurer le comte qu'il pouvait être certain de sa bienveillance : et bientôt Eudes se rendant auprès de lui, sut tout à fait reconquérir ses bonnes grâces ; ils renouèrent leur ancienne amitié, sans qu'aucune méfiance la vînt désormais troubler (1). Nous verrons cependant bientôt le roi prendre parti pour Foulques, et la mort seule sans doute empêcha Eudes de renouveler ses tentatives sur Melun. Le passage de la Seine était trop important pour que le comte y renonçât : son fils, pour se l'assurer, bâtit le château de Montereau (2).

La plupart des historiens et les Bénédictins (3) ont attribué l'entreprise sur Melun à Eudes II, trompés par la chronologie de Hugues de Fleury, qui place cet événement en 999. Mais en 999, Eudes II avait à peine

(1) Richer, liv. IV, chap. 80, page 262.
(2) Chron. S. Petri Vivi, page 224.
(3) Art de vérifier les dates. Rec. des Hist. de France, tome X, ind. chron.

dix-huit ans, et n'était nullement, par son âge et sa puissance, en état de tenter une pareille entreprise. Le témoignage de Richer, du reste, ne peut laisser aucun doute à cet égard, et il faut placer cet événement en 991.

Cependant c'est du côté de la Bretagne que devaient naître les grands embarras d'Eudes, et il est bon de reprendre les événements qui concernent à la fois ce pays et nos comtes de Tours. Le singulier partage que Thibaut avait fait du comté de Nantes, n'avait pas, on peut le croire, plu beaucoup aux Bretons. Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, en épousant la veuve d'Alain-Barbe-Torte, comte de Nantes, sœur de Thibaut-le-Tricheur, avait reçu, avons-nous dit, la garde de l'enfant Dreux, héritier d'Alain, et celle de la moitié des terres du comté. Thibaut, comme tuteur de l'enfant sans doute, avait pris pour lui l'autre moitié. Les Nantais attaqués par les Normands avaient demandé vainement des secours à Foulques. Lorsque Dreux, le neveu de Thibaut, vint à mourir, le bruit se répandit en Bretagne que Foulques y avait bien pu contribuer afin de s'approprier les terres dont il n'avait jusqu'alors que la garde. Hoël, fils naturel du Barbe-Torte, s'empara alors de cette moitié, et voulut même prétendre à celle que Thibaut s'était réservée (1).

Conformément aux usages de son époque, pour s'assurer la jouissance de ce qu'il avait pris et surtout pour le défendre des attaques de Hoël, Thibaut en

(1) Hist. de Bretagne.

fit cession au comte de Rennes, Conan-le-Tort. Celui-ci en retour avait fait hommage à Thibaut : c'est du moins ce qu'on peut inférer de quelques faits subséquents. Hoël, comte de Nantes et maître de la ville, trouvait injustes, comme c'était son droit et son intérêt, les prétentions de Thibaut et la cession qu'il avait faite à Conan. Il entra sur les terres du comte de Rennes, et ravagea tout jusqu'aux portes de la ville, sans que Conan ait osé lui résister. Dom Lobineau et Dom Morice assurent que, tout le temps de sa vie, Hoël conserva sur Conan l'avantage que lui avait donné cette invasion. Il ne paraît pas toutefois que Hoël ait jamais possédé les terres que Thibaut avait concédées au comte de Rennes. Celui-ci resta dans de bonnes relations avec la maison de Blois. Après la mort du Tricheur, nous le trouvons à Chartres à la cour d'Eudes en 979 (1), où il venait sans doute rendre hommage des terres de Bretagne qu'il possédait. C'est vers cette époque, en 980 au plus tard, que Hoël mourut : le bruit courut que Conan s'était débarrassé par le poison de ce redoutable ennemi. Guérech, frère de Hoël, succéda à son frère au comté de Nantes. Je laisse de côté les curiosités de ce personnage qui avait été d'abord moine de Saint-Benoît, puis évêque de Nantes, qui devint alors comte et se maria. Je laisse aux savants Bretons le soin de disserter et de rechercher si Guérech, en prenant une femme et un comté, quitta ou garda le bâton pasto-

(1) Guérard, cart. de S. Père de Chartres, tome I, page 66.

ral. Guérech toujours, voulant venger la mort de son frère, entreprit une guerre contre Conan. Il s'allia en 981 avec Geoffroy-Grisegonnelle, comte d'Anjou, qui abandonna les prétentions que son père, Foulques-le-Bon, fidèle ami du Tricheur, avait à la mort de Dreux, élevées du chef de sa femme, sur les terres que Hoël lui avait ravies.

Les armées se rencontrèrent sur la lande de Conquereux (982). Ce fut la première bataille de Conquereux. Le résultat en est inconnu. Les historiens bretons la déclarent indécise et prétendent que Conan y fut blessé à la main. Le dicton populaire, *c'est comme à la guerre de Conquereux, le Tort l'a emporté sur le droit*, semble indiquer que la victoire appartint au comte de Rennes, et on ne peut expliquer cet adage par la seconde bataille de Conquereux où le Tort perdit la victoire et la vie.

Guérech cependant mourut vers 990, et son fils Alain le suivit de près au tombeau. Conan alors s'empara de Nantes, mais il restait deux fils naturels du comte Hoël, et Hamon, leur oncle, invoqua pour eux l'appui de Foulques-Nerra. Dans toutes ces guerres que Conan soutenait, Eudes était en jeu. Cela est si vrai que Richer intitule : *Guerre entre Foulques et Eudes, au sujet de la Bretagne*, des chapitres où le comte de Tours n'est pas même nommé (1). Car Conan défendait toujours la cession de Thibaut et l'hommage dû à la maison de Blois. La guerre d'ailleurs

(1) Richer, liv. IV, chap. 81, page 264.

ne se contint pas dans les limites de la Bretagne. Elle se répandit sur toutes les rives de la Loire, et ne se termina en réalité que par l'exclusion de la race de Thibaut-le-Tricheur. Eudes et Foulques firent de grands efforts pour soutenir cette lutte; toutes les populations de l'Anjou, de la Touraine et du Blaisois, en souffrirent cruellement. Ce fut en somme une rude guerre, et qui devint générale. Le rois y prirent part; et non seulement les peuples voisins des deux compétiteurs, mais les peuples les plus éloignés, les Aquitains et les Flamands, par exemple, se mesurèrent dans cette lice (1). Il ne faut pas s'étonner si l'imagination des peuples entoura de popularité ces combats de Conquereux, qui furent le commencement des grandes batailles entre les *faucons* d'Anjou et les *riches* enfants du Tricheur. Mais par cela même que les peuples furent vivement frappés de ces grandes luttes, le récit en fut altéré davantage. L'imagination se joua au milieu de ces batailles auxquelles les pères de chacun avaient pris part; les historiens n'y purent rien démêler, et ils enregistrèrent toutes sortes de faits contradictoires enfilés dans des chronologies impossibles. La confusion des deux Eudes, qui combattirent tous deux le même Foulques-Nerra, augmentait le désordre de tous ces récits, on avait à peu près renoncé à les démêler et à reconnaître la part qu'Eudes Ier prit dans cette lutte, et à la distinguer de celle qu'y eut son fils Eudes II.

(1) Richer, liv. IV, pass.

Richer apporte la lumière au milieu de ce chaos. Il était contemporain d'Eudes Ier : il est digne de foi dans tout ce qu'il lui attribue. Malheureusement il était éloigné du théâtre des événements, et il s'est contenté de les grouper par masses. Il faut renoncer avec lui à connaître les détails des faits et gestes de Gelduin-le-Diable de Saumur, par exemple, ou de ce détestable Landry, seigneur de Dunois, qui dévastaient si cruellement la Vallée au profit d'Eudes, en même temps que les alliés de Foulques, Lysois d'Amboise et Archambault de Buzançais, attaquaient si vigoureusement le comté de Tours. Les *Gesta Consulum* et le Livre d'Amboise sont abondants sur ces divers personnages, mais on est encore à se demander quels furent parmi eux les compagnons du père, et quels ceux du fils. Les chartes seules pourraient aider à ranger chacun d'entre eux en son ordre. Ce n'est pas le moment d'entreprendre ce travail, et ce n'est pas à Tours seulement qu'il faudra en rechercher les éléments. Je suivrai donc simplement le récit de notre ami Richer.

Il marque qu'après l'entreprise de Melun, les guerres au sujet de la Bretagne recommencèrent entre Foulques et Eudes. Le comte d'Anjou, soit en son nom soit au nom des enfants d'Hoël, voulait reprendre la part de la Bretagne qu'Eudes avait usurpée. Sentant sa faiblesse en présence de la grande puissance de son ennemi, il réunit simplement une troupe de quatre mille hommes et ne voulant pas tenter de bataille avec des forces si inférieures, il se contenta de porter le

dégât sur les terres du comte de Tours (1). Il pilla, brûla, devasta et, tout en se jurant par l'âme-Dieu (2), avec sa petite troupe, s'appuyant de ses amis d'Amboise et des châteaux qu'il possédait en Touraine, il parcourait la province entière, insultait à Eudes et à ses amis et s'avança jusqu'à Blois dont il brûla les faubourgs. L'incendie se propagea jusque dans le monastère de Saint-Lomer, dont les moines furent obligés de quitter leur sainte retraite, étant désormais privés de vivres et d'abri. Eudes cependant ne supportait pas patiemment de tels excès; à son tour il entra par les terres de Foulques, et les ravagea de telle sorte qu'il ne laissa pas une chaumière, pas un clocher debout. (3) Il cherchait en vain le combat et provoquait inutilement son ennemi. Foulques connaissait sa faiblesse et n'osait affronter la bataille. Ces tristes et stériles représailles occupèrent deux années et précédèrent la reconciliation des rois avec Eudes, après l'entreprise de Melun.

Malgré cet accord, Foulques, qui avait tenu jus qu'alors le parti des rois et dont les attaques sur les terres d'Eudes avaient pu servir en effet la reddition de Melun, Foulques ne quitta pas ses desseins sur la Bretagne, et par ruse, par argent et aussi par l'aide d'Hamon, tuteur des jeunes enfants de Hoël, il parvint à surprendre la ville de Nantes et à s'en empa-

(1) Richer, liv. IV, chap. 79, page 260.

(2) *Fuclo Nerra, cui consuetudo fuit animas Dei jurare*. Gesta cons. and. Dachery Spic., tome X, page 452.

(3) *Ut nec tugurium vel gallum relinqueret*. Richer, liv. IV, ch. 79, p. 262.

rer. La citadelle cependant, où s'enfermèrent de valeureux champions, résista à ses efforts et tint pour Conan et pour Eudes.

Conan était dans le fond de la Bretagne à Brueruh, (1) il rassemble en grande hâte une armée, et bien différent du personnage que les historiens Bretons montrent si timide et si faible en présence de Hoël, il entre hardiment en campagne et s'en vient fièrement mettre le siége devant Nantes. Il avait fait alliance avec les pirates. (C'est de ce nom que Richer désigne toujours les derniers descendants des Normands qui avaient ravagé si cruellement toutes ces contrées). Pendant que l'armée de Conan entourait Nantes et l'attaquait par terre, la flotte des pirates la cernait du côté de la Loire et en même temps la citadelle accablait les défenseurs de la ville et favorisait les assaillants. Les citoyens de Nantes, qui combattaient pour Foulques, ne pouvaient résister à ces vives et nombreuses attaques. Aussi Foulques se hâtait-il pour les secourir. Il réunit ses vassaux et ne se trouvant pas encore en force, il loua des troupes, (c'est le premier exemple d'une milice à gage que présente notre histoire), et il se hâta d'entrer en Bretagne.

A l'ouest de Châteaubriand, au nord de Nantes, resserrée entre les rivières de la Vilaine, du Don et de la Chère, s'étendait, près de la forêt de Derval, la lande de Conquereux. Richer la décrit vaste et pleine de fougère. C'est sur cette lande, où il avait déjà rencontré

(1) Pour toute la suite du récit, voir Richer, liv. IV, *usq. ad. finem.*

Geoffroy Grisegonnelle, que Conan alla à la rencontre de Foulques. D. Morice et D. Lobineau ont interverti les rôles en disant que c'était Foulques qui assiégeait Nantes, et que Conan l'envoya défier, sous les murs de la ville, lui ordonnant de quitter son entreprise et lui offrant la bataille, que Foulques aurait assignée sur cette lande, où déjà son père avait autrefois battu Conan. Quoi qu'il en soit, celui-ci, arrivé le premier au lieu du rendez-vous, fit creuser un vaste fossé qui coupait la lande et y introduisit les eaux des rivières voisines. Il recouvrit le tout de branchages, de broussailles et de chaume, dont le léger amas était porté sur de longues perches. Pour mieux dissimuler son embûche, il fit répandre par dessus des brins de fougère et attendit tranquillement son ennemi en rangeant son armée en bataille. Poussant jusqu'au bout la ruse, il déclara qu'il ne sortirait pas du lieu où il était, et qu'il y vendrait chèrement sa vie, si, contre tout droit et toute justice, son ennemi osait l'y attaquer. Foulques voyant son ennemi immobile, excite l'ardeur des siens et ordonne l'attaque. Les Angevins s'avancent audacieusement et lancent d'abord avec vigueur leurs traits contre les Bretons : mais voici que tout à coup, la terre s'abîme sous leurs pieds, ils roulent avec leurs chevaux, les Bretons alors s'élancent sur eux et les accablent. Les Angevins épouvantés s'enfuient de toutes parts. Les Bretons massacrent impitoyablement ceux qui ont été précipités dans les fossés, et se mettent à la poursuite des fuyards. Le *Faucon Noir* lui-même, épouvanté,

part et se sauve à tire d'aile. Conan victorieux, fatigué du carnage et de la poursuite, comme fit plus tard le prince de Condé à la journée du faubourg Saint-Antoine, ôte son armure au milieu des broussailles, et rafraîchit à l'air son corps tout trempé de sueur. Un Angevin alors, l'apercevant ainsi à l'écart, désarmé, et accompagné seulement de trois des siens, s'élance vivement sur lui, et le tue du premier coup. En apprenant cette mort, Foulques rassuré revient sur ses pas, marche sur Nantes et enlève la citadelle. Il se retourne alors, remonte le cours de la Loire, pénètre de nouveau sur les terres d'Eudes, qu'il ravage et désole, et où il bâtit un château non loin de Tours, dit Richer. L'historien ne le nomme pas, mais nous verrons par les indications qu'il donne plus loin, que c'est Langeais qu'il désigne ici. La tradition attribue encore à Foulques la fondation de ceux de Montbazon, de Semblançay, et de bien d'autres encore dont il resserrait de plus en plus la ville de Tours.

Foulques était toujours appuyé par les rois qui ne semblaient pas avoir gardé beaucoup l'amitié que Richer prétend qu'ils avaient rendue à Eudes, après l'affaire de Melun. L'Angevin, pensant bien que le comte de Tours viendrait attaquer son nouveau château, avait demandé des secours au roi et, sur la promesse qui lui en avait été faite, son cœur s'était encore enflé davantage : et il continuait d'insulter à son ennemi. Eudes cette fois ne semblait pas vouloir se contenter de faire le dégât en Anjou. La mort de Conan l'avait irrité, la fondation de ces incommodes châ-

teaux dans le voisinage de Tours et les ravages de son rival avaient mis le comble à son ressentiment; il faisait d'immenses préparatifs et à voir son soin de ménager des alliances, de demander du secours et de rassembler des forces, on eût dit qu'il voulait cette fois écraser et détruire tout-à-fait le nid ennemi. Les pirates étaient entrés dans son alliance, les Aquitains lui avaient promis du secours; les Flamands même embrassèrent sa cause. Richer ajoute que les Gaulois de la Belgique lui jurèrent fidélité, sans que nous puissions bien déterminer quel peuple il a voulu désigner. S'étant assuré de tous côtés des amis puissants et forts, Eudes vint mettre le siège devant le château que Foulques avait construit nouvellement.

Les rois tardaient à envoyer les secours qu'ils avaient promis, et Foulques laissé à lui seul, ne pouvait résister au comte de Tours. Ses alarmes s'augmentaient en considérant les grandes alliances que ce dernier venait de contracter et les immenses préparatifs qu'il faisait pour cette guerre. Changeant donc son audace et son orgueil en humilité et en prières, Foulques demanda la paix. Il proposait de payer 100 livres pesant d'argent pour le meurtre de Conan. Le fils de l'Angevin se serait engagé au service militaire envers le comte de Tours en remplacement du vassal tué sur la lande de Conquereux (1). La nouvelle forteresse de Langeais eût été rasée; lui-même, le comte d'Anjou, se fût volontiers engagé au service militaire envers

(1) *Loco militis interfecti*. Richer, liv, chap. 91, 91, page 276.

Eudes, mais comme cela ne pouvait se faire sans léser les droits du roi, il proposait de faire serment entre les mains du fils d'Eudes, et de s'engager vis-à-vis de lui au service militaire. Conan, de cette sorte, n'eût-il pas été bien remplacé ? Foulques n'exceptait de ses obligations envers Eudes et son fils que ses plus proches parents, ses propres enfants, son frère, ses neveux et le roi. Envers et contre tous autres il s'engageait par serment.

De pareilles propositions étaient faites pour séduire. Eudes ne s'en contenta pas. Il voulait avant tout que son ennemi lui restituât Nantes et les terres de Bretagne.

Mais le roi arriva menant douze mille hommes à Foulques. Il reprit courage, rejeta les offres qu'il avait faites et, ne pensant plus qu'à la guerre, songea à passer la Loire et à attaquer vigoureusement son ennemi. Si, comme nous le croyons, Eudes assiégeait alors Langeais, et la date de la confirmation des biens de Bourgueil (1), qu'il fit quelques mois avant sa mort, prouve irrévocablement que c'est bien là sa dernière entreprise, son armée était au nord de la Loire. Celles de Foulques et du roi occupaient la rive méridionale. Cela semble conforme au texte de Richer, puisqu'il va nous dire tout-à-l'heure que l'armée du roi se replia sur Amboise, en suivant les rives du fleuve et essayant toujours de le traverser. Mais il nous est difficile de concevoir comment et pourquoi l'armée de Foulques, et surtout celle du roi occupaient cette rive méridio-

(1) Archives d'Indre-et-Loire. Bourgueil.

nale et, par quelle raison ils avaient placé le fleuve entre eux et leur ennemi, lorsqu'il leur était si facile de tenir le côté qu'occupait l'armée du comte de Blois.

On pourrait expliquer ce fait par les divers événements de la vie d'Emma, cette sœur d'Eudes, fondatrice de Bourgueil, comtesse de Poitiers, dont nous avons voulu laisser de côté la dramatique et difficile histoire. Si nous suivons la chronologie appliquée à Pierre de Maillezais par les Bénédictins, nous trouvons en effet qu'environ cette année 995, pour défendre les intérêts du jeune Guillaume, le roi Robert passa en Aquitaine, où le suivit toute la jeunesse de France, et qu'il mit le siége devant Bellay. Ce serait au retour de cette expédition malheureuse qu'il se serait joint à Foulques, dont les possessions et les amis étaient des deux côtés de la Loire, sans toutefois qu'il possédât sur cette rivière d'autre passage en ces contrées que celui d'Amboise. Saumur était tenu par Gelduin, ami fidèle de la maison de Blois. Une telle explication semblerait sans doute bien logique et bien simple, mais une petite note de Richer semble malheureusement contredire cette logique et cette simplicité, et doit faire reculer, jusqu'après la mort d'Eudes I, cette entreprise de Robert sur l'Aquitaine et la défense, qu'il prit alors en cette circonstance, des intérêts de Guillaume de Poitiers, fils d'Emma (1). Quoi qu'il en soit, le texte de Ri-

(1) *Rotbertus rex in Aquitania, ob nepotem* (à cause de Berthe, veuve d'Eudes, qu'il avait épousée), *suum Willelmum, obsidione Hildebertum*

cher, au point qui nous occupe en ce moment, est précis et formel : Eudes occupait la rive septentrionale de la Loire, où il tenait assiégé le château de Langeais que Foulques venait de construire. Le comte d'Anjou et le roi occupaient la rive méridionale.

En même temps que l'audace était rentrée du côté des Angevins, les hommes d'Eudes commencèrent à trembler et à craindre. Ils étaient à peine quatre mille et les secours lointains, qui devaient venir du nord, du sud et de l'ouest, n'arrivaient point. Eudes songea seulement à défendre les gués de la Loire, et le roi, ne pouvant forcer le passage, replia son armée sur le château d'Amboise, bâti près de là, sur la même rive, au milieu des rochers. Tours, dont le pont ne fut construit que quarante ans plus tard, était sans doute encore en la puissance d'Eudes. Le roi dut passer sous ses murs et aussi sous ceux de Château-Neuf. Faut-il attribuer, à ce passage des armées royale et Angevine, l'incendie, dont les historiens n'expliquent pas la cause, qui détruisit Château-Neuf et ses 22 églises, depuis Saint-Hilaire jusqu'à La Riche, et depuis la Loire jusqu'à la Porte de Petrusion (1). Il eut bien lieu en 994, selon l'anonyme de Marmoutier (2). La chronique de Saint-Martin de Tours, qui marque 997, se contredit aussitôt et donne pour seconde date la sixième année du règne de Robert,

(comte de Périgord) *perimit*. Richer. Appendix. M. Guadet assigne pour date à cet événement l'année 997, page 308 et 309, tome II.

(1) Chron. S. Martini Turon., page 225.

(2) App. ad. Greg. Turon. 1610, L. Boschel.

qui concourt parfaitement avec cette année 994 (1). Le roi espérait pouvoir traverser la Loire à Amboise et, revenant alors sur ses pas et obliquant sa marche, il comptait prendre à dos l'armée d'Eudes.

Mais Eudes, sentant bien qu'il ne pouvait résister à une si grande puissance, envoya supplier le roi, lui représenta que c'était son ennemi seul qu'il attaquait et qu'il voulait combattre, qu'il n'avait aucun grief à élever contre le roi et que, si c'était la volonté de ce dernier, il se rendrait auprès de lui, pour lui donner toute satisfaction.

Il ne faut pas oublier que la royauté était alors partagée entre le jeune roi Robert et son père Hugues-Capet. Ce dernier et sage prince, dans tous ces démêlés, semble surtout craindre de pousser l'affaire trop vivement. Il garde un esprit de patience, de tempérament et de mesure et ne paraît pas très-rassuré sur toutes les suites de ce débat. Il pouvait craindre toujours, en effet, que l'arrivée des amis d'Eudes ne changeât encore une fois la face des choses et ne redonnât l'avantage au comte de Tours. Il n'eût pas aimé en outre pousser jusqu'aux dernières extrémités un homme aussi puissant par ses propres ressources et par celles de ses parents et de ses amis. Il n'osait pas non plus se fier entièrement à lui, tant et si bien, qu'acceptant les offres de paix, il exigea des otages et s'engagea à écouter toutes ses explica-

(1) La date de 997 concourt avec l'entreprise que Robert, après son mariage avec Berthe, fit pour reprendre Tours, dont Foulques s'était emparé.

tions. Robert s'en retourna donc à Paris avec son armée et Eudes se rendit à Meaux et revint bientôt de là à Châteaudun.

Le comte s'occupait donc d'un accommodement définitif avec le roi, lorsqu'il fut violemment saisi d'une esquinancie. Richer, qui était quelque peu médecin, décrit à cette occasion la nature et les progrès de cette affection, dont, le troisième jour, Eudes mourut à Châteaudun. Avant de mourir, il reçût l'habit de Saint-Benoit et fut admis au nombre des moines de Marmoutier. La tradition avait été jusqu'ici, que le comte de Tours était mort à Marmoutier même. Une charte citée dans l'histoire manuscrite de D. Martenne, mentionne le fait. En mourant, le comte avait donné à l'abbaye de Marmoutier l'aleu de Chemars dans le pays Dunois (1). Longtemps après sa mort, les serviteurs de sa maison, oublieux de ce bienfait, voulaient percevoir sur cette terre les anciennes coutumes ou même la charger de nouvelles. Eudes II alors renouvela la donation de son père et en rappela les circonstances. Le comte Eudes, dit-il, étant arrivé à l'instant suprême de la vie, prit l'habit et embrassa la règle monastique à S. Martin de Marmoutier (2). Le texte est précis, celui de Richer ne l'est pas moins. La charte émanée du fils du défunt n'a été rédigée que longtemps après la mort d'Eudes. Richer était con-

(1) Dom. Martenne, Hist. de Marmoutier.

(2) Voir le texte de la charte à la fin de cette notice.

temporain de cette mort, mais il était éloigné du lieu. On pèsera ces deux témoignages : il est difficile et peu important de décider entre eux sur le lieu de cette mort. Eudes II, après en avoir raconté les circonstances, prenait soin de renouveler en son entier la donation faite par son père. La charte est signée du comte Eudes et de son fils Thibaut, ainsi que de la comtesse Hermengarde, mère de l'un et femme de l'autre, à laquelle la ville de Tours est redevable de la construction de son premier pont. C'était pour obvier aux dangers, que couraient les pèlerins, qui visitaient le tombeau de Saint-Martin, lorsqu'il leur fallait passer la Loire, au temps des grandes eaux, dit la charte de fondation, que la comtesse Hermengarde pria son seigneur d'entreprendre cette construction (1).

Mais au moment de la mort d'Eudes Ier, on pouvait douter si son fils serait jamais capable de confirmer ses donations ou de faire de pareilles libéralités. Les vassaux étaient dans le deuil, les serviteurs pleuraient, les femmes criaient, tous étaient effrayés de cette mort imprévue et rapide, et y voyaient avec épouvante la ruine de cette grande et illustre maison de Blois. L'accord, en effet, n'était pas encore fait avec le roi. Les intentions hostiles de Foulques étaient bien connues, et la mort de Conan laissait, sans protecteur, la veuve et les enfants du comte de

(3) Dom. Martenne, Thesaurus anecdoct., Tom. I, et Arch. de la ville de Tours.

Tours. Ces derniers étaient encore dans un âge qui ne leur permettait pas de conduire vigoureusement de grandes affaires, et qui ne permettait pas davantage à leurs vassaux d'avoir confiance en leur tête pour le conseil ou en leur bras pour l'action. Le second des fils d'Eudes ne pouvait pas avoir alors plus de quatorze ans. Berthe, dans ce besoin extrême, eut recours à la loi féodale ; elle se réfugia avec ses quatre enfants auprès des rois, implorant leur puissance et demandant un protecteur de sa faiblesse, un défenseur de ses droits et de ceux de ses enfants. Le jeune roi Robert lui fut donné pour avoué. Il avait alors vingt ans au compte de Richer, et vingt-quatre au moins, si Helgaud ne s'est pas trompé en le faisant mourir sexagénaire en 1031 (1). Ce roi, que les historiens nous montrent débonnaire, doux et dévot, tel que ses sujets le virent en ces derniers jours, avait été jeune cependant, et par tant fou et passionné. Il venait de répudier sa première femme que Richer nomme Suzanne et dont le vrai nom était Rosale (2). Elle était fille de Bérenger, roi d'Italie, veuve d'Arnoul, comte de Flandre, et, en dépit de Hugues et d'Adélaïde, Robert à dix-huit ans l'avait répudiée parce qu'elle était vieille, dit Richer. Ce mariage avait été jusqu'à présent mis en doute et les Benédictins, auteurs du X[e] volume des Historiens de France, refusaient d'admettre le témoignage de la vie de saint

(1) *Sexagenarius, ut credimus*. Helgaldi epitome vitæ Roberti regis, t. x, p. 116.

(2) *Rosala... Roberto... nupsit et Suzanna dicta, mutato nomine, regina regnavit*. Vita S. Bertulfi abbatis, page 365.

Bertoulf. Celui de Richer est irrécusable. Cette reine répudiée, ne pouvant obtenir la restitution de sa dot, profita des guerres entre Foulques et Eudes pour s'emparer de quelques châteaux; mais sa cause fut peu soutenue et, soit que Suzanne mourût bientôt (1), soit que le mariage n'eut pas été consommé et qu'il n'y eût encore eu que des fiançailles (ce que le jeune âge de Robert pourrait faire admettre), soit toute autre raison enfin, ses droits, si elle en avait, ne laissent aucune trace apparente dans l'histoire. Mais ils ont pu être une des causes de l'opposition que mit l'Église à l'union de Berthe et de Robert.

Car par une contradiction du cœur humain, ce jeune roi Robert qui répudiait sa femme parce qu'elle était vieille, se laissa séduire aux charmes surannés de Berthe et s'amouracha de sa pupille déjà murissante. L'époque de leur mariage est restée douteuse. Mabillon l'avait placé d'abord après la mort de Hugues-Capet, en 996 (2); une charte de Saint-Martin de Tours le fit revenir sur cette opinion, et il plaçait l'époque de ce mariage l'année même de la mort d'Eudes, quelques mois avant celle de Hugues-Capet (3). Il serait subtil de contester les notes chronologiques de la charte, concernant les colliberts de Saint-Martin, publiée par Mabillon. Cette subtilité cependant serait nécessaire, car ces notes ne concordent pas entre elles (4) et

(1) Elle mourut en 1004. Chron. Elnon., tom. x.

(2) Mabillon. Acta SS. ord. S. Bened. Pref. ad secul. VI.

(3) Annal. Bened., lib. 51.

(4) La Charte, concernant les colliberts de S. Martin, dit bien en parlant de Robert : *in anno ubi Bertæ uxoris suæ maritali connubio adhibitus est*, et

Richer place positivement le mariage de Berthe après la mort de Hugues. L'opposition du roi Hugues à ce mariage est constante : comme le roi Robert, sur ses vieux jours, se plaignait de ses enfants, Guillaume de Dijon lui rappelait sévèrement les inquiétudes et les ennuis que ses passions avaient causés à Hugues et à Adélaïde(1). Berthe avait cherché d'abord à sonder sur ce projet de mariage et à amener à son désir Gerbert, dont l'influence auprès de Hugues-Capet fut si grande un moment ; mais l'archevêque de Rheims avait éloigné ces prétentions. Ce n'est qu'après la mort de Hugues, pendant que Gerbert était à Rome, que Robert épousa la veuve d'Eudes. Archambaut, l'archevêque de Tours, bénit ce mariage, auquel les conseillers de Robert consentirent, appliquant cette maxime, dit Richer, qui pourrait donner ainsi mauvaise opinion de la vertu de Berthe : qu'il faut accepter un petit scandale pour en éviter un grand. Je m'empresse de dire que dans ces dernières lignes de son ouvrage qui ne sont plus que des notes pour la composition d'un cinquième livre, qui n'a pas été rédigé, Richer cède peut-être à toute sa haine contre la race

elle est datée *in mense Augusto, VIII anno regnante Hugone*. (Ann. Bened. tome IV, p. 690.) Mais Mabillon n'a pas relevé les premiers mots de la Charte qui contredisent la conclusion qu'il veut tirer de cette année huitième du règne de Hugues : *primo*, *regnante Roberto*, *in anno ubi*, etc. Robert a bien régné avec son père Hugues-Capet ; mais il fut couronné six mois après l'avénement de la race capétienne, au mois de janvier 988. La pièce citée fait donc allusion à son second avénement après la mort de son père, et on ne pourrait en conclure qu'Hugues vécut encore, au moment où elle fut écrite, puisque si Hugues eût existé on n'eût pas été en la première année du règne de Robert.

(1) Acta. SS. ord. S. Bened. secul. VI.

de Capet, que ses relations avec les rois descendants de Charlemagne motivent suffisamment et que l'abandon, que Robert venait de faire de ce que l'historien appelle les droits de Gerbert, avait encore renouvelée.

Quoiqu'il en soit, le mariage de Berthe et de Robert a obtenu, chez les historiens postérieurs, cette popularité que l'on s'est plu souvent peut-être à répandre sur ce que l'église a condamné. Le roi Robert avait employé tous les moyens pour le soutenir et Gerbert l'accuse même d'une sorte de simonie, en lui reprochant d'embrasser la cause de son compétiteur à l'archevêché de Rheims, pour obtenir la confirmatiou du mariage contracté avec Berthe (1).

Nous laissons de côté toutes ces questions qui n'intéressent pas la Touraine. Le mariage de Berthe eut pour effet de faire rentrer sous la puissance de la maison de Blois la partie de la Touraine dont Foulques s'était emparé. Le roi Robert vint combattre le comte d'Anjou et lui reprit Tours (997), dit Richer, qui, comme nous avons dit, reporterait ainsi beaucoup plus loin qu'on a coutume de faire cette prise et cette possession de Tours par Foulques. L'historien ajoute que Robert poursuivit aussi, en Aquitaine, Hildebert, à cause de Guillaume de Poitiers, neveu de Berthe et fils d'Emma. Cette seule note doit apporter de grandes lumières au milieu des obscurités chronologiques de l'histoire de cette comtesse et pourrait avoir pour résultat de faire retarder l'époque de la fière réponse

(1) Epist. cii : à la reine Adélaïde.

d'Hildebert, qui aurait été adressée au roi Robert et non pas au roi Hugues.

Malheureusement Richer nous manque ici. Nous l'avons suivi en ramassant ses dernières notes. A l'époque où il nous a conduit, Thibaut, le fils aîné d'Eudes, avait donc, par la protection de Robert, succédé au comté de Tours. Il eut avec le grand évêque de Chartres, Fulbert, quelques démêlés dont le cartulaire de Saint-Père a enregistré les détails, et il mourut fort jeune encore, vers 1004. Robert avait alors cédé aux lois de l'église et quitté Berthe. Par une singulière rencontre, les maisons d'Anjou et de Blois semblèrent se disputer la personne du roi comme elles s'étaient disputé la possession de la Touraine. Constance était nièce de Foulques. Berthe n'avait pas, en quittant le roi et en lui voyant prendre une autre femme, abandonné toute espérance. On sait les alarmes de Constance et le voyage du roi Robert à Rome, où Berthe, dit-on, s'était rendue en même temps. Mais la maison d'Anjou l'emporta irrévocablement. Le mariage de Constance ne fut pas attaqué, celui de Berthe resta annulé ; elle ne conserva que le titre stérile de Reine, dont nous la voyons à plusieurs reprises, dans nos chartes, signer auprès de son fils Eudes et d'Hermengarde, femme de ce dernier. Plus tard, la maison de Blois recula encore devant cet ascendant de la maison d'Anjou et céda aussi la Touraine ; mais cela n'eut lieu qu'après la mort d'Eudes II, qui, au moment où nous en sommes arrivés, reprenait le faste et la grandeur, augmentait la puissance et restaurait la gloire de son père.

I.

NOTITIA DE FUNDATIONE PRIORATUS S. MARTINI DE CHAMARTIO (1).

Notum fieri volumus omnibus christianæ religionis tam presentibus quam futuris cultoribus, qualiter Odo comes ad ultimum vitæ exitum perductus, apud S. Martinum Majoris Monasterii monachorum conversatione susceptâ, eidem loco in perpetuum possidendum alodum de *Cammartio*, simul cum omnibus consuetudinibus sibi pertinentibus, quietum et totum solidum libere concessit, prohibens atque determinans ne unquam aliquis suorum subheredum, quod fixum ac solidum Domino traderet, temerarius aut injurius aliquo modo violaret.

Sed postea malitiosis infidelibusque ministris ista revocantibus, multoque pejora invadentibus, Odo comes (ejus filius) illa fieri ac publicari prohibuit, et, videntibus multis de suis fidelibus, quod pater suus bene ac religiose statuerat, firmum ac stabile esse decrevit. sed et in omnium presentiâ per hoc scriptum corroboravit atque firmavit.

S. Odonis comitis.
S. Tetbaldi filii ejus.
S. Hermengardis matris ejus.
S. Guanilonis thesaurarii.
S. Gervasii thesaurarii.
S. Odonis Dolensis.
S. Gelduini Salmurensis.
S. Harduini. S. Hugonis.
S. Dadonis. S. Dadonis ejusdem filii.
S. Gerberti Brenensis.
S. Hervei vicecomitis.
S. et quam plurimorum fidelium.

(1) Nous publions cette charte et la suivante, d'après les preuves de l'histoire manuscrite de Marmoutier, par Dom Martenne, dont nous avons plusieurs fois invoqué l'autorité dans le courant de cette notice. Ces deux pièces y sont insérées à la suite l'une de l'autre au folio 110 (Bibl. de la ville de Tours).

II.

CESSIO QUATUOR JUGERUM VINEÆ IN ALODO CAMARCIACO A MONACHIS FACTA PRO OCTOGINTA SOLIDIS.

Notitia rei gestæ qualiter, anno incarnationis Dominicæ MIIII, accessit ante præsentiam Bertæ reginæ Gislebertus præpositus, humiliter deprecans domnum abbatem Gausbertum pariter que congregationem S. Martini Majoris Monasterii ut, in alodo Cammarciaco, arpennos IIII vineæ sibi uxori que suæ, Ingutiæ nomine, concederent; quod et fecerunt acceptis octoginta solidis ab ipso; eâ siquidem ratione, ut, quandiu memoratus Gislebertus et uxor ejus Ingutia advixerint, teneant et possideant. Post amborum vero ab hac luce discessum, absque ullius personæ violentiâ vel inquietudine memorati cœnobii Majoris Monasterii monachi in victualibus stipendiis perpetuo jure possideant.

S. Bertæ reginæ. S. Odonis comitis filii ejus. S. Gausfredi vicecomitis. S. Gualterii. S. Sichardi. S. Gualterii. S. Guarnerii. S. Gertramni. S. Guarini. S. Odonis. S. Geroysi. S. Aimerici. S. Johannis. S. Fulcradi. S. Rodberti. S. Ingelranni. S. Fulcherii. S. Emenonis. S. Viviani. S. Dodonis.

CHARLES VIII
EN TOURAINE.

Le règne de Louis XI s'était passé tout entier à lutter contre la féodalité, contre le démembrement de la France, à fonder une monarchie nouvelle sur la ruine des anciennes institutions. Pour accomplir cette œuvre, le vieux monarque avait employé toutes les ressources de l'intrigue et de l'astuce, tous les mytères et tous les artifices que sa politique perfide pouvait lui suggérer. Plaçant l'intelligence au-dessus de la force, sans livrer une seule bataille, il avait opéré de nombreuses réunions au domaine de la couronne, et investi l'autorité royale d'une puissance jusque alors inconnue. Tout avait plié sous la volonté inflexible et souveraine de ce génie monstrueux et plein de contrastes : l'aristocratie avec ses priviléges, le peuple avec ses franchises. « La royauté était sortie de ses mains couverte de sang et odieuse, mais crainte des grands à cause de sa force, respectée du peuple, parce qu'elle savait enfin maintenir la paix publique, et redoutée de l'étranger, parce que, sous lui, la France avait été reconstituée, si je puis dire, territorialement (1). »

A la mort de ce prince qui, *tout mis en balance*,

(1) Duruy, *Géographie politique de la France.*

était un roi, dit Philippe de Comines, cette royauté, armée d'une vigueur et d'une puissance nouvelles, passa aux mains du dauphin Charles, son fils unique (1483). Ce prince, né au château d'Amboise en 1470, avait atteint sa majorité légale ; mais l'intelligence était peu développée dans cet enfant chétif et difforme. Louis XI, qui se souvenait de sa conduite à l'égard de son père, et qui ne voulait pas voir les mécontents se réunir autour de l'héritier de la couronne, avait fait élever le jeune Charles dans la plus profonde retraite, et l'avait tenu comme emprisonné au château d'Amboise. Il avait expressément défendu à sa fille aînée, Anne, ainsi qu'à son époux, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, chargés de l'éducation du dauphin, de l'appliquer aux études sérieuses. Pour obéir au vieux roi, ils devaient aussi le laisser dans une complète ignorance des affaires. La santé faible et délicate de son fils, son état d'incapacité et la ruine imminente de l'édifice qu'il avait construit avec tant de peine, qui tourmentaient Louis XI à ses derniers moments, lui avaient fait sentir la nécessité de confier le gouvernement et la tutelle de Charles à des mains fermes et habiles. A tous les princes du sang le clairvoyant monarque préféra Mme de Beaujeu, dans les entretiens de laquelle il avait pu reconnaître une justesse d'esprit peu ordinaire et toute l'énergie qui le caractérisait lui-même. Avant de mourir, il l'initia aux secrets de sa politique ; il l'instruisit de tout ce qu'il avait fait ; de tout ce qu'il voulait faire encore ; il lui confia sa dernière pensée qui était pour son rêve

chéri, l'unité de la nation. Madame de Beaujeu devait justifier cette préférence.

Cette princesse, âgée de vingt-trois ans, avait hérité du courage réfléchi de son père, de l'étendue, de la pénétration et de la fermeté de son esprit. Ceux qui ne connaissaient pas son caractère et qui espéraient gouverner sous le nom de cette femme, ne tardèrent pas à démêler chez elle la volonté entière et vigoureuse de Louis XI, modifiée cependant par la douceur de son sexe, dont elle possédait tous les charmes. La tutelle du jeune roi et les destinées du peuple français ne pouvaient être confiées à des mains plus exercées et plus sûres. Les princes et les seigneurs eurent bientôt l'occasion de connaître « ses grandes qualités, qui avaient été longtemps enfouies dans la solitude impénétrable du Plessis-lez-Tours. Ils frémirent d'avoir à lutter contre une hardiesse qui n'allait jamais jusqu'à la témérité, et contre une prudence qui ne dérobait au courage aucune de ses ressources (1). » Ils résolurent néanmoins d'avoir recours à toutes les intrigues, aux armes mêmes, s'il était nécessaire, pour soustraire le nouveau roi à l'ascendant de cette sœur, *fine et déliée, s'il en fut oncques*, dit Brantôme, *et vraie image en tout de Louis XI, son père.*

Depuis le jour où Louis était allé le voir au château d'Amboise (septembre 1482), et lui avait donné des instructions dans lesquelles il laissait entrevoir ses

(1) Petitot, *Collection complète des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, tom. XIV, p. 129

craintes sur l'avenir, Charles, honteux de son ignorance, s'efforçait de la vaincre, faisait traduire pour son usage les Commentaires de César par Gaguin, son précepteur, se passionnait à la lecture des brillants exploits du héros de Quinte-Curce et de l'Histoire de Charlemagne. Déjà l'on pouvait pressentir qu'au règne utile de Louis XI succèderait un règne consacré à la guerre et à la gloire. Les rivaux de Madame de Beaujeu espéraient donc, non sans vraisemblance, s'emparer entièrement de l'esprit du jeune monarque en flattant les penchants qu'ils remarquaient en lui.

Cependant Madame de Beaujeu prit sans hésiter la régence, se doutant bien que le fardeau dont elle se chargeait lui serait disputé. En effet, les volontés du feu roi n'étaient plus respectées, et déjà la cour se remplissait d'intrigues et de cabales. Une rivalité, la plus dangereuse de toutes, s'éleva seule pendant les trois premiers mois; c'était celle de la reine mère, Charlotte de Savoie, que Louis n'avait point appelée à la tutelle de son fils, parce qu'il la croyait plus *bourguignonne* que *française.* Madame, sans s'écarter du tendre respect qu'elle devait à une mère attaquée d'une cruelle maladie, contraria sourdement ses prétentions encouragées par les désirs ambitieux de ses partisans, jusqu'au jour où finit cette infortunée qui mourut au château d'Amboise (1er décembre 1483). Cette princesse y avait mené longtemps une vie retirée et consacrée à la bienfaisance. Elle s'était fait remarquer durant son séjour à Amboise par la bonté gracieuse qu'elle témoignait aux habitants. Elle les

accueillait comme si elle les eût connus depuis longtemps ; aux uns elle offrait des consolations et des secours ; aux autres elle adressait des paroles douces et bienveillantes. La mort empêcha donc cette providence de l'enfant de veiller sur les premiers pas de Charles dans le gouvernement.

Deux autres compétiteurs, également redoutables, parurent bientôt sur la scène : Louis, duc d'Orléans, duquel le vieux roi, quelque temps avant de mourir, avait exigé le serment solennel de se soumettre sans murmure à toutes les mesures qu'il prendrait pour la régence, et le duc de Bourbon, Jean II, frère aîné du sire de Beaujeu. Le premier de ces princes avait épousé la moins âgée des deux filles de Louis XI, Jeanne, qui rachetait des défauts de conformation par le caractère le plus gracieux et le plus aimable. Louis d'Orléans, élevé avec soin par Marie de Clèves, sa mère, était doué de ces qualités brillantes, si capables de gagner les suffrages de la multitude. Plein de franchise et de générosité, il paraissait « moins dirigé par l'ambition que par le désir de faire valoir des droits qu'il croyait légitimes (1). » Sa jeunesse, son caractère généreux, ses manières populaires, et plus que tout cela, sa qualité d'héritier présomptif de la couronne, rattachaient à sa cause de nombreux partisans. On comptait parmi eux Dunois et le prince d'Orange, ses cousins ; Georges d'Amboise, évêque de Montauban ; le comte d'Angoulême et les ducs d'Alençon et de Bretagne, ses parents ;

(1) Petitot.

le vicomte de Narbonne, et enfin toute la jeune noblesse dont il était adoré. Le second faisait valoir en sa faveur son âge, son expérience, sa valeur et son habitude des affaires. Les services qu'il avait rendus à l'Etat pouvaient le faire regarder comme le seul homme capable de gouverner, dans le temps d'une minorité qui pouvait devenir orageuse. Pour désarmer ces prétendants à la régence, Madame de Beaujeu, qui avait conservé la plupart des ministres de Louis XI, et qui avait réuni autour d'elle, à Tours, un conseil composé des seigneurs les plus illustres, ne fit point entamer de négociations avec eux, mais souffrit que son conseil les élevât à de nouvelles dignités. Le duc de Bourbon reçut l'épée de connétable et le titre de lieutenant-général du royaume ; on ne donna au duc d'Orléans que le gouvernement de Paris, de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Brie, avec d'amples pouvoirs pour assister à tous les conseils ; le gouvernement du Dauphiné, enlevé au seigneur de Miolans, fut accordé à Dunois. Mais, persuadés que les dignités dont ils venaient d'être revêtus ne seraient que de vains titres, les princes persévérèrent dans leurs protestations et formèrent des liaisons avec les ennemis de la France. En même temps, tous les seigneurs que l'arbitraire de Louis XI avait fatigués et révoltés, réclamèrent contre les actes de son gouvernement. Réunis aux princes, ils sollicitaient des réformes intérieures et la convocation des états généraux. Madame essaie alors de tromper les mécontents par des promesses, et s'efforce de détourner le danger qui semblait menacer l'autorité

royale. Cependant l'accord de tous les ordres dans le même désir se montra si unanime, qu'elle craignit une révolte si elle ne cédait pas à leurs instances, et qu'elle se détermina malgré elle à convoquer les états à Tours, pour le 1er janvier 1484. Cette ville allait encore devenir, comme sous Louis XI, le théâtre des plus grands événements de notre histoire, durant le règne de Charles VIII.

Les princes transportent aussitôt leurs intrigues dans les assemblées provinciales, et le calme semble renaître à la cour. Mais le château du Plessis est encore le centre des opérations secrètes de la régente et de son adroite politique. Là, elle profite habilement du temps qui doit s'écouler jusqu'à la convocation des états, pour augmenter le nombre de ses partisans, pour satisfaire le vœu public, pour prévenir les demandes qu'elle prévoit devoir lui être adressées, les cris de détresse et de vengeance qu'elle croit déjà entendre. Suivant un système entièrement opposé à celui de son père, elle soulage le peuple par la remise d'un quartier de la taille, opère des réformes importantes dans l'armée, et licencie un corps de six mille Suisses à la solde du roi, dont la présence humiliait l'orgueil national. A la voix de la régente, de grandes infortunes sont soulagées, les prisons s'ouvrent à ceux que la haine de Louis XI y avait plongés; les exilés sont rappelés et remis en possession des biens dont ils ont été injustement dépouillés. Madame de Beaujeu, après s'être concilié la faveur du peuple, s'attache encore les fonctionnaires publics en les confirmant

dans leurs charges. A toutes ces concessions elle ajoute la poursuite des ministres parvenus de son père ; elle livre à la vindicte publique Olivier le Daim ou le Diable, d'abord barbier, ensuite gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de Loches, gouverneur de Saint-Quentin, comte de Meulan, ministre des finances ; un certain Daniel, son infâme complice ; Jean Doyac, procureur général du parlement de Paris, auquel on attribuait aussi des excès monstrueux ; le médecin André Coytier, qui avait reçu du sombre tyran des sommes immenses pour écarter de lui le fantôme épouvantable de la mort. Olivier le Daim et Daniel furent pendus ; Jean Doyac, convaincu de délation, fut banni à perpétuité du royaume, après avoir été fouetté publiquement à Paris, à Montferrand, lieu de sa naissance, et après avoir eu les deux oreilles coupées et la langue perçée d'un fer rouge ; le médecin Coytier fut obligé de restituer cinquante mille écus et les terres qu'il avait reçues du roi mourant. Après tous ces actes de justice, toutes ces réparations accordées au peuple, Madame de Beaujeu avait de grandes chances de triompher de ses adversaires dans l'assemblée des états généraux.

« Ces états, aussi célèbres et aussi infructueux que ceux de 1355, furent composés de deux cent quarante-six députés des trois ordres, venant de vingt-six bailliages, dix-huit sénéchaussées et seize comtés. Il n'y avait rien de fixe et de régulier dans la manière d'élire ; on n'avait égard ni à l'étendue ni à la population des pays ; plusieurs provinces même négligeaient de se

faire représenter; et généralement c'étaient les provinces centrales, l'ancienne France, qui prédominaient par le nombre et l'influence de leurs députés. Toutefois, et grâce à la centralisation du gouvernement de Louis XI, il n'y avait pas encore eu une représentation aussi complète de la France. Ces états se montrèrent pleins de savoir et de volonté; et ils auraient pu épargner au royaume les calamités du siècle suivant, s'ils n'avaient pas été assemblés sous l'influence de la réaction contre le règne précédent (1). »

Ce fut à Tours que s'ouvrit cette assemblée (15 janvier 1484), dans la grande salle de l'archevêché. Aux états de 1467, convoqués par Louis XI, cette même salle avait été disposée en trois parquets différents; le premier, qui, beaucoup plus élevé que les autres, occupait toute la largeur de la salle, était celui du roi; le second, destiné aux grands, était au milieu, élevé seulement d'une marche; le troisième, réservé aux députés des trois ordres réunis, occupait le reste de la salle à l'entour du second. Ici la division n'était plus la même; Madame, qui avait besoin de se concilier les esprits, n'avait pas voulu affecter la hauteur et le mépris de son père avec les princes et la haute noblesse. Cette même salle n'était donc plus divisée qu'en deux parquets; le premier, réservé au roi, aux princes et aux grands; le second, quatre pieds plus bas, aux députés des états.

Lorsque toutes les dispositions eurent été achevées,

(1) Théophile Lavallée, *Histoire des Français*. Édition in-8°, t. II, p. 242.

le 15 janvier, vers midi, Charles quitta le château du Plessis, entouré d'un nombreux et brillant cortége, et entra dans Tours aux acclamations des citoyens avides de le voir. Les places et les rues de la ville qu'il devait parcourir étaient remplies d'une foule immense. La joie brillait dans tous les yeux ; les battements de mains, les expressions du plus tendre intérêt se faisaient entendre sur le passage du roi, qui alla s'asseoir sur un trône couvert de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or, élevé au centre du premier parquet, où prirent place les princes du sang et les grands officiers de la cour. Aux deux côtés du trône se tenaient debout le comte de Dunois et le sire d'Albret, le comte de Foix et le prince d'Orange. Deux fauteuils, à six pieds de distance du trône, à droite et à gauche, étaient occupés par le connétable de Bourbon et par le chancelier Guillaume de Rochefort; un peu en arrière et sur des bancs, on voyait, d'un côté, les ducs d'Orléans et d'Alençon, les comtes d'Angoulême, Pierre de Bourbon, de Beaujeu et Philippe de Savoie, comte de Bresse; de l'autre, le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, le cardinal Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours, les six pairs ecclésiastiques et le comte de Vendôme. Enfin un grand nombre de seigneurs, placés suivant le rang de leurs pairies et de leurs terres, s'appuyaient sur les dossiers des différents bancs.

Dès que les évêques, barons, chevaliers et les conseillers du roi, introduits dans la salle, eurent couvert le premier banc du parquet inférieur, dont le

centre était occupé par les députés des provinces, le chancelier, Guillaume de Rochefort, chargé spécialement par Madame de défendre les prérogatives du trône, fit un discours en cinq points. Il vanta la fidélité des Français envers leurs rois, récapitula les dernières mesures prises par la régente, déclara aux états ce que le roi attendait de leurs délibérations, dont il indiqua l'ordre, et les exhorta à ne songer qu'au bien du royaume.

« Le lendemain, 16 janvier, fut consacré aux exercices de religion ; le 17, au choix du bureau (1). » Jean de Villiers, député de Paris, évêque de Lombes, fut élu président par l'assemblée. Dans cette séance, les trois ordres, pour procéder plus facilement à la réforme des abus, se partagèrent en six bureaux ou *nations* de France, de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de Langue d'Oc et de Langue d'Oïl. Les députés de ces nations formèrent autant de bureaux, et l'on décida que, des six cahiers de doléances réunis, les états n'en composeraient qu'un seul. La Touraine, dont le bailliage était représenté par les trois députés, Guy Vigier, second du nom, abbé de Marmoutier, le comte de Maillé et Jean Briçonnet le jeune, faisait partie du sixième bureau. Ce partage des états en six bureaux réveilla les haines provinciales, et mit un grand obstacle aux réformes qu'ils s'étaient promis d'obtenir. Le duc d'Orléans, qui pouvait évidemment disposer de la majorité, et qui se croyait sûr de ne pouvoir la

(1) Phil. de Ségur, *Histoire de Charles VIII*, tom. I.

perdre, préféra, au lieu de s'occuper de la régence, soumettre l'administration du feu roi à l'examen des états. On s'occupa d'abord dans les bureaux des impôts qui avaient été levés sous Louis XI ; on ne vit pas sans étonnement que les tailles étaient montées à près de sept millions de livres; les états de recette et de dépense furent exigés, et les ministres eurent la maladresse d'en présenter de faux. Cette circonstance excita de violents murmures; mais le duc d'Orléans ne sut point profiter de cette faute des ministres pour arriver à la régence. Il aima mieux travailler d'abord à soulager la misère du peuple, et chargea Luxembourg, évêque de Laon, d'annoncer à l'assemblée que lui et les comtes d'Angoulême et de Dunois offraient la suppression de toutes leurs pensions. Dès scènes d'un tout autre genre firent promptement oublier cet acte de générosité intéressée. En effet, le lendemain, les débats prirent un caractère de violence qui jeta la confusion dans l'assemblée : le bas clergé demandait le rétablissement de la Pragmatique sanction ; le tiers état, l'abolition de la gabelle ; les princes, l'expulsion des conseillers de Louis XI ; le sire de Croy revendiquait ses terres, qui lui avaient été enlevées, et qui étaient restées confiquées contrairement aux stipulations du traité d'Arras ; René II, duc de Lorraine, la restitution de l'héritage de la maison d'Anjou, du Barrois et de la Provence ; et les fils de l'infortuné duc de Nemours sollicitaient la réhabilitation de la mémoire de leur père.

Le débat roula ensuite sur la question fondamentale

de la régence du royaume et de la tutelle du roi; et cette grande question reçut une prompte solution par les sages combinaisons de Madame de Beaujeu.

Pour déjouer les projets du duc d'Orléans et de ses ennemis, elle parut s'effacer complètement, tandis que les états délibéraient sur la composition du conseil du roi. Après quelques discussions animées entre les députés et le ministère, dans lesquelles le chancelier défendit avec éloquence les droits de la couronne, et Jean Masselin, official de Rouen, député de l'opposition, fit admirer son énergie et ses talents, Madame fit décider que Charles gouvernerait avec l'assistance d'un conseil composé des princes du sang et des anciens conseillers de Louis XI, dont feraient partie douze membres choisis par le roi et les princes dans les bureaux des six nations. Les députés « engagèrent le roi à présider le plus souvent possible ce conseil : en son absence la présidence devait appartenir au duc d'Orléans, puis au duc de Bourbon, puis au sire de Beaujeu. Tous les objets de législation et d'administration devaient être examinés par le conseil qui donnerait son avis : mais au roi seul était réservé le droit d'expédier toutes les lettres-patentes, règlements et ordonnances; nul que lui n'aurait le pouvoir de faire aucune ordonnance en quelque genre que ce fût (1). » Les états ne nommèrent pas de régent, mais considérant « avec quelle prudence le roi avait été élevé jusque alors, ils décidèrent que Madame Anne de France, qui était sage, prudente et vertueuse, aurait

(1) Poirson, *Précis de l'Histoire de France pendant les temps modernes.*

le gouvernement de son corps tant qu'il serait jeune, et en suivant la volonté du roi Louis, son père. »

Ainsi, par la conduite habile qu'elle montra dans des circonstances aussi difficiles, Madame triompha de tous les obstacles et resta en possession réelle de l'autorité par l'empire absolu qu'elle avait pris sur Charles. Elle eut encore soin de lui faire présider le plus souvent le conseil, et finit par en écarter le duc d'Orléans, dont l'influence fut bientôt annulée.

Dans la discussion relative à la régence, les courtisans et les princes, effrayés de la tendance démocratique des états, prétendaient qu'ils n'étaient pas compétents pour décider sur une question aussi importante, leur contestaient toute initiative en matière de législation, et soutenaient que le droit de pourvoir à la régence n'appartenait qu'aux princes du sang. C'est alors qu'un député de la noblesse de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de la Roche, repoussa ces prétentions dans un discours plein d'éloquence et de ces théories presque républicaines qui ne sont pas d'origine aussi modernes qu'on l'a supposé. « Avant toute chose, dit l'orateur, je désire que vous soyez bien convaincus que la chose publique n'est que la chose du peuple; que c'est lui qui la confiée aux rois. Quant à ceux qui l'ont possédée de toute autre manière, sans avoir eu le consentement du peuple, ils n'ont pu être réputés que des tyrans ou des usurpateurs du bien d'autrui. Il est évident que notre roi ne peut gouverner la chose publique par lui-même; il est donc nécessaire qu'il la conduise par les soins et le ministère d'autrui. Mais la

chose du peuple, dans un tel cas, ne doit point revenir, ou à quelqu'un des princes en particulier, ou à plusieurs; elle appartient à tous. C'est au peuple, qui l'a donnée, que la chose du peuple doit revenir, pour qu'il la reprenne comme étant sienne; d'autant plus qu'une longue suspension du gouvernement, ou une mauvaise administration, occasionnent toujours la ruine du peuple... Or, j'appelle peuple, non point la populace ou seulement les sujets du royaume, mais les hommes de tous les États; aussi, sous le nom d'états généraux, j'entends que les princes eux-mêmes sont compris, et que, entre tous ceux qui habitent le royaume, aucun n'est exclu de ce titre. En effet, personne ne nie, je pense, que les princes sont compris dans la noblesse, dont ils sont seulement les membres les plus distingués. »

Ainsi, les états venaient de disposer du gouvernement. Mais leur décision avait besoin de la sanction du trône; ils la reçurent dans une séance royale où le chancelier prit leur cahier de doléances, sur la rédaction duquel les bureaux s'étaient entendus, en leur déclarant « que le roi agréait sans restriction tout ce qu'ils avaient résolu. »

Guillaume de Rochefort captivait encore par son discours l'attention de l'assemblée, lorsque la salle retentit de sourds gémissements. Ils étaient poussés par Charles d'Armagnac, frère du comte de ce nom, que Louis XI avait fait poignarder dans Lectoure, et dont il avait fait périr l'épouse à l'aide d'un breuvage empoisonné. Lui-même était devenu une des victimes du

tyran de sa famille. Étranger à la politique et ignorant le meurtre de son frère, il vivait paisiblement dans ses domaines. Mais un jour, il est saisi, chargé de lourdes chaînes, précipité dans les cachots de la Bastille, sous la garde du féroce Philippe L'Huillier. Enfermé dans une cage de fer, il avait été livré pendant quatorze ans à tous les genres de tourments. Ce prince, dont les longues souffrances avaient égaré la raison, avait échappé à ses bourreaux, avait fui loin de Paris, et, guidé par quelques amis, il était venu à Tours se présenter à l'assemblée des états, où il était forcé d'emprunter l'organe d'un homme de loi, pour réclamer la restitution de ses biens, et pour tirer une vengeance éclatante des persécuteurs de sa maison. Là, il fond en pleurs, il implore les députés; son défenseur accuse des désastres de cette famille, Montfaucon, le neveu du comte de Dammartin, Robert de Balzac; il accuse Dammartin lui-même, qui soutient que les d'Armagnac sont des traîtres et qui se voit aussitôt menacé par d'Albret, par Lescun, sire de Comminges, et par d'autres partisans des Armagnac. Des deux côtés on se défie, les épées brillent, Dammartin fond sur ses adversaires, le sang va couler. Mais aussitôt l'un des officiers du roi se précipite entre les combattants, et les rappelle au respect qu'ils doivent à sa présence et à la majesté de l'assemblée.

Après cette violente interruption les doléances des états furent entendues. Ces doléances remarquables, et funestes à la mémoire de Louis XI, jettent une vive lumière sur quelques parties de notre ancien droit public.

Le cahier, qui avait été rédigé par les trois ordres, traitait dans des chapitres différents de l'Église, de la noblesse, du tiers état, de la justice, des finances, et sollicitait de nombreuses réformes.

Le clergé demande, contre le vœu du plus grand nombre des prélats et des évêques, le sacre du roi, le rétablissement de la Pragmatique sanction et des libertés de l'Église gallicane, définies par les conciles de Bâle et de Constance, et violées par Louis XI, qui a souffert des abus qu'elles proscrivaient. Il représente que si l'on ne s'empresse de réprimer ces abus, « tout ce royaume, qui est déjà bien pauvre, sera dénué et dépouillé de ce peu de pécune qui reste des évacuations précédentes. » Toutefois les états, en donnant l'exemple de cette opposition, protestent de leur obéissance filiale au chef de l'Église. « Les gens des trois états, disent-ils, n'entendent eux se départir de filiale obédience de notre saint Père; lesquels, comme enfants de l'Église, le veulent connaître comme vicaire universel d'icelui Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, qui est le chef de l'Église; et pour qu'il ne répugne pas à obédience filiale, que si le fils se sent grevé du père, qu'en bonne crainte et révérence ne puisse faire sa plainte à autre pour en avertir le père (1). »

La noblesse que Louis XI avait surtout persécutée, et qui se regardait comme le nerf et la force du royaume, réclame les franchises, droits et priviléges dont elle a

(1) Jehan Masselin, *Journal des états généraux de France, tenus à Tours en 1484, sous le règne de Charles VIII.*

été injustement dépouillée. Elle se plaint de ce que toutes les charges civiles et militaires ont été confiées à des étrangers; elle s'élève contre la fréquente convocation de l'arrière ban, rappelant qu'elle n'a point été dédommagée de ses nombreux sacrifices. Enfin elle demande que le droit de chasser sur ses propres terres lui soit rendu et permis dans les forêts royales, droit que lui a ravi Louis XI « dans un temps où les animaux des forêts étaient seuls protégés, d'où s'est ensuivi merveilleux dégâts de blés par les bêtes sauvages, auxquelles on n'osait toucher, car alors étaient les bêtes plus franches que les hommes ! »

Après ces remontrances, s'élève la voix triste et solennelle du peuple, qui n'avait pas été moins opprimé sous le règne précédent que le clergé et la noblesse. Le tiers état expose avec de longs détails la misère « du peuple, jadis nommé franc et ores de pire condition que le serf, » et commence par établir « que l'argent est dans le corps politique ce que le sang est dans le corps humain ; puis il compte les nombreuses saignées faites à la France depuis un siècle. » C'est aux papes Alexandre et Martin qu'il attribue les premières et les plus fortes ; « deux millions d'or furent extorqués à la France. Pour étancher cette merveilleuse évacuation du pécule, furent faits certains concordats ; mais l'on ne sut si bien lier la plaie par ces concordats, que la subtilité romaine ne rouvrit la cicatrice. » Depuis que Louis XI, trompé par le cardinal Jouffroy, a révoqué la Pragmatique et soumis au pape son royaume *pour en user à volonté*, trois millions commencèrent

à s'écouler vers Rome et même le double, selon le parlement de cette époque, si l'on compte ce que les indulgences, décimes, dispenses, voyages en cour de Rome, et les taxes aux légats en remportèrent. « On a vu jusqu'à quatre de ces légats qui ont donné terribles évacuations à ce pauvre royaume, et voyait-on marcher après eux force mulets chargés d'or et d'argent. » A ce propos les états demandent que la France soit interdite au légat Balue, dont la légation annoncée était à la fois inutile et suspecte.

Cette plaie n'est pas la seule : des favoris ont été enrichis aux dépens des domaines royaux ; partout des brigandages ont été exercés par les gens de guerre. « Ils arrachent tout au pauvre laboureur, jusqu'à son lit et à son dernier morceau de pain ; après quoi, à grands coups de bâtons, ils le contraignent à aller quérir du vin en la ville, du pain blanc, du poisson, épicerie et autres choses excessives ; et, à la vérité, si ce n'était Dieu qui conseille les pauvres et leur donne patience, ils cherraient en désespoir. » Les pensions ont été prodiguées à des hommes qui en étaient indignes, et qui pouvaient vivre de leurs revenus. « Au paiement d'icelles, dit le cahier, il y a telle pièce de monnaie qui est partie de la bourse d'un laboureur, duquel les enfants mendient aux portes de ceux qui ont lesdites pensions ; et souvent les chiens sont nourris du pain acheté des deniers du pauvre laboureur, dont il devait vivre. » Les tailles sont montées au triple de ce qu'elles étaient sous Charles VII, depuis la mort duquel toutes les plaies de la France se sont rouvertes.

C'est pourquoi un grand nombre de Français, pour se soustraire aux tailles levées en vertu de commissions et non par les receveurs ordinaires, aux taxes de toute espèce, cherchent un asile en Bretagne et en Angleterre. « D'autres, hommes, femmes, enfants même, par faute de bètes, sont contraints à labourer, la charrue au col. Il y en a qui n'osent cultiver que la nuit, par crainte qu'ils ne soient pris de jour et appréhendés par lesdites tailles. »

Après avoir montré les maux, le tiers état indique les moyens de les soulager. Il insiste pour la suppression de la taille, pour celle des droits d'exercice contre les animaux et les instruments aratoires, et pour que tous les dons et aliénations soient révoqués. Il demande que les impôts ne puissent être levés que par les receveurs ordinaires; que le peuple ne soit plus forcé, contre les anciens usages, de répondre aux bans et arrière-bans; que le nombre des gens d'armes, abusivement augmenté, soit réduit. « Charles VII, avec sa gendarmerie et sa noblesse seulement, sans arrière-ban, chassa les ennemis de son royaume et fit de belles conquêtes... Le peuple, dit plus loin le cahier, ne se console que par la patience et l'espérance d'être soulagé. » Il insiste aussi avec force sur la sévérité dans la discipline militaire.

L'article de la justice contient des doléances non moins vives, des remontrances non moins sévères. Pour mettre plus facilement à exécution ses projets de vengeance, Louis XI avait introduit dans les tribunaux des gens de guerre, des étrangers, des inconnus, des hommes il-

lettrés. Il avait dégradé les offices de judicature, jusque alors considérés comme inamovibles, par les destitutions souvent arbitraires des magistrats. Pour obtenir une obéissance aveugle, on l'avait vu créer des commissions judiciaires, véritables tribunaux de sang, qui ne prononçaient qu'au gré de la vengeance et des passions du monarque, « devant lesquelles tout homme, transporté hors de la justice ordinaire, est livré à des commissaires quis et trouvés à poste; souvent à la fois délateurs, juges, confiscateurs et recéleurs du bien des malheureux, aussitôt pendus qu'accusés. » Après avoir dévoilé tous ces abus et mis à nu toutes ces turpitudes, les états demandent qu'ils soit pourvu aux offices, selon l'usage des anciens temps, par voie d'élection, et qu'en aucun cas ces offices ne puissent être vendus. « Un officier royal et bien exerçant son office, dit le cahier, doit être assuré de son état et de sa vie, et d'être continué en icelui; et s'il ne fait faute il n'en doit être privé ni débouté, et n'en doit être désappointé sans aucune cause raisonnable, lui, sur ce, ouï en justice; car autrement il ne serait vertueux ni si hardi de garder et bien défendre les droits du roi, comme il est tenu de faire, et si serait plus aigu et inventif à trouver exactions et pratiques, pour ce qu'il serait tous les jours en doute de perdre son office. » Les états réclament l'abolition des juridictions prévôtales, des jugements par commissaires, la rédaction officielle des coutumes des diverses provinces, et insistent pour que l'on mette fin aux exactions des officiers du sceau, à celle des secrétaires du roi et à tou-

tes les évocations au grand conseil, « dont les formes sont si vagues, qu'il se compose de juges de toute espèce, siégant par hasard, à volonté, se présentant inopinément et jugeant sans entendre. »

Enfin les états demandent, pour protéger et encourager le commerce, encore dans son enfance, la diminution des droits de douanes, la suppression de droits onéreux, des barrières qui l'entravaient, la libre circulation des marchandises à l'intérieur, la construction de ponts et de routes, la prohibition de l'importation des draps et des soieries, l'interdiction du commerce à tout officier de finance ou de justice, enfin la convocation des états généraux tous les deux ans.

Ces vœux exprimés avec tant d'indépendance et de liberté, au nom du peuple, plus de trois siècles avant qu'il en obtînt la réalisation, pourraient nous étonner si nous n'avions déjà entendu le discours éloquent du seigneur de la Roche.

L'assemblée ne s'arrêta pas là ; ces cahiers ayant été portés au château du Plessis, au conseil du roi, et seize commissaires ayant été choisis par les états pour l'examen des doléances, on délibéra sur les finances. De vives discussions s'engagèrent encore entre les députés et les ministres sur cette partie de l'administration. Jean Masselin, orateur des états, celui dont nous nous avons déjà parlé et auquel nous avons fait de nombreux emprunts, demanda en leur nom la communication des rôles constatant les recettes et les dépenses, et déclara que sans cela ils ne voteraient aucun impôt.

La cour, obligée de céder à une prétention alors si insolite, fournit des rôles dans lesquels les ministres avaient tellement affaibli les ressources et grossi les dépenses que l'indignation fut générale. Le juge de Forès, orateur pour la nation de la Langue d'Oïl, la fit éclater dans un discours où il rappelait la vigueur de l'État sous Charles VII, et représentait son dépérissement sous Louis XI. « Est-ce donc quand ce malheureux corps est couvert de tant de plaies et d'ulcères, s'écrie-t-il, et qu'il pousse à peine un dernier souffle, qu'on prétendrait lui rendre subitement une santé plus que jamais florissante! Contentons-nous de celle qu'il eut jadis. » Il indiqua ensuite aux députés le moyen de sortir de la situation difficile où ils se trouvaient engagés, en terminant par l'offre de payer la même somme que sous Charles VII, à la condition qu'elle serait répartie également sur toutes les provinces du royaume. Cet avis, adopté par les autres nations, fut développé avec chaleur et talent par Masselin dans l'assemblée générale. Il déclara que les rôles que l'on avait soumis aux états étaient remplis de grossiers mensonges, puis il offrit en forme de don, pour deux ans seulement et jusqu'à une session nouvelle, une imposition de douze cent mille livres, somme de laquelle s'était autrefois contenté le glorieux roi Charles VII. Après quelques autres discussions assez orageuses, auxquelles le chancelier prit souvent part, les états ajoutèrent à la première somme « trois cent mille livres pour joyeux avénement, dépense de sacre et d'entrée à Paris, mais sans tirer à conséquence, et

toujours par manière de don et octroi! » Ils déclarèrent ensuite que nul impôt ne pouvait être mis sur le peuple sans leur consentement.

Madame de Beaujeu, peu alarmée des doléances des états et contente du demi-succès que les ministres venaient d'obtenir, promit tout ce qu'on voulut, décidée à ne pas tenir parole. Le conseil fut aussitôt divisé en trois sections : la première, d'affaires ecclésiastiques ; la seconde, de justice ; et la troisième, de finances. Les députés des états, autorisés à prendre part aux délibérations du conseil, intervinrent dans la section des affaires ecclésiastiques. Quelques prélats et plusieurs dignitaires de l'église demandèrent le rétablissement de la Pragmatique sanction. Mais l'opposition du plus grand nombre et les promesses du légat Balue, arrivé depuis quelque temps à Tours, jadis témoin de sa trahison et de son châtiment, triomphèrent de toute résistance, et le corps épiscopal fut bientôt unanime. Les évêques, après s'être concertés avec les ministres, déclarèrent qu'on ne pouvait statuer sur ces matières que dans un concile, et qu'il n'appartenait point aux états de réformer l'Église. Quand il s'agit d'établir la répartition de l'imposition votée par les trois ordres, les rivalités provinciales éclatèrent avec violence. « L'argent nous désunit entièrement, dit Masselin (1); il nous rendit presque ennemis les uns des autres, chacun luttant au profit de sa province et tâchant de lui faire supporter la moindre charge de l'impôt. »

(1) Masselin, p. 458.

Enfin la confusion devint telle dans les états auxquels d'ailleurs l'opinion populaire ne prêtait aucun appui, qu'il parut nécessaire à Mme de Beaujeu ainsi qu'aux princes d'en faire la clôture. Elle fut immédiatement prononcée (14 mars 1484), et la ville de Tours, témoin de l'agitation des états, troublée plus d'une fois pendant leur durée, et par les intrigues de la cour, et par l'ambition des princes, et par l'activité et l'énergie des députés, sembla rentrer dans son calme habituel. « Ainsi fut congédié, après avoir élevé une voix libre qui ne devait avoir d'écho que dans trois siècles, cette patriotique assemblée qui a marqué dans la nuit du moyen âge une trace lumineuse de son passage. Elle se montra le digne organe de la France; elle posa, elle réclama de grands principes; mais les temps n'étaient pas encore mûrs pour leur triomphe; elle n'obtint que de faibles résultats, et finalement fut désarmée par une femme (1). »

Madame, sortie victorieuse d'une lutte dans laquelle les princes espéraient la voir succomber, n'abusa point de ses avantages dans les premiers moments. Ceux qui lui avaient été le plus opposés, furent comblés de ses bienfaits, et par sa rare prudence elle sut consolider sa victoire. D'Orléans, d'Angoulême et Dunois reçurent chacun une compagnie de cent lances et une pension considérable.

Quelques réformes furent opérées dans l'administration de la justice; la noblesse fut remise en posses-

(1) Ragon, *Histoire moderne*, tom. I.

sion de toutes ses prérogatives. Les prétentions du duc de Lorraine sur la Provence furent écartées, mais on lui rendit le duché de Bar; le duc d'Alençon recouvra la propriété des domaines qui lui avaient été enlevés, et le comte d'Armagnac, l'usufruit des siens. Quant à la pragmatique, touchant laquelle l'opposition des cardinaux et des prélats empêchait toute espèce de résolution, comme elle n'avait jamais été annulée de fait, elle continua d'être exécutée, sans avoir été formellement rétablie.

Il n'entre pas dans le plan que nous nous sommes tracés de montrer le duc d'Orléans indigné de la nullité à laquelle il se trouvait réduit, adressant des protestations au parlement, à l'Université, aux bonnes villes, de raconter ses différentes prises d'armes, son alliance avec le duc de Bretagne, le dernier soutien de l'aristocratie féodale, ses défaites, sa captivité; reportons nos regards sur cette ville qui fut sous la régente, comme sous Louis XI, le centre de toutes les opérations de la politique.

Au mois de juillet 1484, Tours perdit une de ses gloires, son noble prélat Hélie de Bourdeille qui mourut à Artannes, d'où ses restes furent transportés huit jours après dans cette ville, et déposés dans l'église Cathédrale, au côté droit du grand autel. Hélie de Bourdeille qui s'était montré tout-à-fait opposé au rétablissement de la Pragmatique pendant la tenue des Etats, écrivit un ouvrage remarquable pour soutenir son opinion.

Il eut pour successeur Robert de Lenoncour. Le

roi l'avait lui-même désigné au choix du chapitre. Deux fois son élection fut mise aux suffrages qui se trouvèrent partagés, de sorte qu'il ne pût être nommé. C'est pourquoi l'affaire fut soumise au pape Innocent VIII, qui, pour plaire au roi, désigna Robert. La nomination de cet homme illustre paraissait devoir être agréable à tous, et pour le prouver, le roi le reçut avec plaisir à Montargis, où il était alors. Cependant Etienne Lopin, chantre de l'église Métropolitaine, avec un petit nombre d'autres membres du chapitre, s'opposa à son installation, parce qu'il avait été nommé, contre l'usage de la Pragmatique, sans les suffrages des chanoines. Mais ce débat ne dura pas longtemps, et lorsque le prélat eut pris possession de son siége, il fut assez prudent pour étouffer les controverses auxquelles sa nomination avait donné lieu. C'est à cette même époque que le jeune monarque, plein de vénération pour un pieux ermite, que son père avait attiré du fond de la Calabre, confirmait par des lettres-patentes l'établissement formé par Louis XI en faveur de Saint-François-de-Paule et ses compagnons dans la cour basse du château du Plessis. Quelques années plus tard, il fondait deux autres couvents, l'un appelé Jésus-Maria, connu depuis sous le nom de Saint-François, au bout du parc du château, l'autre dans la ville d'Amboise.

Pendant la lutte du duc d'Orléans contre la régente et la guerre faite en Bretagne, la cour se transporta souvent à Amboise, souvent à Tours, d'où il était plus facile de surveiller tous les mouvements des rebelles.

Ainsi, au commencement d'octobre 1486, la cour revenait s'établir à Paris, quand tout-à-coup elle se transporta à Tours, sur la nouvelle de la fin prochaine du duc de Bretagne qu'on disait attaqué d'une maladie mortelle. Mais à peine y était-elle arrivée qu'elle y apprit le rétablissement du duc, et l'impression fâcheuse qu'une démarche si précipitée avait produite à Nantes. Elle fit même éclater le mécontentement de Dunois et de quelques seigneurs qui, dans les premiers mois de l'année suivante, 1487, formèrent une ligue avec l'empereur Maximilien et le duc de Bretagne. Le duc était à la tête de ce complot. Ils voulaient en même temps soustraire le roi à la tutelle de sa sœur et le transporter dans une autre résidence. Madame ayant conçu quelques soupçons, ne douta plus du complot, quand elle eut fait partir le maréchal de Gié pour Amboise, avec l'instruction de lui ramener le duc d'Orléans de gré ou de force. Mais le duc trompant le maréchal par des préparatifs de départ, le renvoya annoncer son arrivée immédiate à la cour, en lui donnant sa parole d'honneur qu'il allait le suivre. En effet, il partit aussitôt pour la Bretagne, prétextant une affaire inopinée, et s'excusant de ce retard dans une lettre à laquelle le prince d'Orange, Lescun et Souplainville en ajoutèrent d'autres dans l'espoir d'amuser Madame.

Ces rebelles ignoraient qu'un courrier porteur de tous les secrets des conjurés, venait de tomber aux mains de l'habile régente; c'était l'acte même de leur confédération signée le 13 décembre. Les rebelles

étaient nombreux au sein même de la cour. Elle en fit arrêter quelques-uns sur-le-champ, entre autres le grand aumônier Geoffroy de Pompadour, Georges et Bussy d'Amboise, et Philippe de Comines. Ce dernier fut enfermé, dit-on, huit mois à Loches, dans la cage de fer qui avait été inventée pour la Balue. « Plusieurs « les ont maudites, dit-il dans ses mémoires, et moi « aussi qui en ai pâti sous le roi d'à-présent. » Il disait alors qu'il avait voulu voguer dans la grande mer et qu'il avait essuyé une tempête. Après une prison de plus de deux ans qu'il *consacra, dit-on, à la rédaction d'une partie de ses mémoires*, il fut absous de tous les crimes qu'on lui imputait.

Quelque temps après, meurt François II, duc de Bretagne, le 9 septembre 1488, laissant son héritage à sa fille Anne, agée de 13 ans. Bientôt cette riche héritière est recherchée de toutes parts. Maximilien est préféré; retenu par une guerre en Allemagne, il épouse la jeune duchesse par procuration, le 20 mars 1489. Guidé par son conseil et par la sage politique de sa sœur qui tremble de voir une des plus belles provinces de France, accroître les domaines de la maison d'Autriche, Charles VIII aspire à la main d'Anne de Bretagne. Cependant madame de Beaujeu ne désespère point de prévenir cette union si redoutable à la France.

Tandis que la cour séjournait au château du Plessis, et que la régente employait toutes les ressources de la politique pour la rupture de ce futur mariage, le duc de Savoie arriva à Tours, accompagné d'un nombreux cortége de chevaliers et de gentilshommes de son

pays. Il venait soumettre à Charles le différend qui s'était élevé entre lui et le marquis de Saluces, au sujet de l'hommage que ce dernier prétendait ne devoir qu'au roi, comme seigneur du Dauphiné. Le duc, soutenant le contraire, s'était emparé de la plupart des villes du marquis pour le contraindre à lui rendre l'hommage qu'il lui refusait. Le roi accueillit ce prince, son parent, avec la plus grande bienveillance. Son conseil devant lequel fut porté ce différend, se prononça contre le duc; mais, sur la prière du prince, le roi consentit à prolonger l'arbitrage. Pour aider le marquis de Saluces, qui était venu se réfugier à sa cour, à supporter les pertes qu'il avait faites, Charles lui accorda une forte pension et le traita avec tous les égards dus à son rang.

Le roi passa à Tours les mois d'avril et de mai. « Et le premier jour dudit mois de mai, lui, étant au Plessis du parc, il s'arma, et avec lui les jeunes seigneurs et gentils hommes de sa maison. Et accompagné des 400 archers de sa garde, armés et leurs arcs bandés, et chacun sa trousse à son côté, allèrent quérir le mai au bois de Saint-Cosme. Et de là, s'en vinrent à une lice qui était devant le parc dudit Plessis. Et là coururent et tournoièrent. Et les faisait moult bon voir. Monseigneur de Bourbon et monseigneur de Savoie, et les autres seigneurs et chambellans de la maison du roi y étaient, et accompagnaient le roi. Il faisait moult bon voir le roi. Il était bel homme d'armes, et bien à cheval, et avait fort bonne contenance. Aucuns de ses capitaines étaient toujours avec lui, qui

l'instruisaient à manier et à conduire sa lance. Et faisaient mettre tous ceux qui étaient armés ensemble, et marcher comme s'ils eussent été en bataille et devant leurs ennemis. Et était le roi ordonné pour capitaine, et instruit comme il s'y devait conduire et gouverner. » (1)

C'est à Tours que, l'année suivante, Jeanne de France vint implorer la liberté de son époux renfermé dans la grosse tour de Bourges, depuis la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Elle parut devant le roi en habits de deuil, tout éplorée, se précipita à ses pieds, et le conjura, dans les termes les plus touchants, d'oublier les torts du duc d'Orléans. Le roi fut vivement ému de la tendresse désintéressée de Jeanne. « Vous aurez, lui dit-il, ma sœur, l'époux qui cause aujourd'hui vos regrets. Fasse le ciel que vous ne vous repentiez pas un jour de ce que vous venez de faire pour lui. »

Cette circonstance et l'opiniâtreté de Madame de Beaujeu, qui cherchait encore à suspendre l'effet des bonnes dispositions de Charles VIII pour le duc d'Orléans, devaient engager le jeune monarque à s'affranchir de la tutelle de sa sœur aînée. Charles, qui avait alors vingt ans, excité d'ailleurs par deux jeunes courtisans, Miollans et René de Cossé, qui avaient souvent partagé ses jeux et ses parties de chasse à Amboise et au Plessis, veut montrer enfin qu'il sait être roi. Et quelle plus belle occasion que de commencer par un

(1) Godefroy, pages 135-136.

acte d'indépendance et par un trait de magnanimité, en allant lui-même, en dépit de son conseil, briser les fers d'un prince, son parent, dont la fidélité serait désormais invariable ?

Un soir, avec une suite peu nombreuse, il part ou plutôt s'enfuit du château du Plessis, sous prétexte d'une partie de chasse, et pousse jusqu'à la petite ville de Montrichard, où il couche. Le lendemain il arrive au pont de Barangon, et de là il envoie d'Aubigny, avec ordre au commandant de la tour de Bourges, de lui remettre entre les mains le duc d'Orléans. Ce prince vint trouver le roi et se jeta à ses pieds. Touché de sa générosité et instruit d'ailleurs par les dures leçons de l'adversité, Louis d'Orléans sut réparer sa faute par une noble conduite et devint le plus fidèle sujet de Charles (1490).

Dès la première heure d'absence du roi, l'alarme fut grande au château, à Tours même, et Anne comprit bientôt que c'en était fait de sa puissance. Il lui sembla voir revenir son frère accompagné de ses ennemis ; elle se crut proscrite à son tour. Elle était trompée par le souvenir des temps de son père. Car Charles qui revenait plein de joie avec son illustre captif, répondit, par une lettre de tendre reconnaissance, à la lettre soumise que sa tutrice lui avait adressée, la rassurant contre tous les projets hostiles qu'elle pouvait craindre, « car de quelque façon que ce soit, » ajoutait-il, je n'y voudrais ajouter foi. Vous disant à Dieu, ma bonne sœur, ma mie, que vous ait en sa bonne garde.

De retour au château du Plessis, Charles y trouva le duc de Bourbon et le duc d'Orléans aussi bien disposés l'un que l'autre à la concorde. Une seconde action généreuse signala encore dans ce lieu l'émancipation du bon petit roi, comme depuis il fut appelé ; ce fut la restitution aux jeunes d'Armagnac et de Nemours, ses cousins, des biens de leur père.

Madame consentit enfin à se réconcilier avec le duc d'Orléans, ainsi qu'avec Dunois et le prince d'Orange. Ceux-ci reconnurent les bienfaits du roi en aidant Madame dans ses démarches secrètes pour le mariage du roi avec l'héritière de Bretagne. Après de nombreuses négociations inutiles, après le siége de Rennes par le roi et la capitulation de cette ville, Anne de Bretagne, sans tenir plus compte de ses fiançailles avec Maximilien que Charles VIII n'en tenait lui-même des siennes avec la fille de ce prince, consentit enfin à une union qui achevait la ruine de l'aristocratie souveraine.

Quand toutes les conditions eurent été réglées, Charles VIII quitta la Bretagne et alla s'établir en Touraine, dans le château de Langeais. Quinze jours après, la duchesse s'y rendit sans appareil et sans bruit, accompagnée du chancelier Philippe de Montauban, du seigneur de Pontbriant et du grand maître de Coëtquen. Lorsque la princesse fut arrivée à Langeais, où elle trouva les dispenses venues de Rome, le mariage fut célébré dans la chapelle du château.

Louis d'Amboise, évêque d'Alby, reçut les serments des deux époux (6 décembre 1491). Deux notaires

qu'on avait fait venir de Tours, l'un royal, Guy-le-Clerc, l'autre apostolique et promoteur de l'officialité, Pierre Bourreau, reçurent le contrat. Aux termes de ce contrat, Anne transférait au roi, si elle mourait sans enfants, ses droits sur la Bretagne ; si Charles mourait le premier sans postérité, Anne recouvrait ses droits. La veuve ne pourrait se remarier qu'au roi de France ou au plus proche héritier de la couronne, si le roi n'était pas libre. Ce mariage complétait l'œuvre de Louis XI ; la France ayant ainsi achevé sa propre conquête et n'ayant plus à craindre d'ennemis extérieurs se trouva, sous un monarque enflammé d'une ardente ambition, préparé à porter ses armes en d'autres contrées et à disputer sur le vaste théâtre de l'Europe la palme de la gloire et la supériorité de la puissance.

Le couronnement de la reine eut lieu à Saint-Denis, et son entrée à Paris fut l'une des plus pompeuses qu'on eût encore vues. Quelque temps après, les deux époux se dérobant aux fêtes, se transportèrent dans cette Touraine que la fertilité des campagnes et le ciel si doux qui l'enveloppe leur faisait préférer à tout autre séjour, où Charles aimait à retrouver tout ce qui lui rappelait son enfance, et ils fixèrent leur cour au château du Plessis. Là, Anne de Bretagne, femme soumise d'un prince qu'elle n'avait épousé qu'avec répugnance, qui l'avait dépouillée de ses biens, et à qui elle était infiniment supérieure par sa capacité, se renfermait dans les vertus de son sexe, tenant sa cour avec dignité, veillant avec attention, avec quelque

sévérité même sur la conduite des dames dont elle s'entourait, et s'occupant des soins domestiques et de l'étiquette, comme si elle n'eût pas été capable des affaires du gouvernement (1).

Dès l'année suivante, Anne donna un dauphin à la France. La naissance de cet enfant fut un événement pour la Bretagne. A cette occasion, le roi accorda quelques priviléges aux villes de Nantes et de Rennes, et réunit celle de Saint-Malo au domaine de la couronne, en l'exemptant de tous impôts. Le troisième jour de sa naissance (13 octobre 1492), le dauphin fut baptisé dans la chapelle du château, en présence de son père et de la cour la plus brillante. Ses parrains furent les ducs d'Orléans et de Bourbon, et sa marraine la reine de Sicile. Sur les instances du vénérable François de Paule, auquel le roi témoignait la plus grande affection, il fut nommé Charles Orland, ou Roland, en commémoration de Charlemagne et de ses preux, dont les grands coups de lance n'occupaient que trop l'imagination du jeune monarque. Mais cet enfant, sur lequel reposaient tant d'espérances, mourut à Amboise le 6 décembre 1495, et cette mort, qui approchait le duc d'Orléans du trône, lui occasionna une nouvelle disgrâce. Lorsque le deuil de la cour fut passé, on chercha à distraire la reine de sa vive douleur par des jeux et des fêtes. Dans une mascarade qui eut lieu au château d'Amboise, le duc d'Orléans s'y montra avec un enjouement peut-être déplacé qui

(1) Daru, *Histoire de Bretagne.*

offensa la reine; et les courtisans de calomnier aussitôt le prince et de rappeler son ambition. Pour mettre fin à d'odieuses imputations, il fut obligé de s'absenter quelque temps de la cour.

La même année Anne de Bretagne mit au monde, au château du Plessis, un second fils qui ne vécut que vingt-cinq jours. « Les deux princes, dit Chalmel, eurent leur sépulture au milieu du chœur de l'église de Saint-Martin, où la reine leur mère leur fit ériger un tombeau en marbre blanc, dont l'exécution fut confiée au ciseau des deux frères Jean et Juste Lejuste, tous les deux nés à Tours. La reine eut encore deux enfants, François et Jeanne, qui moururent peu de jours après leur naissance, au Plessis. Ils eurent leur sépulture à côté de leurs frères (1). » Depuis la destruction de Saint-Martin, le monument qui renferme leurs cendres est placé dans l'une des chapelles de la Cathédrale.

Notre sujet nous interdit de parler des traités faits par Charles VIII avec Ferdinand-le-Catholique, Henri VII d'Angleterre et Maximilien, pour alléger sa course vers l'Italie. Nous ne suivrons point nos soldats sur cette terre foulée dans tous les âges par tant de héros. Nous savons avec quelle rapidité nos armées firent la conquête du royaume de Naples; quelle intrépidité elles déployèrent à la bataille de Fornoue; comment enfin nos conquêtes nous furent enlevées. Contentons-nous de dire que le roi, de retour en France, méditait une seconde expédition au-delà des

(1) Chalmel, *Histoire de Touraine*, tom. II, liv. IX.

Alpes où le rappelaient les vœux d'une grande partie des Italiens. On s'attendait à le voir partir d'un moment à l'autre de Lyon, où il avait rassemblé quelques troupes pour passer les monts, lorsqu'il se mit tout à coup en route pour la Touraine, sous prétexte d'aller visiter les reliques de saint Martin. Mais le véritable objet de ce voyage était de suivre une des filles d'honneur de la reine, dont son cœur était épris.

Cette tentative d'une seconde guerre d'Italie se passa donc en divertissements, en plaisirs, en tournois au Plessis-lez-Tours, dont l'aspect, autrefois triste et sombre, avait bien changé ; à Amboise, lieu pour lequel Charles avait une prédilection particulière; elle se fit surtout dans des conversations où le naïf esprit du bon petit roi se montrait dans toute sa candeur. La plupart roulaient sur Naples : « Il confessait bien y « avoir fait des fautes largement, et les comptait, et « lui semblait que si une autre fois il y pouvait retourner, et recouvrer ce qu'il y avait perdu, qu'il pour« voyrait mieux à la garde du pays qu'il n'avait fait; « car il avait en son cœur de faire et accomplir son « retour en Italie (1). »

Du reste, les goûts de Charles VIII avaient changé, et sa santé s'altérait. Jusque-là César, Alexandre avaient été ses héros, Charlemagne, son modèle. Maintenant saint Louis, législateur et réformateur, excitait son enthousiasme, occupait toutes ses pensées; saint Louis, tel que nous le représente Joinville, sous son chêne,

(1) Comines.

rendant la justice. Aussi, le 22 décembre 1498, parût inopinément cette ordonnance : « De par le roi, nos « amés et féaux, pour ce que voulons bien sa« voir la forme que ont tenue nos prédécesseurs rois « à donner audience au pauvre peuple, et mesme com« ment monsieur saint Louis y procédait, nous vou« lons et nous mandons que, en toute diligence, « faites chercher par les registres et papiers de notre « chambre des comptes ce qui s'en pourra trouver, et « en faites faire un extrait, et, incontinent après, le « nous envoyiez »

Dès-lors, il tint pendant les trois derniers mois de son règne des audiences publiques de plusieurs heures : « Il y escoutait tout le monde, et par espécial « les pauvres; et si faisait de bonnes expédi« tions (1). »

Au milieu de cette ardeur de législation, Charles, qui ne berçait plus les jours de sa vie du vain rêve de la gloire, était encore resté le plus doux et le plus aimable des princes. Combien de fois les habitants de Tours n'eurent-ils pas à se louer de la générosité de son caractère, des actes de sa clémence et de cette vertueuse bienveillance avec laquelle il soulageait l'infortune! « Jamais, dit Brantôme, ne s'était vu roi de « France si doux, si bénin et si libéral : si bien « que personne ne se départit de sa présence qu'elle « s'en allast esconduite. » Ajoutons qu'il y joignait toujours l'amour-propre national de faire briller la France de tout ce qu'il avait admiré en Italie.

(1) Comines.

On était alors vers les premiers jours d'avril 1498, la cour était encore en Touraine, et Charles, entouré d'artistes, de peintres distingués et d'architectes italiens les plus habiles, élevait ce vaste et magnifique château d'Amboise « où l'on montait à cheval jusqu'au « sommet des tours (1). » Il projetait même pour la ville « bien d'autres constructions, ajoute Comines, dont « les patrons étaient de merveilleuse entreprise et dé- « pense ; entreprise de roi jeune et qui ne songeait « à la mort, quoiqu'il se fût confessé deux fois dans « la semaine et qu'il vînt de faire de grandes aumô- « nes, car il allait toucher des écrouelles, et l'on « était à la veille de Pâques fleuries.

« Étant dans cette grande gloire quant au monde, « et en bon vouloir quant à Dieu, » ce prince ne songeait qu'à remplir de joyeux passe-temps les heures fréquentes de ses loisirs. Le 7 avril, après dîner, se trouvant dans la chambre d'Anne de Bretagne, il lui prit envie de la mener voir jouer à la paume dans les fossés du château. Sa destinée voulut que, pour la première fois, il fit passer la reine par la galerie Haquelebac. « Cette ga- « lerie était rompue à l'entrée, et s'y heurta le roy, du « front, contre l'huys, combien qu'il fût bien petit (2). » Il continua de marcher et resta longtemps « en « devisant avec tout le monde. » Au milieu de la foule empressée de ses courtisans qui s'entretenaient avec lui sur la religion, Charles tombe tout à coup à la ren-

(1) Comines.

(2) Comines.

verse et perd la parole. A la vue du roi si inopinément renversé, jamais confusion ne fut si extrême. Tout y contribua : et la douleur et le désespoir de la reine, et le trouble et l'effroi des courtisans. Le désordre fut tel que, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à onze heures du soir, ce monarque, dans ce vaste château qu'il ornait avec tant de soin et de magnificence, resta étendu dans une galerie infecte et délabrée. Il demeura là sans connaissance, au milieu d'une foule d'allants et venants. « Toute personne qui « voulait y entrer le trouvant couché sur une pauvre « paillasse, dont jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eût « rendu l'âme (1). » Son agonie se prolongea. L'évêque d'Angers, son confesseur, qui resta toujours auprès de lui, assura que la connaissance ne revint que deux fois à ce prince. Il ajouta que ce fut seulement pour s'écrier : « Mon Dieu et la glorieuse Vierge Marie, mon« seigneur Saint-Claude et monseigneur Saint-Blaise « me soient en salut. » Ce furent là ses dernières paroles, et vers onze heures du soir, il rendit le dernier soupir.

Charles VIII fut vivement regretté de sa bonne ville de Tours et de tous ses sujets dont il était tellement aimé que plusieurs, dit-on, moururent de douleur en apprenant sa mort. Son épouse, Anne de Bretagne, qui lui portait une affection dont il ne s'était pourtant pas toujours montré digne, mais vers laquelle l'avaient rappelé la bonté de son caractère et ses sentiments reli-

(1) Comines.

gieux, voulait le suivre au tombeau, et demeura trois jours renfermée, sans qu'on pût lui faire accepter de nourriture.

Une coïncidence remarquable, c'est qu'à trois cents lieues de là, dans ce pays que Charles avait parcouru en vainqueur, au même moment, et comme si la destinée de l'un eût été liée à celle de l'autre, son précurseur et son prophète, le dominicain Savonarole achevait aussi son règne. En effet, le même jour, ce moine, qui avait annoncé à l'Italie les châtiments terribles de Babylone et de Ninive, tombait de sa chaire dans un cachot, d'où il ne devait sortir, un mois après, que pour être livré aux flammes, en présence d'un peuple dont il était devenu l'idole par ses prédications éloquentes contre les Médicis et contre les désordres qui déshonoraient la cour de Rome, mais dont il avait lassé le mobile enthousiasme.

Cette chute simultanée rappela les adjurations menaçantes de Savonarole; elle étonna les contemporains qui reconnurent dans ces deux événements les desseins de cette providence qui préside à tous les événements de l'histoire, et qui se plaît souvent à donner aux hommes de grandes et de terribles leçons.

TODIÈRE,

Professeur d'histoire au Collége royal de Tours.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE PREUILLY,

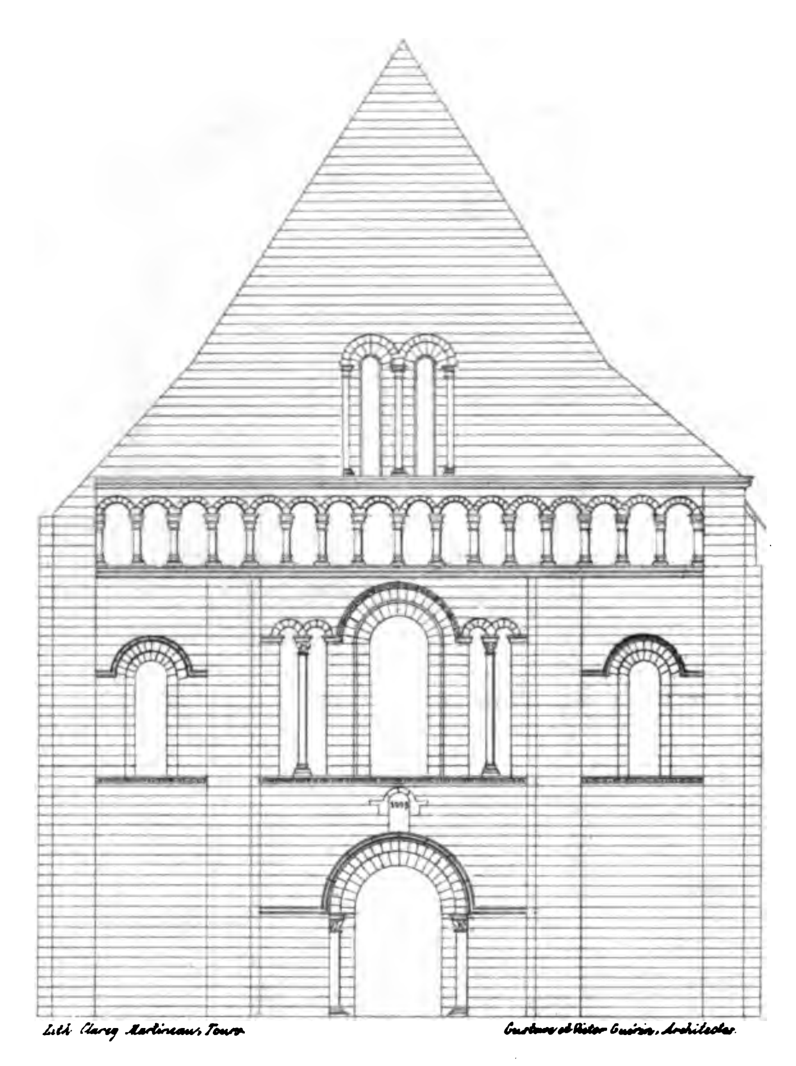
PAR

M. l'abbé Bourassé, chanoine.

En décrivant l'église de Preuilly, nous avons à cœur d'en faire ressortir toute l'importance. Après avoir vu, étudié, analysé un grand nombre d'édifices religieux de l'époque romane, dans plusieurs provinces de France, nous nous sommes de plus en plus convaincus que ce monument mérite d'occuper une place distinguée dans l'histoire générale de l'architecture chrétienne au moyen-âge. Soit qu'on envisage l'église de Preuilly uniquement au point de vue architectonique, soit que l'on préfère s'attacher au point de vue scientifique, archéologique et historique, elle offre un haut intérêt. Bâtie à l'ouverture même du XIe siècle, dans un style architectural qui montre à l'œil attentif de nombreuses réminiscences orientales, sous le rapport des dates et de la construction, elle mérite de fixer l'attention des historiens et des antiquaires.

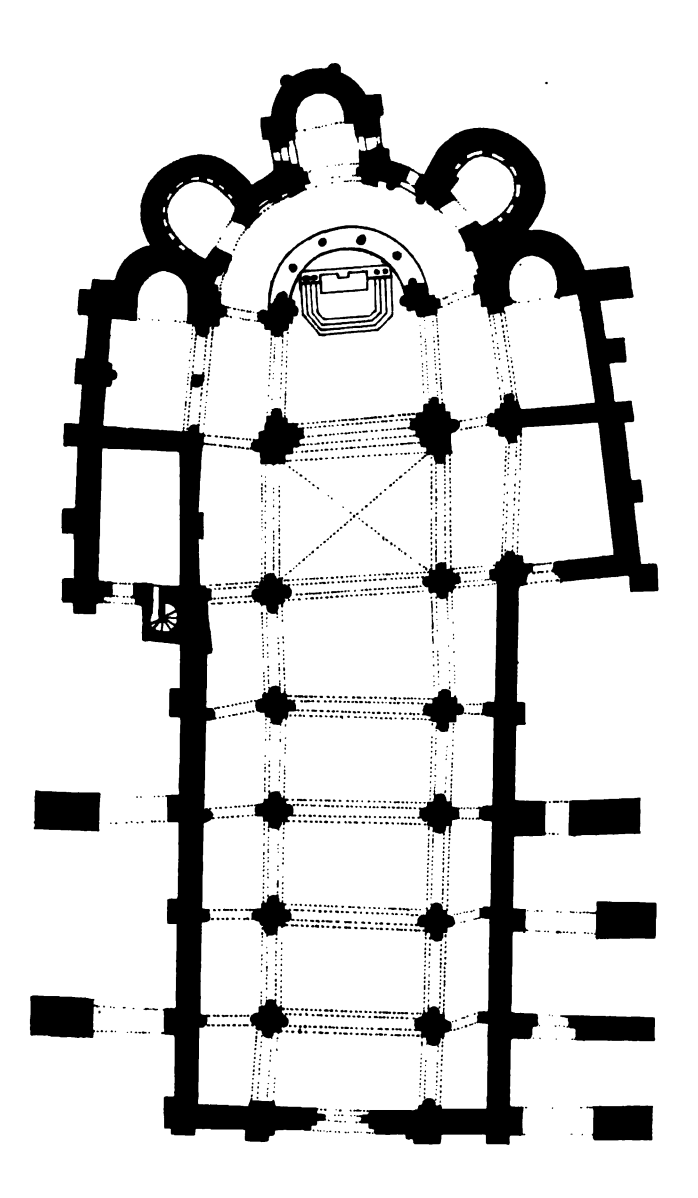
Dès le commencement du XIe siècle, il y eut en France un vaste mouvement de renaissance. Les effets de cette révolution intellectuelle furent surtout sensibles dans l'art de bâtir. Sur tous les points du pays, nos Annales historiques nous apprennent qu'on posa





Lith. Clarey Martineau, Tours. Gustave et Victor Guérin, Architectes.

FAÇADE DE L'ÉGLISE DE PREUILLY.



PLAN DE L'ÉGLISE DE PREUILLY.

10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0 — 10 — 20 — 30 M



les fondements de monuments innombrables. Il suffit de jeter les yeux sur les édifices de cette époque qui ont heureusement traversé les âges, pour démontrer combien ce mouvement fut général et important. Nous n'avons pas l'intention d'essayer ici l'énumération des nombreuses églises romanes que possède encore le diocèse de Tours; qu'il nous suffise d'énoncer un fait que nous croyons incontestable, c'est que la Touraine fut une des premières provinces où se développa, d'une manière brillante et vigoureuse, cette admirable rénovation dans les arts chrétiens. A l'appui de notre assertion, nous citerons seulement la date de la construction de l'église de Preuilly. Fondée en 1001, elle fut achevée en 1009.

Cette église est remarquable, non-seulement par ses nobles proportions, par ses belles dimensions, par son ordonnance générale, par ses détails d'architecture et de sculpture, mais encore par certaines particularités de construction que nous signalons aux amis de la science, comme étant de la plus haute valeur. Il est évident, pour quiconque s'est donné la peine de faire l'analyse scientifique des principales formes du monument, qu'on y découvre de fréquentes traces des influences orientales. Le génie de l'architecture grecque y est spécialement empreint dans les moulures, les contours, les profils, les sculptures, et ces mille détails qui accusent un style. Des dessins seraient ici nécessaires pour préciser davantage ces observations; nous présentons seulement le plan géométral et la façade occidentale qui ont été dessinés par

M. Gustave Guérin. Les toitures actuelles sont loin d'offrir la disposition des couvertures qu'elles ont remplacées. L'aspect de l'édifice, sous ce rapport, a été complètement changé et dénaturé. Des vestiges de lignes rampantes, observés sous les toits, donnent à penser que les combles étaient presque plats, probablement couverts de dalles. L'inclinaison des lignes rappelle les proportions des frontons antiques. Ces traces en pierre sont évidemment un reste de la disposition architecturale première; elles rappellent les principes adoptés et suivis en Orient, où le comble des édifices n'est jamais aigu comme dans les constructions du Nord, et où la pierre joue le rôle que l'on confie au bois dans d'autres contrées.

Il serait peut-être convenable, après avoir énoncé ces faits curieux, de chercher à leur donner une interprétation. Il n'est personne qui n'en comprenne l'importance archéologique. Nous nous contentons de les mentionner pour le présent; des réflexions purement théoriques nous entraîneraient trop loin. Nous avons recueilli plusieurs faits analogues à celui de Preuilly; nous nous réservons de les faire connaître dans un travail spécial d'une certaine étendue.

L'église de Preuilly possède, en outre, une grande importance locale; elle a exercé une puissante influence sur les constructions voisines et contemporaines. C'est un type qui a été constamment adopté, avec des modifications plus ou moins considérables, pour l'édification des églises du XI[e] siècle, dans les paroisses adjacentes de la Touraine et du Berri.

L'église actuelle fut fondée par Effroy, Euffroy ou Effrid, seigneur de la Roche-Posay et de Preuilly. Comme nous l'avons indiqué précédemment, ce fait eut lieu en 1001. Sur la façade on lit encore la date de 1009, époque de l'achèvement de l'église. Cette date est écrite en chiffres arabes; elle est assez moderne et a remplacé une inscription antique. Cette église, dédiée à Saint-Pierre, chef des apôtres, fut bâtie pour servir à une abbaye de Bénédictins. Malheureusement nous connaissons à peine quelques-unes des circonstances qui accompagnèrent l'établissement de la communauté bénédictine. Le fondateur fut inhumé dans l'église, et on y lisait son épitaphe en vers léonins et rimés, selon le goût du temps où elle fut composée (1). Les vertus guerrières du seigneur Effroy y sont exaltées avec beaucoup d'emphase. Geoffroy II, son petit-fils, seigneur de Preuilly, est donné par le *Chronicon Turonense* et le *Chronicon S. Martini Turonensis*, comme l'inventeur des tournois; plusieurs auteurs ont aussi regardé ce même Geoffroy comme l'inventeur des pièces héraldiques du blason ; il est probable qu'il contribua seulement à en régulariser l'emploi et la signification.

L'église s'étend dans les proportions suivantes : longueur totale, 57^{m}, 50 ; largeur totale des trois nefs, 18, 00 ; largeur de la grande nef, 8, 00 ; largeur au transsept y compris les chapelles situées à l'extrémité de chaque croisillon, 29, 00 ; hauteur sous voûte à la

(1) Cette épitaphe a été publiée par M. Chalmel, tom. III, *Histoire de Tours*, article *Preuilly*.

nef, 16, 50 ; hauteur des voûtes des bas côtés, 15, 00 ; hauteur de la tour, 22, 50.

Le plan est la forme de la croix latine avec collatéraux et déambulatoires autour de l'abside. C'est peut-être le premier exemple de cette curieuse disposition qui exerça une si profonde influence sur les modifications postérieures du plan des édifices religieux, et qui, plus tard, fut constamment adoptée dans les églises de grande dimension. Il est extrêmement curieux de constater l'apparition de cette forme architecturale dans un monument construit aux dix premières années du XIe siècle. C'est probablement à la naissance de cette importante disposition, que nous devons attribuer une certaine hésitation qui se traduit en plusieurs endroits par des irrégularités très-sensibles. Pour celui qui voudrait mesurer toutes les parties de l'église de Preuilly, le compas, la règle et l'équerre à la main, il y aurait, sans aucun doute, des déviations maladroites à signaler, ainsi que des rapports mal établis entre certains membres de la construction. Mais ce n'est pas en prenant en main les instruments de manœuvre que nous devons étudier les monuments les plus anciens de la renaissance romano-byzantine dans le centre de la France. Agir autrement, ce serait agir avec la même imprudence et la même inconséquence que celui qui voudrait juger les œuvres littéraires d'un autre âge sans tenir compte des temps, des mœurs et de la civilisation. Ne dirait-on pas d'un critique ignorant qui avancerait que le sire de Joinville ne savait pas écrire en bon français ?

Le transsept, dans chacune de ses branches, présente une chapelle en partie ouverte dans le mur oriental. A la naissance de chacun des croisillons, avait été bâtie primitivement une tour, surmontée d'un clocher. Une seule des tours est actuellement dégagée; la seconde est cachée dans les charpentes. Nous appelons l'attention des amis de notre architecture nationale sur cette disposition originale. Nous la trouvons donc usitée dès les premières années du XIe siècle, à Preuilly. En 1104, quand le trésorier Hervée releva l'église de St-Martin, à Tours, détruite par un incendie, il adopta le même plan. On a prétendu que cette modification curieuse dans le plan des édifices sacrés, avait été introduite d'abord dans les églises romanes qui s'élèvent en si grand nombre sur les bords du Rhin. On a considéré ces formes et plusieurs détails moins considérables comme constituant les caractères essentiels du type byzantin. S'il en était ainsi, nous pourrions peut-être, et avec quelque raison, faire valoir des droits à l'invention, où si l'on veut à l'importation de ces intéressantes modifications architecturales. Naguère on a prouvé, d'une manière qui nous a semblé péremptoire, que l'architecture ogivale avait pris naissance dans le nord de la France. Nous pourrions peut-être arriver à démontrer que l'architecture romano-byzantine a formulé ses premières tentatives, et pris ses premiers accroissements dans une zône spéciale qui renfermerait la Touraine, le Poitou, le Maine et l'Anjou.

Ces considérations sont trop importantes dans la

philosophie de l'architecture chrétienne et indigène de la France, pour que nous ne cherchions pas à leur donner toute l'attention qu'elles méritent.

Le déambulatoire de l'église de Preuilly donne accès à trois chapelles absidales, dont une est au centre et les deux autres sont sur les flancs.

Telles sont les dispositions essentielles du plan. Nous complèterons l'idée qu'on peut se former de l'ensemble, par la description sommaire des principales régions architecturales de la basilique.

En entrant dans l'église de Preuilly, on est frappé en même temps et de la simplicité et de la majesté de l'ordonnance. La perspective générale n'a rien de trop austère ni de trop pompeux. La nef présente cinq travées complètes, l'abside également cinq travées; en y ajoutant une travée pour le chœur et une autre pour l'intertranssept, on aura le développement intégral de l'église. Le monument offre donc 12 belles travées, sans y comprendre les nefs mineures et les chapelles accessoires.

En faisant l'analyse des travées de la nef, nous voyons les dispositions suivantes. Chaque pilier, carré dans la masse, est cantonné de quatre colonnettes arrondies, dont deux supportent l'arcade de communication, les deux autres soutiennent les arcs-doubleaux des voûtes. Cette ordonnance se retrouvera plus tard dans presque toutes les églises romano-byzantines. La base des grosses colonnes se rapproche beaucoup du tracé antique; à part de très-légères modifications, on y reconnaît aisément la base attique.

Le fût de la colonnette tournée vers la nef majeure prend un élancement considérable pour aller chercher la retombée de l'arc-doubleau de la voûte principale. Cet exhaussement produit un bon effet en établissant de grandes lignes architecturales qui interrompent la monotonie des surfaces; la perspective y gagne beaucoup en pittoresque. Les chapiteaux sont très-variés et généralement bien composés. On y remarque des feuillages, des bandelettes, des figures fantastiques et des représentations humaines. Il serait difficile d'en donner la description à cause de l'extrême variété des formes. Le dessin seul pourrait donner une juste idée de la composition originale de ces riches chapiteaux : ils méritent, sans contredit, d'être comparés à ce que l'art du moyen-âge, au XI[e] siècle, a produit de plus gracieux et de mieux senti. Sur les piliers s'appuient de grandes arches romanes, donnant jour de la nef majeure sur les collatéraux.

La voûte est à plein berceau dans la nef, sans nervures et sans autre interruption que celle des arcs-doubleaux en forme de plate-bande. Tout le monde sait que les voûtes de cette nature, élevées à une certaine hauteur, sont extrêmement difficiles à conserver. Il existe nécessairement une poussée très-violente au sommet des murailles; aussi voit-on la plupart des édifices romans s'écrasant sous le poids de leurs voûtes, quoique le plus souvent ils aient été consolidés par des ouvrages postérieurs. Il en a été, à Preuilly, comme dans toutes les œuvres contemporaines. Les murailles ont été poussées au vide par la tête, et dans

le cours du XVe siècle, on a cherché à les consolider par de robustes contreforts. On a réussi à prévenir la chute des voûtes qui était imminente. Néanmoins, il y a environ un siècle, on a été forcé de reprendre une partie de la voûte dans le voisinage du portail occidental. Ce travail malheureusement n'a pas empêché de nouveaux écartements, et la façade se trouve actuellement dans le plus déplorable état, surtout à l'angle méridional.

La voûte des nefs collatérales est en arc-boutant; elle est solidement bâtie. Du reste, les nefs mineures sont fort étroites, et on pourrait presque les considérer comme faisant office de contreforts continus pour soutenir la masse énorme de la nef majeure. La grande travée du chœur seule est voûtée avec nervures; l'intertranssept et l'abside sont recouverts d'une voûte en berceau.

Nous avons déjà dit que l'extrémité du transsept formait une chapelle qui se prolonge en abside dans le mur oriental. L'une de ces chapelles est dédiée à Saint-Mélaine, évêque de Rennes; l'autre est aujourd'hui consacrée à la Sainte Vierge. Nous aurons l'occasion de dire tout à l'heure que la place naturelle de cette chapelle est au chevet de la basilique. La muraille qui clot le transsept à ses extrémités, est ornée d'une série de petites arcades aveugles supportées sur des colonnettes. Nous retrouvons une disposition absolument identique au triforium de la région absidale.

L'abside offre cinq travées dans son pourtour. Les

piliers ont été remplacés par des colonnes monocylindriques d'un diamètre bien proportionné. Malheureusement elles sont aujourd'hui cachées au milieu d'une maçonnerie moderne établie pour supporter un énorme contreretable d'autel. Il est vraiment fâcheux de dérober ainsi au regard, par une construction lourde et sans caractère, la portion la plus remarquable de l'église. Au-dessus du triforium, orné de nombreuses arcades aveugles, s'ouvrent cinq fenêtres à plein cintre.

Les trois chapelles de la région absidale sont bâties sur un plan fort simple : elles forment trois absidioles arrondies. Actuellement elles sont dans le plus triste état; elles sont ignoblement détériorées par le voisinage de lieux immondes.

Avant de passer à l'examen de l'extérieur, nous devons constater l'existence d'une crypte sous le sanctuaire. On ne peut plus y entrer parce qu'elle est remplie de décombres : on y entrait par une porte située derrière l'abside, en face de la chapelle de la Sainte Vierge et au fond du chevet.

La façade occidentale nous présente une décoration architecturale simple, originale et d'un beau caractère. En l'examinant attentivement, on y trouve matière à quelques réflexions. Les constructeurs, au XI[e] siècle, étaient habiles dans l'art d'appareiller les pierres. En une infinité d'endroits, ils nous ont laissé de vrais modèles pour la coupe, la taille et la pose des pierres. Ils comprenaient, sans doute, leur infériorité dans la sculpture et surtout dans la statuaire. Aussi

voyons-nous qu'ils cherchent constamment à déployer la science de l'appareil et qu'ils négligent l'ornementation sculpturale. Preuilly nous montre à sa façade un des plus curieux exemples de ce dernier parti. Le frontispice n'est beau que de la disposition des lignes et de la taille des pierres. On y distingue plusieurs étages. A la partie inférieure, formant soubassement, s'ouvre seulement la principale porte d'entrée. Les ornements y sont distribués avec une austère sobriété ; les pieds droits sont uniquement décorés d'une petite colonnette à chapiteau. Le premier étage est composé, au centre, d'une large fenêtre accompagnée de deux arcades effilées reposant sur une élégante colonnette, et sur les flancs d'une fenêtre moins étendue éclairant les bas-côtés. Les archivoltes des trois fenêtres sont ornées de quelques sculptures, et appuyées sur une moulure également sculptée. La fenêtre centrale est encore décorée d'une belle moulure à perles saillantes. Le second étage est formé d'une magnifique série de petits arcs cintrés qui s'étend dans toute la largeur de la façade. On ne saurait rien imaginer de plus piquant et de plus original que cet ensemble. La galerie supérieure est en germe une de ces somptueuses galeries garnies de statues qui couronnent le portail de nos plus illustres cathédrales. Une fenêtre géminée domine la façade et donne du jour sous la voûte de la nef. Le pignon a été changé par un exhaussement considérable. On distingue encore aisément l'inclinaison des lignes rampantes qui circonscrivaient le galbe primitif.

La haute muraille extérieure de l'abside est également décorée d'une galerie fermée au niveau de la galerie intérieure du triforium. Cette particularité forme encore un des traits saillants de la physionomie architectonique de l'église de Preuilly. C'est un des premiers exemples d'un mode de décoration fréquemment usité à une époque moins avancée.

La tour est élevée dans de mâles proportions. Les fenêtres en sont remarquables ; on y voit de charmantes colonnettes couronnées de gracieux chapiteaux. A la perfection des formes, à l'élégance des sculptures, à un certain ensemble que le sentiment saisit mieux qu'il ne peut le définir, on pourrait soupçonner que cette construction est un peu moins ancienne que le corps du monument. La tour, brusquement arrêtée dans son développement pyramidal, n'a point de flèche : c'est un couronnement qui lui fait défaut. Il est vrai que les flèches en pierre étaient rarement construites au XIe siècle. Nous sommes persuadés cependant que la tour de Preuilly était destinée à porter une pyramide élancée dans le genre de celles de Ferrière-Larçon, de Beaulieu ou de Cormery, qui datent de la même époque.

L'église de Preuilly, si intéressante dans son ensemble, si curieuse dans ses détails, a cruellement souffert. Il est urgent d'y entreprendre de nombreuses réparations ; mais ces réparations ne peuvent sagement être mises à exécution que par un architecte qui se sera intimement pénétré du génie qui a présidé à l'érection du monument. Une restauration impru-

dente exposerait la science à perdre un de ses modèles les plus instructifs. Or, la perte ou seulement l'altération de quelques-unes des parties de cette basilique serait irréparable. Nous possédons en France une grande quantité de constructions romanes : nous n'en avons qu'un nombre extrêmement restreint où l'on puisse étudier avec plus de fruit la naissance et comme les premiers linéaments de l'architecture romano-byzantine.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE PAROISSIALE

DE

SAINT-FRANÇOIS-DE-PAULE.

Dans un moment où tant de nombreuses sympathies se réunissent pour sauver d'une destruction imminente un monument célèbre dans les fastes de notre histoire ; lorsque la bienveillance du gouvernement, le zèle éclairé et le dévouement du premier magistrat de cette cité, secondés par la pieuse munificence des citoyens, nous donnent l'espérance de voir bientôt l'éclat de nos solennités religieuses dissiper le déplorable aspect que nous offre l'église de l'antique collégiale de Saint-Julien, nous avons pensé qu'il ne serait point hors de propos d'appeler l'attention de la Société Archéologique de Touraine, dont les efforts ont si puissamment contribué à cet heureux résultat, sur le sort futur qui peut être réservé à l'édifice religieux qui, par la translation de la paroisse, doit nécessairement recevoir une tout autre destination.

L'église de Saint-François-de-Paule doit son origine à la communauté des Jésuites. Les tentatives de cette

société, pour créer à Tours une maison de cet ordre, remontent à l'année 1625. Repoussés par le corps municipal qui éprouvait peu de sympathies pour ces religieux, refusés par Georges Catinat, abbé commendataire de Saint-Julien, qui préférait, en introduisant la réforme dans son abbaye, y appeler les religieux de la Congrégation de Saint-Maur, ils eurent recours, en 1632, à la puissante intervention du prince de Condé : il vint exprès à Tours, muni d'une lettre du petit cachet du roi, convoqua le Conseil municipal et par l'exhibition de cet invincible argument en leur faveur, il obtint facilement l'adhésion qu'il désirait à l'admission des Pères Jésuites dans la ville de Tours.

Depuis cette époque tout prospéra dans l'établissement qu'ils avaient fondé à Tours. Les habitants de cette ville furent même obligés de s'adresser au roi et de lui présenter une requête à l'effet de mettre un terme aux exigences toujours renaissantes des Jésuites auxquels ils donnaient annuellement, pour le collége, une somme de 1,190 livres, lorsque le revenu de l'octroi ne s'élevait qu'au modique chiffre de 8,000 livres. Louis XIII, appréciant la juste réclamation des habitants de Tours, accorda aux Jésuites une pension de 4,000 livres sur son domaine. Cette rente, accordée à ces pères, au mois de mai 1641, leur fut confirmée par Louis XIV, le 6 août 1651.

La prospérité croissante du collége des Jésuites de Tours, permit à ces religieux de faire l'acquisition d'une partie des maisons de la rue appelée primitive-

ment rue Neuve; plus tard, rue des Jésuites, du Collége, et enfin rue Saint-François-de-Paule, nom qu'elle a conservé jusqu'à ce jour.

La première maison qu'ils achetèrent fut celle qui était alors connue sous le nom de l'Hôtel de Semblançay. Le contrat en fut passé le 21 mars 1634. Messire Louis de la Trémouille, chevalier, marquis de Noirmoutier, vicomte de Tours, baron de Châteauneuf et de Semblançay, seigneur châtelain de la Carte de Ballan et du fief de Beaune dans la ville de Tours, leur vendit cet immeuble 24,000 livres « et cent doubles « pistoles d'or d'Espagne, dit le contrat, pour deux « chevaux de carrosse que désire avoir ledit seigneur « en faveur de cette vente. »

La maison contiguë à l'église de Saint-François, dans laquelle demeure maintenant le respectable curé de cette paroisse, dépendait de cet hôtel dont l'entrée principale était, selon quelques anciens titres, sur la grande rue de Saint-Saturnin, connue maintenant sous le nom de rue Colbert. Notre opinion se fonde sur les armoiries sculptées sur le bandeau de la porte d'entrée; ce sont celles d'une victime de l'ingratitude de François 1er, de l'infortuné Jacques de Beaune, baron de Semblançay, maire de Tours en 1498, juridiquement assassiné au gibet de Montfaucon, le 12 août 1527. Ces armes, que l'on distingue encore fort bien aujourd'hui, sont : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois besans d'or, posés 2 en chef, 1 en pointe de l'écu. La partie du bâtiment qui est attenante à la sacristie, appartenait, selon

toute apparence, à une riche galerie; des colonnes en marbre précieux engagées dans des constructions rapportées et plus modernes, font connaître le luxe d'ornementation avec lequel ce palais avait été décoré; ce qui en reste maintenant est digne de fixer l'attention des archéologues par la richesse des sculptures et les délicieuses arabesques qui s'y trouvent encore.

La monographie de ce somptueux monument offrirait un vaste champ aux sévères appréciations de l'historien. Elle prouverait combien il est difficile de réunir en même temps la puissance, les richesses et le bonheur. Nous voyons l'implacable destin anéantir souvent l'éclatante fortune des heureux possesseurs de cet hôtel. Propriété, d'abord, des comtes de Dunois dont il avait retenu le nom avant de prendre celui de Semblançay, cet immeuble passa ensuite dans les mains de Louise de Savoye, mère de François 1er; elle le céda, par acte du 14 février 1517, à Jacques de Beaune, baron de Semblançay, dont nous avons fait connaître la fin déplorable. Les Jésuites, devenus propriétaires de cette maison, n'eurent pas un sort beaucoup plus favorable : elle leur fut enlevée par confiscation, en 1763, lors de l'arrêt de bannissement qui frappait les membres de cette société célèbre. Les prêtres de l'Oratoire qui, quelques années après le renvoi des Jésuites, obtinrent la succession bénéficiaire de ces pères n'en jouirent pas longtemps, la révolution de 1790 ayant fait disparaître, sous son niveau sanglant, toutes les congrégations de l'ancienne monarchie, pour substituer aux pieuses cérémo-

nies de ces ordres religieux, le culte ridicule de la raison.

Cependant, les succès toujours croissants qu'obtenait la compagnie de Jésus dans ses travaux, pour perfectionner l'éducation de la jeunesse, et les notables améliorations qu'elle apportait à cette branche si utile à la civilisation des peuples, engagea les Jésuites à donner une plus grande extension aux études dans leur collége de Tours. Par contrat passé en cette ville, le 13 avril 1675, par maître Venier, notaire royal, les révérends pères Claude Delamèche, prieur, et Augustin Lemarchant, procureur de la maison, stipulèrent les articles d'un marché pour la construction d'une église et de ses annexes, avec Martin Baudequin et Noël Thierry, maîtres maçons, architectes entrepreneurs audit Tours.

Nous trouvons dans cet acte les détails les plus circonstanciés sur la manière minutieuse dont ils procédèrent pour avoir un monument qui ne laissât rien à désirer sous le rapport de la plus complète solidité.

Une note placée parmi les titres du collége, rectifie la date fautive d'une inscription qu'on voyait jadis dans l'église de Saint-François-de-Paule : elle annonçait que la pose de la première pierre de ce monument avait eu lieu le Samedi-Saint, mais le temps affreux qui vint ce jour-là avait forcé d'en remettre la cérémonie au lundi d'après la Quasimodo qui tombait le 22 avril 1675. Elle fut posée par Monseigneur Michel Amelot, archevêque de Tours. Parmi les corps con-

stitués qui assistèrent à cette brillante solennité, on cite le présidial, le chapitre de Saint-Gatien et le séminaire; Monsieur l'intendant de la généralité n'y paru que comme simple particulier.

L'inscription qui relatait cet événement était ainsi conçue :

D. O. M.
DIVO JOSEPHO
PRIMUM TEMPLI LAPIDEM
POSUIT
ILLUSTRISS. ECCLESIÆ PRINCEPS
MICHAEL AMELOT
TURONENSIS ARCHIEPISCOPUS
ASTANTE NOBILISSIMO CLERO
CELEBERRIMO URBIS MAGISTRATU
MAXIMO POPULI PIE GESTIENTIS CONCURSU
APUD R. P. SOC^{tis} JESU
ANNI S^{ti} 1675 SABBATO S^{to}
CLEMENTE 10° SUMMO PONTIFICE
LUDOVICO MAGNO GALLIARUM REGE
JOA. PAULO OLIVA SOC^{tis} PRÆPOSITO GENERALI.

Les fondations de cet édifice furent descendues à quinze pieds, profondeur à laquelle on trouva la terre ferme. On leur donna six pieds de large, continués en retraite pour venir à cinq pieds au rez-chaussée. Les fondations à la hauteur des terres, on posa la première assise de quatre pieds d'épaisseur, en pierre dure de Marné, dont on continua l'emploi jusqu'à six pieds de hauteur, tant en dedans qu'en dehors du

bâtiment. On choisit la pierre de Belle-Roche pour les bases des pilastres, et la pierre de Lis ou de Villantroy pour les chapiteaux. Le reste de la construction de quatre pieds d'épaisseur, en pierre de Bourré, fut continué à plomb jusqu'à l'entablement.

Nous avons pensé, Messieurs, que vous ne regarderez pas comme surabondant quelques détails sur le prix des matériaux et de la construction, pendant le cours des vingt-cinq dernières années du XVIIe siècle.

Le prix de la toise carrée, en moellons, à chaux et à sable de rivière, revint aux Jésuites à la somme de vingt-une livres.

Celui des murailles et des voûtes, les sculptures comprises avec plus ou moins d'ornementation, variait de vingt-cinq livres dix sols à trente livres la toise carrée.

Moyennant ces prix, les travaux de terrasse, pour les fondations, furent faits aux frais des entrepreneurs.

Une des conditions du marché était que les travaux des maçons seraient terminés pour le jour de la Toussaint de l'année 1677.

Les sculptures de l'édifice furent exécutées d'après les dessins du R.-P. Charpentier, religieux, jésuite de la maison et collége de Paris.

Nous voyons aussi, par les reçus des maçons entrepreneurs, que la totalité des travaux de leur état s'éleva à la somme de 34,950 livres.

Le mémoire du charpentier fut de 6,000 livres.

Celui de couvreur de 1,600 livres.

Enfin l'on employa pour environ 4,500 livres de plomb.

L'église de Saint-François-de-Paule, entièrement terminée, revint donc à la somme de 47,050 livres.

Telles sont les conditions de durée que nous offre cet édifice dont l'emploi peut devenir très-avantageux pour le département. L'administration municipale, en y plaçant la bibliothèque de la ville, car son séjour à la préfecture n'a jamais été considéré que comme provisoire, donnerait au département la facilité de transporter ses archives dans un local plus favorable à leur conservation. Cette mesure nous paraît d'autant plus désirable, que l'état de ce dépôt public devient de jour en jour plus alarmant pour les personnes qui sont à même d'apprécier la valeur de ses richesses historiques. Malgré les pertes immenses que l'inertie et l'infidélité de quelques agents proposés à sa garde ont pu lui faire subir, il contient encore une quantité assez considérable de pièces importantes et inédites; elles pourraient servir fructueusement à la création d'une histoire de la province de Touraine qui, quoiqu'en dise l'un de nos plus doctes collègues, est encore à faire.

Sans les détournements nombreux et successifs qui ont détruit en partie cette riche collection, quel autre département pourrait se flatter de posséder un assemblage aussi précieux de titres rares et variés?

Dans ce vaste dépôt se trouvaient rassemblées les archives de l'Intendance de la généralité de Touraine,

Anjou et le Maine; celles du bureau des finances de la même généralité; de la monnaie de Tours; les titres et cartulaires de toutes les communautés religieuses et des paroisses du diocèse; les archives de la célèbre abbaye de Marmoutier, dont la fondation appartenait à Saint-Martin, l'illustre thaumaturge des Gaules; celles de l'archevèché de Tours; de la collégiale et de la sainte église Métropolitaine de la même cité; des abbayes royales de Saint-Julien, de Beaumont-lès-Tours, de Beaulieu-lès-Loches, de Cormery, du Liget, de Baugerais, d'Aigue-Vive, de Preuilly, de Fontaines-les-Blanches, de Noyers; enfin celles du puissant chapitre de la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours qui, longtemps, ne reconnut d'autre suprématie que celle du pape, d'autre abbé que le roi de France, et dont le nom répandu dans toute la chrétienté se rattache si intimement aux événements les plus importants de notre histoire.

Nous voyons, Messieurs, avec une surprise mêlée de regrets, combien grande est la différence d'appréciation qui existe, sur le même objet, entre les meilleurs, les plus nobles esprits. Lorsque la majeure partie des Conseils-généraux se prononce pour la conservation de ces antiques documents, et nous citerons en particulier ceux des départements du Nord et de la Côte-d'Or, qui ont consacré des sommes de plus de 200,000 francs à la construction ou à l'achat des vastes bâtiments qu'ils affectent à la garde de leurs archives, nous éprouvons un vif regret en voyant notre Conseil général répondre, par un refus annuel, aux

justes doléances qui lui sont adressées chaque année sur la pitoyable situation de nos archives dont l'humidité a détruit, ou gravement détérioré, la plus grande partie.

Nous espérons que le nouveau monument dont la ville de Tours est devenue propriétaire à si peu de frais recevera la destination que nous avons indiquée, et permettera au Conseil général de réaliser le projet que nous vous avons signalé, dont l'exécution nous paraît aussi utile que praticable.

Puissent les vœux que nous avons exprimés, obtenir l'assentiment de nos honorables administrateurs et mettre un terme à la déplorable situation du dépôt important sur le sort duquel nous avons cru devoir appeler votre bienveillante attention.

Le soin tout paternel que cette haute administration a montré jusqu'à ce jour pour sauvegarder tant d'intérêts divers, nous est un sûr garant de l'empressement qu'elle mettra pour conduire à bonne fin une œuvre de conservation aussi désirable.

LAMBRON DE LIGNIM.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE,

SUR

FAYE-LA-VINEUSE

ET SUR

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-GEORGES,

PAR M. BOURASSÉ, CHANOINE.

Faye-la-Vineuse se glorifie de son origine qui remonte à la plus haute antiquité. Dès le xe siècle c'était une ville importante, ayant une constitution particulière, des droits, des priviléges et possédant plusieurs établissements dont la présence seule indique un certain état de grandeur et de prospérité. Elle avait son château-fort, ses murailles, ses portes, ses fossés, ses hommes d'armes ; son église, la collégiale de Saint-Georges, appartenait à un chapître riche et puissant; quatre énormes tours, dont on voit encore les derniers débris, en défendaient les abords. A l'époque de sa splendeur, Faye devait présenter un aspect imposant. Nulle part, peut-être, la nature n'a préparé un site plus propre à asseoir une forteresse. La ville est bâtie sur une éminence et domine de tous les côtés sur une vaste plaine. Ce n'est pas sans émotion, au milieu des ruines qui composent aujourd'hui le modeste bourg de Faye-la-Vineuse, que je contem-

plais, il y a peu de temps, cette magnifique perspective toujours animée, toujours riante, malgré les révolutions qui ont bouleversé le pays. Aux pieds de l'église vient mourir *la Plaine des Morts*, ainsi nommée parce qu'un fort parti de l'armée de l'amiral Coligny, campée à Moncontour, y fut complètement défait en 1565, par un détachement de l'armée royale ; les Ligueurs devaient hélas ! plus tard, tirer de cet échec une terrible vengeance en commettant les plus effroyables excès contre la ville et les habitants de Faye. La tradition rapporte que dans cette mémorable bataille une héroïne, humble femme des champs, animée par les dangers que courait sa patrie, excitait tout le monde par son exemple et son enthousiasme, et concourut puissamment à gagner la victoire. L'histoire nous a conservé son nom : elle s'appelait Bricette-Champeigné.

La plus ancienne mention qui soit faite des seigneurs de Faye-la-Vineuse, se trouve, suivant dom Fonteneau, dans une charte du temps du roi Lothaire, en 980, où il est question de Landry de Faye (Landricus de Fayâ), père d'Ebles ou d'Ebla, seigneur de Faye, qui fit quelques présents à l'abbaye de Saint-Florent, de Saumur. Ayrard, fils d'Ebla, nous est à peine connu ; il n'est remarquable que parce qu'il fut père d'une femme célèbre, nommée Nives ou Nivès. Cette femme, aussi distinguée par ses vertus que par sa beauté, épousa Aimery de Loudun, que ses contemporains surnommèrent l'Heureux, parce qu'il fut l'objet de la préférence de la dame de Faye.

Nivès fonda la collégiale de Saint-Georges et la dota généreusement; les chanoines n'oublièrent pas sa libéralité et lui donnèrent toujours les titres les plus flatteurs dans les actes capitulaires. La donation fut confirmée par une charte de Geoffroy, comte d'Anjou, en date de 1067. La dame Nivès n'eut pas la satisfaction de voir achevée l'église dont elle avait jeté les fondements; elle ne fut terminée que vers le milieu du siècle suivant. Le chapitre de Saint-Georges a conservé par tradition que le corps de sa bienfaitrice fût inhumé dans l'église de Saint-Étienne de Sérigny, ses entrailles dans le cimetière du même lieu et son cœur devant la porte d'une chapelle dédiée à sainte Catherine et située dans le faubourg de Faye. Le mardi qui suit la fête de saint Luc, les chanoines de Saint-Georges étaient tenus d'aller prier chaque année pour le repos de la dame de Faye. La cérémonie funèbre se terminait par un festin, auquel présidait un mélange de deuil et de gaieté fort extraordinaire. J'ignore si les héritiers de la dame Nivès avaient eux-mêmes réglé le cérémonial; on y trouve l'empreinte de la naïve simplicité des vieux âges et des circonstances qui descendent jusqu'à la bouffonnerie. En voici l'exposé, extrait textuellement d'un document ancien :

« Ce jour-là, c'est-à-dire le mardi d'après la Saint-Luc, tout le clergé de l'église de Saint-Georges va processionnellement devant cette chapelle de Sainte-Catherine, où il chante un *ne recorderis*. Puis continuant, la procession va en l'église de Sérigny, où il se dit trois grandes messes de *requiem*. Puis, sortant de

l'église, va encore processionnellement dans le cimetière dudit lieu, et à l'endroit d'un gros caillou qui y est, chante un *libera*, lequel fini, le chapelain va baiser ce caillou, et cela fait, tout le clergé va dîner ensemble aux dépens de certains tenanciers d'héritage sujets à ce service, lesquels sont tenus de préparer une table couverte de trois nappes l'une sur l'autre, sous laquelle on met de la paille fraîche; et, le clergé assis tout autour d'icelle, on sert pour 12 sous 4 deniers de bœuf et à chacun un pain de 2 sous, fors que le chévecier en a deux; et pour assiettes se doivent servir de leur pain. Puis, après avoir mangé on ôte tout ce qui est sur la table avec la première nappe, et sur la seconde on sert autant de poules rôties, sans col ni ailerons, qu'il y a de gens d'église et autant de pains dessus, pourvu qu'ils n'excèdent le nombre de 32. Après qu'ils ont pris leur réfection on ôte la deuxième nappe et tout ce qui est dessus, et sur la troisième on sert quatre pains renversés avec des noix que l'on espand sur la table autour de laquelle tous les gens d'église demeurent assis. Le plus ancien chanoine se lève et avec le receveur du chapitre commence à chanter la chanson : *Au joli bois, madame, au joli bois m'envoie*, à laquelle tous le tenanciers desdits héritages répondent en chantant, dansant tous ensemble. La chanson finie, le chévecier dit grâces avec un *de profundis*, et ce fait on distribue aux pauvres le reste du dîner. »

On ignore si Nivès, première du nom, laissa plusieurs enfants; elle eut pour fils Aimery II, seigneur de Faye, qui s'appliqua avec ardeur à l'avancement

de la construction de la collégiale de Saint-Georges. Ce dernier eut deux fils, Aimery III, qui lui succéda, et Renaud de Faye, chevalier.

Nous trouvons dans l'histoire d'une modeste châtellenie, quoique dans de moindres proportions, les mêmes faits qui se rencontrent dans l'histoire des plus puissantes provinces et des plus grands royaumes. Si d'un côté certains personnages faisaient d'abondantes aumônes aux églises et aux pauvres, de riches donations aux chapitres et aux abbayes, d'autres seigneurs, d'humeur belliqueuse, se plaisaient à piller les pauvres gens, à dépouiller les lieux saints, à tourmenter leurs vassaux. Qui croirait qu'à Faye on s'agita beaucoup et longtemps pour les investitures? Le seigneur exigeait que le plus haut dignitaire du chapître de Saint-Georges, en signe de dépendance, déposât sur le maître autel *un couteau à manche blanc et fermé* et qu'il reçût de lui les marques de sa prééminence dans l'église. Ainsi, tandis que l'Allemagne, l'Italie et l'Europe entière étaient déchirées par les sanglantes querelles soulevées par les investitures et que les Souverains Pontifes, fidèles défenseurs des droits de la puissance spirituelle, luttaient courageusement contre les empiétements sacriléges de la puissance civile, le bourg de Faye-la-Vineuse avait aussi ses luttes, ses orages, ses petites guerres; les barons, bons soldats mais fort peu clercs, prétendaient avoir raison avec leur lance et leur épée des arguments des chanoines qui soutenaient que la juridiction ecclésiastique, juridiction toute spirituelle, ne pouvait être donnée

que par ceux qui la possèdent, c'est-à-dire par le pape et les évêques. Il paraît que les seigneurs de Faye n'admirent pas toujours les conséquences que les chanoines tiraient de leurs prémisses et qu'ils se souciaient peu des règles de la logique formulées par Aristote, car, en plusieurs occasions, ils firent main-basse sur les propriétés du Chapitre, persuadés que c'était la meilleure manière de prouver la justesse de leurs prétentions. Il en résulta des différends très-graves qui s'apaisèrent plus tard. Aimery III maltraita durement les chanoines de Saint-Georges, mais vers la fin de sa vie, non seulement il leur restitua ce qu'il leur avait enlevé, mais encore il y ajouta des présents considérables. Ce même Aimery eut deux enfants, Aimery IV, son successeur, et une fille nommée Nivès.

Aimery, quatrième du nom, laissa deux enfants, Aimery V et Gavon de Faye, chevalier ; il fit don à l'église de Sainte-Marie-Madeleine du consentement de sa femme, dont le nom est inconnu, et de son fils aîné. Celui-ci se ligua avec le vicomte de Châtellerault pour faire la guerre à Acharie, baron de Marmande. Il eut pour fils et successeur Raoul, oncle de la reine Aliénor, lequel, durant sa vie, travailla constamment à entretenir la discorde entre sa nièce et Henri II, roi d'Angleterre. Il vivait en 1172 et fut enseveli à Fontevrault. En lui s'éteignit la branche des seigneurs de Faye, car il ne laissa que deux filles, Grescie ou Grestia et Sybille, mariée à Ebles Archambault, seigneur de Ventadour.

Grescie, dame de Faye, épousa Ours de Fretteval (*de Fractis Vallibus*) qui prit le nom de seigneur de Faye et laissa deux fils, Nivelon et Matthieu. Le premier, qui continua la dépendance, donna le quart de la dîme de Prinçay à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Bourgueil, du consentement d'Alis, sa femme, de Matthieu son frère et de ses trois fils, Ours, Hue ou Huo, et Richer. De l'un des trois frères, sans qu'on sache lequel, dit dom Fonteneau, *issit* une fille, Grescie, deuxième du nom, qui se maria avec Aimery de Coué, fils de Jodouin de Coué, seigneur du Bois-Rogue, près de Loudun. Grescie était sœur germaine de Jean de Faye, qui fut archevêque de Tours de l'an 1208 à 1228. Quelques auteurs, trompés par la ressemblance du nom, ont confondu Grescie première du nom, femme d'Ours de Fretteval, avec celle qui épousa Aimery de Coué; c'est une distraction, car les dates s'opposent à toute confusion. Aimery fut un brave chevalier dont il est fait mention dans l'histoire de Jean de Marmoutier; il eut pour fils Guillaume de Faye, qui prit les armes contre Philippe-le-Bel et pour lequel Guillaume III, de Sainte-Maure, se rendit caution en 1228, promettant qu'il ne prendrait plus les armes ni contre le roi ni contre ses sujets.

Par suite de faits difficiles à expliquer, la seigneurie de Faye tomba dans la maison de La Haye-Passavent, où elle était en 1278. De là, elle passa dans la maison de Marmande et ensuite dans celle de Bueil par le mariage de Marguerite de Clermont, fille de Mar-

guerite de Sancerre. Ysabeau de Bueil, dame de Marmande, en épousant Joachim des Gilliers, porta cette seigneurie dans la maison des Gilliers où elle demeura jusqu'en 1630, qu'elle fut comprise par le cardinal de Richelieu dans le duché-pairie établi sous son nom.

Ainsi, on distingue quatre familles de Faye : celle de Faye ancien ; celle qui tire son origine d'Aimery de Loudun ; celle qui reconnaît pour chef Ours de Fretteval ; enfin celle qui provient des Cové du Bois-Rogue. La première a eu trois générations ; la seconde en a eu six ; la troisième quatre ; et la dernière deux ou trois.

Un seigneur de Faye portait d'argent, à trois cœurs de gueules ; on ignore s'il était Faye ancien. Jean de de Faye, de la quatrième maison, portait : écartelé, au premier et au quatrième d'argent, au deuxième et troisième d'argent, au chef de gueule, au lion rampant d'azur, armé, couronné et lampassé d'or.

La baronie de Faye avait sa coutume particulière rédigée en 1498. Ce code coutumier réglait le partage des successions, et la maison de Richelieu y fut soumise même au dernier partage qui eut lieu en 1804. Le préciput de l'aîné se bornait au vol du chapon : cette disposition devait tôt ou tard produire la destruction du magnifique château bâti à grands frais par le cardinal de Richelieu, dont l'entretien serait devenu hors de proportion avec le revenu du domaine annexé, à cause des morcellements successifs de la propriété.

La construction du château et de la ville de Riche-

lieu, à une lieue et demie environ de Faye, acheva la ruine de cette petite ville, qui d'ailleurs ne s'était jamais bien remise des désastres de 1593. Nous possédons encore les procès-verbaux du *pillage et saccagement de la ville de Faye-la-Vineuse*, selon le titre sous lequel sont réunis ces documents curieux. Nous prendrons seulement la déposition de maître Bertrand Allain, greffier et notaire à Faye, « lequel déposa qu'il lui souvient que le dimanche, 24me jour de janvier de l'an 1593, environ dix heures du matin, arriva grand nombre de gens de guerre tant de cheval que de pied au faubourg dudit lieu, venant de Saint-Jouin, qui pillaient les faubourgs et menaient grand'vie. Et incontinent se présentèrent devant la ville en plusieurs endroits et leur fut demandé par aulcuns habitants estant sur les murailles : Messieurs, que demandez-vous ? — Lors les gens de guerre firent réponse : Nous voulons entrer dans la ville et y loger. — Lors lesdits habitants leur avaient dit : Messieurs, nous avons bonnes sauve-gardes tant du roy que de messieurs les princes de Conti et le maréchal de Biron qui nous commandent nous garder pour le service du roi. Retirez-vous. Voyez l'enseigne blanche qui est au-dessus du clocher. — Lors lesdits gens de guerre auraient dit : Au diable les sauve-gardes et ceux qui les ont données ; nous ne laisserons de loger soict de gré ou de force. Et incontinent auraient tiré quelques coups d'arquebouze, dont ils auraient blessé plusieurs habitants, et forcèrent lesdits habitants et entrèrent par force en ladicte ville, en laquelle ils prirent plu-

sieurs habitants prisonniers, qu'ils rançonnèrent chacun en particulier. Partie desdits habitants et la plupart des femmes et filles se retirèrent au clocher où ils furent contraints. Puis maître Anthoine Guenant, sieur de la Rouzière, promit auxdicts gens de guerre grosses sommes de deniers jusqu'à la somme de 950 écus, pour laquelle furent baillés en ôtage messire Loys Pins ès-mains d'ung nommé le capitaine La Courbe, Loys Mars ès-mains du capitaine Landreau; laquelle somme de 950 écus fut prêtée par honorable femme Bricette Champeigné. Etaient les capitaines Coullonges, Gascourt, La Forest, La Fontaine, Bruslé et plusieurs capitaines et soldats qui pillèrent toute la ville et les faubourgs, et dura ledict pillage jour et nuit quatre ou cinq jours; firent brûler tous les enseignements, tiotres et papiers desdicts habitants et ce qu'ils ne firent brûler le rompirent et déchirèrent; prirent en la maison du sieur Guenant les ornements des églises dudict Faye et de Saint-Jouin; forcèrent femmes et filles, rançonnèrent, outre lesdicts 950 écus, tous lesdicts habitants en particulier. Et est tout ce qu'il déposa contenir vérité. »

Après deux siècles et demi, les lieux montrent encore des vestiges des guerres du XVIe siècle. En plusieurs endroits les ruines sont restées accumulées, comme un témoignage permanent de l'ancienne prospérité de Faye et des violences des factions. On montre *l'hôtel du Chapeau-Rouge*, où le capitaine La Courbe reçut la somme stipulée pour la rançon des habitants. La chapelle Sainte-Catherine, où repo-

sait le cœur de la dame Nivès, a complètement disparu ; c'est à peine si l'on peut aujourd'hui en reconnaître l'emplacement. D'autres établissements religieux n'ont pas même laissé de ruines et, chose plus déplorable encore, le souvenir en a péri même dans la mémoire des hommes. Le château des seigneurs de Faye a été rasé ; à sa place s'élève actuellement une modeste demeure qui sert de presbytère. Des pans de muraille sont encore debout, soutenus par quelques plantes grimpantes et protégés par leur vétusté elle-même contre d'avides spéculations. La vieille abbaye de Saint-Jouin, jadis habitée par de pieux et savants bénédictins, a été démolie de fond en comble. Nous n'en ferons pas cependant peser toute la honte sur les Vandales du XVIe siècle ; l'église en avait été réparée et le clocher surtout n'était pas sans intérêt. En 1834, les dignes successeurs des Vandales en ont fait disparaître jusqu'aux dernières pierres. Seule la collégiale de Saint-Georges, malgré de cruelles mutilations, attire l'attention des historiens et des antiquaires.

L'église collégiale de Faye est incontestablement une des plus importantes du diocèse actuel de Tours. Bâtie dans de grandes proportions, elle offre aux regards de l'archéologue des caractères nettement accusés. On y reconnaît sans peine l'empreinte de cette intéressante architecture de transition qui relie l'art romano-byzantin à l'art ogival. Ce qui la recommande spécialement à l'attention de l'antiquaire c'est que l'ogive y apparaît à sa naissance, timide encore, faisant ses

premiers essais. Les voûtes sont en berceau, soutenues sur des arcs-doubleaux en plate-bande, et déjà légèrement ogivales. Cette forme curieuse, qui se voit à l'église de la Charité-sur-Loire et dans quelques rares monuments, indique les premiers pas d'un art qui bientôt va prendre son essor et créer des chefs-d'œuvre. En examinant les principales dispositions architecturales, les ornements des chapiteaux, le profil des moulures, quand bien même les documents historiques manqueraient complètement, nous n'hésiterions pas à placer la construction de cet édifice dans les premières années du XIIe siècle.

L'ancienne collégiale de Saint-Georges ne se distingue pas seulement par ses détails d'architecture, elle présente encore de beaux souvenirs historiques. L'histoire des seigneurs de Faye s'y rattache par des liens nombreux et étroits. Nous devons signaler un fait peut-être unique en France : sur un des chapiteaux de la crypte on voit figurée une scène des croisades; plusieurs chevaliers armés de toutes pièces portent la croix. L'artiste ému de l'enthousiasme qui s'empara de tant d'âmes ardentes à la voix d'Urbain II et de Pierre l'Ermite, témoin peut-être du départ des seigneurs du voisinage ou de quelques-uns de ses amis, aura voulu sculpter sur la pierre la figure des personnages qu'il avait vus partir pour la Terre-Sainte. Le vocable de l'église, dédiée à saint Georges, le patron de la Grèce et de la chevalerie du moyen-âge, n'indiquerait-il pas que quelque brave seigneur de Faye prit part à cette époque aux guerres d'Orient?

L'église de Faye est pour ainsi dire à deux étages ; au-dessous de l'église consacrée à saint Georges s'étend une vaste crypte dédiée à sainte Madeleine. L'église souterraine avait sa dotation comme l'église supérieure ; on y faisait des offices particuliers et les chanoines de la collégiale étaient obligés d'y célébrer la messe en certaines occasions. Nous avons vu précédemment qu'Aimery, quatrième du nom, seigneur de Faye, avait fait une fondation spéciale dans l'église de Sainte-Marie-Madeleine.

La crypte de Faye, dont nous avons dessiné le plan, est la plus spacieuse et la plus curieuse de celles que nous connaissions dans notre province. Elle est à trois nefs et représente assez exactement le plan de la région absidale de l'église de Saint-Georges. La nef centrale, terminée en hémicycle, est encore garnie d'un autel en pierre; elle a près de 8 mètres de longueur. — Les nefs collatérales donnent accès à trois chapelles semi-circulaires qui correspondent aux chapelles absidales supérieures. De nombreuses colonnes engagées, à chapiteaux sculptés, supportent les arcs-doubleaux de la voûte à plein-cintre. La longueur totale de cette crypte est de 15 mètres, et la largeur de 11 mètres 50 centimètres.

On descendait autrefois dans l'église souterraine de Sainte-Marie-Madeleine par deux petits escaliers en spirale ; l'un a été fermé et l'autre est très-dégradé.

Au-dessous de l'intertranssept, règne une seconde crypte établie postérieurement à la construction de

l'église; on y déposait le corps des chanoines. Nous y sommes descendus avec peine et nous y avons vu dispersés çà et là des ossements arrachés à leurs tombeaux ; des tombes profanées, c'est là le spectacle le plus triste que les révolutions puissent laisser après elles.

Cette seconde crypte a 6 mètres de long, sur 2 mètres 50 centimètres de large.

Le plan de l'ancienne collégiale de Saint-Georges est en forme de croix latine. La nef majeure est entourée de nefs collatérales seulement dans la région de l'abside. Le chevet est accompagné de trois chapelles accessoires. La longueur de la nef jusqu'au transsept est de 22 mètres sur une largeur de 9 mètres 33 centimètres. La longueur du chœur, en y comprenant l'intertranssept et l'abside, est de 21 mètres 20 centimètres. Sa largeur, y compris les bas-côtés, est de 10 mètres. Sa hauteur sous voûte à l'intertranssept est de 16 mètres 70 centimètres.

La grande nef était jadis destinée à la célébration du culte paroissial, sans que personne pût pénétrer dans la partie supérieure de l'église, exclusivement réservée aux offices du chapitre collégial. Cette nef n'est pas voûtée et n'a rien de remarquable que les vestiges d'une chaire en pierre construite à l'approche de la renaissance; elle reposait en encorbellement sur de riches moulures très-agréablement groupées. Le couronnement consistait en une petite voûte en ogive et à nervures.

Le chœur est la partie privilégiée de cette église.

Cela se conçoit dans une collégiale, où les chanoines, chaque jour et à chaque division du jour, étaient tenus de célébrer l'office. Il est entouré de dix piliers carrés, cantonnés de quatre colonnes. Les arcades de communication, les arcs de triforium et les fenêtres supérieures sont à plein-cintre ; l'ogive ne se montre que dans les arcs-doubleaux. Rien n'est plus noble que la disposition de l'abside ; les lignes architecturales y sont fort nombreuses et employées habilement ; l'ensemble produit un bel effet. Les voûtes des nefs mineures sont à vive arête et celles des chapelles en demi-coupole.

Malheureusement, l'église de Faye a beaucoup souffert depuis l'époque où les discordes civiles du XVIe siècle y ont causé de cruelles mutilations, jusqu'à un temps plus rapproché de nous et plus célèbre encore par les ruines qu'il a partout amoncelées. Le monument endommagé a besoin d'urgentes réparations ; il ne possède plus aucune des riches dotations de ses généreux fondateurs ; il est aujourd'hui confié à des mains dévouées, mais pauvres. Faisons des vœux pour qu'il ne soit pas plus longtemps abandonné à mille causes de ruine et pour que le comité historique des arts et monuments en entreprenne bientôt et convenablement la restauration !

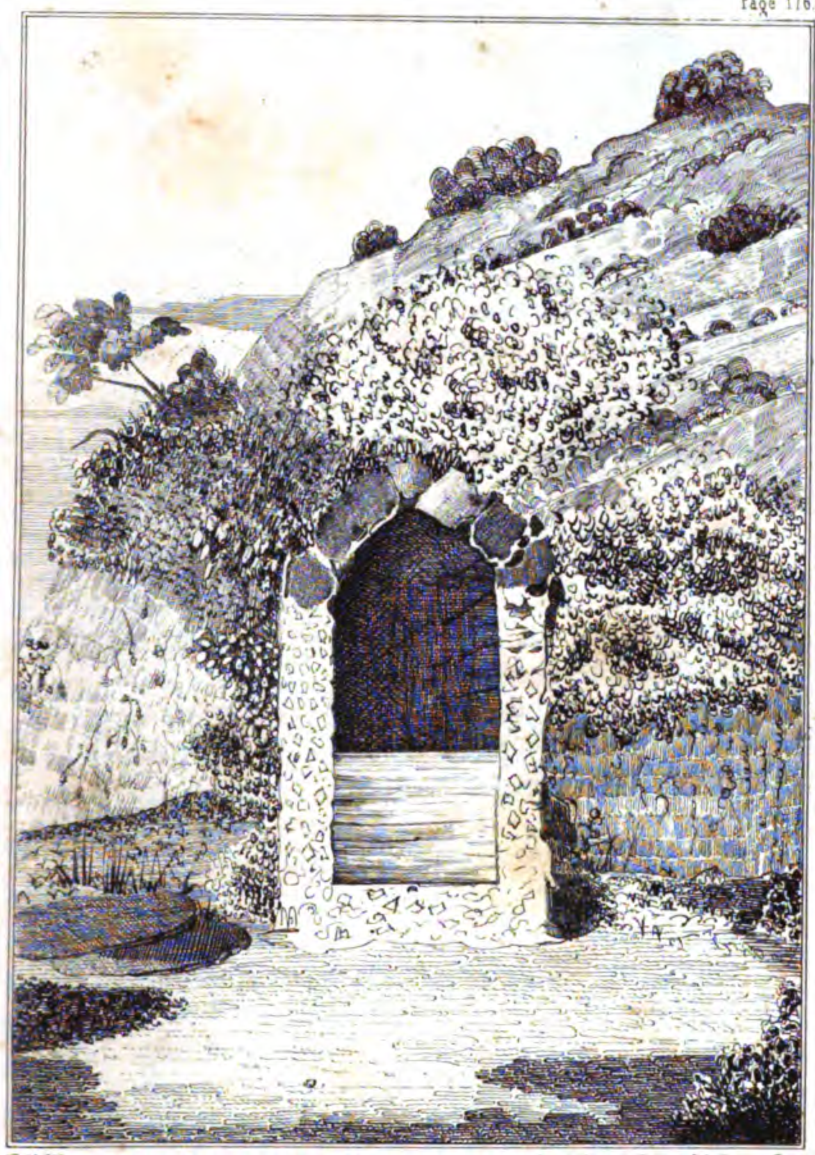
AQUEDUC DE FONTENAY.

L'Aqueduc alimenté jadis par les nombreuses sources de Fontenay, près de Bléré, est connu depuis longtemps; cet ouvrage qui a été, nous le croyons, attribué avec raison à l'époque gallo-romaine, n'a jamais été décrit, que nous sachions, de manière à en donner une connaissance exacte et précise ; et pourtant, ce monument méritait d'être apprécié avec plus de soin qu'on ne semble l'avoir fait jusqu'à ce jour. Nous venons donc, protestant contre cet oubli trop prolongé, appeler de nouvelles investigations sur ses précieux débris dont nous allons entreprendre de détailler une minime partie.

Voici d'abord tout ce que nous avons pu recueillir jusque ici, dans les divers ouvrages où il en est fait mention.

Notre historien Chalmel, dans son article sur Bléré, volume troisième, page trente-huit, s'exprime ainsi : « A la source du ruisseau de Fontenay, auprès « de Bléré, commence un canal voûté qui se prolonge « dans une étendue d'environ quatre lieues, puis- « qu'on en retrouve encore des vestiges dans la com- « mune de Larçay. Cette voûte, très-élevée dans son « principe, va s'abaissant jusqu'à la hauteur de deux

Page 176.



E. LAGARDE — Lith. CLAREY - MARTINEAU, r. de la Harpe. 14, Tours

AQUEDUC DE FONTENAY.

I Mètre de hauteur
50 Centimètres de largeur
30 Centimètres, l'épaisseur des Parois

« à trois pieds, et règne le long du coteau qui do-
« mine la rive gauche du Cher. » M. Chalmel se demande alors quels sont les auteurs, quel put être le but d'un pareil ouvrage.

Il avoue en avoir cherché vainement la trace dans nos annalistes du Moyen-Âge et dans les chartriers de la province, et tout en l'attribuant aux Romains, il conclut qu'il est difficile et même peu présumable de croire que ce canal traversât le Cher pour apporter des eaux qu'on eût pu trouver bien plus près; il termine en disant qu'en l'absence de renseignements sur le lieu où il finissait, le plus sage est de s'abstenir de toute espèce de conjecture.

L'Annuaire du département nous dit aussi qu'à Athée, quinze ou seize fontaines se réunissent dans des canaux « dont le genre de construction paraît
« devoir être attribué aux Romains; » il les fait passer, sans autres détails, par Azay, Larçay, St-Avertin, etc.; et s'inclinant devant ce travail, qu'il qualifie avec raison de prodigieux par la distance et les difficultés du parcours, il n'hésite pas à l'attribuer au peuple conquérant des Gaules.

Plusieurs personnes, qui ont écrit sur notre intéressant pays, ont répété diversement les mêmes détails commentaires sur une voûte qui a dû nécessairement exister près la source de Fontenay; mais nous devons déclarer que, malgré les recherches les plus minutieuses, nous n'avons pu en rencontrer aucun indice, et après avoir vainement consulté quelques vieillards du pays, ainsi que le meunier du

moulin de Fontenay, nous avons dû y renoncer, toutefois après avoir admiré la limpidité des eaux du ruisseau qui nous ont semblé excellentes, et qui maintenant, dégagées de toute entrave, vont se mêler aux flots du Cher.

Arrivés à Athée, village situé à environ vingt-deux kilomètres de Tours, nous y cherchâmes les quinze ou seize fontaines que de vieilles traditions répétées depuis un siècle, y font passer dans des canaux de construction Romaine, pour apporter leur tribut à Césarodunum : nous n'y trouvâmes que deux petits canaux contigus, ayant chacun une fontaine qui sert aux besoins des habitants, et serpente ensuite dans les prés, pour de là se jeter dans le Cher qui en est éloigné de trois kilomètres environ; et, non loin du Cher, un fragment de l'aqueduc qui traverse un chemin vicinal, près d'un lieu nommé Ferrière, où il a été coupé transversalement. Ce fragment, selon nous, a dû appartenir au canal venant de Fontenay, dont il est déjà éloigné de six à sept kilomètres. La construction est partout la même, en béton d'un grande solidité.

Nous nous mîmes de nouveau à sa recherche, mais nous n'en pûmes retrouver la trace qu'au village de Chandon; ce lieu, formant un vallon vis-à-vis de Saint-Martin-le-Beau, a nécessité l'emploi d'arcades dont les piliers seulement existent encore, au nombre de sept ou huit. Les premiers servent maintenant d'appui à des habitations modernes; on a profité de l'intervalle de deux piliers pour y faire une cave; malgré

la mutilation de ces piliers, informes aujourd'hui, nous n'avons pas hésité à y reconnaître le caractère des constructions Romaines.

Après Chandon, nous ne le retrouvâmes qu'à l'entrée du bourg de Véretz, sur le bord du Cher qui coule à environ dix mètres au-dessous, en suivant le coteau, dans lequel il est construit et non creusé. Là, par suite d'éboulement, nous pûmes le voir tout à notre aise; sa voûte et ses parois, entraînés ou arrachés, gisent sur le bord de la route; la partie inférieure, plus solide, est restée presque suspendue dans une étendue de douze à quinze mètres. On peut alors se former une idée de ce travail vraiment colossal. La forme de l'aqueduc est celle d'un carré long, se terminant en cintre irrégulier; il a, en cet endroit, un mètre de hauteur sur cinquante centimètres de largeur ; l'épaisseur moyenne de ses parois paraît être généralement de trente à trente-cinq centimètres. Elles ont été construites avec le plus grand soin. Le lit sur lequel coulait l'eau est tellement uni, que nous le crûmes un instant en marbre ou en pierre de Liais. Contrairement à beaucoup d'autres du même genre que nous avons déjà explorés, les eaux n'ont laissé que de très-légères traces de sédiments ; néanmoins, à une légère couche incrustée aux parois latérales, nous croyons pouvoir affirmer que leur masse a pu être de cinquante à cinquante-cinq centimètres cubes.

Nous pensons que, pour construire la partie du bourg de Véretz qui longe le Cher, il a dû être entièrement détruit jusqu'à la place où il y a une fontaine qui a dû, jadis, y déverser ses eaux.

Nous le retrouvâmes bientôt de nouveau et dans un état de conservation parfait, chez M. le docteur Herpin, maire de Véretz. A l'aide de la lueur d'une bougie, nous y entrâmes à la courbette et nous pûmes l'examiner dans tous ses détails. Nous remarquâmes avec étonnement que la voûte a été construite en gros moellon sans ciment, apparent à l'intérieur, mais seulement visible en dessus.

Nous devons de grands remercîments à M. Herpin pour la manière courtoise dont il nous a reçus, et pour les indications qu'il a bien voulu nous fournir pour diriger nos recherches; M. Herpin nous a promis, en outre, pour le cabinet de la Société, des petits vases en forme de soucoupe, trouvés au nombre de dix à douze dans l'intérieur du canal, et qui lui ont semblé avoir fait l'office de lampes pour le service de nettoyage ou de réparation du canal.

En quittant Véretz, nous aperçûmes encore l'aqueduc à cent pas environ; ses débris servaient de linteau à une porte, et plus loin de marche. Nous n'en vîmes aucuns vestiges à Larçay; mais des personnes dignes de foi nous assurèrent en avoir vu opérer la destruction, pour ouvrir un chemin vicinal.

Suivant toujours les sinuosités du coteau, nous avons encore retrouvé des débris de l'aqueduc à Saint-Avertin, d'abord dans la propriété de madame veuve Croué, où il fut jadis coupé par M. Phellion, ancien propriétaire, qui l'employa dans son perré. Là, nous croyions en avoir entièrement perdu la trace, lorsque nous le retrouvâmes dans les fondations de l'église de

ce lieu, dans l'encoignure sud-est et en divers autres endroits.

De nouveaux renseignements nous devenaient nécessaires; les anciens du pays nous apprirent que, connu en cet endroit sous le nom de canal de Beaune, il avait été maintes fois détruit pour faire des caves.

Pour compléter ces renseignements, peut-être un peu minutieux, nous dirons encore que, non loin du petit castel appartenant à M. Soursac, nous découvrîmes, près d'une tranchée d'assez fraiche date, des tuiles à rebords; le terrain, marnière remplie de charbons, des fragments de moulins en lave et en granit vinrent confirmer ce que nous avions déjà avancé jadis, que, près de ces fontaines, il avait dû y avoir des constructions Gallo-Romaines. Le propriétaire d'une maison voisine et bâtie depuis dix ans environ, nous assura avoir trouvé, dans les fouilles faites à ce sujet, une grande quantité de poteries brisées et des médailles d'Antonin, etc., etc.

Dans des temps calamiteux, les barbares du Nord et du Midi ravagèrent, comme on le sait, notre belle Touraine; à défaut d'écrits, les pierres et les débris peuvent seuls nous servir de jalons pour suivre les traces de leurs dévastations.

MÉMOIRE

Sur l'emplacement présumé de la Basilique dite de Saint-Lidoire, bâtie par cet évêque sur le terrain de la maison d'un sénateur, vers l'an 350.

PREMIÈRE PARTIE.

Une grande confusion règne depuis longtemps sur le lieu où fut bâtie la basilique dont je vais m'occuper. La plupart des auteurs qui ont écrit sur l'histoire ecclésiastique de Touraine, disent que cette basilique n'était autre que l'église métropolitaine, et ce qui les confirmait dans cette opinion, c'est que le passage de Grégoire de Tours, où il est parlé pour la première fois de cette basilique est un peu obscur, en ce sens qu'après avoir désigné la première église élevée à Tours sous le pontificat de saint Lidoire, il semble répéter la même idée en disant: «Et la première basilique fut érigée par cet évêque dans la maison d'un sénateur. *Primaque ab eo ex domo cujusdam senatoris basilica facta est.* » Il est vrai que l'édifice du second membre de la phrase ne porte pas le même nom que celui du premier : *basilica, ecclesia*; mais comme il y a de chaque côté *prima : Ecclesiam primam, prima basilica,* et que le mot de basilique est donné par beaucoup d'auteurs comme synonyme d'église, on n'a jamais cru devoir distinguer deux édifices différents, et l'on a donné constamment pour origine à l'église

cathédrale de Saint-Gatien, la maison d'un sénateur qui en avait fait don à saint Lidoire. Avant de discuter le fait si important de la distinction des deux édifices, donnons ici ce qui est incontestable d'après le récit de saint Grégoire de Tours :

1° Saint Lidoire éleva pendant son pontificat, dans la cité même de Tours, la première église dédiée au culte chrétien et destinée à l'assemblée des fidèles qui devenaient nombreux. *Cùm jam multi christiani essent.*

2° C'est dans cette église, que Grégoire de Tours appelle simplement *ecclesia* ou *ecclesia urbis Turonicæ*, que saint Martin et ses successeurs avaient été sacrés.

3° C'est la même encore dans laquelle étaient renfermées les reliques des saints martyrs d'Agaune, et qui, pour cette raison, était dédiée à saint Maurice : elle avait été détruite par un incendie au temps de Grégoire de Tours ; ce saint évêque nous apprend qu'il la fit reconstruire plus grande, sous la même invocation, la dix-septième année de son pontificat, c'est-à-dire en l'année 590.

4° Enfin c'est dans la même église qu'il y avait des Vigiles, établies par saint Perpet au nombre de quatre, savoir : à Noël, à l'Épiphanie, à Pâques et à la Pentecôte. Grégoire de Tours, en désignant la première, dit : *De vigiliis, natali Domini in ecclesiâ.* Et ainsi des autres.

5° Il est certain encore qu'il y eut, du temps de saint Lidoire, un édifice érigé par lui sous le nom de basili-

que, et que Grégoire de Tours dit provenir du don d'un sénateur.

6° Cette basilique, fondée par saint Lidoire, portait encore son nom au temps de Grégoire de Tours, c'est-à-dire en 595. Cet historien la désigne ainsi : *In illâ nominis sui præfatâ basilicâ, quæ hodie quoque ejus nomine vocitatur.*

7° Cette basilique servit à la sépulture de son fondateur à sa mort, qui arriva en 374. Plus tard, saint Martin y transporta le corps de saint Gatien, qui fut déposé auprès du sépulcre de saint Lidoire.

8° Il y avait à cette basilique une Vigile établie par saint Perpet, comme à l'édifice dont j'ai parlé précédemment sous le nom de *Ecclesia ;* car Grégoire de Tours, après avoir parlé des Vigiles à l'église *in ecclesia*, ajoute : *Natali sancti Lidorii ad ejus basilicam.* Et il est à remarquer qu'il n'y avait que cette seule Vigile à la basilique en question, tandis qu'il y en avait quatre à l'église, comme je l'ai dit.

9° Il est bien dit de l'église qu'elle fut érigée dans l'enceinte de la ville de Tours. *Intrà urbem Turonicam.* Mais la même observation n'est pas faite pour la basilique, en supposant qu'elle soit distincte de l'église, ce que je vais essayer de prouver dans ce Mémoire.

Voilà des faits bien constants et hors de toute attaque, tels qu'on les lit dans l'*Histoire des Francs*, par Grégoire de Tours, au xe livre, ch. 31, à la fin.

Maintenant, à l'aide de ces faits, les auteurs qui

ont commenté Grégoire de Tours, et qui ont parlé des différentes églises construites à Tours et surtout de l'église métropolitaine, ont-ils eu soin de distinguer deux sortes d'églises, deux sortes de monuments religieux ? Nullement. Maan est le premier qui ait avancé que la basilique de Saint-Lidoire n'était autre que l'église métropolitaine, et on conçoit qu'il était amené à le faire pour donner plus d'intérêt à son ouvrage intitulé : *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis.* Ce sentiment fut partagé par les bollandistes, ou continuateurs de Bollandus, qui arrivèrent quelque temps après Maan. Il fut encore adopté dans la légende du bréviaire de Tours, à l'article de la fête de saint Lidoire, tant dans le bréviaire actuel que dans celui publié précédemment par M. Amelot, en 1685. Cependant, dans un office propre des saints du diocèse de Tours, imprimé sous le même archevêque, en 1679, on suivait une opinion contraire, comme je le dirai ci-après. D. Gervaise, auteur de la vie de saint Martin, qui écrivait en 1698, adopte bien aussi l'opinion d'une seule et même église, mais il le fait avec quelque hésitation. Il est arrêté par le contenu d'une lettre du pape Adrien II au roi Charles-le-Chauve, en 867 ou 871, comme il le dit (j'expliquerai la différence de ces dates), laquelle lettre constate que les corps de saint Gatien et de saint Lidoire reposaient à cette époque dans le monastère de Saint-Médard, vis-à-vis de l'église de Notre-Dame-La-Riche ; mais il se rassure dans son opinion sur ce que, selon lui, Grégoire de Tours avance, en termes formels, que saint Lidoire

avait été inhumé dans l'église qu'il avait fait bâtir, et que cette église était dans l'enceinte même de la ville.

Après les auteurs anciens, nous avons les auteurs modernes, tant ceux qui ont écrit sur la ville de Tours que ceux qui ont parlé de l'église cathédrale, dont le sentiment est le même sur la question qui nous occupe. Nous comptons de ces derniers parmi nos honorables collègues, dans des écrits même tout récents. Chalmel, à ce sujet, donne dans des contradictions qui lui sont quelquefois familières. Dans ses tablettes chronologiques de Touraine, sous la rubrique de 375, on lit: «Mort de Saint Lidoire. Il est enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire, auprès de la sépulture de saint Gatien, et qui a existé, rue Saint-Lidoire, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle.»

Dans son *Histoire de Touraine*, tome 3, page 532, article Notre-Dame-La-Riche, le même historien nous apprend que saint Lidoire, successeur de saint Gatien, fit construire à côté de l'église de Notre-Dame-La-Riche une chapelle dans laquelle il fut enterré.

Au tome 1[er] du même ouvrage, page 77, on trouve quelque chose qui contredit ce qui précède. On y lit que « Litoire ou Lidoire, citoyen de Tours, ayant été choisi pour succéder à saint Gatien, l'un des principaux sénateurs de la ville, qui avait embrassé le christianisme, donna la maison qu'il habitait pour la convertir en église. Ce fut, continue l'historien, la première qui fut consacrée au culte chrétien, et qui, par la suite, est devenue la métropole de la province ecclésiastique de Tours. »

Ici, la contradiction est évidente, car la maison qui fut donnée par un sénateur est celle qui servit plus tard de sépulture à saint Lidoire, et qui portait son nom : Grégoire de Tours le dit formellement. Ainsi pour que l'église métropolitaine eût été cette ancienne maison d'un sénateur, il eût fallu qu'elle eût contenu la dépouille mortelle du second évêque de Tours, ce que Chalmel n'admet pas, comme on l'a vu.

Pour mettre un terme à ces incertitudes, à ces sortes d'hésitations dans lesquelles les auteurs se sont trouvé jusqu'à présent placés sur la question de savoir s'il y a eu une ou deux églises élevées du temps de saint Lidoire, et si les mots *église* et *basilique* renferment deux sens différents, il est important d'examiner de nouveau cette question dans Grégoire de Tours, et de l'éclaircir par les documents historiques que nous fournit l'histoire ecclésiastique du pays. J'aurai donc à examiner deux choses dans ce Mémoire.

La première, s'il y a eu une ou deux églises bâties à Tours ou dans la banlieue du temps de saint Lidoire.

La deuxième : dans le cas où ces deux églises existaient réellement à cette époque, où était la seconde de ces églises, appelée la basilique de Saint-Lidoire. Cette seconde partie de mon Mémoire présentera plus de difficultés dans ses preuves que la première.

Article premier. — Y a-t-il eu une ou deux églises élevées à Tours ou dans les faubourgs, du temps de saint Lidoire, second évêque de Tours?

Nous ne voyons pas dans Grégoire de Tours que saint Lidoire, à l'exemple de ses successeurs, ait bâti des églises dans les bourgs de la Touraine. C'est saint Martin qui commença le premier à le faire, d'après cet historien. Ainsi, ce que fit construire saint Lidoire, d'après Grégoire de Tours, ne peut se rapporter qu'à la ville de Tours ou à ses dépendances les plus rapprochées.

Avant d'examiner le passage où il est parlé de ces constructions, il est bon d'avoir une idée bien nette sur ces mots église et basilique, qui sont employés souvent par Grégoire de Tours, et toujours sans confusion ; c'est-à-dire que, quand il attribue une fois à un édifice religieux l'un de ces deux noms, il continue toujours à le désigner par le même nom, sans prendre indifféremment l'un pour l'autre. On remarque déjà par là dans cet auteur une intention bien arrêtée d'y attacher deux idées différentes.

Qu'est-ce donc qu'une église? Qu'est-ce qu'une basilique d'après nos auteurs liturgistes anciens, et surtout dans les idées de nos anciens Gaulois? car c'est aux idées du pays qu'il faut faire appel ici. N'oublions pas que Grégoire de Tours n'était pas romain et qu'il n'écrivait pas non plus l'histoire ecclésiastique de cette contrée. Il était, comme le dit l'auteur de la note biographique, à la tête de ses ouvra-

ges: *Celtico Galliarum tractu exortus, Arverniæ regionis indigena*. Ainsi, il avait un sang tout celtique dans les veines, et ce sang avait pris un nouveau caractère de nationalité en coulant par le cœur d'un Auvergnat.

D'après un recueil savant intitulé : *Magnum theatrum vitæ humanæ*, par Théodore Zwinger, de Bâle, lequel ouvrage fut ensuite continué et augmenté par Buerlinck, chanoine et archidiacre d'Anvers, en huit volumes in-folio (Lyon 1656), les édifices religieux consacrés au culte avaient anciennement différents noms, selon la destination différente pour laquelle on les érigeait. Il rapporte ces différents noms à quatre principaux, qui sont : Temples, Oratoires ou Chapelles, Basiliques et Églises, et il fait voir l'idée différente qu'on attachait à chacun de ces édifices.

1° Temple. C'était le lieu où l'on offrait anciennement les sacrifices, et où, par conséquent, il y avait un autel destiné à cet usage ; ainsi, chez les Juifs, le temple de Jérusalem. Comme chez les chrétiens le sacrifice auguste devait être offert partout, selon la prédiction des prophètes, l'idée de temple perdit un peu de sa spécialité et se confondit avec les autres édifices religieux. Cependant, c'est toujours là la signification primitive du mot temple, d'après l'ouvrage que je cite.

2° Oratoires ou Chapelles. C'était comme chez nous un lieu destiné principalement à la prière et au recueillement.

3° Basiliques. La destination spéciale attribuée à

ces édifices, d'après l'ouvrage cité, était de conserver honorablement les reliques des martyrs, et c'est pour cela qu'on les appelait encore *Memoriæ Martyrum*, ou souvenirs des martyrs.

4° Églises ou *Ecclesiæ*. On donnait primitivement ce nom aux lieux qui étaient destinés à la prédication de la parole de Dieu et à l'administration des sacrements.

Revenant ensuite sur le mot *basilique*, l'auteur de l'ouvrage en question dit qu'il est prouvé par les conciles, par les écrits des saints Pères et par les histoires ecclésiastiques particulières, que, dans les premiers siècles de l'église on appelait basiliques les lieux où l'on conservait les reliques, les corps ou quelque autre souvenir des martyrs, et qu'ensuite ce nom s'est étendu aux autres temples ; il cite en témoignage de ce fait un concile de Gangres qui, dans son canon 20, condamne un certain Eustache parce qu'il méprisait les basiliques des martyrs: *Quia contemnebat basilicas martyrum*. Et ensuite un concile de Carthage, tenu en 398, qui, dans son canon 14, défend d'élever aucun édifice religieux du genre de ceux dont il est ici question, sinon dans les lieux où serait déposé le corps d'un martyr, ou qui aurait été témoin de ses souffrances, ou qui aurait conservé quelques-unes de ses reliques.

Le savant Ducange, dans son ouvrage intitulé *Glossaire de la basse latinité*, 6 volumes in-folio, article Basilique, confirme l'observation précédente. Il dit que, au commencement du Moyen-âge, c'est-à-dire

vers le IVe ou le Ve siècle, le mot basilique emportait avec soi l'idée d'un monument funèbre élevé sur le lieu de la sépulture d'une personne.

On appela, dit-il, basiliques, chez nos anciens Francs, certaines petites constructions ou chapelles, *ædiculæ quædam*, qu'ils élevaient sur la tombe des grands, et c'est peut-être de là que leur était venu leur nom de basilique ou dernière demeure royale, princière, c'est-à-dire réservée aux grands. Quant aux sépulcres de ceux qui étaient d'une condition inférieure, on se contentait d'élever au-dessus une tombe ou une petite galerie, *porticulus*. On en trouve la preuve dans la loi salique, titre 58, paragraphes 3, 4 et 5, où il est dit :

« Celui qui aura dégradé une tombe ou petite galerie, *porticulum*, sur un homme mort, payera 5 sols ; mais celui qui aura endommagé une basilique, dans le même cas, sera condamné à une amende de 30 sols. *Si quis verò basilicam super hominem mortuum exprobaverit*, 30 *solidis culpabilis judicatur.* » De là il est clair, dit Ducange, que ces basiliques étaient réservées aux tombeaux des grands. Il est encore question de basiliques dans ces mêmes lois saliques au titre 71, où il est parlé de l'amende encourue par celui qui aura incendié volontairement ou par négligence une basilique. D'où les historiens concluent que ces basiliques étaient en bois, par là sujettes à l'incendie.

Maintenant, Ducange dit qu'il y eut au XVIIe siècle une dispute célèbre entre l'un des frères de Valois, historiographes de France (il ne dit pas si c'était Henri

ou Adrien), et Jean Delaunay, savant critique de l'époque, sur le sens à donner aux mots Basilique et Eglise, et que Mabillon, contemporain du débat, en rend compte ainsi dans le tome 2 de ses œuvres posthumes, page 355, article *de antiquitatibus sancti Dyonisii* : « Il fut très-bien démontré par M. de Valois, dans sa dissertation sur les basiliques, contre le docteur Delaunay, que le mot basilique a toujours signifié, au VIe et VIIe siècles, dans les Gaules, une église de monastère, *monachorum ecclesiam*, et que les églises cathédrales ou paroissiales étaient désignées, à la même époque, simplement sous le nom d'églises, *ecclesias*. » A l'appui de ce qu'il avance, Mabillon, à la page 357 des mêmes œuvres posthumes, cite ce passage de la vie de sainte Clotilde, écrite par un auteur contemporain. Cette reine de France vivait au VIe siècle : « Clotildis quoque in honorem sancti Petri basi-
« licam ubi religio monasterii ordinis vigeret Parisiis
« fecit, quæ basilica nunc sanctæ Genovefæ nuncu-
« patur. »

Revenant sur le mot église, Ducange dit que les lieux où se tinrent les premières assemblées des chrétiens portèrent ce nom ; que, dans l'historien Procope, le mot église est pris simplement pour cathédrale, lorsqu'il parle de la ruine d'Antioche par Chosroës, roi des Perses (liv. 2 de *Bello Serico*, chap. 9), et que ce mot est employé aussi par les anciens auteurs, pour signifier une paroisse.

De toutes les observations précédentes il résulte :

1° Que le mot basilique, dans l'antiquité ecclésias-

tique, ne signifiait pas, comme de nos jours, une grande église, une église principale ou d'une grandeur remarquable ; mais une sorte de chapelle funèbre bâtie à la mémoire d'un mort, soit des martyrs dans les premiers siècles, puisqu'alors elles portaient aussi le nom de *Memoriæ martyrum*, soit d'un grand personnage, comme on le voit dans les lois saliques, et il est à remarquer qu'elles étaient bâties *more gallico*, d'après l'ordre gallique, c'est-à-dire en bois.

2° Que, d'après Ducange et Mabillon, ce mot de basilique était restreint dans les Gaules à signifier une église de moines ou bâtie près d'un monastère, dans les VI[e] et VII[e] siècles. *L'Histoire des Francs*, de saint Grégoire de Tours, appartient, comme l'on sait, à la seconde partie du VI[e] siècle.

3° Que le mot église signifiait primitivement le lieu de l'assemblée ou de la réunion des fidèles, celui où l'on annonçait la parole de Dieu, où l'on administrait les sacrements, et que rien n'annonce que ce lieu servit alors aux sépultures.

4° Que ce même mot église signifiait dans les Gaules, aux VI[e] et VII[e] siècles, comme je l'ai dit, une église cathédrale ou paroissiale; que dans les auteurs grecs, comme Procope, ce mot se prend simplement pour une église cathédrale, et que dans les auteurs anciens, il avait souvent la signification de paroisse, selon l'observation de Ducange.

Maintenant, si j'applique les données précédentes à *l'Histoire des Francs*, de saint Grégoire de Tours, je trouve qu'elles ont une certaine application. Je parle

surtout de la signification donnée dans les Gaules aux mots église et basilique, aux VIe et VIIe siècles.

S'il parle de l'église de Saint-Martin, il la désigne constamment sous le nom de basilique. On sait qu'il y avait un monastère de religieux attaché à cette église. Il appelle du même nom l'église de St-Pierre et de St-Paul, bâtie dans le monastère de Marmoutiers. Il mentionne la basilique de St-Pierre; c'était, selon toute apparence, celle de St-Pierre-le-Puellier, auprès de laquelle sainte Clotilde avait fondé un monastère, dans le bourg de St-Père. Il parle encore de la basilique de St-Jean, qu'il appelle *in Baptisterio.* Voudrait-il parler de St-Jean qui fut depuis nommé St-Jean-des-Coups, où il y avait anciennement un prieuré? On serait disposé à le croire.

Il dit que, du temps de saint Euphrone, fut bâtie la basilique de St-Vincent; St-Vincent était anciennement un prieuré comme St-Jean-des-Coups. Quand il parle des églises bâties hors de Tours dans l'étendue de la province, comme par exemple celles élevées par saint Martin à Langeais, à Sonnay, à Amboise, à Candes, etc., ou bien celles bâties par saint Brice à Bridore, à Chinon, à Pont-de-Ruan, etc.; ou encore celles qui le furent sous l'épiscopat de saint Eustoche à Dolus, à Loches (Luccas), à Yzeures, etc.; ou enfin celles qui le furent sous saint Perpet à Barrou, à Ballan, à Vernou, etc.; il les désigne toujours sous le nom d'églises et non sous celui de basiliques, parce que c'étaient des églises paroissiales et non des églises conventuelles.

Il n'appelle pas basilique l'église de St-Gervais et de St-Protais, qui était dans les murs de la cité, mais il la désigne sous le nom d'église; c'est sans doute à dessein; on ne voit pas qu'il y ait eu de monastère auprès de cette église. Il est remarquable que, quand il s'est une fois servi du mot basilique ou église pour désigner un édifice, il l'emploie toujours sans confusion, ce qui annonce bien un dessein arrêté. Ainsi, l'église dédiée à saint Lidoire est toujours désignée sous le nom de basilique de Saint-Lidoire, et un édifice qu'il appelle église simplement, et qui est la métropole actuelle, porte invariablement ce nom. En parlant de la chapelle de Saint-Gervais et deSaint-Protais, il la désigne deux fois sous lenom d'église: *Ecclesiamsanctorum Gervasii et Protasii.*

On trouve une seule fois cette remarque en défaut dans le même historien; c'est lorsqu'il parle de l'église de Sainte-Marie, bâtie dans l'enceinte de la ville, *intrà muros urbis*, par l'évêque Ommatius, qui la laissa imparfaite, et qui fut achevée plus tard par Injuriosus, le troisième des successeurs d'Ommatius. Cette église était, selon toute apparence, Sainte-Marie-de-la-Consolation, qui fut remplacée plus tard par Saint-Martin-de-la-Bazoche. Grégoire de Tours, lorsqu'il parle de cet édifice sous Ommatius, l'appelle *basilica*, et lorsqu'il la mentionne comme achevée sous Injuriosus, il la désigne par le nom d'église: *Perædificavit ecclesiam.*

A cela on peut répondre : ou que c'est une erreur de copiste, comme il y en a plusieurs exemples dans les

ouvrages de Grégoire de Tours; ou que cette église a changé de destination; et, qu'ayant été commencée sous Ommatius pour servir d'église à un monastère, plus tard, lorsqu'elle fut achevée, sous Injuriosus, ce qui arriva environ 25 ans après, elle perdit cette destination par des causes qui nous sont inconnues. Mais ce seul fait ne peut détruire les rapprochements que je viens d'indiquer et qui frappent l'attention du lecteur dans l'ouvrage en question.

A l'aide des observations précédentes sur le sens donné dans l'antiquité chrétienne aux mots église et basilique, et des remarques faites sur ces mêmes termes dans l'*Histoire des Francs*, de saint Grégoire de Tours, j'arrive maintenant à la décision de la question principale que je me suis proposée dans cet article, et qui est ainsi conçue :

« Y a-t-il eu une ou deux églises élevées à Tours
« ou dans les faubourgs, du temps de saint Lidoire,
« deuxième évêque de Tours? »

Je réponds affirmativement à cette question sur l'existence de deux églises ou édifices religieux, et je dis que les mots église et basilique, employés par saint Grégoire de Tours dans sa notice sur saint Lidoire, présentent deux sens différents; et qu'ainsi ils ne peuvent s'appliquer à un seul et même édifice, ainsi que l'a entendu le chanoine Maan et les auteurs qui ont écrit depuis. Je vais ici réunir plusieurs preuves de ce que j'avance.

Première preuve. — Saint Grégoire de Tours, dans sa notice biographique qu'il a consacrée aux évêques

de Tours, à la fin du dixième livre de son *Histoire des Francs*, parle de saint Perpet comme étant le sixième de ces évêques, depuis et compris saint Gatien. Il dit que saint Perpet institua des jeûnes et des vigiles dans le cours de l'année ecclésiastique, qui s'observaient encore de son temps. Il donne d'abord la liste de ces jeûnes, puis passant à l'ordre des vigiles, il en assigne quatre dans un lieu religieux qu'il appelle simplement *ecclesia*, et une seule dans un lieu qu'il appelle basilique de Saint-Lidoire, ainsi qu'il suit :

1. *Natali Domini* (fête de Noël), *in ecclesiâ.*
2. *Paschâ* (Pâques), *in ecclesiâ.*
3. *Die Quinquagesimo* (la Pentecôte), *in ecclesia.*
4. *Epiphaniâ* (l'Épiphanie), *in ecclesiâ.*

Natali sancti Lidorii (fête de saint Lidoire), *ad ejus basilicam.*

On voit donc que les vigiles des quatre grandes fêtes de l'année sont indiquées dans le lieu simplement dit *ecclesiâ*. Or, quelle est cette église, sinon l'église métropolitaine? Dans les éditions in-folio de saint Grégoire de Tours, chaque indication de vigile est distinguée par un alinéa, et l'on voit au bas une note de renvoi à ce mot: *In ecclesiâ, siclicet cathedrali, metropolitanâ ;* c'est-à-dire, l'église cathédrale ou métropolitaine. Donc les commentateurs qui ont mis cette note étaient bien convaincus qu'il s'agissait ici de l'église métropolitaine. Mais maintenant cette vigile indiquée à la basilique de Saint-Lidoire, le jour même de la fête du saint, veut-elle encore désigner l'église métropolitaine? Évidemment, non. L'auteur ne l'au-

rait pas si bien distingué, si ç'eût été véritablement le même édifice; la distinction pour les autres vigiles est trop bien marquée pour croire qu'il y ait ici confusion. L'une est à la basilique de Saint-Martin, l'autre à celle de Saint-Pierre, l'autre à celle de Saint-Jean-in-Baptisterio, une autre enfin à celle de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Donc la même distinction était dans l'esprit de l'auteur, lorsqu'il parle des quatre vigiles à l'église, et de celle qui n'avait lieu qu'une fois l'an à la basilique de Saint-Lidoire, le jour de sa fête. Il veut donc désigner deux églises différentes, et tout lecteur impartial qui examinera le passage en question en jugera de même.

Deuxième preuve. — Pour que l'église métropolitaine fût l'ancienne basilique de Saint-Lidoire, il faudrait admettre que c'est là qu'il reçut la sépulture, car saint Grégoire de Tours dit positivement qu'il fut enterré dans la basilique qui portait son nom: *Sepultus que est in suprà scriptâ basilicâ quæ hodie ejus nomine vocitatur.* Or, saint Lidoire ne pouvait être enterré dans l'église principale, qui était, selon l'observation de Grégoire de Tours, dans l'enceinte de la ville : *Intrà urbem Turonicam.* Les lois civiles d'alors s'opposaient aux inhumations dans l'intérieur des villes. On connaît cet article de la loi des douze Tables chez les Romains: *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito.* L'usage contraire existait encore avant la loi des douze Tables, comme on le voit par l'exemple de Numa Pompilius, qui fut enterré dans le Janicule. Il n'y avait que de rares exceptions à cette

loi, par exemple, pour les Vestales; mais à coup sûr, ces exceptions n'existaient pas pour les chrétiens. Il n'y avait alors que deux cimetières communs dans la ville de Tours: l'un situé à l'est, c'était le cimetière romain ou payen; l'autre à l'ouest, c'était celui des chrétiens. On sait qu'en 1828, lors de la construction de la gare de jonction de la Loire et du Cher, une partie de l'enceinte du cimetière romain fut mise à découvert, et qu'on y trouva quantité d'urnes cinéraires, qui sont maintenant au musée de la ville.

C'est donc dans le cimetière de l'ouest ou celui des chrétiens que saint Lidoire pouvait être enterré, et non ailleurs. Quand Maan, en parlant de l'inhumation de saint Gatien, dit qu'elle eut lieu hors de la ville: *humatus est extrà urbem*, il ajoute qu'il était alors interdit par les lois, aux chrétiens, d'être enterrés dans la cité: *Id enim tùm fieri christianis non licebat in civitate per impedicta*. Mais la loi dont parle Maan était celle des douze Tables, et elle était autant en vigueur du temps de saint Lidoire qu'à l'époque assez rapprochée de la mort de saint Gatien.

Une preuve que l'on ne pouvait être inhumé dans l'enceinte même de la ville, c'est que saint Martin, qui mourut à la fin du siècle même de saint Lidoire, son prédécesseur, fut enterré dans un lieu qui était distant de la ville de 550 pas, et qui était encore dans le cimetière des chrétiens. Il est bon de remarquer que saint Martin avait fait transporter les restes de saint Gatien dans la basilique de Saint-Lidoire, et que si cette basilique eût été dans l'enceinte de la cité, les Touran-

geaux, qui reçurent avec tant d'empressement la dépouille mortelle de saint Martin lorsqu'on la ramena de Candes et qui assistèrent en si grand nombre à son enterrement, n'auraient pas manqué de faire les instances les plus vives pour obtenir que sa sépulture eût lieu auprès de leurs habitations et dans l'endroit même où reposaient déjà les corps de ses prédécesseurs. Le comte Anicien, qui était gouverneur de la province, ou son successeur, s'il était mort, aurait volontiers accédé à cette demande. On sait que saint Martin eut des rapports d'amitié avec ce comte Anicien. Donc, puisque ni saint Martin ni ses successeurs, pendant plusieurs siècles, ne reçurent la sépulture dans l'église de la cité, c'est une présomption bien forte que cela était toujours défendu par les lois romaines comme au temps de saint Gatien.

Troisième preuve. — La basilique de Saint-Lidoire portait encore le nom de son fondateur au temps de saint Grégoire de Tours, c'est-à-dire vers la fin du VIe siècle. *Basilica quæ hodiè quoque ejus* (*id est Littorii*) *nomine vocitatur.* C'est ce qu'on lit dans l'*Histoire des Francs.* Il est certain, d'après la même histoire, que l'église que saint Grégoire de Tours fit reconstruire la dix-septième année de son épiscopat, et dans laquelle, comme il le dit, saint Martin et ses successeurs avaient été ordonnés, renfermait les reliques des bienheureux martyrs d'Agaune, qui y avaient été déposées par les anciens : *Quæ ab antiquis fuerant collocatæ.* n'y a donc point de doute que l'église dont il parle ici est l'ancienne cathédrale de Saint-Maurice ou la mé-

tropole actuelle. Or, on ne peut nullement prouver que la métropole ait jamais porté le nom de Saint-Lidoire. Du temps de saint Grégoire de Tours, comme nous venons de le voir, elle renfermait les reliques de saint Maurice et de ses compagnons; elle devait donc porter alors le nom de Saint-Maurice. Saint Grégoire de Tours, qui la fit réédifier après un incendie qui l'avait détruite, dit qu'il y plaça de nouveau les reliques des martyrs de la légion Thébaine. *Hæc pignora sanctorum martyrum, in ecclesiâ collocavi.* Elle dut donc porter le nom de Saint-Maurice, comme auparavant, jusqu'à une autre époque de destruction. Or, quand arriva cette époque? En 1166, où elle fut réduite en cendres sous l'archevêque Joscion. Mais alors portait-elle le nom de Saint-Maurice? Il n'y a pas de doute quand on se rappelle ce proverbe populaire si souvent répété à l'époque de sa reconstruction : C'est interminable, c'est l'œuvre de Saint-Maurice. Ainsi l'église métropolitaine a dû toujours porter le nom de Saint-Maurice depuis sa consécration sous l'invocation des martyrs Thébains, au temps de saint Martin. Jamais elle n'a porté le nom de Saint-Lidoire. Les bollandistes, à l'aticle des saints martyrs d'Agaune (22 septembre), disent, en parlant de l'église qui contenait leurs reliques, qu'elle a porté pendant bien longtemps le nom de Saint-Maurice : *Quæ longo tempore à sancto Mauritio nomen obtinuit.*

On ne voit, par aucun monument historique, que l'église métropolitaine ait jamais porté le nom de Saint-Lidoire. Elle fut en possession de porter celui

de Saint-Maurice jusqu'au XIIIe siècle, époque où on commença à l'appeler St-Gatien. On connaît la cause de ce changement de vocable. Cette possession de nom n'a pas dû être interrompue depuis le moment où elle fut placée, par saint Martin, sous l'invocation des saints martyrs d'Agaune, suivant l'usage des premiers siècles. La rue Saint-Maurice, qui est contiguë à la métropole, quoique peut-être moins ancienne que l'édifice, est encore un témoignage en faveur de l'ancienneté du nom. Donc, puisque la basilique de St-Lidoire portait le nom de son fondateur au temps de saint Grégoire de Tours, elle n'est pas la même que l'église dédiée à saint Maurice, ou l'église métropolitaine.

Quatrième preuve. — Dans un office propre des saints du diocèse de Tours, publié en 1679, par Mgr. Amelot, archevêque de Tours, un volume in-12, la distinction des deux églises est faite dans la leçon de la fête de Saint-Lidoire. Voici ce qu'on y lit:

Sanctus Lidorius ædificavit ecclesiam primam intrà urbem Turonicam cùm jàm in eâ multi christiani essent. Voilà la première église. Puis la leçon ajoute: *Porrò basilicam alteram addidit quam ex domo cujusdam senatoris compositam et exstructam dedicavit.* Voilà bien la seconde église, différente de la première. On croyait donc, au XVIIe siècle, au temps même de Maan, qu'il y avait eu deux églises, et cette opinion était publiée sous le patronage d'un des plus illustres archevêques de Tours. Si Maan dit le contraire, c'est qu'il paraît avoir eu une idée arrêtée en

faveur de l'église métropolitaine, dont il écrivait l'histoire.

Cinquième preuve. — Grégoire de Tours, au livre quatrième de son *Histoire des Francs*, chapitre 20, rapporte que toutes les églises de Tours furent consumées dans un embrasement général qui s'étendit sur toute la ville, et qui arriva en l'an 561, ou d'après Maan en l'an 550: *Sed et civitas Turonica ante annum jam igne consumpta fuerat, et totæ Ecclesiæ in eadem constructæ desertæ relictæ sunt.* Il rapporte le même sinistre en parlant de l'épiscopat de saint Euphrône: *Hujus tempore, civitas Turonica cum omnibus Ecclesiis magnà incendio concremata est* (Historiar. Lib. x, cap. 31).

Il ajoute que saint Perpet en fit rebâtir deux, et que, pour sa part, il fit rebâtir l'église principale ou la cathédrale; mais il ne dit rien de la basilique de Saint-Lidoire, qui était encore de son temps sous ce nom, comme il le dit ailleurs: ce qui est une preuve bien forte que la basilique de Saint-Lidoire n'était pas dans la ville, puisqu'elle aurait été atteinte par l'incendie comme les autres.

De tout ce qui précède, il s'en suit clairement qu'il y a eu deux églises distinctes élevées à Tours au temps de l'épiscopat de saint Lidoire, et de toutes les preuves qui précèdent, la dernière ou celle qui résulte de l'embrasement de toutes les églises de Tours, moins celle de saint Lidoire, est la plus concluante.

DEUXIÈME PARTIE.

En admettant la distinction des deux édifices religieux dont l'un nommé* ECCLESIA *et l'autre* BASILICA, *où était le lieu de leur emplacement ?...

La discussion spéciale sur chacun de ces deux édifices va donner lieu à deux chapitres.

CHAPITRE PREMIER. — Quel était l'emplacement de l'édifice appellé *Ecclesia* dans Grégoire de Tours et qui était bâti dans l'intérieur de la cité ?

La solution de cette question est bien facile et elle ne peut être contestée par personne; nul doute que cet édifice, appelé simplement *Ecclesia*, ne soit l'église métropolitaine ; quatre faits confirment pleinement cette assertion :

Premier fait. — C'est que cette église était dans l'intérieur de la cité. *Intrà urbem Turonicam ; ecclesia urbis Turonicæ,* comme parle Grégoire de Tours. Or, on ne pourrait citer d'autre église que celle-là, bâtie dans l'ancien *Cæsarodunum.*

Deuxième fait. — C'est l'église que Grégoire de Tours fit reconstruire dans de plus grandes proportions, la 17e année de son épiscopat, comme il nous l'apprend lui-même ; or, il fait observer un peu auparavant que cette église contenait les reliques de St-Maurice qui y avaient été déposées par les anciens: *Quæ ab antiquis fuerant collocatæ,* et qu'il replaça de nouveau en la réédifiant. *Hæc pignora martyrum in*

ecclesiâ collocavi. Donc, il est évident qu'il s'agit ici de l'église métropolitaine ou de l'ancien St-Maurice qui a renfermé ces reliques pendant bien des siècles.

Troisième fait. — Grégoire de Tours, en parlant de cette église, dit qu'elle servit au sacre de Saint-Martin et de tous ses successeurs jusqu'à lui. Ailleurs, en parlant des vigiles instituées par St-Perpet, il en désigne quatre réservées à cette église, et ces quatre vigiles sont pour les quatre grands annuels de l'année, savoir : Noël, l'Epiphanie, Pâques et la Pentecôte, on voit donc bien que tout cela ne pouvait se rencontrer que dans l'église principale ou métropolitaine de la ville de Tours, et non dans toute autre église.

Quatrième fait. — Le même historien, en parlant de la nouvelle église qu'il rebâtit et qui est celle dont nous parlons, dit que la cellule de Saint-Martin était contiguë à cette église: *Hæc in ecclesiâ collocavi.* Il s'agit ici des reliques des saints martyrs d'Agaune : *In cellulâ sancti Martini ecclesiæ contiguâ.* Or, cette circonstance prouve bien qu'il parle de la métropole ou de l'église dans laquelle saint Martin avait accoutumé de célébrer; car Sulpice Sevère, son historien, nous apprend qu'avant de se retirer à Marmoutier, le saint évêque habitait une petite maison joignant son église, et c'est là sans doute la cellule dont il est parlé ci-dessus.

A tous ces faits bien concluants, j'ajoute ce que j'ai dit dans ma première partie, que le mot église simplement dit emporte toujours avec soi l'idée de cathédrale, de paroisse ou d'église où l'on annonce la pa-

role de Dieu et où l'on administre les sacrements ; et que, d'après Mabillon et Ducange, ce mot aux VIe, et VIIe siècle a constamment signifié dans les Gaules une église cathédrale ou paroissiale.

CHAPITRE DEUXIÈME. — Où était l'emplacement de l'édifice appelé Basilique de Saint-Lidoire, et qui dut être bâti par ce saint évêque vers l'an 350 de l'ère chrétienne ?

Ici la difficulté est grande et pour la résoudre il ne suffit pas de grouper les faits que nous offre l'*Histoire ecclésiastique* de Grégoire de Tours; il faut encore faire d'autres rapprochements historiques, en tirer les conséquences qu'ils présentent dans leur sens naturel, et surtout être exempt de toute prévention. Comme la question est importante, je la traiterai en cinq articles différents.

Dans le premier, j'examinerai si la basilique de St-Lidoire pouvait être située dans l'intérieur de la cité.

Dans le deuxième, en supposant qu'elle fût hors de la cité, si elle devait être construite de préférence dans le cimetière des chrétiens ?

Dans le troisième, en quel lieu de ce cimetière elle se trouvait, et lequel des deux endroits, ou du prieuré de Saint-Médard, ou de la rue actuelle de Saint-Lidoire peut revendiquer cet honneur.

Dans le quatrième, je rechercherai à quelle époque les corps de saint Gatien et de saint Lidoire, qui

étaient dans l'église métropolitaine au xve siècle, ont dû y être transférés.

Dans le cinquième, je donnerai mon opinion sur le lieu où je pense qu'était la basilique de St-Lidoire.

Article premier. — La basilique de St-Lidoire pouvait-elle se trouver dans l'intérieur de la cité?

En admettant, ce que je regarde maintenant comme bien établi, la distinction des deux édifices, on pourrait dire avec quelques-uns que la basilique de Saint-Lidoire devait être dans le voisinage de l'église métropolitaine; qu'ainsi, c'était une chapelle contiguë à cette église, ou bien située dans son rayon: *Intrà fines et metas*, comme on disait autrefois, et bâtie comme elle dans l'intérieur de la cité, ainsi que pourraient le faire croire les expressions équivoques dont se sert Grégoire de Tours. Cet historien après avoir dit: *Sanctus Lidorius ædificavit ecclesiam primam intrà urbem Turonicam*, ajoute de suite: *primaque ab eo ex domo cujus damsenatoris basilica facta est*, ce qui porterait à croire que tout ce dont il parle se passe dans l'intérieur de la cité. Ensuite, dit-on, la maison d'un sénateur devait se trouver dans la ville même et non ailleurs.

Mais, malgré toutes ces assertions, je soutiens toujours que la basilique de St-Lidoire ne pouvait se trouver comprise dans l'intérieur de la cité, et cela pour les raisons que j'ai données dans la première partie de mon travail. Ces raisons sont:

1° Que cette basilique portait encore le nom de son

fondateur au temps de Grégoire de Tours, c'est-à-dire à la fin du VIe siècle, comme il nous l'apprend lui-même; or, on ne pourrait citer aucun monument, aucun vestige, aucune vue de l'ancienne cité qui rappelât seulement le nom de saint Lidoire.

2° Que saint Lidoire fut enterré dans la basilique qui portait son nom ; or, d'après les lois romaines, les inhumations étaient absolument interdites dans l'intérieur des villes. On se rappelle l'article de la loi des Douze Tables que j'ai cité : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito.* Il n'y avait que quelques rares exceptions à cette loi, mais elles n'étaient pas pour les chrétiens ; ces derniers avaient leur cimetière propre à l'ouest de la ville, et la sépulture de saint Gatien, qui avait eu lieu dans ce cimetière, devait être un motif pour saint Lidoire de désirer de reposer auprès de lui. S'il eût reçu la sépulture au sein de la ville, les habitants de Tours n'eussent pas manqué de solliciter la même faveur pour saint Martin, ce qui cependant n'arriva pas, puisqu'il ne put être enterré qu'à 550 pas de la cité. Ainsi donc, par là même que la basilique de St-Lidoire reçut sa dépouille mortelle, elle devait être située loin de la ville, et elle ne pouvait se trouver ailleurs que dans le cimetière des chrétiens.

3° Que saint Martin fit transférer le corps de saint Gatien dans la basilique de Saint-Lidoire et qu'il réunit ensemble les deux tombeaux. On est donc tout naturellement amené à penser que le lieu de la sépulture de saint Gatien n'était pas bien loin de celui de saint Lidoire, et l'on sait d'ailleurs où était celui de

saint Gatien, dans l'endroit que Maan appelle le cimetière des pauvres et où est maintenant située l'église de Notre-Dame-La-Riche. Les tombeaux de ces saints évêques étant si rapprochés, il était tout naturel de les réunir ensemble.

A ces preuves, j'ajouterai celle du sens attaché au mot Basilique dans les Gaules, au temps où Grégoire de Tours écrivait, et je serai toujours heureux d'avoir pour auxiliaires dans la lutte où je suis engagé des savants du rang de Mabillon et de Ducange.

Une objection assez forte que l'on peut faire contre ce que j'avance dans ce premier article, c'est que la basilique avait été faite de la maison d'un sénateur, *ex domo cujusdam senatoris.* Comment, dira-t-on, un sénateur pouvait-il avoir une maison hors de la ville et surtout dans le cimetière des chrétiens? J'examinerai cette objection dans le quatrième article ci-après, réservé aux difficultés de ce genre, et j'espère être assez heureux pour la résoudre. Je passe maintenant à l'article second.

Article deuxième. — En supposant que la basilique de Saint-Lidoire fût hors de la cité, devait-elle être construite de préférence dans le cimetière des chrétiens?

Nul doute; car saint Lidoire, qui avait augmenté par ses prédications le nombre des chrétiens dans la ville de Tours, comme nous l'apprend Grégoire, son successeur: *cùm jàm multi christiani essent*, devait tout naturellement éprouver le désir de reposer au

milieu de son troupeau, à l'exemple de saint Gatien, son prédécesseur. Il est bien à croire que ce saint avait surtout fait construire la basilique pour lui servir de lieu de sépulture, de même que l'on voit que saint Martin avait à peu près déterminé le lieu où il voulait être enterré. Comme le cimetière des chrétiens au temps de saint Lidoire, ne devait pas encore être bien rempli, on conçoit assez que le lieu qu'il avait choisi devait être voisin du tombeau de saint Gatien. Ensuite il y a quelque chose de plus qui fait croire que la basilique de Saint-Lidoire, comme édifice religieux, devait trouver sa place dans le cimetière des chrétiens. C'est que, d'après l'ouvrage savant que j'ai déjà cité dans la première partie de mon mémoire et qui est intitulé : *Magnum theatrum vitæ humanæ*, les cimetières étaient pour les chrétiens, dans les premiers siècles de l'église, des lieux d'assemblée religieuse, des espèces d'oratoires et de lieux de prières dans lesquels les évêques tenaient les synodes, administraient les sacrements et annonçaient la parole de Dieu. De là, ce fait digne de remarque, c'est que quand quelqu'un des empereurs romains sous lesquels les persécutions eurent lieu voulait frapper les chrétiens dans leurs plus chères affections, il rendait des édits pour les expulser de leurs cimetières et il leur interdisait de s'y réunir en commun. On voit dans *l'Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, livre VI, un édit de l'empereur Gallien, rendu vers l'an 265, pour restituer aux chrétiens leurs cimetières, dont ils avaient été dépouillés par Valérien, son père; et dans cet édit, qui fut adressé

aux évèques, il est fait l'observation suivante : *Ut ad sua sacra coïre possent*. Il est certain qu'au temps de saint Lidoire, les cimetières ne devaient avoir rien perdu de ce but sacré et religieux pour les réunions des premiers fidèles dont parle Eusèbe. Son entrée au pontificat date, selon Grégoire de Tours, de l'année de la mort de Constantin-le-Grand, qui fut en même temps la première de l'empire de Constance, c'est à dire, en 337, d'après l'ancienne tradition conservée de siècle en siècle, Saint-Gatien avait célébré les saints Mystères dans des grottes ou des cryptes dont une existait sur le cimetière même des chrétiens, et l'ancienne chapelle souterraine, appelée Caveau de Saint-Gatien, et qui est encore conservée aujourd'hui, en rappelle le souvenir. Tout engageait donc saint Lidoire à choisir de préférence le lieu de la basilique qu'il faisait construire, pour lui servir plus tard de sépulture, dans le cimetière des chrétiens, et les citations que j'ai faites des lois saliques, dans la première partie de mon mémoire, prouvent bien que la première destination des basiliques était une destination sépulcrale, puisqu'on les élevait sur la tombe des grands.

***Article troisième*. — En quel lieu du cimetière des chrétiens devait se trouver la basilique de Saint-Lidoire, et lequel des deux endroits, ou du prieuré de Saint-Médard, ou de la rue actuelle de Saint-Lidoire, peut revendiquer cet honneur ?**

Ici la difficulté grandit au lieu de diminuer. Il faut pourtant poursuivre la tâche jusqu'à la fin, et, pour

le faire avec plus d'ordre, je vais examiner les titres des deux lieux précédents dans deux paragraphes différents.

§. Ier. — Est-ce dans la rue de Saint-Lidoire qu'était construite la basilique du même nom ?

A en croire Chalmel, la question précédente serait bientôt résolue, en effet voici ce qu'on lit dans ses *Tablettes chronologiques de Touraine*, sous la rubrique de l'année 375.

« Mort de saint Lidoire. Il est enterré dans la cha-
« pelle qu'il avait fait construire auprès de la sépul-
« ture de saint Gatien, et qui a existé rue Saint-Li-
« doire, jusqu'à la fin du XVIe siècle. »

Ainsi, d'après cet historien, il ne serait pas douteux que la basilique de Saint-Lidoire ne fût placée dans la rue de ce nom, et elle aurait subsisté jusqu'à la fin du XVIe siècle.

S'il faut en croire les traditions orales conservées par les anciens habitants de La Riche, le nom de la rue de Saint-Lidoire viendrait de ce que ce saint prit naissance dans cette rue; selon d'autres, c'était là qu'était son palais épiscopal. Mais l'opinion la plus généralement répandue dans le peuple est que, dans cette rue, se trouvait le lieu de sa naissance, et pour en conserver le souvenir, on voit une maison n. 1, assez ancienne, reconstruite au XVe siècle, d'après le docteur Giraudet, l'un de nos honorables collègues, dans son ouvrage intitulé : *Tours et ses Environs*, mais qui doit être moins ancienne, comme je le dirai ci-après. Au-

dessus de la porte de cette maison est placée l'image de saint Lidoire, sur un tableau un peu ancien. Il est faux qu'il y ait, comme on l'a dit, au bas de cette image, une inscription qui rappellerait que ce saint est né dans cette maison. Le jour de sa fête, les blanchisseuses de la paroisse, dont il est le patron, parent ce tableau de fleurs et de rubans et font brûler des cierges à la porte de la maison.

Il est aisé de voir qu'il y a une méprise dans cette opinion populaire, car Grégoire de Tours nous assure positivement que saint Lidoire était de la cité, *de civibus Turonicis.* Ainsi, il ne pouvait être né ailleurs que dans le *Cæsarodunum.* Mais quelle est donc l'origine, la cause de cette erreur populaire? La voici : une pièce, récemment trouvée dans les archives de l'église de Notre-Dame-La-Riche, est venue débrouiller tout le mystère. Cette pièce est une vieille chartre de 1573, au temps de Simon de Maillé, archevêque de Tours, écrite en latin avec les caractères peu lisibles du temps. Le titre de cette pièce est l'érection et la fondation d'un autel de Saint-Lidoire dans l'église Notre-Dame-La-Riche, nouvellement reconstruite à la suite des ravages causés par les guerres de religion. A cet autel on devait acquitter deux messes par chaque semaine, pour satisfaire à la fondation d'une rente annuelle de douze livres créée, par Martin Briçonnet, curé de Notre-Dame-La-Riche et écolâtre de Saint-Martin, sur une métairie dite la Cossonnière et située à Azay-le-Rideau. Ce Martin Briçonnet vivait en 1488, sous le règne de Charles VIII, et l'on voit un édit de ce roi,

donné à Chinon, la même année, pour l'union du canonicat de la chapelle royale du Plessis-les-Tours à la cure de Notre-Dame-La-Riche, en faveur dudit Briçonnet et de ses successeurs, privilège dont les curés de Notre-Dame-La-Riche ont toujours joui depuis jusqu'à la suppression de ladite chapelle. Ce même Briçonnet devait être parent de Jean Briçonnet l'aîné, premier maire de Tours en 1462, au temps de Louis XI, et, selon tout apparence, c'était un de ses six enfants dont le second, nommé Guillaume, fut cardinal et premier ministre sous Charles VIII. Quoiqu'il en soit, la partie la plus intéressante de la pièce en question, est le souvenir conservé d'une chapelle qui existait autrefois dans le voisinage de l'église de Notre-Dame-La-Riche, et qui était à coup sûr située dans la rue dite aujourd'hui rue de Saint-Lidoire, la même dont nous parlons. Il est dit dans cette pièce que l'autel nouvellement érigé dans l'église de Notre-Dame-La-Riche était destiné à remplacer cette chapelle qui était détruite et même renversée de fond en comble : *Destructa et funditùs eversa.* Il est encore observé qu'elle était tellement détruite qu'il y avait à cette époque un bail passé avec le nommé Mathurin Dupont, pour louer vingt sols chaque année le lieu de la place où cette chapelle et la maison adjacente étaient situées : *Certa baillia loci seu plateæ in quâ dicta cappellania sancti Lidorii et domus ut suprà destructæ et eversæ, situatæ erant.* Il est dit encore que cette chapelle venait d'être ruinée à une époque peu éloignée du temps où l'érection du nouvel autel était faite,

c'est-à-dire, comme je l'ai fait observer, en 1573, et cela à la suite des guerres civiles et religieuses: *Nunc verò bellorum civilium et seditionum per hæreticos in hoc regno, præsertim in hâc patriâ Turonensi excitatorum seu excitatarum occasione destructa*. C'est bien là la chapelle dont parle Chalmel et qui fut détruite, comme il le dit fort bien, à la fin du XVIe siècle. Enfin, il est dit de cette chapelle qu'elle était située dans le rayon de circonscription de l'église paroissiale de Notre-Dame-La-Riche, où, selon l'expression du temps, dans les fins et mètes de cette église : *Intra fines et metas ecclesiæ parochialis et curatæ B. Mariæ constructa*. Et même elle devait être dans son voisinage, car il est ajouté qu'elle fut construite dans le faubourg même de Notre-Dame-La-Riche: *In suburbio hujus civitatis Turonensis*. Or, comme je vais le dire dans un instant, l'époque de sa construction doit être de la fin du XVe siècle, du temps de Martin Briçonnet, et, à cette époque, la ville n'était encore renfermée que dans sa troisième enceinte, c'est-à-dire celle qui fut faite en 1354 par les ordres du roi Jean, et qui fut remplacée par la quatrième enceinte au commencement du XVIIe siècle; et La Riche était un vrai faubourg, séparé du reste de la ville par des fortifications, une demi lune, une porte flanquée de deux tours et la ligne des fossés qui se prolongeaient des deux côtés du boulevard de ce faubourg, aujourd'hui appelé place Victoire. Ainsi la chapelle, pour être comprise dans le faubourg, devait être en dedans de ces fortifications.

Enfin une dernière circonstance, la plus remarquable de toutes, c'est que l'époque de la construction de cette chapelle est clairement indiquée. Cette découverte est d'autant plus précieuse qu'elle détruit l'assertion de l'historien Chalmel, d'après laquelle l'ancienne chapelle dans la rue de Saint-Lidoire aurait été la basilique du même nom au temps de Grégoire de Tours. Il est donc dit qu'elle avait été bâtie au temps de Martin Briçonnet, curé de Notre-Dame-La-Riche. Les paroles sont bien remarquables : *Cappella seu cappellania sancti Lidorii infrà fines et metas ecclesiæ parochialis et curatæ B. Mariæ divitis in suburbio hujus civitatis Turonensis, tunc temporis constructa et ædificata.* A quoi se rapporte ce *tunc temporis?* Évidemment au temps où vivait Martin Briçonnet; car on lit immédiatement auparavant : *Cùm laudabilis memoriæ defunctus Dominus Martinus Briçonnet, dùm viveret sacræ theologiæ professor ac prædictæ Turonensis ecclesiæ nec non beatissimi Martini canonicus præbendatus et in eâdem scholasticus, dudum suo testamento et ultimâ voluntate ordinasset.....* et le reste. De quelle date était le testament de Martin Briçonnet? On voit dans le contexte de la pièce qu'il était de 1502. D'un autre côté, j'ai cité un édit de Charles VIII, rendu en 1488, qui institue ce Martin Briçonnet chanoine de la chapelle de St-Jean-du-Plessis-les-Tours. Ainsi donc la construction de la chapelle de St-Lidoire doit dater de cette époque, c'est-à-dire de la fin du XVe siècle, et cette construction ne peut être placée au-delà de 1502, époque du testament susdit. Ainsi donc voilà

l'origine de cette chapelle bien connue : Bâtie à la fin du XVIe siècle, sous Martin Briçonnet, elle subsista jusqu'en 1562 ou environ 70 ans. Je dis 1562, parce que c'est le temps où les protestants causèrent des dégâts dans la ville de Tours, et c'est à cette époque que l'église de Notre-Dame-La-Riche fut ruinée en grande partie. La ruine de la chapelle en question fut entière comme l'acte le dit, et le terrain de l'édifice était nu en 1573, puisqu'il était loué à cette époque pour vingt sols tournois.

Mais maintenant cette chapelle était-elle bien située rue Saint-Lidoire, à la place de la maison qui porte actuellement le n° 1 ? Oui, tout l'annonce ; et cette circonstance qu'elle était dans le voisinage de l'église de Notre-Dame-La-Riche, et ce fait bien constaté qu'elle était dans l'enceinte du faubourg, et ce nom de Saint-Lidoire donné à la rue, et ce rapprochement de cette chapelle et de celle dont parle Chalmel dans ses *Tablettes de Touraine*, comme ayant existé dans la rue de Saint-Lidoire, et ayant été détruite à la fin du XVIe siècle. Il y a accord parfait dans les deux récits sur ce dernier point, et comme Chalmel n'a pu avoir connaissance de la pièce que je viens de décrire, qui est seulement connue dans les archives de l'église de Notre-Dame-La-Riche, il s'ensuit qu'il a puisé ses renseignements dans une autre source aussi certaine. Mais je vais encore signaler ici une autre particularité qui prouve bien que l'ancienne chapelle de Saint-Lidoire était sise au lieu où est maintenant la maison n° 1. C'est que, d'après le rapport des anciens habitants de la

paroisse de Notre-Dame-La-Riche, il y avait autrefois, c'est-à-dire avant la révolution de 1789, une procession que l'on faisait dans la paroisse à un jour donné de l'année. Ce jour était celui de la fête de saint Lidoire, 13 septembre. La procession se dirigeait par le faubourg, traversait une partie de la place Victoire et entrait dans la petite rue de Saint-Lidoire qui est contiguë à cette place. On chantait des litanies dans cette procession, et lorsqu'on était arrivé devant la maison actuellement n° 1, on s'arrêtait et l'on chantait la triple invocation du saint, en disant : *Sancte Lidori, intercede pro nobis.* Cette cérémonie fut encore renouvelée une fois depuis la révolution, au rapport des paroissiens de La Riche ; ce qui prouve bien qu'il y avait un ancien souvenir religieux attaché à cette maison. Il y avait aussi dans ce temps, comme de nos jours, des cierges allumés qui brûlaient au-dessus de la porte d'entrée. Les anciens, qui ont certifié ce fait, étaient alors élèves de l'école qui existait dans le prieuré de St-Médard, vis-à-vis l'église, et leur témoignage est d'autant moins suspect qu'ils étaient témoins oculaires du fait, faisant eux-mêmes partie de la procession dans la ligne d'accompagnement. Cette station à la porte de la maison est une preuve sans réplique qu'il y avait un souvenir religieux bien ancien qui se rattachait là, et ce ne pouvait être qu'à l'occasion d'une ancienne chapelle comme celle que je décris, qu'il en pouvait être ainsi.

La maison, visitée dans tous ses détails, ne présente aucune particularité qui annonce le reste ou le fragment

d'une ancienne construction religieuse. Les caves ont des voûtes communes, il en existe deux qui sont séparées par un mur de moellon. Au rez-de-chaussée il y a une pièce éclairée par de petites fenêtres en forme d'anses de panier, assez étroites, qui ne dénotent que la fin du XVIe siècle. Ainsi tout se trouve confirmé : la chapelle a été détruite vers 1562; à cette époque, le terrain était entièrement nu; quelque temps après, c'est-à-dire à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe, on bâtit sur ce terrain la maison que l'on voit maintenant, et c'est pour cette raison que j'ai dit plus haut que cette maison est postérieure au XVe siècle, puisqu'à cette époque il y avait encore une chapelle debout sur ledit terrain.

Une dernière remarque à faire sur la maison rue Saint-Lidoire, n° 1, c'est que dans le plus ancien contrat de vente de cette maison, qui est de 1748, il est dit qu'elle relevait du fief de Sainte-Maure, dépendant de la Cellerie de Saint-Martin de Tours, et c'est pour cette raison que les différents contrats de vente faits depuis furent exhibés successivement au fief et seigneurie de la Cellerie de Saint-Martin où ils étaient remembrés. On voit, dans ce droit, l'origine religieuse de la maison en question et cette circonstance vient se joindre à toutes les autres qui prouvent que là était l'ancienne chapelle de Saint-Lidoire.

Ainsi, de tout ce qui précède, il résulte que la maison n° 1 de la rue de Saint-Lidoire ne peut, en aucune façon, revendiquer l'honneur d'avoir été le lieu où était située l'ancienne basilique de Saint-Li-

doire. Il faut donc chercher ce lieu ailleurs, mais pourtant toujours dans le voisinage du cimetière des chrétiens, centre des idées religieuses de ces premiers temps.

§ II. Est-ce dans l'enceinte du prieuré de Saint-Médard que devait être située la basilique de Saint-Lidoire ?

Avant de répondre directement à cette question, il faut observer qu'il a dû y avoir dans le faubourg de Notre-Dame-La-Riche et dans les alentours de son église, quelque événement célèbre, quelque fait important qui se soit rattaché à l'histoire de la vie de saint Lidoire. C'est ce que prouve et le nom de ce saint donné à une rue et la chapelle qui fut bâtie dans cette même rue vers la fin du xv[e] siècle, au temps de Martin Briçonnet, comme je l'ai dit ci-dessus, chapelle qui pouvait avoir été bâtie à la place d'un édifice religieux plus ancien, et la procession de la paroisse de Notre-Dame-La-Riche, qui se faisait le jour de la fête de ce saint dans ladite rue comme je l'ai expliqué plus haut. Je rappelle surtout un fait que j'ai cité, c'est qu'on faisait la station devant la maison qui a remplacé l'ancienne chapelle de ce saint, et qu'on y chantait la triple invocation à saint Lidoire; et encore l'autel érigé dans l'église de Notre-Dame-La-Riche, en l'honneur de ce saint, en 1575, pour remplacer l'ancienne chapelle qui avait été détruite en 1562. A cet autel, qui a existé jusqu'au moment de la révolution de 1789, on devait acquitter la fondation établie dans

l'ancienne chapelle, et qui consistait en deux messes par chaque semaine, à l'honoraire annuel de douze livres pour les cent quatre messes à prendre sur la métairie de la Cossonnière, située dans la paroisse d'Azay-le-Rideau ; et enfin, pour dernière preuve à l'appui de ce que j'ai dit ci-dessus, la fête de Saint-Lidoire qui est célébrée solennellement tous les ans depuis un temps immémorial par les buandières de la paroisse, qui prétendent que saint Lidoire était né à La Riche, et que sa mère appartenait à leur classe par sa profession. Toutes ces circonstances réunies prouvent qu'il y a eu dans la paroisse de Notre-Dame-La-Riche quelque souvenir particulier de saint Lidoire. Or, ce souvenir ne peut se rattacher ni à la circonstance de la naissance de ce saint dans ce faubourg, puisque Grégoire de Tours dit formellement qu'il était habitant de la cité de *civibus Turonicis*, ni à une autre circonstance conservée dans les traditions populaires d'après laquelle il aurait établi sa résidence, son siége épiscopal dans ce lieu, ce qui est contre toute vraisemblance. Il est donc naturel de rattacher ce souvenir à l'existence de la basilique qui portait son nom, dans laquelle il fut inhumé, et qui a dû être construite près des lieux où tous ces souvenirs se sont conservés, c'est-à-dire dans le voisinage de l'église de Notre-Dame-La-Riche, sinon à la place même de cette église.

A cette première donnée vont se joindre trois preuves, savoir : une preuve historique des plus fortes, tirée d'une pièce authentique du IXe siècle, et deux autres preuves moins concluantes, sans doute, mais qui

pourtant serviront à la corroborer. Le but de ces preuves est d'établir que la basilique de Saint-Lidoire existait dans l'enceinte de l'ancien prieuré de Saint-Médard, soit dans l'intérieur même du monastère, soit à la place de l'église de Notre-Dame-La-Riche, qui lui était contiguë.

PREUVE HISTORIQUE. — Cette preuve historique se tire d'une lettre écrite par le pape Adrien II au roi de France, Charles-le-Chauve, en 867 selon les uns, et 871 selon d'autres. Cette lettre est de la plus grande authenticité, puisqu'elle se trouve dans Baronius, dans tous les recueils de conciles, et notamment dans le grand recueil des conciles intitulé *Conciliorum*, édition royale de Versailles, tome XXIII, page 80. Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de cette ville. La lettre du pape Adrien II est citée par le père Longueval dans son *Histoire de l'Eglise gallicane*, par l'auteur de l'*Histoire manuscrite de Marmoutier*, qui est à la bibliothèque de cette ville ; par D. Gervaise dans sa *Vie de saint Martin*, et par Chalmel dans son *Histoire de Touraine*. Maan seul a gardé le silence sur cette lettre, et il ne l'a citée ni dans le cours de son ouvrage, ni dans les pièces justificatives à la fin, quoique d'ailleurs il cite trois lettres du pape Adrien II, l'une adressée à Hérard, archevêque de Tours, l'autre à Actard, alors évêque de Nantes et plus tard archevêque de Tours, pour lui accorder le pallium; et la troisième aux évêques du concile de Douzy sur la translation du même Actard au siége de Tours. On voit même dans cette dernière eêtre deux phrases qui se trouvent textuellement dans

la lettre au roi Charles-le-Chauve que je vais citer. Ce silence de Maan sur une pièce aussi importante de l'histoire ecclésiastique de Touraine, lorsque tous les autres historiens en parlent, fait voir qu'il en redoutait le contenu contre l'opinion par lui adoptée qui lui fait confondre l'église et la basilique en un seul édifice, et on ne saurait expliquer autrement ce silence. Quoi qu'il en soit, je vais citer une partie de cette lettre du pape Adrien II au roi Charles-le-Chauve, écrite en 867.

Elle se divise en deux parties : dans la première, le pape témoigne ses regrets de ce que le roi ait reçu de mauvaise grâce les avertissements du siége apostolique à l'occasion de la déposition d'Hincmar, évêque de Laon, neveu du fameux Hincmar, archevêque de Reims. Il n'approuve pas cette déposition, à laquelle le roi paraît avoir contribué, et il ordonne d'envoyer à Rome l'évêque pour annuler la sentence prononcée contre lui. Voilà pour la première partie.

La deuxième partie de cette lettre, que je ne puis encore donner que par extrait à cause de sa longueur, est toute relative aux désastres causés par les Normands dans la ville de Tours et à la nomination qu'il vient de faire d'Actard, évêque de Nantes, au siége archiépiscopal de cette ville. Voici donc l'extrait de cette seconde partie de la lettre :

« Adrianus episcopus servus servorum dei dilecto « filio Carolo glorioso regi.

« Vidimus eum (scilicet Actardum) valdè tristem « propter persecutionem paganorum (il parle ici des

« Normands) et cùm omnes sint penè res ipsius Ec
« clesiæ depopulatæ. » Ces premiers mots de la lettre sont exactement les mêmes jusque-là que ceux d'une autre lettre citée par Maan et adressée par le pape aux pères du concile de Douzy, dont j'ai parlé plus haut. Après, le pape continue ainsi : « Precamur largissi-
« mam munificentiam et caritatem vestram... ut non
« patiamini tantum locum pessùm ire et in desolatio-
« nem (il parle de la ville de Tours) præsertìm cùm
« fuerit ex antiquo metropolis et meritis gloriosissimi
« confessoris Christi Martini honorabilis semperque
« venerabilis et inter gallicanas eàdem vel secunda vel
« tertia provincia turonensis et cùm aliæ quæ sub eâ
« sunt civitates jam sint penè destructæ, harum Ma-
« trem tantam et metropolimone patiamini destrui,
« desolari et deshonerari vestro in tempore. Quin po-
« tiùs studete eam de rebus vestris propriis vel procul
« ab eâ positis, vel tutis à paganis ditare continere et
« extollere. Quia tunc eam vobis in æternum confirma
« tis eamque ecclesiarum dei obsequiis condonatis et
« reservatis omnibus sua jura Metropolitanis. Nostis
« enim quia omne Monasterium in potestate episcopi
« consistere debet juxtà canonicam auctoritatem, et
« quia hoc est transgressum ideò plurima Monasteria
« habentur destructa sicut Monasterium Sancti Me-
« dardi Turonis *in quo jacent episcoporum primi Turo-*
« *nensium Lidorius et Gatianus*, sicut et Monasterium
« majus, sicut etiam alia in eâdem civitate Monasteria
« quæ forsitan per episcopale ministerium et vestrum
« sapientissimum consilium et largissimum donum
« poterunt redire ad priorem statum. »

Le pape termine sa lettre par cette promesse flatteuse que si le roi accède à sa demande en faveur de la ville de Tours, alors cette ville devra changer son nom de *Cæsarodunum* en celui de *Carolidonum*, ou don de Charles. Voici ses paroles :

« Precamur vos eidem (scilicet Civitati) restituere « et sicut precati jàm sumus ad præsens de vestris « rebus propriis per præceptum vestrum eam ditare, « construere et vobis in æternum propriam facere, ut « non vocetur ut antiquitùs Cæsarodunum ulteriùs, « sed Carolidonum in perpetuum. »

Voilà donc ce qu'il y a de plus important dans la deuxième partie de cette lettre. Il faut observer qu'elle était écrite sous la dictée d'Actard, évêque de Nantes, qui était alors à Rome, comme nous le voyons au commencement de la lettre : « Vidimus Actardum valdè « tristem propter persecutionem paganorum, » c'est-à-dire des Normands, comme tout le reste de la lettre le prouve. Or, pour connaître toute l'autorité que la présence d'Actard devait donner au contenu de cette lettre, il faut dire quelque chose de cet évêque de Nantes, qui devint depuis archevêque de Tours.

D'après Dargentré, cité par Maan, Actard était né à Tours d'une famille assez respectable, sans que rien annonce qu'elle fût noble : *Turoni non ignobili ortus genere*, et Dargentré ajoute qu'il se distinguait dans cette ville parmi les clercs de son temps par sa science et par l'intégrité de ses mœurs.

Chalmel, dans son *Histoire de Touraine*, nous apprend aussi qu'Actard était né à Tours, où il avait été

élevé aux écoles de la cathédrale. Il est à croire qu'il y a ici erreur et que l'école dont il s'agit était celle de Saint-Martin, qui était déjà célèbre à cette époque, ayant été fondée environ soixante ans auparavant par Alcuin. Chalmel ajoute une circonstance qui est aussi rapportée par Maan, c'est qu'Actard, avant sa promotion à l'évêché de Nantes, était abbé d'un monastère dans le diocèse de Tours, dont le nom n'est pas désigné, et, à en croire Chalmel, après son expulsion forcée de Nantes, il vint reprendre la direction du monastère qu'il avait gouverné auparavant.

Quoiqu'il en soit, ces détails prouvent qu'Actard devait parfaitement connaître la ville de Tours, lieu de sa naissance et où il avait été élevé, et qu'il devait savoir où étaient situés les monuments qu'elle renfermait. Le témoignage du pape écrivant sous sa dictée a donc toute l'autorité du témoin oculaire le plus digne de confiance. On ne peut supposer dans Actard ni dans le pape l'intention de tromper le roi Charles-le-Chauve. C'était évidemment manquer le but qu'on se proposait, qui était le rétablissement des monastères de la ville de Tours, en citant à l'occasion d'un de ces monastères des faits apocryphes et controuvés; il était trop facile au roi de découvrir l'erreur pour qu'on se hasardât de surprendre ainsi sa religion.

Maintenant, quel est donc le passage de la lettre du pape Adrien II qui prouve le fait que j'avance ici, à savoir que la basilique de Saint-Lidoire se trouvait dans l'enceinte du prieuré de Saint-Médard ? Le voici :

Monasterium sancti Medardi Turonis in quo jacent episcoporum primi turonensium Lidorius et Gatianus.

D'après ce témoignage, que je regarde comme bien authentique, les corps de saint Lidoire et de saint Gatien reposaient ensemble dans l'enceinte du monastère de Saint-Médard de Tours, en l'année 867 ou 871, selon la différence de date que l'on donne à la lettre du pape Adrien II. Grégoire de Tours nous apprend que la basilique de Saint-Lidoire renfermait d'abord le corps de ce saint, puis celui de saint Gatien qui y fut transféré plus tard par saint Martin. Il en était encore ainsi en 595, époque de la mort de saint Grégoire de Tours. Depuis cette dernière époque jusqu'à celle que je cite, il y a un laps de temps de 272 à 275 ans, et pendant cet intervalle il aurait pu, sans doute, s'opérer un changement quelconque, quelque déplacement dans le lieu où les tombeaux étaient réunis. Mais l'histoire ecclésiastique du pays n'en dit rien. Aucun fait ne vient à l'appui de cette assertion. Au contraire, tout prouve que les corps de saint Gatien et de saint Lidoire reposaient encore là où ils avaient été primitivement inhumés, puisqu'on ne les avait pas soustraits à la fureur des Normands et qu'ils y étaient restés, quoique le monastère fût détruit il y avait déjà près de trente ans. En effet, la première invasion, tentée par le fameux roi de mer Hasting, sur la ville de Tours, à la tête de ses Normands, eut lieu en 838, d'après M. l'abbé Rabion, dans sa notice sur l'origine de l'église de la Basoche et de la fête de la Subvention de Saint-Martin,

insérée dans le tome 1er des mémoires de notre Société, année 1842, et c'est dans cette invasion qu'eut lieu sans doute le sac des monastères de Tours et en particulier celui de Saint-Médard ; car, à la seconde invasion qui arriva en 853, la ville se trouva défendue par le débordement simultané de la Loire et du Cher, dont les eaux s'étaient réunies et couvraient un espace de plus d'une demi-lieue. Il s'ensuit donc que, dans cette dernière attaque, il n'y eut que l'abbaye de Marmoutier qui eut à souffrir des ravages des Normands, et les habitations et édifices d'au-delà de la Loire furent protégés par les eaux.

Ainsi, si les corps de saint Gatien et de saint Lidoire n'étaient pas toujours restés dans le lieu où était la basilique de Saint-Lidoire et qui avait servi à leur sépulture, on s'étonnerait à bon droit qu'ils se trouvassent encore déposés dans le monastère de Saint-Médard, détruit depuis environ trente ans par les Normands. Un tel fait serait bien difficile à expliquer, en voyant surtout les deux corps réunis ensemble. On dira peut-être pour l'expliquer que, d'après la leçon du bréviaire de Tours, article fête de la Translation de saint Gatien, 2 mai, une ancienne tradition de l'église de Tours porte que le corps de saint Gatien, au temps de l'invasion des Normands, fut transporté dans le nord de la France, en une ville du diocèse d'Arras, nommée Béthune, et qu'ainsi il serait possible qu'à son retour, cette relique précieuse fût déposée provisoirement dans le monastère de Saint-Médard, quoique ruiné, et que c'est là ce qui explique la mention

qui en est faite dans la lettre du pape Adrien II. Je répondrai à cette difficulté en son lieu, dans le dernier chapitre de mon mémoire, réservé à la solution de toutes les difficultés et objections que l'on peut faire contre les faits avancés dans mon travail. Mais, dans tous les cas, ce n'est pas seulement le corps de saint Gatien qui se trouve dans l'enceinte de l'abbaye ruinée; c'est aussi celui de saint Lidoire, et la réunion de ces deux corps saints en un même lieu prouve bien que c'était là qu'ils avaient reçu tous deux la sépulture dans la basilique de Saint-Lidoire.

Deux choses me frappent surtout dans le passage de la lettre du pape Adrien II. Ce mot *jacent* appliqué aux corps des deux premiers évêques de Tours, et l'ordre dans lequel leurs noms sont énoncés, *primi episcoporum Turonensium Lidorius et Gatianus*.

D'abord, le mot *jacent* est une expression technique pour l'inscription d'un tombeau. Le pape ne dit pas : *in quo reperiuntur, in quo manent, in quo depositi sunt;* mais : *in quo jacent*. Cette observation détruit bien l'idée de ceux qui penseraient que le corps de saint Gatien aurait été là alors déposé provisoirement. Comme je viens de le dire, le terme dont le pape se sert, *jacent*, aurait été impropre dans ce cas, et ce mot rappelle tout naturellement l'idée des deux tombeaux contigus ou autrement de la basilique qui les renfermait.

La seconde observation porte, comme je l'ai dit, en ce que le pape, mentionnant les deux premiers évêques de Tours, ne dit pas *Gatianus et Lidorius*,

comme l'ordre le demandait et comme ce pape, d'ailleurs, ne pouvait l'ignorer; mais il dit *Lidorius et Gatianus*. Pourquoi cette inversion qui a lieu sous la dictée d'Actard? est-ce ignorance, ou bien y a-t-il quelque dessein caché dans cette expression? Il ne pouvait y avoir ignorance sur un fait qui était tant connu d'Actard et que le pape lui-même avait pu vérifier dans les archives de Rome. Il me semble bien, dans ce passage de la lettre du pape, voir la mention de la basilique de Saint-Lidoire où ce saint avait été enterré d'abord et avant saint Gatien, et où ce dernier avait été transféré plus tard par saint Martin. Le pape mentionne d'abord celui qui avait été inhumé le premier dans le lieu qu'il indique, et c'était saint Lidoire; puis il range à côté de lui le tombeau de saint Gatien. Il n'y a rien de forcé dans cette explication, et faute de l'admettre, on serait tenté d'attribuer au pape une bévue historique. Ainsi, ce déplacement de nom, qui paraît avoir rapport à la priorité de sépulture et non à l'ordre chronologique du ministère pontifical, viendrait encore en preuve du fait que j'avance que le pape veut parler ici de la basilique de Saint-Lidoire ou au moins du lieu où elle était construite; car cette basilique devait être détruite alors et elle avait subi le sort commun de toutes les dépendances du monastère. Voilà donc pour la première preuve ou la preuve historique; je vais maintenant la fortifier de deux autres preuves accessoires tirées de l'existence du caveau ou de la chapelle souterraine de Saint-Gatien que l'on voit encore aujourd'hui, et de l'idée attachée au mot

basilique dans les Gaules au VI[e] et au VII[e] siècles, d'après Mabillon et Ducange.

Deuxième preuve, tirée de l'existence du caveau de saint Gatien. — Il existe sur un petit terrain, vis-à-vis l'église de Notre-Dame-La-Riche, une chapelle souterraine qui a toujours porté et qui porte encore aujourd'hui le nom de Cave ou de Caveau-de-Saint-Gatien. Cette chapelle a environ 3 mètres 50 centimètres d'abaissement au-dessous du sol. La tradition de la paroisse la fait remonter à une bien haute antiquité. Mais, ce qu'il y a de certain et d'incontestable, c'est que sur l'une des murailles intérieures, celle qui regarde l'ouest, on voit une pierre sur laquelle est gravé le millésime de 1517 en chiffres du temps. Le 7 ne dépasse pas le 5, et ce dernier chiffre a tout à fait la forme ancienne. Tous les observateurs qui ont visité cette date sont tombés d'accord qu'elle ne pouvait être autre que celle de la construction intérieure du caveau. Ainsi donc il paraît prouvé que la chapelle actuelle a plus de 300 ans d'existence, et, ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'elle est antérieure à la reconstruction de l'église de Notre-Dame-La-Riche qui eut lieu après la dévastation commise par les protestants, en 1562, c'est-à-dire près de cinquante ans plus tard que la date du caveau. Il paraît que le lieu même où se trouve ce caveau fut longtemps ignoré, ou au moins qu'on s'abstint de le visiter pendant bien longtemps, car toutes les inscriptions qu'on lit en différents endroits des parois intérieures ne remontent pas au delà de 1770. L'opinion publique ne

paraît pas avoir été bien fixée sur la destination de ce caveau : selon les uns, c'était une crypte où saint Gatien se retirait pour célébrer les saints Mystères, et c'est ce que l'on voit dans une pièce du 13 mai 1760, déposée aux archives de la préfecture, qui est une requête présentée par les notables habitants de la paroisse de Notre-Dame-La-Riche, pour s'opposer au déplacement de l'ancien cimetière qui eut lieu alors; selon les autres, et c'est le plus grand nombre, c'était le tombeau même de saint Gatien, et c'est ce qu'apprend une inscription gravée sur marbre qui paraît un peu ancienne et qui est attachée à l'une des faces extérieures de la pyramide qui surmonte le caveau. Voici le contenu de cette inscription :

« Icy ont été les reliques et le tombeav du glorievx
« saint Gatien, apostre de Tovraine. »

L'opinion commune est donc que ce caveau a été le tombeau de saint Gatien, et que c'est là qu'il a été inhumé.

Maintenant, quelle a été la véritable destination de ce caveau, qui est aujourd'hui une chapelle souterraine? Était-ce une de ces cryptes où saint Gatien se retirait pour célébrer les saints Mystères, comme nous l'apprend Grégoire de Tours ? Était-ce le premier tombeau de saint Gatien, le lieu où il fut primitivement enterré, ou bien était-ce son second tombeau, c'est-à-dire l'endroit où il fut transféré, par saint Martin, à côté de saint Lidoire? C'est ce qu'il importe d'examiner en détail.

1° Il ne paraît pas que ce caveau eût été une crypte

où saint Gatien se fût caché quelquefois pour célébrer le culte. Car, d'après l'archéologie chrétienne de notre savant collègue, M. l'abbé Bourassé, article Cryptes, on donne ce nom, qui veut dire lieux cachés, lieux secrets, à des souterrains autres que les catacombes, et à des grottes ou cavernes, soit naturelles, soit factices, où les chrétiens se réfugiaient dans les temps de persécution. Or, dit-il, toutes les cryptes peuvent être rapportées à trois divisions : les cryptes construites dans un but direct, celles qui furent établies dans des cavernes, et enfin celles qui furent placées sous le sanctuaire de l'église au Moyen-âge. Or, le caveau dit de Saint-Gatien ne pouvait être ni une crypte pratiquée dans une caverne, ni une chapelle souterraine placée sous l'autel et qu'on appelait *Confessio* ou *Martyrium*. Jamais l'autel de l'église ne fut placé là, puisqu'il aurait été orienté en sens inverse de l'usage ordinaire, et que, d'ailleurs, rien ne l'annonce. Il faudrait donc dire que le caveau en question était une crypte de la première espèce ou celle qui était ouverte dans un but direct. A cette sorte de crypte, dit l'auteur de l'ouvrage cité, se rapportent les allées souterraines creusées dans quelques cimetières pour recevoir les évêques et les diacres au moment des persécutions et les soustraire aux recherches de leurs ennemis. Ce serait montrer beaucoup de hardiesse que de soutenir que telle était, dans le principe, la destination du caveau de Saint-Gatien. Son peu d'espace n'autoriserait pas à le croire. D'ailleurs, l'auteur cité sur la nature des cryptes, dit qu'on en

connait fort peu auxquelles on ait donné cette forme. Ainsi, on n'a aucune preuve que le caveau dit de Saint-Gatien ait été originairement une crypte.

2° Il n'y a pas d'apparence non plus que ce caveau ait été le premier tombeau de saint Gatien, celui où il reposait avant la translation de son corps, faite par saint Martin. Depuis cette translation, ce tombeau dut perdre beaucoup de sa célébrité, de même que le premier tombeau de saint Martin resta presque inconnu après la translation qui fut faite par saint Perpet dans le nouveau. D'après la requête des habitants de la paroisse de Notre-Dame-La-Riche, du 13 mai 1760, dont j'ai parlé ci-dessus, on voit que la tradition d'alors ne mettait pas le premier tombeau au lieu où est maintenant le caveau. En effet, on demandait le maintien du cimetière d'alors pour deux raisons: la première, parce qu'une ancienne tradition apprend à toute la Touraine que saint Gatien a célébré les saints Mystères dans une cave qui est proche du grand pilier de La Riche; la deuxième, parce que le même saint apôtre a été inhumé dans le cimetière même que l'on veut détruire. Ainsi donc on distingue bien par là et le lieu où saint Gatien célébrait les saints Mystères, qui était le caveau, et le lieu où il fut inhumé en premier lieu, qui était dans l'étendue du cimetière.

Une autre preuve qu'on peut encore fournir, c'est que, d'après Grégoire de Tours, le cimetière où saint Gatien fut enterré, s'appelait alors le cimetière des Pauvres : *In cœmiterio quod erat pauperum*. Or, on

voit, dans un échange fait par acte du 8 mai 1511 entre la Maison-Dieu du Saint-Esprit et la fabrique de Notre-Dame-La-Riche, que le premier établissement cède à l'église une portion de cimetière appelée le cimetière des Pauvres. Maintenant, où est cette portion? elle se prend, d'après l'acte original qui est aux archives de la préfecture, d'un bout à la voulte de l'église (on appelait ainsi la sacristie voûtée qui existe encore aujourd'hui), et d'autre bout à la rue de la Hallebarde. Le nom de rue des Mendiants ou des Pauvres, que portait autrefois la rue Chanteloup, confirme ce fait. Ainsi donc cette partie du cimetière, qui avait toujours retenu le nom de cimetière des Pauvres qu'elle portait au temps de saint Grégoire de Tours, et sans doute comme souvenir historique, puisqu'elle portait ce nom alors qu'elle était possédée par la Maison-Dieu du Saint-Esprit, cette partie, dis-je, du cimetière aboutissait à l'endroit où est le maître-autel de l'église, et voilà pourquoi une tradition, qui s'est toujours conservée, porte que ce maître-autel a été élevé à l'endroit même où était ce premier tombeau. Donc, le caveau de Saint-Gatien est tout à fait distinct de ce lieu.

Le caveau de Saint-Gatien n'étant ni un reste de crypte des premiers siècles, ni le premier tombeau où ce saint reçut la sépulture, il s'ensuit qu'il faut plutôt le regarder comme un reste de l'ancienne basilique de Saint-Lidoire, le lieu même où les corps des deux saints évêques avaient été déposés, une chapelle qui fut bâtie plus tard pour rappeler le souvenir de ce

précieux dépôt. L'exhaussement de terrain qui s'est opéré depuis des siècles dans le sol des habitations de la ville permet de croire que le niveau de la rue était peu différent de celui qu'a maintenant le fond du caveau. La tour carrée de près de 33 mètres d'élévation, qu'on appelait le Gros-Pilier-de-La-Riche, et qui fut détruit en 1785, confirme encore ce fait. Cette tour était un solide dans toute sa hauteur, et, selon toute apparence, elle servait de parallèle à une autre tour pareille qui a disparu depuis bien longtemps, et toutes deux formaient l'entrée de l'église. Elles étaient tellement contiguës au caveau, qu'une partie de l'entrée de ce caveau se trouvait sous la base de celle qu'on appelait le Gros-Pilier-de-La-Riche. On peut donc croire que ces deux tours ou piliers servaient d'entrée à l'ancienne église de Notre-Dame-La-Riche, et que cette entrée se reliait au caveau qui, par là, était une dépendance de l'église. D'où je conclus que la présence du caveau dans ce voisinage est un souvenir qui atteste que là, ou au moins près de là, était l'ancienne basilique de Saint-Lidoire, puisque ce caveau n'a pu avoir d'autre destination que de servir de second lieu de sépulture à saint Gatien.

Troisième preuve, tirée de l'idée attachée au mot Basilique dans les Gaules aux VIe *et* VIIe *siècles.* — Je n'ai besoin de rappeler ici que ce que j'ai établi longuement dans la première partie de mon Mémoire, à savoir que, d'après Ducange, Mabillon rapporte dans ses œuvres posthumes qu'une question fut agitée chaudement au commencement du XVIIe siècle entre

deux savants de l'époque, sur le sens à attacher aux mots Église et Basilique ; et Mabillon ajoute qu'il fut très-bien prouvé, par de Valois contre le docteur Delaunoy, qu'aux VIe et VIIe siècles de l'Église, dans les Gaules, le mot Église désignait toujours une église cathédrale ou paroissiale, et celui de basilique une église conventuelle, une église de monastère. J'ai prouvé, par plusieurs citations, que cette application était assez juste dans l'*Histoire ecclésiastique des Francs* de saint Grégoire de Tours. Maintenant, toute la question dans le cas présent se réduit à savoir si au temps de Grégoire de Tours, il y avait déjà un monastère du nom de Saint-Médard, le même qui portait ce nom au IXe siècle et qui avait été ruiné à cette époque, d'après la lettre du pape Adrien II. Si ce fait était prouvé, il s'ensuivrait que l'église désignée par Grégoire sous le nom de *Basilica sancti Lidorii*, en supposant qu'elle aurait été construite dans le faubourg de Notre-Dame-La-Riche, devait nécessairement se trouver dans l'enceinte, ou au moins dans le voisinage du monastère de Saint-Médard, puisqu'on ne connaît aucun autre monastère qui ait existé anciennement dans l'étendue de ce faubourg.

Or, quoiqu'il soit difficile de prouver que le monastère de Saint-Médard existait déjà au temps de saint Grégoire de Tours, on a des données qui peuvent le faire croire. Le temps de sa mort n'est éloigné que de deux cents et quelques années de l'époque où le pape Adrien mentionne ce monastère comme détruit. L'époque des ravages causés par les Normands, dans

la ville de Tours, est de 838, comme je l'ai dit ci-dessus; le monastère pouvait exister bien des années auparavant. La vénération que l'on avait pour les reliques de saint Médard, évêque de Noyon, dans la Touraine, venait de sainte Radégonde, épouse de Clotaire Ier, qui, après avoir renoncé au monde, vint passer quelques années à Tours, et alla finir ses jours à Poitiers, où elle mourut, le 13 août 587. Cette pieuse reine, avant d'embrasser la vie religieuse, avait été recevoir le voile, à Noyon, des mains de saint Médard, qui l'avait ordonnée diaconesse, selon l'usage du temps, et c'est de là qu'elle était venue à Tours. Elle devait être en rapport de connaissance avec Grégoire de Tours, puisque nous voyons dans sa vie que cet évêque alla faire la cérémonie d'enterrement à la place de Mérovée, évêque de Poitiers, qui était absent. Saint Médard était mort vers l'an 545. Son culte pouvait donc être déjà bien répandu en Touraine et dans les environs par le pieux empressement de sainte Radégonde, lorsque Grégoire de Tours écrivait. Aussi, nous voyons dans la vie de sainte Monégonde de Chartres, composée par cet historien, que cette sainte, retournant en son pays, passa par un endroit qu'il appelle Evena, et où il dit que les reliques du bienheureux Médard, confesseur de Soissons, étaient conservées : *Evena in quo vico beati Medardi confessoris Suessionnensis reliquiæ continentur.* Les historiens se sont beaucoup exercés pour savoir quel était ce bourg : il paraît plus probable, d'après la dissertation de M. de la Saussaye sur la Pile-de-Cinq-

Mars, que c'était dans la paroisse voisine de cette l'île, et qui, pour cette raison, s'appela plus tard Saint-Méard, Maars et Mars. Ce fait prouve donc que le culte de saint Médard était connu alors dans la Touraine. Un autre fait, qui le prouve encore plus, est celui qu'on trouve dans le livre de *la Gloire des Confesseurs*, de saint Grégoire de Tours, chap. 95 : *De Medardo Suessionnensi episcopo.* Après avoir rapporté tous les miracles qui se passaient à son tombeau, situé près la ville de Soissons, l'historien ajoute que le bâton pastoral de saint Médard était conservé avec beaucoup de respect en Touraine, et qu'il y opérait des guérisons. *Habetur apud nos baculus ejus, de quo plerumque infirmi medicamina sunt experti.* Y aurait-il beaucoup de témérité à dire que l'endroit où l'on conservait ce bâton pastoral était le monastère dont nous parlons ? Au moins la chose n'est pas impossible et elle est assez probable. Le point important est de prouver que le culte de saint Médard était bien répandu alors, et c'est ce que je viens de faire. Ensuite, par respect pour la basilique de Saint-Lidoire, où le corps de saint Gatien reposait également, il a dû se former, dès les premiers temps, un couvent de moines dans les environs, de même qu'il s'en forma un auprès du tombeau de saint Martin. Tout cela était dans les usages du temps. Par là, s'il n'est pas absolument démontré que le mot Basilique, appliqué à l'église de Saint-Lidoire par Grégoire de Tours, indiquât, de son temps, une église de monastère, il y a de fortes probabilités pour le croire, et je ne regarde pas sans valeur cette troisième et dernière preuve que

je viens de fournir. Une observation que je crois devoir faire, selon l'opinion de ceux qui soutiendraient que la basilique de Saint- Lidoire était construite dans la rue même qui porte maintenant le nom de ce saint, à la place de l'ancienne chapelle qui, comme je l'ai fait voir plus haut, avait été élevée par les soins de la famille Briçonnet, vers la fin du xv[e] siècle et qui fut ruinée en 1562, c'est qu'il pourrait se faire qu'elle eût été construite là, sans renoncer pourtant au sentiment que j'embrasse. Ce terrain n'est pas assez éloigné de l'ancien prieuré de St-Médard, qui est actuellement la maison des Frères, pour qu'il n'eût pas pu être compris dans l'enclave de ce monastère. Cependant je suis toujours porté à penser que cette basilique était à la place même de l'église de Notre-Dame-La-Riche, ainsi que j'essaierai de le prouver ci-après.

Une autre observation que je crois devoir mentionner ici, c'est qu'il pourrait se faire que le nom donné à la rue dite de Saint-Lidoire vînt de ce que cette rue conduit en droite ligne à l'église de La-Riche, où je suppose qu'était la basilique. Les constructions qui existent de ce côté sur la place dite de La Riche ne sont pas anciennes. Autrefois, c'était le cimetière qui était là et le terrain du jardin de la Maison-Dieu du Saint-Esprit. Ainsi, le nom de Saint-Lidoire a pu être donné à cette rue, parce qu'elle conduisait directement à l'ancienne basilique de Saint-Lidoire, comme on peut le voir sur la carte topographique de Tours, et cette supposition fortifie encore mon opinion et est une espèce de quatrième preuve à l'appui du fait que j'ai avancé plus haut.

Article quatrième. — A quelle époque les corps de saint Gatien et de saint Lidoire, qui étaient dans l'église métropolitaine, au XVe siècle, ont-ils dû y être transférés?

Nous savons d'une manière certaine que le corps de saint Lidoire était déposé dans une châsse de l'église métropolitaine, au XVe siècle. Ce fait nous est attesté par une légende qu'on trouve dans le *Bréviaire* de Tours, par M. Amelot, en 1685. On y voit que le jour de la fête de ce saint, 13 septembre, un enfant qu'on avait contraint à travailler dans l'île de Saint-Julien, pour blanchir du linge, se vit la main prise par l'instrument dont il se servait. Cet instrument est désigné ainsi : *Baculus quo puer aquis telas perfundebat.* C'était donc une espèce de pelle creuse à peu près semblable à celle dont on se sert actuellement pour vider le fond de cale des barques qui font eau. L'instrument s'étant ensuite détaché des mains de l'enfant, grâce à ses prières réitérées et à celles de sa mère, on vit à la place où il tenait, c'est-à-dire au doigt du milieu, une grave écorchure qui rendit du sang en abondance. La mère étant venue avec l'enfant rendre compte de l'événement à l'archevêque d'alors, qui était Jean de Benard, on reconnut le fait miraculeux et on le proclama au son des cloches et par des chants de joie : *Signis pulsantibus et canente clero.* Alors l'archevêque ordonna qu'en mémoire de ce fait, qui était arrivé en l'année 1446, on suspendrait à la châsse de saint Lidoire, qui se trouvait en l'église

métropolitaine, l'instrument de bois dont l'enfant s'était servi. Or, il faut bien observer qu'il est dit que dans cette châsse reposait le corps entier de saint Lidoire. *Capsa in quâ beati Lidorii corpus repositum erat.* Ainsi voilà un document historique qui prouve que le corps de saint Lidoire se trouvait dans l'église métropolitaine de Tours en l'année 1446.

Maintenant, à quelle époque est-il également certain que le corps de saint Gatien reposait à l'église cathédrale? En 1562; car c'est un fait bien authentique qu'à cette époque, les calvinistes s'emparèrent dans ce lieu du corps de saint Gatien qui y était conservé précieusement, et qu'ils le brûlèrent dans des fourneaux où ils firent fondre en même temps des châsses précieuses d'or et d'argent, qu'ils trouvèrent en différentes églises de la ville. Ce fut dans ce même temps que les corps de saint Martin, de saint Brice, de saint Grégoire de Tours et de tant d'autres, furent livrés aux flammes, par suite d'une réaction religieuse dont les conséquences furent si déplorables. Ainsi, rien de plus certain que ces deux faits, que les corps de saint Gatien et de saint Lidoire étaient déposés dans l'église métropolitaine, savoir : celui de saint Gatien en 1562, et celui de saint Lidoire en 1446. Le fait de la présence du corps de saint Gatien est constaté par Maan, qui donne tous les détails de la manière dont il fut livré aux flammes, par la leçon du *Bréviaire* de Tours, au 2 mai, qui est la fête de la Translation de saint Gatien, par D. Gervaise, auteur de la *Vie de saint Martin*, et enfin par Chalmel, dans son

Histoire de Touraine. Quant au fait de la présence du corps de saint Lidoire, j'en ai donné la preuve ci-dessus.

Mais, à quelle époque ces deux corps saints avaient-ils été transférés à l'église métropolitaine? c'est ce qu'il est assez difficile d'établir, par suite de la confusion que les auteurs ont mise entre les deux églises bâties au temps de saint Lidoire. Si nous consultons le *Bréviaire* de Tours, à l'article de la fête de la Translation de saint Gatien (2 mai), nous y voyons, dans l'édition de M. Amelot, de 1685, et dans une édition plus ancienne encore, qui est entre les mains de M. l'abbé Bourassé, l'un de nos collègues, que saint Martin fit transporter le corps de saint Gatien à la mère-église: *ad matrem ecclesiam*, et l'on suit en tout le récit de Grégoire de Tours. Dans le *Bréviaire* actuel, on dit que cette translation eut lieu *ad majorem ecclesiam* à la grande église, à la principale église. Du reste, c'est le même récit. C'est donc toujours la même chose, et, tout en rapportant cela, le *Bréviaire* actuel convient que la fête de cette translation ne fut instituée qu'au milieu du XIIIe siècle, par Juhel de Mateflon, archevêque de Tours. La question n'a donc pas avancé d'un pas dans ce récit, et la translation en question n'est autre que celle qui se fit à la basilique de Saint-Lidoire, par saint Martin, et dont j'ai longuement parlé dans la première partie de mon mémoire: Comme on a toujours confondu les deux édifices, on s'est permis de dénaturer un peu les choses, et au lieu de dire qu'on avait fait la trans-

lation à la basilique de Saint-Lidoire, comme le porte le texte de Grégoire de Tours, on s'est permis d'y substituer l'église-mère, l'église principale ou la métropole.

Entrons donc plus avant dans les faits. Il est impossible de prouver, par aucun document historique, par aucun monument authentique, la présence des corps de saint Gatien et de saint Lidoire dans l'église qui fut reconstruite par saint Grégoire de Tours, en 590, jusqu'à l'époque de l'incendie qui la réduisit en cendres, en 1166. Aucun monnument, aucun autel, aucun sépulcre, aucun caveau, aucun dépôt de reliques, aucun vocable, aucun nom enfin ou souvenir de ces deux saints ne se retrouve dans l'église cathédrale pendant tout ce laps de temps. Il serait bien étonnant que de tels souvenirs eussent été entièrement perdus. Il est bien rapporté dans la légende du *Bréviaire* de Tours, comme je l'ai dit ci-dessus, qu'une ancienne tradition porte que le corps de saint Gatien fut soustrait à la fureur des Normands, au IXe siècle, et qu'il fut transporté temporairement dans le nord de la France, au diocèse d'Arras. Mais la légende ne dit pas que le corps saint ait été pris dans l'église cathédrale, et qu'il y ait été rapporté depuis. Ainsi, il y a à cet égard absence totale de preuves.

Voyons donc si l'on ne trouverait pas quelque chose qui pût faire croire que la translation des deux corps eut lieu dans la nouvelle métropole, dont les travaux commencèrent en 1170, et qui fut achevée longtemps plus tard, c'est-à-dire en 1547: c'est la métropole actuelle.

Nous trouvons dans Maan quelque chose qui peut nous mener à la découverte de ce fait. Ainsi, nous

lisons dans l'article de Juecau ou Jubel de Mateflon, qui fut archevêque de Tours en 1227, c'est-à-dire lorsque les travaux de la nouvelle cathédrale étaient en pleine activité; nous lisons, dis-je, que cet archevêque régla que la fête de la Translation de saint Gatien serait célébrée solennellement tous les ans, le 2 mai, et qu'on distribuerait à cette fête des sportules, c'est-à-dire des corbeilles pleines de viandes et de fruits, par égales portions, aux confrères qui la célébreraient: *Assignatis etiam sportulis quæ frequentaturis sadalibus æquè distribuerentur*. On voit donc qu'il y avait déjà, à cette époque, une confrérie de St-Gatien. Le même archevêque voulut qu'on chantât le *Credo* à la messe de cette fête, comme à toutes celles de St-Gatien. Nous voyons, de plus, qu'en 1431, Philippe de Coëtquis, autre archevêque de Tours, disposa que les fêtes par lesquelles on honore la mémoire de la révélation de saint Gatien, seraient désormais célébrées du rit qu'on appelait alors des cinq chandeliers, c'est-à-dire solennel-majeur, selon le rit actuel. Il y a dans Maan: *Festa revelationis sancti Gatiani*. Il paraîtrait que c'est une faute, et qu'on devrait lire: *Relevationis sancti Gatiani;* ce qui signifie action de relever pour transférer ailleurs. Ce terme de *relevatio* est d'ailleurs usité dans la *Liturgie* pour la translation des corps ou des reliques des saints. Voilà pour saint Gatien.

Même chose pour saint Lidoire. Nous lisons dans Maan, à l'article de Simon de Renoul, qui fut archevêque de Tours en 1363, que cet archevêque régla que les fêtes de saint Lidoire, second évêque de Tours,

seraient à l'avenir célébrées le jour de sa translation, qui est le 4 de février. Que conclure de tous ces faits? c'est que l'époque même où avait eu lieu la translation des corps de saint Gatien et de saint Lidoire ne devait pas être bien éloignée de celle où les archevêques dont je viens de parler réglèrent que la fête anniversaire en serait célébrée tous les ans. Est-il croyable, est-il possible même, que si cette translation avait eu lieu plusieurs siècles auparavant, on eût tellement laissé tomber le souvenir de la fête anniversaire de cette translation, que des archevêques eussent été obligés de la rappeler plus tard au souvenir des habitants de la ville de Tours, et de faire des ordonnances à cet égard? Une telle supposition serait en opposition avec ce que l'histoire ecclésiastique nous apprend de l'antiquité chrétienne. Quand, par exemple, saint Perpet fit, en 482, au 4 juillet, la cérémonie de la translation du corps de saint Martin dans la nouvelle église qu'il avait fait bâtir, il régla de suite que l'anniversaire de cette fête serait célébré tous les ans à la même époque, et il en fut ainsi pendant tous les siècles qui suivirent, sans interruption, jusqu'à nous. Ce n'est point un fait hasardé; c'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend dans son *Histoire ecclésiastique des Francs*, livre 2, chapitre 14. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même de la translation des corps de saint Gatien et de saint Lidoire, si elle avait été faite à la métropole dans ces temps bien reculés. Le silence de Grégoire de Tours nous autorise à croire qu'il n'en a été rien fait, et que les fêtes anniversaires que Maan attribue aux arche-

vêques que j'ai cités, rappellent des faits bien plus récents, des faits qui se sont passés, non dans l'église reconstruite par saint Grégoire de Tours, car il nous apprend qu'il n'y déposa que les reliques des saints Martyrs d'Agaune, de saint Maurice et ses compagnons, qu'il avait trouvées dans l'ancienne église, mais des faits accomplis dans la dernière cathédrale, qu'on commença à bâtir en 1170. Nous voyons que quatre-vingt-dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1260, la plus belle partie de l'église, c'est-à-dire les quinze chapelles du rond-point, le sanctuaire, le chœur, le transsept et la nef jusqu'au deuxième pilier, était terminée. Ainsi donc, en 1240 ou 1245, lorsque Juhel de Mateflon était encore archevêque de Tours, l'église pouvait être assez avancée pour recevoir, dans l'une de ses chapelles, la dépouille mortelle de saint Gatien. Tout annonce que la translation de son corps y eut lieu alors. L'ordre d'en célébrer la fête anniversaire le prouve assez. C'est à cette même époque, dit-on, que l'église de Notre-Dame-La-Riche changea son nom de Notre-Dame-La-Pauvrette ou Notre-Dame-des-Pauvres : *Beata Maria paupercula* ou *pauperum*, parce qu'elle s'enrichit des reliques de saint Gatien. Apparemment que pour la consoler de la perte qu'elle faisait en voyant enlever de son voisinage le corps sacré de l'apôtre de la Touraine, on lui en donna quelques parcelles dont elle se tint bien honorée, et qui la décidèrent à changer son nom. La confrérie de Saint-Gatien s'établit sans doute à la métropole, lorsque le corps de ce saint y fut déposé. C'est précisément à cette époque qu'on la voit

déployer son zèle pour activer les travaux; et quoi qu'on en ait dit, il me semble que, ce n'est pas aux efforts empressés de cette confrérie que la nouvelle cathédrale aurait dû son nom; mais c'est plutôt à la présence du corps de saint Gatien, substitué à celui de saint Maurice, qu'il faut attribuer ce changement de nom. Ainsi, on peut dire avec assez d'assurance, que le corps de saint Gatien fut transféré de l'ancienne basilique de Saint-Lidoire, où il était enterré depuis le IVe siècle, dans la nouvelle cathédrale, vers la première partie du XIIIe siècle, lorsque les travaux de construction furent assez avancés pour le recevoir. Assez de données le font croire, et l'on n'a aucune preuve historique qu'il y ait été transféré auparavant.

Quant au corps de saint Lidoire, tout annonce aussi qu'il y fut transféré quelques années avant l'époque où l'archevêque Simon de Renoul régla que la fête anniversaire de cette translation serait célébrée tous les ans, le 4 février; ce règlement archiépiscopal fut rendu en 1363. On peut donc placer cette translation vers le milieu du XIVe siècle, c'est-à-dire cent ans plus tard que celle de saint Gatien. A cette époque, la construction de la cathédrale, sans être terminée, était beaucoup plus avancée. C'est sans doute à cette translation qu'il faut rattacher l'érection de l'autel et de la chapelle de Saint-Lidoire qui existait anciennement et qu'on voit encore dans l'église métropolitaine. De cette manière, on explique comment le corps de ce saint s'y trouvait déposé en 1446, comme je l'ai dit plus haut.

On se demandera peut-être comment il put se faire

que le corps de saint Gatien fût transféré à la nouvelle cathédrale bien longtemps avant celui de saint Lidoire, à une époque qui fut peut-être antérieure de cent ans. La réponse à cette difficulté est facile. On voulait mettre le nouvel édifice sous l'invocation de saint Gatien, apôtre et premier évêque de Touraine, et faire oublier le nom de saint Maurice qu'il portait auparavant. Dès lors il fallait mettre de bonne heure, dans cette église cathédrale, le corps du nouveau titulaire, et c'est ce que l'on fit sans doute. La confrérie de Saint-Gatien, établie dans cette église dès les premiers temps de sa reconstruction, le prouve assez; mais, plus tard, on jugea à propos, lorsque les circonstances furent opportunes, de replacer saint Lidoire auprès de son ancien compagnon de tombeau, auquel il avait accordé une généreuse hospitalité dans sa basilique. C'est ainsi que tout s'explique.

Je crois donc avoir satisfait, autant qu'il était possible de le faire, à la question de translation posée dans l'article quatrième du deuxième chapitre de mon Mémoire. Il reste établi que la double translation a dû avoir lieu dans la nouvelle église métropolitaine depuis l'époque de sa dernière reconstruction, c'est-à-dire depuis 1170. Il est impossible, après cela, de bien déterminer l'époque précise à laquelle cette cérémonie eut lieu, faute de documents.

Ce serait le cas aussi d'examiner ici à quelle époque la basilique de Saint-Lidoire perdit son nom, qu'elle conservait encore au temps de Grégoire de Tours, c'est-à-dire à la fin du VI[e] siècle. Tout annonce qu'elle

fut ruinée entièrement par les Normands, en même temps que le monastère de Saint-Médard, auquel elle était annexée. Comme on ne trouve plus jamais ce nom dans l'*Histoire ecclésiastique* du pays, depuis cette époque, on est autorisé à admettre cette supposition. Il ne resta plus de l'ancienne basilique que le caveau, ou au moins la place où les deux corps avaient été déposés; mais pourtant on ne voulut pas que le souvenir en fût entièrement effacé, car la chapelle bâtie au xv[e] siècle dans une rue voisine de l'abbaye de Saint-Médard et le nom de Saint-Lidoire donné à cette rue, étaient autant de souvenirs religieux qu'on tenait à conserver.

Article 5. — Opinion de l'auteur sur le lieu où il pense qu'était la basilique de Saint-Lidoire.

La basilique de Saint-Lidoire devait se trouver dans l'enceinte du prieuré de Saint-Médard. Aucun souvenir local ne rappelle le lieu de la sépulture de saint Gatien et de saint Lidoire, qui était dans cette basilique, autre que le caveau de Saint-Gatien, qui faisait partie de l'ancienne église, avant sa démolition par les Calvinistes, en 1562. Auprès de ce caveau étaient deux tours carrées, élevées à une grande hauteur pour servir d'entrée à l'église de N.-D.-La-Riche, et dont l'une a été conservée jusqu'en 1787 sous le nom de Gros-Pilier de La-Riche. Le caveau et les tours, qu'on pourrait croire avoir été deux monuments funéraires, puisque celle qui existait encore en 1787

était un solide plein jusqu'au haut, étaient tellement contigus à l'abbaye de Saint-Médard, qu'ils devaient faire partie de son enceinte dans les temps qui ont précédé la destruction de l'église, au XVIe siècle. D'après cela, ne pourrait-on pas dire que l'église actuelle de Notre-Dame-La-Riche n'est autre que l'ancienne basilique de Saint-Lidoire, à laquelle elle a succédé après les ravages commis par les Normands, au IXe siècle ? C'est mon opinion, Messieurs, et pour essayer de vous la faire partager, je vais vous apporter les preuves qui me portent à le croire.

Voici donc les preuves qui me détermineraient à croire que l'église de Notre-Dame-La-Riche a été bâtie à la place de l'ancienne basilique de Saint-Lidoire :

1° Il n'est fait aucune mention de cette église dans les écrits de Grégoire de Tours. Cet historien parle de deux églises élevées à Tours en l'honneur de la sainte Vierge, mais elles étaient toutes deux dans l'intérieur de la cité. Voici la première, mentionnée dans l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, livre X, ch. 31, page 515 : *Ommatius episcopus cœpit ædificare basilicam sanctæ Mariæ intrà muros urbis Turonicæ.* Et plus loin : *Injuriosus per ædificavit ecclesiam sanctæ Mariæ intrà muros urbis Turonicæ.* On croit que cette église était Notre-Dame-de-Consolation, qui devint plus tard l'église de Saint-Martin-de-la-Bazoche.

La seconde église de la sainte Vierge se trouve indiquée dans le livre premier des *Miracles*, ch. 20, intitulé : *De reliquiis B. Virginis Mariæ et ultione perjurantium.* Ce chapitre commence ainsi : *In urbe autem*

Turonicâ est ecclesia sanctæ Mariæ Virginis ac Joannis Baptistæ nomine consecrata, in quâ perjuris ultio divina apparuit. Où était cette église? c'est ce que l'on ignore. Peut-être était-ce la même que la précédente, ou celle que Grégoire de Tours désigne ailleurs sous le nom de *Basilica sancti Joannis in baptisterio.* Mais toujours est-il certain qu'elle était, comme l'autre, dans l'intérieur de la cité: *In urbe Turonicâ.* Ainsi, puisque Grégoire de Tours ne parle pas d'autre église dédiée à la sainte Vierge, à Tours ou dans les faubourgs, lorsqu'il a soin de faire connaître toutes les églises, même celles hors de la ville, comme celle de Saint-Jean, à Marmoutier, au temps de saint Volusien; celle de Saint-Laurent, à Montlouis, au temps de saint Perpet; celle de Saint-Vincent de Tours, au temps de Sain-Euphrone, église qui était, comme on sait, hors des murs de la cité; celle de Saint-Gervais et de saint Protais qui était, comme il le dit, adossée à ces murs: *Quæ muro conjuncta est*; et toutes les autres églises bâties dans la Touraine, dans les différents bourgs qu'il nomme; mais il garde un silence absolu sur l'église deNotre-Dame-la-Pauvrette, commeon l'appelait dans les premiers temps, et s'il y avait eu une occasion bien favorable d'en dire quelque chose, c'était celle où, en parlant du premier tombeau de saint Gatien, il dit: *Sepultus est in ipsius vici cœmiterio quod erat christianorum.* Si une église élevée en l'honneur de la sainte Vierge eût existé auprès, au VIe siècle, Grégoire de Tours, selon l'usage, n'eût pas manqué d'en parler.

2° On ne voit pas non plus qu'il soit fait mention de Notre-Dame-la-Pauvrette jusqu'en 871, époque où l'abbaye de Saint-Médard était ruinée entièrement par les Normands, au témoignage du pape Adrien II, dans sa lettre au roi Charles-le-Chauve ; la basilique de Saint-Lidoire, qui était contiguë à cette abbaye, dut subir le même sort, et tout fait croire qu'on la releva plus tard de ses ruines.

3° La première mention que je trouve de l'existence de Notre-Dame-la-Pauvrette, sauf erreur que je suis tout disposé à reconnaître, est tirée de l'opuscule intitulé : *De gestris episcoporum Turonensium et abbatum majoris monasterii*, qui se trouve à la fin de Grégoire de Tours, dans l'édition donnée par Laurent Bochel, en 1610. On suppose que l'auteur de cet opuscule est Jean de Marmoutier, moine du XIIe siècle. On lit dans cet ouvrage, page 88, qu'en l'an de l'Incarnation 994, l'église de Saint-Martin fut réduite en cendres ainsi que la ville Martinienne ou Château-Neuf, au levant, depuis les confins de l'église Saint-Hilaire jusqu'à Sainte-Marie-la-Pauvrette, et au midi depuis la porte Pétrucienne jusqu'à la Loire. « Anno denique « Incarnationis dominicæ 994, ecclesia beati Martini « iterum concremata est una cum castro, ab oriente « a fine sancti Hilarii usque ad sanctam Mariam pau- « perculam à meridie, a portà sancti Petrutionis us- « que ad Ligerim. » Je crois donc que c'est la première fois qu'il est fait mention de Notre Dame-la-Pauvrette dans les auteurs ecclésiastiques, c'est-à-dire en 994, et je serais heureux que quelqu'un pût me

tirer de cette erreur. J'ai encore trouvé, dans les annales bénédictines, une mention faite de la même église; mais c'est en 1025. Mabillon, auteur de cet ouvrage, dit que l'abbé Richer, le même qui, d'après la notice de M. l'abbé Bourassé sur l'église de Saint-Julien, édifia les bâtiments qui menaçaient ruine, tels qu'ils existent actuellement, avait été d'abord, à l'époque que je viens d'indiquer, prêtre de l'église de Sainte-Marie-la-Pauvre, presbyter, ce qui avait à cette époque la même signification que celle de curé ou pasteur, d'après le *Glossaire* de Ducange.

4° Ce qui m'autorise encore à croire que l'église de Notre-Dame-la-Pauvrette a dû succéder à l'ancienne basilique de Saint-Lidoire, c'est qu'il serait à peine croyable que les habitants de la ville de Tours eussent laissé tomber dans l'oubli un édifice religieux qui, d'après Grégoire de Tours, était la première basilique élevée dans le pays par le second évêque de Tours : *Primaque ab eo ex domo cujusdam senatoris basilica facta est.* Il n'en a pas été de même pour l'église métropolitaine qui fut toujours en très-grand honneur pour avoir été fondée par le même saint : *Ædificavit ecclesiam primam intrà urbem Turonicam.* Mais maintenant, si l'église de Notre-Dame-La-Riche n'a pas été destinée à perpétuer le souvenir de l'ancienne basilique de Saint-Lidoire, il faut donc dire que ce souvenir a été enseveli dans un oubli éternel, puisqu'aucun monument ne nous le rappelle. La chapelle de Saint-Lidoire, bâtie dans la rue du même nom, était, comme je l'ai dit, du XVIe siècle.

3° Une autre preuve que j'ajoute encore, c'est que l'église de Notre-Dame-la-Pauvrette et l'abbaye de Saint-Médard sont ordinairement jointes ensemble dans d'anciens titres et ont un sort commun. Ainsi, dans une charte de 1132, qui m'a été communiquée par M. Salmon, on voit que l'archevêque d'alors, qui s'appelait Hugues II, termine un différend qui s'était élevé entre les moines de l'abbaye de Saint-Julien et ceux de Villeloin, à l'occasion des églises de Sainte-Marie et de Saint-Médard, qui sont, dit la charte, dans le faubourg de la ville. *Super ecclesiis sanctæ Mariæ et sancti Medardi quæ in suburbio sunt Turonicæ civitatis aliquandiù altercantes abbates.* Dans une bulle du pape Adrien IV, datée de l'an 1156 et qui se trouve dans le cartulaire de Villeloin, f° 15 et suivants, on voit ainsi énumérées les possessions de cette dernière abbaye : *Ecclesiæ sanctæ Mariæ divitis et sancti Medardi*, etc. C'est la première fois où l'on voit le nom de Notre-Dame-La-Riche substitué à celui de Notre-Dame-la-Pauvrette, ce qui contrarie un peu l'opinion de ceux qui pensent qu'elle doit ce nom aux reliques de saint Gatien. La chronique de Tours ne place ce changement qu'en 1202. Dans une pièce de 1506, qui contient la vente d'un jardin faite par la Maison-Dieu du Saint-Esprit au nommé Pierre Mouchet, on voit que ce jardin relevait du fief du prieuré de Saint-Médard. Or, ce jardin étoit attenant à l'église de Notre-Dame-La-Riche; ainsi, tout prouve que cette église ne faisoit qu'un avec l'abbaye de Saint-Médard, dans l'enceinte de laquelle se trouvait autrefois, comme je l'ai dit, la basilique de Saint-Lidoire.

6° Une nouvelle preuve qui vient à l'appui de mon assertion, c'est que la rue actuelle de Saint-Lidoire n'est qu'un tronçon de rue qui s'avançait autrefois bien plus loin. Or, cette rue devait aboutir directement à l'église de Notre-Dame-La-Riche, lorsque les constructions qui l'en séparent maintenant n'existaient pas. Je persiste toujours à soutenir que la chapelle qui était dans cette rue n'était pas l'ancienne basilique. Ainsi, le nom de Saint-Lidoire, donné à cette rue, pouvait indiquer qu'elle aboutissait à la basilique du même nom qui était au lieu où est maintenant l'église de La Riche, ou auprès. Cette rue avait, il y a quelques années, une forte pente qu'on a adoucie, et qui porte à croire qu'elle avait un plus long parcours qu'elle n'a actuellement.

7° Ce qui me confirme toujours de plus en plus dans cette idée, ce sont les deux gros piliers ou tours carrées qui existaient autrefois à l'entrée de l'église de Notre-Dame-La-Riche, au pied du caveau dit de Saint-Gatien. Ces tours carrées, par leur construction en solide plein, ne pouvaient être que des monuments funéraires ou sépulcraux, des trophées religieux. Leur proximité du caveau dit de Saint-Gatien les reliait à la même idée religieuse. Ce caveau, comme je l'ai dit dans l'une des parties de mon mémoire, ne pouvait se rapporter qu'à la seconde sépulture de saint Gatien, qui eut lieu dans la basilique de Saint-Lidoire, et tous ces souvenirs religieux rattachés à l'église de Notre-Dame-La-Riche me confirment de plus en plus dans l'idée que cette église se confondait avec l'ancienne basilique de Saint-Lidoire.

8° Une chose qui me frappe et que je ne puis passer sous silence, c'est qu'en 1562, lorsque la chapelle de Saint-Lidoire dans la rue du même nom fut détruite, on ne songea pas à la restaurer, mais on érigea à la place un autel dans l'église de Notre-Dame-La-Riche, pour y acquitter les fondations qui existaient dans cette ancienne chapelle. Ces fondations consistaient à acquitter deux messes par chaque semaine. Tout cela résulte d'un titre authentique de 1575, dont j'ai parlé ci-dessus. Comment donc, si l'on eût cru alors que cette chapelle était située là où était l'ancienne basilique de Saint-Lidoire, l'eût-on abandonnée si facilement? On aurait mis le même empressement à la rebâtir que l'on mit à reconstruire l'église de Notre-Dame-La-Riche. Tous les auteurs qui ont parlé de la basilique de Saint-Lidoire comme ayant existé dans la rue du même nom jusqu'à sa destruction, en 1562, n'ont point eu connaissance du titre de 1575, que je viens de mentionner. Ce titre assigne l'époque de la construction de cet édifice, qui n'était qu'une chapelle : *capella seu capellania*, et qui n'est nulle part désigné sous le nom d'ancienne basilique : *Tunc temporis constructa.* Il s'agit du temps où vivait Martin Briçonnet, curé de Notre-Dame-La-Riche. Ainsi, ce n'était pas la croyance de ce temps, que là avait été l'ancienne basilique, et l'on se reporta tout naturellement dans l'église de Notre-Dame-La-Riche, pour y élever un nouvel autel à saint Lidoire, ce qui fait croire que l'on regardait cette église comme ayant été celle où le culte de ce saint avait pris originairement naissance. Cet autel exista jusqu'en 1789.

9° Je vais au devant d'une objection qu'on pourrait me faire. La basilique en question, peut-on dire, s'appelait la basilique de Saint-Lidoire, et elle ne s'est jamais appelée la basilique de Sainte-Marie, à la bonne heure ; mais elle n'était pas non plus consacrée à saint Lidoire, qui n'était ni un martyr ni un confesseur, conditions requises pour être le patron d'une église dans les premiers temps, et elle pouvait être dédiée, dès son origine, à la bienheureuse vierge Marie, comme il y en a beaucoup d'exemples. Plus tard, quand la basilique fut entièrement détruite, ce qui arriva au temps des Normands, alors l'église qu'on réédifia à la place fut dénommée par la patronne sous le vocable duquel elle était placée, et on ignore par quelle circonstance le nom de basilique de Saint-Lidoire disparut; seulement on a des exemples de ces changements de noms, comme Saint-Julien, Saint-Gatien, Saint-Martin-de-la-Bazoche, etc.

10° J'ajoute encore ici une dernière preuve : Il y avait deux églises à Tours portant le nom de la sainte Vierge : l'une s'appelait *Sancta Maria paupercula:* c'est celle dont nous parlons; l'autre était désignée sous le nom de *Sancta Maria de Scrinilio,* sainte Marie de l'Écrignole. Mais il paraît d'après Maan que ce dernier nom était venu par corruption, et que le vrai nom était *Sancta Maria grandior*, et en français : Sainte-Marie-la-Grande ou la Greignior, comme on disait par corruption. Le nom de cette dernière ou Grandior, était donc opposé à celui de Paupercula qu'on donnait à la première. Sans tirer de là une preuve

décisive que *sancta Maria grandior* était plus ancienne de date et de construction que *sancta Maria paupercula*, on est tout naturellement porté à le croire. Or le monastère de Sainte-Marie-de-l'Écrignole avait été fondé en 565 par Ingeltrude, fille de Clotaire. L'église avait dû être bâtie un peu plus tard ou à la fin du VIe siècle. Donc, si cette église était plus ancienne que *sancta Maria paupercula*, comme je le suppose avec assez de raison, cette dernière est moins ancienne : elle doit être au moins postérieure au VIe siècle, et voilà ce qui explique le silence que Grégoire de Tours a gardé à son égard.

Ainsi donc, Messieurs, la basilique de Saint-Lidoire était dans le cimetière des chrétiens; mais elle n'a pu être bâtie que dans l'un des trois lieux suivants ou à la place même du monastère de Saint-Médard, comme le pense Adrien de Valois; ou dans la rue de Saint-Lidoire, là où était l'ancienne chapelle de ce nom ; ou à la place qu'occupe actuellement l'église de Notre-Dame-La-Riche. Il n'y a pas d'apparence qu'elle était dans le lieu même du monastère de Saint-Médard ; aucun souvenir ne le rappelle : elle n'était pas dans la rue du même nom, je l'ai démontré plus haut : reste donc à dire qu'elle était à la place qu'occupe actuellement l'église de Notre-Dame-La-Riche, et ce qui m'autorise à le croire, c'est le peu d'ancienneté de cette église, et cette pensée que jamais les habitants de la ville de Tours qui ont conservé si précieusement le premier édifice bâti, sous saint Lidoire, dans l'intérieur de la cité, et qui est maintenant l'église mé-

tropolitaine, auraient fait outrage à leur caractère religieux en laissant tomber dans un oubli éternel un édifice bâti par le même saint dans le faubourg de la ville, et où surtout ils savaient qu'il avait reçu la sépulture, ainsi que saint Gatien. Les grands honneurs que l'on a toujours rendus à la mémoire de saint Gatien et de saint Lidoire, dans l'église de Notre-Dame-La-Riche, viennent à l'appui de cette opinion.

Aussi c'est celle que l'auteur de ce mémoire adopte entièrement, sauf à la modifier, si on pouvait lui opposer des preuves contraires, tirées des monuments historiques de la Touraine.

L'abbé VICART.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ORIGINE ET LES OUVRAGES DE MICHEL COLOMBE, TAILLEUR D'YMAIGES DU ROY.

Tous les documents qui peuvent dissiper la profonde obscurité dont sont entourés la vie et les ouvrages des artistes du Moyen-âge, sont dignes de fixer l'attention du monde savant, et méritent à cet égard d'être conservés. Nous allons faire connaître quelques actes qui nous ont paru n'être pas sans importance pour l'histoire de la statuaire et de l'architecture religieuses.

Deux provinces, la Touraine et la Bretagne, revendiquent en même temps l'honneur d'avoir donné le jour à Michel Colombe, à cet artiste célèbre auquel nous sommes redevables de l'admirable tombeau de François II, duc de Bretagne. Déjà quelques auteurs, désintéressés dans ce conflit, car ils étaient étrangers à ces deux provinces, lui avaient assigné la Touraine pour patrie; mais aujourd'hui, des documents nombreux et irrécusables dissipent l'obscurité qui avait régné jusqu'à ce jour sur cette question, et la cause

que nous soutenons nous paraît désormais jugée en faveur de la Touraine.

Dans ses *Analectes historiques*, un de nos savants collègues, M. le docteur Le Glay, nous avait fait connaître la qualité, que prenait Michel Colombe, de bourgeois de la ville de Tours, en stipulant, par acte du 3 décembre 1511, les conditions d'un traité pour la construction du tombeau de Philibert, duc de Savoie. Ce document, quoique fort précieux, n'était pas suffisant pour rendre irrécusables les droits des habitants de la Touraine; nous avons redoublé d'efforts pour trouver des titres plus certains, et nous venons avec confiance en soumettre le résultat.

Michel Colombe, connu également sous les noms de Colombeau, Colomb, Columb (1), appartenait, selon toute apparence, à la famille Columbin, dont plusieurs titres signalent l'existence en Touraine. La différence de ce nom, avec celui de notre tailleur d'ymaiges, ne peut offrir un sujet bien grave à la controverse, si nous nous reportons au temps où il vivait. Il serait facile de donner une liste assez nombreuse, composée de noms appartenant à des personnes célè-

(1) Voir *Histoire de Touraine*, 4 volumes in-8°, par Chalmel, Tours 1828, 4° volume, page 115; il est appelé Michel Colombeau, par Chalmel, dans l'article qu'il consacre à cet artiste; Michel Columb, dans l'ouvrage intitulé: *Tombeau de François II et de Marguerite de Foix*, un volume in-4°, orné de 8 planches gravées sur acier, par Normand. Nous n'avons trouvé qu'une seule personne en Touraine qui portât le nom de Colombeau: c'est un religieux du couvent des Carmes de Tours, Guillaume Colombeau, qui comparait dans un contrat d'acquet, en date du 6 avril 1443. Titres des Carmes de Tours, liasse unique. Archives de la préfecture du département d'Indre-et-Loire.

bres de cette époque, qui ne sont parvenus jusqu'à nous que tronqués et quelquefois même entièrement défigurés. Nous nous contenterons à ce sujet de vous offrir un seul exemple, que nous prendrons dans l'histoire artistique de notre province : deux statuaires, dont l'origine tourangelle ne nous est point contestée, les deux frères Lejuste, auteurs du tombeau des dauphins, enfants de Charles VIII et de Anne de Bretagne, se nommaient Juste et non Lejuste, ainsi que plusieurs actes passés devant notaire nous en ont fourni la preuve authentique.

Le plus ancien titre qui nous soit connu porte la date du 2 mai 1379 : il constate la présence de Jehan Columbin, chanoine de l'église de Tours, parmi les frères et sœurs de la confrérie de Saint-Gatien, instituée dans l'église de ce nom (1). Pierre Columbin, bourgeois de Tours, comparait également sur une liste des frères de la même confrérie, le 2 mai 1398. Enfin, comme pour dissiper toutes nos incertitudes sur ce sujet, Michel Colombe lui-même fut aussi reçu dans cette pieuse association ; nous le trouvons inscrit sur plusieurs listes depuis l'année 1491, mais nous devons signaler son absence sur celle du 2 mai 1519, puisque cette omission nous fait connaître l'époque probable de son décès.

(1) Frayrye de Monseigneur Sainct-Gacian, renouvelée en 1379 ; Manuscrit de la bibliothèque de Tours. Ce manuscrit sur parchemin, format in-4°, contient la liste des frères et sœurs de cette confrérie, depuis l'année 1379 jusqu'en 1626. Il offre beaucoup d'intérêt par le nombre et la variété des conditions des personnes qui y comparaissent.

Après avoir porté nos investigations sur la famille de Michel Colombe, qui nous paraît indubitablement tourangelle, nous avons dû nous préoccuper de celles auxquelles elle s'était alliée, dans la même province, afin de constater plus victorieusement encore son origine. Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, neveu de Michel Colombe, qui comparaît dans le marché du 3 décembre 1511, était d'une famille de Touraine, et, selon toute apparence, l'un des ancêtres de Pierre Regnault, conseiller du roi, receveur général du taillon en la généralité de Tours, qui fut reçu échevin perpétuel de cette ville, le 2 décembre 1632, et remplacé dans cette charge, après son décès, le 4 novembre 1651 (1).

Pour la famille François, plusieurs actes confirment son indentité et sa descendance probable de Bastien François, cet autre neveu de Michel Colombe, qui prenait le modeste titre de *maître masson*. C'est d'abord une ordonnance du roi Louis XIII, (2) en date du 3 avril 1636, rendue en faveur de son cher et bien aimé Isaac François, maître des œuvres de maçonerye, charpenterye et couverture, et voyer aux païs et duché de Touraine (charge dans laquelle il avait été reçu dès l'année 1587, et dans laquelle il avait succédé à ses père et aïeul), afin qu'il ne fût point troublé dans l'exercice de ses fonctions par la nouvelle

(1) Voir, à la date indiquée, les registres des délibérations du corps de ville. Archives de la ville de Tours.

(2) Lettres patentes, registres du dépôt des archives de la préfecture du département d'Indre-et-Loire, à la date indiquée.

charge de grand-voyer, attribuée, unie et incorporée à celle de présidents-trésoriers de France des généralités du royaume.

Ce même Isaac François, sieur de la Girardie, a composé la topographie du duché de Touraine avec des remarques sur les antiquités de cette province (1). Cet ouvrage in-8°, si rare maintenant que nous en avons vainement cherché un exemplaire, fut imprimé à Tours en 1592, chez Maurice Bouguereau. Simon François, son fils, fut un peintre distingué, dont la gravure a reproduit plusieurs tableaux remarquables (2).

Les registres des comptes de l'Hôtel-de-Ville de Tours (1518-1519), nous font connaître Martin Francoys, maître des œuvres de maçonnerie; la même collection, au volume marqué 1559-1560, nous donne l'indication suivante:

« Payé à Jehan François, sieur du Coustau, la « somme de dix escus d'or soleil, à luy taxee et or- « donnee pour ses peines, salaires et vaccacions de « sestre employe a dresser et conduire les bandes et « compagnies qui ont marche a ladite entree du Roy « et de la Royne » (Entrée à Tours de François II et de Marie Stuart). Nous pensons que Charles François, licencié ès-lois, procureur du roi au bailliage de Touraine, en 1543, était frère de ce dernier.

Les actes de l'état civil étaient tenus, à cette époque,

(1) *Histoire de Touraine*, par Chalmel, 4e volume, page 184. Voir aussi la bibliothèque du père Lelong pour cet auteur.

(2) Voir le même ouvrage et la même page 184.

avec une telle négligence, que nous avons cherché vainement à relier entre eux les divers documents relatifs à cette famille; nous avons trouvé dans les registres de la paroisse de Saint-Vincent, de Tours (7e registre, page 3), la célébration du mariage d'Isaac François, maître voyer de cette ville de Tours, avec Anne Gasnier, fille de feu maître René Gasnier et de Marie Boisgaultier; la cérémonie nuptiale eut lieu le pénultième jour de juillet 1601. Les père et mère d'Isaac François ne sont point dénommés dans cet acte qui pouvait jeter un jour si précieux sur la question qui fait l'objet de nos investigations.

Jean François, issu de cette union, habitant de Tours et de la paroisse Saint-Vincent de cette ville, épousa, le 26 avril 1656, à Amboise, paroisse Saint-Florentin, Anne Prevost, fille de maître Pierre Prevost, avocat en parlement, et de feu Anne Geraudy. La bénédiction nuptiale fut donnée aux époux par Isaac François, chanoine prébendé de l'église de Tours et curé de Saint-Symphorien de cette ville.

Isaac François avait sans doute pour fils ou pour neveu Isaac François, chanoine prébendé de l'église métropolitaine de Tours, et curé de Saint-Symphorien-des-Ponts, le 7 août 1642 (paroisse Saint-Vincent, 5e registre, page 6), qui célébra, dans l'église de Saint-Florentin d'Amboise, le 11 janvier 1651[1], le mariage de Louis Carreau, escuyer, sieur de la Pérée, garde-du-corps de son altesse royale, de la paroisse de Saint-Pater, avec honeste fille Charlotte François, fille d'honorable homme Gatien François,

vivant contrôleur pour le roi en son domaine d'Amboise, et d'honeste femme Gabrielle Varenne. Dans cet acte, les père et mère de Louis Carreau ne sont point indiqués ; il est assez présumable qu'il était oncle de Pierre Carreau, sieur de la Pérée, auteur d'une histoire manuscrite de la Touraine, dont la plus grande partie se trouve à la bibliothèque royale de Paris, dans la volumineuse collection de documents colligés par Dom Housseau, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Nous trouvons encore, parmi les actes de la paroisse de Saint-Florentin d'Amboise, le mariage de Catherine François, sœur de Charlotte, qui épousa, le 23 septembre 1654, Charles Gorron, bourgeois de la dite ville, fils de maître Laurent Gorron et de dame Anne Joulin, d'une famille honorable qui donné un maire à la ville d'Amboise, de 1685 à 1687, en la personne de maître François Joulin, avocat au bailliage de la même ville.

Pour François Colombe, fils d'un frère de Michel, qui prend le titre d'enlumineur dans le marché précité (1), nous n'avons trouvé aucune trace de sa lignée, et les précieux documents qui nous ont été fournis par notre savant collègue, M. le docteur Le Glay, nous prouvent que le décès de François Colombe, arrivé vers le commencement de l'année 1512, avait précédé celui de son oncle, notre illustre statuaire.

(1) Voir les *Analectes historiques* de M. le docteur Le Glay, précédemment cité.

Dans l'article que Chalmel a consacré à Michel Colombe, il nous apprend aussi, d'après le témoignage de Jehan Brèche, que cet artiste n'excellait pas seulement dans la sculpure, mais encore dans l'art de modeler des figures en terre, art qu'il porta à un degré de perfection qui n'avait jamais été atteint avant lui. On citait parmi ses principales créations en ce genre, une très-belle statue de Saint-Maur, abbé; le tableau en marbre représentant la mort de la vierge, que l'on voyait en l'église de Saint-Saturnin de Tours, était également de lui. Il paraît que c'est surtout dans l'expression de ce moment suprême où la nature inerte chez l'homme qui s'éteint lutte encore, mais péniblement, contre les douloureuses étreintes de la mort, que Michel Colombe déployait les admirables richesses de son génie créateur. Nous ignorons le sort du précieux tableau de la mort de la vierge; mais il existe encore un monument qui consacre le souvenir du talent extraordinaire de notre compatriote: c'est le magnifique tombeau qu'il éleva dans l'église de Brou, au duc Philibert de Savoie, et sur lequel il a représenté ce prince expirant. (1).

Nous avons trouvé également dans un ouvrage publié tout récemment (2) un éloge si parfaitement en

(1) Voir les *Jeunes Voyageurs en France*, par M. G. B. Depping, 2e volume, pages 152 et 153, petit in-12, édition de 1824, où l'on parle du monument sans en nommer l'auteur, qui nous est connu par l'acte déjà cité du 3 décembre (1511).

(2) Voir la *Bretagne ancienne et moderne*, par Pitre-Chevalier, un fort volume grand in-8°, page 582.

harmonie avec le sentiment d'admiration que nous inspire ce grand artiste, qu'il nous a été impossible de résister au désir de lui donner une place dans cette notice.

« Le chef et le maître souverain des Lamballays, le « Michel-Ange de nos tailleurs d'images, fut ce grand « homme inconnu dont l'ingrate histoire ne nous a « conservé que le nom et quelques « mémoires de « journées », le lionnais Michel Colombe, l'auteur d'un « monument qui n'a peut-être pas d'égal dans l'école « française, et qui n'a certainement de supérieur que « dans les palais de l'Italie. Nous voulons parler du « tombeau de François II et de Maguerite de Foix, « célèbre sous le nom de tombeau des Carmes. Les « plus grands maîtres du grand siècle de Léon X, ne « désavoueraient pas la majesté sublime, la grande « simplicité d'ordonnance, l'union de la puissance et « de la grâce, la pureté des lignes et la beauté des for- « mes, l'ampleur et l'aisance des draperies, l'élé- « gance exquise des attributs et des ornements, qui « rappellent, dans le tombeau de François II, les « pures traditions de l'antique. Et cependant, si on « rapprochait cette œuvre de celles des statuaires « grecs ou italiens, on reconnaîtrait toujours le génie « et le ciseau d'un breton. C'est là ce qui fait du mau- « solée de notre dernier duc un chef-d'œuvre à part, « un monument national, une chose sans analogue « au monde. Michel Colombe a su concilier dans les « quarante-trois figures sorties de ses mains l'idéal le « plus transcendant et la réalité la plus frappante.

« Ces figures sont évidemment des portraits et appar-
« tiennent toutes au type celtique si fortement con-
« servé chez les hommes et surtout chez les femmes
« de notre Basse-Bretagne. »

Tout ce que cet éloge, si bien exprimé, contient de flatteur pour Michel Colombe augmente encore, s'il est possible, le prix que la Touraine attache aux documents historiques qui constatent l'origine de cet illustre artiste. Le témoignage rendu à ce sujet par Jean Brèche, son compatriote, et pour ainsi dire son contemporain, car cet auteur, dont la véracité ne peut être soupçonnée, avait pris naissance à Tours en 1514, quelques années avant la mort de Michel Colombe (1) ; les rapports de parenté et d'alliance dont nous avons trouvé des preuves si nombreuses et qui ne présentent aucun indice de corrélation avec la Bretagne, si ce n'est cependant l'art avec lequel son admirable talent avait su conserver dans l'exécution du tombeau de François II, les types particuliers aux habitants de cette province, circonstance qui démontre bien mieux son génie d'appréciation qu'elle ne prouve son origine bretonne, tout se réunit pour confirmer les titres irrécusables de la Touraine à maintenir parmi ses notabilités artistiques ce statuaire qu'elle honore et place au rang de ses plus nobles enfants.

Il existe, en dehors de ces faits, une particularité singulière qui nous semble tout-à-fait digne de remar-

(1) Voir l'*Histoire de Touraine*, par Chalmel, 4e volume, page 55.

que : c'est que dans l'*Histoire de Bretagne* de Dom Lobineau (1 volume, page 831), et dans celle de Dom Morice, continuée par Dom Charles Taillandier, il n'est nullement question de la patrie du tailleur d'ymaiges qui, en 1507, travaillait au magnifique tombeau du feu duc François II ; on le désigne simplement sous le titre *d'excellent ouvrier*, sans indiquer son nom. Cet oubli, qui nous étonne dans une histoire de Bretagne, deviendrait bien plus incompréhensible encore, si cet artiste lui-même, dont l'auteur se plaît à proclamer la supériorité de talent, eût pris naissance dans cette même province.

Nous allons faire connaître maintenant les actes que nous avons annoncés au commencement de cette notice. Ils concernent un monument de cet artiste, qui n'aura sans doute pas échappé au vandalisme exercé dans nos temples pendant le cours de nos guerres de religion. L'édifice même où il était conservé a disparu presque entièrement. Dans ses *Cathédrales de France* (page 606), notre savant compatriote, M. l'abbé Bourassé, nous apprend qu'une tour quadrangulaire, remarquable par sa riche architecture, rappelle seule aujourd'hui à notre souvenir l'ancienne église paroissale de Saint-Sauveur de la Rochelle.

Le premier acte contient les clauses et conditions du marché passé devant maître Jacques Foussedouaire, notaire juré des contrats royaux de la ville de Tours, le 2 mai, 1507 entre Michel Colombe, tailleur d'ymaiges, et le tourangeau Claude de Troyes, receveur pour la reine de la traite de la Rochelle, au nom

et en qualité de procureur du maire de la Rochelles et des fabriciersde l'église deSaint-Sauveur decette ville. Cet acte est ainsi conçu:

« Le deuxième jour de may lan mil cinq cens et sept, en la cour du roi nostre syre à Tours, personnellement establiz honorables hommes Claude de Troyes, receveur pour la Royne de la traite de la Rochelle, demeurant audit Tours, au nom et comme procureur spécialement depputé quant avec qui s'ensuit faire et passer des procureurs et fabriceurs de l'eglise parrochial monseigneur Sainct-Saulveur de la dite ville dela Rochelle, Nomes Syres Loys Maynard sieur du Portal maire et cappitaine de la dite ville de la Rochelle, Seguyn Gentilz, saigneur de Lenfernau,, Pierre Faure, Jehan Boisseau, Michau du Fevre et Jacques Cochon, ainsi qui nous est plus a plain apparu par les lettres de procuration surce faictes et passées subz les contractz royaulx dudit lieu de la Rochelle, par Sauvaistre Michau, notaire desdits contractz, dactees de lonziesme jour de novembre mil cinq cens et six, signees S. Michau, scele en double queue de cire vert, d'une part, et maistre Michel Colombe, tailleur d'ymages, demourant audit Tours, d'autre part soubzmis, et lesquelz ont cougneu et confesse en ladite court avoir fait et font entreulx les marchez et obligations qui sensuivent: cest assavoir que ledit M[e] Michel Colombe a promis et promet audit de Troyes, audit nom de procureur desdits fabriceurs, de faire et enlever en pierre un sepulcre de Sainct-Saulveur avecques les deppendances dicellui, auquel il

fera et ordonnera les pourtraicts et ymaiges cy apres declairez. Cest assavoir, lymage de Notre Dame, sainct Jehan levangeliste, Marie Magdalene, Marie Marte, Joseph Darimatie, Nycodemus, avecques le gisant et tombeau dudit sepulcre de la sorte et maniere que le cas le requiert et quil est acoustume faire en tel cas de la grandeur et de telle pierre que sont faictz les ymaiges de la sepulture et trespassement de Notre Dame, de present fait en leglise parroschal de Sainct Saturnin de Tours, et mieulx sil est possible et en ordonnance tel que le cas le requerra et quon advisera estre pour le mieulx : lequel sepulcre de Sainct Saulveur et ymaiges dessus dites, ledit Me Michel a promis et promet de bonne foy faire et parfaire de son mestier bien et deuement ainsi quil appartient de ladite pierre et selon le devys a lui baille et fait par ledit de Troyes procureur dessus dit et rendre prest et parfait en sa maison audit Tours dedans la feste de sainct Jehan-Baptiste prouchain en ung an.

« Ce present marche fait pour le pris somme de quarante escuz dor couronne pour chacune ymaige, ence comprins le gisant et tombeau pour ung ymaige seullement, sur lequel marche ledit Claude de Troyes a baille et avance par avant ce jour contant audit Colombe la somme de cinquante escuz dor sol dont cy quicte, et pour le reste de la somme que pourra monter ledit sepulcre ledit de Troyes audit nom de procureur a promis et promet rendre et paier audit Colombe ou a son certain commandement et en faisant et au parfait de ladite besoigne et ace tenir et obliger

lesdites parties lun lautre cest assavoir ledit de Troyes par vertu de sesdites lettres de procuracion des biens et choses desdits fabriceurs et ledit Colombe soy ses hoirs et tous et chacuns ses biens y renoncant par soy. Presens honorables hommes Guillaume de Troyes, Bernard Dupatiz, paintre, Guillaume Renault, tailleux dymaiges, demourant audit Tours tesmoins. »

« Signé FOUSSEDOUAIRE. »

Extrait des actes de l'étude de ce notaire, déposés en celle de Me Robin, notaire royal à Tours.

Registre en papier, couvert en parchemin, p. xlbj. Il contient les actes passés en l'étude de Me Jacques Foussedouaire du 19 octobre 1506 au 25 mars 1507.

L'acte qui suit est du 8 août 1510 et constate de la manière la plus authentique l'exécution pleine et entière du monument entrepris par Michel Colombe. C'est le reçu de la somme qui lui était due pour le prix des travaux convenus dans le marché précédent. Ce document, unique sous ce rapport, a cela de précieux, qu'il met enfin un terme à l'incertitude qui a régné jusqu'à présent sur le nom de cet illustre artiste, car il est revêtu de la signature de Michel Colombe lui-même ; voici cet acte intéressant, que nous copions textuellement :

« En la presence de moy, notaire royal à Tours, et des tesmoings cy apres nommes honnorable homme et maistre Michel Colombe tailleux dymaiges demourant audit Tours a confesse avoir eu et recu de honnorable homme Guillaume Aymond boursier et pro-

cureur de la fabrice de leglise Sainct-Saulveur de la Rochelle ace present, la somme de deux cens trente livres tournois alui deus pour avoir fait et taille les ymaiges du sepulcre de notre Saulveur Jesus-Christ pour servir a ladite eglise Sainct-Saulveur audit lieu de la Rochelle, lesquelz ymaiges il a livrez et de laquelle somme de deux cens trente livres tournois restant que dessus ensemble de toute ladite somme de six cens trente livres tournois comme cy dessus. Ledit Me Michel Colombe sest tenu pour contant et bien paye et en a quicte et quicte ledit Aymond, lesdits fabriceurs de ladite eglise et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis a sa requete es presences de honnorables homes Claude de Troyes receveur pour la royne de la traicte de la Rochelle et Bernard Dupatiz paintre demourant audit Tours tesmoings ace requis et appelez, le huitiesme jour daoust lan mil cinq cens et dix.

« Ainsi signé Foussedouaire et M. Colombe comme plus bas.

« M. Colombe. »

Même étude, registre commençant le 17 août 1509, et finissant le 3 mai 1514. L'acte cité page IIII**IX.

A la suite de l'acte qui précède, et sous la même date, on trouve le reçu de Bernard du Patiz, que nous avons déjà vu figurer deux fois en qualité de témoin; il comparaît alors pour son propre compte et donne quittance de la somme qui lui était due pour avoir *painct et estoffe les ymaiges du Sainct-Sepulcre de la Rochelle.* Grace à ce document, dans lequel Michel

Colombe assiste comme temoin, on connait avec certitude le prix auquel ce monument, entièrement achevé, revint aux habitants de la paroisse de Saint-Sauveur.

« En la presence de moy, Jacques Fousse-douaire notaire jure des contractz royaulx de Tours et des tesmoings cy apres nommez, honnorable homme Bernard du Pastiz paintre demourant audit Tours, a confesse avoir eu et receu de honnorable homme Guillaume Aymond, boursier et procureur de la fabrice de leglise de St Saulveur de la Rochelle, ace present la somme de six vingts douze livres dix solz, restant de la somme de trois cens quatre vingts deux livres dix solz tournois alui deus pour avoir painct et estoffe les ymaiges dudit Sainct-Sepulcre de la Rochelle selon et ensuivant le contenu du marche fait entre lui et les fabricæurs de ladite eglise de St-Saulveur dudit lieu de la Rochelle, de laquelle somme de bj^{**} xij^{l} $x\imath^{s}$, ensemble de toute ladite somme de trois cens quatre-vingts deux livres dix solz tournois, ledit du Patiz sest tenu pour contant et bien paye et en acquicte et quicte ledit Guillaume Aymond, lesdits fabriceurs de ladite eglise de St-Saulveur et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis asa requete, es presence de honnorables hommes Claude de Troyes, receveur pour la royne de la traicte de la Rochelle. Mes Michel Colombe et Guillaume Regnault tailleurs dymaiges demourant audit Tours tesmoings. Le $biij^{e}$ jour daoust lan mil 6^{c} et dix.

« Ainsi signé : FOUSSEDOUAIRE.

DU PATIZ.

On voit par ces deux quittances que les frais d'exécution de ce monument s'élevèrent à 1012 liv. 10 s. tournois. Les travaux de sculpture y figurent pour une somme de 630 liv. et ceux de peinture montent à 382 liv. 10 s. On serait étonné du peu de différence qui existe entre ces deux mémoires, si l'on ne l'attribuait pas à la magnificence des habillements des personnages, et à la richesse des matériaux employés à l'ornementation de ce splendide tombeau, sur le sort duquel nous ne possédons aucun autre renseignement.

Nous avons trouvé aussi dans le registre déjà cité de l'année 1507, page biij^{xx}ij, sous la date du Xb^{e} jour de mars 1507, un acte que nous signalerons ici pour mémoire seulement : c'est une procuration donnée par « Patrix Binet commis a tenir le compte et faire les payements des fraiz et mises des sepultures des feux duc et duchesse de Bretaigne deceddez que Dieu absoille et de Messrs les Daulxphins que la Royne et duchesse a fait faire et enlever en pierre de marbre, lune assise en léglise Notre Dame des Carmes de Nantes et lautre en léglise Saint-Martin de Tours, » à honorables hommes Estienne Barbier guetier du grenier à sel de Selles en Berry, Mathurin de Bauge et autres, pour faire accepter et clore les dits comptes à la chambre des comptes de Bretagne.

Il est à remarquer que les noms des sculpteurs ne sont point indiqués dans cet acte. Il est bien certain que le tombeau de François II est dû au ciseau de Michel Colombe, et l'on attribue généralement aux frères Juste, ou Lejuste, celui des dauphins, que l'on

voit encore aujourd'hui dans une des chapelles de l'église cathédrale de Tours.

Tels sont, Messieurs, les documents sur lesquels nous avons pensé qu'il était opportun d'appeler votre attention : nous espérons qu'ils seront suffisants pour faire passer dans vos esprits toutes nos convictions personnelles sur l'origine de Michel Colombe. Ils rendront irrécusables les droits que réclame la Touraine, de placer au nombre de ses plus illustres enfants cet artiste, trop longtemps inconnu pour sa gloire maternelle, dont l'équitable postérité apprécie tous les jours davantage les vertus modestes et l'admirable talent.

Nous ne nous attendions pas, Messieurs, lorsque nous faisions part de ces documents inédits au Congrès Archéologique de France, réuni à Lille en 1845, qu'un heureux hasard nous procurerait la connaissance de titres relatifs à cet artiste célèbre, dont l'ensemble ne vous semblera pas moins précieux.

Vers le commencement de l'année 1500, les habitants de Tours se préoccupaient vivement de la reception solennelle qu'ils desiraient faire au Roi Louis XII, dont l'arrivée dans cette ville était prochainement attendue. Afin de déployer dans cette occasion une magnificence digne de la cité, des commissaires furent choisis par le corps de ville pour surveiller tous les préparatifs de cette fête. Il fut convenu, dans le conseil de nos édiles, que des mystères seraient représentés devant le royal cortège, et

parmi les sujets dont on fit choix, aucun ne parut avoir plus de chance de succès, aux yeux de l'assemblée, que le mystère de Turnus. En effet, plus que tout autre, un pareil sujet devait flatter la vanité du bon peuple de Tours, qui avait à cette époque l'orgueilleuse prétention, qu'il conservait encore lorsque Duchesne écrivait son histoire des villes de France, de tirer son origine de Turnus, en dépit de l'arrêt sans appel dont Virgile condamne ce prince dans le dernier vers de l'*Énéide* : *Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras.*

Aussi pour émouvoir plus sûrement les cœurs, par la touchante exhibition de ces illustres infortunes, on ne négligea aucune des nombreuses ressources qu'offrait le talent des artistes Tourangeaux. Michel Colombe, lui-même, fut chargé de faire le patron du harnais de Turnus, car on tenait surtout à rendre avec exactitude le costume du principal héros d'un mystère dont la mise en scène reveillait dans l'âme patriotique de nos aïeux de si légitimes sympathies. Un membre du corps de ville, l'élu Garreau, sollicita et obtint la faveur de remplir ce rôle important, et nous devons espérer, pour l'honneur de la ville, que cet acteur improvisé remplit cet emploi de confiance à la satisfaction générale d'une aussi brillante assemblée.

Indépendamment de cette tâche, l'administration municipale abandonna aussi à notre statuaire le soin de composer le type des médailles qui seraient présentées au Roi, dans une coupe d'or; la fabrication

de cette pièce précieuse fut confiée au talent de notre compatriote Jean Papillon, orfèvre de la même ville.

Soixante et une pièces d'or furent frappées d'après le type fourni par Colombe et soixante furent déposées dans la coupe dont on fit hommage au Roi. Sur la face de ces médailles on voyait l'effigie de ce monarque, et leur revers offrait un porc-épic posé au-dessus des armes de la ville de Tours.

Afin de compléter la série de documents que nous avons déjà donnés sur notre célèbre tailleur d'ymaiges, nous terminerons cette notice par la copie fidèle des titres qui ont rapport à cette nouvelle communication; nous ferons remarquer, en même temps, que dans ces actes Colombe ne prend point encore le titre de tailleur d'ymaiges du Roi.

Le premier de ces documents est une lettre adressée au greffier du corps de ville par Michel Colombe. Elle est entièrement écrite de sa main, et conçue en ces termes.

« Mons[r] le greffiez je vous prie failtes vous quitance a ma requeste a qui il apartiendra ainsy que savez quest afaire an tel cas de la some de troys escus dor qui mestoist ducz a causse de certain ouvrage que je aultro foiz fai[r] pour lafaire de la ville et le mettez ainsy que verrez estre afaire, de la quelle some de troys escus dor jen promets tenir et faire tenir quite ledit recceveur de la ville et tous aultres et le sinez ama requeste et que lon vous paye de vos paines (1).

« Ainsi *Signé* : M. Colombe. »

(1) Voir à la fin du volume le *fac-simile* de cette pétition.

Mōsr le greffier je vous prie faictez venir jusques a ma
requeste a qui il respondra aussi ce sieurs quest assavoir
en tel cas de la somme de troys escuz dor qui mestoit
deuz a cause de certain ouvraige que je aultre foiz
fais pour laffaire de la ville et le dictez ainsi que
verrez cest affaire de laquelle somme de troys escuz
dor jen prometz faire et faire faire quictance
Delivrer de la ville et tous aultres et les sieurs a ma
requeste et que lon vous paye de voz paines

Hemant

M. Colombe



La seconde pièce est une pétition, adressée au maire de Tours, pour parvenir à l'obtention de la somme déjà réclamée. Elle est présumablement écrite par le greffier de la ville, auquel notre artiste avait fait la première demande que nous venons de transcrire; les mots *votre serviteur Colombe*, sont seuls de sa main.

« Monsieur le maire je me recommande a vous et je vous prie quil vous plaise de me faire paier de ce que jay fait pour lentree du Roy pour un harnoys qui fut fait il y aura deux ans apasques quant le Roy cuida faire son entree pour servir a Lesleu Garreau qui fut tausse a deux escus dor.

« Item le patron des medailles que jay fait par votre commendement pour servir a lentree dudit Seigneur lequel vault un escu dor qui est en some troys escus dor. Fait a Tours ce vij[e] jour de janvier lan mil cinq cens (1).

« *Ecrit par Colombe* : Votre serviteur COLOMBE.. »

La troisième et dernière pièce est un arrêté de Pierre Morin, maire de Tours, qui ordonne au receveur des deniers communs de la ville de payer les sommes dues par la cité, tant à l'orfèvre Jehan Papillon, qu'à Michel Colombe, le tailleur d'ymaiges.

« Monsieur le receveur payez a Jehan Papillon orfevre la somme de vingt cinq livres tournois a luy ordonnez par les gens de la ville ainsi que vous savez et en prenant quictance de luy. Ladite somme de xxb[l]

(1) L'année commençait alors à Pâques.

vous sera allouee en vos comptes sans difficulte, et adieu soyez quil vous ayt en sa garde. Escript a Tours le viij^e. jour de janvier lan mil cinq cens.

« *Signé* MORIN. »

« Plus payez a Michau Collombe tailleux dymaige la somme de trois escus dor vallant Cb^s assavoir deux escus pour avoir fait le mousle du harnoys de Turonus pour lentree du Roy et xxxb^s pour avoir fait ung patron des pieces dor donnees au Roy en ladite antree laquelle somme de Cb^s vous sera allouee. Fait le ixe jour dudit moys de janvier et ainsi que dessus. »

« *Signé* MORIN. »

EXPOSITION

DE

TABLEAUX ET D'OBJETS D'ART ANCIENS

DANS LA VILLE DE TOURS.

La société archéologique de Touraine, à la suite du rapport d'une commission spéciale, lu en 1841 et inséré dans le premier volume de ses annales, arrêta qu'une exposition de tableaux et d'objets d'art anciens aurait lieu à Tours, à une époque qui serait ultérieurement déterminée.

Diverses circonstances retardèrent l'exécution de ce projet, qui fut repris au moment où la ville de Tours se disposa à inaugurer la tenue de la quinzième session du Congrès scientifique.

En conséquence une commission fut instituée définitivement ainsi qu'il suit :

MM. Boilleau père, — Boilleau fils, — Cathelineau, — Devouge, — Gouin (Henri) fils, — Guérin, — Guyot, — Jeuffrain-Delaveau, — de Lacombe, — Laurent (Alfred), — Lobin, — Luzarche (Victor), — Mame (Ernest), — Noriet, — Raverot, — Rouillé-Courbe, — Roux, — Smith.

Cette commission constitua un bureau composé de :

MM. V. Luzarche, maire de Tours, président hono-

raire; Laurent (Alfred), président; Roux, Boilleau père, Guérin, secrétaires; Guyot, trésorier.

La commission, ainsi constituée, se conforma aux dispositions arrêtées par la société archéologique, en rédigeant un programme ainsi conçu :

Art. 1er. L'Exposition sera ouverte à Tours, dans l'église des Minimes, rue de la Préfecture, le 1er septembre 1847, à huit heures du matin, et sera close le 12 du même mois, à cinq heures du soir.

Art. 2. Un Jury d'examen sera chargé d'apprécier le mérite des objets envoyés à l'Exposition, savoir : Tableaux des écoles anciennes, soit signés, soit anonymes; Dessins, Manuscrits illustrés, Gravures précieuses, Sculptures remarquables, Meubles sculptés ou peints, Métaux ciselés, de tous genres et de toutes formes; Faïences et Porcelaines anciennes, Émaux de Limoges, d'Italie ou autres; Vitraux, Médailles anciennes, Armes et Armures antiques, et tous autres objets d'art offrant quelque intérêt à la science archéologique.

Art. 3. Pour faciliter l'agencement et le classement des morceaux exposés, MM. les artistes et amateurs sont priés d'envoyer à l'avance, à la Commission, des notices contenant désignation exacte des objets qu'ils veulent exposer, notamment la dimension des tableaux.

Art. 4. La Commission ne recevra plus aucun objet, passé le 10 août, terme de rigueur.

Art. 5. Il sera délivré aux exposants des reçus revêtus du cachet de la Société archéologique de Touraine.

Art. 6. Les frais de transport, pour l'envoi des colis, depuis le point de départ jusqu'à Tours, ainsi que les frais de réemballage, seront soldés par la Commission, tous autres frais restant à la charge des exposants.

Art. 7. La Commission donnera tous ses soins à la parfaite conservation des objets offerts à l'Exposition; elle prendra les précautions les plus minutieuses pour empêcher les avaries. A cet effet, elle fera choix d'ouvriers spéciaux pour la pose des tableaux et l'arrangement des objets d'art; elle multipliera les gardiens, à l'effet d'empêcher qui que ce soit de toucher à aucune des pièces de l'Exposition; elle adoptera, en un mot, toutes les mesures qui sont usitées dans les musées royaux.

Art. 8. Une Notice contenant la désignation de tous les objets exposés, rappelant des numéros d'ordre placés sur chacun d'eux, et indiquant les noms des propriétaires, sera offerte aux exposants et vendue au public. Le produit est destiné à couvrir les frais de l'Exposition.

Art. 9. Le Jury d'examen signalera les Tableaux et les Objets d'art les plus précieux; des mentions honorables seront consignées au procès-verbal dont lecture sera donnée, en séance publique, par l'un des Secrétaires. Seront invités à cette séance les autorités civiles et militaires, les membres du Congrès et les exposants.

Des extraits du procès-verbal contenant cette mention, signés du Président et d'un Secrétaire de la Commis-

sion, seront délivrés aux exposants, sur leur demande.

Des mentions sur parchemin, revêtues du cachet de la Société archéologique de Touraine, seront remises aux artistes et amateurs du département d'Indre-et-Loire dont les œuvres auraient mérité cette distinction.

ART. 10. Le local de l'Exposition sera ouvert au public, tous les jours, à partir du 1er septembre jusqu'au 12, inclusivement, depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Arrêté à Tours, le 5 juillet 1847.

Le Président de la Commission,
ALFRED LAURENT.

Pour copie conforme :
Les Secrétaires,
ROUX, BOILLEAU,
GUYOT, GUÉRIN, architecte.

Pendant tout le temps de sa durée, l'exposition a été visitée par une foule nombreuse et par les membres du Congrès qui s'empressaient de venir admirer les richesses reunies dans l'église des Minimes.

Un règlement, rédigé ainsi qu'il suit, fut affiché sur les murs de la ville et sur les portes du local de l'exposition.

ARTICLE PREMIER.

La durée de l'exposition est de douze jours, à dater de l'ouverture (1er septembre 1847).

ART. 2.

Le local de l'exposition est ouvert au public, tous les jours, de neuf heures du matin à cinq heures du soir,

ART. 3.

Il est perçu un droit d'entrée, par personne, de CINQUANTE CENTIMES les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, et de VINGT-CINQ CENTIMES, le dimanche.

Le prix du livret est fixé à CINQUANTE CENTIMES.

ART. 4.

Le produit est destiné à couvrir les frais de l'exposition.

L'excédent de la recette sur la dépense, sera donné au bureau de bienfaisance.

ART. 5.

Les exposants sont admis sur la représentation du récépissé qui leur a été délivré par la commission.

Ces récépissés, considérés comme billets d'entrée, sont personnels et non transmissibles.

ART. 6.

Il est défendu expressément, et sous aucun prétexte, de toucher aux tableaux et objets d'art.

ART. 7.

Les cannes et les parapluies seront déposés à la porte.

ART. 8.

L'entrée sera refusée aux personnes qui n'auraient pas une tenue décente.

ART. 9.

Les enfants ne seront admis qu'accompagnés de leurs parents.

Arrêté à Tours, le 25 août 1847.

La Commission de l'exposition ayant été invitée à

assister à la séance de clôture du Congrès, M. Alfred Laurent a donné lecture du rapport qui suit :

Messieurs,

La pensée d'une exposition de tableaux et d'objets d'art anciens n'est point nouvelle à Tours : elle a pris naissance en 1841, dans le sein de la société Archéologique de Touraine. Une commission jeta, à cette époque, les bases de cette solennité dont diverses circonstances ont retardé jusqu'à ce jour la réalisation.

La tenue du Congrès scientifique à Tours ne pouvait plus permettre aucune hésitation.

En effet, Messieurs, la société Archéologique, comprenant la pensée qui a présidé à la création des Congrès scientifiques en France, déplorait cette disposition née du gouvernement impérial, qui, centralisant tout à Paris, monopolise même les connaissances humaines au profit de la capitale.

La société Archéologique de Touraine a voulu apporter une nouvelle pierre à l'édifice si brillant fondé par M. de Caumont ; frappée des beaux résultats obtenus pour les sciences et les lettres, par la création des Congrès scientifiques en France, elle a résolu de prouver que la province sait, tout aussi bien que Paris, comprendre, encourager, cultiver les arts. C'est dans cette pensée qu'elle nous a chargés d'une œuvre que naguère on croyait impossible, celle d'improviser, sans rien imprunter à Paris, un riche collection d'objets d'art, digne d'un Musée royal.

Nous sommes heureux de le proclamer, Messieurs, le problème est résolu, le succès est complet.

Nous sommes parvenus à réunir plus de 350 tableaux appartenant à toutes les écoles, à tous les genres, et dont la plupart émanent de maîtres célèbres; des dessins remarquables; des meubles anciens d'une grande beauté; et une infinité d'objets d'art qui font l'admiration des connaisseurs, soit par l'ancienneté, soit par la richesse et le fini du travail.

Cette agglomération de chefs-d'œuvre, symétriquement disposés au milieu d'une nef spacieuse, enrichie elle-même d'un magnifique autel sculpté et de boiseries remarquables, offre un aspect imposant qui séduit tout d'abord.

Cétte multiplicité de richesses, que nous nous étonnous nous-mêmes d'avoir pu réunir dans un si court délai, place notre exposition au premier rang parmi les expositions provinciales.

A notre département en revient tout l'honneur; car, il faut bien qu'on le sache, sur 350 tableaux exposés, nous n'en n'avons reçu que 12 des départements voisins appelés à concourir; le département d'Indre-et-Loire, la ville de Tours particulièrement, ont fourni tout le reste. Pour les objets d'art, notre ville a contribué dans la même proportion.

Notre belle Touraine peut désormais marcher de pair avec les provinces les plus éclairées, les plus amies des arts.

La patrie des Grégoire de Tours, des Racan, Rabelais, Descartes, Néricault-Destouches, Meunier de la Place,

de Marescot, n'a pas cessé de marcher à la tête de la civilisation et de se montrer digne de ces noms illustres.

Messieurs, il est une vérité démontrée par l'histoire; c'est que plus un peuple honore et cultive les arts, frères des sciences et des lettres, plus il est capable de grandes actions.

C'était aux beaux jours de Périclès que Phidias offrait *sa Minerve* à l'admiration des Athéniens; c'était pendant le cours des triomphes du conquérant de l'Asie qu'Appelles produisait ses chefs-d'œuvre.

Dans les temps modernes, c'était alors que Louis XIV gagnait des batailles, qu'une brillante pleyade d'écrivains et d'artistes illuminait le triomphe des arts et immortalisait les gloires de la littérature française.

Sous un autre point de vue, les expositions des tableaux et des objets d'art peuvent produire d'excellents effets.

A une époque où la société marche sans s'arrêter dans des voies démocratiques, il est bon d'initier le peuple au labeur des hommes d'intelligence; il est bon de lui apprendre que les travaux les plus rudes ne sont pas ceux qui sont purement manuels; il est bon qu'il comprenne par combien d'études et de veilles le peintre célèbre a dû passer avant de produire des chefs-d'œuvre; il est utile aussi que le peuple apprenne combien l'homme riche honore et encourage le travail, lorsqu'il attribue aux plus belles productions artistiques des prix quelquefois considérables.

Nous nous bornerons, Messieurs, à passer sommai-

rement en revue les objets les plus remarquables de l'exposition. Nous vous épargnerons donc la longue nomenclature de tous les tableaux anciens qui auraient droit à une mention spéciale, parmi les 350 toiles qui ont formé le Musée improvisé dans la chapelle des Minimes; nous nous garderons de faire ici des paraphrases de la notice rédigée par nos soins, et dans laquelle nous avons consigné les noms des exposants et la désignation de chaque tableau. A ce sujet, la commission doit vous déclarer qu'elle n'a point entendu se porter garant des attributions consignées au livret; elle s'est bornée à constater l'école à laquelle appartient chaque toile; et, le plus souvent, elle a accueilli, sans les discuter, les désignations d'auteurs données par les propriétaires. Une critique qui eût porté sur ce sujet eût pu détruire plus d'une illusion, renverser plus d'une croyance, sans profit pour personne. La commission a pensé, Messieurs, que devant vous, elle devait user de la même réserve.

Permettez-nous cependant de vous rappeler sommairement les tableaux devant lesquels la foule s'est le plus constamment arrêtée, et d'exprimer en quelques mots notre reconnaissance pour les personnes qui ont le plus généreusement contribué à enrichir notre exposition.

Nous devons à M. le colonel Gore de magnifiques tableaux gothiques, rares spécimens des premiers efforts de la peinture à l'huile, et qui appartiennent à l'école d'Albert Durer et de Lucas de Leyde; M. l'abbé Mauduit, M. de Courteilles, M. Roux, M. Salmon nous

ont aussi confié des toiles remarquables dont le travail remonte aux XIII et XIVe siècles.

Le grand nom du Poussin a appelé tous les regards sur le Christ en croix appartenant à M. Devouge; et, si hésitons à nous attribuer le droit de proclamer officiellement l'authenticité de cette toile, nous devons dire qu'aucun des habiles connaisseurs qui l'ont examinée n'a pu nier positivement qu'elle fût due au pinceau du célèbre maître auquel elle est attribuée.

Hâtons-nous encore d'adresser nos remerciements à M. Chambert-Péan, de Blois, qui a bien voulu détacher de sa belle galerie dix tableaux, capitaux pour la plupart, et qui sont venu ajouter un grand lustre à notre collection.

Nous voudrions abréger, Messieurs, mais nous manquerions à un devoir, si nous ne nommions ici au moins ceux de nos concitoyens qui nous ont confié le plus grand nombre de toiles parmi celles qui figuraient à l'exposition des Minimes. Nous citerons seulement MM. Luzarche, Bellisle-Viot, de Maisonneuve, Henri Gouin, Jeuffrain, Budan, Twent de Rosemberg, Boissin-d'Assion, Raverot et Durans, qui ont bien voulu mettre à notre disposition les plus précieuses richesses de leurs cabinets.

Mentionnons encore, et d'une manière spéciale, un ravissant portrait de Greuse appartenant à madame Loiseau et la charmante collection de tableaux modernes due au gracieux concours de M. de Lacombe. Nous sommes heureux de saisir cette occasion solennelle pour exprimer toute notre reconnaissance à ces

amateurs éclairés des beaux arts, dont la bienveillance a rendu si agréable la mission laborieuse que nous avions acceptée.

Il est une autre partie de notre exposition qui n'offrait pas un intérêt moins vif, mais sur laquelle nous avons cru devoir nous abstenir de considérations développées : nous voulons parler des tableaux dus à des artistes et à des amateurs de notre département. La commission avait d'abord arrêté qu'elle se renfermerait dans un silence complet à cet égard ; mais elle s'est décidée à faire exception pour des artistes qui, par le mérite et l'importance de leurs compositions, se sont placés en première ligne.

M. Cathelineau, depuis de longues années, appartient à notre département, où son talent est connu et apprécié.

Nous regrettons qu'il n'ait pu montrer les compositions importantes qu'il a produites et qui maintenant appartiennent aux églises auxquelles elles étaient destinées.

Le *saint François* et l'*Ecce Homo*, parmi les toiles qu'il a exposées, se font distinguer par des qualités solides et brillantes.

La *sainte Catherine* et *deux têtes d'enfant* sont peintes avec finesse et vérité.

Ses portraits sont d'une ressemblance et d'une énergie remarquables.

Nous devons ajouter que M. Cathelineau a obtenu une médaille d'or à l'exposition de tableaux à Tours, en 1841, et une médaille d'argent à Angers pour sa *Sainte Catherine*.

Plus heureux que M. Cathelineau, M. Lobin a pu produire deux grandes toiles qui ont constamment attiré l'attention du public.

L'une d'elles, *Leonard de Vinci peignant la Joconde*, a obtenu une médaille d'or à l'exposition du Louvre, en 1846. Cette distinction honorable nous dispense de l'appréciation de cette œuvre et des éloges qu'elle mérite.

Le Tasse, égaré dans les montagnes de Velletri, indépendamment des qualités de détails qui s'y rencontrent, a paru surtout remarquable par la belle ordonnance de sa composition.

Le tableau de chevalet, *Michel-Ange et son valet Orbino*, a reçu une approbation générale et justement méritée.

Nous devons revendiquer, comme appartenant à notre département, M. Lesourd de Beauregard, né à Loches et qui a remplacé Rédouté en qualité de professeur du Jardin des Plantes.

Ses beaux tableaux de fleurs et de fruits se font remarquer par le fini précieux, la richesse de la composition et le brillant des couleurs.

Un cadre contenant *l'Armorial des maires de Tours*, a excité un profond intérêt: ce travail d'une haute importance, fruit de longues et consciencieuses recherches, prouve chez son auteur, M. Lambron de Lignim, un profond savoir dans la science héraldique et des connaissances très-étendues dans l'histoire de la Touraine.

La sculpture n'a été représentée à l'exposition que

par M. Noriet, qui malheureusement ne s'est occupé de statuaire qu'à un âge déjà avancé.

Malgré les difficultés immenses qu'il a dû rencontrer, M. Noriet a produit des œuvres remarquables. Ses statues, déjà appréciées à l'exposition des produits des arts et de l'industrie qui a eu lieu à Tours en 1841, lui ont valu une médaille d'or; nous sommes heureux de constater ici que ce jugement a été ratifié par les nombreux artistes et amateurs qui ont visité notre exposition.

Nous regrettons vivement que l'état de maladie dans lequel M. Noriet est tombé, depuis quelques années, ne lui ait pas permis de poursuivre une carrière dans laquelle il avait si brillamment débuté.

Il nous reste, Messieurs, à vous rendre compte d'une partie non moins intéressante de l'exposition, et fort remarquable par les objets d'art de toute nature que nous avons pu produire.

La tradition fait remonter la fabrication de l'émail à Limoges, jusqu'au siècle de saint Éloi; il est du moins certain qu'elle y florissait au XIIe siècle. Les émaux de cette époque sont souvent confondus avec les émaux bysantins, dont ils ont les caractères généraux. L'exposition en offre plusieurs specimens.

Ce sont: deux châsses d'une parfaite conservation, appartenant à M. Lange, de Saumur, une custode, à M. Roux, et un Christ en croix, à M. l'abbé Coqueret. Du XIIe au XVe siècle, l'art de l'émailleur paraît avoir été moins pratiqué; pendant cette période le nom d'un seul maître du XIIIe siècle, celui de Claude Alpais, est

parvenu jusqu'à nous; les émaux de cette époque sont extrêmement rares; mais vers la fin du xve siècle, l'émaillerie semble renaître et annoncer ce qu'elle sera, au siècle suivant : on fait remonter à cette époque une grande plaque armoriée par le bas représentant l'annonciation, deux plaques avec figures en pied posées sous des arcades ogivales, provenant du cabinet de M. Luzarche, et une Paix, représentant l'adoration des Mages, avec la monture de l'époque, appartenant à M. Roux. Au xvie siècle, la fabrication de l'émail, réservée presque uniquement jusque-là aux usages de sainteté, prit un nouvel essor, s'appliqua à créer des objets destinés au service des princes ou de riches particuliers, et parvint au plus haut degré de perfection.

Les pièces produites à cette époque, sont souvent ornées de peintures exécutées d'après les dessins de Raphaël, Jules Romain, Léonard de Vinci, etc. Parmi celles qui figurent à l'exposition, nous citerons en première ligne deux plats tirés du cabinet de M. d'Espaulard, du Mans, et que nous devons à son bienveillant concours. L'un, signé de Jean Courtois, porte une superbe peinture en grisaille, sujet de la Genèse; l'autre, seul émail connu qui soit signé du nom de François Limousin, représente un sujet tiré des Métamorphoses d'Ovide. Les bords sont décorés de dessins du goût le plus pur; l'un et l'autre sont blasonnés. Viennent ensuite, exposées par M. Luzarche, une plaque carrée, le jugement dernier; par M. Roux, une grande plaque ronde, signée de Léonard Limousin, représentant Hercule étouffant Antée, peinture en grisaille; une autre

plaque, portrait de Henri II, doublement intéressante comme monument d'art et d'histoire; une coupe signée de Pierre Rexmon (1537), ornée de médaillons en grisaille, d'une belle exécution, et une plaque ceintrée, le Christ et la Vierge, montée dans un encadrement florentin, en cuivre doré. M. Guyot a exposé un cadre de quatre émaux, sujets religieux de la plus grande finesse; Mlle Blanchet, une grande plaque ronde représentant le chef de saint Jean-Baptiste.

En dehors des émaux de la fabrication de Limoges, nous devons encore citer une boîte en or décorée de six peintures sur émail d'une merveilleuse finesse, qui appartient à M. de Lapparent; un tableau de famille, peinture émaillée sur cuivre, de la fin du XVIIIe siècle, et qui est problablement l'œuvre de Pierre Pasquier; ce tableau a été offert par M. Viot-Prudhomme.

Après avoir passé en revue les travaux émaillés de la fabrique de Limoges, nous nous trouvons naturellement appelés à parler de l'application de l'émail à la céramique. Les produits de cet art sont aujourd'hui curieusement recherchés. Le gouvernement les a placés dans les musées publics, et la manufacture de Sèvres en a formé une collection où elle étudie les secrets de la fabrication, et à laquelle elle emprunte souvent, sous le rapport de la forme, ses modèles les plus purs.

En première ligne nous mentionnerons les œuvres de Bernard Palissy, cet homme d'un si grand cœur, qui, pendant douze ans, de 1543 à 1555, lutta contre tous les obstacles, et poussa si loin la persévérance que, *tari et desséché*, comme il le dit lui-même, il était accusé de folie.

M. de Méricourt, d'Orléans, nous a envoyé une œuvre charmante de ce maître; c'est une coupe en forme de conque. Dans l'intérieur Vénus et l'Amour se détachent en bas-rélief sur une draperie bleue; le dessin est pur, et l'exécution parfaite. M. Jeuffrain-Delavau a exposé trois plats; l'un, de la classe des bassins rustiques, est orné de divers animaux aquatiques; les deux autres, de plus petite dimension, sont découpés à jour et ornés de reliefs et de mascarons. Nous sommes heureux d'avoir pu présenter ces quatre pièces, car les ouvrages de Bernard Palissy deviennent de plus en plus rares.

Nous sommes plus riches en fayence italienne du XVIe et du XVIIe siècle, connue sous le nom générique de terre émaillée de Faënza, quoique plusieurs autres villes de la Romagne, entre autres Urbino et Gubio, en aient possédé des fabriques. Les peintures de ces pièces de faïence, la plupart très-remarquables, sont exécutées d'après les dessins des grands maîtres italiens de l'époque, surtout d'après ceux de Raphaël; M. Luzarche et M. Roux nous en ont envoyé une assez nombreuse collection.

M. Roux a exposé une collection de grès allemands émaillés. Les pots à bière et autres, les cruches à goulot dont elle se compose ont des formes et un genre d'ornementation tout particulier. Deux pots à bière ont le tour décoré des figures en pied et en relief des apôtres et du Sauveur; un autre, richement émaillé et doré, porte sur son couvercle en étain la statuette de Charlemagne. Un grand pot à médaillon est décoré de

figures en relief représentant les planètes. La fabrication de ces diverses pièces, datées pour la plupart, remonte au milieu du xviie siècle. Elles sont peu connues en France où elles sont fort recherchées.

Il est une partie de notre exposition, celle contenant les porcelaines de Vieux-Sèvres et de Saxe, devant laquelle on ne s'est jamais lassé de revenir, et dont les dames ont bien voulu faire tous les frais. Depuis 1753, époque de sa fondation, jusqu'en 1789, tous les produits de la manufacture de Sèvres, étaient presque exclusivement reservés au roi qui les distribuait en présents et souvent même en a fait tirer des loteries à Versailles. La porcelaine de cette époque est depuis longtemps fort recherchée des curieux et des amateurs, et ce qu'on a bien voulu nous en confier constitue une véritable richesse.

Si nous avons commencé la revue de la Céramique par Palissy, nous la finirons par la mention des œuvres de deux hommes habitant tous deux notre ville, qui recherchent ses traditions et ses procédés. M. Avisseau et M. Landais marchent dans cette carrière avec une honorable émulation ; M. Avisseau surtout imprime à ses œuvres le cachet du génie ; toutes ses compositions sont empreintes d'un profond sentiment de l'art. Modelant lui-même les sujets qu'il appose sur ses pièces, il sait leur donner le naturel et la vie ; ses émaux parfaitement reussis, tant par la variété et la richesse des couleurs, que sous le rapport de la cuisson, peuvent rivaliser avec ceux du fameux Bernard Palissy.

Dans la partie consacrée aux produits de la verrerie,

notre Catalogue contient 124 numéros, dont chacun désigne soit un verre, soit un vase provenant des fabriques de Venise, d'Allemagne ou de Bohême pendant les XVIe et XVIIe siècles. M. Luzarche et M. André Salmon se partagent à peu près seuls, dans cette exposition, la partie de provenance italienne. Par la variété et la délicatesse de leurs formes, par les détails infinis de leur ornementation, ces objets, dont l'œil aime à étudier toutes les parties, échappent presque à la description.

La collection de verres Allemands et de Bohême, appartenant à M. Roux, est le complément de cette partie de l'exposition. Si les verres de Venise se distinguent par la variété de leurs formes, ceux de Bohême, au contraire, affectent tous la forme de calice. Quelques-uns de ces verres sont remarquables par leur élévation, d'autres par la gravure qui les décore. Les plus curieux sont les verres peints, émaillés, d'Allemagne, désignés communément sous le nom de vidreomes; sept ont été exposés, différents de forme et de décors. Ces verres sont devenus rares, même en Allemagne, où la fabrication en est perdue. Les nôtres sont presque tous datés du milieu du XVIIe siècle.

Dans une de nos chapelles latérales, les amateurs et quelques hommes spéciaux sont venus visiter un fragment d'une verrière, dans le style du XIIIe siècle, destinée à l'église de Sainte-Maure, et dont les cartons, composés par M. Lobin, ont été exécutés par M. Vincent Thiéblin. Le dessinateur est bien entré dans le sentiment de son œuvre, l'exécution est généralement

satisfaisante, et M. Vincent, chargé d'importants travaux de verrières, nous paraît destiné à remplir une place honorable parmi les artistes qui s'occupent de la peinture sur verre, source de tant de chefs-d'œuvre au moyen âge.

Il nous resterait maintenant à examiner, Messieurs, une foule d'objets d'art qui ne rentrent dans aucune des catégories que nous venons de passer en revue. Ce serait sans doute un travail fort intéressant que celui qui vous offrirait des considérations propres à fixer la valeur de plusieurs de ces objets, au point de vue de l'archéologie ou de l'histoire de l'art, mais nous croyons qu'il dépasserait de beaucoup les bornes du rapport que vous nous avez demandé.

Il est impossible cependant de ne pas faire une exception en faveur du magnifique chandelier en fer ciselé, que son possesseur, M. d'Espaulard, attribue au XII[e] siècle, et qui a excité tant d'intérêt. Les seuls détails de son exécution auraient fait de cette pièce, peut-être unique, un véritable sujet d'études, lorsqu'une hypothèse s'est présentée, qui tendrait à lui donner une valeur historique inappréciable. En effet quatre vers léoniens, gravés sur le bord extérieur et sur la tige de ce chandelier, nous apprennent que primitivement un abbé de Glocester en a fait don à son couvent; deux autres vers gravés sur le bord intérieur indiquent que, peu de temps après, mais toujours au XII[e] siècle, *Thomas* l'a donné à son tour au prieuré de Poché, situé dans le Maine. Cette origine anglaise et ce nom de Thomas, ont fait songer au célèbre Thomas Becket,

archevêque de Cantorbéry. Il est constant que, en 1169, il assistait à l'entrevue qui eut lieu à Montmirail, dans le diocèse de Mans, entre Henri II d'Angleterre et Louis VII de France, le jour de l'Épiphanie. Or, l'inscription intérieure dît que ce chandelier fut donné au prieuré de Poché, *quùm sol renovavit annum*, c'est-à-dire le 25 décembre, quinze jours avant l'Épiphanie. N'est-il pas possible d'admettre maintenant que Thomas Becket se soit trouvé dans le Maine quinze jours avant celui de l'entrevue des deux rois, et que le prieur de Poché, ayant été son hôte, il lui ait fait don de ce chandelier le jour de Noël, époque à laquelle on se fait encore aujourd'hui, en Angleterre, les présents de la nouvelle année? C'est à M. Duchalet que l'on doit ces ingénieux rapprochements, dont nous souhaitons que toutes les inductions puissent se confirmer. Ces détails nous ont parru assez intéressants pour que nous nous décidions à nous écarter du mode d'examen que nous nous sommes imposé. Nous y rentrons pour n'en plus sortir.

Un autre chef-d'œuvre de ciselure, c'est une serrure du XIV siècle appartenant à M. d'Espaulard; on y retrouve tous les détails de l'architecture de l'époque traités dans les moindres parties avec une finesse d'exécution qui en fait un véritable chef-d'œuvre.

Notre exposition a offert quelques ivoires sculptés, parmi lesquels nous citerons :

Un fragment de dyptique appartenant à M. Salmon, et qui représente la Visitation; cet ivoire, travail roman-italien du Xe siècle, rappelle les pièces du jeu d'échecs de la bibliothèque royale;

Un petit ivoire du IXᵉ siècle, appartenant à M. de Cussy et représentant le jugement de Pilate est une pièce très-rare qui a beaucoup de rapport avec les ornements du sacramentaire de Drog, évêque de Metz;

Le couronnement de la Vierge, fragment de dyptique du XVᵉ siècle, remarquable de composition et d'exécution, appartenant à M. Ferré, ainsi qu'un fragment de semainier, représentant la Trinité;

Une vierge en ivoire, beau travail espagnol du XVᵉ siècle.

Un groupe en ivoire, sculpté, le Baptême du Christ, travail du XIVᵉ siècle, d'une naïveté singulière de composition.

Une coupe en ivoire sculptée en ronde bosse, ayant pour pied une figurine d'enfant, beau travail allemand; l'orfévrerie de cette coupe est marquée d'une pomme de pin, qui était au XVIᵉ siècle, le poinçon de la ville d'Augsbourg;

Enfin, un bas-relief en ivoire, d'après la sainte famille de Raphaël, beau travail italien du commencement du XVIIᵉ siècle, appartenant à M. Chambert-Péan, de Blois.

La bienveillance du clergé de Tours, qui s'est montrée si active en notre faveur, nous a permis d'exposer trois pièces d'orfévrerie du plus haut intérêt: le calice provenant des vases sacrés de la cathédrale date du commencement du XVIIᵉ siècle; les ciselures du bas de la coupe sont de la main la plus habile; le pied est décoré de sujets en relief figurant la Passion, obtenus par le repoussé, travail d'une exécution si

difficile et à peine pratiqué aujourd'hui. On retrouve le même travail au repoussé dans les ornements du ciboire provenant de l'église de La Riche; c'est un modèle de ce genre, et l'exécution en est parfaite. La communauté du Refuge nous a confié un calice d'une grande curiosité; il fut donné par un Pape à Marguerite de Vassé, religieuse du couvent de Patience, à Laval.

C'est ce qu'indique l'inscription de la patène sur laquelle, ainsi que sur le pied du calice, se voit le blason émaillé de Vassé. Sur le nœud étoilé de la tige se trouve le millésime de 1540; la coupe est entourée des statuettes des douze apôtres, et le bas de la tige, de huit autres statuettes représentant l'Annonciation et les Évangélistes. Ce calice, de l'école de Benvenuto, est un objet d'art d'une grande importance.

Une petite coupe d'orféverie à godrons, ciselée et travaillée au repoussé, ayant pour support une statuette d'enfant et dont l'ensemble est de la plus gràcieuse légèreté, appartient à la même éeole. Nous la devons encore à M. d'Espaulard.

M. le curé de Saint-Pierre-des-Corps nous a remis un objet d'art d'une haute curiosité; c'est un petit calvaire avec le Christ en croix, et au pied de la croix la Vierge et la Madeleine. Les trois figures sont, ainsi que le socle en argent, travaillées au repoussé et entièrement émaillées. La croix, d'un seul morceau de pierre d'aventurine, est décorée aux extrémités de petits ornements d'orféverie dont la ciselure et l'émail sont d'une finesse incomparable.

Nous citerons encore, comme modèle de l'art au

xvi° siècle un petit miroir gravé avec un encadrement en bois sculpté, orné de médaillons et de figures en relief, dont le dessin et l'ensemble de composition ne laissent rien à désirer, ainsi qu'un coffret en bois sculpté à fond doré, beau travail florentin de la même époque; un autre coffret du xiv° siècle recouvert en cuir doré, avec gravures de sujets de sainteté, et un petit meuble à deux vanteaux en marqueteries de bois, remarquable par les onze émaux qui le décorent à l'intérieur, et qui offrent des sujets tirés de la vie de plusieurs saints de l'ordre de saint Dominique; ce meuble est daté de 1709.

Enfin M. Habert le père, qui peut défier les plus habiles ébénistes, a exposé un petit meuble formant une double table pour le jeu des échecs et le jeu de trictrac dont il a réparé ou plutôt recomposé la marqueterie, sur quelques vestiges qui en restaient. L'exécution de cette marqueterie, si fine qu'elle est presque en mosaïque, prouve que l'on peut encore de nos jours égaler la perfection des ouvrages exécutés aux époques où l'art cherche aujourd'hui ses modèles. Le meuble primitif est du temps de Louis XIII.

La Commission de l'exposition, par l'organe de son président, a présenté à la Société Archéologique, réunie en assemblée générale, un exposé des faits relatifs à cette solennité; les pièces qui la concernent, ainsi que les registres qui ont servi à l'inscription des objets exposés, et plusieurs exemplaires du livret ont été remis sur le bureau.

La Société a arrêté que le tout serait déposé aux archives, et que le rapport de la commission serait inséré en entier dans les *annales*.

M. Alfred Laurent a, en outre, rendu compte des recettes et des dépenses occasionnées par l'exposition; il en résulte ce qui suit :

Recette. Allocation, à titre de subvention, par le Congrès scientifique.	600	»
Droit d'entrée, pendant la durée de l'exposition.	2,636	25
Produit de la vente du livret.	719	90
Totale de la recette. . .	3,956	15
Dépenses. Il a été dépensé en frais d'appropriation de l'église des Minimes, en paiementt d'ouvriers, de gardiens, d'un poste militaire, en impressions, etc., la somme de	3,556	15
Somme restée libre. . .	400	»
Total égal. . .	3,956	15

La somme de *quatre cents francs*, restée libre, a été déposée au bureau de bienfaisance de Tours par les soins de MM. les membres du Congrès scientifique, au nom et de la part de la commission de l'exposition.

Tel a été le résultat final d'une solennité qui, en même temps qu'elle a servi à développer à Tours le goût des arts, a pu aussi permettre à la Société Archéologique de Touraine de venir en aide à la classe indigente.

MÉLANGES.

UNITÉ HISTORIQUE DES PEUPLES DE L'EUROPE.

C'est un champ d'observations bien vaste et bien riche d'enseignement que l'étude du drame social chez les nations de l'Europe. Nées presque toutes de l'invasion que firent, vers le VIe siècle, les peuples du Nord, au sein de l'ancienne civilisation, elles semblent être sœurs et contemporaines. Toutes ont parcouru la même carrière, subi les mêmes révolutions. Les guerres incessantes de peuple à peuple pendant le moyen âge et continuées jusqu'à nos jours, n'ont point effacé les traces de la consanguinité primitive. L'isolement relatif des peuples n'a pu établir entre eux que des nuances dans le caractère, des incidents dans la marche des faits sociaux.

Ainsi, toutes les nations venues du nord-est de l'Europe, après avoir pris possession d'un sol déterminé, embrassèrent d'abord le christianisme. Ce fut là leur acte d'inauguration. Puis elles marchèrent, quoique individuellement, sous une commune loi où se combinèrent, d'une manière remarquable, et le souvenir de leur barbarie payenne et la ferveur de leur conversion récente. Ce singulier mélange forma en quelque sorte le droit public de l'Europe pendant trois siècles. Ce fut l'époque de la fondation des premiers monastères,

institutions si grandes, si bienfaisantes pour ce temps, qu'elles étaient, chez ces peuples violents, le seul moyen d'instruction, d'administration, de protection : souvent même les rois, y virent leur autorité tempérée au profit des peuples, car ces associations étaient comme les intermédiaires, les représentants d'alors. Ce temps fut aussi celui où la légende multiplia les saints à l'infini, où la crédulité cherchait, voyait partout des miracles, où des usages absurdes, barbares, s'établirent, comme les épreuves de l'eau bouillante, du fer rouge, etc.

Au XI[e] siècle, une idée toute mondaine vint faire réaction à cette tendance un peu trop monastique. L'influence du froc fut, en grande partie, remplacée par celle de la bannière féodale. Comment se forma la chevalerie? Où naquit-elle? On ne peut le dire. A peine l'aperçoit-on sur un point, qu'on la voit, en même temps, étendue à tous les royaumes de l'Europe. Geoffroi de Preuilly passe pour l'inventeur, ou plutôt pour le régulateur des tournois qui étaient l'école, le gymnase de la chevalerie.

La conquête de l'Angleterre avec celle de la Calabre par les Normands, inaugura l'ère chevaleresque dans le moyen âge, comme l'expédition des Argonautes ou la guerre de Thèbes avait ouvert l'âge héroïque dans l'antiquité. Un demi-siècle plus tard, les croisades rassemblèrent sur les plages d'Asie les chevaliers de toute la chrétienté, comme jadis la guerre de Troie y avait appelé les héros de la Grèce. Là, tous les peuples de l'Europe, issus d'une commune origine, — de l'inva-

sion barbare ou gothique, — mais isolés, rivaux, ennemis depuis plusieurs siècles déjà, parlant des dialectes devenus inintelligibles l'un à l'autre, se retrouvèrent frères d'armes sous la même tente, se retrempèrent aux mêmes périls, et déployèrent leur valeur sous une commune bannière. Pendant les trois siècles qui suivirent, l'Europe sembla régie par un code unique : *Féodalité, chevalerie,* mélange singulier de tyrannie minutieuse détaillée à tous les degrés, d'honneur personnel hautement senti, de courtoisie envers les dames, de bravoure, de poésie. Le pouvoir n'était ni en haut ni en bas, il était dans la classe intermédiaire des nobles. Ceux-ci combattaient volontairement et à leur frais dans les armées de leurs souverains ; les prisonniers qu'ils faisaient leur appartenaient, et leur devaient personnellement rançon. Cette époque bizarre dut s'enfuir dans les ténèbres lorsqu'une réunion de faits providentiels vint jeter la plus vive clarté sur les destinées de la race européenne, agrandir, vivifier le cercle étroit dans lequel l'avait renfermée l'illusion féodale et chevaleresque.

Ces faits qui avaient échappé au génie si lumineux de l'antiquité sortirent comme par enchantement des ombres du moyen âge ; ce furent : — l'invention de la poudre, qui rendit les hommes égaux sur le champ de bataille (1), et y appela la hiérarchie de la science à la place de la hiérarchie féodale ; — la chute de l'empire

(1) Songez, écrivait Voltaire au roi de Prusse :

. . . . Qu'un plomb dans un tube entassé par des sots
Peut casser, d'un seul coup, la tête d'un héros.

grec, qui fit refluer sur l'Europe les hommes traditionnels de la littérature antique ; ils apportèrent avec eux dans l'exil non leurs idoles, comme Enée, ou les os de leurs pères, comme les anciens habitants de Méchascébé, mais plus que tout cela, le dépôt sacré du génie de leurs ancêtres, leur poésie, leur histoire, toute leur admirable littérature dont l'Europe ne connaissait que des lambeaux informes ; — l'imprimerie, qui vint à propos pour recueillir le précieux héritage de Byzance, l'enlever du papyrus éphémère sur lequel il était déposé, et par l'expansion indéfinie de ses rayons lumineux, le graver sur un monument plus durable que le marbre et le bronze ; l'imprimerie, c'est en outre, l'universalité, l'immortalité de toute idée digne de cette destinée ; — l'usage de la *boussole*, emprunté par les Vénitiens aux Arabes de la mer Rouge qui faisaient le commerce maritime de l'Inde et qui avaient rapporté de l'Orient cette mystérieuse aiguille au moyen de laquelle la route de l'Inde, celle de l'Amérique, la surface de la Mappemonde devaient être ouvertes au génie de l'Europe. L'Europe entière profita de ces bienfaits, et mit simultanément ses mœurs en harmonie avec la nouvelle phase sociale qui commença à la *Renaissance*, mais qui, s'étant continuée jusqu'à nos jours, mérite d'être appelée l'*âge intellectuel*.

Le règne de François Ier fut, pour ainsi dire, le nœud de la transition. Ce brillant monarque reçut le titre de *roi-chevalier*, expression de l'âge écoulé, et le surnom de *Père des lettres*, symbole de l'ère nouvelle.

Sous son règne, Bayard fut le plus noble type de la chevalerie expirante. Un événement majeur qui s'ajouta à tous les précédents, fut la *réforme* de Luther, Calvin et leurs imitateurs. Elle mit l'Europe en feu, occasionna toutefois plus de guerres civiles et de discordes intestines que de luttes internationales. En somme, l'harmonie de l'Europe n'en fut pas troublée, et à part les idées religieuses qui restèrent divergentes sur certains points, les idées sociales s'assimilèrent partout. C'est de la réforme, c'est du concile de Trente en particulier, que date l'usage des ambassadeurs en permanence, gage de paix incomplet sans doute, mais qui a contribué à mettre les nations en rapport d'amitié, d'intérêts réciproques.

A la première époque que nous avons indiquée, l'éducation (quand éducation il y avait), se faisait dans les cloîtres; c'était des cloîtres que sortaient toutes les idées, toutes les inspirations, autres que celles des armes, qui régissaient les rois de France sous les deux premières races; et il en était ainsi des souverains étrangers. Il y avait des monastères qui étaient plus haut placés dans l'estime et la vénération des peuples que n'était la cour des rois : tels étaient en France, les abbayes de Saint-Denis, de Jumiège, de Luxeuil, de Saint-Martin de Tours, de Marmoutier; tels étaient en Angleterre, les monastères d'Ely, de Croyland, et celui de Streones-Heal, où sainte Hilda, abbesse d'un mérite éminent, avait formé la pépinière des apôtres qui avaient achevé la conversion de l'Angleterre. Les monastères, c'étaient les écoles,

les académies d'alors ; il n'y avait de livres que là.

La science d'Abeilard, celle de Guillaume de Champeau, son maître, sont évidemment de source monastique. Les moines enseignaient ce qu'ils savaient, ils ne pouvaient aller au-delà. Ne leur reprochons pas leur ignorance, personne alors n'était plus savant qu'eux.

Au temps chevaleresque, les monastères et leurs écoles ne furent plus fréquentés que par les personnes se destinant à la profession religieuse. Celui qui aspira à la dignité de chevalier fit son éducation, non plus à l'abbaye, mais dans le camp, ou, comme on disait alors, dans le *monstre* du chevalier-banneret. Il y servait en qualité de varlet, de servant d'armes, ou d'écuyer. Le maniement des armes, certaines formules d'honneur ou d'étiquette devinrent toute sa science; aussi le chevalier en vint-il à ne savoir signer son nom, et à être réduit à apposer le scel de ses armes pour tout gage de sa volonté.

Au moment de la Renaissance, l'érudition prit une grande vogue. Les savants de cette époque font encore notre admiration par la possession complette qu'ils prirent des restes de l'antiquité ; et sans parler d'Erasme, Casaubon, Scaliger, Dufaur de Pibrac, ces bibliothèques vivantes, combien on aime à deviser de philosophie antique avec le gentilhomme Montaigne ou l'avocat Pasquier ! L'éducation, à dater de ce jour, se fit dans les écoles, avec la plume à la main, au lieu de l'épée. Celle-ci resta le triste stylet des

cadets de famille, obligés par le défaut de fortune de venir, dès l'adolescence, se ranger sous la bannière du régiment.

Remarquons, enfin, pour que rien ne manque à notre unité européenne, que les costumes de guerre, de cour et d'église, furent toujours contemporains dans toute l'Europe. Les vignettes anglo-saxonnes, allemandes, ou françaises du xe siècle, nous présentent partout la cotte de maille en forme de blouse avec ceinture, et recouverte du surcot de toile ou d'étoffe; les vêtements de cour sont alors de grandes robes pendantes jusqu'à terre. Au xve, au xvie siècles le vêtement civil devient au contraire très-court et très-serré; l'armure se compose de lames de métal, artistement contournées sur les formes du corps et s'infléchissant au moyen d'articulations. Chaque règne voit une mode nouvelle, quelquefois davantage, mais cette mode se propage beaucoup plus par l'étendue que par la durée, elle apparaît et disparaît en même temps dans toutes les cours de l'Europe. On parle souvent des costumes des peuples comme étant resté nationaux, comme ayant gardé l'expression de vieilles traditions: on se trompe, je pense, à cet égard; cherchez les dessins représentant un même peuple, à des siècles divers, vous n'y verrez jamais le même costume conservé au-delà d'une période très-courte. Les costumes du peuple ont généralement suivi leur siècle, avec un arriéré quelquefois considérable. Ainsi le costume des Bas-Bretons d'aujourd'hui, rappelle le haut-de-chausse, le pourpoint, les grands

cheveux de la jeunesse de Louis XIV. Au commencement de ce siècle, les paysans de toute la France portaient encore un simulacre du vêtement de Louis XV, quelquefois même de Louis XIV. Le costume suisse lui-même est sujet aux variations : Guillaume Tell est représenté avec la toque et la tunique du XIVe siècle ; les gravures du siècle dernier ne représentent pas les vêtements d'aujourd'hui, et pendant le dernier quart de siècle qui vient de s'écouler, ce costume national a subi de notables changements.

Ce qui distingue, surtout, l'unité européenne c'est l'adoption générale des usages, des mœurs qui viennent à prévaloir sur un point de son territoire. L'effet d'extension y est infiniment plus grand que l'effet de durée.

Après les trois grandes métamorphoses que nous avons indiquées, l'Europe s'agite de nouveau et gravite évidemment vers une quatrième phase. Les écrits philosophiques du dernier siècle préparèrent le cataclysme, et celui-ci manifesta sa première oscillation par l'indépendance de l'Amérique anglaise. Quinze ans plus tard le contre-coup se fit ressentir en France; la loi nouvelle, fulminée comme du haut du Sinaï, au milieu de clartés sinistres et sanglantes, ne permit pas de reconnaître le simple mot qu'elle portait : *Liberté*. — Un nouveau Titan, dérobant le feu qui se trouvait allumé, faillit en embraser le monde, mais les vieilles foudres de l'Europe, se retournant contre lui, le précipitèrent deux fois au fond de l'abîme et crurent y enchaîner l'avenir avec lui. L'Europe, de-

puis lors, semble partagée en deux camps, celui du mouvement et celui de la résistance; l'un des deux doit-il l'emporter, ou bien l'Europe, pour la première fois, après quatorze siècles d'une marche parallèle, se scindera-t-elle en deux? Eh! comment le feraitelle aujourd'hui; elle qui resta une au milieu de la barbarie et des guerres du moyen-âge, elle qui conserva son ensemble social à travers les dissentions religieuses de la réforme? Serait-ce au moment où les peuples se relient les uns aux autres, par l'échange incessant de leurs idées, de leur commerce, de leurs arts, de leur littérature, au moment où d'innombrables voies de fer effacent toutes les distances, transportent chaque peuple au sein des autres? Non! toute rupture d'unité est impossible. Les nations de l'Europe sont plus solidement enlacées que jamais. Le mouvement et la résistance combattront encore, mais l'Europe ne se divisera pas; elle acceptera ou subira ensemble l'avenir que Dieu lui réserve et que Dieu seul connaît.

CH. DE SOURDEVAL.

OLD-NICK.

Quand un fait, un nom passe à l'état de tradition, il semble que rien ne puisse plus l'effacer; il marche à travers les siècles comme un fleuve à travers la vallée; s'il rencontre sur son chemin des révolutions ou une masse compacte d'ignorance, il y pénètre avec ténacité, il s'y altère, s'y dénature, il est vrai, mais enfin il s'en tire, et on le retrouve, de l'autre côté de l'obstacle, continuant un cours plus ou moins reconnaissable. Tels sont, en Orient, les noms de Salomon et d'Alexandre. L'ignorance et le goût du merveilleux se sont réunis pour substituer la fable à l'histoire en tout ce qui les concerne: ces noms sont dans toutes les bouches comme si leur histoire était connue, et pourtant cette histoire n'est qu'un mythe accommodé au génie des rapsodes du désert.

L'histoire d'Old-Nick, en Angleterre, a suivi une marche analogue, si ce n'est que le héros a subi de plus cruelles dégradations encore le long de la route; il était dieu à son point de départ, et aujourd'hui il est diable! Comment reconnaître une origine divine dans cet ange déchu et si profondément barbouillé? Aussi des savants du premier ordre, qui, il est vrai, n'ont pas, ainsi que moi, pris la peine d'étudier à fond l'histoire de cette renommée exilée si bas, ont-ils dit tout simplement que *Old-Nick* n'était autre que le

Vieux-Nicolas, et quel Nicolas, s'il vous plaît? Qu'à de commun le patron des Russes avec John-Bull? Mais c'est *Nicolas* Machiavel, ont-ils dit, dont le nom est resté dans le mémoire des peuples comme une expression infernale.

Pardon, messieurs, Nicolas Machiavel était un savant, un publiciste dont le nom n'est connu que des littérateurs et des politiques; s'il fut un tyran ce n'est qu'en théorie; les peuples n'eurent jamais rien à démêler directement avec lui, et le peuple anglais moins que tout autre. Au temps de ce *Nicolas*, l'Angleterre avait affaire à un prince d'une politique bien autrement saisissante que celle du *Prince* de Machiavel. Le héros du camp du drap d'or, le candidat à l'empire, le défenseur de la foi, le mari aux six femmes, Henri VIII enfin, occupait assez l'attention de ses sujets pour n'en pas laisser la plus petite part au diplomate Florentin, lequel d'ailleurs ne paraît pas avoir jamais mis le pied en Angleterre. Cherchons donc ailleurs l'histoire d'Old-Nick.

Suivant la superstition populaire anglaise, Old-Nick est un surnom du diable; mais, plus habituellement, cette expression indique une sorte de lutin, de démon particulier que l'on suppose habiter au fond des rivières, des lacs, des étangs. Les mamans, les nourrices en menacent les petits enfants qui ne sont pas sages; c'est, au besoin, un croquemitaine marin. Or, la croyance à ce démon fluviatile ou lacustre n'est pas particulière au sol britannique; on la trouve répandue dans toute l'Allemagne où le même esprit des eaux

(*Wassergeist*) reçoit le nom de Nix; on la trouve surtout en Scandinavie, où M. Marmier (*Lettres sur le Nord*), a eu occasion de la reconnaître dans les montagnes *Dovrefiall*, et sur les bords lapons de la rivière *Tornea* dont on suppose le fond habité par *Gamel-Nek* (*le vieux Nek*). La même tradition se trouve en Islande et même au-delà des pays gothiques, en Finlande et en Esthonie.

Une croyance aussi étendue doit avoir une parenté, et se rattacher, par conséquent, à une origine commune qu'il faut aller rechercher jusqu'à l'époque où ces peuples divers se confondaient dans un même berceau.

Les Anglo-Saxons embrassèrent le christianisme si peu de temps après leur établissement dans la Grande-Bretagne, que leurs monuments écrits ne font presque aucune mention de leur mythologie. On sait qu'Odin, qu'ils appelaient, en leur dialecte, *Woden*, était leur principal dieu comme il était celui des Scandinaves; c'est à lui, le Mercure gothique, qu'était consacré le troisième jour de la semaine, le mercredi, en anglo-saxon: *Vodens-Dæg* (d'où l'anglais moderne *Wednesday*). Les Anglais ont, ainsi que toutes les nations scandinaves et germaniques, conservé les noms gothiques des jours herbdomadaires, noms qui se trouvent être précisément la traduction de ceux de la semaine latine; car, dans l'un et l'autre groupe de langues, les jours sont consacrés au soleil, à la lune, au dieu de la guerre, *à celui de l'éloquence*, à celui du tonnerre, à la déesse de l'amour, au dieu du feu, sans

qu'on puisse savoir à qui doit être attribuée l'initiative.

Cette consécration paraît avoir existé de toute antiquité chez les peuples gothiques, tandis que, parmi les Latins, Ausone et saint Isidore de Séville, sont les deux premiers auteurs qui nous l'aient révélée, et cela, lorsque déjà les Goths étaient en possession d'une partie de l'empire. Quoi qu'il en soit, la mythologie anglo-saxonne échappe généralement aux données historiques, parce que ce peuple ne commença à avoir une litterature qu'après sa conversion; ses croyances antérieures doivent être surtout recherchées dans l'analogie avec celles des autres peuples gothiques restés sur le continent. Un seul poëme anglo-saxon est antérieur à l'introduction du christianisme; il paraît même avoir précédé la migration des Angles, des Jutes et des Saxons en Angleterre; il a dû être écrit ou plutôt chanté dans le Slesvic et le Jutland qu'habitaient les deux premiers de ces peuples avant leur départ. *Beowulf*, — ainsi se nomment le héros de ce poème et le poème lui-même — ne contient pas une mythologie comme l'Iliade; il borne son merveilleux à des descriptions ou, pour mieux dire, à des mentions d'êtres fantastiques, de géants, de dragons, de monstres habitant la terre, la mer ou les airs. Notre *Old-Nick*, qui, alors sans doute, était dans sa jeunesse, y figure de la manière la plus reconnaissable, non pas, il est vrai, à l'état d'individu, mais comme formant une race entière de monstres marins. Ainsi, au chant VI, *Higelace*, un des héros du poème, racontant ses exploits au roi *Hrodgar* (*Roger*), lui dit :

(Ic) ydde eotena cyn	*(J'ai) anéanti la race des géants,*
And on ydum slog	*Et dans les eaux j'ai tué*
NICERAS nihtes.	*Les* NICERS, *pendant la nuit.*
(Vers 836-838.)	

Au chant XXI, Beowulf, s'élancant sur les traces du géant Grendel, le poursuit à travers les rochers, les routes inconnues, les promontoires escarpés et les antres qu'habitent les *Nicers* (vers 2,822); il arrive sur une roche escarpée, d'où il découvre « de prodigieux serpents, d'effrayants dragons nageant sur la mer, enfin des *Nicers* jonchant les pentes d'un promontoires. » C'est avec raison, comme on le voit, que M. Kemble, le savant éditeur de Beowulf, interprète *Nicer* par *monstruum fluviatile vel marinum.*

Mais ce sens de monstre ou d'*esprit des eaux*, attribué au mot *Nick*, ne se rattache pas seulement à des êtres secondaires de la mythologie gothique, il remonte encore jusqu'au dieu principal de cette religion. Odin, le père de toutes choses (*Alfadir*), recevait autant de surnoms qu'il avait d'attributs différents. Dans les deux Eddas, — de Snorre, (str. 3) et de Sémund (Grimnis-Mâl, 46) — il prend lui-même le nom de *Hnikar* ou *Nikar*. C'est sous ce nom qu'on le considère naviguant sur la mer et commandant aux tempêtes; c'est sous ce nom encore qu'il dirige le quatrième mois de l'année gothique (*Hnikar*), lequel correspondait au signe des poissons, (*i Fiscum, vel Fisca merki*), car le zodiaque des Goths se trouve être le même que celui de l'antiquité classique et paraît également avoir pris sa source dans les fables de

l'Orient (1). « Or, il est arrivé, dit le savant professeur danois Finn-Magnussen, qu'après l'établissement du christianisme, les Ases (les dieux gothiques), de même que les habitants de l'Olympe, ne furent plus regardés que comme des génies malfaisants. »

Il en est résulté que si le surnom d'Odin-Nikar, confondu dans la réminiscence populaire avec le nom, également ancien, du monstre ou génie aquatique dont nous avons parlé, a surnagé au mouvement religieux qui substitua le christianisme au culte d'Odin, ce ne fut que totalement métamorphosé dans son acception. La superstition, ne pouvant plus l'attribuer à une divinité, ni le rattacher à aucun mythe des vieux Saxons, n'a trouvé rien de mieux que de le transmettre au diable qui se trouvait naturellement à portée d'en être affublé.

C'est ainsi que la tradition traverse tout de son rayon pénétrant. Ce rayon se réfracte à chaque révolution qu'il rencontre ; il y perd une partie de sa force, mais enfin, quoique affaibli et défiguré, il arrive jussqu'au fond des âges.

Ch. de SOURDEVAL.

(1) Finn-Magnussen, *Specimen Calendarii gentilis*, Hauniæ 1828. — Bailly, *Histoire de l'Astronomie ancienne*.

CHAMBORD.

Le voyageur, entraîné dans un vol rapide sur le chemin de fer d'Orléans à Tours, aperçoit une masse bleuâtre qui se détache à l'horizon et dans laquelle son œil croit distinguer le dôme élancé d'une petite futaie. C'est un monument de l'art d'autrefois, qui, de même que les célèbres pyramides, semble, de loin, une œuvre de la nature. Que le voyageur mette pied à terre, à la station de Menars, et après avoir donné un coup d'œil à la splendide demeure de Mme de Pompadour, qui lui apparaîtra moins comme une poésie que comme un remords du XVIIIe siècle, qu'il descende dans une barque pour traverser la Loire et qu'il dirige ses pas vers le faîte nuageux qui a piqué sa curiosité. Un vaste mur, superposé à une plaine de bruyères, lui présente une grande porte ouverte qu'il franchit, mais au-delà de laquelle il ne voit rien encore que le désert. Cette immense enceinte, dont les limites échappent à ses regards, a cependant quelque chose de solennel. Il y pénètre comme dans la forêt de *Brocéliande*, prêtant l'oreille à une voix secrète qui lui dit que cette solitude recèle sûrement quelque chose d'enchanté. Et ce pressentiment se réalise, lorsque, continuant d'avancer, il voit tout à coup surgir du sol, et presque à ses pieds, une multitude de dômes, de coupoles, de campanilles, de cheminées qui semblent former le toit d'un palais

de fées. Toutes ces pointes qui s'élèvent à mesure qu'il approche semblent percer la terre pour en faire jaillir l'édifice qui bientôt se développe dans toute sa majesté.

Cet édifice, c'est ce magique et triste Chambord, à qui la Renaissance prodigua les trésors de son élégant génie, et que le XIXe siècle laisse se dissoudre au milieu de bruyères ingrates et au bord d'un ruisseau fangeux.

C'est qu'en effet le château de Chambord n'offre rien de commun avec nos idées modernes. C'est une œuvre d'art, d'imagination et de poésie qui fut exécutée par un architecte. C'est un poëme écrit en pierres au lieu de l'être en vers. C'est la contrepartie de ce mot d'Arioste, répondant à ses amis qui lui reprochaient de s'être fait construire une chétive maison après avoir décrit tant de palais superbes : « Mes amis, je ne sais bâtir qu'en vers, mais avec des pierres je ne suis qu'un manœuvre. » — Il est vraisemblable que le poëte qui a inventé Chambord eût difficilement rivalisé sur la lyre avec le constructeur mélodieux du palais d'Alcine; en revanche, il faisait aussi bien avec sa truelle. A chacun sa spécialité!

Chambord, donc, semble avoir été édifié par le génie d'Arioste et pour ce monde fantastique qui anime les pages de l'*Orlando furioso*. L'architecte ne s'est pas occupé, le moins du monde, d'y loger des hommes de la vie réelle; il ne leur a rien offert de ce que, en langage de nos jours, on appelle appartements, salons, etc. Ces détails prosaïques ne se sont point présentés à son

esprit. Il a voulu, tout en prenant pour base la forme consacrée des châteaux de la Chevalerie, produire une œuvre éblouissante dans son ensemble et dans ses détails, et certes il y a réussi. Qu'on se figure, en effet, Chambord tel qu'il sortit des mains de son auteur, avec une quadruple nef régnant depuis le rez-de-chaussée jusqu'au sommet, ornée, à ses voûtes, de caissons où sont sculptées, sur pierre, des salamandres, des fleurs de lys, des F couronnées. Cette nef amenait le jour des quatre parts de l'horizon sur le grand escalier qui, placé au centre, étalait librement aux yeux la riche élégance de son double bandeau en spirale, et qui, sans avoir de contact avec les étages intermédiaires, s'élançait, d'un seul jet, jusqu'au faîte de l'édifice, comme vers un monde supérieur, vers une région enchantée. Les ornements de tout le château, habilement ménagés, semblent avoir été, à dessein, légèrement ébauchés vers le bas, pour être multipliés à mesure qu'ils s'élèvent, et pour être traités à toute leur perfection dans les parties hautes; car, c'est pour les coupoles, les voûtes, les pinacles de toutes formes que l'artiste semble avoir surtout réservé les trésors de son talent. On dirait que l'art y monte comme la vapeur d'un encens qui, comprimée à son point de départ, se dilate, en s'élevant, pour étendre ses parfums à toute la surface des voûtes. Si vous sortiez de la vaste nef pour parcourir les quatre tours placées aux angles du donjon, ou celles qui terminent les ailes du château, vous trouviez partout un labyrinthe d'escaliers à formes coquettes, à sculptures emblématiques,

vous traversiez des galeries enfermées en de riches balustres, vous arriviez sur les plates-formes, où un monde nouveau, une cité entière d'édifices à formes inconnues, gigantesques, saisissantes s'élèvait autour de vous. Chambord, en telle condition, était partout percé à jour, de tous points pénétrable aux regards et semblait diaphane comme un palais de cristal des mille et une nuits. Ne croyait-on pas avoir quitté la terre lorsqu'on s'égarait en ce dédale splendide? Ne se sentait-on pas enchaîné comme dans ce château d'*Atlant*, d'où l'on ne pouvait sortir une fois qu'on y était entré, jusqu'à ce qu'une puissance inattendue vînt rompre le charme et rendre le prisonnier à ses habitudes vulgaires?

Mais, hélas! il semble que cette structure si magnifique ait été une illusion trop vive, un rêve trop fugitif pour soutenir l'épreuve de la réalité! François 1er, celui de tous nos rois qui a le plus ressemblé aux héros de l'Arioste ou aux bons sultans des contes orientaux, ne crut pouvoir s'empêcher de reconnaître qu'un palais dont les merveilles consistaient principalement en voûtes immenses, en sculptures, en escalier pittoresques, en coupoles, en cheminées capricieusement élancées, en galeries couvertes et découvertes, n'était guère habitable, même pour un roi de France; que les quatre cents chambres que l'on y trouvait étaient sans liaison et paraissaient avoir été construites surtout pour servir de motifs aux escaliers et aux cheminées dont l'artiste avait tiré un si grand parti dans le prestige de son œuvre. Un tel château lui parut avoir été

bâti, non pour des princes de la vie humaine, mais pour des génies, pour des fées, pour des paladins; et prétendre habiter Chambord dans l'état fantastique où il lui était présenté, sembla au vainqueur de Marignon un rêve non moins décevant qu'aspirer à se repaître d'ambrosie.

Ce fut alors que pour rentrer dans un monde plus matériel, François Ier se crut obligé de biffer les plus brillantes illusions de l'architecte-poëte. Il fit murer les quatre extrémités de la nef, par où celle-ci communiquait en grand avec l'air extérieur (1). Il divisa, en outre, l'élévation de cette nef en trois étages au moyen de deux plans de poutres et de solives qui présentent lourdement leurs nervures et se rattachent fort mal avec les murs sur lesquels elles s'appuient. Dès lors, le magique escalier n'apparut plus que coupé en morceaux comme une colonne brisée, ou plutôt comme un serpent dont les tronçons cherchent vainement à se réunir. Les salamandres et les admirables sculptures de la voûte, deux fois séparées de leur point naturel de perspective, devinrent la décoration superflue d'un obscur grenier.

Louis XIV, ajoutant aux profanations de François 1er, a intercepté, au nord et à l'ouest, le jour de la nef et de l'escalier pour se faire établir des appartements; c'est, au nord, la salle du trône, et au couchant, la salle de billard qui jettent leur ombre importune sur l'escalier, cette pièce capitale de l'édifice.

(1) *Le Château de Chambord*, par M. de la Saussaie (membre de l'Institut). 4e édition, Blois, 1841.

Telle a été la destinée de ce palais merveilleux d'être conçu sur un plan tellement élevé d'art et de poésie, qu'il a paru s'écarter du monde positif même à ceux de nos rois qui ont le mieux senti l'art et la poésie, et qu'il a été, sans pitié, défiguré et mutilé par eux.

Ah ! si, du moins, il n'avait eu à souffrir que de quelques aberrations d'art! Si, pour lui rendre tout son lustre et toute sa gloire, il ne s'agissait que d'enlever quelques parquets, de faire disparaître des cloisons sans objet ! Mais, hélas ! deux fois les révolutions se sont abattues sur lui, comme des vautours, et l'ont lacéré de manière à compromettre en lui la séve de la vie. Ses plaies, envenimées par le temps, semblent menacer de devenir incurables. Le voilà exposé, sans défense, aux outrages de la mauvaise fortune! Quelle puissance arrètera désormais la dissolution de ces dômes et l'action du salpètre qui ronge les salamandres, les fleurs de lys et ces détails infinis d'une sculpture qui fut inépuisable pour l'imagination de l'artiste, mais qui, aujourd'hui, semble près d'être effacée par la rouille du temps ?

Qui peut contempler la souffrance de ces voûtes imbibées par les gouttières, de ces sculptures mutilées, de tant de trésors foulés aux pieds et profanés, sans être ému, et sans faire des vœux pour la restauration de Chambord? De tels vœux ne sont-ils pas naturels aujourd'hui que les arts du moyen-âge sont revenus en honneur et que l'on reconnaît, avec une surprise mêlée d'orgueil, que l'art, chez nos pères, non

moins élégant, ni moins grandiose que dans la Grèce, l'emporte sur celui des anciens, par le pittoresque et la vivacité de ses traits, par la richesse et la fécondité de ses détails ? Le génie antique voulut tout ramener à un petit nombre de formes, le génie du moyen-âge, libre et coloré comme l'imagination de l'Orient dont il s'était empreint pendant les croisades, ne reculait devant aucune conception ; il admettait les accessoires les plus inattendus, il éclairait les sublimes visions du Dante et ouvrait le champ illimité des inspirations d'Arioste, de Shakespeare, de Milton, de Primatice. Enfin, il produisait cette multitude d'œuvres religieuses ou profanes dont la recherche et l'examen font aujourd'hui notre admiration.

Combien on aime à se représenter Chambord restauré, non pas avec les lourds appartements qui emcombrent ses nefs aériennes, mais ramené au plan du premier architecte : la façade du midi, dégagée de l'enceinte pesante et oiseuse qui ferme la cour, l'escalier rendu à tout son lustre par le déblai des étages qui l'offusquent, toutes les galeries, toutes les dentelles de pierre remises à jour et laissant circuler l'air et la lumière à travers leur délicat tissu. Une étude attentive des espaces et des ressources de ce vaste édifice enseignerait sans doute à y ménager de bons et confortables appartements sans nuire à son ordonnance, et permettrait aux exigences de nos jours de prendre pied au milieu des prestiges d'un autre âge.

La position de Chambord, quoique peu avantageuse assurément, me semble avoir été l'objet de critiques

trop absolues. Il est vrai que dans son état actuel de rusticité, le terrain qui entoure le château offre un aspect rebutant. Les lignes droites et dures dans lesquelles le roi Stanislas a renfermé la petite rivière du Cosson, ne font qu'ajouter à la mesquinerie du paysage.. Cependant ce ruisseau roule une eau qui n'est pas sans limpidité; il coule dans une vallée mollement encaissée entre deux pentes douces. Plus facile à modifier qu'un grand fleuve, il pourrait être reçu dans un lit à moëlleuses courbures et disposé de manière à présenter de belles surfaces en vue de l'une et l'autre façade. Ses rives, convenablement préparées, fécondées par une irrigation habile, se couvriraient de vertes pelouses et de masses ombreuses qui transporteraient dans un frais paysage et dans une atmosphère digne d'elle cette demeure enchanteresse.

Si, du fond de son abandon, cet inimitable édifice ne cesse d'attirer les regards, que serait-ce s'il était rendu à toute sa splendeur? Quel étranger, après avoir vu Paris, Versailles, Saint-Denis, voudrait repasser la frontière sans visiter Chambord. Chambord deviendrait alors une gloire du pays, une richesse nationale, de même que les antiquités de l'Italie ou les sites remarquables de la Suisse, et appellerait autour de lui le mouvement et l'abondance. C'est un théâtre devant lequel chacun viendrait retenir sa place, c'est l'expression d'un grand artiste dont on voudrait étudier l'harmonie et tâcher de saisir le secret.

CH. DE SOURDEVAL.

NÉCROLOGIE. (1)

Messieurs,

Une perte cruelle, que nous ne saurions trop déplorer, vient d'affliger le monde savant. M. Thomas Cauvin, membre correspondant de notre société, l'un des plus dignes soutiens de la science archéologique, est décédé au Mans, le 7 janvier 1846, dans sa 84e année.

Vous n'avez point oublié, Messieurs, la part active que ce bon vieillard prit aux travaux de la session tenue à Tours, par le Congrès archéologique de France, au mois de juin 1838. Chargé de recueillir les documents qui se rattachent à la vie et aux ouvrages de ce savant modeste et laborieux, je m'empresse de m'acquitter de ce douloureux devoir.

M. Thomas Cauvin naquit à Caen (Calvados), le 5 juillet 1762. Une vocation irrésistible pour les études sérieuses lui fit choisir, bien jeune encore, la carrière de l'instruction publique. Il entra, le 8 janvier 1785, dans la congrégation de l'Oratoire, la seule où l'on ne fît aucun vœu : *La sainte Liberté*, a dit Bossuet, *y faisait le saint enseignement*. Lorsque l'Oratoire fut supprimé par décret de l'Assemblée constituante, il avait professé toutes les humanités jusqu'à la seconde inclusivement. Depuis cette époque, M. Cauvin fut successivement professeur d'histoire naturelle à l'école cen-

(1) Voyez Séance du 29 janvier 1846.

trale de la Sarthe, de mathématiques au lycée d'Angers, et de sciences physiques à celui de Pontivy.

M. Cauvin était membre de la société royale des sciences et des arts du Mans dont il avait été président, correspondant du ministère de l'instruction publique, directeur général de l'Institut des provinces, etc., etc.

La longue carrière de cet homme de bien fut dignement remplie; les travaux importants qu'il a publiés sur l'histoire de la province du Maine, conserveront à la postérité le souvenir d'un nom auquel se rattachent de si nombreuses et de si justes sympathies.

Voici la liste chronologique et complète des ouvrages de M. Cauvin : ils se recommandent également par des recherches pleines d'exactitude, de sagacité, de persévérance et surtout de bonne foi.

Recherches sur les établissements de charité et d'instruction publique du diocèse du Mans.— Le Mans, imprimerie de Monnoyer, 1825, in-12.

Essai sur la statistique de l'arrondissement de Saint-Calais, département de la Sarthe. — Le Mans, 1827, in-12.

Essai sur la statistique de l'arrondissement de Mamers, département de la Sarthe. — Le Mans, 1829, in-12.

Essai sur la statistique de l'arrondissement de La Flèche. — Le Mans, 1831, in-12.

Essai sur la statistique de l'arrondissement du Mans. — Le Mans, 1833, in-12.

Essai sur la statistique du département de la Sarthe. — Le Mans, 1834, in-12.

Extrait des registres de l'hôtel-de-Ville du Mans, suivi de la liste des gouverneurs et lieutenants du Maine, et d'une notice sur Ambroise de Loré. — Le Mans, 1835, in-12.

Observations topographiques sur le diocèse du Mans. — Le Mans, 1838, in-12.

Etats du Maine, députés et sénéchaux de cette province. — Le Mans, 1839, in-12.

Essai sur l'Armorial du diocèse du Mans. — Le Mans, 1840, in-12.

De l'administration municipale dans la province du Maine. — Le Mans, 1842, in-12.

Supplément à la topographie du diocèse du Mans. — Le Mans, 1843, in-12.

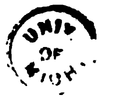
Géographie ancienne du diocèse du Mans, suivie d'un essai sur les monnaies du Maine, par M. E. Hucher; ouvrage imprimé aux frais de M. A. de Caumont. — Paris et le Mans, 1845, in-4°.

MONUMENTS CELTIQUES,

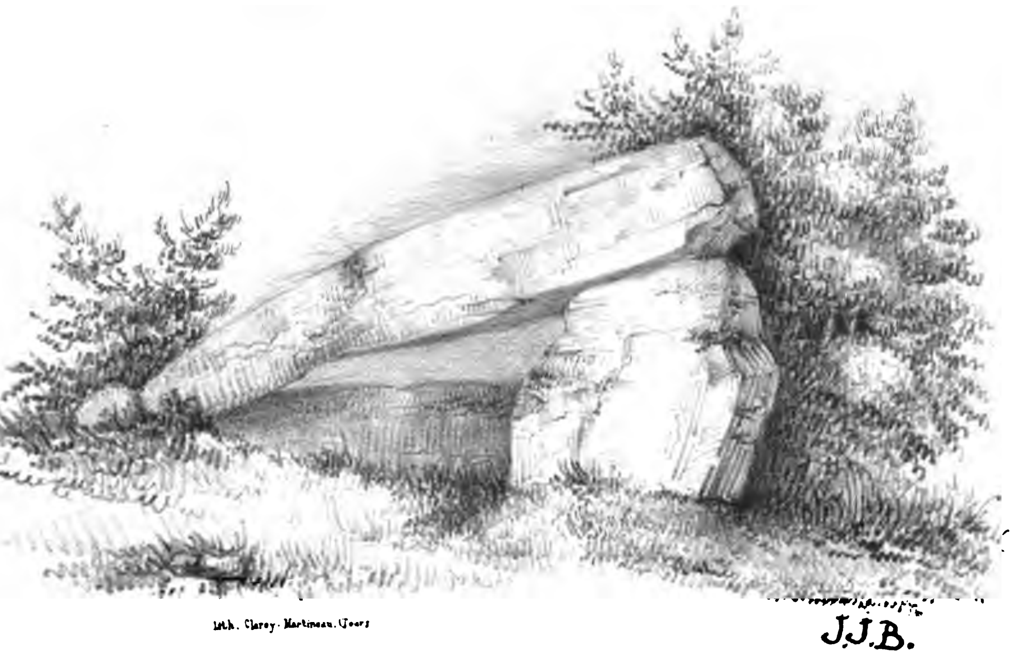
Par M. l'abbé BOURASSÉ, chanoine.

DOLMEN DE CHARNIZAY.

Ce dolmen situé à peu de distance du bourg de Charnizay, sur le sommet de la colline au pied de laquelle coule le ruisseau de l'Egronne, domine une

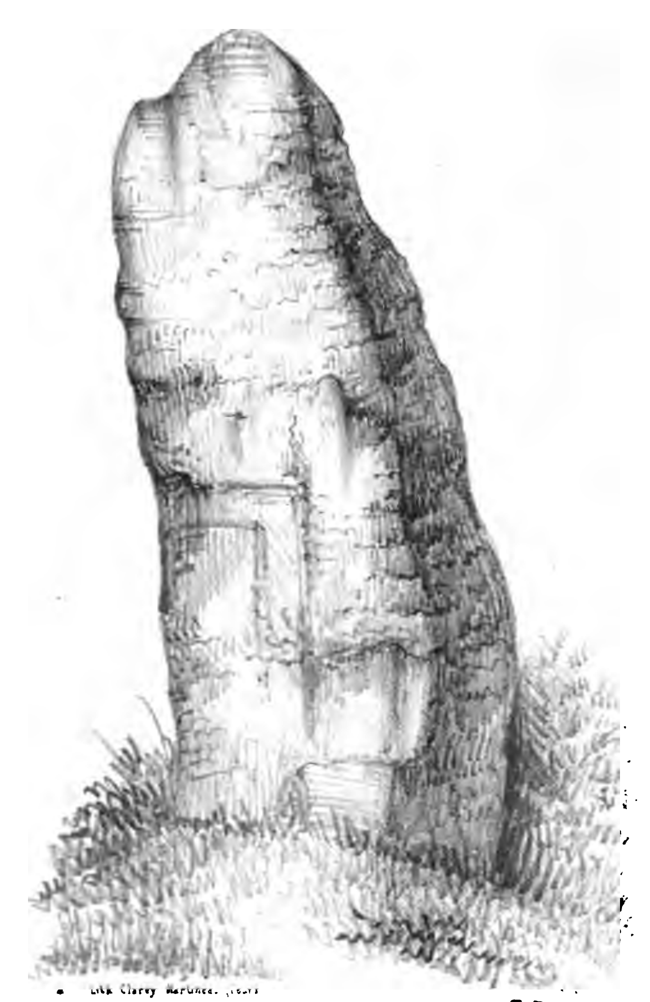


DOLMEN DE CHARNIZAY.



Lith. Clarey-Martineau, Tours

J.J.B.



Lith. Clarey Martineau, Tours

MENHIR DE VAUJOUR,

(Château-la-Vallière)

J.J.B.


UNIV.
OF
MICH.

UNIV. OF MICH.



MENHIR DE LÉEZ.

(Commune de Cangey.)

J.J.B. del. et lith.


UNIV.
OF
MICH.

campagne très-étendue. Il est connu vulgairement sous le nom de *Pierre-levée*. La dimension des pierres qui le composent est considérable. La table inclinée se développe sur 5 mètres 75 centimètres de longueur et 4 mètres 45 centimètres de largeur. La pierre-pilier sur laquelle elle s'appuie au sud-ouest est haute de 2 mètres 65 centimètres et large de 3 mètres 95 centimètres. A coté du dolmen, gît au milieu des herbes une énorme pierre, semblable à la table et par la dimension et par la nature de la roche : elle faisait, sans doute, autrefois partie du monument. (Voyez la figure.)

DOLMEN DE LA BRÈCHE.

(*Parçay-sur-Vienne*).

Non loin du château de la Brèche et dans une plaine riche et étendue, on trouve les débris d'un dolmen très-important. On y compte encore 10 pierres plus ou moins considérables, dont la plus grande offre 2 mètres 50 centimètres de longueur sur 2 mètres de hauteur. La table repose sur une pierre très-allongée, et à la manière dont elle est disposée, recouverte à la base par de hautes herbes et des terres rapportées, il est aisé de voir que ce monument était élevé dans de belles proportions. (Voyez la figure.)

MENHIR DE LÉEZ.

(*Cangey*).

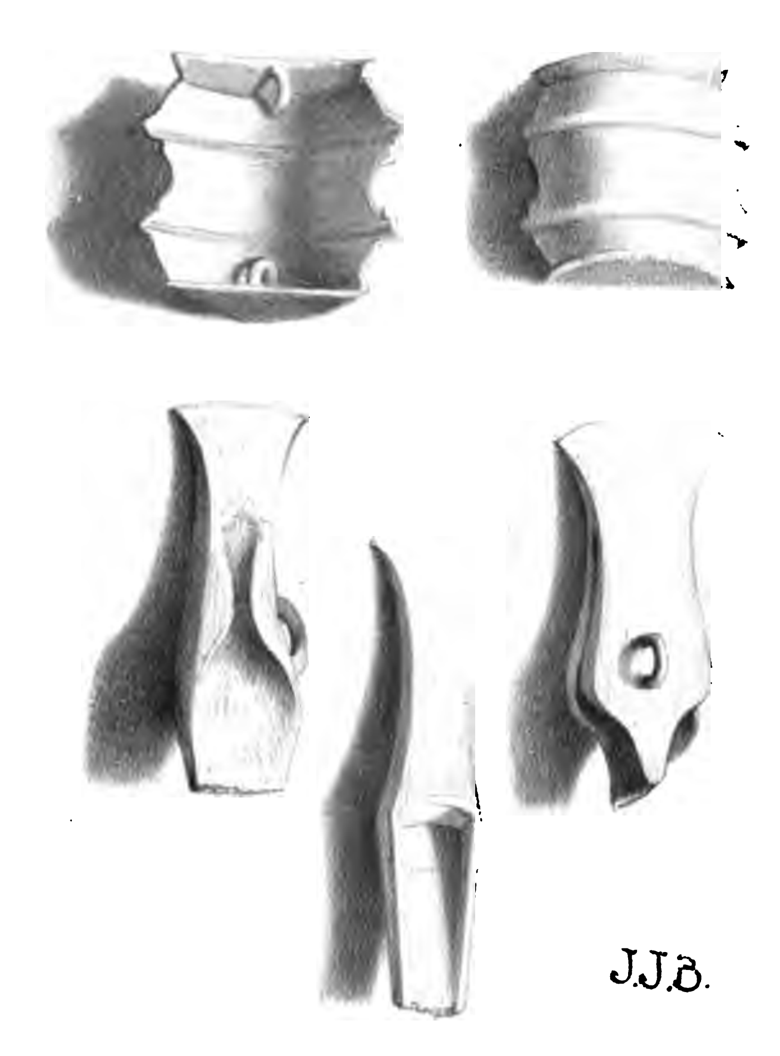
Ce menhir est situé sur la commune de Cangey, non loin du moulin de Léez. Il a 2 mètres de hauteur

et est formé d'une pierre de nature siliceuse. Il est l'objet des contes populaires, comme la plupart des monuments de la Bretagne. Ainsi l'on dit qu'il tourne sur lui-même pendant la nuit de Noël, à minuit précis, comme la fameuse pierre connue sous le nom de *la pierre qui vire* et qui joue un rôle dans les romans des écrivains bretons. (Voyez la figure).

MENHIR DE VAUJOUR.

(*Château-la-Vallière*).

A trois kilomètres environ de Château-la-Vallière, vers l'orient et près des ruines du vieux château de Vaujour, on trouve, au milieu d'un champ cultivé, un grand menhir. La pierre fichée en terre a 3 mètre 66 ceut. de haut, sur 1 mètre 66 cent. d'épaisseur à la base et 1 mètre au sommet; elle ressemble à un prisme triangulaire grossier, dont les faces sont tournées à l'orient, au nord et au midi. Elle est profondément plantée en terre: une fouille faite au pied, il y a quelques années, mit à découvert environ 3 mètres de la même pierre. Au menhir de Vaujour se rattache une tradition populaire très-curieuse. Ce menhir se trouve au point de réunion de deux vallées peu profondes; l'une s'appelle la *Vallée des Dames* et l'autre la *Vallée de Vaujour* ou de *Vaujoie* (*Vallis lætitiæ*). Dans cette dernière vallée a été bâti le vieux château des seigneurs d'Alais ou d'Aluys. Autrefois, dans des temps très-reculés, on voyait toutes les nuits trois dames sortir de la forêt, se diriger vers le menhir par la vallée des Dames et y accomplir quelque céré-

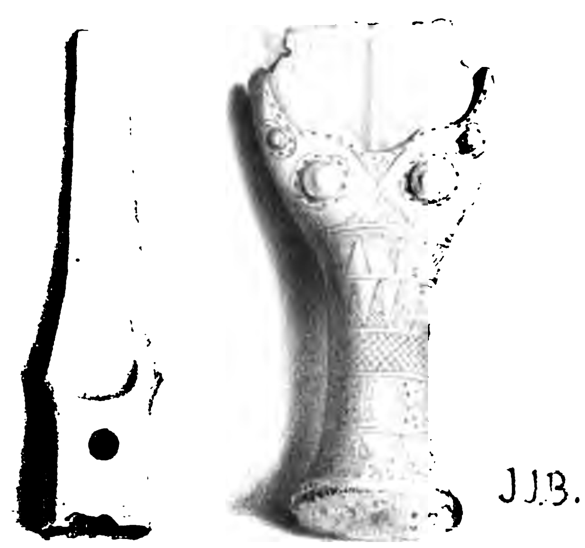


Lith. Clarey-Martineau (Tours)

OBJETS D'ARMEMENT ET D'ÉQUIPEMENT
Appartenant à l'Epoque Celtique
trouvés à S^t. Genoulph en 1847.

(Tours.)





Lith. Clarey-Martineau (Tours.)

OBJETS D'ARMEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

Appartenant à l'Epoque Celtique.

trouvés à S.t Genoulph en 1847.



monie mystérieuse. Elles s'en allaient par la vallée de Vaujoie où elles se livraient à des danses religieuses. (Voyez la figure).

Objets antiques d'armement et d'équipement ; Vases funéraires de l'époque gallo-romaine.

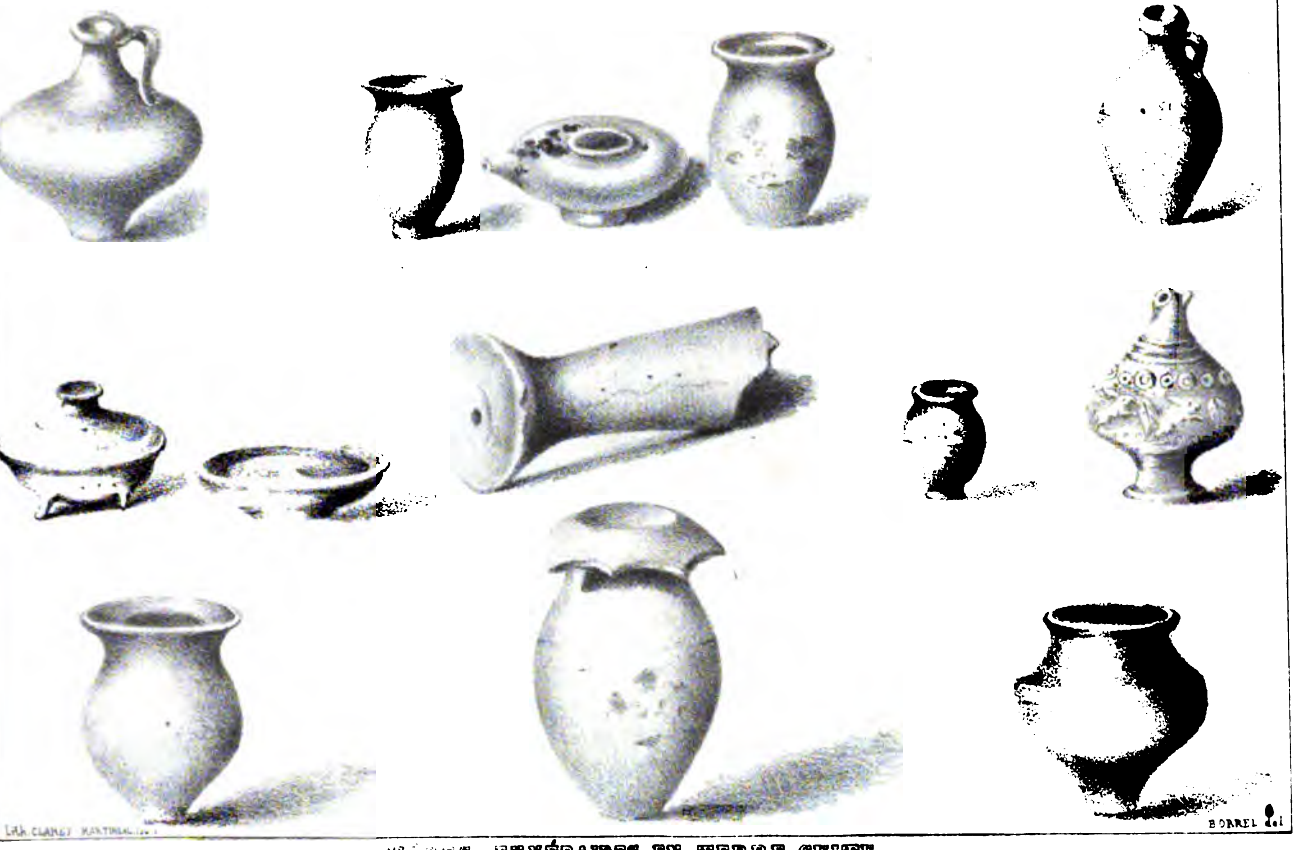
Les travaux de terrassement du chemin de fer de Tours à Nantes ont fait découvrir, en 1846, dans la commune de Saint-Genoulph, a environ huit kilomètres à l'ouest de Tours, divers objets antiques en bronze, de forme grecque, appartenant à l'armement et à l'équipement : ils étaient contenus dans un vase en terre cuite, dont il a été impossible de retrouver les débris. Ces objets, conservés par les soins de M. Caillard, alors maire de Saint-Genoulph, ont été recueillis par M. Boilleau, conservateur de la collection de la Société archéologique de Touraine, dans laquelle ils figurent maintenant ; ce sont :

1° Trois haches avec anneau et à bords recourbés.
2° Deux haches avec anneau.
3° Une hache à gorge.
4° Trois têtes de javelots.
5° Un manche de poignard ciselé.
6° Des fragments de lame de poignard et de glaive.
7° Cinq recouvrements de fibules.
8° Cinq grands anneaux recouverts d'une belle patine.
9° Deux fibules semblables, creuses, de volume inégal,

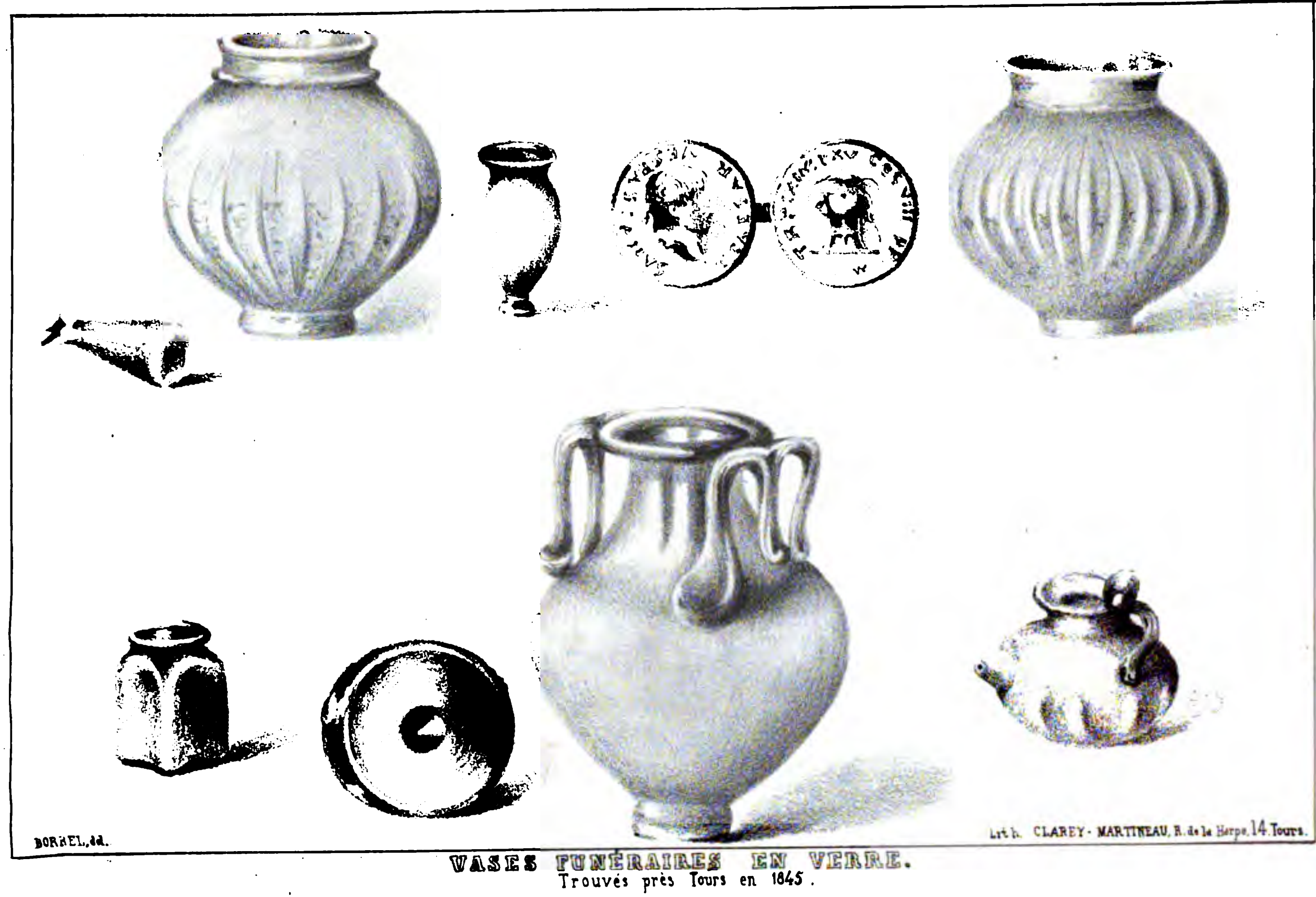
en forme de croissant, couvertes d'élégantes ciselures. M. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités Monumentales*, 1er volume, page 246, en décrivant un objet pareil, dit qu'on en ignore absolument l'usage; Montfaucon, dans l'*Antiquité expliquée*, partie 1re, tome III, page 28, fig. 1re, en donne un dessin et l'indique comme une boucle ou fibule; sa présence, parmi des armes enfouies, doit porter à croire qu'il faisait partie de l'équipement militaire des anciens.

N. C.

Nous joignons aux dessins qui reproduisent ces monuments curieux, deux planches de vases funéraires de l'époque gallo-romaine. Les uns sont en terre cuite, les autres en verre, et, généralement, d'une belle conservation. Ils ont été offerts à la Société archéologique de Touraine, par M. Abraham, l'un de ses membres, qui les a découverts en 1845, sur sa propriété de *La Verge*, près de Tours, à l'époque où des fouilles furent faites en ce lieu pour le tracé du chemin de fer de Tours à Bordeaux. On doit faire observer que ce terrain est situé près de la voie romaine qui conduisait de Cœsarodunum, *Tours*, à Avaricum, *Bourges*. (Voyez les fig.)



VASES FUNÉRAIRES EN TERRE CUITE.
Trouvés près de Tours en 1845.



VASES FUNÉRAIRES EN VERRE.
Trouvés près Tours en 1845.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE

DES

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE,

Depuis le 1er janvier 1845 jusqu'au 1er janvier 1848.

---

29 *janvier* 1845. Par M. le vicomte de Brétignères de Courteilles : Histoire des rues de Tours, par M. Logeais. *Manuscrit* (1834).

— Par M. Boilleau : Une tête en pierre, trouvée dans la démolition des remparts du Mail de Tours (sujet inconnu), et un fragment de pierre, avec inscription, trouvé sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Martin, de la même ville.

26 *février*. Par M. l'abbé Plailly : Un sceau ancien, armorié, en cuivre.

30 *avril*. Société archéologique du midi de la France, 5e livraison du tome V de ses Mémoires.

— *L'Investigateur*, journal de l'Institut historique, 124e livraison.

28 *mai*. Par M. Fellowes : Un Mémoire manuscrit sur les inscriptions du château de Loches.

— Par M. de Sourdeval : La collection des Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

25 *juin*. Par M. Clarey-Martineau : Un plan de la ville de Tours de 1740, copié sur un autre de l'année 1650.

30 *juillet*. Par M. de Caumont : Mémoire sur quelques antiquités du midi de la France.

30 *juillet* 1845. Par M. Abraham : Une ancienne carte de Provence.

— Annales scientifiques de l'Auvergne, tome XVIII.

27 *novembre*. Par M. Raymond, de Courçay : Une lampe en bronze trouvée à Courçay.

— Par M. Abraham : Divers objets très-curieux, de l'époque gallo-romaine, trouvés dans le champ de la Verge, près Tours. Vases funéraires et cinéraires, etc.

— Par M. Landais : Diverses vieilles monnaies et jetons trouvés dans les fouilles du Champ-de-Mars.

— Par M. Charles Torterue de Sazilly : Un bas-relief, très-curieux, représentant le martyre de saint Laurent, trouvé sur sa propriété dans une ancienne chapelle de Saint-Laurent-des-Bois.

— Par M. Champoiseau : Une gravure encadrée de la cathédrale de Coutances.

— Par MM. Bourassé et Manceau : Une notice sur l'église de Saint-Julien de Tours.

— Par M. Bourassé : Sa description de l'église de Saint-Remy de Reims.

— Par M. Lambron de Lignim : Les séances de la Société Française tenues à Reims.

— Par M. Salmon : Une notice sur l'ancien prieuré de Saint-Loup.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1845, n° 1.

— Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1844.

— Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente, 1er et 2e trimestre.

29 *janvier* 1846. *L'Investigateur*, 12e année, 136e livraison.

— Par M. Chaudruc de Crazannes : Notice sur quelques médailles antiques, etc.

29 *janvier* 1846. Annales de l'Auvergne, tome 18e, septembre et novembre 1845.

— Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département d'Indre-et-Loire; octobre, novembre et décembre 1845.

— Par M. Marquiset, de Saint-Sauveur : Divers fragments d'armures en fer, trouvés près de l'ancienne abbaye de Beaumont.

— Par M. Boilleau : Six deniers dont trois de l'abbaye de Saint-Martin et trois de Charles V et Charles VII. — Six monnaies romaines trouvées dans les fouilles des terrains du Mail.

— Par M. le docteur Haime : Neuf jetons de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

— Par M. Clarey-Martineau : Les 27e, 28e et 29e livraisons des Tableaux chronologiques de Touraine.

— Par M. Chabert de Praillcs : Une espèce de *graphium* en bronze.

— Par M. le docteur Millet : Huit médailles ou monnaies.

— Par M. Raymond, de Courçay : Un gros tournois de Philippe IV ; un jeton de Louis XIV.

— Par M. Noriet : Une main en marbre trouvée dans une fouille.

29 *avril*. Par M. Lambron de Lignim : Séances générales de l'Institut des provinces, Avril 1846.

— Par le même, au nom de M. de Caumont : Séances générales de la Société Française, tenues à Lille en 1845. 1 vol. in-8°.

— Par le même, au nom de M. le vicomte de Gourgues : Essai sur les monnaies frappées en Périgord.

— Par M. Charles Malo : Appel pour la fondation d'un journal mensuel à tous les corps scientifiques de France.

29 *avril* 1846. Par M. Vergnaud-Romagnési : Mémoire sur une sépulture gallo-romaine trouvée à Meung-sur-Loire (Loiret), mars 1848, offert par l'auteur.

— Par le même : Mémoire sur les monuments élevés en l'honneur de Jeanne d'Arc, etc.

— Par M. E. Cartier fils : Vie de saint Martin.

— Par M. Aimé Bodin : Réflexions d'un homme des champs sur la conservation politique.

— Bulletin de l'Académie Delphinale.

— Par M. Todière : Sommaire d'un cours sur l'histoire romaine.

24 *juin*. Par M. André Jeuffrain : Médailles celtiques; Essai d'interprétation.

28 *juillet*. Par M. E. Cartier père : Recherches sur les monnaies au type chartrain.

— Par M. Martinet : Le quartier des Romains chez les Turons. Brochure.

— Annales scientifiques de l'Auvergne.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— Par M. Rodolphe d'Ornano : Notice généalogique et historique sur la maison d'Ornano.

— Par le même : Notice sur le château du Châtellier dans la vallée du Bugnon.

25 *novembre*. Par M. Guérin, architecte : Un plan général de l'église et de l'abbaye de Saint-Julien, copié sur celui qui est déposé aux archives de la préfecture.

27 *janvier* 1847. Par M. le général Janin : Un extrait du livre des comptes ouverts par le trésorier du 4e régiment d'artillerie avec MM. les officiers de ce corps. M. Buonaparte, lieutenant en 1er.

— Par le même : Mémoire sur la bataille de Moncontour, livrée le 3 octobre 1569, par M. L. H. F. Janin.

27 *janvier* 1847. Par le même : Copie du testament du cardinal de Richelieu.

— Annales scientifiques de l'Auvergne, tome 19e, septembre et octobre 1846.

— Par M. Clarey-Martineau : Histoire pittoresque du mont Saint-Michel.

— Par M. Chaudruc de Crazannes : Notice sur une statuette antique d'Isis, en bronze.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, premier trimestre de 1846.

24 *février*. Par M. Charlot : Coutumes du duché et bailliage de Tours, 1609.

27 *avril*. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome II, 1844, 1845, 1846.

— *Société académique de Médecine de Marseille*. Rapport sur la transmission de la peste et de la fièvre jaune. Août 1845.

— Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, 1845.

— Annales scientifiques de l'Auvergne, tome XIXe, novembre et décembre 1846.

— Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1846.

28 *juillet*. Par M. E. Cartier père : Règlement fait en 1354 par les ouvriers et monnoyers de France.

— Mémoires de la Société Éduenne, 1844, 1845.

— Par M. Lambron de Lignim, au nom de M. de Fontenay, président de la Société Éduenne : Histoire de l'antique cité d'Autun.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

— Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er trimestre, 1847.

— Annales scientifiques, etc., de l'Auvergne.

28 *juillet* 1847. Par M. l'abbé Manceau : Congrès archéologique de France, tenu en 1846, à Metz, Trèves, Autun, etc,

— Société libre de l'Eure, tome V, 1844.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er vol. de 1845.

24 *novembre*. Par M. le capitaine Guyot : Une inscription sur marbre qui devait appartenir à l'ancien tombeau, maintenant détruit, de saint Gatien.

— Par M. Charles Des Moulins : Bordeaux et le Congrès scientifique.

— Par le même : Documents relatifs à la faculté germinative conservée par quelques graines antiques.

— Par M. Todière : Les Armagnacs et les Bourguignons.

— Par le même : Sommaire d'un cours complet d'histoire ancienne.

— Par M. Lambron de Lignim : Armorial des maires de la ville de Tours, depuis la création du mairat (1461), jusqu'en 1847. Un volume in-4° ayant pour objet de donner l'explication des blasons qui composent le grand tableau héraldique, peint à l'huile, qu'il a offert à la Société.

— Par M. Martinet : Origine des Gaulois et des Français. *Manuscrit.*

— Par M. l'abbé Masson, secrétaire-adjoint de la Société littéraire de Dieuze : Compte-rendu des travaux de cette Société.

— Bulletin de l'Académie Delphinale, tome 2e.

— Par M. le docteur Roux, secrétaire-général de la XIVe session : Le compte-rendu du Congrès scientifique de France tenu à Marseille en 1846 (deux vol. in-8°), et deux médailles frappées à l'occasion de cette solennité, l'une en argent et l'autre en bronze.

24 *novembre* 1847. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1847.

— Par la Société des Antiquaires de l'Ouest : Catalogue des ouvrages, des manuscrits, cartes géographiques, plans, etc., qu'elle a fait imprimer.

— *Archæological Journal.* Sommaire des matières contenues dans les trois premiers volumes de cette publication.

— Par M. Berriat-St-Prix : Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Jacques Berriat-Saint-Prix, par M. Duchesne.

— Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Sarthe, 2e trimestre de 1847.

— Bulletin des Antiquaires de Picardie, n° 2, 1847.

— Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre, 1847.

— Notice sur un manuscrit relatif à la peinture sur verre, par M. Lecointre-Dupont, brochure offerte par l'auteur.

— Société libre d'Agriculture, Sciences, etc., de l'Eure. Tome V, 1844.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DU VOLUME.

Tours, Imp. Lecesne et Alf. Laurent.

ERRATA.

Pag. XXIII, lig. 29; *au lieu de* bulletin, *lisez :* programme.

Pag. 45, lig. 7; *au lieu* des XIIe et XIIIe siècles, *lisez :* des XIe et XIIIe siècles.

Pag. 46, lig. 1; *au lieu de* 982, *lisez :* 922.

Pag. 77, lig. 9 et 10; *lisez :* mais les peuples les plus éloignés, les Flamands, par exemple, parurent dans cette lice.

Pag. 79, lig. 12; *au lieu de* par, *lisez :* sur les terres, etc.

Pag. 145, lig. 11; *au lieu de* Hervée, *lisez :* Hervé.

Pag. 167, lig. 4; *au lieu de* dépendance, *lisez :* descendance.

Pag. 200, lig. 28; *il* n'y a donc, etc.

Pag. 201, lig. 23; *au lieu de* à l'aticle, *lisez :* à l'article.

Pag. 207, lig. 19; *au lieu de* cujus damsenatoris, *lisez :* cujusdam senatoris.

Pag 223, lig. 14 et 15; *au lieu de* Hinemar, *lisez :* Hincmar.

Pag. 224, lig. 30; *au lieu de* saprentiasimum, *lisez :* sapientissimum.

Pag. 241, lig. 25; *au lieu de* Jean de Benard, *lisez :* Jean de Bernard.

Pag. 243, lig. 23; *au lieu de* Juhel de Mateflon, *lisez :* Juhel de Matteflon ou Matefelon, d'après Menage, dans son histoire de Sablé.

Pag. 245, lig. 1; *idem.*

Pag. 247; lig. 13; *idem.*

Pag. 253, lig. 26; *au lieu de* pauperculam a meridie, *lisez :* pauperculam, a meridie, etc.

Pag. 264, lig. 21; *au lieu de* bien aimé, *lisez :* bien amé.

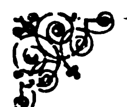
Pag. 276, lig. 19; Dans cet article remplacer les chiffres *b* par le chiffre V.

Pag 292, lig. 4; *au lieu de* si bésitons, *lisez :* si nous hésitons.

Pag. 312, lig. 13; *au lieu de* le monstre, *lisez :* la monstre.

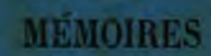
Pag. 318, lig. 25, *au lieu de* Herbdomadaires, *lisez :* Hebdomadaires.

Pag. 320, lig. 12; *au lieu de* promontoires, *lisez :* promontoire.






Tours, imprimerie Ladevèze.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

TOME IV.



À TOURS

CHEZ GUILLAND-VERGER, RUE ROYALE, 43.

ET A PARIS

CHEZ

DUMOULIN, Quai des Augustins, 13.

DIDRON, Rue Hautefeuille, 13.

M DCCC LV.



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

TOME IV.



A TOURS

CHEZ GUILLAND-VERGER, RUE ROYALE, 43.

ET A PARIS

CHEZ

DUMOULIN, Quai des Augustins, 13. || DIDRON, Rue Hautefeuille, 13.

M DCCC LV.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE.

Séance du 27 janvier 1847.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Objets offerts : — Par M. le général Janin, membre titulaire :— 1° Un extrait des comptes ouverts du trésorier du 4e regiment d'artillerie, relatifs au lieutenant Bonaparte;—2° *Mémoire militaire sur la bataille de Moncontour*, par M. Henri-Fulgence Janin ; (Rapporteur, M. Lambron de Lignim); — 3° Copie du testament du cardinal de Richelieu, par M. Clarey-Martineau ; — 4° *Histoire pittoresque du Mont Saint-Michel*, par M. Maximilien Raoul.

Par M. Chaudruc de Crazano. — *Notice sur une statuette d'Isis,* récemment découverte dans les environs de Toulouse.

Annales scientifiques de l'Auvergne, T. XIX.

Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest (1er trimestre de 1845).

Correspondance. — M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'Instruction publique fait connaître à la société que l'association scientifique connue sous le nom d'*Institut des provinces* n'est pas autorisée par lui. La Société prend acte de cette communication.

MM. Les secrétaires généraux du 15e congrès scientifique, en envoyant la lettre d'avis qu'ils viennent de publier au sujet de la

tenue du prochain congrès, prient la société d'indiquer les questions qu'elle serait dans l'intention de soumettre à la discussion dans cette assemblée.

La société nomme, pour dresser la liste de ces questions, une commission composée de MM. Boilleau, Luzarche, Todière, Giraudet et Aubineau. Elle décide aussi qu'une séance spéciale sera tenue à la fin de février pour entendre le rapport de cette commission.

M. le président fait connaître que les membres du bureau s'étant rendus auprès de M. Romieu, préfet d'Indre-et-Loire, pour lui offrir le titre et le diplôme de membre honoraire de la Société Archéologique de Touraine, M. le Préfet a accepté cet hommage avec reconnaissance, en donnant l'assurance qu'il protègerait de tous ses efforts les travaux de la Société et se ferait un plaisir d'assister à ses séances. M. le président ajoute que déjà, sur sa demande, M. le Préfet a pris des mesures pour la conservation du menhir des Érables, menacé de destruction par les travaux du chemin de fer, et qu'il a promis son appui à la Société pour obtenir une allocation destinée à la publication des chroniques de Touraine.

Sur le rapport de M. Luzarche, et après une longue discussion, la Société décide qu'elle publiera en 1847, un certain nombre de chroniques relatives à l'histoire de Touraine; que cette publication ne sera pas accompagnée d'une traduction, mais de sommaires étendus, de notices, de commentaires et d'éclaircissements propres à en faciliter l'étude, et que des démarches seront faites afin d'obtenir le concours du gouvernement pour cette œuvre importante.

M. le président donne lecture des comptes de la Société pour l'exercice 1846, et du budget pour 1847; ces comptes et ce budget sont approuvés sans discussion.

La Société nomme à l'unanimité, membres titulaires, MM. Charlot, membre correspondant, et Raverot, conservateur du Musée; membres correspondants, MM. de Reumel, capitaine d'artillerie, à Bruxelles, et Beaulieu, membre de la Société des antiquaires de France.

La Société procède ensuite à l'élection triennale de son bureau:

Par suite de cette opération, sont nommés:

Président de la Société,	MM. Champoiseau.
Vice-président,	De Sourdeval.
Secrétaire général,	Ladevèze.
Secrétaire adjoint,	Manceau.

Membres de la commission administrative.

MM. Bourassé.
Meffre.
Chambert.

Membres du comité de rédaction.

MM. Luzarche.
Bourassé.
Lambron de Lignim.

La séance est levée.

Séance du 27 avril 1847.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Ouvrages adressés à la Société: — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* T. II, 1844, 1845, 1846.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise (Rapporteur, M. Raverot).

Mémoires de la Société royale des sciences, des lettres et des arts de Nancy, 1845. (Rapporteur, M. Coiquaud.)

Rapport sur la transmission de la peste et de la fièvre jaune, adressé à la Société de médecine de Montpellier.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, T. XIX. (Rapporteur, M. Menard.)

M. Aubineau a la parole pour donner lecture de la seconde partie de son mémoire sur Thibault le Tricheur et son fils Eudes.

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'une notice sur Faye-la-Vineuse, et en promet une sur l'église de cette paroisse.

Cette notice, aussi intéressante que spirituellement écrite, est accueillie par des marques unanimes d'approbation et renvoyée à la commission chargée de proposer les matériaux pour la publication des Annales.

La Société nomme au scrutin secret membre résidant, M. Miton, et membres correspondants, MM. Fulgence Janin et Marchand.

La séance est levée.

Séance du 29 juillet 1847.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Correspondance.— Lettre par laquelle MM. les secrétaires généraux du congrès scientifique font connaître qu'il y aura pendant la session du congrès une réunion générale des Société d'Agriculture,

de Médecine et d'Archéologie, dans laquelle MM. les secrétaires sont invités à lire un rapport sur les travaux de chacune des Sociétés auxquelles ils appartiennent.

Lettre de M. de Prailles, qui donne d'intéressants détails sur le tumulus de Nouâtre.

Une commission composée de MM. Bourassé, Boilleau, Charlot, est chargée de visiter ce tumulus. Une somme de 100 fr. est mise à sa disposition pour opérer des fouilles.

Une somme de 100 fr. est également mise à la disposition d'une commission composée de MM. Abraham, Delalande et Adam pour la continuation des fouilles dans le terrain de la Verge.

Une somme de 25 fr. est allouée à une 3e commission composée de MM. Miton, Charlot et Meffre, pour des fouilles dans le voisinage de la pile de Saint-Mars.

Lecture est donnée des programmes de prix offerts par l'Académie royale de Bordeaux, par l'Académie de Reims et par la Société des Pyrénées Orientales.

M. le président propose d'encourager les études archéologiques, en décernant une médaille à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet proposé par la Société. — Renvoi de la proposition à une commission composée de MM. Luzarche, Bourassé, de Beaumont et Aubineau.

Objets offerts : — Par M. E. Cartier : *Règlement fait en* 1344 *pour les ouvriers des monnaies royales en France.*

Mémoires de la Société Eduenne. (Rapporteur, M. Adam.)

Par M. Lambron : *Histoire d'Autun.* (Rapporteur, M. Bourassé.)

Bulletin de la Société archéologique de Metz. (Rapporteur, M. Miton.)

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie 1847. (Rapporteur, M. Vicart.)

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe. (Rapporteur, M. Bodin.)

Annales scientifiques de l'Auvergne, quatre premiers mois de 1847. (Rapporteur, M. Chambert.)

Par M. Manceau. — *Séances du Congrès archéologique de Metz.* (Rapporteur, M. Todière.)

Bulletin des correspondances des Sociétés savantes, dirigé par M. de Caumont.

Annales de la Société libre de l'Eure.

Mémoire de la Société des antiquaires de l'Ouest (1845).

L'académie de Reims prie la Société de vouloir bien souscrire à une histoire de la cité de Reims qu'elle se propose de publier. — La Société regrette de ne pouvoir accéder à ce vœu.

M. de Sourdeval a la parole pour rendre compte de l'ouvrage de M. de Beaumont-Vassy intitulé : *Histoire des Etats Européens depuis le Congrès de Vienne.*

Après avoir analysé avec beaucoup de soin les différentes parties du travail de M. de Beaumont, au talent consciencieux et flexible duquel il rend vivement hommage, M. de Sourdeval s'élève à de hautes considérations sur l'avenir de l'Europe qui lui semble à la veille d'une nouvelle et grande transformation. « L'Europe, dit-il, en terminant, si unie à travers l'obscurité du moyen-âge, se divisera-t-elle aux clartés de la science moderne, ou bien conservera-t-elle son unité, et sur quel terrain ? Voilà ce que Dieu seul sait ; mais ce que vraisemblablement on peut étudier dans l'ouvrage de M. de Beaumont, mieux que partout ailleurs. »

M. le président remercie M. de Sourdeval du rapport qu'il vient de faire et en ordonne le dépôt aux archives.

M. l'abbé Bourassé a la parole pour lire une notice sur l'Eglise de Faye-la-Vineuse.

La Société remercie M. Bourassé de sa notice, qui est renvoyée au comité de rédaction.

M. l'abbé Vicart lit la 4e partie de son mémoire sur l'emplacement de l'église St-Lidoire.

Des preuves qu'il a déjà exposées et de celles qu'il apporte, dans cette dernière partie de son travail, M. Vicart conclut que l'église de St-Lidoire devait être à la place qu'occupe actuellement l'église Notre-Dame-La-Riche.

La Société renvoie à la commission des Annales le mémoire de M. Vicart.

M. Salmon présente quelques observations au sujet de plusieurs inscriptions qu'on voit sur certaines parties des anciens murs de Tours, et sur l'emplacement des divers édifices de l'époque romaine d'après les indications contenues dans quelques chartes fort anciennes.

M. Marchand met sous les yeux de la Société un travail qu'il a fait sur les vitraux du chœur de la cathédrale.

La Société procède à l'élection de M. Lobin, membre correspondant, qui est nommé membre résidant. Elle nomme également membre résidant M. Roux.

La séance est levée.

Séance du 21 novembre 1847.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Correspondance. — Lettre de M. le Préfet, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance ;

De M. Roux, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres ;

De M. le Ministre de l'Instruction publique, qui demande un état des ressources financières de la Société ;

De M. Stanislas Bellanger, qui donne sa démission.— Cette démission est acceptée.

Objets offerts : — Par M. le capitaine Guyot, une inscription sur marbre qui a dû appartenir au tombeau de saint Gatien.

Par M. Desmoulins, deux brochures :

1° *Bordeaux et le congrès scientifique ;*

2° *Documents relatifs à la faculté germinative conservée par quelques graines antiques.* (Rapporteur, M. Charlot.)

Par M. Todière ; 1° *Les Armagnacs et les Bourguignons* (Rapporteur, M. l'abbé Bourassé) ; 2° *Sommaire d'un cours complet d'histoire ancienne.*

Par M. Duchesne, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Jacques Berriat-St-Prix.*

Par M. Lambron de Lignim, *Armorial des maires de la ville de Tours.*

La Société décide que le tableau représentant les armoiries des maires de la ville de Tours sera placé dans la salle de ses séances avec une inscription qui témoigne de sa reconnaissance pour le présent que M. Lambron de Lignim a bien voulu lui faire ; elle charge, en outre, M. l'abbé Bourassé de lui présenter un rapport sur le volume qui accompagne cet envoi.

M. Boilleau fait hommage à la Société d'un poignard trouvé dans les sables de la Loire, près de St-Symphorien.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe (1847, 2e).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (1847, n° 2). (Rapporteur, M. Boilleau.)

Bulletin des antiquaires de l'Ouest. (Rapporteur, M. Miton.)

Programme de Prix de la Société des antiquaires de Picardie, pour 1848.

Notice sur un manuscrit relatif à la peinture sur verre, par M. Lecointre-Dupont. (Rapporteur, M. Manceau.)

Compte-rendu de la Société de Dieuze.

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure (1844).

Bulletin de l'académie Delphinale.

Catalogue des manuscrits, des imprimés, plans, etc., *de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

Compte-rendu du congrès scientifique de Marseille, offert par M. Roux, l'un des secrétaires du congrès.

Sommaire du 1er vol. de la publication anglaise : *Le Journal archéologique.*

Origine des Gaulois et des Français, manuscrit offert par M. Martinet.

Médailles commémoratives du congrès de Marseille, en argent,

zinc et bronze, offertes par M. Roux, secrétaire de cette session du congrès.

Sur la proposition de M. le président, la Société décide que :

1° Il sera décerné par elle, un prix pour encourager les études archéologiques ;

2° Ce prix sera d'une valeur de 300 fr.;

3° Les membres titulaires de la Société ne pourront prendre part au concours ;

4° Le prix sera décerné en août 1849; et les mémoires devront être remis avant le premier mai de la même année ;

5° Enfin le sujet du concours sera : l'Histoire du Parlement à Tours.

M. de Sourdeval lit une notice sur l'origine du mot *Old-nick*, sobriquet du diable en Angleterre.

La Société remercie M. de Sourdeval de sa curieuse notice et la renvoie au comité de publication.

M. Guérin, invite les membres de la Société à vouloir bien visiter les travaux qui s'effectuent sous sa direction dans l'église de St-Julien.

La Société procède ensuite à l'élection de M. Martinet, membre correspondant, comme membre titulaire, M. Martinet est élu.

La séance est levée.

Séance du 26 janvier 1848.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Publications offertes : — Par M. de Courteilles, un manuscrit de M. Logeais sur les rues de la ville de Tours.

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, 1846, 1847. (Rapporteur, M. Lambron.)

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.

Histoire de Charles VIII, par M. Todière. (Rapporteur, M. Mame.)

Bulletin monumental de la Société française, livraisons 4, 5, 6, 7 et 8 du XIIIe volume.

Annales archéologiques, deux numéros.

M. Champoiseau, président, fait connaître l'état des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1848; il résulte de ce compte qu'il existe en caisse un excédant de recettes de 488 francs.

La Société approuve ce compte sans discussion,

Sur la proposition de M. Champoiseau, la Société, reconnaissante des services que M. de Flavigny lui a rendus, le proclame membre honoraire.

Il est procédé à l'élection d'un président de la Société en remplacement de M. Champoiseau, démissionnaire. Cette opération donne le résultat suivant : MM. de Sourdeval, 19 voix ; Goüin père, 8 ; Lambron de Lignim, 1 ; Bourassé, 1 ; Mame, 1 ; Pécard, 1.

M. de Sourdeval, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé président et prend place au fauteuil, après avoir remercié la Société de l'honneur qu'elle vient de lui faire et rappelé les titres de ses devanciers à la reconnaissance de la Société.

L'assemblée nomme par acclamation M. Champoiseau président honoraire.

Par suite de la nomination de M. de Sourdeval, vice-président, aux fonctions de président, il est procédé à l'élection d'un vice-président.

Voici le résultat du scrutin :

MM. l'abbé Bourassé, 22 voix ; Lambron, 8 ; Mame, 1 ; Giraudet, 1 ; Chambert, 1.

M. l'abbé Bourassé est en conséquence élu vice-président.

Sur la demande de M. Boilleau, trésorier-archiviste, la Société décide que les fonctions de trésorier et d'archiviste seront désormais distinctes. M. Adam est nommé archiviste par 29 voix, contre 1 voix donnée à M. Giraudet, 1 à M. Pécard, 1 à M. Miton.

A la suite d'observations présentées par M. Lambron de Lignim au sujet des art. 5 et 14 du règlement, qui supposent, le 1er la nomination triennale et le 2e la nomination annuelle de la commission administrative, et d'une proposition de M. Ladevèze au sujet de la convocation des commissions, la Société charge une commission, composée de MM. Goüin, Champoiseau, Luzarche, Giraudet et l'abbé Manceau, d'interpréter les art. 5 et 14 et de se prononcer sur la proposition faite par M. Ladevèze et qui est ainsi conçue :

Art. 1er. Toutes les fois qu'une commission aura été nommée, M. le président désignera un des membres appelés à en faire partie pour remplir les fonctions de président et un autre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Art. 2. Le secrétaire désigné sera chargé de la convocation des membres de la commission ainsi que de celle des membres du bureau qui font de droit partie de toutes les commissions.

Sur la proposition de M. Goüin et par suite de l'acceptation de M. Laurent, imprimeur de l'Annuaire du département, la Société nomme, pour rectifier les erreurs qui se rencontrent dans ce recueil, une commission composée de MM. Giraudet, Todière, Champoiseau, Lambron de Lignim, l'abbé Bourassé.

M. Miton, après avoir présenté quelques renseignements sur le manuscrit connu sous le nom d'*Heures d'Anne de Bretagne*,

donne lecture d'une pièce de vers intitulée *Prière à la Vierge*, que renferme ce volume.

La Société remercie M. Miton de l'intéressante communication qu'il vient de lui faire et en ordonne le dépôt aux archives.

M. Gallais présente à la Société une chape antique attribuée à Saint-Mexme de Chinon.

De l'examen qui aurait été fait de cette chape par des hommes spéciaux, il résulterait que l'étoffe dont elle est faite aurait été fabriquée dans l'Inde. M. Luzarche pense que la date de la fabrication ne remonterait pas au-delà du XVI[e] siècle.

Il est procédé, au scrutin secret, à l'élection de MM. Guyot et l'abbé Chevalier qui sont nommés : le premier, membre titulaire ; le second, membre correspondant.

La séance est levée.

Séance du 31 mai 1848.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — M. Marchais, préfet d'Indre-et-Loire, écrit à la Société pour lui offrir des fragments de bois de cerf, trouvés dans les fouilles du pont de Saint-Mars-la-Pile.

L'examen de ces objets est confié à M. l'abbé Chevallier, qui est chargé de les comparer avec d'autres bois de cerf trouvés dans les fouilles du Palais-de-Justice.

M. le Maire de Chinon, en réponse à une lettre qui lui a été écrite par M. le président, transmet à la Société des renseignements sur les fresques récemment découvertes dans l'église de Saint-Mexme de Chinon.

M. l'abbé Bourassé entre, à cette occasion, dans quelques détails sur ces peintures que M. Lobin a bien voulu se charger de relever.

M. de Molein écrit à la Société pour lui proposer son *Recueil de la Société polytechnique*. (Renvoi à la commission administrative.)

Objets offerts : — Par M. Vergnaud-Romagnési, *Mémoire sur une sépulture gallo-romaine, trouvée à Meung-sur-Loire.*

Par M. Hucher (du Mans), *Notice sur la Monnaie noire de Bretagne.*

Par le même, *Supplément à l'Essai sur les monnaies frappées dans le Maine.*

L'examen de ces trois mémoires est renvoyé à M. Boilleau.

Par M. Boilleau, *Notice sur l'aqueduc de Fontenay.*
Par le même, *Notice sur les archers et arbalétriers de France.*
Par M. Lecointre-Dupont, *Notice sur Pierre de Poitiers.*
Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire.
Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et arts de la Sarthe (4e trimestre de 1847).
Résumé des travaux de la Société Havraise, par M. Borély.
Annales scientifiques de l'Auvergne, novembre et décembre 1847.

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'un rapport sur la restauration du portail de l'ancienne abbaye de Marmoutier. Il fait connaître qu'à la première nouvelle des réparations projetées, une commission composée de MM. de Sourdeval, Champoiseau, Guérin, Manceau et Bourassé, s'est empressée de se rendre auprès du propriétaire de Marmoutier, qui, déférant avec empressement à la demande de la commission, a enjoint à l'entrepreneur des travaux de suivre en tous points les conseils des membres de la Société archéologique. Grâce au bon vouloir qu'à témoigné M. Dupeu, les réparations du portail de Marmoutier ont été exécutées rigoureusement dans le style du reste du monument et en prenant pour modèles les formes anciennes les mieux conservées.

A l'occasion de ce rapport, M. Chambert demande qu'une commission soit nommée à l'effet de rechercher et de faire connaître au public les différents monuments de Touraine présentant quelque valeur archéologique ou historique. C'est le seul moyen, à son avis, d'éviter la dégradation ou la destruction des monuments qu'il importe de voir conserver.

La Société, après avoir entendu les observations de quelques membres, charge une commission composée de MM. Bourassé, Manceau, Chambert, Giraudet, Guérin, de dresser la liste des monuments historiques de la Touraine et de rechercher quels moyens la législation met à la disposition de l'autorité pour leur conservation.

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'un compte-rendu sur l'ouvrage de M. Todière, intitulé CHARLES VI, *les Armagnacs et les Bourguignons*, compte-rendu qu'il résume dans les termes suivants :

« Nous n'essayerons pas de faire l'analyse de l'*Histoire de Charles VI*, nous donnerions une idée imparfaite du style et de la méthode de l'auteur ; mieux vaudrait ouvrir son livre et vous en lire quelques chapitres. Nous préférons, en finissant, dire de l'*Histoire de Charles VI*, par M. Todière, ce que disait le sire de Joinville d'un ravissant paysage : « En oïr parler est chose merveilleusement plaisante, le voir de ses yeux est mille fois plus délectable. »

Le même membre présente un rapport sur l'*Armorial des maires de Tours*, par M. Lambron de Lignim.

« Si l'importance de la science héraldique était contestée, dit M. le rapporteur, il suffirait, pour la faire comprendre, de montrer

les utiles et heureuses applications que M. Lambron en a su faire à notre histoire municipale. La langue du blason n'est pas vulgaire ; dans la bouche de M. Lambron elle est claire, intéressante, attrayante ; elle devient presque éloquente. » Après quelques considérations sur la série des maires de Tours, M. Bourassé termine en émettant le vœu que l'*Armorial des maires de Tours* soit, de la part de M. Lambron de Lignim, la promesse de nouveaux travaux sur notre histoire municipale.

M. Bourassé donne lecture d'un mémoire sur les différentes églises mentionnées par Grégoire de Tours. (*V. au présent volume.*)

La Société remercie M. l'abbé Bourassé des rapports pleins d'intérêt qu'il a bien voulu lui lire. Elle en ordonne le dépôt aux archives et renvoie à la commission de publication le mémoire sur les *Églises mentionnées par Grégoire de Tours.*

La séance est levée.

Séance du 26 juillet 1848.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts : — Discours de M. Merville, procureur de la République à Orléans.

Par M. Aubineau. — *Fragments des mémoires de Dubois, gentilhomme servant du Roi.*

M. Todière donne lecture d'un rapport sur les modifications qu'il serait convenable de faire à l'annuaire du département pour le rendre exact et complet au point de vue historique. Il donne les conclusions du rapport de la commission, qui sont immédiatement mises en discussion.

Après un court débat, la Société, tout en encourageant le travail dont il est question, exprime le vœu de ne point gêner la responsabilité de l'éditeur.

M. l'abbé Chevallier lit un rapport au sujet de bois de cerf trouvés dans les digues de la Loire et qui ont été offerts à la Société par M. Marchais, préfet. Il résulte de ce rapport que ces bois n'ont aucune importance ni au point de vue de l'archéologie, ni au point de vue de l'histoire naturelle.

M. l'abbé Manceau lit une note sur un manuscrit traitant de la peinture sur verre au XVIIe siècle, découvert dans le Poitou.

La Société remercie MM. Todière, Chevallier et Manceau des lectures qu'ils ont bien voulu faire et ordonne le dépôt de leurs mémoires aux archives.

M. l'abbé Vicart appelle l'attention de la Société sur la tour des Brandons, située à Athée et appartenant à M. Léger, de St-Symphorien.

MM. Vicart et Millet sont chargés de s'entendre avec M. Léger sur ce qu'il pourrait être nécessaire de faire pour la conservation de ce monument.

Sur la proposition de M. Salmon, M. le président désigne une commission composée de MM. Salmon, Abraham, Champoiseau, Meffre, Guérin et Luzarche pour suivre les fouilles à faire dans le mur romain au bas du bas-relief de Diane vis-à-vis du Petit-Séminaire.

A la suite d'une communication de M. Champoiseau qui annonce l'achèvement de la statue de Descartes, une commission est nommée à l'effet d'aider le président dans ses démarches pour obtenir du gouvernement qu'il fasse faire une ou plusieurs statues destinées à être érigées dans la ville de Tours. Cette commission est composée de MM. Luzarche, Lobin, Lambron, Roux, Champoiseau, Noriet et Guérin. Une discussion s'élève pour savoir quel pendant sera donné à cette statue sur la place qui lui a été assignée comme emplacement et où elle ne peut demeurer isolée. Il est décidé, après un assez long débat, qu'on ira au vote pour savoir quel personnage représentera cette statue. Le résultat du scrutin donne 24 voix pour Grégoire de Tours, 21 pour Rabelais, 14 pour Destouches, 13 pour André Duchesne, 12 pour Boucicault.

La séance est levée.

Séance du 29 novembre 1848.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Publications offertes : — Séances générales tenues à Tours, à Angoulême et à Limoges par la Société française pour la conservation des monuments historiques, offert par M. l'abbé Manceau. (Rapporteur, M. l'abbé Chevallier.)

Notice historique et archéologique sur le village de Brunoy (Seine), par M. l'abbé Pinard, de Vassy. (Rapporteur, M. Aubineau.)

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1847, *n°* 4; 1848, n°s 1 et 2.

Annales scientifiques de l'Auvergne, t. 21.

Monnaies offertes. — Deux douzains de Henri II, une pièce de 6 sous de Louis XIV, une petite monnaie d'argent des Indes, un jeton

de Victor Bodau, maire de Tours, et divers deniers de Touraine de différentes époques, offerts par M. Viot-Prud'homme.

M. Luzarche, président de la commission des fouilles entreprises sur le terrain situé en face du Petit-Séminaire, exprime le regret de ce que l'absence du rapporteur empêche la présentation du rapport de la commission.

M. Luzarche donne lecture, sur la demande de la Société, de l'introduction du texte explicatif du travail de M. Marchand sur les verrières de la cathédrale de Tours.

M. l'abbé Bourassé appelle l'attention de la Société sur l'état de dégradation de la partie de l'église de Ferrière-Larçon qui appartient au XIe siècle.

Une commission, composée de MM. Bourassé, Mauduit, Guérin et Meffre, est chargée de s'occuper de ce qu'il y aurait à faire pour assurer la conservation de cet édifice.

La séance est levée.

Séance du 1er février 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages et objets offerts : — Bulletin des antiquaires de l'Ouest.

Séances du congrès scientifique.

De la renaissance des lettres, par M. Bodin.

Notice sur Dom Rivet, par M. Lecointre-Dupont.

Annales de la Société archéologique de Béziers.

Monuments numismatiques de l'expédition de Charles VIII, par M. Cartier.

Annales de la Société académique de Saint-Quentin.

Annales de l'Académie delphinale.

Par M. Lobin, le dessin de la crosse abbatiale trouvée à Marmoutier. (Des remerciements sont adressés à M. Lobin.)

Par M. l'abbé Bourassé, une corne de cerf sur laquelle est sculptée la figure de saint Martin, provenant du trésor de Marmoutier, et probablement jetée, en 1792, dans la Loire où elle a été trouvée.

Par le même, 1° une bulle en plomb de Jean XXII, trouvée dans les travaux de terrassement du chemin de fer; 2° médaille d'Antonin le Pieux; 3° partie de dyptique byzantin; 4° fac-simile, en plâtre, de haches celtiques du musée de Douai avec figures; 5° deux signatures de potiers dont l'une porte une inscription, l'autre un poulet.

M. le secrétaire général présente, en l'absence de M. le trésorier, les comptes de l'année expirée qui sont approuvés sans discussion.

M. le président donne lecture du compte-rendu d'une excursion faite par un certain nombre de membres de la Société à l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois et au château de Comacre.

Ce travail est renvoyé à la commission de rédaction.

M. l'abbé Chevallier lit un rapport sur les travaux de la Société française pour la conservation des monuments, pendant l'année 1847.

M. Giraudet lit un travail où il s'attache à faire ressortir la nécessité que l'administration mette tous ses soins pour préserver les monuments historiques et qu'elle adresse, à cet effet, des instructions spéciales aux maires et aux diverses autorités.

La Société remercie M. Giraudet de son mémoire et nomme une commission pour aviser aux moyens de réaliser le vœu qu'il exprime. Cette commission se compose de MM. Luzarche, Manceau, Bourassé, Champoiseau, Giraudet, Meffre, Guérin, Salmon, Mauduit et Chevallier.

M. Bourassé présente le récit d'une excursion qu'il a faite avec quelques-uns de ses collègues à Azay, Chinon, Champigny et l'Ile-Bouchard. Ce mémoire est renvoyé à la commission de rédaction. (*V. au prés. vol.*)

M. l'abbé Chevallier est chargé de faire un rapport sur la publication relative aux vitraux de la cathédrale, dont on doit le texte à MM. Bourassé et Manceau et les dessins à M. Marchand.

M. Roux est chargé de faire un rapport sur la crosse abbatiale trouvée à Marmoutier.

M. Bourassé signale la nécessité de réparer le plus promptement possible la tour de Saint-Julien qui menace ruine.

Sur la proposition de M. Luzarche, il est décidé que toutes les lettres écrites au nom de la Société seront transcrites sur un registre spécial.

Il est procédé au scrutin sur l'élection de M. Paul Huot, qui est nommé membre titulaire.

La séance est levée.

Séance du 21 *février* 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président fait connaître à la Société qu'elle a été convoquée afin de décider quelle statue elle demandera au gouvernement pour

servir de pendant à celle qui sera prochainement érigée à Descartes sur la place du Palais-de-Justice.

M. Luzarche demande la parole et il explique ce qui suit, au nom de la commission désignée, pour aider M. le président dans sa démarche à l'effet d'obtenir du gouvernement des objets d'art pour la ville de Tours :

La commission a commencé par rechercher quelle statue devrait servir de pendant à celle de Descartes ; mais elle a pensé, après mûre délibération, que le moment n'était pas venu de résoudre cette question ; elle l'a donc laissée sans décision.

Toutefois le moment lui semble favorable pour le succès des démarches que la Société se propose de faire auprès du ministre de l'intérieur pour l'obtention de quelques-uns des objets et des encouragements qu'elle accorde à des villes voisines. Elle est donc dans l'intention de demander une statue de Grégoire de Tours pour la place de l'Archevêché.

M. Chambert fait observer que la Société est convoquée pour un tout autre objet que celui indiqué par M. Luzarche ; il s'agit de décider quelles statues seront demandées comme pendants à celle de Descartes.

Un débat animé s'engage sur l'objet de la délibération, sur les pouvoirs de la commission nommée pour prêter son concours à M. le président, sur une demande déjà faite auprès de M. le ministre de l'intérieur.

Dans le cours de ce débat, M. Champoiseau soutient que l'on ne saurait, sans porter atteinte aux droits de la ville de Chinon, ériger à Tours une statue de Rabelais, et réclame en faveur de cette ville la statue qui serait accordée au département d'Indre-et-Loire.

Après une discussion prolongée la Société décide qu'elle demandera simultanément au gouvernement son concours pour l'exécution de deux statues, l'une de Grégoire de Tours, l'autre de Rabelais.

La séance est levée.

Séance du 28 *avril* 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — M. Luzarche écrit à la Société pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Lettre de M. Boilleau qui prie la Société de le remplacer dans ses fonctions de trésorier qu'il ne pourra remplir d'ici à quelques

mois, par suite de ses occupations particulières. La Société n'accepte pas la démission de M. Boilleau dont elle tient à conserver le concours, et nomme, pour l'aider momentanément, M. Charlot, membre titulaire.

M. le président de la Société archéologique du Loiret donne avis de la constitution de la Société dont la présidence lui a été déférée, et manifeste l'intention de nouer des relations scientifiques avec la Société archéologique de Touraine.

M. le ministre de l'intérieur écrit à la Société pour lui faire part d'un envoi de médailles.

M. le ministre, dans une seconde lettre, annonce qu'il espère pouvoir prochainement donner les ordres nécessaires pour l'exécution d'une statue de Grégoire de Tours.

M. le ministre de l'instruction publique annonce qu'il a alloué une somme de 300 fr. pour l'impression du *Chronicon Turonense*.

M. le conservateur du musée de Nantes transmet, en réponse à des questions qui lui ont été adressées, des renseignements sur le granit de Bretagne et le porphyre rose d'Auvergne pour l'exécution du piédestal de la statue de Descartes.

Objets offerts : — Par M. Miton, au nom de la famille Chandesris, le sceau de la famille de Mondein, trouvé sous les ruines de l'ancien château de Mondein, à Marigny, près de Richelieu. M. Lambron pense, après examen de ce cachet, qu'il remonte au xve ou au xvie siècle.

Par M. Roux, une arme antique trouvée dans un puits à Marmoutier au milieu d'objets d'époques différentes, entre autres des poteries romaines.

Annales archéologiques, par M. Didron.

Pièces et chartes relatives au prieuré de Notre-Dame du Moulineau, offertes par la Société archéologique de Rambouillet.

Autun archéologique, par la Société archéologique d'Autun. (Rapporteur, M. Giraudet.)

Annales de la Société des Pyrénées orientales. (Rapporteur, M. l'abbé Menard.)

Mémoires de la Société nationale de Nancy.

Notre-Dame d'Ajaccio, par M. Arman.

Annales de la Société médicale d'Indre-et-Loire.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

M. Lambron de Lignim propose d'affecter des fonds à la reliure des brochures appartenant à la Société, pour assurer leur conservation. (Renvoi à la commission d'administration.)

M. Chambert demande, au sujet des mesures prises pour empêcher la perte des ouvrages que possède la Société, des explications que M. Adam s'empresse de lui fournir. M. Champoiseau demande que l'on affiche la liste des ouvrages dépareillés, pour avertir les détenteurs des parties qui manquent.

M. de Sourdeval annonce que des travaux de déblais, exécutés à Vernou, ont mis à découvert des tombes qui sont peut-être gallo-romaines.

M. Champoiseau entre dans quelques détails sur ces tombeaux qui sont, dit-il, en forme d'auges, en pierre du pays et dont l'extrémité inférieure est tournée vers l'orient. Il croit que ces tombes, dont rien n'indique l'âge, offrent peu d'intérêt.

La Société charge une commission, composée de MM. Roux, Salmon et Champoiseau, de faire l'examen de ces monuments.

La Société, sur la proposition de M. de Sourdeval, charge une commission, composée de MM. Bourassé, Guérin, Meffre et Chateignier, d'examiner les mesures à prendre à l'égard de l'abside de Saint-Léonard (Ile-Bouchard) dont les propriétaires offrent la cession.

Elle décide également que le bureau pourra, lorsqu'il le croira utile, changer le jour des réunions générales.

M. Todière donne lecture de la première partie d'un travail intitulé: *Influence de saint Bernard sur son époque, d'après les lettres de ce grand homme.*

« Il est, dit M. Todière, des âges privilégiés où la Providence envoie au monde un homme destiné à le dominer, non par les armes et la terreur, mais par les idées, la parole et le génie; on voit toutes choses se plier à l'action de cet homme; les hommes et les événements obéissent à un souffle puissant et marchent dans la voie où il les pousse. Toute opposition est vaincue, toute révolte étouffée, toute fermentation éteinte.

« Le XIIe siècle eut son dominateur dans un moine.

« Avec sa foi, ses vertus, son éloquence, saint Bernard a fait marcher la France et l'Europe. Il fut, au XIIe siècle, le véritable souverain de la chrétienté. Ennemi des querelles politiques religieuses, promoteur des grandes entreprises du monde catholique, réformateur des mœurs, sa main se montre dans tous les événements, sa pensée dans tous les conseils, sa sainteté dans toutes les réformes. »

Après être ainsi entré en matière, M. Todière indique toute l'importance historique de la correspondance de saint Bernard. Il retrace à grands traits la jeunesse de cet homme éminent; et entrant dans le détail des grands événements auxquels il prit une part si active, il conduit son histoire jusqu'au concile tenu à Pise en 1134; concile où, par ses conseils et son entraînante parole, l'autorité du pape Innocent II, longtemps contestée, est fondée sur une solennelle reconnaissance et des sages décrets préparent le retour de la paix si tristement troublée par le schisme.

L'heure avancée ne permet pas à M. Todière d'achever la lecture de son œuvre.

M. le président, en le remerciant, au nom de la Société, du

mémoire savant et plein d'intérêt qu'il vient de lire, l'engage à continuer sa lecture dans la prochaine séance.

Sur la proposition de M. l'abbé Chevallier, la Société invite la commission, précédemment nommée pour s'occuper d'améliorer l'*Annuaire* du département, à se mettre en rapport avec l'imprimeur pour s'occuper de l'impression de cet ouvrage.

M. l'abbé Moriet, curé de Champigny-sur-Veude, est élu membre correspondant.

La séance est levée.

Séance du 26 juillet 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — M. le préfet transmet à la Société une lettre dans laquelle M. le Ministre de l'intérieur demande quelle somme la Société pourra fournir pour l'érection de la statue de Descartes à Tours. (M. le président a répondu à M. le Ministre en lui annonçant que la Société pourrait disposer de 800 fr.)

M. Paul Huot remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres correspondants et lui adresse un sceau du XIIIe siècle, en cire jaune, de Saint-Martin. Ce sceau représente un personnage à cheval, nimbé, coupant son manteau avec son épée; auprès, un personnage qui reçoit la moitié du manteau. Au-dessus, on voit une ogive fleuronnée à l'extérieur, trilobée à l'intérieur, accostée d'une fleur de lys, et dans l'ogive la partie supérieure d'un personnage en prière. Au contre-sceau, un lion rampant. Sur la face principale on lit ces mots: *S. Guidonis decani beati Martini;* au contre-sceau: *Secret. Guidonis de Nealph.*

M. Huot fait connaître qu'il a acheté ce sceau chez un revendeur de Versailles.

Des recherches qu'il a faites dans les archives de Versailles, il résulte que ce sceau a dû être celui d'un doyen de Saint-Martin, nommé Guy de Néaulphe, dont il a retrouvé le nom dans une charte de 1249, et qui y figure comme donateur, en faveur des religieux de Vaux-Cernay, d'une redevance qu'il avait acquise de Jehan-sans-Pitié et de Milon, son frère, du consentement de Guy de Néaulphe, chevalier, châtelain de Néaulphe, et de Marie, son épouse, nièce du dit doyen.

La Société décide que des remercîments seront adressés à M. Paul Huot pour son envoi et pour l'intéressante notice qui l'accompagne.

Objets offerts : — Onze numéros du *Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe ;*

Notice sur Descartes, par M. Bodin. (Rapporteur, M. Guyot.)

Annales archéologiques, par M. Didron, 2e livraison du tome 9e. (Rapporteur, M. Delalande.)

1er numéro de 1849 des *Annales de la Société des antiquaires de Picardie.*

Observations sur l'inscription : *Flavia Valeria Constantina nobilissima Cæsari*, découverte à Saint-Hippolyte (Pyrénées-Orientales), par M. de G.

M. le président invite la Société à vouloir bien organiser une excursion archéologique, comme celles qui déjà ont été faites sur divers points du département.

Après quelques observations, il est décidé que la prochaine excursion aura lieu dans l'arrondissement de Loches et sera dirigée sur Cormery, Loches, Montrésor, Preuilly, le Grand-Pressigny, Lahaye, etc.

M. l'abbé Manceau fait connaître que, grâce au concours du gouvernement et aux libéralités de quelques amis de la religion et des arts, les ruines de la belle église abbatiale de Fontgombaud (Indre) vont être sauvées de la destruction. Il reste de cette église, qui date du XIIe siècle, les cinq chapelles absidales, le sanctuaire, le chœur et le transsept. La Société accueille avec satisfaction cette nouvelle.

M. le président invite le bureau à se réunir pour la visite au prince Président de la République qui doit venir dans le département.

M. Adam, bibliothécaire, donne la liste des ouvrages de la bibliothèque qui manquent, et prie ceux des membres qui en seraient détenteurs de les réintégrer.

La Société engage M. Adam à vouloir bien reproduire cette invitation dans les journaux.

M. Giraudet lit un rapport sur l'ouvrage intitulé : *Autun archéogique.*

M. le rapporteur signale dans le premier chapitre de ce travail un savant résumé des faits principaux des annales locales se rapportant aux trois époques dites : celtique, romaine et du moyen-âge. Le second chapitre est une analyse des travaux de la commission d'antiquités et permet d'apprécier les efforts des archéologues d'Autun pour sauver de l'oubli les traditions, les faits, les souvenirs qui se rattachent à leur pays et à ses monuments. Le troisième renferme deux discours fort remarquables du président et du secrétaire de la Société éduenne. Enfin, dans le quatrième, M. Giraudet signale une dissertation très-savante, ayant pour but de rechercher les idées-types vers lesquelles convergent les trois faces d'Hermès, conçu comme le signe des énergies divine, sociale et politique. « Les recherches si pleines de labeur, si dignes d'encouragement auxquelles se sont livrés nos érudits confrères, dit M. Giraudet, les ont

conduits à cette conclusion non pas absolue, mais toute raisonnable que les symboles d'origine chaldéenne se sont perpétués traditionnellement par deux voies : l'une purement historique et figurative ; l'autre idolâtrique (c'est-à-dire représentant des dieux destinés à recevoir un culte), jusqu'à l'époque où le christianisme vint briser l'enveloppe des figures primitives, expliquer les espérances des anciens âges et renverser le paganisme. »

M. Giraudet termine, par un éloge vivement senti des travaux de la Société éduenne, son savant rapport dont la Société le remercie et ordonne le dépôt à ses archives.

M. Todière donne lecture de la seconde partie de son travail sur saint Bernard et son époque.

M. Champoiseau prie M. le président de la Société de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour faire arriver à Tours, le plus promptement possible, la statue de Descartes, exécutée par M. de Nieuwerkerke. Il pense que le moment est favorable ; car l'exposition venant de se terminer, il serait possible d'employer, pour la faire porter des salles de l'exposition au chemin de fer, les machines dont on se sert pour le transport de tous les objets d'art qui ont figuré à cette solennité.

M. le président déclare qu'il ne négligera rien pour remplir le vœu émis par M. Champoiseau.

La séance est levée.

Séance du 28 novembre 1849

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

M. le préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — M. le président donne communication de deux lettres; la première, de M. Morel, administrateur du chemin de fer de Paris à Orléans ; la seconde, de M. de Richemont, administrateur de la ligne d'Orléans à Bordeaux, qui annoncent que chacune des deux compagnies, dont ils font partie, consent au transport gratuit, de Paris à Tours, de la statue de René Descartes.

La Société décide que des remerciements seront adressés aux deux compagnies pour cet acte de désintéressement.

Lecture est également donnée d'une lettre de M. Taschereau, qui fait connaître les démarches qu'il a faites relativement à la statue de Descartes. Des remerciements seront également adressés à M. Taschereau.

A cette occasion, M. de Sourdeval présente quelques détails sur cette affaire et sur la suite qu'il compte y donner.

Objets offerts : — Par M. Todière, différents ouvrages qu'il a publiés sous les titres suivants : 1° *Sommaire d'un cours complet d'histoire du Moyen-Age ;* 2° *l'Angleterre sous les trois Édouard de la race des Plantagenet ;* 3° *Grammaire anglaise, méthodique et simplifiée.* (Rapporteur, M. l'abbé Menard.)

Par M. Lambron, au nom de M. Guillory, d'Angers, *Notice sur le marquis de Turbilly*, agronome angevin du XVIIIe siècle. (Rapporteur, M. Giraudet.)

Revue archéologique, une livraison.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Annales de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, n° 1er de 1849.

Séances de la Société française pour la conservation des monuments, en 1847 et 1848, offert par M. l'abbé Manceau.

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Nancy, 1847.

Par M. Lambron, une livraison du *Bulletin archéologique de l'Association bretonne.*

Par M. l'abbé Chevallier, *la Touraine avant les hommes.*

Trois livraisons des *Annales archéologiques*, par M. Didron.

Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France.

Par M. Lesourd, de Loches, deux Chartes : l'une du XIe siècle, l'autre du XIIe siècle, inédites. (M. Salmon est chargé de faire un rapport sur cette dernière charte.)

M. l'abbé Menard donne lecture d'un rapport sur les *Annales de la Société des Pyrénées-Orientales*, rapport dans lequel il s'occupe spécialement d'une inscription trouvée à Saint-Hippolyte.

M. Todière continue la lecture d'un nouveau fragment historique sur les événements et les mœurs du XIIe siècle, d'après les lettres de saint Bernard. Après quelques détails sur le schisme qui troublait la paix de l'Église, l'hérésie religieuse d'Abeilard, l'hérésie politique d'Arnaud de Brescia, il donne la physionomie générale de la société et de l'Église de France. Son rapide travail laisse entrevoir la richesse de la mine qu'offrent les lettres de saint Bernard pour l'histoire des événements, des idées et des mœurs de son temps.

M. Lambron lit une notice sur le bas relief trouvé dans la maison de M. Rousseau-Bergevin, bas-relief qui a appartenu à l'ancienne église de l'Écrignole. M. Lambron, en terminant, émet le vœu que la Société fasse l'acquisition de ce monument. (*V. au prés. vol.*)

M. Salmon lit une note sur les résultats, au point de vue archéologique, d'un voyage qu'il vient de faire en Angleterre. M. Salmon fait connaître les principaux dépôts de pièces qu'il a visités et signale un certain nombre de documents dont il a pris copie et qui peuvent être de la plus grande utilité pour l'histoire de la Touraine. (*V. au prés. vol.*)

M. le président, au nom de la Société, remercie MM. Menard, Todière, Lambron de Lignim et Salmon des communications pleines d'intérêt qu'ils ont bien voulu lui faire et ordonne le dépôt aux archives de leurs divers mémoires.

M. l'abbé Chevallier présente un aperçu d'un voyage qu'il a fait avec M. Charlot dans les communes situées au nord de la Loire, voyage qui avait un but géologique, mais dans le cours duquel M. Charlot et lui ont recueilli quelques indications de nature à intéresser la science archéologique.

La Société remercie M. Chevallier de ces renseignements.

Le scrutin est ouvert pour l'élection de M. de Galembert, qui demande à faire partie de la Société comme membre titulaire. Par suite de cette opération, M. de Galembert est élu et sera inscrit au nombre des membres de la Société.

La séance est levée.

Séance du 30 janvier 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Correspondance. — M. le curé de Saint-Étienne-de-Chigny écrit à la Société pour lui donner communication d'une lettre qu'il a reçue de M. de Luynes; lettre dans laquelle M. de Luynes lui conseille de faire appuyer, par la Société archéologique de Touraine, la demande par lui adressée au ministre pour la restauration des vitraux de l'église de Saint-Étienne.

La Société décide que la commission qui avait été chargée de s'occuper des réparations de cette église présentera un rapport sur la demande de M. le curé de Saint-Étienne.

Ouvrages offerts: — Par la Société Eduenne, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, par J. Gabriel Bulliot. (Rapporteur, M. l'abbé Menard.)

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, année 1847. (Rapporteur, M. de Galembert.)

Bulletin de l'Académie delphinale, tome II, 5e livraison.

Annales de l'Auvergne, tome XXII.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, tome XXIII, 1847-48.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions, au nom de la commission des Antiquités de France, par M. Lenormant.

Statuts de l'Athénée des arts, sciences et belles-lettres de Paris.

Monnaies offertes : — Par M. le docteur Millet, un jeton de Louis XIV.

Par le même, au nom de M. Chaban, un médaillon de Benoît XIV, pape, médaille de la fondation des Grands Capucins.

M. le président annonce à la Société qu'elle va avoir à procéder à l'élection des fonctionnaires composant son bureau et les deux commissions d'administration et de rédaction dont les pouvoirs sont expirés; les fonctions des nouveaux titulaires dureront trois ans, conformément aux statuts.

Il est procédé par scrutins séparés à l'élection de ces divers fonctionnaires. Par suite de cette opération, sont nommés :

Président,	MM. de Sourdeval.
Vice-président,	l'abbé Bourassé.
Secrétaire général,	Ladevèze.
Secrétaire adjoint,	l'abbé Manceau.
Trésorier,	Boilleau.
Bibliothécaire-archiviste,	Adam.

La Société s'occupe ensuite de la nomination des deux commissions à élire.

Sont nommés: *Membres de la commission d'administration*, MM. Chambert, Meffre, Lambron de Lignim.

Membres de la commission de rédaction, MM. Bourassé, Salmon, Lambron de Lignim.

M. le trésorier présente à la Société le compte des recettes et dépenses de l'année 1849, compte qui se solde par un excédant de recettes de 756 fr. 05. Ces comptes sont approuvés sans discussion.

M. Champoiseau fait quelques observations au sujet de la publication des Chroniques de Touraine, il demande où en sont les travaux de la commission qui avait été chargée de préparer cette importante publication et quel plan elle a adopté.

M. Aubineau, membre de la commission, répond que ses collègues et lui donneront à la prochaine séance tous les renseignements que demande M. Champoiseau, et se feront un devoir de faire connaître où en sont leurs travaux.

M. le président rappelle à la Société que le règlement autorise la tenue d'une séance publique annuelle. Jusqu'à présent on n'a tenu aucune séance publique, mais il y aurait lieu peut-être d'examiner s'il n'est pas utile d'user de la faculté que les statuts donnent à cet égard.

M. Champoiseau appuie l'idée d'avoir une séance publique, mais il désirerait qu'on s'entendît avec les autres sociétés savantes de la ville, pour que cette séance fût commune à toutes et reçût ainsi un plus grand éclat pour chacune d'elles.

M. Champoiseau rappelle qu'une séance de ce genre a eu lieu à l'époque du congrés et qu'elle fut très-brillante.

La Société décide que cette question sera l'objet d'un examen ultérieur.

Il est procédé, par scrutin secret, à l'élection de M. Angellier, président de la Société d'agriculture, qui est nommé membre titulaire.

La séance est levée.

Séance du 22 avril 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le directeur du recueil intitulé : *L'Art en province*, qui prie la Société de vouloir bien s'abonner à cette publication.

M. Lambron est chargé par la Société de donner, à la prochaine séance, quelques renseignements sur le mérite de ce recueil.

M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, annonce à la Société que l'Institut a fondé au Luxembourg une bibliothèque commune où seront réunis les ouvrages publiés en province. Il prie la Société de vouloir bien enrichir cette bibliothèque des volumes qu'elle fera paraître et de ceux qu'elle possède et dont elle pourrait se dessaisir.

Objets offerts : — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, 1844, 1845, 1846. (Rapporteur, M. l'abbé Menard.)

Annales archéologiques, de M. Didron, trois numéros.

Catalogue des ouvrages manuscrits et imprimés concernant l'Auvergne, par M. Gonod.

Annales de l'Auvergne.

Marmoutier en 1847, par M. Charles Desmoulins, de Bordeaux, offert par M. l'abbé Manceau.

Journal du Lycée des Arts et de l'Industrie de Paris, t. I et II.

L'Institut des provinces, à Bourges, en octobre 1849, par M. de Kergorlay.

Annuaire de l'Institut des provinces et du congrès scientifique, pour 1850.

Bulletin du congrès des délégués des sociétés savantes des départements, remis par M. Lambron de Lignim.

Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, 1848.

Dissertation sur un talisman du XVIe *siècle*, découvert à Bagnols par M. Lambert, bibliothécaire.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, t. XXIX, n° 3.

Dissertation sur deux rocs branlants du Nontronais, par M. Charles Desmoulins.

M. l'abbé Chevallier présente quelques observations sur cet opuscule dont l'auteur soutient que beaucoup de monuments de ce genre, attribués à l'art et à une pensée religieuse, ne sont que les effets de phénomènes naturels.

M. de Quinemont offre à la Société une agrafe en bronze, trouvée dans un tombeau, à Mougon, et il donne quelques détails sur cette localité où se trouve une étendue de terrain de quatre hectares environ couverte de tombeaux antiques.

M. Lambron de Lignim lit une notice sur un travail inséré dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, et dû à M. Rosan, inspecteur des monuments historiques.

Dans un mémoire, intitulé : *Études monographiques sur l'autel du Corpus Domini*, peinture sur verre du XVIe siècle conservée à l'église de Saint-Maximin (Var), M. Rostan, après avoir donné une description détaillée du monument dont il s'occupe, indique, comme en ayant fait présent à l'église de Saint-Maximin, un homme illustre de la Touraine, Jacques de Beaune, de Semblançay, dont la donation est constatée par une inscription ainsi conçue :

MESSIRE. JACQUES. DE. BEAUNE
CHAMBERLAN. DU. ROY. SEIGNEUR
DE SAINT BLANCHAR. A FAIT FERE. CEST
AUTIER. 1520. ET. 29. DE MAY.

Mais ce n'est pas la seule chose qui, dans cet autel, d'après l'opinion de M. Lambron, intéresserait notre curiosité : on y voit une médaille figurant Jésus descendu au tombeau. Le fond de ce petit tableau représente une ville ceinte de murailles ; entre le calvaire et la ville est un fleuve dont les flots agités portent de grands bateaux à voiles. M. Rostan se demande si ce fleuve ne serait pas le torrent du Cédron que l'artiste aurait voulu dépeindre.

M. Lambron, lui au contraire, exprime l'opinion que ce pourrait bien être la ville de Tours, et la Loire qui sépare la ville du lieu appelé encore aujourd'hui le Calvaire, que le peintre aurait cherché à représenter.

Auprès du tombeau du Christ, on voit deux personnages ; l'un, c'est une femme en costume du XVIe siècle ; l'autre, un chartreux. M. Lambron pense que le chartreux pourrait bien être le portrait de Jacques de Beaune, et la femme son épouse Jeanne Ruzé.

Enfin, dans un médaillon figurant le Christ devant Pilate, et où se trouve représentée une citadelle dont M. Rostan donne la description, M. Lambron croit qu'on pourrait reconnaître l'ancien château de Tours ou celui du Plessis.

Le nom de l'artiste qui a produit l'œuvre dont parle M. Rostan est complétement inconnu; mais des détails du monument décrit par cet archéologue, il conclut qu'il peut y avoir une étude intéressante pour notre Touraine à faire dans l'église de Saint-Maximin.

La Société remercie M. Lambron de cette communication, et l'invite à se procurer de nouveaux détails, s'il le peut, sur l'autel de Saint-Maximin.

M. Todière donne lecture de la dernière partie de ses fragments sur saint Bernard.

La Société remercie M. Todière de son savant travail, et le prie de vouloir bien en faire le dépôt aux archives.

La séance est levée.

Séance du 31 *juillet* 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance.—Lettre de M. le maire annonçant à la Société que le conseil municipal, après avoir rejeté l'offre faite par un citoyen de la ville de fournir les quatre mille francs nécessaires pour l'érection de la statue de Descartes, à condition que cette statue serait élevée sur la place du Palais-de-Justice, a maintenu la délibération qu'il avait précédemment prise en faveur de la place de l'Hôtel-de-Ville. M. le maire exprime l'espoir que la Société, vu l'insuffisance du produit des souscriptions destinées à l'érection de la statue, en ouvrira une nouvelle pour parfaire la somme nécessaire.

M. le Président, M. Meffre, M. Champoiseau et M. Chambert prennent successivement la parole et donnent quelques nouveaux renseignements sur les conditions de l'érection de la statue de Descartes, les depenses qu'elle entraînerait, etc.

M. Ladevèze émet le vœu que la Société archéologique, qui a paru s'en remettre au conseil municipal de l'achèvement d'une œuvre patriotique dont elle a pris l'honorable initiative, reprenne la direction de tout ce qui concerne l'érection de la statue de Descartes, et le montre en se mettant à la tête des souscriptions.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part M. Chambert et M. le Président, la Société décide qu'une souscription sera immédiatement ouverte, et la liste sur-le-champ mise en circulation reçoit un certain nombre de signatures.

Objets offerts : — Par M. Lambron de Lignim, *Programme du Congrès scientifique de France.*

Annales scientifiques de l'Auvergne, t. XXI.

Statuts de la Société médicale d'Indre-et-Loire.

Armorial des maires d'Angers, par M. Lambron. (Rapporteur, M. l'abbé Bourassé.)

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Marne.

La Côte-d'Or. (Rapporteur, M. Boilleau.)

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 2e série, 7e volume.

Par M. l'abbé Manceau, *Notice* sur Grigny, Ris, Villeneuve-Saint-Georges, Varennes, Very (Seine-et-Oise), par M. Pinard, de Paris.

Annuaire de la Société des antiquaires de France, 1850.

Société archéologique de Béziers, séance publique du 9 mai 1850.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1848, 1849.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4e trimestre de 1849, 1er numéro de 1850.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, t. XXIX.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et du commerce d'Aix, t. XIV.

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, 3e et 4e trimestres de 1849.

Bulletin de la Société archéologique et scientifique de la Charente, 1850.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, t. III, 1847, 1848, 1849.

Mémoires de la Société Delphinale.

Annales archéologiques, de M. Didron.

M. Charlot donne lecture d'une notice sur la découverte d'anciens silos à Saint-Aignan. Ces silos qui sont construits avec soin et de manière à conserver très-facilement le grain qui s'y trouvait renfermé, contenaient une certaine quantité de froment, dont M. Charlot présente des échantillons à la Société.

La Société remercie M. Charlot de cette intéressante communication et ordonne le dépôt aux archives de la notice qu'il a faite sur cette découverte.

M. l'abbé Manceau donne des renseignements sur une construction romaine, mise à découvert par des travaux opérés dans le cloître Saint-Gatien, et prie la Société de vouloir bien nommer une commission à l'effet de l'examiner et de lui présenter un rapport sur cet objet.

Conformément à cette proposition, M. le président nomme une commission, composée de MM. Meffre, Champoiseau et Manceau, et invite les membres de la Société qui seraient désireux de se joindre à elle de vouloir bien s'entendre avec MM. les commissaires pour se rendre sur les lieux.

La séance est levée.

Séance du 27 novembre 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. Aubineau, qui, s'éloignant du département, envoie sa démission de membre résidant. M. le président exprime le regret de voir M. Aubineau se retirer de la Société et l'espoir qu'il lui demeurera attaché en qualité de membre correspondant.

Lettre de M. Louis Jeuffrain, qui donne sa démission de membre résidant, fondée sur le mauvais état de sa santé. M. le président, au nom de la Société, se rend l'organe des regrets qu'inspire à tous la retraite de M. Jeuffrain.

Lettre de M. de Beaumont-Vassy, qui demande l'échange de son diplôme de membre résidant contre celui de membre correspondant. (Adopté.)

Lettre de M. Alexandre Goüin, représentant d'Indre-et-Loire. En réponse à une lettre de M. le président, M. Alexandre Goüin annonce que M. le ministre de l'intérieur a formellement promis une somme de 4,000 fr., sur les fonds de son ministère, pour aider à l'érection de la statue de Descartes, et que cette somme sera mise à la disposition de la commission dans les premiers jours de janvier 1851.

M. le secrétaire-général fait connaître à cette occasion que, d'après les renseignements que M. Polti a bien voulu lui transmettre, la souscription ouverte, pour aider la ville à ériger la statue de Descartes au rond-point de la place de l'Hôtel-de-Ville, s'élevait hier à 2,500 fr. environ.

Lettre de M. Chevalier, vicaire de Vaulandry (Maine-et-Loire), qui annonce avoir trouvé un manuscrit contenant de nombreux renseignements sur des familles notables de la Touraine, particulièrement sur la famille de Bueil ; il fait à la Société hommage de ce manuscrit.

La Société exprime à M. Chevalier toute sa gratitude de ce présent et lui offre le titre de membre correspondant.

Objets offerts : — Par M. le président, un dessin représentant une des fenêtres du château de Lavardin, près Montoire.

Par M. Guyot, un plan géométral de l'église de Bueil.

Annales scientifiques de l'Auvergne, t. XIII.

Mémoires de la Société philomathique de Verdun. (Rapporteur, M. Guyot.)

La Guerre des deux Roses, par M. Todière, professeur d'histoire au Lycée. (Rapporteur, M. Adam.)

Notice historique sur le château de la Bourdaisière, par M. le baron Angellier. (Rapporteur, M. Ladevèze.)

Notice sur la ville de Montrichard, par M. Dupré, bibliothécaire à Blois. (Rapporteur, M. Charlot.)

Précis d'archéologie celtique.—Dictons populaires et historiques de Picardie, par M. l'abbé Corblet.

Annales archéologiques, de M. Didron, 4e et 5e livraisons.

Journal du Lycée des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Paris, t. I, n° 3.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1850.

Bulletin de l'Académie Delphinale, t. III.

Essai de géologie rationnelle, par M. Guiet, juge de paix de Montfort (Sarthe).

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, 1er et 2e semestres 1850.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er trimestre 1850.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1850.

Le dernier des maréchaux de Brissac, par M. de Laporte.

Rapport fait à l'académie des Inscriptions au nom de la commission des antiquités de France, par M. Charles Lenormant.

Par M. l'abbé Menard, 1° une médaille d'argent de Faustine; 2° une bague antique en cuivre; 3° un petit vase étrusque trouvé avec cette bague à Catane.

Par M. Guérin, architecte, le plan d'un édifice qu'on démolit en ce moment par suite du percement de la rue des Cognées, édifice indiqué dans certaines pièces sous le nom de Communauté de Saint-Louis.

M. Lambron donne quelques explications au sujet du bâtiment dessiné par M. Guérin; il fait connaître que, malgré ses recherches, il n'est pas encore parvenu à découvrir la destination de ce bâtiment dont il indique le caractère archéologique.

A ce propos, M. Lambron annonce qu'il est arrivé à trouver l'origine du nom de la rue des *Trois-Pucelles*. On a bâti sur cette dénomination beaucoup de conjectures et d'anecdotes qui n'avaient rien de fondé. Ainsi que cela résulte d'un ancien titre, la rue des *Trois-Pucelles* a pris son nom d'une ancienne hôtellerie qui y était située et qui avait une enseigne portant ce nom. Maintenant que signifie cette expression *Pucelles*? On appelait autrefois *Pucelles*, et on appelle encore ainsi aujourd'hui une espèce de poisson de mer qui, comme l'alose, remonte les rivières. Et c'est si bien de ce mot que vient

le nom donné à l'hôtellerie de la rue des *Trois-Pucelles*, qu'à la façade d'une des maisons situées à l'entrée de la rue du côté du quai, on voit encore un écusson portant trois poissons sculptés. Peut-être, dit M. Lambron, probablement même, est-ce à l'imitation de cet hôtel des *Trois-Pucelles* qu'un autre hôtel du voisinage a pris l'enseigne des *Trois-Barbeaux*, comme à l'imitation de ce dernier se sont élevés les *Trois-Barreaux*, les *Trois-Ormeaux* dans le même quartier. L'étymologie de la dénomination de la rue des Trois-Pucelles est corroborée par ces circonstances que c'est dans le voisinage de la Loire, auprès des rues de la Poissonnerie, de l'Ancienne-Poissonnerie, de la Lamproie qu'elle est située.

M. l'abbé Manceau, au nom de la commission nommée pour examiner des restes de constructions romaines découverts dans le cloître Saint-Gatien, fait connaître que ces constructions appartiennent évidemment à un grand établissement de bains publics dont l'existence a déjà été signalée et dont M. Champoiseau a déjà fait connaître des parties importantes auxquelles se rattachent celles qu'on vient de découvrir.

M. Meffre, membre de cette même commission, croit qu'il serait utile de continuer les fouilles au pied d'un pilastre qu'il indique pour arriver à trouver le pavé de ces thermes, et peut-être des mosaïques comme il en existait habituellement dans les établissements de ce genre. Une somme d'une trentaine de francs serait nécessaire pour ce travail.

La Société remercie la commission du rapport qu'elle a présenté et alloue la somme nécessaire pour continuer les fouilles.

M. Delalande donne lecture d'un rapport sur les *Annales archéologiques* publiées par M. Didron. La livraison dont l'examen lui a été confié se compose de quatre notices intitulées : *Les premiers pavements du Moyen-Age*, par M. Viollet-Leduc ; le second, *Sur le chant religieux en France*, par MM. Givelet, Sagette et Leo Drouyer ; le troisième, *Des anciens Autels*, par MM. de Girardet et Lassus ; le quatrième, *Iconographie des cathédrales*, par M. Didron.

M. Delalande passe successivement en revue chacune de ces notices, il fait ressortir les faits importants qu'elles renferment et qui sont écoutés par l'Assemblée avec le plus vif intérêt.

M. l'abbé Menard rend compte de l'examen qu'il a fait de deux ouvrages de M. Todière, dont l'un est intitulé : l'*Histoire des trois Édouard de la race des Plantagenet*.

Après avoir indiqué le caractère de l'*Histoire des trois Édouard de la race des Plantagenet*, le rapporteur se résume ainsi : « Il faut lire la guerre d'Écosse, les succès et les revers de Bruce et les lamentables journées de l'Écluse, de Crécy, de Poitiers qui coûtèrent à la France tant de sang et de larmes, et où toujours grande et malheureuse elle perdit tout *fors l'honneur !* Il y a dans ce livre une

sérénité et une noblesse qui viennent de l'âme, et qui, se communiquant au style, y répandent un parfum d'honneur et de vérité ! Quant aux sources historiques que l'auteur a pu consulter, elles sont sans contredit les meilleures. M. Todière traite l'histoire avec profonde connaissance de cause. A l'érudition solide et précise qui le distingue, il joint encore l'avantage de puiser dans les historiens anglais eux-mêmes et de ne pas être obligé de s'en rapporter toujours à des traducteurs plus ou moins fidèles. »

M. Menard rend compte également du *Sommaire d'histoire du Moyen-Age*, du même auteur, et de quelques livraisons des *Annales de la Société de Châlon-sur-Saône*.

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'une notice qui lui a été adressée par M. Auguste Cahier, membre de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du Nord, momentanément résidant en Touraine. Cette notice est relative à un dolmen qui existe dans la commune de Marcilly-sur-Maulne, canton de Château-la-Vallière, sur la propriété de M. de Rochemore. Ce monument est connu sous le nom de *Pierre Levée*. M. Cahier donne les dimensions exactes et indique la position de ce dolmen et dit qu'aucune fouille n'a été faite à l'endroit où elle est placée. (*V. au prés. vol.*)

La société charge M. Bourassé de remercier M. Cahier de cette intéressante communication.

M. Bourassé rend compte ensuite de l'examen qu'il a fait de l'ouvrage de M. Lambron de Lignim, intitulé : *Armorial des maires d'Angers*. Il se livre à des considérations historiques sur les institutions municipales du passé, considérations qui démontrent toute l'importance que nos pères attachaient à ces institutions. « N'était-ce pas, dit-il, une sorte de pressentiment de l'avenir ? Combien, en effet, de grandes institutions ont péri, tandis que les institutions municipales subsistent toujours comme la dernière sauvegarde de nos libertés civiles ? Mais ne quittons pas le tranquille domaine de l'histoire et de l'archéologie, et terminons en adressant des félicitations à l'auteur de l'*Armorial des maires d'Angers*, ce digne interprète des choses du passé. »

M. Boilleau présente un rapport sur une publication portant ce titre : *Antiquités de la Côte-d'Or*. Il commence par signaler l'étendue des travaux de la Société que cet ouvrage résume ; il signale notamment, comme un morceau capital un Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne, par M. Anatole Barthélemy, essai où se trouve retracée l'histoire de chacun de ces ducs depuis Robert 1er jusqu'à Charles-le-Téméraire, et termine en félicitant la Société d'être en correspondance avec la Société de la Côte-d'Or, qui compte un grand nombre de savants et laborieux archéologues.

M. le président remercie MM. Menard, Bourassé et Boilleau des rapports dont ils ont donné lecture et en ordonne le dépôt aux archives.

MM. Champoiseau et Lambron annoncent à la société que le Congrès scientifique se tiendra au mois de septembre prochain à Orléans. Sur la demande de ces deux membres, une commission composée de MM. Bourassé, Champoiseau, Lambron, de Galembert et Chevallier est nommée à l'effet d'indiquer quelques-unes des questions qu'il serait utile de soumettre aux délibérations du congrès.

M. Lambron signale à la Société, en invitant ses collègues à l'aller visiter, la maison désignée sous le nom de *Communauté de Saint-Louis*, et dont la démolition s'effectue en ce moment pour le prolongement de la rue des Cognées.

M. de Galembert donne quelques détails sur les sculptures, à son avis, excessivement remarquables, de deux tombeaux qui se trouvent dans l'église de Gizeux.

Sur la demande de la Société, il promet de donner à la prochaine séance une notice sur ces monuments, et des dessins qui permettront de juger de leur mérite.

La séance est levée.

Séance du 29 janvier 1851.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance.—Lettre de M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, invitant la Société archéologique de Touraine à se mettre en relation avec le comité des Arts et Monuments. (Il sera répondu affirmativement à cette demande.)

Objets offerts : — Par M. Clarey-Martineau, un tableau représentant les caractères principaux des divers ordres d'architecture.

Origine de l'ogive, par M. l'abbé Corblet.

Annales archéologiques, par M. Didron, t. X, 6e livraison.

Mémoires de la Société historique et archéologique d'Autun.

Louis XIII et Richelieu, par M. Todière.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trim., 1850.

Annales scientifiques de l'Auvergne, 23e volume.

Séances du Congrès scientifique de France, 6e session, offert par M. Lambron.

M. Lambron émet le vœu que la commission nommée pour rechercher les questions à soumettre au prochain congrès, se réunisse pour s'occuper de ce travail.

M. Adam demande que la Société s'occupe de faire des fouilles dans le tumulus de Montbazon, et se mette en rapport pour cet objet avec le propriétaire de ce tumulus, M. Juge-Boutier.

La Société charge une commission composée de MM. Meffre, Guérin, Champoiseau et Adam de s'occuper de cette question.

M. Boilleau, trésorier, donne communication à la Société du compte des recettes et dépenses de l'exercice 1850, compte qui se balance au 31 janvier 1851, par un excédant de recettes de 1,540 fr. 35 c.

Sur l'interpellation de M. Ladevèze, M. Mame, maire de Tours, entre dans quelques explications au sujet de la statue de Descartes, et donne à la Société l'assurance qu'il fera tous ses efforts pour que la statue de notre illustre compatriote puisse bientôt être érigée dans notre ville.

M. de Galembert a la parole pour rendre compte de l'examen qu'il a été chargé de faire du dernier volume des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

M. de Galembert dit que ce volume, composé presque en totalité de pièces ayant appartenu à l'abbaye de St-Hilaire de Poitiers, comprend des documents qui intéressent les uns cette abbaye, les autres l'histoire générale de la France, d'autres enfin l'histoire de Touraine, S'occupant plus particulièrement de ces dernières pièces il les énumère ainsi : Donation faite à l'église St-Hilaire par un nommé Gaullier, de la terre des Noyers, en Touraine, avec le droit de pêche dans la Creuse jusqu'à la Vienne; elle est datée des années 980 et 996 et ne contient aucun renseignement historique important.

Cinq chartes ont rapport à l'abbaye de Bourgueil. Les deux premières, l'une du XIe siècle, l'autre du XIIe, ont trait à des différends entre les chanoines de St-Hilaire et les religieux de Bourgueil, au sujet d'une terre de Vouzailles en Poitou. Elles n'offrent rien de curieux. Les trois autres, intéressantes au point de vue de l'étude des mœurs du temps, sont relatives à une donation, faite à l'abbaye de Bourgueil, du monastère de Saint-Porchaire de Poitiers, sous condition d'un cens annuel de vingt sous, et de certaines redevances parmi lesquelles figure l'obligation d'offrir, à un jour donné, un repas aux chanoines de Saint-Hilaire. Des difficultés survinrent au sujet de ce repas; les chanoines se plaignaient de la mauvaise cuisine et du mauvais vouloir des religieux de Saint-Porchaire. Après bien des débats, intervient une première transaction, puis une seconde qui termine le litige, en substituant une redevance pécuniaire à l'obligation du repas.

Les autres pièces concernent : 1° une donation faite à l'abbaye de Marmoutier, toujours par les chanoines de Saint-Hilaire, de l'église de St-Lienne de la Roche-sur-Yon, moyennant dix sous de monnaie poitevine ; 2° une donation de la terre de Neuilly par le chapitre de St-Hilaire à deux chanoines de la même église ; enfin trois lettres, l'une de 1161 du pape Grégoire IX à l'abbé de St-Julien, au sous-doyen de St-Martin et à l'official de Tours, au sujet de difficultés entre un seigneur de Montreuil-Bonnin et les chanoines de St-

Hilaire; les deux autres du pape Alexandre, de 1258, relatives à certains actes du trésorier de St-Hilaire, et adressées à des dignitaires de l'église de Chinon.

M. de Galembert, après être entré dans des détails intéressants sur ces divers documents, indique brièvement ceux qui se rapportent à l'histoire générale et à celle de St-Hilaire, et qui s'éloignent du but des travaux de la Société, laissant aux membres qui auraient besoin de les consulter pour leurs études le soin d'y recourir eux-mêmes.

La Société remercie M. de Galembert de son rapport et en ordonne le dépôt aux archives.

M. Salmon donne connaissance des résultats de deux voyages qu'il a faits en Angleterre pour rechercher dans les collections de ce pays les manuscrits qui pourraient intéresser l'histoire de Touraine et avoir une certaine utilité pour la publication des chroniques de Touraine entreprise par la Société et dont il est un des éditeurs. (*V. au prés. vol.*)

La Société, qui a écouté avec le plus vif intérêt la lecture faite par M. Salmon, en ordonne le renvoi à la commission de rédaction.

M. Luzarche donne lecture d'un rapport au nom de la commission qui a été chargée de diriger les fouilles entreprises dans le mur romain situé vis-à-vis de la rue St-Jean-des-Coups. M. Luzarche dit que ces travaux ont mis à découvert, au pied de la muraille et dans toute la largeur de la fouille, une couche de pierres de la grosseur de celles que l'on emploie pour la construction des routes à la Mac-Adam, reposant sur un lit de mortier de quelques centimètres d'épaisseur et formant ensemble un empierrement de cinquante centimètres environ de hauteur. Dans l'intérieur de la porte, cet empierrement était remplacé par un dallage en pierres de taille d'une grande épaisseur, sur lesquelles il était facile de reconnaître la trace des voitures pesamment chargées qui ont dû, pendant de longues années, entrer ou sortir par cette ouverture.

Quant à l'origine de cette porte et à sa destination, M. Luzarche dit qu'il n'est point encore en mesure de les indiquer, et il prie les membres de la Société de vouloir bien en faire l'objet de leurs études.

Sur la proposition de M. Salmon et après de courtes observations, la société arrête : que la décision antérieurement prise pour que les séances de la Société soient mensuelles sera remise en vigueur à partir de la présente séance. Les séances extraordinaires nouvelles auront lieu le vendredi.

M. Luzarche demande à la Société de décider que dorénavant il ne pourra être lu en séance que des mémoires ou dissertations se rapportant à l'histoire de Touraine.

La Société, tout en s'associant à la pensée de M. Luzarche, croit qu'il n'y a pas lieu d'adopter sa proposition. Elle déclare qu'il suffit de s'en référer au règlement qui restreint à ce qui concerne l'histoire

spéciale de la Touraine les travaux des membres de la Société, et de s'en rapporter à la sollicitude de M. le président pour en assurer l'exécution.

M. Salmon dit qu'il soumettra à la discussion à la première séance les questions suivantes qu'il se propose d'examiner : 1° Saint Gatien a-t-il existé ? 2° Saint Gatien a-t-il été l'apôtre de la Touraine ? 3° A quelle époque est-il venu en Touraine ? M. Salmon indique les principaux textes à consulter pour l'étude de ces questions.

M. Archambault, ancien censeur du Lycée, secrétaire du comité académique, est élu membre titulaire.

La séance est levée.

Séance du 30 avril 1851.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Correspondance. — Lettre de M. Aubineau, qui demande à échanger son titre de membre titulaire contre celui de membre correspondant. — Accordé.

Ouvrages adressés à la Société: — Annales de la Société des antiquaires de l'ouest, 4e trimestre de 1850 et 1er trimestre de 1851.

Examen du Salon de 1849.

Annales de l'Auvergne.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.

Recueil agronomique de la Haute-Loire.

Bulletin de la Société industrielle d'Orléans.

Bulletin de la Société des sciences de Nancy.

Bulletin de l'Académie Delphinale.

De l'architecture au moyen-âge, par M. Corblet.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Annales archéologiques de M. Didron, janvier et février 1851.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

Sur la proposition de M. Luzarche, la Société décide qu'elle s'abonnera à la *Revue numismatique*, dirigée par MM. Cartier et de la Saussaye, et à la *Revue archéologique* de M. Leleu.

Sur la proposition de M. Ladevèze, elle décide également qu'elle prendra un abonnement aux *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* dont une livraison vient de lui être adressée, et qu'il sera pris des mesures pour compléter, par l'achat des livraisons déjà

publiées, les collections auxquelles elle s'abonne, aussitôt qu'une occasion favorable se présentera.

M. de Sourdeval annonce à la Société que M. Chateigner, architecte, un de ses membres, lui a remis les plans de restauration de l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, en le priant de vouloir bien les soumettre à l'examen de la Société. M. de Sourdeval propose qu'une commission soit nommée pour se livrer à l'examen demandé par M. Chateigner. La Société, conformément à cette proposition, désigne une commission composée de MM. Meffre, Bourassé, Guyot, Lobin et Manceau.

M. Roux offre à la Société un anneau en cuivre auquel est encore adhérente la phalange du doigt qui le portait, un bracelet en même métal, et deux grosses perles en émail provenant d'un collier, trouvé dans une tombe découverte dans la propriété de M. Polti, à St-Georges. Ces objets, dont il est difficile de déterminer l'âge, sont parfaitement conservés et très-curieux.

M. Lambron lit une notice sur deux pierres tombales, offertes à la Société par M. Raoul Roy, et qui ont été trouvées dans l'ancienne église des Jacobins, à Tours. Ces pierres, d'après les inscriptions qu'elles portent, couvraient les restes : l'une, de Jehan Chauvel, conseiller du roi et trésorier de France, décédé en 1393, et d'Othoron Chauvel, écuyer, sieur de la Chauvelière, frère de Jean Chauvel, décédé en 1401 ; l'autre, la sépulture de Nicolas Chauvel, écuyer, sieur de la Chauvelière, et de Marie Boulier, sa femme, décédés, le premier, en 1500, la seconde, en 1547. M. Lambron entre dans quelques détails sur les armoiries de ces divers personnages, et fait connaître que la famille Chauvel, dont il s'agit, existait encore dans le Blésois en 1663.

M. le président, au nom de la Société, remercie M. Raoul Roy de l'envoi de ces deux pierres tombales, et M. Lambron de la notice qu'il a bien voulu lui lire.

M. Charlot présente un rapport sur une Notice historique sur Montrichard, écrite par M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois. Cette notice, qui a beaucoup d'intérêt pour la Société, puisque Montrichard dépendait de l'ancienne province de Touraine, a paru à M. Charlot réunir toutes les qualités qu'on peut désirer dans un pareil travail : faits bien choisis, saine critique, dates établies avec exactitude, sources soigneusement indiquées. M. Charlot signale cependant une erreur assez grave dans laquelle M. Dupré serait tombé relativement aux limites de l'ancienne province de Touraine. Ainsi, consultant des traditions erronées, il a indiqué le lieu des Trois-Croix, près du hameau de Verneuil, commune de Monthou, comme le point de jonction de la Touraine, du Blésois et du Berry ; tandis que des documents officiels et authentiques ne permettent pas de douter que les limites des trois provinces ne se trouvassent à l'extrémité des trois paroisses de Pontlevoy, Monthou et Bourré.

Malgré cette erreur, M. Charlot n'en signale pas moins la notice de M. Dupré comme un excellent travail, utile à consulter, et qui doit mériter à l'auteur les remerciements de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre province.

La Société remercie M. Charlot de son rapport, et en ordonne le dépôt aux archives.

Sur la proposition de M. Luzarche, la Société ouvre une souscription, en tête de laquelle elle se place pour 50 fr., dans le but d'acquérir, pour le Musée de Tours, les œuvres d'art laissées par M. Noriet, statuaire, un de ses membres, et charge M. le secrétaire-général de rédiger une notice biographique sur M. Noriet, conformément aux prescriptions du règlement.

Elle décide également qu'un éloge de Descartes sera prononcé le jour de l'inauguration de sa statue, et prie M. le président de vouloir bien se charger de ce travail.

On passe ensuite au scrutin sur l'admission des candidats présentés à la dernière séance.

Par suite de cette opération, sont élus membre titulaires : MM. de Villiers du Terrage, Delloye, archiviste du département, Ch. Charbel, et Silvestre, auteur de la *Paléographie universelle.*

La séance est levée.

Séance du 30 mai 1851.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts : — Annales scientifiques de l'Auvergne, t. XXIV, janvier et février 1851.

Annales archéologiques, par M. Didron, t. II, liv. 2ᵉ.

M. l'abbé Bourassé présente un rapport sur l'examen auquel la commission dont il fait partie s'est livrée au sujet des plans de restauration de l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, soumis à la Société par M. Chateigner, un de ses membres. Il résulte de ce rapport que la commission a complétement approuvé ce plan. M. l'abbé Bourassé ajoute qu'une notice a été rédigée sur l'église de Sainte-Catherine, et confiée à M. de Lussac, qui se propose de faire des démarches, d'accord avec la Société, pour faire classer cet édifice au nombre des monuments historiques. (*V. au prés. vol.*)

M. Luzarche donne lecture d'une notice sur Pierre Carreau, auteur

d'une histoire du pays et duché de Touraine, qui malheureusement n'est point parvenue jusqu'à nous.

La Société remercie M. Luzarche de son intéressante lecture, et en ordonne le dépôt aux archives.

La séance est levée.

Séance du 30 juillet 1851.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts:—Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, 3e et 4e trimestres de 1850.

Mémoires de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1850-51.

Annales archéologiques de M. Didron, t. XI, 2e livraison.

Biographie du général Decaen.

Annales de l'Auvergne, janvier et février 1851.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 1er trimestre de 1851.

Bulletin de la Société Archéologique de la Charente, 2e trimestre de 1850.

Recueil de l'Académie Delphinale.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim. 1851.

Recueil et Documents relatifs à l'étude des sceaux du moyen-âge (rap., M. Boilleau).

Recueil de la Société Archéologique de Dublin (offert par le rév. M. de Vignole, à Amboise.)

Sur la proposition de M. Lambron de Lignim, la Société décide qu'elle s'abonne au *Bulletin de l'Institut des Provinces*.

Sur la proposition de M. Boilleau, une commission est nommée à l'effet de former une collection des médailles et monnaies de Touraine. Cette commission, à la disposition de laquelle la Société met une somme de cent francs, se compose de MM. Bourassé, Boilleau, Silvestre, Luzarche et Deloye.

M. le président entre dans quelques explications au sujet des démarches faites par M. le préfet pour obtenir la conservation de la Lanterne de Rochecorbon. La Société prie son président de vouloir bien remercier M. le préfet du zèle qu'il montre pour conserver ce monument qu'il importerait de placer au nombre des monuments historiques.

M. Gallais lit une note au sujet de la chape de Saint-Mexme, qui a été l'occasion d'une discussion dans l'une des dernières séances. Il résulte des explications fournies par M. Gallais, qu'il a toujours attaché une grande importance à l'examen du tissu dont est faite cette chape, et qu'il l'a très-minutieusement étudiée dès que la chape fut soumise à l'appréciation de la Société; il insiste surtout sur cette circonstance que, le premier, en cherchant à étudier la trame de cette étoffe, il a reconnu, au commencement de l'année 1848, l'inscription qui en a fait découvrir l'âge et l'origine. Malheureusement, dit-il, personne, à l'exception de M. Lobin, ne tint compte de cette découverte. M. Gallais donne ensuite quelques détails techniques intéressants sur l'étoffe de la chape.

M. Guyot a la parole pour présenter un rapport sur l'éloge de Descartes, par M. Aimé Bodin.

M. Guyot, suivant pas à pas M. Bodin, retrace une à une, en les appréciant avec soin, chacune des découvertes dont la philosophie et les sciences sont redevables à Descartes. Il le défend comme philosophe, du reproche de scepticisme, dont on l'a, dit-il, injustement accusé, et, tout en rendant hommage aux services qu'il a rendus comme savant, l'honorable rapporteur fait aussi la part à la critique, en rangeant le *Système des Tourbillons* au nombre des rêveries de l'esprit humain.

M. Guyot termine son rapport par une esquisse de la vie de Descartes, esquisse qui n'est pas sans intérêt, dit-il, au moment où la ville de Tours élève une statue à ce grand homme.

M. Adam rend compte de l'ouvrage de M. Todière, intitulé: *La Guerre des Deux-Roses*, dont l'examen lui a été confié.

M. Adam commence par exprimer le regret de ne présenter qu'une esquisse incomplète d'un livre qui mériterait une étude approfondie et étendue. Puis, après avoir dit que M. Todière « a, dans un style « clair, élégant et toujours à la hauteur de son sujet, ordonné la « marche de son récit de la manière la plus attachante, et fait un « livre écrit pour la jeunesse et qui lui sera un enseignement en « même temps qu'un modèle, » il retrace rapidement l'histoire de la guerre des Deux-Roses. Il termine le récit de ce dramatique épisode de l'histoire d'Angleterre par une appréciation, empruntée à l'auteur, de la situation de la Grande-Bretagne au moment où il prit fin.

M. Boilleau exprime l'opinion que la plupart des auteurs qui ont parlé de Cœsarodunum se sont trompés en indiquant la cause de la destruction des édifices qu'il renfermait dans son enceinte. Leur première erreur serait, selon M. Boilleau, d'avoir confondu *Cœsarodunum*, forteresse occupée par les Romains, et au moyen de laquelle ils dominaient le pays, avec la *Cité des Turones*, qu'il soutient avoir existé sur la rive droite de la Loire. Prenant ce fait ou plutôt cette hypothèse pour point de départ, il retrace avec détail l'histoire des Turones, depuis l'arrivée de César dans la Gaule, ou, pour mieux

dire, l'histoire de leurs insurrections, et il tire des faits qu'il a exposés cette conclusion que : contrairement aux idées reçues jusqu'à ce jour, ce ne sont pas les Romains qui détruisirent leurs monuments, mais bien les Gaulois eux-mêmes, et que ce furent la liberté, la religion persécutée et la haine de l'oppression qui les réduisirent à mourir les armes à la main. « Nous pensons, ajoute M. Boilleau, « que ce fut de 411 à 428 que ces événements eurent lieu. Ce fut « dans cet intervalle qu'auraient été renversés les monuments de « Cœsarodunum, qui servirent d'assises aux murailles que l'on « reconstruisit plus tard. »

M. le président, au nom de la Société, remercie MM. Gallais, Adam, Boilleau et Guyot de leurs rapports, et en ordonne le dépôt aux archives.

Le scrutin est ouvert sur la nomination, comme membre honoraire, de M. Taschereau, représentant d'Indre-et-Loire. M. Taschereau est élu à l'unanimité.

La séance est levée.

Séance du 28 novembre 1851.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : — Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui annonce qu'il met à la disposition de la Société une somme de 300 fr.

Publications offertes : — *Compte-rendu des séances du congrès archéologique*, tenues en 1850 par la Société française pour la conservation des monuments historiques (offert par M. Manceau).

Annales scientifiques de l'Auvergne, t. XXIV.

Recueil de documents de la Société de sphragistique, 2 livraisons, 1re année.

Mémoires de la Société de Nancy.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. VIII. 1re livr.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e trim. 1850.

Séances et travaux de l'Académie de Reims, XIe vol.

Mémoires de la Société d'agriculture, de commerce, de sciences de Calais, années 1844 à 1851.

Des moyens de propager le goût de la musique, par M. Porte (de Caen).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

De l'état de la musique en Normandie, depuis le IXe siècle, par M. Choppin.

Recueil de la Société médicale d'Indre-et-Loire; — Recueil de la Société pharmaceutique d'Indre-et-Loire.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société archéologique de Sens.

Travaux de la Commission historique du Cher.

La chape de Saint-Mexme, de Chinon, par M. V. Luzarche.

Les gloires municipales de la France (Orléanais), par M. Lambron de Lignim.

Hypothèses étymologiques, par M. l'abbé Corblet.

Annales archéologiques de M. Didron, t. XI, 5e livr.

Mémoires de la Société archéologique du Midi, t. VI. 2e livr.

Compte-rendu de la séance publique de la Société archéologique de Béziers, en 1851.

M. l'abbé Mauduit offre, au nom de M. Moisand, de Preuilly, un petit vase en terre trouvé dans une tombe vis-à-vis de l'ancienne église Notre-Dame-des-Échelles.

M. le président nomme une commission composée de MM. Meffre, Guérin, Jacquemin fils, Guyot et Bourassé, pour s'occuper des mesures à prendre relativement à la Lanterne de Rochecorbon.

M. Salmon signale l'existence de quelques tableaux représentant des monuments de Touraine, qui sont en la possession d'un habitant de Tours, et il pense qu'il pourrait être utile d'acquérir ces tableaux.

Après quelques observations, M. Raverot est prié de s'occuper de cette affaire.

M. de Villiers du Terrage obtient la parole pour donner lecture d'une note sur les grands travaux de restauration archéologique exécutés à Nîmes, de 1820 à 1825, travaux dont il a eu l'initiative et dont il a dirigé l'exécution.

Après avoir raconté comment, au moment même où il s'occupait dans le département du Doubs de sauver d'importants monuments romains, il fut, contre son gré, appelé à la préfecture du Gard, M. de Villiers retrace rapidement l'aspect que présentait à cette époque, c'est-à-dire en 1819, le département dont l'administration lui était confiée; puis il donne une idée de l'état d'abandon où se trouvaient les magnifiques monuments dont son sol est couvert. Il montre gisants dans le plus affreux délabrement le Pont du Gard, le Temple de Diane, la Tour Magne, la Maison Carrée, les Arènes. Puis, indiquant sommairement ce qu'il a fait pour conserver les trois premiers de ces monuments, il entre dans des détails étendus et du plus haut intérêt sur les deux derniers qui font l'orgueil de la ville de Nîmes et excitent à un si haut degré l'intérêt des savants. M. de Villiers retrace les principaux travaux qu'il dut entreprendre

pour les arracher au sol, en quelque sorte, le système qu'il suivit pour leur consolidation et leur réparation, enfin l'état dans lequel il les laissa après cinq années de soins, de persévérance, de courage. Il termine en rendant hommage à toutes les personnes, notamment aux princes de la famille royale, à la vénérable duchesse d'Angoulême, à l'appui desquelles il dut de pouvoir achever l'œuvre capitale qu'il avait entreprise.

M. le président, au nom de la Société, remercie vivement M. de Villiers de l'importante lecture qu'il vient de faire et le prie vouloir bien remettre cet intéressant travail au comité de rédaction.

M. de Galembert lit un mémoire sur les peintures murales de l'église de Saint-Mexme de Chinon. (*V. au prés. vol.*)

M. le président remercie, au nom de la Société, M. de Galembert de son intéressante notice, et exprime l'espoir qu'il voudra bien continuer le genre d'études si utile qu'il a entrepris.

M. Salmon donne lecture d'une note sur la fontaine de Beaune, qu'on voit aujourd'hui sur la place du Grand-Marché, à Tours.

M. Salmon, à l'aide des pièces de comptabilité de la ville, que renferment les archives de l'Hôtel-de-Ville, examine successivement les trois questions suivantes : A quelle époque furent faits les premiers travaux pour la distribution des eaux dans la ville de Tours ? Quand et par qui fut élevée la fontaine de Beaune ? A quel artiste doit-on ce monument ? Il résout ainsi ces questions :

La distribution des eaux dans la ville de Tours fut commencée le 4 janvier 1507, par Pierre de Valence, fontainier de Rouen ; elle fut successivement poussée dans les divers quartiers de la ville jusqu'en 1511, époque où des fontaines furent établies à la Foire-le-Roi et devant l'église Saint-Hilaire. Plus tard on en construisit une sur la place Saint-Martin.

En 1510, Jacques de Beaune, pour embellir le carroi de Beaune, placé en face de son hôtel, y fit élever la belle fontaine qui orne aujourd'hui la place du Grand-Marché. Quant à l'artiste à qui elle est due, M. Salmon pense que ce ne fut point, comme on l'a dit longtemps, un des frères Lejuste, et il apporte à l'appui de ce fait les preuves les plus imposantes. Il incline à penser que les dessins en furent fournis par notre illustre *tailleur d'ymaiges* Colombe, à Bastien et Martin François, maîtres maçons, qui figurent dans les comptes de l'Hôtel-de-Ville comme ayant reçu la somme de 340 livr. pour *avoir taillé les pierres de marbre et parachevé les pierres grises de Volvic* dont se compose le monument. M. Salmon termine en faisant connaître qu'en 1820, M. Viot, alors maire, fit recueillir les débris de cette fontaine, épars dans l'ancien hôtel du Gouvernement, pour la reconstruire sur la place où elle est aujourd'hui.

La Société remercie M. Salmon de cet important mémoire, et en ordonne le renvoi à la commission de rédaction.

La seance est levée.

Séance du 26 décembre 1851.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance extraordinaire est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Luzarche pour lire une note sur un manuscrit acheté en commun, à la vente de M. Grille (d'Angers), par les bibliothèques de Nantes et de Tours.

Ce manuscrit, dit M. Luzarche, forme un gros volume in-f° de 319 feuillets, sur peau de vélin, et renferme un nombre considérable de noms de saints et de martyrs, particulièrement de ceux spécialement honorés dans le diocèse de Tours et d'Angers. La partie consacrée à la vie et aux miracles de saint Martin, contient à elle seule 31 feuillets. Il présente des lettres ornées et des miniatures, échantillons de l'art du dessin au XIe siècle.

Les fonds dont la bibliothèque de Tours pouvait disposer étant insuffisants, M. Luzarche crut devoir l'acheter de compte à demi pour elle avec M. d'Aubré, bibliothécaire de Nantes, en stipulant qu'il serait tiré au sort pour savoir laquelle des deux bibliothèques le conserverait, et que toutefois il ne pourrait jamais sortir de la province ecclésiastique de Touraine. Le hasard n'ayant pas favorisé notre bibliothèque, c'est à Nantes qu'il faudra l'aller cousulter (*V. au prés. vol.*)

M. le président remercie M. Luzarche de sa notice et des soins qu'il a mis à conserver à notre diocèse un manuscrit dont il est impossible de ne pas reconnaître l'importance.

M. Raverot dépose sur le bureau les cinq tableaux qu'il avait été chargé d'acheter pour le compte de la Société et qui consistent en deux vues de Marmoutier, une de la tour de Rochecorbon, une de la tour Charlemagne, et une cinquième représentant un château du XVe siècle dont le nom est inconnu.

M. de Galembert croit que ce dernier tableau représente le château de Beaugé.

M. Boilleau donne lecture d'une série de questions qui ont été adressées, par la Société archéologique du Loiret, aux maires et curés du département au sujet de manuscrits que possèdent leurs communes. Il voudrait qu'un questionnaire pareil fût répandu en Touraine.

M. l'abbé Bourassé fait observer que déjà depuis plusieurs années le vœu exprimé par M. Boilleau a été rempli.

M. de Galembert signale et décrit un tableau sur bois, représentant une résurrection, qu'il a remarqué dans l'ancienne abbaye de Saint-Mexme, de Chinon, devenue aujourd'hui une école. Ce tableau est du XVIe siècle. Un personnage qui s'y trouve représenté lui semble être un duc de Bourbon Montpensier; ce qui le porte à le croire, c'est l'existence sur cette peinture des armoiries de cette famille.

La séance est levée.

Séance du 28 janvier 1852.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance: — Lettre de M. de Caumont qui invite la Société à nommer des délégués pour assister à l'assemblée de l'Institut des provinces.

Lettre de M. l'abbé Chavaria qui donne sa démission comme membre correspondant.

Lettre de M. Viot-Prud'homme qui exprime le regret que son âge ne lui permette plus de rester membre titulaire.

Lettre de M. l'abbé Corblet qui envoie un *Manuel d'archéologie nationale* dont il est l'auteur.

Lettre de M. Mahoudeau, notaire à Saint-Épain, qui envoie un tableau historique des timbres de Touraine, depuis 1673 jusqu'à 1802.

Envois: — Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n°s 3, 4 et 5.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 2e et 3e trimestres de 1851.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1851.

Annales archéologiques, par M. Didron, t. II, 4e liv.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 8e vol.

M. Clarey-Martineau fait hommage à la Société d'un exemplaire d'un dessin représentant l'église de Saint-Martin, qu'il vient de mettre en vente.

M. le trésorier donne communication à la Société des comptes de l'année 1851, d'où il résulte un excédant de recettes de 1,701 fr. Ces comptes sont approuvés sans discussion.

M. le président entretient la Société des travaux à faire pour la

consolidation de la Lanterne de Rochecorbon. Il fait connaître les difficultés que présente ce travail dont le prix, d'après l'estimation de M. Descottes, ingénieur des mines, s'élèverait à environ douze mille francs.

Plusieurs membres expriment le désir de voir faire des fouilles dans le tumulus de Montbazon. M. Goüin signale à l'attention de la Société le tumulus de Saint-Martin-le-Beau, et M. Champoiseau celui d'Artannes. Des démarches seront faites pour savoir s'il y a possibilité de réaliser les vœux qui viennent d'être émis.

Sont élus, membre titulaire, M. de la Ponce, membre de l'Académie royale d'Irlande; membre honoraire, M. de Kerchove; et membres correspondants, MM. de Cuyper, Arnault, Schœpkens et de Kerchove fils, membres de la Société archéologique de Belgique.

La séance est levée.

Séance extraordinaire du 26 mars 1852.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance : — Le président de la Société de Sphragistique écrit pour offrir les *Mémoires* de la Société dont il dirige les travaux et pour demander l'admission de trois de ses collègues, MM. Delvincourt, archiviste, Quandalle, secrétaire, et Forgeais, gérant, au nombre des membres correspondants de la Société archéologique de Touraine, à laquelle il offre trois diplômes de membres de la Société de Sphragistique.

La Société, acceptant cette proposition, désigne, pour les diplômes offerts, MM. de Sourdeval, Bourassé et Lambron de Lignim.

Ouvrages offerts : — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*

Travaux de la Commission départementale du Cher, n° 2.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 6.

Sur la proposition de M. le président, la Société décide qu'il sera pris un abonnement à l'ouvrage publié par un de nos compatriotes, M. Aymar Verdier, sur l'architecture civile du Moyen-Age.

M. le président donne quelques renseignements sur le projet de restauration des églises de Sainte-Catherine de Fierbois et de Candes et indique les démarches qui lui semblent nécessaires et qu'il se propose de faire pour parvenir à leur réalisation.

M. de Galembert donne lecture d'une notice sur les peintures découvertes dans l'église de Rivière. (*V. au prés. vol.*)

Le sujet des peintures qu'on voit dans cette église est la résurrection de Lazare, sujet indiqué, du reste, par ces mots qu'on remarque sur la bordure supérieure : *Vera Lazar.* Ce tableau se compose de deux parties : dans l'une on voit le Christ s'avançant vers le tombeau de Lazare, et faisant de la main droite un geste de bénédiction, à ses pieds Marthe et Marie ; dans l'autre, Lazare sortant de sa tombe, auprès de lui deux personnages dont l'attitude et la physionomie indiquent la stupéfaction.

M. de Galembert ne retrouve dans ces peintures aucune des règles du dessin, la perspective y manque ; il y remarque seulement une certaine hardiesse naïve et une manière de faire facile tenant de la routine et du procédé matériel. Quant à l'emploi des couleurs il n'y a rien qui indique la préoccupation de l'harmonie des couleurs entre elles.

Dans la pensée de M. de Galembert, ces peintures appartiennent à une époque antérieure au XIIIe siècle, elles portent au plus haut degré le caractère de l'école Byzantine. A ce titre elles méritent incontestablement de fixer l'attention des antiquaires et des artistes.

M. le président remercie M. de Galembert de sa notice et en ordonne le dépôt aux archives.

La séance est levée.

Séance du 28 avril 1852.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Livres offerts : — Par M. Todière, son livre intitulé : *La Fronde et Mazarin.*

Par M. l'abbé Bourassé, un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Dictionnaire d'archéologie sacrée.*

Par M. Taschereau : la *Paléographie* de M. Natalis de Wailly, ouvrage qu'il a obtenu par ses actives démarches de la libéralité du gouvernement.

Par M. Clarey-Martineau : le volume relié des *Tableaux chronologiques de l'histoire de Touraine.*

Revue archéologique.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1re livraison de 1852, n° 7.

M. le président entre dans quelques explications sur les démarches qu'à faites M. le préfet pour la conservation de la Lanterne de Rochecorbon. Il résulte des explications de M. le président que cette construction ne paraît pas pouvoir être conservée, son état de dégradation ne permettant pas une restauration aussi complète qu'on pourrait le désirer dans l'intérêt de la sécurité des habitations du voisinage.

M. le président annonce que, selon toute probabilité, l'inauguration de la statue de Descartes se trouve remise à l'époque des courses de la ville de Tours.

M. Todière donne lecture d'un fragment d'un livre dont il prépare la publication ; ce fragment est intitulé : *Dernière querelle de Richard-Cœur-de-Lion avec son père. Mort de Henri II, à Chinon.*

M. de Galembert lit la dernière partie de son travail sur la peinture murale en général et en particulier sur celles exécutées en Touraine, et notamment à Saint-Mexme de Chinon, Rivière, etc.

M. le président, au nom de la Société, adresse des remerciements à MM. Todière et de Galembert.

Il est procédé au scrutin pour remplacer M. Adam dans les fonctions de bibliothécaire-archiviste qu'il remplissait. M. Marchand est élu à l'unanimité.

Il est procédé également au scrutin sur la candidature de M. Mahoudeau, notaire à Saint-Epain, qui est nommé membre correspondant.

M. de Galembert expose la nécessité qu'il y aurait de faire quelques travaux pour découvrir les peintures murales de l'église de Rivière ; il croit que si ces travaux donnent les résultats qu'on est en droit d'en attendre, le gouvernement n'hésitera pas à allouer des fonds pour leur achèvement qui intéresse vivement l'histoire de l'art.

La Société ouvre à M. de Galembert un crédit de 100 à 150 fr. dont elle l'autorise à diriger l'emploi.

La séance est levée.

Séance extraordinaire du 28 mai 1852.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages offerts : — Annales archéologiques, t. XII, 2e livr.

Revue archéologique, 9e année.

De l'architecture polychrome, par M. E. Cartier.

Notice sur M. Hippolyte de la Porte.

Mémoires sur le reliquaire du musée royal d'antiquités de Bruxelles, par M. Schœpkens.

M. l'abbé Manceau lit une note dans laquelle il signale à l'attention de la Société la petite chapelle de Saint-Laurent-des-Bois, et surtout une inscription qui se trouve au-dessus de la petite fenêtre centrale de l'abside. (*V. au prés. vol.*)

M. le président exprime l'espoir que M. Charles de Sazilly, propriétaire de cette chapelle, voudra bien apporter tous ses soins à la conservation de ce petit monument du XVIe siècle, remarquable par sa charpente et par une peinture représentant le *Christ jugeant.*

La séance est levée.

Séance du 28 juillet 1852.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance : — Lettre par laquelle M. le baron Angellier donne sa démission fondée sur son âge avancé. La Société exprime son regret de voir se séparer d'elle cet honorable membre.

Livres offerts : — *Description des monuments du département de la Vienne*, par M. Allon, ingénieur, 1821, imprimé à Limoges. (offert par M. Roux.)

Notice sur la vie et les ouvrages de M. Jean Rey, membre honoraire de la Société des antiquaires de France, par M. E. Cartier.

Études historiques sur les monnaies et le monnayage des Romains, par M. Berry, conseiller à la Cour d'appel de Bourges.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest.

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, 3e et 4e trim. de 1851, 1er et 2e trim. de 1852.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1852, n° 7.

Annales archéologiques, par M. Didron, t. XII, 3e livr.

Annales de la Société archéologique du Puy, t. XV, 2e semestre de 1850.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1852, n° 1er.

Séance publique tenue en 1844 par l'Académie royale des sciences et arts de Caen.

Annuaire de la Société des antiquaires de France, 1852.

Journal historique de Pierre Fayet, publié et offert par M. Luzarche.

M. Luzarche a la parole. Il fait connaître qu'il a découvert et acheté un parchemin portant une écriture de la fin du XVIe siècle et qu'il suppose être le brouillon d'un mémoire dressé par un entrepreneur chargé des travaux du port de Tours. M. Luzarche dit que ce document présente un double intérêt, puisqu'il fournit des indications sur le prix de la main-d'œuvre à l'époque où il a été fait, et qu'on y rencontre une foule de noms de l'époque que l'on retrouve encore aujourd'hui. M. Luzarche donne lecture de ce manuscrit qu'il met sous les yeux de la Société. (*V. au prés. vol.*)

M. le président, au nom de l'assemblée, remercie M. Luzarche de cette communication.

M. de Sourdeval, président, commence la lecture du récit d'une excursion qu'il a faite à Lavardin, Troo et Montoire. Il y renonce sur l'observation qui lui est faite que ces localités ne faisaient pas partie de notre province, et qu'une décision de la Société n'admet les membres à lire que des travaux relatifs à la Touraine.

La séance est levée.

Séance du 24 novembre 1852.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Publications offertes : Asphaltes et naphthes, par M. Huguenet, de Tours.

Œuvres historiques et artistiques inspirées par Jeanne d'Arc, par M. Dupuy. (Rapporteur, M. Guyot.)

Compte-rendu des séances de la Société française pour la conservation des monuments, tenues en 1851 ; offert par M. l'abbé Manceau.

Congrès scientifique, session tenue à Orléans, en 1851 ; offert par M. Lambron de Lignim.

Mémoires de la Société nationale archéologique du Midi de la France, t. XI, 6e, 7e et 8e livraisons.

Annales archéologiques, par M. Didron, t. XII, 4e livr.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 2e série, 6e vol. ; 2e série, 7e vol.

Annales de la Société archéologique de Béziers ; séance publique du 20 mai 1852, et programme du concours de 1853.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie; 1852, n°s 2 et 3.

Bulletin de l'académie Delphinale, t. III, 6e livr.

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, 1er et 2e trim. 1852.

Annales scientifiques de l'Auvergne, t. XXIV.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n°s 9 et 10.

Bulletin de la Société d'agriculture, de sciences, etc., de la Sarthe, 4e trim. 1851.

Recueil de la Société de Sphragistique, 2 numéros.

Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1852.

Architecture civile et domestique au Moyen-Age, par M. Aymar Verdier.

M. de Galembert met sous les yeux de la Société les dessins de fresques que l'on remarque dans l'église Saint-Julien de Tours, et qui représentent l'Histoire de Moïse.

M. Salmon donne lecture de la continuation de sa notice sur l'église de Rivière. (*V. au prés. vol.*)

M. Guyot présente une monographie de l'église de Nouans, située dans le canton de Montrésor. (*V. au prés. vol.*)

La Société remercie MM. Salmon et Guyot de leurs intéressants rapports et nomme une commission qui s'occupera, conformément à la demande de ce dernier membre, des moyens de parvenir à la restauration du monument de la famille de Bastarnay, placé dans l'église de Montrésor. Cette commission est composée de MM. Guyot, Meffre et de Galembert.

M. de Galembert donne lecture d'une note sur des peintures murales qu'il a trouvées dans une chapelle de l'église du Grand-Pressigny, peintures auxquelles il n'hésite pas à reconnaître un rare mérite artistique. M. de Galembert décrit dans leurs détails ces peintures où il signale certaines parties que les peintres les plus distingués ne désavoueraient pas. Il appelle très-vivement l'attention et la sollicitude de la Société sur cette découverte et espère qu'elle n'hésitera pas à faire tout ce qui dépendra d'elle pour sauver les peintures du Grand-Pressigny d'une destruction inévitable si de promptes mesures ne sont prises pour les préserver.

M. de Galembert lit ensuite le récit d'une excursion qu'il a faite à Candes, Montsoreau, Saint-Germain-lès-Candes, etc.

Sur la proposition du même membre, la Société affecte au moulage des statues du portail de l'église d'Azay-le-Rideau et de Saint-Léonard de l'Ile-Bouchard, une somme de 150 fr., sur l'emploi de laquelle elle s'en rapporte à MM. de Galembert et Guérin.

M. le président donne communication d'une lettre de M. le préfet,

qui, en réponse à une demande de la Société, promet de seconder les efforts qu'elle fait pour conserver la tour du Grand-Pressigny.

La séance est levée.

Séance du 26 janvier 1853.

PRÉSIDENCE DE M. DE SOURDEVAL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le docteur Giraudet, qui donne sa démission de membre de la Société.

Lettre de M. Todière, qui, nommé professeur à Dijon, demande à échanger son titre de résidant contre celui de correspondant. (Accordé.)

M. le président donne lecture : 1° de lettres échangées entre M. le préfet et M. Bourassé, vice-président de la Société, au sujet des mesures à prendre relativement à la tour de l'ancien château du Grand-Pressigny ; 2° de lettres échangées entre M. Bourassé et le Comité historique, concernant les peintures de la chapelle seigneuriale de la même commune.

Objets offerts : — Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1846, 1851 et 1852.

Guide pittoresque du Voyageur en Touraine, offert par M. Ladevèze.

M. de Galembert demande une allocation de 25 fr. pour faire enlever le badigeon qui couvre les fresques de l'église de Lignières. (Accordé.)

M. Boilleau, trésorier, présente les comptes de l'année 1852, qui sont approuvés sans discussion.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du bureau et des commissions d'administration et de rédaction dont les pouvoirs expirent.

M. de Sourdeval, après avoir dit à la Société combien il a été heureux du concours qu'il a toujours rencontré de la part de ses collègues, fait connaître qu'élu deux fois de suite, il croit devoir décliner l'honneur d'une troisième nomination, et demande que les voix se portent sur un autre membre.

Il est procédé au vote. Par suite de cette opération, sont nommés, pour trois années :

Président de la Société, MM. L'ABBÉ BOURASSÉ ;
Vice-président, ANDRÉ SALMON ;

Secrétaire général, MM Ladevèze;
Secrétaire-adjoint, L'abbé Manceau;
Trésorier, Boilleau;
Archiviste, Marchand.

Sont ensuite élus pour un an, conformément au règlement :

Membres de la commission d'administration :

MM. Meffre,
Lambron de Lignim,
Chambert,

Membre de la commission de rédaction :

MM. De Galembert,
De Sourdeval,
L'abbé Bodin,

M. l'abbé Bourassé, nouveau président, prend place au fauteuil, et, après avoir remercié ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élisant, il remercie, au nom de la Société, M. de Sourdeval de la manière dont il a dirigé ses travaux durant cinq ans.

M. Goüin demande qu'à l'avenir une séance spéciale soit consacrée, dans le mois de janvier, aux élections des membres du bureau, la longueur de ces opérations ne permettant pas à la Société de se livrer, le jour où elle renouvelle son bureau, à ses travaux habituels.

Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Goüin, Luzarche, Lambron, de Sourdeval et Guyot.

M. Guyot présente, au nom de la commission désignée à la dernière séance, un rapport sur la restauration du tombeau des Bastarnay, placé dans l'église de Montrésor.

La Société, tout en remerciant la commission de son rapport, la prie de vouloir bien le compléter par quelques nouveaux renseignements.

M. Marchand communique à la Société un document dont M. Barlier, vicaire à Loudun, lui a adressé une copie, et qui a fait partie du chartrier du château d'Huismes. Cette pièce est relative aux biens communaux d'Huismes.

M. Salmon lit une notice sur Simon de Quingey, qui a été détenu à Tours, dans une cage de fer, par ordre de Louis XI. (*V. au p. vol.*)

Il est procédé ensuite à trois scrutins, par suite desquels sont nommés : membre titulaire, M. X. de Busserolle, et correspondants, MM. Huguenet et Latapie.

La séance est levée.

Séance du 18 mars 1855.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente seance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. Giraudet qui retire la démission qu'il avait précédemment donnée et qui demande à rester membre correspondant.

Objets offerts : — Une livraison des publications de la *Société de la morale Chrétienne.*

Recueil de la Société de Sphragistique.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Annales de la Société d'archéologie de Belgique.

Mémoires chronologiques, archéologiques et historiques, par M. de Busserolle.

Recherches sur l'ancienne baronnie de Preuilly, par le même.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.

M. Lambron donne connaissance de quelques extraits d'un travail qu'il a entrepris sur les rues de Tours; il parle d'une église paroissiale de Saint-Laurent qui a dû disparaître au XIIIe siècle et qui était située aux environs de la rue Saint-Libert. M. Lambron cite des passages de pièces qui établissent l'existence de cette église; il appelle sur ce point l'attention de ses collègues.

M. Boilleau demande qu'une commission soit instituée à l'effet de faire un travail général sur les antiquités gallo-romaines de Tours, et notamment sur celles du cloître Saint-Gatien.

La Société accueille favorablement cette proposition, et M. le président désigne, comme devant faire partie de cette commission, MM. l'abbé Manceau, Boilleau, Guyot et Champoiseau; M. Manceau remplira les fonctions de président, M. de Galembert, celles de secrétaire.

M. l'abbé Bourassé donne lecture d'une notice sur un manuscrit de la paroisse de Bueil, de 1486. Ce manuscrit est un compte ayant trait aux impositions que certaines paroisses de Touraine eurent à subir en 1486 pour subvenir aux frais de la guerre de Bretagne. (*V. au prés. vol.*)

La Société a entendu avec le plus vif intérêt le curieux travail de M. Bourassé.

La séance est levée.

Séance du 27 avril 1853.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. de Fergeux qui, en envoyant une brochure sur la Lieue gauloise, demande à la Société de lui communiquer les renseignements qu'elle possède sur cette matière. M. de la Ponce est prié de vouloir bien être l'organe de la Société et répondre aux questions de M. de Fergeux.

Lettre de M. Lebidart de Thumaïde, secrétaire général de la Société libre de Liége, qui sollicite le titre de membre correspondant et offre le diplôme de membre de la Société de Liége à M. le président de la Société archéologique de Touraine.

L'assemblée accueille favorablement la demande de M. Lebidart, et décide qu'il sera inscrit au nombre de ses membres correspondants.

Objets offerts : — Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.

Annales de l'Académie archéologique de Belgique, t. X, 2e liv.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1853. (Rapporteur, M. de la Ponce.)

Lettre à M. de la Saussaye sur la Numismatique gauloise, par M. Hucher (du Mans).

Annales archéologiques, par M. Didron, t. XIII, 1re livr.

M. Guyot, au nom de la commission chargée de s'occuper des mesures à prendre pour la restauration du monument de la famille de Bastarnay, à Montrésor, lit un rapport où il fait connaître la nature et l'étendue des travaux nécessaires pour cette restauration si désirable, et propose diverses résolutions pour y parvenir, résolutions qui sont successivement adoptées. La Société charge notamment la commission d'ouvrir une souscription sur laquelle elle s'inscrit pour cent francs, et de provoquer des adhésions par les moyens qu'elle jugera convenable. (*V. au prés. vol.*)

M. de Galembert offre un dessin représentant le monument des Bastarnay tel qu'il devra être après sa réparation.

M. de la Ponce donne lecture de quelques notes dans lesquelles il relève, seulement dans une faible portion des notices historiques et généalogiques du 3e vol. de l'*Histoire de Touraine*, de M. Chalmel, un grand nombre d'erreurs très-graves, et il demande à la Société de vouloir bien, si elle croit utile la continuation du travail qu'il a entrepris, l'encourager en engageant ses membres à y apporter chacun leur contingent et à se charger de la révision d'une partie de l'Histoire de Touraine. (*V. au prés. vol.*)

La Société donne sa complète approbation à l'œuvre utile et laborieuse commencée par M. de la Ponce ; elle l'en remercie vivement et émet le vœu que son excellent exemple trouve des imitateurs.

M. Salmon déclare qu'à la prochaine séance il apportera la preuve d'une série d'emprunts faits sans indication, par M. Chalmel, à dom Housseau et à l'historien Carreau.

M. Salmon donne ensuite lecture d'une note sur quelques points de la topographie de la ville de Tours. Dans cette note, où il s'appuie constamment sur des chartes fort anciennes, M. Salmon établit notamment qu'il existait au xe siècle, dans le voisinage de l'église Saint-Étienne, un édifice religieux dédié à Saint-Georges, et presque complétement inconnu des historiens de la ville de Tours ; que le nom de *Martinopolis* s'appliquait à la ville qui fut le siége épiscopal de saint Martin, et non à celle qui s'éleva autour de son tombeau ; que la porte Pétrucienne était au midi et non au nord de Château-Neuf. (*V. au prés. vol.*)

M. de Galembert lit la suite de son mémoire sur les peintures murales de l'église de Rivière.

M. Lambron donne quelques explications sur les noms des rues de la *Moquerie* et du *Panier-Fleuri*. Il en résulte que le nom de Moquerie est probablement venu de ce que, comme cela résulte de divers titres, dans cette rue il y avait un jeu de paume qui servait de temps à autre de théâtre pour les acteurs qui venaient à Tours jouer des pièces de théâtre ou moqueries. Quant à la rue du Panier-Fleuri, elle portait originairement un nom que la bienséance ne nous permet pas de reproduire ; et ce fut par antiphrase, sans doute, qu'on le remplaça plus tard par la dénomination *Panier-Fleuri*, tendant à faire oublier l'usage peu convenable auquel cette rue servait autrefois et..... sert encore de nos jours. (*Voir au prés. vol.*)

Lecture est donnée, par M. le secrétaire général, de deux lettres de M. Mahoudeau, notaire à Saint-Epain et membre correspondant, qui, dans la première, propose une organisation au moyen de laquelle la Société aurait dans chaque canton un inspecteur des monuments, et, dans la seconde, donne des détails sur des fouilles commencées dans le tumulus de Nouâtre, et demande que la Société alloue une subvention pour leur continuation.

L'assemblée nomme, pour l'examen de la première proposition, une commission composée de MM. de Galembert, président, Guérin et Delalande, secrétaire. Quant à la seconde, une somme de cent frans est allouée pour les fouilles, qui se feront sous la surveillance de MM. Mahoudeau et Boilleau.

Sur les observations de M. de Galembert, M. le président engage MM. les membres de la commission de la Carte archéologique de Touraine à vouloir bien se réunir pour aviser aux moyens de poursuivre le travail qu'ils ont commencé.

M. Guérin met sous les yeux de la Société un dessin photogra-

phique de la façade de l'église Métropolitaine, fait par M. Vincent, et demande que, pour encourager cet artiste, la Société fasse l'acquisition de quelques exemplaires de ces dessins. (Renvoi à la commission administrative.)

M. de Galembert prie M. le président de vouloir bien faire une démarche auprès de M. le ministre pour obtenir la restauration de la flèche de l'église de Beaulieu, récemment atteinte par la foudre, et pour que la muraille de l'ancienne église de Beaulieu, qui date du XIe siècle, soit respectée.

M. le président promet de s'occuper de la demande de M. de Galembert.

La séance est levée.

Séance du 27 mai 1853.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. le président annonçant qu'il remet à la Société un portrait de l'Empereur que S. M. lui envoie. La Société accueille avec reconnaissance ce présent.

M. le marquis de Bridieu remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'adjoignant à la commission chargée de s'occuper de la restauration du monument des Bastarnay à Montrésor.

Lettre de M. l'abbé Nogret, curé de Loches, qui, en réponse à une lettre de M. le président, fait connaître qu'il s'était déjà occupé de la conservation des peintures murales de la chapelle destinée à être réunie à l'église de Beaulieu, et qu'il est disposé à seconder les vues de la Société.

Lettre de M. le secrétaire-général de la Société française pour la conservation des monuments historiques, annonçant que la 20e session de la Société se tiendra le 9 juin 1853 à Troyes.

Objets offerts : — Procès-verbal des séances de la Société libre de Liége.

Mémoires de la Société nationale archéologique du Midi, t. VIII.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. IV.

L'Investigateur, t. III, 3e série 1853.

Architecture civile et domestique au Moyen-Age, par M. Aymar Verdier.

M. le président appelle l'attention de ses collègues sur le nouvel arrangement des objets d'antiquité que possède la Société, et il pense

que l'assemblée sera d'accord pour remercier MM. Boilleau et Raverot des soins qu'ils ont mis pour arriver à une disposition aussi satisfaisante.

Cette proposition est unanimement adoptée.

M. Grandmaison présente un rapport verbal sur le *Manuel d'épigraphie* de M. l'abbé Texier. Il le signale comme un ouvrage fort bien fait et fort utile. A ce propos, il émet le vœu que la Société recueille les inscriptions qui peuvent se trouver sur les monuments de toute nature que possède la Touraine. Ces inscriptions peuvent, en effet, avoir la plus grande importance au point de vue de l'histoire et de l'archéologie. M. Grandmaison ajoute que la Société pourrait trouver pour ce travail un concours efficace dans l'institution, proposée à la dernière séance, de correspondants dans chaque canton. Il soumet cette observation à la commission chargée de l'examen de cette question importante.

M. Boilleau donne quelques renseignements sur les fouilles entreprises dans le tumulus de Nouâtre. Il fait connaître qu'on a suivi jusqu'à la profondeur de cinq mètres, le conduit souterrain vertical dont l'existence avait été signalée. Mais arrivé à cette profondeur, on a été arrêté par la présence des eaux, que le débordement de la Vienne a élevées à une grande hauteur. En opérant les fouilles on n'a découvert que quelques débris de poterie et deux têtes de beliers auprès desquelles se trouvait un morceau de cuivre ressemblant aux sonnettes que l'on met au cou de ces animaux.

M. Grandmaison pense que ce que l'on regarde comme le tumulus de Nouâtre pourrait bien n'être qu'une motte féodale, et le conduit souterrain un canal servant à procurer de l'eau à la petite garnison qui s'y trouvait.

M. Salmon ne serait pas loin d'adopter cette idée; le peu de largeur du conduit, son genre de construction, son arrivée jusqu'au niveau de la Vienne semblent venir à l'appui de cette hypothèse.

M. Lambron dit que l'existence de ces mottes féodales, espèces de blockhaus où se tenaient quelques soldats, a été constatée fréquemment en Touraine, où on les connaît sous le nom de *bretèches :* on en retrouve la trace aux environs de Tours, notamment du côté de la Ville-aux-Dames.

Après ces observations, la Société décide que les fouilles commencées seront continuées, s'il y a lieu, dès que la baisse des eaux de la Vienne le permettra.

M. Salmon donne lecture d'une notice sur les localités que la commission a visitées en se rendant à Nouâtre pour présider aux fouilles dont il vient d'être parlé. Il entre dans quelques explications sur l'église de Pouzay (*Paizaicus, Paizai*); il y signale divers détails d'architecture du XII[e] siècle assez remarquables; sur Marcilly, où il a remarqué l'inscription, qu'il a relevée, du tombeau de Jean d'Armagnac. Il parle ensuite de l'église de Nouâtre, dont il retrace

l'histoire, et donne une description détaillée et curieuse des tableaux représentant la légende de saint Révérend, patron de cette église. (*V. au prés. vol.*)

M. de Galembert donne lecture du procès-verbal des séances de la commission qui avait été chargée, par la Société, de rechercher les monuments dont des débris sous le sol de l'ancien cloître Saint-Gatien indiquent l'existence. (*V. au prés. vol.*)

La commission et les personnes qui s'étaient jointes à elle se sont accordées à reconnaître, dans certaines constructions enfouies dans les caves de ce quartier, les restes de l'ancien amphithéâtre que la ville de Tours possédait à l'époque de la domination romaine.

M. le président fait connaître la part active que M. le général de Courtigis a prise aux recherches dont le résultat vient d'être exposé, et le zèle éclairé avec lequel il a secondé les travaux de la commission. Il propose, en conséquence, à la Société, de décerner à M. de Courtigis le titre de membre honoraire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et par acclamation.

M. Salmon donne communication d'un travail qu'il a fait sur les maîtres ouvriers qui ont dirigé la construction de l'église métropolitaine. Il rectifie en certains points, d'après d'anciennes chartes, les indications admises jusqu'à ce jour à cet égard. (*V. au prés vol.*)

M. le président remercie, au nom de la Société, MM. Grandmaison, Boilleau, Salmon et de Galembert des rapports qu'ils viennent de présenter, et en ordonne le renvoi à la commission de rédaction.

Il est procédé à l'élection de MM. le baron de Blanriez, ancien consul, et Hallez, artiste peintre, qui sont nommés, le premier, membre titulaire, et le second, membre correspondant.

La séance est levée.

Séance du 24 juin 1853.

PRÉSIDENCE DE M. SALMON.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté avec les deux modifications suivantes :

1° M. Lambron de Lignim n'aurait point affirmé l'existence, dans la commune de la Ville-aux-Dames, d'une bretèche, mais il aurait seulement signalé le nom de Bretèche, donné à une propriété de cette commune, comme pouvant être l'indice de l'existence, sur ce lieu ou dans le voisinage, d'un point fortifié ;

2° Les peintures dont la conservation a été recommandée, dans la dernière séance, aux soins de M. le curé de Loches, se trouvent à l'église Notre-Dame-de-Loches, et non à celle de Beaulieu.

M. Ladevèze dit quelques mots au sujet de peintures murales qui se trouvent dans une maison fort ancienne de la commune de Saint-Pierre-des-Corps. Il demande que l'examen de ces peintures soit confié à quelques membres plus capables que lui d'en apprécier la valeur.

La Société charge de ce soin MM. Guérin, Lobin et de Galembert.

M. Lambron donne lecture des extraits suivants des manuscrits de la collection de dom Housseau, dans lesquels il est question des anciennes murailles de Tours, de leur mode de construction, des débris d'édifices romains qu'elles présentent.

« Les édifices publics de la cité de Tours étaient entre autres une basilique ornée de colonnes et de portiques ; avantageusement placée auprès de la place publique, elle servait également pour le public et le commerce. Cette espèce de bâtiment était appelé *salle* par les Gaulois, sa situation était à peu près dans l'emplacement occupé par l'église Notre-Dame-de-Consolation, ou la Besoche et autrefois la Basoche, détruite de nos jours ; nom connu dans la moyenne latinité sous celui de *Basilica.* Un diplôme de Charles-le-Chauve (voir Martène, *Ampl. Coll.*, t. I p. 258) nous apprend que ce lieu était appelé au IXe siècle la *salle maudite : Insuper arca cum sala quæ quondam dicebatur maledicta.* A peu près dans ce même lieu étaient situées les arènes ou amphithéâtres, car ces noms sont synonimes. Ces arènes n'étaient pas éloignées de la porte d'Orléans, selon un diplôme du roi Charles-le-Simple (Martène, *ibid.*, p. 273.) La cité de Tours avait ses bains ou thermes : pour la commodité du public ils étaient situés dans le lieu où se tient aujourd'hui la justice du chapitre de l'église métropolitaine, nommée par cela même la juridiction des bains. Au temps que Pierre Carreau écrivait l'histoire de Touraine, on crut apercevoir des restes de ces bâtiments dans le puits de la maison canoniale du trésorier qui est auprès de la justice des bains.

« Il y avait aussi un collége où l'on enseignait les lettres. On trouve à ce sujet dans le code Théodosien un rescrit de l'empereur Gratien par lequel il ordonne à Antoine, préfet du prétoire des Gaules, d'établir des écoles publiques dans toutes les villes métropoles de son gouvernement et d'y mettre des professeurs capables et savants dans les langues grecques et latines avec ordre de leur faire donner des gages pour leur entretien.

« Les édifices de la cité de Tours étaient magnifiques pour l'architecture ; les débris que l'on a découverts en différentes fouilles faites dans les XVIIe et XVIIIe siècles en sont une preuve convainquante. Quant à la matière, ils ne sont pas précieux ; une pierre tendre et blanche, connue dans le pays sous le nom de Bourré, du lieu où sont les carrières, fournit à l'habile sculpteur sur quoi exercer son ciseau. Le bourré se taille au mieux. En 1752, on trouva dans les fondements de vieux murs de la cité, du côté du couvent des Ursulines,

des fûts de colonnes, des bases et des chapiteaux ; les fûts étaient assez bien conservés et ornés de cannelures.

(Dom Housseau, carton 24, *collection manuscr., biblioth. imp.)*

A ce sujet, de courtes observations sont échangées entre divers membres, concernant la forme et la dimension des bornes milliaires.

M. le général de Courtigis, membre honoraire de la Société, donne lecture d'une note sur les constructions romaines de Tours. (*V. au prés. vol.*)

M. le président remercie M. de Courtigis de cette intéressante communication, et la Société décide que la *Note sur les monuments romains de Tours* sera imprimée, et que le plan dont elle est accompagnée sera reproduit par la lithographie.

Le secrétaire général donne lecture, au nom de M. de la Ponce, absent, d'un travail étendu et important dans lequel ce savant membre relève une série d'erreurs commises par M. Chalmel dans la première partie de son tome III de l'*Histoire de Touraine.*

Dans son mémoire, M. de la Ponce explique et recommande une méthode dont il se sert avec succès, depuis longtemps, pour ses recherches généalogiques. Enfin, dans une annexe à son travail, l'honorable membre rectifie l'interprétation de l'inscription du cippe funéraire que possède le musée archéologique, inscription qu'il lit ainsi :

Dis manibus

Claudiæ Januariæ, amans, amanti hæc tibi pro meritis do Caratus. (*V. au prés. vol.*)

La Société, qui a écouté avec le plus vif intérêt cette lecture, remercie M. de la Ponce de son mémoire et le prie de vouloir bien continuer l'utile travail qu'il a bien voulu commencer.

M. Salmon lit une note intitulée : *Recherches historiques sur l'église de Saint-Martin-de-la-Basoche.*

M. Salmon commence par comparer le récit des deux seules chroniques originales qui parlent de l'invasion de la Touraine par les Normands commandés par Hasting et de la fondation de l'église de la Basoche ; ces deux chroniques sont : 1° le traité de la réversion des reliques de saint Martin attribué à Odon, abbé de Cluny ; 2° le triomphe de saint Martin sur les Danois et les Suèves, que l'on donne comme l'œuvre d'Adelbold, évêque d'Utrecht. M. Salmon compare entre elles ces deux narrations, et il en fait ressortir ces deux faits : la construction de deux églises, en mémoire des événements dont Tours fut le théâtre par suite de l'attaque des Normands ; l'institution de la fête de la *Subvention.* Puis à l'aide de documents qu'il discute, il recherche quelles furent les deux églises construites en l'honneur de saint Martin à l'occasion des secours qu'il avait apportés aux Tourangeaux. Il résulte de cet examen que l'un des mo

numents fut l'église de Saint-Martin-le-Beau, l'autre celle de Saint-Martin-de-la-Basoche. Quant à l'emplacement de cette dernière, il ressort pour M. Salmon de l'étude à laquelle il s'est livré qu'elle dut exister sur un point situé à peu près à égale distance entre la Tour du Petit-Cupidon et l'angle ouest de la muraille romaine, où la placent tous les plans du XVIIe et du XVIIIe siècles, et à quelques pas seulement de la porte romaine que nous connaissons dans l'enceinte antique de notre cité.

La Société remercie M. Salmon de son importante notice qui est renvoyée au comité de rédaction.

La séance est levée.

Séance du 28 juillet 1853.

PRÉSIDENCE DE M. CHAMPOISEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de Sourdeval fait hommage à la Société d'une copie authentique de l'acte de naissance de Racan.

La Société archéologique de Zurich adressé à la Société une note sur des antiquités étrusques découvertes en Suisse.

M. Grandmaison donne lecture d'une note sur deux lettres de Charles VI et de Charles VII portant donation de sommes pour la continuation des travaux de l'église métropolitaine de Tours. (*V. au prés. vol.*)

M. Grandmaison lit ces deux pièces, et signale ensuite l'existence dans les archives de l'hospice d'Amboise de chartes du XIIIe siècle qui présentent de l'intérêt.

M. Guyot signale des dégradations faites aux piles de l'aqueduc romain de Luynes et demande que la Société veuille bien intervenir pour prévenir d'une inévitable destruction les débris de ce curieux monument.

M. Champoiseau dit que la Société s'est déjà occupée de cette affaire et qu'il serait nécessaire de s'entendre avec le propriétaire sur le terrain duquel se trouvent la plus grande partie de ces piles.

La Société prie M. Guyot de vouloir bien tenter une démarche dans ce but auprès de M. de Montifray.

La Société, sur la proposition de M. Champoiseau, invite les membres de la commission qui avait été chargée de la restauration de la pile de Saint-Mars de vouloir bien se réunir pour reconnaître et faire conserver contre des anticipations le terrain qui entoure ce monument et qui en dépend.

M. Lambron donne lecture d'une note sur l'origine du nom de rue de la Scellerie.

Cette lecture provoque quelques observations de la part de M. l'abbé Manceau.

M. Champoiseau signale le mauvais état d'une porte et de la toiture de l'église Saint-Julien, d'où il peut résulter la dégradation de certaines parties de ce bel édifice.

M. Grandmaison est prié de vouloir bien appeler sur ce point l'attention de l'administration.

M. Ladevèze présente de la part de M. Adolphe Pécard les copies du manuscrit d'un voyage fait en Touraine en 1688 par Léon Godefroy, manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque impériale (*V. au prés. vol.*)

Sur la demande de la Société, M. Ladevèze donne lecture des principaux passages de cet intéressant travail, et la Société adresse ses remerciements à M. Adolphe Pécard pour cette communication.

La séance est levée.

Séance du 28 octobre 1853.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. Paimparé, instituteur à Langeais, annonçant la découverte de deux tombeaux antiques, dans une ancienne chapelle dont la construction est attribuée à saint Martin. La société remercie M. Paimparé de son intéressante communication et décide qu'une commission ira sur les lieux faire l'examen des tombes signalées.

Ouvrages offerts. — *Annales archéologiques*, par M. Didron, t. XIII, 2e et 3e livraisons;

Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin, t. IX, 3e livraison (Rapporteur, M. Boilleau);

L'Athenæum français, 2e année, n° 23;

Annales de la Société des antiquaires de France, 1853;

Mémoires de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or;

Bulletin des Antiquaires de Picardie, 1853, n° 1;

Annales de l'Académie de Belgique;

Annales scientifiques de l'Auvergne, 25e vol., 1851;

Recueil de la Société de Sphragistique, n° 1, 2 t. XII;

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trim. 1853;

Compte-rendu de la séance publique, du 5 mai 1853, de la Société archéologique de Béziers.

Bulletin de la Société archéologique de l'Oise, 1852;

Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, t. XVIe;

Société de la Morale chrétienne, t. III, n° 4 et 5.

La parole est donnée à M. Boilleau, qui lit une note sur la découverte d'un *castrum* gallo-romain à Larçay. *(V. au prés. vol.)*

M. de Galembert lit un mémoire sur la Bible de Charles le Chauve, écrite et ornée de miniatures à Tours, et qui se trouvait autrefois à la Bibliothèque impériale à Paris, aujourd'hui déposée au musée des souverains. Il décrit sommairement ce magnifique travail, et après en avoir indiqué l'importance au point de vue de l'art et de l'histoire des mœurs du temps, il promet de compléter plus tard l'examen de cette œuvre.

M. le président, au nom de la Société, remercie M. de Galembert des détails qu'il vient de donner, et le prie de vouloir bien poursuivre le travail qu'il a commencé.

M. de la Ponce, après avoir donné lecture d'une note complémentaire sur l'interprétation de l'inscription du cippe funéraire que possède la Société, soumet à l'assemblée des propositions ayant pour but : 1° de décider que les Annales seront publiées par cahiers trimestriels ; 2° de prendre des mesures pour la conservation de la tour du Grand-Pressigny ; 3° de diviser la Société en comités ; 4° de préparer l'Armorial de Touraine.

M. le président fait observer que l'Armorial de Touraine, par M. Lambron de Lignim, est achevé et sera probablement publié dans peu de temps ; que, d'un autre côté, des démarches ont été faites pour parvenir à la consolidation de la tour du Grand-Pressigny. Quant aux deux autres propositions de M. de la Ponce, M. le président croit qu'il y a lieu de les soumettre à un examen sérieux ; il demande donc que celle relative à la publication trimestrielle des Annales soit renvoyée au conseil d'administration, et que celle qui concerne la division de la Société en comités soit l'objet d'un rapport d'une commission spéciale, composée de MM. de Sourdeval, président, Champoiseau, de la Ponce et Delalande, secrétaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 novembre 1853.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Objets offerts : — Par M. l'abbé Manceau, *Séances du Congrès archéologique* tenu à Dijon, en 1852, par la Société Française pour la conservation des monuments historiques.

Travaux de la Société de la Morale chrétienne, t. III, n° 6.

Pothographies des ruines de Thésée, près Montrichard, offertes par l'auteur, M. Mabiel de la Chesneraie.

M. Luzarche donne lecture d'une notice sur un manuscrit de l'ancienne abbaye de Beaumont-lès-Tours, qu'il a acheté pour le compte de la bibliothèque de la ville. (*V. au prés. vol.*)

La Société remercie M. Luzarche de son intéressante communication, et surtout d'avoir assuré à la Bibliothèque de la ville la possession du précieux manuscrit qu'il vient de faire connaître.

M. Boilleau présente un rapport sur un mémoire concernant l'antique cité de Châlon-sur-Saône, lu à la Société archéologique de Châlon, par M. Nièce.

Après avoir analysé rapidement cet important travail, M. Boilleau rend hommage au talent de l'auteur et émet le vœu que quelque membre de la Société archéologique de Touraine fasse pour notre *Cæsarodunum*, ce que M. Nièce a fait pour l'ancien *Cabillodunum*.

M. Salmon entre dans quelques détails sur la publication des *Chroniques de Touraine* dont l'impression touche à sa fin. Il fait connaître qu'il a ajouté à ces chroniques une table fort détaillée, et les a fait précéder d'une introduction contenant des notices sur chacune des chroniques. Pour permettre à la Société d'apprécier la nature de ce travail, M. Salmon donne lecture de sa notice sur la chronique de Fontaine-les-Blanches.

M. de Galembert lit une note relative à deux manuscrits fort remarquables qui existent dans notre ville : l'un est le *Térence*, que possède notre bibliothèque communale ; l'autre les *Heures de Saint-Louis*, propriété de Mme la marquise de Puységur. M. de Galembert fait ressortir le mérite de ces deux magnifiques manuscrits, et s'attache à reconnaître l'époque où ils ont été faits, par le caractère de leur écriture et des belles miniatures dont ils sont enrichis.

M. Adolphe Pécard lit la seconde partie du *Voyage en Touraine* de Léon Godefroy, dont il a publié le commencement dans le *Journal d'Indre-et-Loire*. Ce fragment, fort intéressant, est le résumé des renseignements que Godefroy a recueillis sur les possédées de Loudun et sur Urbain Grandier. (*V. au prés. vol.*)

M. de la Ponce offre à la Société, au nom de M. de Busserolle, membre correspondant, un travail intitulé : *Recherches historiques sur l'ancienne baronnie de Preuilly*. Ce travail important et étendu, dont une partie seulement est lue à l'assemblée, est renvoyé à la commission de rédaction, chargée d'examiner s'il ne doit pas être inséré dans les annales de la Société. (*V. au prés. vol.*)

M. le président, au nom de la Société, remercie MM. Boilleau, de Busserolle, de Galembert et Pécard des lectures qu'ils ont faites, et exprime le désir de leur voir continuer avec persévérance leurs recherches et leurs communications.

M. Ladevèze fait connaître à la Société le résultat de la délibération des comités d'administration et de rédaction, sur la proposition de M. de la Ponce, relative à la publication trimestrielle des *Annales* de la Société. Les deux commissions ont été d'accord sur l'utilité de cette publication trimestrielle, et elles proposent à la Société de l'ordonner.

Après quelques explications demandées par M. Luzarche et fournies par M. Ladevèze, la Société décide que les *Annales* seront publiées par cahiers qui paraîtront tous les trois mois à partir de 1854, et s'en remet aux comités d'administration et de rédaction, du soin d'assurer l'exécution de sa résolution.

Elle envoie également au comité administratif la proposition que fait M. Luzarche de prendre un abonnement au recueil intitulé : l'*Athenæum*.

Il est procédé ensuite à divers scrutins, par suite desquels M. Robin, avocat à Tours, est nommé membre titulaire de la Société, et MM. Vincent, Florent Richomme et Baillargé, architecte, sont nommés membres correspondants.

M. le président prévient l'assemblée que la bibliothèque de la Société sera désormais ouverte tous les jeudis de 1 heure à 4 heures.

La séance est levée.

Séance du 30 décembre 1853.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ BOURASSÉ.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de M. de la Ponce, membre titulaire, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et qui adresse à la Société une notice de M. X. de Busserolle, sur le fief de Bossay; dans sa lettre, M. de la Ponce annonce qu'il s'occupe d'une géographie de la Touraine avant le XVe siècle.

Lettre de M. E. Cartier, d'Amboise, qui, pour satisfaire à la demande qui lui en a été faite par M. le président, au nom de la Société, donne quelques détails sur le groupe qui se trouve dans l'église de Saint-Florentin. (*V. au prés. vol.*)

Publications offertes : — Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. I, II et III.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n°s 2 et 3 de 1853.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e trim. de 1853.

Recueil de documents, publiés par la Société de Sphragistique, 3e année, septembre.

Revue archéologique, 10e année, 8e et 9e livraisons.

M. Ladevèze donne lecture du mémoire adressé à la Société par M. de Busserolle, par l'intermédiaire de M. de la Ponce, et qui porte le titre de *Recherches historiques sur l'ancien fief de Bossay*. (*V. au prés. vol.*)

Après avoir rapidement retracé l'histoire de ce fief, M. de Busserolle donne la chronologie historique des seigneurs de Bossay et les armoiries des familles d'Angles, d'Ysoré, de Brizay, de Bernin de Valentinay.

M. Lambron de Lignim lit une notice sur la rue de la Psallette et sur l'ancienne horloge qui était placée dans le côté Nord du transsept de l'église métropolitaine. Il décrit cette horloge curieuse, qui avait été faite par un horloger de Blois, nommé Julien. Il indique le prix qu'elle coûta, les réparations dont elle fut l'objet et la manière dont elle fut détruite.

M. le président, au nom de la Société, remercie MM. de Busserole et Lambron de leurs intéressantes communications et les prie de vouloir bien poursuivre leurs utiles travaux.

M. Bourassé lit la fin du récit qu'il avait commencé à une des précédentes séances, d'une excursion faite par un certain nombre de membres de la Société, à Azay, Chinon, Cinais, Champigny, L'Ile-Bouchard, Saint-Léonard, Parçay-sur-Vienne. (*V. au prés. vol.*)

La Société décide que cette notice sera insérée dans ses *Annales*.

Sur la demande de M. Luzarche, la Société charge M. le président de vouloir bien faire, auprès de M. le préfet, les démarches nécessaires pour que la pierre signalée à tort par certains écrivains sous le nom de *Tombeau de Turnus*, et qui se trouve dans le jardin de la préfecture, soit transportée au Musée, où elle sera à l'abri des intempéries et des dégradations.

Il est ouvert deux scrutins, par suite desquels sont nommés : membre titulaire, M. Legallais, avocat à Tours; membre correspondant, M. Clément de Ris.

La séance est levée.

NOTES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS CONCERNANT LA TOURAINE,

qui se trouvent en Angleterre.

Deux voyages faits en Angleterre dans les années 1849 et 1850, pour y rechercher les manuscrits et chartes se rapportant à l'histoire de la Touraine, m'ont donné des résultats assez importants, que je vais faire connaître aussi succinctement que possible. Je suivrai ici la même marche que dans mes voyages, commençant par exposer ce que j'ai trouvé à Londres, et terminant par ma visite à la magnifique bibliothèque de Middlehill.

La capitale de l'Angleterre est, comme Paris, un grand centre d'études, et quoique d'autres villes de la Grande-Bretagne possèdent de célèbres universités, riches de nombreuses bibliothèques, Londres n'en est pas moins le rendez-vous des savants auxquels elle offre les collections merveilleuses de son Musée et de ses archives.

La première, ou plutôt la seule bibliothèque publique de Londres, fait en effet partie du Musée Britannique, *British Museum*, l'un des dépôts les plus vastes et les plus complets qui existent pour les études d'histoire naturelle, des antiquités et des beaux-arts, de même que pour les livres et manuscrits. C'est pour ces derniers que j'avais entrepris mon voyage, c'est vers eux que se sont dirigées mes études.

Un cartulaire de l'archevêché de Tours m'avait été signalé avant mon départ, et je le trouvai en effet inscrit sous le n° 349 de la collection Lansdowne, léguée au Musée Britannique. C'est un volume petit in-8° sur parchemin, écrit dans la première moitié du XIII[e] siècle et composé de 56 folios : il était connu autrefois sous le nom de *Livre de l'eschequete*. Il ne contient que 28 pièces, mais elles sont presque toutes d'un intérêt capital pour l'histoire ecclésiastique de Touraine ; car elles fixent la plupart des droits spirituels et temporels des archevêques de Tours. Cependant comme un grand nombre des chartes qu'il renferme se trouve dans deux manuscrits conservés dans notre ville, je me contenterai d'en donner une analyse assez succincte. On y voit, en effet, les chartes qui reconnaissent et fixent la juridiction spirituelle de l'archevêque sur les abbayes de Marmoutier (charte I[e]) et de Cormeri (ch. II, IV, IX), et sur les chapitres de Saint-Mexme de Chinon (ch. V) et de Saint-Pierre-le-Puellier. La suprématie métropolitaine du siége de Tours sur celui de Dole, y est constatée et confirmée par 6 bulles de papes toutes publiées (pièces XVII[e] — XXIII[e]). Les droits respectifs des archevêques de Bourges et de Tours sur l'abbaye de Maubec, qui relevait de Tours pour le temporel et de Bourges pour le spirituel, sont déterminés d'une manière claire et précise par la charte III[e] de notre cartulaire. L'accord conclu en 1190 entre Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre comte de Touraine, et Barthélemy archevêque de Tours, touchant les droits et coutumes qu'ils possèdent en Touraine et spécialement à Tours et à Chinon est un document très-curieux et important (ch. VII et VIII). S'y trouvent également les transactions entre les archevêques de Tours et les seigneurs de Montsoreau, par lesquelles sont réglés leurs droits respectifs sur Candes (ch. XI et XXV).

La charte X[e] contient la confirmation par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, de l'exemption octroyée par son père Geoffroy Plantagenest, du droit de régale sur les biens mobiliers des archevêques de Tours, excepté sur le vin, le blé, l'or et l'argent. Enfin après plusieurs autres chartes de moindre im-

portance concernant la fondation d'une chapelle de S. Jean-Baptiste dans la paroisse de Souvigné (ch. XIV—XVI), le fief de Glanders dans les paroisses de Vernou et de Vouvray (ch. XXVI et XXVIII) et la levée d'une excommunication encourue par le prieur de Lezai (ch. XXVII), nous arrivons à la partie la plus intéressante de notre cartulaire, les droits féodaux de l'archevêque.

Deux hommages rendus à l'archevêque de Tours en 1202 et 1205 par les seigneurs de Châteauroux (ch. XII et XIII), qui reconnaissent être tenus de prêter cet hommage à Tours, ou en Touraine dans une maison de l'archevêque, et lui devoir gîte à Châteauroux, fixent d'abord notre attention. Puis vient (ch. XX) un dénombrement des fiefs de l'archevêché de Tours, au nombre de 55 ; son importance mérite que nous l'étudiions en détail. Quoiqu'il ne soit point daté, nous croyons pouvoir en fixer l'époque de 1220 à 1240, d'après les noms des principaux feudataires de l'archevêque de Tours qui y sont cités. De plus, une note marginale du cartulaire prouve que ce document est antérieur à l'épiscopat de Bouchard Dain, c'est-à-dire, à l'année 1285.

Voici, d'après notre cartulaire, les grands seigneurs de Touraine qui a raison de leurs fiefs étaient tenus, dès le XIIIe siècle, à porter l'archevêque sur son siége, lors de son intronisation solennelle dans la ville de Tours. Nous ne faisons que traduire.

Simon de Saint-Michel, chevalier, est homme-lige de l'archevêque à cause du droit de saine qu'il a dans la ville de Candes, et des fiefs de Carches et de Tolet, et du droit de voirie sur tous les cimetières qui sont en sa terre, et du cens qu'il a à Suroins, et de ce que Geoffroy Godéchaut tient de lui à Nazelles, à Larçay et à Chouzé. Il est tenu d'assister à la consécration de l'archevêque, de le porter, et de garder sa cuisine en ce jour solennel : de plus, il doit donner les loyaux aides avec les autres feudataires.

Geoffroy, seigneur de Preuilly, est homme-lige de l'arche-

vêque, sauve la foi qu'il doit au roi ; il reconnaît tenir de lui la châtellenie de la Guierche avec ses dépendances, et à La Haye la rue de Preuilly et ce qui est sur cette rue. Il doit assister à la consécration de l'archevêque, le porter avec les autres barons, et le fournir de pain pour ce jour. Il recevra ses gages pour ses loyaux dépens, et aura les nappes et le reste du pain apporté dans la salle.

Josbert, seigneur de Sainte-Maure, doit aussi porter l'archevêque de Tours à son sacre. Il est homme-lige de l'archevêque, pour sa forêt de Teillay sise entre Sainte-Mauré et Crissé, et pour le fief d'Angé tenu en arrière-fief par Hugues Boceau.

Geoffroy, seigneur de La Haye, est, sauve la foi qu'il doit au roi, homme-lige de l'archevêque, pour ses terres de Mosé et de Neuillé près La Haye et du fief de La Croix de Bléré. A raison de ces fiefs, il doit être présent au sacre de l'archevêque, le porter avec les autres barons, et lui servir d'échanson en ce jour ; il est tenu encore à un cierge de redevance. Il recevra ses gages pour ses loyaux dépens, et en outre la coupe dont l'archevêque s'est servi et tout le vin qui restera dans la salle après le festin.

Au XIVe siècle les trois fiefs de Geoffroy de La Haye se trouvèrent en la possession de trois seigneurs différents : le service de l'intronisation fut réservé au fief de Neuillé, comme nous l'apprend le cartulaire de l'archevêché, qui existe dans les archives du département d'Indre-et-Loire.

Robert de Brenne, chevalier, est aussi homme-lige de l'archevêque, pour tout ce qu'il possède en domaine et en fief à Rougi et à La Chapelle-Saint-Hippolyte, et pour ce que Jean Pellevoisin tient de lui à Ecueillé. En raison de quoi, il doit un cierge de service, est huissier de l'archevêque au jour de son sacre, sert de l'eau dans la salle, et a ses gages pour ses loyaux dépens. Tels étaient au XIIIe siècle, d'après notre document, les seuls hauts barons relevant de l'archevêque, qui devaient remplir un devoir lors de la cérémonie importante de l'intronisation de leur suzerain.

En 1335, au sacre de Pierre de Frétaud, nous voyons, d'après le cartulaire de l'archevêché, des archives (p. 260), qu'un cinquième grand feudataire devait aussi porter l'archevêque à son entrée solennelle ; c'était alors Hugues d'Amboise, seigneur de Chaumont. Ce service était inféodé sur le fief de la Papelardière situé à Amboise, et sur les domaines d'Azay-sur-Cher, du Val d'Orquères, de Verneuil et de Chançay qui relèvent de lui.

Dans notre dénombrement des fiefs de l'archevêque au XIIIe siècle, nous trouvons bien un Seigneur d'Amboise qui avoue les mêmes fiefs, mais sans être assujéti au service honorifique de l'intronisation.

De même, les seigneurs de Noeray, de la prévôté de Larçay et de Croces ne rendent point au XIIIe siècle les services que leurs successeurs avouent devoir à l'archevêque au siècle suivant, le jour de la consécration.

Quelques services curieux dus à l'archevêque par ses vassaux nous sont encore connus par notre cartulaire.

Robert Bonneau, homme-lige de l'archevêque à raison de diverses terres et maisons possédées à Chinon ou aux environs, devait suivre l'archevêque de Tours en exil, mais aux frais de ce dernier.

Étienne Bouchard, seigneur de La Motte près Sonzay, à raison de divers domaines tenus de l'archevêque, et situés à La Motte, à Bresche, à Saint-Aubin-le-Dépeint, à Saint-Christophe et à Saint-Paterne, devait accompagner son suzerain chez le roi, lorsqu'il en était requis ; mais alors l'archevêque payait ses dépens et lui donnait en outre des chaussures de voyage et une fourrure de vair. Ce vassal était encore tenu envers l'archevêque à deux mois de garde à Tours, chaque année, quand il en était requis.

Hugues de Glanders, à raison de son fief de Glanders sis à Vernou, était tenu d'aller à Rome avec l'archevêque quand il en était requis.

Étienne Prévôt, de Chambray, était astreint au même service

pour son fief de Villemer, seulement il devait venir avec son cheval qui, en cas de mort, lui était remplacé par un autre.

Foulques Chape d'Asne, à raison de divers domaines à Thilouse et à Larçay, devait suivre l'archevêque, partout où celui-ci l'exigeait, ses dépens payés; mais comme ses fiefs l'obligeaient au même service envers le seigneur d'Amboise et l'abbé de Beaulieu, il n'était tenu de suivre que celui des trois qui l'en requérait le premier.

Après cette rapide exploration d'une pièce trop importante pour que nous ne l'ayons pas copiée en entier, passons à un autre document qui n'a pas moins d'intérêt pour l'histoire de Touraine.

Le manuscrit 11413 du fonds nouveau du British Museum, grand in-4° sur parchemin de 103 folios, est un martyrologe d'Usuard à l'usage de la cathédrale de Tours, avec les obits et fondations faits dans cette église. Il a été écrit sous l'épiscopat de Renaud de Monbazon (1291 à 1312), mais on a ajouté successivement tous les anniversaires fondés après lui, jusqu'aux dernières années du XVIe siècle. Ce manuscrit si intéressant pour notre histoire locale a été détérioré par une main qui semblait intelligente du mal, car elle a effacé plus spécialement les noms des fondateurs et donateurs. Ce n'est qu'avec beaucoup d'efforts et surtout aux dépens de nos yeux que nous avons pu en déchiffrer la plus grande partie. Pour ne point dépasser les bornes d'un simple rapport, nous nous contenterons d'extraire de notre obituaire ce qui regarde les archevêques de Tours et l'histoire archéologique et artistique de la cathédrale.

En suivant l'ordre chronologique des archevêques, le premier dont nous trouvons mentionné l'obit est Barthélemi Ier de Chinon, au 9 avril (1068).

Le 15 octobre (1206) mourut Barthélemi II de Vendôme, qui termina enfin le différend entre les siéges de Tours et de Dole sur la suprématie métropolitaine, et consacra dans son église Jean évêque de Dole.

Geoffroy de La Lande, vénérable par sa vie et ses mœurs,

sut faire, dans le peu de temps qu'il occupa le siége de Tours, une ample moisson évangélique par ses prédications et son exemple, et mourut le 19 avril (1208). Juhel de Mayenne (1229 à 1244) qui passa du siége de Tours à celui de Reims, est mentionné au 18 décembre.

Le martyrologe assigne au 10 juillet (1251) le jour de la mort de Geoffroy Marceau, au 24 octobre (1256) celui de Pierre de Lamballe, et au 19 septembre (1270) celui de Vincent de Pirmil.

Le 26 janvier (1285) mourut Jean de Montsoreau qui légua 100 livres à l'église de Tours pour la fondatiou d'un anniversaire perpétuel. Pour la conservation des droits de son siége et de son église, il eut à supporter de nombreuses persécutions; il mourut dépouillé de tout bien, et expulsé par le roi des domaines de son archevêché.

Au 24 août (1285) nous trouvons Olivier de Craon sous le titre d'archevêque élu de Tours, parce qu'en effet il mourut avant d'avoir reçu la consécration épiscopale.

L'obit de Bouchard Daim est mentionné au 19 octobre (1290). Le 23 août (1312) se trouve l'obit de Renaud de Montbazon, qui lègue pour la fondation de son anniversaire cent sous de rente assignés sur son manoir de la Coignière.

Notre manuscrit indique au 6 avril (1323) l'anniversaire de Geoffroy de La Haye, au 13 mars (1335) celui d'Étienne de Bourgueil, et au 2 janvier 1379 (anc. st.) la mort de Simon de Raoul, *Simon Radulphi*.

Le 12 juillet (1441) mourut Philippe de Quoitquiz, docteur en droit civil et canonique. Il donna à l'église cathédrale les commentaires sur la Bible de Nicolas de Lyre, en plusieurs volumes. Il légua encore à son église cent réaux d'or pour la fondation d'un anniversaire solennel avec sonnerie des cloches des deux tours. Il annexa une prébende à celle des six enfants de chœur, pour augmenter les revenus du maître de ces enfants. Et comme, outre ces donations, il avait enrichi l'église de verrières et d'ornements précieux, le chapitre ordonna qu'il serait

fait distribution de dix livres tournois aux chanoines et aux personnes du chœur qui assisteraient à son anniversaire.

Le 28 avril (1466) mourut dans la 25e année de son épiscopat Jean de Bernard. Il légua à son église 300 écus d'or pour son anniversaire et 300 autres écus pour la fondation d'une grande messe de saint Lidoire à dire chaque semaine par un des huit anciens vicaires. Zélé bienfaiteur de l'église, magnifique réparateur des domaines archiépiscopaux, également cher à son clergé et à son peuple, il termina ainsi une vie pleine de jours et de bonnes œuvres.

Nous avons également trouvé au 14 janvier la mention d'un évêque de Tours, sans pouvoir entièrement déchiffrer son nom, dans lequel nous croyons cependant distinguer la terminaison *orius*.

Nous passons maintenant aux principaux bienfaiteurs de la cathédrale de Tours.

Le 6 janvier de chaque année devaient être distribuées aux six enfants de chœur six aubes, achetées moyennant une rente de 9 livres, 3 sous, 4 deniers léguée par le chanoine Robert Poitevin.

Pierre de la Haye, chanoine et aumônier de saint Maurice de Tours, légua 1000 réaux d'or pour l'œuvre de l'église : le chapitre reconnaissant célébrait son anniversaire le 11 janvier.

On faisait le 10 février l'anniversaire de Mathieu Roy, chanoine de la cathédrale, qui légua à son église les ornements de velours vert qui servaient aux fêtes doubles des confesseurs.

Le 18 mars 1486 mourait Pierre de Langeryes, chanoine de la cathédrale et archiprêtre de Sainte-Maure, laissant à l'église de Tours mille livres pour son œuvre et la solennité du culte.

L'anniversaire de Yves Mesnagier, chanoine et pénitencier de l'église de Tours, par qui avaient été légués plusieurs livres à la bibliothèque du chapitre, se faisait le 27 mars.

Le chapitre métropolitain etablit le 4 avril un anniversaire perpétuel pour Roger Haultpain, chanoine et archiprêtre d'outre

Loire, parce qu'à ses frais avait été rebâtie une maison canoniale dans le cloître de l'église, et qu'il avait légué à Saint-Maurice de Tours un grand calice doré du poids de quatre marcs et demi.

Le 11 mai 1416 mourut maître Georges Henri de Rahyn, prêtre d'Esclavonie, du diocèse d'Aquilée, maître ès-arts et ès-droit canon, chanoine et pénitencier de Saint-Gatien de Tours, qui de sa propre main écrivit et nota plusieurs livres à l'usage de son église, et lui légua ses biens mobiliers pour la fondation d'un anniversaire, le lendemain de la fête de saint Jérôme.

Jean d'Argouges, archiprêtre, doyen élu et trésorier de l'œuvre de la cathédrale, pour laquelle il légua 778 livres tournois, avait son anniversaire le 16 juin.

Au 12 septembre on solennisait l'obit de noble demoiselle Jeanne Marchalle, femme de noble écuyer Alain Hossart, qui fonda une chapelle de quarante livres de rente à l'autel de la Vierge dans la chapelle Saint-Blaise, et donna un calice d'or du poids de 5 marcs, ainsi que des ornements pour le maître-autel.

L'anniversaire de Jean le Fuzelier, chanoine, qui légua à la cathédrale Jéricho près Saint-Loup, avait lieu le 22 octobre.

Le 9 novembre, dans la seconde moitié du xve siècle, mourut l'un des insignes bienfaiteurs de l'église cathédrale de Tours. Raoul Segaler, licencié ès droit civil et canonique, chanoine et archiprêtre de Sainte-Maure en l'église de Tours, fit des legs considérables à son église; il lui laissa la dîme d'Esvres d'environ 100 livres de rente pour la fondation de quatre anniversaires. Il donna encore une rente de 10 livres pour un cinquième anniversaire, et une autre de 15 livres pour la fondation d'une chapellenie à l'autel Saint-Michel. De plus, il légua au chapitre divers livres de droit civil et canonique, et une somme de 1260 écus d'or, avec laquelle on construisit la bibliothèque, on restaura la plus grande partie des verrières, et l'on termina les fondations de la grande porte de la petite tour;

enfin il laissa encore 12 marcs d'argent dont il abandonna la disposition par moitié à l'église et à ses exécuteurs testamentaires. On en fit les statues de saint Jean - Baptiste et de saint Pierre, où reposent leurs reliques.

Le 16 décembre 1834, Jean le Breton, citoyen de Tours, maître en théologie, trésorier et chanoine de l'église métropolitaine, donna une tapisserie ou étaient figurées, avec des fils de soie tissés avec art, les histoires de la Passion et de la Résurrection de Jésus-Christ; et il la fit tendre autour du chœur.

Nous terminerons par Guillaume de la Guierche, maitre charpentier de l'œuvre, dont l'obit est marqué au 17 octobre.

Ces notes, choisies entre un grand nombre d'autres, suffiront pour faire apprécier l'importance de ce martyrologe, que nous avons copié en entier.

Nous allons terminer par un exposé très-rapide des autres manuscrits ou pièces que nous avons trouvés au British Museum.

Nous signalerons d'abord le récit d'un combat singulier qui eut lieu à Tours, le 5 février 1447, entre Jean Chalons, anglais, et Louis de Bueil, français, dans lequel celui-ci fut tué. Les manuscrits 285 de la collection Lansdowne, et 69 de la collection Harléienne nous ont fourni deux copies auxquelles on devra joindre les deux de la bibliothèque de Middlehill, n° 8528.

Le manuscrit 26 du fonds Arundel contient quelques pièces importantes sur les guerres des Anglais dans le Maine, l'Anjou et la Touraine en 1424. On donne l'énumération des places et châteaux non tenables et qui doivent être démolis, comme aussi des forteresses défendables qui peuvent être conservées.

Les catalogues m'avaient indiqué dans le fonds de R. Bruce Cotton, un manuscrit du XIIIe siècle, coté *Vitellius E. XIII*, dans lequel se trouvait, au folio 204, la copie des décrets d'un concile de Tours; mais ce manuscrit est aujourd'hui à moitié brûlé, et et le folio indiqué n'a pu être retrouvé.

Nous devons encore signaler les manuscrits 1230, 4583 et

1761 de la collection de R. Harley, comme contenant beaucoup de pièces concernant la famille de Rohan, qui a longtemps possédé le duché de Montbazon en Touraine.

Nous mentionnerons aussi dans le même fonds, n° 902, un recueil de pièces pour prouver les droits du roi de France Charles VIII sur le royaume de Sicile.

Nous ne pouvons oublier deux lettres autographes de René Descartes, l'une du 17 avril 1646, et l'autre du mois de février 1640, que nous croyons inédites, et qui sont contenues dans les n°s 4933 et 4936 de la même collection.

Nous avons copié une lettre du 13 mars 1652, qui renferme des détails curieux sur la réception du cardinal Mazarin à Tours, où il séjourna avec le roi les 10, 11 et 12 de ce mois : cette lettre se trouve dans le manuscrit 4468 de la collection Harley.

Le manuscrit 6873 du nouveau fonds du British Museum, contient plusieurs lettres autographes des rois et reines de France, parmi lesquelles nous avons transcrit : 1° une lettre du 30 novembre 1560 de Catherine de Médicis à Philibert Babou; 2° une lettre autographe de Marie de Médicis au cardinal Borghèse, du 24 août 1616, par laquelle elle joint ses instances à celles du roi son fils pour faire donner le chapeau de cardinal à Sébastien Galligaï, abbé de Marmoutier; 3° une lettre du 22 décembre 1616 de Marie de Médicis au pape, écrite en entier de la main de Richelieu, qui était déjà secrétaire d'État pour l'intérieur et pour la guerre : cette lettre est pour le même objet que la précédente; 4° une lettre autographe et signée du duc de Luynes, en date du 25 octobre 1620, par laquelle il remercie le pape du bref qu'il a bien voulu lui envoyer; 5° une lettre autographe et signée de Louis XIII, datée de Tours le 29 août 1620, dans laquelle il demande au pape la promotion au cardinalat de l'archevêque de Toulouse, et de Richelieu, évêque de Luçon; 6° le duc de Luynes lui-même, réconcilié avec Richelieu, appuie cette demande par sa lettre du 4 décembre au cardinal Borghèse; 7° et 8° enfin, le roi écrit encore le 4 décembre de la même année

deux lettres, l'une au pape, l'autre au cardinal Borghèse, pour leur recommander les deux promotions qu'il a déjà sollicitées.

Nous citerons encore une lettre toute littéraire de Georges Babou de la Bourdaisière, datée du mois d'août 1606, à Jules Conrad, professeur de langue hébraïque, contenue dans le manuscrit 365 du fonds Burney.

Une déclaration donnée par Amirault de Bourgueil se trouve dans le même manuscrit.

Enfin si nous joignons à cette énumération l'indication d'une réfutation des erreurs de Béranger, par Guimond, archevêque d'Aversa, manuscrit 188 du fonds Arundel; d'une histoire des croisades de Baudry, n° 3707 du fonds Harley; de divers traités d'Alcuin, n°s 91, 140 et 218 de la collection Arundel, n°s 293 et 309 du fonds Burney, et 3070 du fonds Harley; de plusieurs opuscules et lettres d'Hildebert, ou qui lui sont attribuées, n°s 25, 292 et 506 du fonds Arundel; et enfin de divers extraits de Grégoire de Tours dans les n°s 52 et 98 d'Arundel, nous croyons avoir indiqué à peu près tout ce qui se rapporte à la Touraine dans les manuscrits du Bristish Museum.

Après mes travaux au Musée Britannique, mes investigations se portèrent sur les archives de la Tour de Londres.

J'espérais y trouver nombre de documents anciens émanés des rois d'Angleterre comme comtes de Touraine et d'Anjou, mais mon espoir a été entièrement déçu. Malgré les indications précises de D. Housseau sur quatre chartes (t. I, n°s 240, 243; t. II, n° 400; et t. XXI), copiées, dit-il, d'après les originaux conservés à la Tour de Londres parmi les *Titres des comtes d'Anjou*, malgré les recherches actives faites soit dans les catalogues, soit parmi les liasses non cataloguées, il n'a pu être trouvé aucune charte ayant rapport à nos anciens comtes: je n'ai donc pu glaner que quelques pièces.

L'une d'elles mentionne une trêve signée à Tours en 1444 entre la France et l'Angleterre. Une autre contient un mandement du 10 juin 1369, d'Édouard III à Guillaume Felton, son sénéchal en Poitou, pour faire restituer le lieu de Chazelles

Savari, pris traitreusement pendant la paix, à Jean le Maingre de Boucíquaut, maréchal de France, alors en mission auprès du roi d'Angleterre pour l'accomplissement de la dite paix.

J'ai relevé dans les rôles Gascons et Normands quelques autres pièces sur notre illustre Bouciquaut, et enfin après avoir copié quelques chartes sur les prieurés anglais de Marmoutier, j'ai quitté les archives de la Tour de Londres, avec l'intime persuasion de n'y rien laisser d'important relativement à la Touraine.

Ce résultat presque négatif et un essai infructueux tenté aux archives de Carlton Ride, me persuadèrent de renoncer à toute recherche dans les autres dépôts d'archives de la ville de Londres.

Libre de tout travail à Londres, je me hâtai de me diriger vers le château de Middlehill, dans le comté de Worcester, où m'appelait une bienveillante invitation de sir Thomas Phillipps, baronet.

La bibliothèque du savant bibliophile est une des plus riches qu'ait jamais possédées un particulier, et son catalogue énumère plus de douze mille manuscrits. Nous ne pouvons faire connaitre ici que ceux d'entre eux qui intéressent la Touraine : du reste sir Thomas Phillipps a fait imprimer dans son château son catalogue, et Dom Pitra, en qui semble revivre la science et l'ardeur au travail des anciens bénédictins, a déjà décrit dans son rapport au ministre de l'Instruction publique une partie des richesses de cet immense trésor.

Nous avons commencé nos travaux par la copie des chroniques de Touraine ; le manuscrit n° 1852 a été en effet notre plus sûr guide pour la Grande Chronique de Tours, la Chronique abrégée de Tours et la Chronique des Archevêques. Aussi avons-nous donné une description complète de ce manuscrit aux pages XXXII à XXXV de notre introduction au *Recueil des chroniques de Touraine*.

Notre examen s'est ensuite porté sur trois volumes qui contiennent 235 quittances et ordonnances de paiements, originales et scellées des élus de la ville de Tours, pour travaux faits aux fortifications de la ville de Tours, et aux turcies de la Haute-Varenne de Tours. Ces dépenses se rapportent principalement aux années 1420 à 1423, et 1447 et 1448.

Dans le n° 9279 nous avons trouvé des statuts des apothicaires-épiciers de la ville de Tours, présentés en 1565 à l'homologation du roi, mais qui ne mentionnent point son approbation.

Nous avons copié la partie tourangelle d'un compte des émoluments des monnaies de Tours, Loches et Chinon en Touraine, de l'Anjou, du Poitou, de la Saintonge, du Berri et de l'Auvergne, pour l'année 1420-1421 : ce manuscrit, incomplet de plus de la moitié, est inscrit sous le n° 231 du catalogue.

Nous avons aussi relevé dans le n° 1758 une copie écrite au XVIe siècle de la taxe payée à la cour de Rome par l'église métropolitaine et les monastères du diocèse de Tours.

Nous n'aurions eu garde d'oublier un catalogue des chevaliers de l'ordre de Jérusalem du prieuré d'Aquitaine, avec les preuves de noblesse qu'ils étaient tenus de produire pour entrer dans l'Ordre ; nous y trouvions en effet les généalogies de 50 familles nobles de Touraine, au XVIe et au XVIIe siècle. Mais comme il n'est que la copie d'un registre semblable, plus ancien, qui est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal de Paris, nous nous contenterons de signaler ici le manuscrit 9459 de sir Th. Phillipps.

Nous avons pris copie, avec tout l'intérêt qu'elles réclament, de deux belles chartes originales du XIe siècle, concernant les prieurés de l'abbaye de Marmoutier dans le Maine. La première, datée du 7 août 1067, a été publiée par d'Acheri dans son *Spicilége* (t. III, p. 406, ed. in-fol.), mais l'original nous a fourni des variantes et des additions. La seconde, est la confirmation, par Ernaud, évêque du Mans, des possessions de Marmoutier dans son diocèse, à savoir : Saint-Guingalois de Château-du-Loir, Vivoin, Laval et Saint-Maclou de Sablé. Cette

charte, donnée en 1068, fut confirmée quelques années plus tard dans le chapitre de Marmoutier, en présence de Raoul Ier, archevêque de Tours, qui était venu pieds nus à l'abbaye avant de partir pour Rome avec l'évêque Ernaud.

Le manuscrit 1840, écrit aux XIe et XIIIe siècles, ne contient presque que des vies de saint Martin, ou des recueils des miracles dus à son intercession. On y trouve les écrits de Sulpice Sévère, de Grégoire de Tours, et les traités attribués à Odon de Cluny et à Herberne, ainsi que plusieurs autres récits sans nom d'auteur. Enfin il se termine (pag. 295 à 329), par une série de lettres qui se rapportent au voyage que fit, de 1180 à 1183, Guibert de Gembloux en Touraine, pour y visiter les lieux illustrés par le séjour de saint Martin. Ces lettres, quoique citées par plusieurs auteurs, semblent encore inédites (*Histoire littéraire de la France*, t. XVI,); nous en avons donc pris copie.

Comme nous espérons plus tard publier quelques vies de saint Martin encore inédites, nous ne donnerons qu'une courte analyse de ce manuscrit important.

La première lettre adressée par Philippe, archevêque de Cologne, à l'abbé de Marmoutier et au doyen de Saint-Martin de Tours, recommande à leurs bons offices Guibert, moine de Gembloux, qui, après avoir écrit une vie de saint Martin, désire visiter son tombeau et les lieux habités par le saint évêque de Tours pendant sa vie (1).

Hervé, abbé de Marmoutier, ne répond que quelques mots à la lettre de l'archevêque de Cologne; il dit que trois églises à Tours racontent la gloire de saint Martin; la première est l'église cathédrale consacrée par lui avec le sang des martyrs d'Agaune; la seconde, située à Châteauneuf, conserve dans une

(1) Le poème, en petits vers rimés, que Guibert composa sur la vie de saint Martin est conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles, et est encore inédit.

châsse d'or le corps vénéré de son illustre patron ; enfin Marmoutier a été fondé par le saint lui-même.

La troisième lettre est la réponse faite par le chapitre de Saint-Martin de Tours à Philippe de Cologne. Les chanoines exposent avec détail la légende qui concerne les fioles de sang que saint Martin rapporte d'Agaune, et avec lesquelles il consacre les églises cathédrales de Tours et d'Angers (1). Ensuite, après avoir raconté l'histoire des diverses églises qui ont été bâties successivement sur le tombeau de leur vénéré patron, ils ajoutent que dans la nuit qui précède le 4 juillet, triple fête où l'on célèbre en même temps son ordination à l'épiscopat, la translation de son corps et la dédicace de sa basilique, saint Martin vient lui-même, assisté d'un grand nombre de saints qui forment son cortége, célébrer les saints mystères dans le temple qui lui est consacré, et ils rapportent trois apparitions à l'appui du prodige qu'ils racontent.

Dans une seconde lettre, le chapitre de saint Martin donne le récit de plusieurs miracles contemporains opérés au tombeau de saint Martin. Les chanoines exposent ensuite l'institution des fêtes célébrées chaque année dans leur église en l'honneur du saint évêque. Le 12 mai on fêtait à la fois la réception des reliques des martyrs d'Agaune, et la délivrance de Tours lorsque les Normands sont mis en fuite par la châsse protectrice du saint. Nous avons dit le but de la fête du 4 juillet.

Le 11 novembre, l'église entière honore le jour où saint Martin échangea les misères de ce monde contre la gloire du ciel. Enfin le 13 décembre, on célébrait le retour dans son église des reliques de saint Martin après leur long séjour en Bourgogne.

(1) Le récit fait par les chanoines de Saint-Martin a été publié par Surius, par Maan et par les Bollandistes. Ces savants hagiographes résument ainsi leur opinion sur ce point : « La tradition des Tourangeaux, sur le sang des martyrs de la légion Thé-« béenne, sorti miraculeusement de terre par les prières de saint Martin, est mêlée de « récits modernes, entourée de fables, et ne paraît pas devoir être crue par des hommes « prudents ; de même que celles qui se rapportent aux fioles des églises d'Angers et de « Candes. »

La dernière lettre est écrite par Guibert à son évêque Philippe après son retour à Gembloux, pour lui rendre compte de ce qu'il a vu dans le long pèlerinage auquel il consacra une année environ.

Il commence par raconter plusieurs miracles, auxquels il rattache l'institution de certains rits de l'église de Saint-Martin, tels que de chanter trois fois le *Te Deum* aux matines du 11 novembre, de dire à toutes les messes les collectes à voix basse et de chanter toujours ce qui précède la préface. Il raconte aussi ses visites aux principaux lieux habités par le saint dont il écrivit la vie. A Ligugé, on lui montre le lieu où saint Martin a ressuscité un mort, et l'humble et petite clochette qui servait de son temps à convoquer les frères. Les moines de Ligugé et les religieux de Saint-Hilaire lui racontent aussi un miracle opéré à Poitiers par saint Martin. Un jour saint Hilaire vint à Ligugé visiter saint-Martin et ses religieux, le pieux abbé reconduisit l'évêque jusqu'à la ville. Et l'heure étant venue de célébrer la messe, saint Hilaire demande si on a tout ce qui est nécessaire. On avait en effet apporté du monastère tout l'appareil du saint sacrifice, sauf le livre des prières. Hilaire se retournant alors vers le saint, le regarde sévèrement pour le blâmer de sa négligence. L'abbé ému de ce reproche cherche aussitôt quelqu'un pour lui apporter promptement ce livre, mais un ange apparaissant aux portes de l'église lui remet le missel et disparaît aussitôt. L'évêque témoin du miracle en rendit grâces à Dieu, et traita désormais Martin non en disciple mais en confrère. Guibert visita ensuite l'église de Rivière, dédiée à Notre-Dame, et dans laquelle saint Martin vint souvent prier pendant la nuit. Candes, dernière station de saint Martin sur la terre, avait droit à la visite et à la vénération de Guibert, qui s'y rendit en effet. Après avoir vu une assez grande quantité de cheveux du saint, et le cilice sur lequel il mourut, Guibert interroge les chanoines sur la maison dans laquelle il rendit le dernier soupir. « Là, répondent-ils, où s'élève cet édifice encore in-« achevé, là existait la maison sanctifiée par sa mort et la fenêtre

« par laquelle on a enlevé son corps.» Et en parlant ainsi ils désignaient l'église et l'autel de l'abside. La maison où mourut saint Martin avait été conservée jusqu'à leur temps, mais on avait été obligé de l'abattre, il y avait déjà cinq ans, parce qu'on ne pouvait plus y entrer sans courir risque de la vie (1). C'est en enlevant les fondations de la maison, que l'on trouva cachées sous une pierre les reliques dont nous avons parlé, et une fiole de verre à demi remplie du sang desséché des martyrs de la Légion Thébéenne. Ils lui montrent aussi un cep de vigne provenu d'un sarment de vigne sur lequel saint Martin était mort. Guibert termina son voyage par Marmoutier, d'où après un séjour de huit mois il retourna à son monastère de Gembloux.

Nous avions réservé, pour la fin de nos travaux à Middlehill, les manuscrits qui nous intéressaient le plus, nous voulons dire les cartulaires. La bibliothèque de sir Th. Phillipps est, croyons-nous, la plus riche qui existe en ce genre de documents, l'un des plus importants pour les recherches historiques.

Nous y avons d'abord trouvé le Livre Noir de Saint-Florent de Saumur, dont la reconstitution faite avec tant de sagacité et de travail mérita à notre ami M. Marchegay la seconde médaille au concours pour les travaux des antiquités nationales en 1844. Ce précieux cartulaire dont l'écriture remonte à la seconde moitié du XIe siècle, sauf quelques additions du XIIe siècle est parfaitement intact et contient 277 chartes inscrites sur 141 folios. M. Marchegay obtint en 1850 une mission du gouvernement pour faire en Angleterre la recherche des documents concernant l'histoire de l'Anjou. Ce fut donc avec lui que nous copiâmes ensemble ce cartulaire en entier : je m'étais réservé les chartes tourangelles et celles qui intéressent l'état des personnes. Celles-ci au nombre de vingt-deux, devront me servir

(1) Ce texte fixe le commencement de la construction de l'église si curieuse de Candes, aux années 1175 à 1178.

dans le travail que j'ai commencé depuis longtemps sur les serfs en Touraine. Les autres chartes, au nombre de cinquante-neuf des xe et xie siècles mériteraient une analyse que nous ne pouvons faire entrer ici. Nous nous contenterons de dire qu'on peut en tirer l'histoire complète des prieurés de Saint-Louans près Chinon et de Saint-Christophe, à ces époques lointaines. Nous appellerons aussi l'attention sur un problème curieux de géographie du moyen âge, que ces chartes soulèvent. Nous y trouvons en effet la notice de la donation d'un moulin situé sur le Clain, dans le domaine de Fontenay, viguerie de Chinon, pagus de Poitiers. Toutes les autres chartes où est mentionnée la viguerie de Chinon la placent dans le pagus de Tours. Comment cette viguerie put-elle faire partie de deux pagus à la fois? Peut-être d'autres chartes du même cartulaire aideront-elles à résoudre ce cas intéressant; elles nous font connaître que les limites des deux pagus se rencontraient dans un domaine nommé An ou Can, situé en partie dans le pagus de Tours, viguerie de Chinon, et en partie dans le pagus de Poitiers, viguerie de Chinon.

J'ai partagé également avec M. Marchegay la copie du grand cartulaire de Fontevrault, écrit au commencement du xiiie siècle, et j'y ai trouvé environ soixante chartes sur les prieurés de Relay, de Rives et de l'Encloistre, que ce monastère célèbre possédait en Touraine.

Enfin je me suis chargé seul de la copie du cartulaire, malheureusement très-mutilé, de la Trinité de Vendôme; quoiqu'il n'appartienne pas à la Touraine, j'ai pensé qu'il le méritait à cause de son ancienneté, de son importance et des rapports nombreux qui ont toujours existé entre deux contrées si voisines.

Je n'ai plus, pour terminer l'énumération des nombreux documents que j'ai recueillis dans ces deux voyages, qu'à citer la copie d'un cartulaire moderne et la transcription d'une série de notes et de documents sur les prieurés de Newport-Paynel (*aliàs* Notre-Dame de Tyckeford), de la Sainte-Trinité d'Yorck, de

Withiham, de Cosham, d'Alerton-Maulevrier et d'Aston, dépendant de la riche abbaye de Marmoutier. Je me propose d'en faire l'objet d'un travail spécial.

Il ne reste plus maintenant en Angleterre que deux manuscrits sur la Touraine, que nous regrettons vivement de n'avoir pu copier.

Le premier est un martyrologe obituaire de la cathédrale de Tours, écrit au XIIe siècle, mais avec des additions successives jusqu'au XVe siècle, avec lequel nous eussions complété celui que nous avions transcrit au British Museum : sir Th. Phillipps, malgré une recherche faite avec soin, n'a pu le retrouver dans son immense collection.

Enfin les vacances de l'Université de Cambridge nous ont empêché par deux fois de visiter la bibliothèque du collége Corpus Christi, où se trouve un manuscrit contenant la vie de saint Martin écrite par le célèbre Abbon abbé de Fleury, et encore inédite.

Dans les deux visites que je fis à la magnifique bibliothèque Bodléienne d'Oxford, je ne demandai point à visiter la curieuse collection de Gaignières, où se trouvent deux volumes entiers de dessins des tombeaux qui existaient en Touraine à la fin du XVIIe siècle, parce que j'ignorais alors l'existence de ces cartons dans ce précieux dépôt.

Je ne puis terminer ce rapport succinct, sans exprimer ma reconnaissance bien sincère aux directeurs et conservateurs de tous les dépôts littéraires ou historiques que j'ai visités en Angleterre, pour la courtoisie et la bienveillance avec lesquelles ils mirent à ma disposition toutes les richesses qui leur étaient confiées.

A. SALMON.

NOTE

SUR

LA FAMILLE DE DESCARTES

ET L'ORIGINE DE SON NOM.

Contiguë et dépendante de *Mousseau* (dans la commune des Ormes St-Martin, département de la Vienne) était et est encore la belle pièce de terre dite la pièce des *Cartes*, occupant le versant occidental de la montagne et inclinant vers le port de Piles. Dans la partie supérieure de la pièce des Cartes, était située la métairie de ce nom, dont l'emplacement se reconnaît difficilement à quelques débris épars. Dans un procès-verbal de visite de la terre des Ormes, de janvier 1785, cette métairie, encore subsistante alors, est ainsi décrite :

« Item *les Cartes*, paroisse de Poisay le Joli, seigneurie avec « basse justice, relevant de la seigneurie de Mousseau (et plus « anciennement de celle de Nouâtre), à foi et hommage simple, « avec maison de métayer, grange, écurie, toits à volaille, ren- « fermée de bâtiments et de murs, jardin fermé de murs de 3 « boisselées, vigne de 2 arpents, terres labourables de 30 arpents « 20 chaînées, non compris la contenance des bâtiments et jar- « dins (1). »

(1) Beaucoup d'autres lieux de Poitou et de Touraine se nomment également *La Carte* ou *Les Cartes*. Il suffit de citer Les Cartes, commune de Cerelles (Indre-et-Loire); Les Cartes, près la forêt d'Amboise; autres, près Sorigny; près Champchevrier, commune de Cléré; proche Chénevelles, commune de Monthoiron; près

Eh bien ! si vous visitez jamais ce coin de terre, n'oubliez pas de le saluer avec respect. C'est un lieu consacré par de précieux souvenirs. Cette borderie de trente et quelques arpents a communiqué son nom à toute une branche de l'entendement humain, à la philosophie *Cartésienne*. C'est à sa possession héréditaire que le grand philosophe dut sa dénomination immortelle et si généralement connue de *Cartesius*.

En 1563 et 1564, les Cartes appartenaient à honorable homme, *Pierre Descartes*, docteur en médecine, habitant la ville de Châtellerault, paroisse de Saint-Jean, et honorable dame Claude Ferrand, son épouse. Ce sont bien là les noms des aïeul et aïeule de René Descartes, né à La Haye en 1596. La Haye est à peine distant d'une lieue du fief des Cartes ; et la maison dans laquelle le buste en terre cuite de René Descartes fut déposé par M. de Pommereul en l'année 1802, a toujours passé dans l'opinion générale pour une possession héréditaire de la famille (1).

Dame Claude Ferrand eut pour frère Michel Ferrand, grand

Fondettes-Vallières; le bois des Cartes, près Lusignan; La Carte ou Les Cartes, commune de Ballan, ayant appartenu à Jacques de Beaune, de Semblançay, surintendant des finances; La Carte, près Cherveux, Deux-Sèvres, d'où les Thibault *La Carte*, substitués aux nom et armes de la Ferté-Sénectère. En espagnol on dit *Las quartas* pour logement militaire, comme nous disons *quartier* de cavalerie. Baillet nous apprend que le nom de famille de Descartes s'écrivait anciennement des *Quartes*, et que lui-même préférait le latin *de Quartis* au *Cartesius*, adopté par ses disciples, et dont ses adversaires et détracteurs avaient fait *Cartaceus*.

(1) Le 2 octobre 1802, 10 vendémiaire an XI, le général de Pommereul, préfet d'Indre-et-Loire, posa solennellement ce buste dans la chambre où naquit Descartes. Le même préfet, bel esprit et ami des arts et des anciens souvenirs, à une époque de dévastation et de vandalisme, ce dont il serait juste de lui tenir compte, fit rétablir, vers le même temps, le tombeau d'Agnès Sorel au château de Loches. Il remplaça l'ancienne inscription latine par une française de son cru : *Je suis Agnès, vive France et l'amour !* La maison de Descartes joint à la route départementale de la Haye à Tournon; mais la chambre natale donne sur une cour intérieure, et n'est éclairée que par une fenêtre étroite. Cette maison appartient à M. Faucon-Thierry, allié de la famille Thierry, dont l'étude notariale a occupé pendant plus d'un siècle la maison de Descartes.

oncle du philosophe, lieutenant général au baillage de Châtellerault, vivant encore lors de la naissance de son petit-neveu, appelé comme témoin à son baptême, et plus tard son tuteur durant sa minorité. Il était encore lieutenant à Châtellerault, en 1595. Jean Ferrand, de la même famille, médecin et littérateur à Poitiers, écrivait en 1570 (Dreux du Radier, *Histoire littéraire du Poitou.*)

Telle est donc la vraie filiation de Descartes, établie autant qu'il nous est possible de remonter :

1° Pierre Descartes, seigneur des Cartes et docteur en médecine, marié à Claude Ferrand. Nous ne lui voyons pas d'autre fils que :

2° Joachim Descartes, conseiller au parlement de Rennes, en 1586, marié en 1589 à Jeanne Brochard, fille de René Brochard, seigneur des Fontaines, conseiller, puis lieutenant général au présidial de Poitiers, maire de Poitiers en 1589.

Jeanne Brochard était sœur de René Brochard, aussi conseiller au présidial, second témoin appelé au baptême, et duquel est venu sans doute le prénom de *René*.

Descartes avait un frère aîné, Pierre Descartes, seigneur de la Bretaillère, conseiller au parlement de Rennes comme son père, marié en 1624 à Marguerite de Cockander, de laquelle il eut, entre autres enfants : Joachim II, conseiller au parlement de Bretagne, et Catherine Descartes, née à Rennes 1627, morte en 1704, non mariée, poète et femme de lettres.

3° René Descartes, seigneur du *Perron*, né à la Haye le 31 mars 1596, baptisé le 3 avril en l'église St-Georges, mort à Stockholm le 11 février 1650, et de nouveau inhumé en l'église Saint-Étienne-du-Mont à Paris en 1660.

Le père de René Descartes, veuf de Jeanne Brochard, morte de la poitrine peu de temps après la naissance de son second fils, se remaria avec Anne Morin, et eut d'autres enfauts, dont un fils également conseiller à la cour de Rennes. Joachim Descartes, mourut à 78 ans en octobre 1640. Il était par son âge le doyen du parlement de Rennes.

Un mot à présent sur les parents maternels de René Descartes. On voit que nous sommes ici en pleine bourgeoisie, fort digne et fort honorable d'ailleurs, en un mot de cette bourgeoisie du grand siècle qui ne tenait pas moins que la noblesse à son rang et à ses prérogatives, dépositaire fidèle des lois et des mœurs de l'ancienne France et qui marchait le front haut dans sa légitime fierté. Pourtant il y a loin de cette origine aux locutions ampoulées de Baillet, que nous rappellerons tout à l'heure.

René Brochard, seigneur des Fontaines, père de Mme Descartes, fut un personnage considérable de la ville de Poitiers; il eut une grande part à la reconstruction des halles en 1599. Lui ou son fils (car il y a quelque confusion entre ces deux personnages dans la généalogie donnée par l'auteur des familles du Poitou) fut député aux États-généraux de 1614.

René Brochard avait épousé Jeanne Sain ou Seigne de Châtellerault, fille de Claude Sain, seigneur de Bellecroix.

Bien que l'auteur des *Familles du Poitou* n'en fasse pas mention, madame Descartes avait un frère appelé comme son père René Brochard. Ce René Brochard, aussi seigneur des Fontaines, fut, comme nous l'avons dit, parrain de Descartes et signa à son acte de naissance en 1596. Il mourut en 1618, peu de temps avant son neveu qui devait hériter de lui. En effet il n'avait pas eu d'enfants de sa femme Jeanne d'Elbène, sœur de Jean d'Elbène, propriétaire des Ormes à la même époque. Remarquons encore cette concordance entre le fief des Cartes, et la possession de la terre des Ormes qui en est si rapprochée, par un allié de cette famille.

Baillet nous apprend que René Brochard ayant fait un testament en faveur des parents de sa femme, sa succession se trouva fort au-dessous de ce qu'en attendait son neveu, René Descartes.

Pierre Brochard, frère aîné du grand-père maternel de Descartes, fut conseiller au présidial en 1582, conseiller au grand conseil de Paris en 1586. Il s'était marié à une autre demoiselle

Sain de Châtellerault, Claude Sain, fille de Pierre Sain, seigneur de Beauregard (sur la route d'Availles). Celle-ci veuve, en 1598, possédait le domaine de la Tapisserie, lieu connu dans le voisinage de Châtellerault, sur la route de Remeneuil.

Enfin Isaïe Brochard, seigneur de la Cliète, fut encore maire de Poitiers en 1617, et mourut en 1634. Cette famille des Brochard, illustre dans la magistrature, paraît éteinte à Poitiers, et n'a rien de commun avec les Brochard de la Roche Brochard du Bas-Poitou.

Il en est différemment des *Sain,* autres parents maternels de Descartes, originaires comme lui du pays Châtelleraudais, et qui ont prospéré à Tours et à Orléans. Outre sa grande mère maternelle, Jeanne Sain, nous connaissons sa marraine, née Jeanne Proust et épouse de M. Sain, contrôleur des tailles à Châtellerault. Le fils de cette dame Sain s'établit à Tours, où Descartes lui rend visite à son passage en 1644. René Sain, conseiller du roi, trésorier général des finances, fut maire de Tours en 1613, etc.

Revenant au berceau de la famille Descartes, il est à observer que l'inscription tumulaire existante à Stockholm, et rapportée par Adrien Baillet, lui donne pour patrie la Bretagne et le Poitou. *Renatus Descartes, Perronii Dominus, ex antiqua et nobili inter Armoricos et Pictones gente*; ce qui nous reporte vers Châtellerault en Haut-Poitou, confins de la Touraine. Le même Adrien Baillet, tom. I page 14, nous dit que la seigneurie de la Haye était partagée entre la maison de Ste-Maure et celle des Cartes. Sous cette expression un peu ambitieuse il faut entendre que la demeurance des Descartes, autrement et depuis la maison Thierry, formait un de ces petits fiefs dont le nombre était alors si multiplié. Au surplus, Baillet commet ici une erreur. La Haye n'appartenait point à la maison de Ste-Maure, mais à celle de Rohan-Montbazon, qui acquit cette baronnie en 1559, et en obtint l'union en 1588 à la duché-pairie de Montbazon.

Non-seulement René Descartes naquit à la Haye, mais, dit Michel de Marolles en ses mémoires, il y fut élevé dans son

bas âge. Sans doute il y passa sa première enfance, confié aux soins de cette nourrice qui lui tint lieu de la mère qu'il avait perdue, et dont il est à regretter que le nom ne nous soit point parvenu. On sait que, reconnaissant des soins que lui avait donné cette excellente femme, il ne cessa jamais de lui payer une pension, quelque gêne qu'il éprouvât dans sa propre fortune.

Notre généalogie de Descartes est la même que celle de Chalmel, *Histoire de Touraine*, tom. IV, et *Histoire manuscrite des maires de Tours*, 1526. Seulement Chalmel ajoute, sans faire connaître son autorité, le père de Pierre Descartes, médecin à Châtellerault, savoir : un Gilles Descartes, seigneur de Châtillon, paroisse de Courçay près Bléré (Indre-et-Loire). (Il existe près de Bléré un autre fief des Cartes). Ce Gilles Descartes fut échevin, puis maire de Tours en 1522, et mourut dans la même année.

La *Vie de Descartes* par Adrien Baillet, publiée en 1591, deux vol. in-4°, et dont le même auteur a donné un abrégé en un volume in-12, fut rédigé sur des notes fournies par les membres du parlement de Bretagne, unis aux premières familles de cette province. Or on sait à quel point le parlement de Bretagne tenait au lustre nobiliaire de ses membres. Aussi offre-t-elle une filiation beaucoup plus prolongée, et surtout plus ornée que celle que nous venons d'exposer. Baillet n'a garde de qualifier Pierre Descartes, l'aïeul du *grand René*, comme on disait alors, de docteur en médecine. Il en fait un gentilhomme retiré du service militaire, et voué de son plein gré à une obscurité volontaire. Mais il ne peut céler son alliance avec Claude Ferrand de Châtellerault, ville où l'aïeul maternel du philosophe exerçait les fonctions assez modestes de lieutenant au baillage. Il rapporte aussi que René Descartes, de retour de ses premiers voyages, traita de cette même charge, vacante après la mort de son oncle en 1625 Il ne fut arrêté que par l'élévation du prix qu'il en eût fallu payer, 50 mille livres.

Nous avons vu que Joachim, son père, s'était remarié après

la mort de sa première femme qui avait succombé aux suites de ses couches. Il dut abandonner aux enfants du premier lit le bien de leur mère ; c'est d'elle et conséquemment des Brochard, que provint la petite terre *du Perron,* fief noble que notre philosophe vendit en 1623, et dont il garda cependant le titre (ce qui était sans doute une condition de la vente).

Baillet est mal renseigné lors qu'il place *le Perron* dans la paroisse d'Availles, à deux lieues au sud de Châtellerault. Il n'existe dans cette paroisse aucun lieu de ce nom. La ferme du Perron, autrement le *Haut Perron*, est entre Marmande et Nancré sur la lisière du département d'Indre-et-Loire. Elle était il y a quelques années à M. Martinet, ancien député de Châtellerault et est aujourd'hui au nommé Bessereau, acquéreur de M. Martinet. Les autres biens provenus à René Descartes du chef de sa mère furent une maison à Poitiers, vendue dix mille livres, et les fermes de la Bobinière, du Marchais et de la Grande Maison. Celles-ci sont bien, comme l'indique Baillet, de la paroisse d'Availles, proche Châtellerault. Elles furent acquises en 1623, au prix de onze mille livres par Pierre Dieu-le-fit, marchand demeurant aux Ormes St-Martin. Le Perron fut acheté moyennant trois mille livres seulement, par un gentilhomme nommé Abel de Couhé (sans doute des Couhé Lusignan), seigneur de Châtillon et de la Tour d'Asnières.

Après la mort du père de Descartes en 1641, il recueillit de la succession paternelle deux autres domaines. Ce furent la *Courgère* ou *Corgère,* paroisse d'Oyré, ferme qui appartient aujourd'hui à M. Persevault, maire d'Oyré, (canton de Dangé), et Beauvais, paroisse de St-Christophe, aussi arrondissement de Châtellerault. (Baillet, tome II, page 460).

René Descartes les céda à son frère aîné, M. de la Bretaillère, moyennant cinq mille livres comptant et cinq cents francs de rente viagère. Tels furent les principaux rapports de Descartes avec son pays qu'il visita rarement, seulement pour affaires d'intérêt, et avec sa famille avec laquelle il vécut très-froidement. Comme on lui parlait de venir habiter la Touraine, sa

patrie : « C'est un beau pays, répondait-il; mais je craindrais que là, comme ailleurs en France, la menue noblesse ne me fût importune. » Aussi passa-t-il la majeure partie de sa vie à l'étranger, où moins de fâcheux venaient troubler ses méditations, (Baillet tome II, page 199).

Quant aux armes adoptées par la famille Descartes (d'argent au sautoir de sable, cantonné de quatre palmes de sinople), on pourrait y voir une sorte de commémoration des succès scientifiques et littéraires de celui qui avait le plus illustré ce nom. Les parents de Descartes semblent s'être plutôt enorgueillis de sa célébrité après sa mort, qu'avoir fait des efforts pour se l'attacher de son vivant.

Le fief des Cartes, que d'anciens titres nomment aussi la *Chillolière*, a passé successivement à des détenteurs beaucoup plus obscurs. En 1631, il appartenait à René Auron, seigneur de Marnay, près le petit Pressigny. René Auron s'intitulait, encore en 1642, seigneur des Cartes. En 1661, Jacob Chamois, marchand à Châtellerault, et Marie Lenain, son épouse, étaient seigneur et dame de l'Eperon et des Cartes. Avant 1674 les héritiers de ce même Chamois, au nombre desquels le sieur Ingrand, de Châtellerault, vendent les Cartes aux moines de Noyers, qui le cèdent en 1769 à M. de Voyer à titre d'échange.

En 1676, les Cartes étaient affermées à M. de Beauvillain, seigneur des Aubus, moyennant deux cent cinquante livres par année. Aujourd'hui la grande pièce des Cartes, réunie au domaine de Mousseau, appartient à M. Marnay, ancien maire des Ormes.

Cette note, dont la brièveté excuse mal l'insuffisance, avait la prétention d'être extraite d'une topographie spéciale de la commune des Ormes, avec cette épigraphe : *Nil contemnendum*. M. l'abbé Lalanne, membre de la Société des Antiquaires de l'ouest, a fait beaucoup mieux. Il a recueilli des matériaux complets sur l'histoire de sa paroisse, celle d'Oiré, et vient de les publier. Voici ce que nous trouvons dans son travail et concordant avec ce qui précède.

La *Courgère* était un petit fief de la paroisse d'Oiré, celle-ci différente de beaucoup d'autres en ce sens qu'elle n'eut point de seigneur universel; (aujourd'hui encore on n'y rencontre pas ce qu'on peut appeler un château) mais en revanche beaucoup de fiefs particuliers. C'était une petite oligarchie plutôt qu'une aristocratie véritable. Au nombre de ces fiefs, figure celui de la Courgère, appartenant en 1558 à Pierre Descartes, docteur médecin à Châtellerault, le même que ci-dessus. Pierre Descartes exerçait sa profession en la ville de Châtellerault, paroisse de St-Jean-Baptiste. Sa veuve, Claude Ferrand, vivait encore en 1604, époque où Anne Morin, deuxième femme de Joachim, mit au monde un frère consanguin du grand Descartes, nommé Claude. Cet enfant fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église d'Oiré par sa grand'mère, et deux autres parents, les sieurs Jean Desmonts, écuyer, seigneur de la Salle, et Noble François Ferrand. Le nouveau-né vécut peu sans doute ; car il n'est pas fait mention de lui dans la généalogie des Descartes. Nous sommes donc ici de nouveau *inter Pictonum gentes*. Mais la gloire de Descartes est trop haut placée pour ne pas dominer de bien loin toute considération de lieu et d'extraction. Sa statue nous le représente tel qu'il fut de son vivant, portant dignement la plume et l'épée. Bien téméraire serait celui qui voudrait lui contester aucun titre de supériorité.

D'ARGENSON.

Note sur une rareté bibliographique relative à l'Histoire de Touraine.

DESSEIN DE L'HISTOIRE DU PAYS

ET DUCHÉ DE TOURAINE.

Quatre feuillets in-4° sans date et sans nom d'imprimeur.

Les curiosités bibliographiques abondent, mais l'étude des productions peu connues de l'imprimerie et de la littérature n'étant cultivée que par un petit nombre d'amateurs passionnés, bien rares sont pour eux les occasions qui se présentent de produire en public leurs découvertes et de rencontrer un auditoire attentif et porté à la bienveillance. Malgré cette disposition presque générale à l'égard des bibliophiles, j'ai l'espérance d'être écouté par vous aujourd'hui avec quelque intérêt, puisque mon but est de vous communiquer des renseignements peu connus sur une histoire de la province de Touraine, écrite dans le XVII[e] siècle (1) par Pierre Carreau; ouvrage de la plus grande importance et dont nous ne saurions trop déplorer la perte.

(1) Pierre Carreau est mort dans le courant de l'année 1708.

Pierre Carreau était procureur du roi en l'élection de Tours, et prenait le titre d'historiographe de la province de Touraine. Les devoirs de la place de magistrature qu'il occupait avec distinction ne lui permettant presque jamais de s'éloigner de cette province, toutes les facultés de son esprit furent dirigées vers un but unique, la recherche des antiquités, des origines et des faits historiques du duché de Touraine. Esprit sérieux, écrivain facile et laborieux, il eut le bonheur d'achever un ouvrage aujourd'hui impossible à faire, une histoire complète de la Touraine, méthodiquement divisée, embrassant tous les temps et tous les lieux, et accompagnée de preuves et de pièces justificatives.

Ce monument littéraire, resté malheureusement inédit, et qui devait former deux volumes in-folio, fut, pendant plus d'un siècle, cité et consulté par tous les hommes adonnés aux grandes études historiques. Dès lors Pierre Carreau fut compté au nombre de ces immortels annalistes de nos provinces, les dom Lobineau, les dom Plancher, les dom Calmet, et tellement estimé par les savantes congrégations religieuses contemporaines, que ce n'est que dans les recueils manuscrits de leurs membres les plus laborieux, et particulièrement dans l'immense collection de dom Housseau, que nous pouvons espérer de retrouver une partie des écrits de notre auteur.

Il vous sera facile, Messieurs, de concevoir combien doit être regrettable pour nous la perte des travaux de Carreau, si vous voulez bien vous reporter avec moi à l'époque pendant laquelle il achevait sa laborieuse entreprise. Alors tous nos grands dépôts historiques étaient encore intacts et placés dans les lieux même dont ils renfermaient les annales ou consacraient les droits et les origines. Marmoutier, St-Julien, St-Gatien et leurs immenses chartriers, St-Martin et ses trésors de tous les âges, Pierre Carreau put tout consulter, tout extraire sur place, et il le fit, si nous en croyons les juges les plus compétents, avec un soin, une constance et une exactitude dignes des plus grands éloges.

Telles étaient les qualités de l'œuvre dont nous déplorons la perte, et, ce qui doit encore accroître nos regrets, c'est que le seul auteur qui, dans notre siècle, a certainement eu connaissance de l'ouvrage de Carreau, qui a pu toucher de ses mains, lire de ses yeux, extraire de sa plume ce monument digne d'un meilleur sort, cet auteur, qui a publié quatre volumes sur notre histoire locale, avait sur la science historique une doctrine telle qu'il a négligé, dans son travail de copiste, la partie du manuscrit de Carreau dont la perte est pour nous la plus irréparable, celle qui était consacrée aux pièces justificatives. *L'an-*
« *cien usage,* dit Chalmel, *était de grossir ces sortes d'histoires*
« *de preuves justificatives, qui, le plus souvent, ou n'étaient point*
« *lues ou n'étaient consultées que par un très-petit nombre de lec-*
« *teurs; je présume qu'on me saura gré de m'en être abstenu.* »
Fatale détermination dont on doit, quoi qu'il en dise, plus accuser l'auteur qui a signé l'ouvrage que l'époque qui le vit paraître (1828.) (1).

Vous verrez, par la pièce que je mets sous vos yeux, que Pierre Carreau pensait bien autrement que Chalmel, et que, non content d'avoir tout lu, tout extrait, tout copié, il s'adressait encore à tous les savants de la France pour compléter ses recherches et atteindre le véritable but de l'histoire, la manifestation de la vérité.

Si jamais vous rencontrez dans quelque coin cette brochure de huit pages in-4°, recueillez-la avec amour, Messieurs; c'est tout ce qui nous reste des travaux d'un homme auquel il faudrait élever une statue sur l'une de nos places publiques, si son ouvrage avait été publié, ou si son manuscrit, par une bonne fortune inouïe, devait un jour nous être rendu.

Victor LUZARCHE.

Séance du 30 *mai* 1851.

(1 *Histoire de Touraine*, par J. L. Chalmel; Paris, H. Fournier, 1828, 4 vol. in-8°, t. I, p. 6. Cette édition est la seule qui ait été publiée, quoique de nombreux exemplaires portent un nouveau titre, avec cette fausse indication : à Tours, chez A. Aigre, 1841; *nouvelle édition*.

DESSEIN DE L'HISTOIRE DU PAYS

ET DUCHÉ DE TOURAINE.

Entre les grands projets dressez par défunt Monsieur Colbert Ministre d'Etat, dont la memoire est encore en vénération parmy les gens de Lettres, il n'y en a point de plus noble et de plus avantageux à la gloire de nôtre Auguste Monarque LOUIS LE GRAND, que l'Histoire générale de France, qu'il avoit proposé de faire donner au Public, sous son heureux Regne. Pour y réussir avec quelque succès, il avoit ordonné à Mess. les Intendans de faire travailler à l'Histoire particulière de chaque Province, afin d'en choisir les faits les plus remarquables pour en composer l'Histoire générale.

Dans ce dessein, l'Auteur de l'Histoire de Touraine ayant recüeilly plusieurs Mémoires dans les Registres du Parlement, et de la Chambre des Comptes de Paris, dans les Chartriers des principales Eglises de la Province, et dans les Histoires générales et particulieres de France, et d'Angleterre, qu'il a lù avec beaucoup d'exactitude, se trouva obligé, par l'ordre du Ministre, de continüer son Ouvrage, qu'il est prest de donner au Public. Mais comme cette entreprise est d'une assez vaste étenduë, que personne n'a encore traité à fond l'Histoire de Touraine, et qu'il peut luy en ètre échappé des circonstances remarquables, il a été conseillé par des personnes d'érudition, d'en donner un plan général, afin d'engager non-seulement les Seigneurs et Communautez de cette Province de luy communiquer leurs Titres; mais aussi d'exciter les personnes qui ont du goût pour les belles Lettres, de luy faire part de leurs découvertes, et de leurs avis, qu'il recevra avec toute la soùmission et la reconnaissance possible.

L'Auteur divise son Ouvrage en six Livres, dont chacun est composé de deux Parties. Dans l'une il traite de l'Etat Civil, et dans l'autre de l'Etat Ecclésiastique.

PREMIER LIVRE.

Le Premier commence par une description sommaire de la Touraine. Il en fait voir les différentes étenduës par rapport à ses deux Etats, ses Cantons distinguez par les noms de Varennes, de Verron, de Champagne, de Brenne, et de Gastines : la qualité de leur Terroir, les singularitez que la nature y a produit, ses Rivières, la situation de la Ville Capitale, ses commencemens, rüines, rétablissemens, augmentations et accroissemens, sa réduction à l'obëissance des Romains, son érection en Metropole, ses anciens Magistrats, ses Ouvrages Publics, et autres avantages, qui la distinguoient avec les Villes d'Anjou, du Maine, et de la Bretagne, qui ne faisoient autrefois qu'une même Province avec la Touraine, sous le Nom de TROISIÈME LYONNOISE : ses Inscriptions, Bas-Reliefs, Colomnes, et autres ornemens d'Architecture qui nous restent du débris des Romains, et sa réduction à l'obéissance des Wisigots, qui regnoient alors en Aquitaine.

La II. Partie de ce Livre, contient l'Etat de l'Eglise de Tours sous l'Empire des Romains, son établissement en Metropole à l'exemple du gouvernement Civil, la liberté et la manière qu'on observait dans les Elections auparavant le Regne des François : la suite de ses Evèques, les fondations, rüines, et rétablissements des Eglises de S. Gatien, de S. Martin, et des autres Eglises et Monastères de la Province : les Eloges des Saints nez en Touraine ; les Conciles, et autres évenements memorables arrivez dans le Diocese, sous la Domination des Romains et des Wisigots.

II. LIVRE.

Le Second comprend les évenemens mémorables qui sont arrivez en Touraine sous les Rois de France de la première Race, sa réduction à l'obéissance des François sous la dépen-

dance du Royaume d'Aquitaine, ses changemens et révolutions causées par les différents partages des Fils de France, la suite de ses Dues et de ses Comtes : l'origine des Priviléges et Immunitez arccordées à la Ville de Tours par le Roy Clovis Premier, continüéez par les Rois Clotaire Premier, Caribert et Sigebert, autorisées par les Lettres Patentes du roy Childebert II. Fils de Sigebert; ses Loix, Usages et Coûtumes confirmées par le Roy Caribert, Fils de Clotaire Premier, redigées par écrit la première fois en l'année mil quatre cens soixante, reveuës en mil cinq cens cinq, et réformées en mil cinq cens cinquante-neuf : la défaite de trois cens mille Sarrasins dans les Landes de Charlemagne, à deux lieuës de la Ville de Tours, l'an sept cens vingt-sept, et généralement tout ce qui s'est passé de plus mémorable en cette Province sous les Rois de France de la premiere Race.

La II. Partie fait voir l'autorité que les premiers Rois de France avoient dans les Elections des Evêques, les fondations des Eglises et des Abbayes du Diocese de Tours, les Eloges des Saints nez dans la Province, les Conciles et autres Assemblées de Prélats.

III. LIVRE.

Le Troisieme renferme les évenemens memorables arrivez en Touraine sous les Rois de France de la Seconde Race, sa separation du Royaume d'Aquitaine, et sa réünion au Royaume de France, l'établissement des Ecoles dans la Ville de Tours, qui ont fleury pendant huit siècles, avec les Lettres Patentes portans érection d'une Université, par le Roy Henry IV. et l'opposition des Marchands : les rüines de la Ville de Tours, et des autres Villes de la Province, causées par les frequentes courses des Normands, leur fuite honteuse, et leur défaite à la veuë du Corps de Saint Martin, son transport hors de la Province et son retour. On y parlera par occasion, de l'origine de

la Chappe et de l'Etendart de ce Saint, et à quels usages on s'en servoit dans les guerres. On y verra la Fondation de Chasteauneuf, autrement appellée la Ville de S. Martin, avec ses Priviléges, Franchises et Immunitez, la suite des Comtes de Touraine, l'origine des Vicomtes de Tours, et des Vassaux Royaux qui assistaient les Comtes et les Vicomtes à rendre la Justice, leur employ et autorité, avec l'explication des termes, PAR LA GRACE DE DIEU, qu'ils prenoient dans leurs Titres.

La II. Partie de ce Livre fait voir le temps que le nom d'Archevêque a commencé d'estre en usage dans l'Eglise de Tours : l'origine du differend entre les Archevêques et les Evêques de Dol, les fondations des Eglises et des Abbayes, les Eloges des Saints nez en cette Province, et de ceux qui se sont rendus recommandables dans les premieres Dignitez de l'Eglise, les Conciles, et autres évenemens memorables arrivez dans le Diocese de Tours, sous les Rois de France de la seconde Race.

IIII. LIVRE.

LE QUATRIÈME contient les Eloges des Comtes hereditaires de Touraine dans les Maisons de Champagne, d'Anjou et d'Angleterre, avec leurs alliances et principales actions. On y parle en passant des Fondations et Antiquitez des Villes et Lieux Titrez de la Province, et de l'étendue de leurs Jurisdictions. On y donne aussi les noms des Seigneurs Propriétaires ou Engagistes depuis sept cens ans, avec leurs Généalogies.

La II. Partie rapporte la Suite du différend entre les Archevêques de Tours et les Evêques de Dol, sa decision par les Decrets des Papes Luce II. et Innocent III. le Catalogue des Archevêques qui ont tenu le Siége de Tours, sous le Gouvernement des Comtes hereditaires de Touraine, jusqu'à la fin du

douzième siècle : les fondations des Eglises, avec les Eloges des Saints nez en cette province, et de ceux qui se sont rendus illustres dans les premieres Dignitez de l'Eglise.

V. LIVRE.

Le Cinquième commence par la rëünion de la Touraine à la Couronne de France, les guerres arrivées à ce sujet entre la France et l'Angleterre, qui ont été suivies de plusieurs Traitez de Paix, son érection en Duché et Pairie en faveur des Fils de France, la Suite de ses Ducs et Duchesses vérifiée par les Titres de leurs Appannages qui sont dans la Chambre des Comptes de Paris : les Eloges des Hommes illustres nez en cette Province, qui ont paru dans les premières Charges de la Couronne, et qui se sont rendus recommandables tant dans la guerre, que dans les Sciences et dans les Arts : les Etats Généraux et autres Assemblées tenuës en Touraine : l'établissement des Manufactures, l'érection de la Maison de Ville, la création des Elûs pour le Gouvernement de la Ville, et ensuite du Maire, et des vingt-quatre Echevins ; et généralement tous les événemens memorables arrivez en Touraine. depuis sa rëünion à la Couronne de France, jusqu'à François de France dernier Duc de Touraine.

La II. Partie du cinquième Livre, traite de la forme et maniére dont se faisoient les Elections dans l'Eglise de Tours, sous les Rois de France de la seconde Race, leur décadence arrivée par les Indultes des Papes, et par la mesintelligence des Chanoines : enfin leur anéantissement par le Concordat entre le Pape Leon X. et le Roy François Premier. On rapporte aussi les cérémonies qui se faisoient aux entrées des Archevèques, avec le Catalogue de ceux qui ont gouverné l'Eglise, depuis le treizième siècle, jusqu'au Concordat, les Hommes illustres de Touraine qui ont paru dans l'Eglise, les Conciles, et autres

Assemblées Ecclésiastiques, les fondations des Eglises, et des Abbayes, et autres événemens memorables arrivez dans ce Diocèse.

VI. LIVRE.

Le Sixième contient les évenemens memorables qui sont arrivez sous les Rois de France, depuis Henry III. jusqu'à nôtre Auguste Monarque LOUIS LE GRAND : l'établissement du Parlement et des autres Chambres Superieures dans la Ville de Tours : les Eloges des Hommes illustres qui ont paru depuis six-vingt ans dans les premieres charges de la Couronne, et de ceux qui se sont rendus considérables dans la Guerre, dans les Sciences et dans les Arts. On ajoûtera ensuite le Catalogue de tous les Gouverneurs et Lieutenans Généraux de la Province, des Lieutenans Généraux du Roy, des Gouverneurs de la Ville et du Château, des Intendans, des Baillifs, des Lieutenans Généraux, Présidens, etc.

La II. Partie contient le Catalogue des Archevèques de Tours, depuis qu'ils sont à la nomination du Roy, les fondations des Eglises et des Monastères, les Eloges des Saints nez en cette Province, et généralement tout ce qui s'est passé de plus memorable dans le Diocèse de Tours.

On donnera les preuves de cette Histoire à la fin du Livre.

AVIS

A Messieurs de la Noblesse.

L'Auteur a aussi recüeilly plusieurs Mémoires touchant les Familles nobles de Touraine, dont il a dessein de faire un Nobiliaire qu'il divisera en trois Parties.

La 1e. traitera des Familles éteintes.

La 2e. des Familles originaires de Touraine qui se sont transplantées en d'autres Païs.

La 3ᵉ. de celles qui subsistent. Il y comprendra pareillement les Seigneurs et Gentilshommes qui ont des terres en Touraine› quoy qu'ils ne soient pas de la Province. Mais il ne peut finir cet Ouvrage sans le secours de ceux qui y ont quelque interest; c'est pourquoy il invite Messieurs les Gentilshommes de lui communiquer leurs Titres, avec les Extraits Généalogiques de leurs Familles, leurs Emplois et Commissions, ceux de leurs peres et ayeuls, et leurs alliances : les noms des Seigneurs qui ont possédé leurs Terres, leurs Armoiries et Blasons, les Devises, Epitaphes, et Inscriptions posées dans les Eglises, et généralement tout ce qui peut contribüer à la connoissance et à la gloire de leurs Familles.

Ceux qui auront la bonté de luy vouloir donner quelques Avis, adresseront, s'il leur plaist, leurs lettres à Monsieur Duval, marchand Libraire dans la ruë de la Sellerie, pour faire tenir à Monsieur D. L. P. (1).

(1) Notre auteur se nommait Pierre Carreau, sieur de la Pérée; ce qui explique les trois initiales D. L. P.

NOTE

SUR LES

ACQUISITIONS DE MANUSCRITS,

FAITES POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE TOURS, EN 1850.

Séance du 27 *juin* 1851.

Les époques de notre histoire qui ont été troublées par des discordes ou des révolutions politiques ont toujours été fatales aux grandes collections, soit que ces collections eussent pour objet la réunion des productions des arts, soit qu'elles fussent consacrées aux œuvres de la pensée. En même temps que les gouvernements changent de forme, les riches cabinets, les grandes bibliothèques se dispersent ou disparaissent presque toujours au profit des peuples plus sages, ou moins susceptibles d'émotions éphémères et de tumultueuses résolutions. En un mot, en fait d'art et de culture de l'esprit, les peuples révolutionnaires s'appauvrissent, tandis que les nations plus constantes dans leurs goûts, plus fidèles à leurs anciennes traditions, accumulent les trésors : je ne parle que des véritables trésors, de ceux qui survivent à l'homme et sont la gloire des grandes nationalités.

La révolution de 1848 n'a pas échappé, plus que ses devancières, à ces conséquences désastreuses. Pour ne parler que des collections de manuscrits, trois importants cabinets formés par des hommes d'un profond savoir et d'un goût éprouvé, ont été livrés aux enchères publiques dans le courant de nos trois années d'orage; ce sont les bibliothèques de Villenave, le docte traducteur d'Ovide, du bon Monteil, le premier historien des

classes populaires de la France, et enfin, du savant membre de l'Institut, M. de Monmerqué, qui a eu la douleur de voir disperser de son vivant, une collection acquise par trente années de soins, de recherches et de dépenses considérables.

Une partie des richesses accumulées par ces trois habiles collectionneurs a quitté le sol de France pour n'y plus reparaître. Quelques rares et précieux articles ont été disputés aux Anglais et aux Russes par M. le duc d'Aumale qui, en véritable prince français, n'a pas oublié sur la terre d'exil les gloires de la patrie et a créé, dans la capitale même de l'Angleterre, notre puissante rivale, une bibliothèque composée des débris de nos désastres particuliers, dans l'espérance peut-être de les rendre un jour à la capitale de la France.

Nos provinces qui ont, une première fois, en 1792, perdu la plus grande partie de leurs archives et des matériaux de leur histoire, ont eu malheureusement de nouvelles pertes à enregistrer dans ces circonstances; mais, du moins, Messieurs, la Touraine, dont les intérêts historiques sont confiés à votre zèle et à vos lumières, n'aura rien à regretter dans ce naufrage général.

Tous les manuscrits, tous les livres de ces ventes qui, à différents titres, pouvaient intéresser notre province, ont été achetés soit pour enrichir notre belle bibliothèque communale, soit pour augmenter les collections particulières de trois de vos collègues, qui du reste s'étaient imposés la loi de ne se présenter personnellement aux enchères que lorsque les fonds municipaux, malheureusement insuffisants, seraient complétement épuisés.

A la vente de Villenave, la Bibliothèque de la ville de Tours a acquis :

1° Un important manuscrit d'André Duchesne, formant un volume in-folio, et contenant l'histoire généalogique de la maison de France. Ce volume, qui était annoncé comme autographe, contient bien certainement de nombreuses corrections de la main de l'auteur.

2° Deux manuscrits d'une fort belle écriture renfermant des copies du recueil de Masselin sur les Etats-généraux tenus à Paris en 1355, et à Tours en 1483. Ces manuscrits peuvent être d'une très-grande utilité dans les circonstances présentes, et particulièrement au moment où le gouvernement s'occupe d'études sur les Etats-généraux, depuis l'origine de la monarchie française.

3° Un manuscrit intitulé *Tableau de la généralité de Tours de* 1762 *à* 1766, énorme in-folio de plus de 800 pages, qui n'était connu d'aucun des historiens qui jusqu'à ce jour se sont occupés de nos annales locales, et qui contient des recherches très-importantes pour la statistique de notre province, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle ; recherches qui laissent bien loin derrière elles le travail ordonné par le grand Colbert, et rédigé, en 1698, par M. de Miroménil.

4° La vie du vénérable dom Claude Martin, né à Tours en 1619, par dom Edmond Martène ; biographie curieuse du célèbre prieur de Marmoutier, par son élève et son ami. Cet ouvrage a déjà été publié en un volume in-8°, Tours, Philibert Masson, 1697, mais avec des mutilations qui n'existent pas dans le manuscrit. Ajoutons que, malgré ces mutilations, le livre fut supprimé par ordre des supérieurs de la congrégation de St-Maur. Nous n'avons encore pu vérifier d'une manière décisive si l'ouvrage est autographe ; dans tous les cas, il a été corrigé de la main ou sous les yeux de l'auteur.

Telles sont les acquisitions faites à la vente de Villenave.

A la vente d'Alexis Monteil, nous n'avons pas été moins heureux, mais notre choix s'est fixé sur des productions se rattachant moins directement à l'histoire de notre province. On sait que Monteil s'était défait, à différentes époques antérieures, de la plus grande partie de ses recueils historiques, y compris ceux qui concernaient l'histoire de Touraine.

Voici la liste des articles qui nous ont été adjugés :

1° *Sancti Augustini tractatus contra Faustum.* Beau manuscrit du XIIe siècle, sur vélin, qui, ayant appartenu à la collection

de Marmoutier, a dû faire partie de la bibliothèque de Tours, et devait, dans tous les cas, y rentrer, après en être sorti, je ne sais à quelle époque. Ce manuscrit peut fournir d'importantes variantes pour une nouvelle édition critique des œuvres de saint Augustin.

2° *Regula sancti Basilii*. Manuscrit du IXe siècle, sur velin, ayant également appartenu aux bénédictins de Marmoutier, et contenant la règle du plus ancien de tous les ordres religieux. On ne peut se défendre d'un profond sentiment d'admiration en contemplant ce vénérable débris du moyen-âge écrit du temps de Charlemagne, et rappelant l'un des plus grands noms de l'Eglise chrétienne primitive.

3° Enfin, pour terminer par la plus capitale de nos acquisitions, nous possédons le célèbre *Sacramentaire* du pape Grégoire; manuscrit sur vélin, en minuscules du IXe siècle, orné de capitales romaines au vermillon, et de rubriques en lettres onciales écrites en encre d'or, avec entrelacs en or et en pourpre. Ce monument de calligraphie de la plus haute antiquité commence ainsi :

Incipit liber sacramentorum editum a beato Gregorio papa romano qualiter missa romana celebratur per anni circulum.

Pour vous donner une idée approximative de la valeur paléographique de ce manuscrit, je terminerai cette communication en vous disant, Messieurs, que ce beau volume occupe aujourd'hui le second rang dans notre riche collection municipale, et que notre merveilleux évangéliaire en lettres d'or de l'église de St-Martin a pu seul lui disputer la première place.

VICTOR LUZARCHE.

MONOGRAPHIE

DE

L'ÉGLISE DE NOUANS

CANTON DE MONTRÉSOR (INDRE-ET-LOIRE).

Jolie église du commencement du XIIIe siècle, à l'exception du porche qui date de la fin du XIIe; partagée dans sa longueur en quatre travées par des arcs doubleaux qui s'appuient sur des colones légèrement engagées dans les murs de côté. Le sanctuaire, qui termine l'édifice, a la forme d'une abside de sept côtés dont deux prolongent les murs de la nef.

La travée voisine du sanctuaire est destinée au chœur; elle est un peu plus longue que les travées qui précèdent et s'en distingue par les arcs doubleaux en pierre d'appareil avec chanfrein reposant sur des colonnes à chapiteaux historiés, d'un diamètre supérieur à celui des colonnes des autres travées de la nef.

Chaque travée est percée, sur les murs de côté, de deux baies très-étroites, terminées en lancette. Les sept croisées ouvertes dans les sept faces du sanctuaire sont également en lancette.

Le sanctuaire est élevé de deux marches, au-dessus du chœur de plain-pied avec la nef. Sa voûte est en cul-de-four; son ossature est composée de huit tores partant des chapiteaux de

huit colonnettes séparatives des baies et convergeant vers le point culminant de la voûte. La disposition de ce sanctuaire, dont nous retrouvons un exemple dans l'église de Bueil, postérieure de deux siècles à celle qui nous occupe, produit un effet on ne peut plus gracieux.

Ainsi que dans le sanctuaire, d'élégantes colonnettes décorent le milieu des pleins des longs côtés de la nef du chœur. Leurs chapiteaux à crochets sont placés à la même hauteur que ceux des colonnes qui supportent les arcs-doubleaux. De cette sorte, la voûte de chaque travée est partagée symétriquement par rapport au grand axe de l'église, en six compartiments compris entre trois tores en arceaux. Deux des arceaux se croisant diagonalement, reposent sur les chapiteaux des colonnes des arcs doubleaux, et le troisième passant par le point de rencontre des premiers, est perpendiculaire à l'axe de l'église et descend sur les deux colonnettes qui séparent les baies ouvertes dans les murs latéraux de chaque travée.

Sur les longs côtés de l'église, l'on a ménagé des bancs en pierre jusqu'à la travée du chœur. Les socles des colonnes séparatives des travées, sont pris dans l'épaisseur de ces bancs, et s'élèvent de 0 m. 20 au-dessus d'eux.

Sous la clef des voûtes sont appliqués des médaillons, l'un d'eux à quatre lobes, découpé à jour avec beaucoup de soin, représente saint Martin, patron de cette église, partageant son manteau avec un mendiant. Un groupe du même sujet, termine le pignon de la façade. Il est à regretter que ce groupe soit exécuté dans des dimensions beaucoup trop petites.

Il y a dans l'église de Nouans, un Christ de grande dimension, modelé dans le style byzantin et représentant le Sauveur du monde sur le point d'expirer. Si des membres grêles offrent avec le torse un effet disgracieux, par compensation, la tête est remarquable par la noblesse, la régularité et la finesse des traits. Sans aucun doute, cet objet d'art est dû à quelque artiste distingué.

Autant l'intérieur du monument que nous avons essayé de

décrire charme les yeux par la pureté de ses contours et l'harmonie de ses lignes, autant l'extérieur est disgracieux. Ce mauvais effet est dû à un clocher sans caractère, qu'on pourrait comparer avec raison à un immense éteignoir en ardoises qui écrase les rampants de la toiture et en dénature la forme.

Après avoir visité l'église de Nouans, si remarquable par sa bonne conservation et sa belle tenue, pourquoi faut-il que le touriste qui se dirige vers Loches, soit attristé par la vue de l'état de dégradation de l'église de Montrésor ? Comment le gouvernement, si jaloux de la conservation de nos richesses monumentales, n'a-t-il pas encore affecté des fonds à la reprise en sous-œuvre de la base de tous les murs gravement endommagés par le temps, en raison de la mauvaise qualité des matériaux employés.

Bien qu'elle ne remonte pas à une époque très-reculée, l'église de Montrésor mérite toutes nos sympaties, car c'est un des rares monuments religieux que la Renaissance nous a légués. Chacun sait en effet que les architectes de cette époque appliquèrent leur art surtout à la construction des châteaux et des maisons des riches particuliers ; nous serions donc bien coupables, en n'employant pas tous nos soins à conserver ce que cette époque d'élégance et de goût a produit pour les églises.

Nous ne quitterons pas ce sujet, sans rappeler que l'église de Montrésor renferme les débris importants d'un mausolée en marbre blanc qui avait été élevé dans le chœur à la mémoire du seigneur de Bastarné, bienfaiteur de cette paroisse. Tous ces débris ont été réunis avec un soin scrupuleux dans un petit caveau, mais s'il fallait les remettre en place, combien de morceaux manqueraient à l'appel.

Pour remettre ce monument en place, ne pourrait-on s'adresser à la générosité de plusieurs riches propriétaires de la commune et même du canton de Montrésor ? L'appel fait à leur goût pour les arts et à leur sympathie pour un monument local, serait bien certainement entendu. En outre nous avons

la conviction que quelques morceaux qui ont disparu de l'église à l'époque de la révolution de 93, seraient restitués aussitôt que l'on ferait connaître, dans le pays, l'intention bien formelle de rétablir le monument. Il serait digne de la société archéologique de Touraine de prendre l'initiative en cette circonstance. Jamais elle n'aurait fait un meilleur usage de la mission qui lui est confiée, car il ne s'agit de rien moins que de restaurer un monument que ne dédaignerait pas le ciseau de Jean Goujon.

GUYOT.

COPIE

D'UN

BROUILLON DE COMPTE

FAITE

Sur l'original donné à la Société archéologique de Touraine,

(28 JUILLET 1852.)

S'ensuivent cy après materes emploiées à l'escluse des dictz foussez près la dicte porte-des-taneurs, sallaires de commissaires, sergens et clers qui ont vacqué à ce et autres choses fetes pour et à cause de la reparation des ditz foussez, ainsi que cy après sera declairé ; c'est assavoir :

Pour * pierres quartiers d'escorcheveau emploiez en la maczonnerie de l'escluse des ditz foussez du bas valens et achaptez de Guillaume Besnouart, maistre maczon, renduz aux grans ponts de Tours, sur la rivière de Loire, à la raison de douze livres tournois le cent, la somme de :

* Les chiffres et les sommes laisés ici en blanc manquent également dans le manuscrit.

A Guillot de Lestang, Robin de la Noue, Guillaume Souschier, Guillot Fougnet, Guillaume Michel, dit Carguelevant, Thibault Regnier, Françoys Buiguele, André Rouillé, dit Bellot, et Guillaume Leroy, marchands, la somme de : pour le nombre, quantité et especes de pierres et moyson par eulx venduz et livrez, emploiez en la maczonnerie de la dicte escluse des foussez d'abas, c'est assavoir : une challandee de moison de Lussault renduz es greves, au droit de l'astellier. xxxv solz.

Une autre challandée de moyson du dit lieu de Lussault rendu au port de l'Escoherie. . . . . xxx s.

Douze santinées du dit moyson de Lussault rendu au dit port de l'Escoherie, valens, c'est assavoir : l'une. . . xxv. s.

Les huit au pris de xxiiii s. chacune santinée. . ix l. xii s.

Les deux au pris de xxiii s. chacune santinée. . . xlvi s.

Et l'autre santinée. . . . . xxii s. 6 den.

Plus six vingts seize charrestées dudit moyson de Lussault rendu au dit port de l'Escoherie, à quatre solz tourn. la charrestée. . . . . xx l. viii s.

Plus vingt-neuf charrestées de moyson, à deux solz six deniers tournoys la charrestée. . . . . lxxii s. 6 d.

Plus unze charrestées et demye de pierres de taille et moyson, ensemble yssus de vieilles murailles rompues, achaptées la somme de. . . . . l s.

Pour une pierre de Cheillé de sept pieds de long mise et emploiée à faire l'escheneau de la vuidange des vanes, achaptée. . . . . xl s.

Plus onze cens de pierres de Veretz au pris de lx solz le cent rendu en l'astellier, pour ce que les eaues estoient petites tellement que les faulloit faire venir par charroy des ports du pont long de   et de St-Sauveur, et en la saison de vendanges que l'on ne povoit trover de charrestiers, pour ce, et pour toutes les dites pierres la somme de. . . . . . xxxiii l.

A Simon Dorat, Martin Leveau et Jehan Reygueveau, pour avoir fait la vuidange des terres du foussé estant encommencée à

faire entre la bonde et escluse des dits foussez et la rivière de Loire, sept toises de long, à prendre depuis la muraille de la dite bonde aprouchant droit la rivière, en travers du dit foussé; ce qui ensemble, et vuider les dites sept toises, et fait la vuidange pour prendre les fondemens de la muraille es dites sept toises de long, par deux marchez faits avec eulx, le premier, pour trois toises, cent solz tournoys, et l'autre, pour quatre toises, neuf livres tourn. pour ce. . . . . xiiii l.

A Guillaume Besnouart, maître des euvres de maczonnerie de la dite ville la somme de pour toises de maczonnerie par luy parachevées en Loire et par-dessus ce quy estoit fait par cy devant aux journées, en parfaisant les dites maczonneryes, à raison, ainsi quelle est d'autre part, c'est assavoir : avoir eslevé la maczonnerye au travers de la douve venant joindre au pillier faisant le coing des murs de la ville, deux toises audessus des terres comprins le chappeau, et en icelluy par ce mur avoir fait trois canonières et sept toises de mur, depuis la bonde ou escluse des dits foussez tirant à la rivière de Loire, au lieu où ont esté fetes les dites vuidanges par Simon Dorat et scs compaignons cy devant nommez, compris les fondemens jusques à sa maison audessus des terres, ainsi qu'il est fait, ou quel pan de mur il a fait deux conduictes, et de l'autre cousté de mesme.

Jacquet Fouquet fait toises de mur allant droit à la rivière, et eslevé tout autour et pardessus la dite bonde ou escluse, et enchappellé le dit et de mesme comme il appartient qui est à raison de cinquante solz tournois chacun bras de mur, l'une portant l'autre, selon et en suivant le marché fait.

A Estienne Viau, notaire roial, clerc de la ville, la somme de à luy taxée et ordonnée pour ses peines, sallaires et vacquacions d'avoir veu, visité et fait besoingnier les ouvriers des dits foussez, tant ceulx qui ont besoingné *(le reste manque).*

Cet état est suivi d'une liste nominative de soixante trois ouvriers ayant fait chacun un nombre inégal de journées qui eur étaient payées à raison de deux solz tournois l'une.

Nous donnons cette liste qui est fort curieuse, à cause des noms propres dont elle conserve le souvenir.

Jehan Bion. — Gillet Mymbre — Jehan Lebeuf. — Guillaume Gruille. — Jehan Deshaies. — Mathieu Frisonnet. — Jehan Sergent. — René Riveau. — Marguet Chollet. — Jehan Charslier. — Guillaume Texier. — Jeham Roy, l'esné. — Pierre Mailluis. — Jehan Girault. — Jehan Louste. — Jean Roullin, le jeune. — Pierre Cougnin. — Pierre Lebourguignon. — Jehan Gatian. — Gillet Davy. — Thomas Suart. — Jullian Gilles — Cardin Bonnet. — Jehan Chollet. — Jehan Bordier. — Pierre Gontier. — Guillaume Berge. — Mathurin Bretault. — Jehan Jahan. — Denis Barangier. — Jehan Preuilly. — Robin Legroux. — Laurans Haulmont. — Denis Moreau. — Marc Villelonde. — Michau Robin. — Estienne Barangier. — Mathurin Angelart. — Guillaume Fruschier. — Jehan Meauzé. — Jehan Ferraut. — Pierre Fourgnault. — Pasquier Lambert. — Mathurin Beslin. — Jehan Garreau. — Guillaume Arnoul. — Arnoul Aubert. — Jarguet Vergier. — Pierre Casbre. — Jehan Perrault. — Pierre Bon. — Mathurin Assellin. — Pierre Hey. — Martin Day. — Jehan Gele. — Martin Tibeuf. — Gervays Beauchesne. — Pasquer Gasnier. — Jacquet Pillault. — Denis Bougreau. — Nouel Mudre. — Estienne Malignon. — Ollivier Delaunay.

Toutes les journées de ces ouvriers sont calculées à raison de deux sous tournois chacune.

Cette feuille de parchemin, qui n'est certainement que le brouillon du compte qu'elle renferme, nous donne quelques détails très-intéressants pour fixer les limites du mur d'enceinte de la ville de Tours à l'époque où elle fut écrite, c'est-à-dire, de 1511 à 1512.

Nous trouvons encore dans ce court document une série de mots qu'il est bon de recueillir pour l'étude de la langue particulière des habitants des rives de la Loire et de ses principaux affluents; langue ou plutôt patois qui, pour être presqu'entièrement oublié aujourd'hui, n'en n'a pas moins existé à une autre époque, et est très-digne de fixer l'attention et d'attirer les recherches des philologues de la Touraine.

Nous nous contenterons de signaler aujourd'hui à votre attention les trois mots qui nous ont paru les plus intéressants à recueillir dans ce document du commencement du XVI siècle.

1° *Moyson* pour moellon.

Ce mot est encore en usage parmi les paysans et les maçons des campagnes au nord et au midi de la Loire.

2° *Challandée,* du mot chalan ou chalant, grand bateau, du latin *chelandium,* en grec χελανδιον.

3° *Santinée,* mot qui paraît, encore plus que les deux précédents, particulier aux riverains de la Loire. Ce mot est dérivé du substantif *santine,* petit bateau, et désigne, dans notre compte, un bateau propre à porter une petite charge, en opposition au mot *challandée* qui indique un bateau de grande dimension.

Ce mot vient de *santina,* expression par laquelle on désignait dans la basse latinité un mauvais lieu, et dont on a fait le mot français *sentine* ou *sentaine.*

On trouve dans les statuts sinodaux de Tournay : *Nec per sentinas et domunculas in quibus mulierculæ conveniunt, more leonum, clerici discurrant.*

Dès le XIVe siècle ce mot était pris habituellement, sur les bords de la Loire, dans le sens de petit bateau.

Jehan Grineaul qui, à un port de la rivière de Loire, avoit un petit batel nommé, ou dit pais, *sentine.*

Litt. remiss. ann. 1375 *in reg. chart.* 109, *ch.* 113.

Je ne crois pas que cette expression ait été conservée dans le langage populaire des bateliers de nos pays, si ce n'est sous la forme de *santineau,* mot qui désigne une arche ou coffre dans lequel on conserve le poisson, et qui souvent est placé à l'arrière ou au centre des barques des pêcheurs de la Loire et du Cher.

V. Luzarche.

DÉPENSES

FAITES PAR LA PAROISSE DE BUEIL,

POUR LA GUERRE DE BRETAGNE,

EN 1486.

Le 30 août 1483, Louis XI rendit le dernier soupir à son château du Plessis-lès-Tours. Quelques jours avant sa mort, ce prince qui voulait encore tromper ses courtisans et cherchait à se faire illusion, disait à ceux qui lui annonçaient sa fin : « J'ai espérance que Dieu m'aidera, car, par adventure, je ne suis pas si malade comme vous pensez. » Avant de mourir, il avait confié l'administration du royaume à Anne de Beaujeu, sa fille, en lui recommandant son fils Charles VIII, à peine âgé de 14 ans. Bientôt des troubles éclatèrent de toutes parts. Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon prétendaient à la direction des affaires. Madame de Beaujeu, femme habile et entreprenante, sut déjouer leurs prétentions. Elle convoqua les États-généraux à Tours pour le 4 janvier 1484. Cette assemblée, dont les actes furent si importants, fut dissoute le 14 mars de la même année. Anne de Beaujeu resta définitivement à la tête des affaires. Le duc d'Orléans, furieux de n'avoir pu s'emparer du pouvoir,

noua des intrigues politiques dans le duché de Bretagne. François II, duc de Bretagne, secondait puissamment la ligue formée contre la régente ; non content de répandre des libelles odieux contre cette princesse, il rassemblait une armée formidable pour aider à l'exécution des projets du duc d'Orléans. La régente réussit à éloigner l'orage ; mais il ne tarda pas à se former de nouveau. Le duc de Bretagne s'allia avec Maximilien, en 1486, et se mit en hostilité ouverte avec la France. Anne de Beaujeu résolut de terminer l'affaire par la force des armes. Elle somma François II, comme vassal de la couronne, d'obéir au roi, et sur son refus, elle ouvrit courageusement la campagne. Le duc d'Orléans s'enfuit en Bretagne et Dunois, qui suivait son parti, se retira à Parthenay, en Poitou. Alors s'engagea une lutte malheureuse où le sang fut répandu sans profit pendant de longues années. Après des succès et des revers de part et d'autre, les armes furent enfin posées en 1491, au mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne.

Cette guerre, commencée en 1486, exigea des sacrifices qui pesèrent sur nos provinces. Anne de Beaujeu ordonna que chaque réunion de six cents feux fournirait un homme de guerre, équipé à ses frais, et lui assurerait une solde de €0 sous par mois. Cette ordonnance fut partout exécutée et les troupes se réunirent à Tours, pour être dirigées sur Parthenay et sur la Bretagne.

Nous avons trouvé les comptes détaillés relatifs à cette imposition de 1486, pour trois paroisses de Touraine qui devaient fournir deux hommes de pied et pourvoir à tous les frais de leur armement et de leur entretien. Les paroisses de Bueil, de Villebourg, autrefois Villeborreau ou Villeboureau, et de Semblançay, nommèrent des procureurs pour s'occuper de cette affaire qui les concernait en commun. Les trois procureurs de la paroisse de Bueil, Blaisot, Hatton et Jehan Bouschet, rendirent comme mandataires des comptes pour la *guerre de Bretaigne, depuis le* x[e] *jour de mars* 1486, *jusques au* xxv[e] *d'apvril* 1488. On y trouve mentionnés jour par jour toutes les dé-

marches de ces dignes *procureurs de la fabrice,* le résultat de leurs opérations, avec l'indication des dépenses aux charges de la paroisse.

Voici ces comptes curieux, extraits des archives de la fabrique de l'église paroissiale de Bueil.

« Compte baillé et rendu aux paroissiens de Bueil par Blaisot, Hatton et Jehan Bouschet procureurs de la fabrice dudit lieu, des receptes et mises par eulx faictes et par les procureurs de Villeborreau et Samblanssay touchant les gens de pié mis en point du commandement du roy nostre sire aux despens des paroissiens desdites paroisses à suivre le dict roy nostre sire en la guerre de Bretaigne, depuis le xe jour de mars l'an mil quatre cens quatre vingt et six jusques au xxve d'apvril mil quatre cens quatre vingt et huit (l'an mil IIIIc. IIIIxx. et six, jusques au xxve d'apvril mil IIIIc IIIIxx. et huit).

Premièrement recepte pour ladite paroisse de Bueil seulement.

A la monstre desdits gens de pié touchant le voiasge de Chastellerault receu par lesdicts procureurs de Bueil et Villeborreau, desdicts procureurs de Samblansay LXI solz pour ce qu'ilz se fournirent à ce faire de brigandines, salade, gorgerette, arbalaiste et trousse, qui est pour la part desdicts gens de Bueil xxxIIIj s. vIIj d.

Item receu par lesdicts procureurs de Bueil des paroissiens dudict lieu vIIj l. vj s. vI d. contens en ung taux sur ce faict. . . . . vIIj l. vI s. vI d.

Mise faicte sur la recepte dessus dicte pour lesdicts paroissiens de Bueil et Villeborreau seulement.

Au retour de la dernière guerre de Bourgoigne demeurèrent les brigandines en la garde des paroissiens de Villeborreau et l'arbalaiste aux paroissiens de Bueil qui fut perdue chez Henruet en ce garde, lesquelles brigandines et arbalaiste appartenant auxdicts paroissiens de Bueil et Villeborreau pour laquelle chose lesdicts procureurs de Bueil ont achatté une aultre arbalaiste de Berthelin Marquis . . . . xxxIIIj s. x d.

Item lesdicts procureurs de Bueil et Villeborreau ont payé à Marc Becasseau v s. et x d. le sainct et pouliotz de ladicte arbalaiste perdue, que Jehan Rosier le franc archer lui avoit engagez au retour de la dicte guerre de Bourgoigne qui est pour la part des dicts paroissiens de Bueil. . . . . iij s. i d.

« Aultre mise faicte sur la recepte dessus dicte pour les dictes troys paroisses de Bueil, Villeborreau et Samblanssay.

Le dixième jour de mars l'an mil iiiic iiiixx et six ledit Bouschet procureur dessusdict et Pierre Berault procureur de Villeborreau menèrent à Tours de par le roy nostre sire Jehan Rosier pour estre homme de pié pour les dictes paroisses de Bueil, Villeborreau et Samblansay et pour la première guerre de Bretaigne vers les esleuz dudict sire au dict lieu de Tours, et Phelipon Charlot lieutenant du Cappitaine desdicts gens de pié. En despens sur ce faicts par eulx à Rosiers pour les dictes troys paroisses, iiij s. ii d. x ob.

Ledict jour, jeune des quatre temps, à Tours pour le logis et la soir a boire desdicts procureurs, Rosier et de Jehan Vuqueaux procureur dudict Semblansay. . . . . xvij d.

L'onzième dudict moys au dict lieu pour leur disgner iii s. ix d.

Ledict jour lesdicts procureurs présentèrent ledict Rosier au dict lieutenant qui le refusa pour ce qu'il estoit seul et leur commanda qu'ilz en menassent deux selon le mandement dudict sire, en despens sur ce faicts par eulx et le dict lieutenant iij s.

Lediet jour à Rosiers pour leur giste xvii d.

Le xiie dudict moys à Neufvy pour leur desjeuner ii s. vi d.

Le dimanche xviiie jour dudict moys de mars lesdicts procureurs de Bueil, Villeborreau et Samblansay menèrent à Tours à la monstre ledict Rosier et Jehan Tucault pour estre gens de pié pour lesdictes troys paroisses, pour le disgner sur ce faict chez Henruet Odet à leur partement dudict lieu à Tours iii s. x d.

Ledict jour chez Michel Belot en actendant ledict Rosier qui venoit de Rosiers ou il estoit pour ses affaires. . . . . viij d.

Ledict jour a Samblansay pour le disgner. . . III s. VII d.

Ledict jour à Tours pour le logis et soupper. III s. IIIj d.

Le lundi enssuivant audict lieu pour le desjeuner VI s. VI d.

Ledict jour audict lieu pour leur disgner et dudict lieutenant ou ils apoinctèrent que lesdictes troys paroisses ne feroient que ung homme de pié et demoura ledict Rosier qui fut commandé mectre en point. . . . . III s. IX d.

Ledict jour audict lieu pour leur soupper et de maistre Guillaume Hée qui leur aida touchant ledict appointement IX s. IIj d.

Pour l'achat d'un hocqueton pour ledict Rosier. . . XX s.

Pour l'achat de deux aulnes de drap bleu pour sa robe XXXV s.

Pour l'achat d'une aulne de drap blondelet pour sa jacquette XIII s. IX d.

Pour la faczon desdictes robe et jacquette et l'achat de son pourpoinct . . . . XXV s.

Pour l'achat d'une espée et dague, pour le fourbissement de la salade et gorgerette et pour dix boucles et fermouers mis ès dictes brigandines. . . . . LV s.

Item pour le fueillet, la corde et adjuster de l'arbalaiste, ung sainct à la trousse et ung vireton pour ledict Rosier. . . X s.

Pour l'achat de son chappeau. . . . . III s. VI d.

Pour l'achat de ses solliers. . . . . IIIj s. VIj d.

Pour réparer les chausses qu'il avoit. . . . . XV s.

Pour l'achat d'une dozaine d'aguillectes et laz. . . . XV d.

Le mardi enssuivant pour le desjeuner au partement dudict Rosier de Tours à Chastellerault conduire l'artillerie dudict sire . . . . XX d.

Audict Rosier cinq onzains mis en sa bourse. . IIIj s. VII d.

Le XXVe jour dudict moys de mars l'an dessusdict lesdicts procureurs de Bueil, Villeborreau et Samblansay menèrent à Tours ledict Rosier à la monstre pour le voiasge de Partenay en despense au partir ches Antoine Godeau par lesdicts. . . XVI d.

Ledict jour à Samblansay au gite pour le souper des troys procureurs dessusdicts et dudict Rosier, et giste III s. VIII d.

Le XXVIe dudict moys, à Tours pour leur desjeuner XVIII d.

Ledict jour audict lieu pour leur disgner. . . . . . . III s.

Ledict jour audict lieu pour leur souper. . . . . . IIIj s.

Pour l'achat d'une paire de chausses pour ledict Rosier XX s.

Pour l'achat d'une carreleure de cuir pour ledict Rosier XXII d.

Le XXVIIe dudict moys, pour le desjeuner. . . . II s. IX d.

Ledict jour pour le disgner au partement du dict Rosier III s.

Ledict jour pour le soupper desdicts procureurs de Bueil, Samblansay et Villeborreau. . . . . II s. IIII d.

Pour XXVII journées desdicts procureurs à XX d. par journée, qui valent XLV s., en tout . . . . XVI l. VI s. X d. »

Les procureurs des trois paroisses se montrèrent fort zélés. Ils eurent cependant à souffrir quelques petites tribulations. On trouva que le mémoire de leurs dépenses était considérable et on raya quelques articles. Ainsi nous trouvons deux articles biffés, avec cette note en marge : *rayé parce qu'il n'est pas raisonnable*. Il ne s'agissait pourtant, d'une part, que d'une somme de *deux solz neuf deniers*, et d'autre part, d'une somme de *deux solz six deniers*.

On aura pu remarquer que nos procureurs étaient gens experts, en les voyant inviter à diner avec eux le lieutenant Phelipon Charlot qui refusait de recevoir Jehan Rosier, comme leur homme de guerre, attendu que les trois paroisses devaient fournir deux hommes de pied. La dépense de ce diner monta à trois solz neuf deniers. Il paraît qu'ils firent bonne chère, car leur diner ne coûte ordinairement que deux sols, ou trois sols au plus.

Cela ne doit pas étonner de la part de gens versés dans les affaires, qui s'en allaient un jour demander à *monseigneur de Bueil*, à son château de Vaujours, de leur accorder du bois à prendre en ses forêts pour faire la charpente de leur église et qui commencèrent par donner *deux chapons au maître d'hôtel de monseigneur*, afin de mieux faire accueillir leur requête. Ils

n'en furent pas quittes cette fois pour un diner payé à Phelipon Charlot; ils furent obligés de délier le cordon de la bourse.

Consultons le compte rendu.

« Aultre mise faicte sur la dicte recette pour les dictes troys paroisses.

Le XVIIe jour d'apvril l'an dessus dict après pasques, XVI s. pour le présent donné à mes dicts sieurs les esleuz pour ce qu'ilz passèrent les dictes troys paroisses pour ung seul homme de pié, qui est pour la part de Bueil, selon l'égale portion dessus dicte. . . . . V s. IIII d.

Item audict lieutenant pour les causes dessus dictes, XXXV s., qui est pour la part de Bueil. . . . . XI s. VIII d.

Item au greffier pour les causes dessus dictes XX d., qui est pour la part de Bueil. . . . . VI d. ob.

Item pour la commission dessus dicte, pour la part de Bueil, XI d.

Item pour neuf journées des dicts procureurs sur ce faictes, pour peine et despens XXII s. VI d., qui est pour Bueil VII s. VI d. »

Le sort de la guerre ne fut pas favorable à Jehan Rosier. Il fut tué à la guerre de Bretagne, l'année même de son départ, en 1486. Ce que nous apprenons du procureur Hatton qui paya quatre solz à Guillaume Herbelon lequel rapporta de Bretagne les *brigandines avecques la salade et espée de feu Rosier*. Les procureurs de Bueil et de Villeborreau payèrent à ceux de Semblançay XX sols *pour l'empirement de leurs dictes brigandines*. Il est à noter que les brigandines de Bueil avaient été refusées *pour ce qu'elles blessoient le dict Rosier*, et que l'on avait emprunté celles de la paroisse de Semblançay.

En conséquence, en 1487, les trois paroisses se mirent en mesure d'envoyer à l'armée un autre homme de guerre. Les procureurs jetèrent les yeux sur Guillaume Herbelon, qui fut mené à Tours et accepté.

Suivons nos comptes.

« Aultre mise faicte sur la recepte dessus dicte pour les dictes troys paroisses.

Le XVIIe de febvrier l'an mil IIII^c IIII^{xx} et sept, Guillaume Herbelon pour estre homme de pié fut mené à Tours à la monstre pour la dicte guerre de Bretaigne et mis en point du commandement du roy nostre sire par les procureurs des dictes paroisses, pour l'eschenge des brigandines dessus dictes sur ce faict avecques d'aultres nefves qui lui furent baillées avecques les dictes salade et espée qu'il avoit apportées de Bretaigne comme dict est. . . . . LXXV s.

Au sergent des aides qui a fait le commandement dessus dict XXI d.

Item pour l'achat d'une dague nefve, le fourbissement de la dicte salade et gorgerette. . . . . XXXII s. VI d.

Item pour le vin de marché et obligation sur ce. . . . II s.

Pour pouldre de canon. . . . . XII d.

Item au dict Herbelon XI l. X s. pour se fournir du sourplus de ses abillements et pour sa peine d'avoir apporté les dictes brigandines, salade et espée de Bretaigne, par appoinctement sur ce faict avecques luy pour ce. . . . . XI l. X s.

Pour le vin de marché et obligation sur ce. . . III s. IX d.

Le XVIIIe jour dudict moys de febvrier pour le déjeusner III s. VIII d.

Ledict jour pour leur disgner. . . . . II s. IIII d.

Ledict jour pour leur souper et logis. . . . . VI s. VIII d.

Le XIXe jour dudict moys de febvrier pour leur déjeusner V s.

Ledict jour pour leur disgner. . . . . II s. VI d.

Ledict jour pour leur souper. . . . . III s. IIII d.

Le XXe dudict moys de febvrier, pour le desjeuner dudict Herbelon et dudict procureur de Samblansay qui demoura seul pour le présenter en poinct au dict lieutenant. . . . . XXII d.

Audict Herbelon mis en sa bourse pour son partement XXX s.

Pour six journées sur ce faictes par les dicts procureurs de Bueil et de Villeborreau. . . . . X.

Item, pour quatre journées sur ce faictes par ledict procureur de Samblansay. . . . . VI s. VIII d. »

L'homme d'armes Guillaume Herbelon fut plus heureux que son prédécesseur. Il était encore à l'armée de Bretagne en 1488. Les habitants des trois paroisses n'eurent presque rien à payer pour cette année. Nous ne voyons figurer aux comptes des dépenses qu'une somme peu considérable pour l'entretien des armes de leur homme de pied.

« Le XXI d'apvril après Pasques l'an mil IIII^c. IIII^xx. et huict, les dicts procureurs de Bueil, Villeborreau et Samblansay portèrent à Tours au brigandinier et fourbisseur VII s. VI d., en quoy ilz leur estoient obligez pour les choses dessus dictes. Et aussi appoinctèrent les dicts procureurs de Bueil et Villeborreau avecques les procureurs de Samblansay touchant l'empirement des dictes brigandines pour la guerre de Bretaigne à XX s. Et pour la dicte gorgerette dont ils avoient fourni, à VI s. Pour VIII journées sur ce faictes par eulx pour peine et despens. . . . . XX s. »

Il paraît que les procureurs des trois paroisses avaient quelquefois plus de zèle que d'argent. Les dépenses qu'ils faisaient étaient toujours soldées au comptant. Les recettes ne se faisaient pas, sans doute, très-régulièrement. Ainsi, disent-ils « ung moys devant la Sainct Michel passée pour les affaires des choses devant dictes, aussi de la fabrice de céans, a fallu nécessairement aux dicts procureurs de Bueil emprunter la somme de cinq escuz d'or et ung florin de XXVIII s. de Aubert Arnault, en despense sur ce faicte chez Henruet par deux fois II s. III d. »

Ces pièces d'or étaient de mauvais aloi, car les procureurs de Bueil font suivre cette note de l'article ci-joint : « pour le déchet des monnoyes décriées avant que la dicte somme fust rendue, II s. IIII d. »

La guerre cependant continuait toujours. Herbelon était sous les armes ; mais on demanda aux trois paroisses, au mois de juillet 1487, de fournir un pionnier. Les procureurs se mirent encore en campagne.

« Mise faicte par les dicts procureurs de Bueil et Villebourreau pour le pionnier.

Au moys de juillet l'an mil IIII^{c}· IIII^{xx}· et sept, certain jour, lesdicts procureurs menèrent à Tours Alain, pionnier, à la monstre, par le commandement du roy nostre sire. En despens sur ce faicts ches Henruet à leur partement. . . . . XIIII d.

A Rosiers pour la soir à boire ledict jour IIII d. au gué Despray ledict jour. . . . . IIII d.

Ledict jour à Tours pour la soir à boire en attendant le souper. . . . . VI d.

Ledict jour au dict lieu pour le souper et logis. . III s. II d.

Le jour enssuivant pour le desjeûner. . . . . XII d.

Ledict jour pour le disgner. . . . . II s. II d.

Ledict jour pour le souper et logis. . . . . XIII d.

L'aultre jour enssuivant pour le disgner. . . . . . . XV d.

A la monstre au commissaire et greffier ledict jour, XV d.

Audict pionnier. . . . . X d.

Pour l'achat d'un pic pour ledit pionnier ledict jour, IIII s. II d.

A Jehan Carré sergent des aides qui disoit que Villeborreau n'avait point faict de pionnier, pour se taire. . . . . . . V s.

Pour deux journées dudict Bouschet sur ce faictes, III s. IIII d. »

Le registre des comptes, d'où sont extraits ces détails, se termine par un résumé général des recettes et des dépenses à l'occasion de la guerre de Bretagne pour la part des habitants de Bueil.

« La recepte est. . . . . X l. XIIII d.

La mise est. . . . . XVII l. XIII s. IIII d.

La mise surmonte la recepte de. . . . . . VII l. XIII s. II d.

Et pour les avances envoyées à monseigneur de Bueil LVIII s. II d.

Et pour les blez menez à Tours pour l'ost du roy XL s. VIII d.

Et pour la despense de ces presens comptes et des comptes de la fabrice. . . . . L s.

Totalle qui surmonte la recepte. . . . . XV l. III s. »

Ces comptes furent arrêtés définitivement le 27 mai 1488 par Antoine de Villeblanche, écuyer, seigneur du Plessis-Barbe et Jacques Guyet, prêtre, chanoine de Bueil, nommés commissaires par les paroissiens et procureurs de Bueil. Il paraît que

la réception de ces comptes était regardée comme très-importante par les habitants de Bueil, car ils y assistaient en grand nombre. Nous y voyons figurer les noms de Henruet Odet, Jehan Chevet, Texier, Pierre Chotart, Marc Sarrault, Michel Bodin, Marc des Terties, Aubert Arnault, Colas Guitière, Pierre Pichot. La pièce est signée A. Villeblanche et J. Guyet.

J.-J. BOURASSÉ.

DOCUMENTS

SUR

QUELQUES ARCHITECTES ET ARTISTES

DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE TOURS

L'église métropolitaine de Tours occupe le premier rang parmi les monuments de la capitale de l'ancienne Touraine. Commencée en 1170, et terminée seulement en 1547, elle fut l'école où se formèrent tous les artistes de la province.

Le premier architecte de la cathédra, dont le nom nous soit parvenu, remonte seulement à la fin du XIIIe siècle; voici l'analyse de la charte qui nous le fait connaître (1).

(1) Pièces justificatives, n° I.

Le 19 octobre 1279, Étienne de Mortagne (*Stephanus de Moretannia*), maçon et maitre de l'œuvre de l'église de Tours, et Lucas, dit *le Bicheron* (probablement pour le Bûcheron), achètent du chapitre de Tours la coupe de trente-quatre arpents du bois de Saint-Maurice, situé dans la paroisse de Saint-Brancs, au lieu de la Bondie. La vente est faite au prix de 16 livres l'arpent, payables en cinq annuités de 100 livres, sauf la dernière qui sera de 144 livres. Maître Simon du Mans, maçon, et Richard se font les cautions des deux acheteurs.

Dans cette pièce intéressante nous remarquons tout d'abord Étienne de Mortagne, maître de l'œuvre de la cathédrale et chef de l'entreprise; il s'associe avec Lucas le Bûcheron pour l'achat de la coupe de trente-quatre arpents de bois. La charpente du chœur, dont les vitraux furent mis en place de 1260 à 1267, ne fut-elle point la cause d'un si énorme achat? Et Lucas le Bûcheron, dont le surnom indique la profession, ne fut-il point le maître charpentier auquel serait due cette partie si importante de notre cathédrale? Le maçon, Simon du Mans, qualifié du titre de maître, n'était certainement pas un manœuvre ordinaire, et il devait être très-riche puisqu'il servait de caution au maître des œuvres pour cette somme énorme de 544 livres; l'un des principaux aides d'Étienne de Mortagne, maître Simon du Mans, fut peut-être son successeur dans la direction des travaux. La seconde caution du marché que nous avons cité, est Richard, dont le surnom est illisible, mais dans lequel nous croyons reconnaître Richard le Vitrier que nous retrouvons dans le document suivant.

En effet, dans un rôle de la fin du XIII[e] siècle (de 1260 à 1280) des cens payés au trésor de l'église Saint-Maurice de Tours, pour des maisons situées dans le cloître de la cathédrale, sont mentionnés plusieurs des personnages de notre charte. Nous y voyons d'abord, un cens de quatre deniers sur la maison de Richard le Vitrier, située près de celle d'Étienne de Mortagne (1).

(2) Pièces justificatives, n° II.

Richard le Vitrier, le plus proche voisin et la caution du maître des œuvres de l'église de Tours, semble très-probablement l'artiste éminent auquel sont dues les belles verrières du chœur, peintes de 1260 à 1267.

Le même document nous montre quelques lignes plus loin un cens de quatre sous assis sur la maison de Mathieu *le Cortepoinctier* (1).

Nous croyons reconnaître dans ce personnage le donataire de la verrière de l'arbre de Jessé qui porte pour inscription : *Matheus de..... dat istam vitram, Dionisia uxor sua* (2). MM. Bourassé et Manceau ont vu des marchands pelletiers dans les personnages du panneau placé entre les deux donataires : c'est cependant bien une étoffe rouge à raies jaunes, noires et blanches que les marchands mesurent. Le compartiment supérieur du panneau est moins explicite, mais on y reconnaît encore plutôt une étoffe blanche qu'une fourrure. Il en résulte que le donataire Mathieu appartenait plutôt à la corporation des courtepointiers, qui vendaient des étoffes piquées et brodées, qu'à celle des pelletiers, et qu'ainsi notre attribution offre la plus grande probabilité.

Enfin, nous devons rapprocher de ces notes, sur le maître des œuvres de la cathédrale de Tours, l'épitaphe suivante qui se lisait dans la grande église de Marmoutier, au pied des degrés de l'escalier de la chapelle de Saint-Martin, ou, suivant un autre document, à l'entrée du chapitre. Sur une tombe en pierre était représenté un homme tenant à la main une toise pour mesurer ; autour on lisait ces mots : *Hic jacet magister Stephanus de....., magister fabricæ hujus ecclesiæ, qui obiit die sabatti in crastino novi anni, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, cujus anima requiescat in pace* (3).

(1) Pièces justificatives, n° II.

(2) Verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours. Paris et Tours, 1849; in-folio, p. 22 et 25.

(3) D. Martène, *Preuves de l'Histoire de Marmoutier : Res. S. Germ.*, p. 96, n° 5, pièce 278; et Gaigni *Mss. épitaphes*, vol. XIV.

L'architecte de la cathédrale de Tours, Etienne de Mortagne, n'est-il point le même que celui de la basilique de Marmoutier, dont le prénom Étienne est seul venu jusqu'à nous? Le voisinage des lieux, la similitude du prénom, la concordance des dates, tout nous porte à pencher pour l'affirmative.

Je dois mentionner ici, sans pouvoir lui assigner aujourd'hui une date certaine, Guillaume de la Guerche, maître charpentier de l'église de Tours. Il est ainsi qualifié dans le martyrologe obituaire de la cathédrale de Tours, écrit vers l'année 1312 (1).

Au commencement de l'année 1385, mourut, à Tours, Jean Gervaise, chanoine de l'église métropolitaine, laissant par son testament des sommes considérables en fondations pieuses. Deux articles du compte des exécuteurs testamentaires (2) font connaître André Frèredoux comme sculpteur en pierre et maçon de l'œuvre de l'église de Tours. En voici la transcription :

A mestre André Frèredoux, maçon de l'œuvre pour la façon de la tombe dudit feu, XII *livres.* » — « *A maistre André Frèredoux, maçon, pour la façon de* 1 *autier, fait en l'église de Tours, pour la chapelle fondée par ledict feu en ladicte église, IIII livres.* »

Nous complèterons cette note en publiant aussi les autres dépenses concernant cet autel.

« *Pour fere paindre l'auter fait tout neuf en l'église de Tours pour ledit feu, et faire une ymage de Saint-Matelin,* XII *livres.* » — « *Item pour fere des crochez pour tenir ledit ymage qu'il ne chée,* II *sous* VI *deniers.* »

Le XV[e] siècle nous a laissé deux noms. Le premier, Guillaume Le Roux, reçoit, en 1430, huit cent quatre-vingts livres pour la construction de la charpente de la grande nef (3). Le

(1) Maan, *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis. Augusta Turonum*, 1667, p. 171.

(2) Pièces justificatives, n° III.

(3) Ce testament et ce compte ont été achetés chez Alexis Monteil par l'auteur de l'article.

second, Jean Papin, fut maître des œuvres de l'église de Tours, comme nous l'apprend son épitaphe, qui se voit encore dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-des-Corps de Tours.

« *Cy devant gysent..... Jehan Papin, en son vivant, maistre des œuvres de l'église de Tours, qui trespassa le* XXIII[e] *jour de décembre mil* IIII[c] LIIII. . . . . (1). »

Nous croyons devoir terminer ces notes par une lettre écrite au pape (de l'an 1492 à 1498) par Louis, duc d'Orléans, qui devait monter quelques années plus tard sur le trône de France. Elle fera voir l'intérêt que nos princes et nos rois portaient à l'achèvement de la cathédrale de Tours.

« Très Saint Père, à vostre bénoiste Sainteté tant et si très « humblement que faire puis, me recommande et jusques au « baiser des piez d'icelle, à laquelle plaise savoir que pour la « grande et singulière dévocion que Monseigneur le roy a à « l'église métropolitaine de sa ville et cité de Tours, en laquelle « repousent plusieurs corps saincts et entre autres le corps « monsieur saint Gacian, patron d'icelle et l'un des apostres « envoyez par deça par monsieur Saint Perre avecques unze « arcevesques canonizés du saint cresme, duquel mondit sei- « gneur et monsieur le Daulphin son filz ont esté régénérez, il « rescript présentement à vostre Sainteté, pour ce que sur « toutes les autres églises de son royaume, il désire la répara- « cion, augmentacion et entretenement d'icelle, laquelle par « cy devant a esté entretenue au moyen des grans pardons et « indulgences qui ont esté donnez par voz prédécesseurs, et « mesmement par le pape Innocent, duquel a esté encommancé « à rédiffier la tour ou clocher d'icelle église qui autreffoiz tumba « par fortune de fouldre et fondit partie de ladicte église qui « depuis a esté refaicte à bien grant peine. Et pour ce que « ledit clocher qui est de grant et sumptueux édiffice ne pour- « roit bonnement estre parachevée sans l'aide de vostre dicte

(1) *Guide pittoresque du voyageur en Touraine*, Tours, Ladevèze, 1852, p. 41.

« Sainteté, pour ce que la fabricque d'icelle ne peut pas souffire
« aux réparacions et entretenement qui convient faire chacun
« jour en icelle, pour quoy mondit seigneur prye et requiert
« dévotement icelle vostre dicte Sainteté que son plaisir soit
« en ensuyvant les bons vouloirs et biensfaiz de vos dits pré-
« décesseurs à donner et octroyer à ladicte église les plus grans
« pardons et indulgences et à plus long temps que faire se
« pourra et telz que donna le pape Sixte au feu cardinal dudit
« Tours. A ceste cause et aussi que je scay que mondit seigneur
« le Roy a la chose très affectée et desire de tout son cueur
« qu'elle sorte effect, je supplie icelle vostre dicte Sainteté si
« très humblement que faire le puis, que en obtempérant à la
« prière et requeste de mondit seigneur, elle vueille donner et
« octroyer à ladicte église lesdits pardons et indulgences. Et
« en ce faisant, icelle vostre dicte Sainteté fera chose à Dieu
« très-agréable et à mondit seigneur le Roy fort propice, et à
« moy plaisir très grand, dont de plus en plus me reputeray
« tenu et obligé à elle, laquelle le Sainct Esprict vueille lon-
« guement préserver, maintenir et garder au bon régime et
« gouvernement de sa saincte et catholique église. Escript aux
« Montilz lez Tours, le IIIe jour de décembre. Vostre très-
« humble, très-obéissant et dévot filz, le duc d'Orléans, de
« Millan, de Valloys.

Ainsi signé : LOYS.

Et plus bas : COTEREAU (1). »

Cette intéressante lettre nous fait savoir qu'avant la réédification de la tour, commencée sous Innocent VIII, il en existait une autre qui fut frappée de la foudre et s'écroula en entraînant avec elle une partie de l'église. Elle rappelle aussi la bulle de

(1) *Archiv. département. d'Indre-et-Loire*, copie de la fin du XVe siècle, sur papier. Liasses de la cathédrale.

Sixte IV, datée de 1475 (1), par laquelle, à la prière du cardinal Hélie de Bourdeilles, archevêque de Tours, il accorde des pardons et indulgences à ceux qui contribueraient par leurs aumones à l'achèvement de l'édifice, œuvre de tant de siècles.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, officialis curie Turonensis salutem in Domino. Noveritis quod constituti in jure coram nobis, Stephanus de Moretannia, lathomus, magister operis ecclesie Turonensis, et Lucas dictus le Bicheron, confessi sunt se emisse a venerabilibus viris decano et capitulo Turonensi omnes arbores triginta quatuor arpentorum nemorum ipsorum decani et capituli, quod nemus vocatur Nemus Sancti Mauricii, situm in parrochia Sancti Benigni, juxta et immediate parva nemora que forestarius ipsorum nemorum emisse dicitur a venerabilibus antedictis, prout idem nemus emptum a dictis Stephano et Luca, a domo Philippi Rogier secundum latitudinem unius arpenti prout est mensuratum et segreatum [usque ad] locum qui dicitur la Bondie se extendit, videlicet quodlibet arpentum precio sexdecim librarum. De quo precio promittunt prefati Stephanus et Lucas et quilibet eorum in solidum solvere centum libras infra festum beati Mauricii proximo venturum, et centum libras infra idem festum beati Mauricii immediate sequens anno revoluto, et sic anno quolibet infra dictum festum donec idem totum precium persolvatur. Actum est eciam inter ipsos emptores ex una parte, et ipsos venditores ex altera et conventum quod totum residuum precii supradicti excedens centum libras dicti emptores persolvant in ultimo solucionis termino venerabilibus antedictis. Promittunt eciam et tenentur ipsi emptores

(1) D. Housseau, t. XIII, n° 8297.

totum nemus predictum emptum ab ipsis vendere, expletare, tollere et amovere infra quinque annos incipiendos a medio mensis maii proxime venientis. Promittentes nihilominus ipsi emptores et quilibet eorum in solidum reddere et solvere omnia dampna et deperdita que ipsi venerabiles haberent aut sustinerent si ipsi emptores deficerent in premissis aut altero eorumdem, ad hoc se et quoslibet eorumdem in solidum heredes suos et omnia bona sua fide ab eis super hoc corporali prestita obligando. Ceterum in jure coram nobis constituti presencialiter magister Symon dictus de Cenomanis lathomus et Richardus [Vitrari] us premissa omnia et singula eis diligenter exposita vera esse confitentes constituunt et faciunt se et quoslibet eorum in solidum fidejussores et expromissores et principales debitores erga dictos venerabiles de premissis omnibus et singulis tenendis supradictis et eciam adimplendis se et quoslibet eorum in solidum heredes suos et bona sua omnia obligando, renunciantes quoque tam emptores quam expromissores predicti exceptioni nemoris non venditi, nove constitutionis de duobus reis, beneficio dividendarum actionum, doli, mali et in factum actioni deceptionis ultra dimidium justi precii, crucis assumpte [privilegio] et etiam assumende. Et ipsi Symon et Richardus expresse exceptioni de prius conveniendo principales debitores ad que tenendum et sequendum et de non veniendo contra aliqua ratione ipsos Stephanum, Lucam, Symonem et Richardum per presentes et in hoc consencientes sententialiter condempnamus. Voluit eciam et concessit idem capitulum et promisit coram nobis dictum nemus venditum ipsis emptoribus garire et defendere contra omnes et ab omnibus impedimentis liberos [facere ad] quinquennium antedictum. Actum et sigillo dicte curie Turonensis sigillatum in testimonio veritatis, die jovis post festum beati Luce Evangeliste, anno ab incarnatione Domini millesimo CC° LXX° nono.

G. DE GUEUG.

Archives départ. d'Indre-et-Loire. Cartons de l'église métropolitaine. Liasse *Saint-Brans.* Cotée A, n° 31. Cotte ancienne N. VI. — Original jadis scellé sur lacs de parchemin.

II.

Isti sunt census de thesauro qui debentur in crastino Natalis Domini.

. . . . . Super domo Richardi Vitrarii sita prop domum Stephani de Mauritania, III denarii.

. . . . . Super domo Mathei le Cortepoinctier, III solidi.

Ms. de la bibl. de Tours. — *Liber statutorum et juramentorum ecclesiæ Turonensis*, p. 277.

III.

XVI kalendas novembris. Obitus Guillelmi de Guerchia quondam magistri carpentatoris hujus ecclesie.

Britisch Museum, Add. mss., n° 11443.

A. Salmon.

NOTICE

SUR

SIMON DE QUINGEY

ET SA

CAPTIVITÉ DANS UNE CAGE DE FER.

Simon de Quingey (1) fut attaché dès son enfance au comte de Charolais, Charles le Téméraire, depuis duc de Bourgogne, si connu par ses longues guerres avec Louis XI. Il le servait en qualité de page à la bataille de Montlhéry, livrée le 16 juillet 1465, et contribua à lui sauver la vie, en lui donnant son cheval, lorsque le comte, blessé grièvement, eut le sien tué sous lui (2). Ce dévouement valut à Simon de Quingey la confiance de son maître, et le fit employer dans plusieurs missions délicates où il fit preuve de zèle et d'intelligence. Au commencement du mois d'avril 1471, il fut chargé d'un message auprès de Louis XI, afin d'obtenir une suspension d'armes. La trêve fut

(1) Nos documents lui donnent les noms de *Symon de Quingé*, *Simon de Quingy*, *de Quigny*, *de Clingé*.

(2) Mémoires de Philippe de Commynes, édités par mademoiselle Dupont, t. I, page 43.

en effet signée, le 4 avril 1471, pour trois mois, et prolongée ensuite d'un an (1). C'est à l'occasion de cette trêve et des négociations qui en furent la suite, quand on voulut la transformer en une paix définitive, que Simon de Quingey écrivit à un écuyer d'écurie de Louis XI cette curieuse lettre où se trouvent insérées les notes marginales faites par le duc de Bourgogne sur le mémoire dont Louis XI avait chargé son messager (2).

L'année suivante, dans les premiers jours du mois de mai, un traité de paix fut en effet arrêté et juré par le duc de Bourgogne et les ambassadeurs du roi de France. Charles recevait de Louis XI les villes d'Amiens et de Saint-Quentin, et promettait, en retour, de cesser toute alliance avec les princes mal-intentionnés envers la couronne. Simon de Quingey fut chargé d'aller faire jurer au roi une paix qui n'était pas plus franche d'un côté que de l'autre. Le roi sut l'amuser jusqu'à la mort du duc de Guyenne; puis lorsqu'il se vit débarrassé d'un ennemi puissant dont il redoutait l'alliance avec le duc de Bourgogne, il refusa de signer le traité consenti par ses ambassadeurs, et fit marcher aussitôt ses troupes sur la Guyenne pour s'en emparer. Le duc de Bourgogne, de son côté, avait destiné à Simon de Quingey un message secret qui devait lui être remis après son départ de la cour de France, pour qu'il allât dire au duc de Bretagne que, nonobstant le traité qu'il avait consenti uniquement pour rentrer en possession de ses deux villes, il serait toujours le fidèle allié des ducs de Bretagne et de Guyenne (3).

Lorsque Charles le Téméraire mourut, en laissant sa fille, jeune encore, aux prises avec l'ennemi puissant et redoutable contre lequel il avait lutté toute sa vie, Simon de Quingey, devenu gentilhomme de la chambre, fut l'un des plus chaleureux et des plus vaillants défenseurs de Marie de Bourgogne. En

(1) Ph. de Commynes, t. I, p. 225-26.

(2) Ph. de Commynes; preuves, t. III, p. 6.

(3) Ph. de Commynes, t. I, p. 274-282.

1477, il se couvrit de gloire au siége de Dôle, honteusement levé par les armées françaises : et Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne sa femme l'en récompensèrent en lui donnant, au mois d'août de la même année, la châtellenie de Quingey, dont il portait le nom, mais où sa famille ne possédait qu'un simple fief.

En 1478, au mois de juin, il s'enferma avec six cents Allemands dans la petite ville de Verdun-sur-Saône; mais, malgré sa courageuse défense, elle fut emportée d'assaut par l'armée royale placée sous les ordres de Charles d'Amboise, gouverneur de Bourgogne (1). Quingey fut fait prisonnier peu après, et les armées du roi, délivrées de ce redoutable adversaire, eurent bientôt soumis toute la Bourgogne.

A peine tombé entre les mains de Louis XI, Simon de Quingey fut soumis à une dure captivité. Il y a lieu de croire qu'il fut dès lors conduit à Tours, loin du théâtre de la guerre, et confié à la garde d'Etienne le Loup, conseiller et maitre d'hôtel du roi (2). Du moins, trouve-t-on la preuve que, l'année suivante, il y était détenu sous la surveillance de ce fonctionnaire, et qu'on devait instruire le procès des prisonniers. Malgré toutes les précautions prises, le chapelain d'Etienne le Loup, probablement gagné par Marie de Bourgogne, tenta de faire échapper Simon de Quingey, ainsi que d'autres prisonniers importants. Malheureusement pour eux, le complot fut découvert, et le chapelain fut conduit à Rouen pour y être jugé (3). Cette tentative d'é-

(1) Ph. de Commynes, t. II, p. 197.

(2) « Pour trois fers fermés à locquetz, à chacun une longue chesne et une « sonnette au bout, pour enferrer des prisonniers que le maistre d'ostel Estienne « avait en garde. » Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 100.

(3) « XX escus d'or à un homme qui vint dire au roy que les prisoniers que « Estienne le Lou avoit en garde s'en voulaient fuir. » — « ... Et aussy pour « avoir envoyé de Ruen à Tours devers Estienne le Lou pour le fait des procez « de Simon de Quigny et autres prisonniers que led. le Lou avait en garde de « par le roy et le prestre dud. le Lou qui les avoit voulu faire eschapper, que

vasion parut sans doute à Louis XI un heureux prétexte pour intimider les rebelles de Bourgogne par un châtiment éclatant et cruel.

A cet effet, Hans Ferdargent, maréchal ferrant, natif d'Allemagne, confectionna, par son ordre, dans les années 1479 et 1480, plusieurs cages de fer. La matière première fut achetée de Jean Daulin, marchand de Tours, qui en livra en une seule fois trois mille quatre cent cinquante-sept livres et demie (1).

Enfin, le 11 mars 1480, le roi, par un message spécial, confia à la garde de sa fidèle ville de Tours Simon de Quingey, comme lui tenant très à cœur ; il recommandait qu'il fût surveillé avec grande vigilance, et toutefois qu'on eût pour lui tous les ménagements possibles. Le conseil de la ville s'assemble sous la présidence du maire, Jean de Coutances. Il y fut arrêté que Simon de Quingey serait détenu dans la maison du maire, renfermé dans la cage de fer où il était déjà, qu'il y serait gardé par les clercs de la ville, et que les dépenses faites tant pour introduire et loger la cage de fer, que pour l'entretien du prisonnier et de ses gardiens, seraient supportées par la ville. En conséquence, une députation composée de Jean de Coutances et de six des principaux de la ville, Jean Briconnet, Louis de la Mézière, Jean Saintier, Jean Gallocheau et Martin d'Argouges, se rendit au Plessis du Parc, pour rendre compte au roi de la

« led. seigneur avait envoyé aud. lieu de Rouen pour lui faire son procez. » Bibl. Impér., Ms. Gaignière, n° 772², p. 698, 699 ; *Extraits des comptes de Louis XI pour l'année* 1479.

(1) « A Hans Fer d'argent, mareschal, natif du pays d'Allemagne, pour « partie d'une cage de fer à mettre prisonniers, XL livres. » — « A luy encor « LX livres, pour la mesme cause. » — « A Jehan Daulin, marchand ferron « demeurant à Tours, pour l'achapt de 3457 livres et demie de fer que ledi « seigneur a faict prendre et achepter de luy pour faire partie d'une cage de « fer à mettre prisonniers. » Bibl. Imp., Ms. Gaignière, n° 772², p. 699 ; *Extr. des comptes de Louis XI pour l'année* 1479.

« A Hance Fer d'argent, maréchal, pour une cage à mettre prisonniers. » — « A Jehan Daulin, marchand..., pour une cage à mettre prisonniers. » Ms. Gaignière, n° 772², p. 716 ; *Extr. des comptes de Louis XI pour l'année* 1480.

décision de la ville. Louis XI donna sans doute son approbation ; car Simon de Quingey fut installé le même jour dans la maison du maire. A son retour du Plessis, la députation fut régalée d'un dîner d'apparat, quoique maigre, servi aux frais de la ville.

La cage avait été envoyée d'avance ; on fut obligé de faire des ouvertures de huit pieds de largeur, afin qu'elle pût entrer dans la maison. Il fallut abattre deux pans de mur, l'un à la porte extérieure de la maison, l'autre à celle de la tour basse et ronde, qui fut choisie par les officiers du roi pour servir de demeure au prisonnier.

La tour fut appropriée à sa destination, des remblais furent faits, des planchers élevés, et les clôtures du logis rétablies (1) ; mais toute cette grosse dépense fut inutile. Les officiers du roi, qui d'abord avaient accepté la tour, ne l'eurent bientôt plus pour agréable, soit parce qu'elle leur parut malsaine, soit parce qu'elle ne leur présenta pas toutes les garanties désirables pour la garde du captif. En conséquence, on rompit de nouveau les murs de la tour et de la maison, pour en extraire la cage. Le séjour de Simon de Quingey n'avait pas été de trois jours entiers : entré le 11 mars, il en sortait le 13. Ce jour-là même, Jehan Charruau, menuisier de Tours, faisait, aux frais de la ville, un lit en bois pour le prisonnier ; ce lit, destiné à recevoir une couette de plumes, était placé dans la cage. On transporta celle-ci dans un lieu sûr, en attendant qu'une autre chambre fût préparée dans la maison du maire. A cet effet, un grand appartement est disposé au rez-de-chaussée : des verrous et des serrures sont ajoutés à toutes les portes, cent trente-trois livres de fer sont employées à griller étroitement la fenêtre de la salle de détention. La porte, agrandie pour laisser entrer la cage, est rétrécie aussitôt après son passage. Simon de Quingey était en effet ramené le 15 mars dans la maison du maire, sous l'escorte de douze archers de la garde. Il est reçu par Jean de

(1) Preuves, nos I, II, III, IV, V, IX.

Coutances et plusieurs des notables de la ville. Une nouvelle délibération a lieu, dans laquelle est confirmée et maintenue la décision du 11 mars. Deux des clercs de la ville furent donc attachés à la garde et au service du prisonnier, avec ordre de le surveiller jour et nuit. Et comme il fallait que l'un des clercs s'absentât assez souvent pour faire les achats des vivres ou autres choses nécessaires, Jean Nycaut leur fut adjoint un peu plus tard, pour faire les provisions, nettoyer la chambre et assister le prisonnier dans toutes ses nécessités (1). Du reste, toutes les précautions furent prises pour conserver Simon de Quingey en bonne santé. Ainsi, pour que le détenu fût chaudement, et qu'il n'eût point à souffrir de l'air qui circulait tout autour de la cage, on entretint du feu dans la chambre, et il fut acheté, par le commandement du roi, au compte de la ville, plus de douze aunes de bureau, afin d'en tapisser la cage de fer et la partie de la chambre où elle était placée (2).

Le 12 avril 1480, Louis XI quitta son château du Plessis pour aller au pays de Gatinais ; mais, quoiqu'il fût absent, sa sollicitude inquiète veillait sur la santé de son prisonnier. Quinze jours après son départ, Louis de la Mézière, son maître d'hôtel, se présentait muni d'un ordre pour visiter le prisonnier, et constater s'il n'avait point quelque maladie, *parce que très-fort se plaignoit*. L'ordre portait que Simon devait être déferré de la *fillette* qui lui retenait une jambe et le blessait. Laurent Volme, cannonnier du roi, avait fait ces *filletes*, sortes de chaînes rivées ou à serrure, avec un boulet et une sonnette au bout : on leur avait donné le nom de *filletes du roy*, c'est-à-dire, suivant l'acception populaire de ce temps, coucheuses données par le roi, parce que le prisonnier ne les quittait pas plus la nuit que le jour. Laurent Volme conservait la clef de la fillette, de même que les Allemands Hans Ferdargent et ses associés étaient les gardiens de la clef de la cage de fer confectionnée par

(1) Preuves, nos I, II, III, IV, V, VI, VIII, X, XI, XVIII et XIX.

(2) Preuves, no XII.

eux (1). Telles étaient les précautions accumulées par le soupçonneux monarque pour empêcher l'évasion de son prisonnier. Cependant les plaintes de Simon de Quingey n'étaient point sans fondement; car la ville de Tours paya à la veuve d'André Petitpas, en son vivant maître apothicaire à Tours, la somme de 79 sous 2 deniers tournois pour divers médicaments donnés par elle au prisonnier, sur l'ordonnance de Robert du Lyon, médecin, et par commandement du roi (2).

Le 17 juin, les chausses et le pourpoint de Simon de Quingey, usés dans sa longue captivité, furent racommodés aux frais de la ville (3).

Le 1er août, une mesure d'humanité qui dut paraître bien tardive au prisonnier, prescrivit d'arranger les barreaux de la cage de fer, de manière qu'il pût désormais se tenir debout dans sa cage (4).

Enfin, le 23 septembre de cette même année, arriva le plus curieux épisode de cette captivité. Louis de la Mézière, qui avait servi déjà plusieurs fois d'intermédiaire à Louis XI pour cette affaire, alla trouver le maire de la ville, et commanda verbalement, de la part du roi, de mener de suite au château du Plessis Simon de Quingey. Les Allemands sont de nouveau mandés afin d'ôter les fers au prisonnier pour paraître devant le roi; mais on ne le retire pas de sa cage.

De nouvelles ouvertures sont faites à la chambre et au mur de la maison du maire afin de faire sortir la cage. Mais lorsqu'il fut question de la porter, les efforts réunis du maitre charpentier, de ses six compagnons et des trois charretiers, s'épuisèrent en vain contre cette lourde masse. On fut obligé d'aller en toute hâte quérir des rouleaux au Plessis; on la posa dessus à grand renfort de leviers, et elle fut ainsi transportée sur un chariot

(1) Preuves, n° XIII.
(2) Preuves, n° XIV.
(3) Preuves, n° XV.
(4) Preuves, n° XVI.

à forte membrure, traîné par quinze chevaux. Le prisonnier, accompagné d'une forte escorte, arriva bientôt au château royal (1).

Quel était le puissant motif qui avait pu décider Louis XI à se faire amener Simon de Quingey ? Quoique nos documents se taisent à cet égard, il y a tout à présumer que c'était pour avoir un entretien avec lui. Le roi voulut-il, par des promesses réelles ou trompeuses, attacher à son service un personnage si recommandable par ses brillantes qualités et sa fidélité à ses anciens maîtres ? Avait-il pour but de s'assurer par lui-même de l'état moral et physique de son prisonnier ? Enfin, n'était-ce point le fantôme séduisant de la liberté qu'il voulait faire briller aux yeux du captif, afin qu'il sentît plus amèrement la dure lit é de la prison ? Nos documents nous laissent dans l'igno- e la plus complète sur ce qui se passa au Plessis ; ils nous apprennent seulement que, le 25 septembre, Simon de Quingey fut ramené à Tours, dans la maison de Jean de Coutances. Le même chariot servit pour le retour, mais cette fois il se rompit sous le poids de la cage.

Le maire de la ville, en faisant exécuter l'ordre du transfert du prisonnier au Plessis, s'était flatté d'être délivré de la surveillance qui lui était imposée, et qui faisait de lui un geôlier du roi : il s'était hâté de boucher les ouvertures de sa maison et d'y rétablir tout dans l'ordre accoutumé. Au bout de trois jours, il fallut rompre de nouveau les ouvertures pour recevoir une dernière fois la cage (2). Le prisonnier fut rétabli dans sa chambre, et sa captivité continua, sans que nous trouvions aucun incident à signaler jusqu'au 16 janvier de l'année 1481. Il resta donc en tout 339 jours sous la garde de Jean de Coutances (3), après quoi on le transféra dans l'hôtel de ville (4).

(1) Preuves, nos II, VII, VIII, XVII.

(2) Preuves, nos II, IV, VII.

(3) Preuves, nos II, XVIII.

(4) Preuves, no II.

Il dut y rester peu de temps, car les comptes de la ville de Tours, qui nous ont donné tous les détails qu'on vient de lire, se taisent désormais.

Nous ignorons donc à quelle époque Simon de Quingey fut rendu à la liberté, et nous perdons sa trace pendant de longues années. En 1487, il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Georges de Bourgogne, en récompense de sa fidélité et de ses longs services. Enfin, l'on fixe sa mort à l'année 1523 (1).

Quelques renseignements sur ces terribles cages qui servaient si cruellement les vengeances de Louis XI, ne seront pas hors de propos.

Philippe de Commynes, qui en avait *tasté huict moys*, nous fait connaître (2) qu'elles étaient tantôt en fer (3), tantôt en bois, couvertes de plaques de fer par le dehors et par le dedans (4). Elles variaient de grandeur, suivant la manière dont on voulait torturer le prisonnier : le plus souvent elles avaient sept ou huit pieds de hauteur et de largeur (5); mais quelquefois, par un raffinement de cruauté, elles étaient trop petites pour le prisonnier. C'est ainsi qu'on dut équarrir les solives dont était faite la cage de Simon de Quingey, afin qu'il pût se tenir debout. Celle qui était dans les prisons de Loches avait six pieds et demi en hauteur et en largeur, la mesure prise en dehors, de telle sorte qu'on ne pouvait s'y tenir debout ni couché. Si on s'en rapporte au dessin fait en 1699, et conservé à la Bibliothèque Impériale (départ. des estampes, IIe volume du département d'Indre-et-Loire, topographie), elle n'avait que trois pieds au plus de profondeur.

(1) Ph. de Commynes, t. III, p. 550, note 3.

(2) Liv. VI, ch. 11, t. II, pag. 264, 265 de l'éd. de mademoiselle Dupont.

(3) Telle était certainement celle que Louis XI fit faire en 1479, et où furent employées 3,457 livres et demie de fer. Voy. plus haut, p. 142, note 1.

(4) Sauval (*Histoire de Paris*, t. III, p. 428) a publié le compte de dépense d'une de ces cages en bois.

(5) Ph. de Commynes, t. II, p. 264.

Ce curieux dessin a été mal reproduit dans le *Magasin pittoresque* (1841, tom. IX, pag. 372) ; mais, en ayant recours au dessin original exécuté pour Gaignière, on peut s'en rendre un compte suffisant. Elle était composée de seize grosses pièces de bois se coupant à angles droits avec seize autres solives sur la face la plus large ; à peu près au milieu de la cage, on avait laissé une ouverture de trois pouces environ de hauteur sur environ douze de longueur, pour faire passer la nourriture au prisonnier. La porte s'ouvrait en dehors sur le côté le plus étroit de la cage. De plus, la cage était ordinairement suspendue en l'air, et adhérente à la muraille par un ou deux côtés : on montre encore à Loches dans les vieilles prisons du château, à environ cinq pied au-dessus du sol, les arrachements des attaches de fer qui la soutenaient à cette hauteur. Celle de Chinon, par un système particulier, tournait sur un pivot (1).

Louis XI avait fait faire une grande quantité de ces affreuses cellules : Hans Ferdargent, natif d'Allemagne, en fut le principal fabricant (2). La première fut faite en février 1471 et servit à enfermer le cardinal la Balue, qui en était, dit-on, l'inventeur (3). En 1474, il y en avait une à l'hôtel des Tournelles, à Paris (4). En 1476, on en construisit une troisième, dans la cour de la Bastille, pour Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun (5). En 1479, Louis XI fait établir trois forges dans son château du Plessis-lès-Tours, pour y faire faire, sous ses yeux, une cage de fer (6). Enfin, outre la cage de fer où fut renfermé, à Tours, Simon de Quingey, et qui

(1) Preuves, n° XXII.

(2) Voy. plus haut, p. 142, note 1.

(3) Ph. de Commynes, t. III, p. 265. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 92.

(4) Sauval, *Histoire de Paris*, t. I, p. 92.

(5) *Ibid.*, t. III, p. 428.

(6) Cimber et Danjou, *ibid.*, t. I, p. 101.

pouvait bien être celle du Plessis, on a la preuve qu'il en existait deux à Loches, une à Chinon, une à Angers et une au Mont Saint-Michel. Celle-ci eut une destinée assez curieuse : elle fut brûlée sous les yeux du roi Louis-Philippe, alors qu'étant encore enfant, et accompagné de madame de Genlis, sa gouvernante, il visita, vers 1777, cette ancienne abbaye, dès lors transformée en prison d'État (1). Nous avons cru devoir reproduire, en en corrigeant toutefois l'orthographe, trois lettres non signées, mais d'une authenticité incontestable, écrites, vers le commencement du dix-huitième siècle, à M. de Clairambault, généalogiste des ordres du roi, qui demandait quelques détails sur les cages de Loches (2). Enfin, la dernière période de leur existence nous a paru devoir être sauvée de l'oubli.

Dans la séance du 21 août 1790, de la Société patriotique et littéraire de Loches, M. Jacob-Louis Dupont demande que « tous les membres de cette Société patriotique prient la muni- « cipalité de cette ville d'écrire au comité d'aliénation des biens « nationaux, à l'effet d'obtenir une autorisation pour abattre « et mettre en pièces la prison connue sous le nom de Cage de « fer, renfermée dans une triple prison de l'une des tours de « ce château, pour en vendre le fer au profit des veuves et des « orphelins des vainqueurs de la Bastille, et pour brûler, dans « le feu de joie du 14 juillet 1791, le bois qui entre dans sa « construction. »

L'abbé Pottier proposa un amendement qui fut adopté à l'unanimité. Il rédigea, en conséquence, une pétition où il sollicitait l'autorisation de briser la cage de fer, d'en distribuer

(1) M. Lehéricher, *Avranchin monumental et historique*, tom. II, pag. 300, note 3, donne le nom de plusieurs prisonniers qui ont habité cette cage de fer.— La visite de Louis-Philippe et la destruction de la cage sont racontées par madame de Genlis, dans ses Mémoires. Son récit a été reproduit par l'abbé Desroches, *Histoire du Mont Saint-Michel*, t. II, p. 324 et suiv.

(2) Preuves, n°s XX, XXI et XXII.

le bois à deux ou trois familles les plus pauvres de la ville, à à l'exception de quatre morceaux qui seront réservés pour être consumés dans le feu de joie du 14 juillet 1791, et de verser dans la caisse du bureau de charité le produit de la vente du fer qui entre dans sa construction.

La Société nomma MM. Pottier et Dupont pour présenter la pétition à la municipalité et demanda qu'un exemplaire du procès-verbal fût envoyé à la municipalité d'Angers, dont le château renfermait aussi une cage de fer (1).

La municipalité de Loches fit droit à la demande de la Société patriotique, et grâce à la motion d'un prêtre charitable, les instruments de torture inventés par la cruauté de Louis XI servirent à procurer quelque bien-être aux pauvres d'une petite ville de France.

PREUVES (2).

I.

A Guillaume Robin et Jehan Ferré, menuziers, la somme de quarente sept solz six deniers tournois qui due leur estoit pour l'achapt de boys carré cyaprès déclairé et employé ainsi qui s'enssuit :

C'est assavoir, audit Jehan Ferré pour xxi piecce de gros tredoulx, qui emploiez avoient esté à doubler et plancher le bas d'une tour ronde en la maison du dit maire, où avoit esté mise une cage de fer pour y mectre ung prisonnier nommé

(1) Procès-verbal de la Société patriotique et littéraire de Loches, séante au château, du 21 août 1790; Tours, A Vauquer, 1790.

(2) Les documents I à XVIII sont tirés du *Registre des comptes de l'hôtel-de-ville de Tours, pour un an commençant le 1er novembre 1480*; manuscrit conservé aux archives municipales de la ville de Tours.

Simon de Quingé, laquelle cage a esté depuis ostée et lesd. tredoulx partie emploiez à faire des huys, foncé lad. cage, et en icelle fait ung petit chaslit où led. Symon de Quingé couche de présent, et le surplus desd. tredoulx emploiez à couvrir les ponts leveys de lad. ville, comme à Saint Simple et à Nostre Dame de la Riche. Pour ce.................. XXXVII s. VI d. t.

Et aud. Guillaume Robin, la somme de X s. t. pour cinq toyses de gros boys carré à II s. t. la toyse, employé à faire une carrie de bois à l'entrée de lad. tour pour pendre l'uys de l'entrée d'icelle. Pour ce.................................. X s. t.

Lesquelles deux parties font et montent ensemble lad. somme de XLVII s. VI d. t., que led. receveur a paiée aud. Guillaume Robin, par mandement desd. maire, esleuz et commis, sur ce donné le XXVIe jour de mars, l'an de ced. compte, cy rendue avecques la quictance dud. Guillaume Robin seullement. Pour ce cy. . . . . XLVII s. VI d. t.

(Chapitre) *Achapt de boys.*

II.

Item plus en la maison dud. maire, deux muiz et demy de chaux pour avoir massonné l'entrée et porte de l'allée de lad. maison, laquelle fut rompue, pour par icelle porte mectre et passer une cage de fer où devoit estre mis Simon de Quingé prisonnier du roy, laquelle cage fut mise en une tour de lad. maison, pour laquelle y mectre, fut rompu le mur d'icelle de l'espesseur de VI à VII piez, et quant lad. cage eut esté en lad. tour, par troys jours, fut retirée dehors en la rue et faillit de rechief rompre la muraille de lad. porte qui avoit esté refaicte, et fut rompu le pan de mur de la maison dud. maire par bas, pour mectre lad. cage en une petite salle basse où fut mis led. seigneur de Quingé; puis longtemps après comme de sept à huit moys, et que le mur par où avoit esté mis lad. cage fut reffait, le roy manda que lad. cage lui fust menée au Plesseys, pour quoy led. mur fut rompu et incontinent refait, et deux

jours après le roy renvoya lad. cage en la maison dud. maire et fut remis led. prisonnier dedans, par quoy convint rompre de rechief led. mur jà reffait, où led. prisonnier a esté jusques au XVIe jour de janvier qu'il a esté mis hors, qui de présent est en l'ostel de lad. vi^{lle} et reffait led mur. . . . . XLV$^{s. t.}$

(Chapitre) *Achapt de chaux et de cyement.*

III.

A Jehan Petiteau, Mathelin Marchand et Fyacre Olivier manneuvres, la somme de quatre livres deux deniers maille tournois, qui due leur estoit pour XXXV journées qu'ilz ont besongné pour lad. vi^{lle} depuis le XIe jour de mars l'an de ce compte. C'est assavoir, *etc.* . . . .
Et X journées à servir Macé Chemin et autres maccons à leur porter des pierres et mortier, pendant le temps qu'ilz ont besongné en la maison dud. maire, pour rompre troys huisseries à mectre une cage de fer où estoit lors Symon de Quingé prisonnier du roy nostre sire, ainsi que commandé avoit esté audit maire.

A Jehan Girard, Jehan Augier, Anthoine Hurtault, Mathurin Marchant, Macé Bidon et Jehan Symon manneuvres, la somme de cent dix solz cinq deniers tournois qui due leur estoit pour cinquante troys journées qu'ilz ont besongné pour lad. ville depuis le VIIe jour de février jusques à la vigille de Nostre Dame de mars ensuivant, l'an de ced. compte . . . .
(pour avoir) curé, nectoyé et osté en la maison dud. maire d'une tour où avoit esté mise une cage de fer et depuis ostée, et les immondicitez et chapplun mis en la rue; illec servy led. Chemin, et autres maccons en la compaignie de Jehan Petiteau, Mathelin, Marchant et Fyacre Olivier, à porter ausd. maccons du mortier et pierre pendant le temps qu'ilz ont abattu et rompu troys huisseries pour mectre lad. cage, et icelles remises de macconnerie en leur estat. . . . .

(Chapitre) *Manneuvres.*

IV.

A Macé Chemin, Moricet Dupont, Michau Pire, Denis Chevallier et Guillaume Lancelot tous maccons, la somme de six livres treze solz quatre deniers tournois, qui due leur estoit pour XXX journées qu'ilz ont besongné pour lad. ville depuis le XIIe jour de mars l'an de ced. compte, à desrompre et abatre deux huisseries, l'une à l'entrée de la maison dud. maire, et à l'entrée d'une tour, où avoit esté mis par appoinctement d'aucuns des officiers du roy une cage de fer pour y mectre ung prisonnier nommé Simon de Quingé, laquelle tour n'a depuis esté agréable ausd. officiers qui avoient en garde led. de Quingé, et depuis a convenu oster lad. cage, et icelle mectre en une chambre basse où a esté lad. cage et de Quingé, dont pour ce faire a convenu faire une ouverture et routure en la maison dud. maire et muraille par le devant, lesquelx maccons ont réparé lesd. huisseries et muré lesd. routures de muraille par délibéraction et conclusion des gens de lad. ville . . . .

Aud. Macé Chemin, Philipon Fenicle, Estienne Claveau et Guillaume Pellerins maccons, la somme de douze livres dix solz dix deniers tournois qui due leur estoit pour LV journées qu'ilz ont besongné pour lad. ville depuis le XVe jour de septembre l'an de ced. compte, c'est assavoir. . . . .

Aussi pour avoir rompu le davant du pan de mur par bas de la maison dud. maire par troys foiz, que rompu que remacconné, pour oster et remectre la cage de fer où estoit lors prisonnier du roy Simon de Quingé, que pour avoir taillé ung cent de pierre de Véretz, deux lintiers et ung sueillet de pierre dure, led. lintier et sueillet pour faire une fennestre ou dedans du pan de mur dud. maire, ainsi qu'elle estoit par avant que lad. cage y eust esté mise, le tout pour reffaire led. pan et fennestre, ainsi qu'elle estoit par avant quant il conviendroit mectre hors led. de Quingé au plaisir du roy. . . . . . .

(Chapitre) *Journées des maccons*,

V.

Aud. Estienne Vigier, Jamet Bertin, Pierre Boyer et Mathelin Cortray charpentiers, la somme de neuf livres tournois qui due leur estoit pour XLV journées qu'ilz ont besongné pour lad. ville, depuis le premier jour de karesme prenant jusques XXVe jour de mars ensuivant, l'an de ced. compte. C'est assavoir, pour avoir préparé en l'ostel dud. maire le lieu où fut mise une cage de fer en une tour qui estoit basse, où il convint mectre grosses traines de boys pour icelle haulser et le tout foncer d'ayes, où lad. cage fut mise et depuis ostée, où il a depuis convenu oster lesd. trainnes et ayes, fait une carrière de boys à l'entrée de lad. tour pour pendre ung huys, illec adjusté ung huys à fermer, aydé à mectre lad. cage au dedans de lad. tour, que à icelle mectre hors, et mettre en la basse chambre dud. maire, que en icelle cage fait et taillé des ayes pour faire une petite couecte; où led. Vigier a vacqué par huit jours, lesd. Boyer et Bertin chacun quatre jours. . . .

(Chapitre) *Journées de charpentiers.*

VI.

Item audit Jehan Coutant pour avoir osté de la maison dudit maire huit tumbellerées de chapplun yssuz de la routure de certaine muraille pour mectre ladicte cage de fer. III$^{s.}$ IIII$^{d.\,t.}$

(Chapitre) *Voictures tant par eaue que par terre.*

VII.

A Christofle Hay et Jehan Pourrault charretiers à chevaulx, dessus nommez, la somme de neuf livres onze solz ung denier tournois qui deue leur estoit pour les tours de charroy qu'ilz ont faict pour ladicte ville, ou leurs voictures, depuis le XXIIIe jour de septembre, l'an de ce dit compte. C'est assavoir, ledit

jour le roy nostre sire manda par sire Loys de La Meziere, maistre d'ostel dudit sire, que la cage de fer où estoit Simon de Quingé estant en la maison dudit maire, lui fust menée au Plesseys du Parc, ce que fut fait. Et pour ce que on doubtoit que le roy voulsist deppescher la ville desd. cage et Quingé prisonnier dudit sire, y fut fait grant dilligence, et pour ce faire y eut charpentiers et charretiers en grant nombre et mesment Jehan Pourrault, Christofle Hay et Jehan Coutant, chacun à cinq chevaulx et ung chariot. Depuis, le lundi ensuivant, le roy voulut qu'elle fut remise en la maison dudit maire, et fut renvoiée quérir. A chacun desdits jours y eut xv chevaulx, lesquelx deux jours ont été assemblez ensemble et comptez pour ung jour à v$^{s.\,t.}$; ouquel charroy faire fut rompu le chariot dudit Perrault, et estimé le dommage dudit chariot xx$^{s.\,t.}$. Ainsi pour tout . . . . IIII$^{l.}$ xv$^{s.}$

(Chapitre) *Voictures tant par eaue que par terre.*

VIII.

Item (à Olivier Debures serrurier) pour la faccon de quatre fers pour enferrer gens, faiz en faccons d'aneaulx, qui ouvrent à riveure, et mis des mailles de chesne qui ont esté couppées et ressouldées aux fers, lesquels ont esté faiz; pour chacun er xx$^{d.\,t.}$. Pour ce. . . . . VI$^{s.}$ VIII$^{d.\,t.}$

Item à lui pour une clef à unes entraves, qui estoient en la maison dudit maire, qui furent portées chees Guion Moreau, pour enferrer ung homme, dont la clef s'est perdue . x$^{d.\,t.}$

Item pour avoir fait et mis deux gons, une grosse paumelle et deux grappes de fer ou ferme le courroil de la porte dud. maire, où estoit le prisonnier, pour faccon et plastre. v$^{s.}$ x$^{d.\,t.}$

Item pour avoir fait ou guischet de lad. porte de l'ostel dud. maire une clef, abillé les gardes, et fait une vertevelle au courroil et une serreure à bosse, ung morillon pour fermer la serreure à ce qu'on ne peust ouvrir lad. porte ne guischet . . . . v$^{s.}$ x$^{d.\,t.}$

Item pour avoir répandu l'uys de dedans la tour de l'ostel dud. maire, et refferré, et fait une clef, lequel huys avoit esté abatu, et aussi la muraille pour y mectre la cage de fer. . . . . xx d. t.

Item pour avoir fait une serreure à bosse et ung courroil à l'uys de la garde-robe, estant au bout de la salle où est la cage de fer, à ce que par led. huys on ne peust entrer en lad. salle, pour la garde dud. prisonnier. . . . . iii s. iiii d. t.

Item pour avoir fait deux gons à l'uys qui est en l'allée par où l'on entre en lad. salle où estoit lors led. prisonnier, et une paumelle de fer de la ville. Pour faccon. . . . . ii s. vi d. t.

Item pour une serreure truffière bonne et forte mis aud. huys, pour contrefermer l'huys de lad. salle. Pour ce. v s. x d. t.

Item pour vi xx xiii livres de fer pour les greilles de la croizée de lad. salle, qui respont sur la court de l'ostel dud. maire, pour la garde et seureté dud. prisonnier, au pris de ix d. t. la livre, vall. la somme de. . . . . iiii l. xix s. ix d. t.

Item à luy pour la forgeure des marteaulx des maccons qui ont rompu l'uys et la muraille de la maison dud. maire, pour mectre lad. cage de fer, où lors estoit Simon de Quingé prisonnier du roy. . . . . iii s. iv d. t.

Lesquelles parties dessusd. font et montent ensemble lad. somme de....., que led. receveur a paiée aud. Olivier Debures, par mandement desd. maire, esleuz et commis sur ce donné le xiii e jour de may, l'an de ced. compte . . . .

Item (à Olivier Debures serrurier) le xi e jour de septembre ensuivant, pour trois gros crochetz, deux platames à boubeches, pour servir en la chambre dud. où estoit la cage de fer et le prisonnier Simon de Quingé. . . . . . iii s. iiii d. t.

Item le xii e jour dud. moys ensuivant, pour avoir mis une serreure truffuière à l'uys de l'allée devers la court de la maison dud. maire, pour fermer led. huys par dehors, affin que l'on n'entrast de prime face sur led. prisonnier. . . . . . v s. t.

Item pour une autre serreure à boce, mise à l'uys de davant

par dedans, et par darrière ung faulx courroil à la maison dud. maire, pour la garde et seureté dud. prisonnier. . ɪɪˢ· vɪᵈ· ᵗ·

Item le xvᵉ jour dud. moys (d'octobre) ensuivant, pour troys forgeurcs de marteaux, quant le mur de l'ostel dud. maire fut rompu, pour mectre la cage dehors et mener au Plesseys du Parc . . . . ɪxᵈ· ᵗ·

(Chapitre) *Ferronnerie.*

IX.

Item (led. xɪᵉ jour dud. moys de mars), fut aussi conclud et délibéré que la caigc de fer où devoit estre mis de par le roy Simon de Quingé seroit mise en l'ostel dud. maire, et que toutes les romptures et réparacions qui seroient faictes à cause de ce, seroient aux dépens de la ville, et aussi qu'il seroit gardé par les clercs de lad. ville ou autres gens féables, et que la despense de luy et desd. clercs seroit aux dépens de lad. ville; pour laquelle cause lesd. maire, sires Jehan Briconnet, Loys de la Mezière, maistre Jehan Gallocheau, Martin d'Argouges et autres allèrent parler au roy, au Plesseys. Et au retour d'iceulx fut fait ung disner aux dessusd. chiees led. maire, où fut despendu en poysson d'eaue doulce, la somme de. . . . . xʟˢ· ᵗ·

Item en saulmon. . . . . xɪɪɪˢ· ɪxᵈ·

Et en haren, huile d'olif, pouldre et succre à faire saulces et aussi en pain. . . . . ɪxˢ· ɪɪᵈ·

X.

Item le xɪɪɪᵉ jour dud. moys ensuivant, Estienne Vigier et deux autres charpentiers, avecques les cinq clercs de la ville furent chiees led. maire tout le jour pour oster les boys qui avoient esté mis en la tour où la caige de fer avoit esté troys jours, puis ostée et mise en une chambre basse pour aproprier

icelle caige en lad. chambre basse; lesquelx clercs et charpentiers y disnèrent et despendirent sans le vin. . . . xv$^{s.}$ x$^{d.}$

Item led. jour à Jehan Charruau menuisier, qui appropria des ayes en lad. caige, pour y mectre une petite couette de plume. . . . . xxii$^{d.}$

XI.

Item le xve jour dud. moys ensuivant, fut amené en la maison dud. maire Simon de Quingé prisonnier du roy, accompaigné de xii archiers de la garde, et feu receu en présence de plusieurs notables gens de lad. ville, et fut donné en pain et vin aux assistans. . . . . iii$^{s.}$ $^{t.}$

XII

Item le xxe jour dud. moys ensuivant, pour ce que le roy avoit commandé que Simon de Quingé prisonnier fust tenu chauldement où il estoit, fut achapté xi aulnes ii tiers de bureau pour environner la caige pour le vent, et puis en fut achapté troys autres quartiers pour environner et couvrir le retraict de lad. caige, qui coustèrent au pris de xi$^{s.}$ viii$^{d.}$ $^{t.}$ l'aulne, vallent. . . . . vii$^{l.}$ iiii$^{s.}$ x$^{d.}$ obol.

Item à ung cousturier qui divisa led. bureau en plusieurs piecces pour les approprier et pour ce pour cordes achaptées à ce faire et espingles. . . . . ii$^{s.}$ ii$^{d.}$

XIII.

Item le xxviie jour dud. mays (d'avril) ensuivant, que le roy s'en estoit party de lad. ville xv jours d'avant pour aller ou pays de Gastinois, sire Loys de la Mezière, maistre d'ostel dud. sire, dist aud. maire que le roy luy avoit enchargé que Symon de Quingé, prisonnier en la caige de fer en l'ostel dud. maire, fust defferré par maistre Laurens qui avoit la clef de

la fillete, et aussi que lad. caige fust ouverte par les Almens qui en avoient la clef, pour savoir si led. de Quingé estoit point blecié en la jambe où estoit lad. fillete, et aussi s'il avoit nulle autre malladie, pour ce que très-fort se plaignoit et que ce jour led. maistre d'ostel et autres dessus souppèrent en l'ostel dud. maire pour faire ce que dit est, ce que fut fait et y fust despendu. . . . . XVII s. IX d. t.

XIV.

A la veufve André Petit Pas, la somme de soixante dix neuf solz deux deniers tournois, qui deue lui estoit pour les parties de médicines et appoticairies par elles baillées par le commandement de maistre Robert du Lyon, médecin du seigneur de Quingé prisonnier du roy, estant lors en une caige de fer en l'ostel dud. maire, et par le commandement du roy nostred. sire, ainsi que le certiffia sir Loys de la Mezière son maistre d'ostel. Laquelle somme de LXXIX s. II d. t. led. receveur a paiée à lad. veufve par mandement desd. maire, esleuz et commis sur ce donné le dernier jour d'octobre l'an de ced. compte, cy rendu, ouquel sont lesd. parties déclarées tout au long, avecques la quictance de lad. veufve. Pour ce cy. LXXIX s. II d. t.

XV.

Item le sabmedi (XVIIe jour de juing) pour avoir habillé les chausses et le pourpoint de Simon de Quingé prisonnier en la cage de fer estant en l'ostel dud. maire; pour ce. III s. VIII d. t.

XVI.

Item le mardi premier jour dud. moys d'aoust à Jehan Charruau menuisier, pour avoir habillé les ayes de la caige où

estoit Simon de Quingé, lesquelx estoient tellement qu'il ne se povoit dresser en lad. cage . . . . III s. VIII d. t.

XVII.

Item le samedi XXIII e jour dud. moys (de septembre) ensuivant, sire Loys de la Mezière vint dire aud. maire, que le roy lui avoit dit que l'on lui menast la cage de fer où estoit le prisonnier de Quingé au Plesseys et que le prisonnier fust bien gardé en une chambre. Et pour ce à toute diligence furent envoiez quérir les Allemans pour defferer led. de Quingé où fust despendu pour leur donner à gouster la somme de. . . . . III s. IIII d.

Item à Marquet Pageau et six compaignons charpentiers qui tirèrent lad. caige hors de la maison dud. maire par la muraille, qui soudainement et promptement fut abattue, despendirent. . . . . V s. t.

Item à ung charretier qui fut envoyé courant avecques une charrete au Plesseys quérir des rouleaux pour charroier lad. caige, sans lesquelx elle ne se povoit remuer. . . II s. IX d.

Item aux charretiers qui tant ahannèrent à icelle cage charger en leur chariot, pour leur despense, la somme de. III s. t.

XVIII.

Item aussi le XV e jour de mars MCCCCLXXIX fut par le roy nostre sire baillé aud. maire ès présences de plusieurs messeigneurs de lad. ville ung prisonnier nommé Symon de Quingé lequel estoit enfermé en une cage de fer, laquelle cage et prisonnier furent mis en la maison dud. maire, et fut appoincté qu'il seroit nourry aux despens des deniers communs de lad. ville, et pour ce que le roy l'avoit à cueur, qu'il seroit bien gardé et bien pancé, et que à la garde y seroient deux des clercs de lad. ville jour et nuyt. Lequel de Quingé a esté en

l'ostel dud. maire depuis led. xve jour de mars jusques au xvie jour de janvier ensuivant, qui sont iii^c.^ xxxix jours. Et pour ce que les clercs ne suffisoient pour la garde, ear il falloit que l'un d'eulx fust aux diligences et que l'autre demourast seul avec luy, pour éviter toutes doubtes, fut renforcé de garde de Jehan Nycault qui faisoit les provisions pour led. prisonnier et pour les clercs, et aussi nectoyoit la chambre et servoit led. prisonnier en autres neccessitez, et ainsi ont esté quatre personnes qui ont fournies de boire, manger, couscher, lever et chauffer, de chandelle de suif et autres choses nécessaires par le temps dessud..... Pour laquelle dépense depuis l'année de ced. compte et mesmement le viie jour de janvier miiii^e^ iiii^xx^, en l'ostel de sire Loys de la Mezière, où estoient maistre Jehan Pellieu juge de Touraine, maistre Jehan Saintier, sires Jehan Ruzé, Loys de la Mezière, lors maire, fut dit et conclud que led. maire auroit pour chacun jour de lad. despense xv^s.^ ^t.^ et led. de la Mezière qui l'avoit en sa maison auroit xx^s.^ ^t.^ par chacun jour. Ainsi est pour le temps qu'il a esté en l'ostel dud. maire. . . . . ii^c^ liiii^l^ v^s.^ ^t.^

Item aud. Nycault qui a servy led. prisonnier pour soullager les clercs de lad. ville par les mois de juing, juillet, aoust, septembre et octobre qui sont cinq moys, auquel Nycault par déliberacion de lad. ville fut ordonné xxv^s.^ ^t.^ par moys oultre ses dépens. Pour ce cy. . . . . vi^l.^ v^s.^ ^t.^

(Chapitre) *Despense tant par le commandement du roy en ses affaires que pour les autres affaires de lad. ville.*

XIX.

Jehan de Coustance maire de la ville de Tours, les esleuz de ladicte ville et le commis pour les gens d'église, tous commis avecques ledit maire quant à la distribucion des deniers communs de ladicte ville seulement, à Victor Blondelet, receveur desdits deniers, salut. Comme en l'assemblée des gens de

ladicte ville faicte en l'ostel d'icelle ce jourduy xxiiij° jour d'octobre mil iiij° iiij^xx, en laquelle assemblée nous maire et esleuz estions, Jehan Travers licencié en loix lieutenant à Tours de monseigneur le bailli de Touraine des ressors et exempcions d'Anjou et du Maine, les advocat et procureur dudit seigneur oudit bailliage, sire Loys de la Mezière maistre d'ostel dudit seigneur, sire Jehan Ruzé, Jehan Galocheau, maistre Guillaume Ruzé esleu des aides pour le roy nostre dit seigneur en l'élection de Tours, maistres Francois Bernard, Jehan Saintier, Estienne Binet, licencié en loix, Guillaude Baudet, René Sireau, Pierre Carré, Jehan de Fougerays, Guillaume Poisson, Pierre Berthelot, Jehan Lempereur, Macé Testu, Pierre Main, Guillaume de Mazozan, Jehan Testu, Jehan Charruau le jeune, ledit Blondelet, Pierre Varonneau, Jehan Berauldeau pelletier, Thomas le Masson, Guion des Bordes, Jehan Lebrun, Jehan Daulin, Jehan Trahé et Jehan le Moyne; Guion Chevrier, Perrinet Pasquier, Cendrin Cretoie, Macé Blanchet et Guillaume Malloiseau, clercs de ladicte ville, aient présenté une requeste attachée à ce présent mandement requerans leur estre donnée aucune somme des deniers communs de ladicte ville oultre leurs gaiges ordinaires et autre somme à eulx donnée autresfoiz et tauxée, pour leurs peines et sallaires d'avoir vacqué depuis le xv° jour de mars derrenier passé et ce jourduy à faire le guet et garde de Simon de Clingé estant de présent en la maison de nous maire dessus dit, prisonnier du roy nostre dit sire en une caige de fer, en oultre le prisonnier d'Arragon (1); à laquelle garde ung chacun d'eulx a vacqué tant jour que nuyt selon les jours par nous à eulx ordonnez et commandez; à laquelle garde ilz ont perdu de leurs temps et à gaingner la vie d'eulx leurs femmes et enffans; et laquelle garde avoit esté conclud par les habitans de ladicte ville estre faicte. Sur laquelle requeste les dessus nommez en ladicte assemblée, bien et deuement informez de ladicte garde et

(1) Sanche d'Aragon, dit Cotte-Brune.

grans charges et peines qu'ilz ont eue à icelle faire, aussi aux ouvraiges de Meremostier (1) que autrement en maintes manières pour les causes dessusdictes, et contenu en ladicte requeste, a esté conclud et délibéré par les dessus nommez estans en ladicte assemblée, que des deniers communs de ladicte ville sera baillé par ledit receveur audit Guion Chevrier, Macé Blanchet, Guillaume Malloyseau, Perrinet Pasquier et Cendrin Cretoie clercs dessusdits, la somme de vingt cinq livres tournois, qui est à chacun cent solz tournois, qui tauxée leur a esté par manière de don oultre leurs gaiges ordinaires et oultre la somme de vingt livres tournois qui autresfoiz et de ceste année leur a semblablement esté donnée, oultre leurs dits gaiges. Si vous mandons, receveur dessus dit, en ensuivant ladicte délibéracion des dessus dits nommez que des deniers de vostre recepte vous paiez, baillez et delivrez aux dessus nommez ladicte somme de xxv livres tournois; et par rapportant ces présentes et quictance sur ce dudit Guion Chevrier seulement, ladicte somme de xxv livres tournois sera alloée en vostre compte et rabattue de vostre recepte par ceulx qu'il appartiendra. Donné audit Tours, soubz noz seings manuelz, le xxiiij[e] jour d'octobre l'an mil cccc quatre vingt.

(Signé) J. de Coustance, Quetier, Martin d'Argouges, G. Farineau, Laillier.

Noverint universi quod coram nobis officiale Turonense personnaliter constitutus Guido Chevrier tam [pro]se quam ejus consociis suprascriptis confessus fuit habuisse et receppisse a Victor Blondelet predictor receptore sommam viginti quinque librarum Turonensium, de qua fit mencio in litteris suprascriptis. Datum die et anno supradictis.

(Signé) Laillier.

(*Au bas est escrit.*) Monsieur le receveur, les clercs ont eu

(1) On avait fait, par ordre du roi, de grands travaux pour faire venir le cours de la Loire entre l'île de Marmoutier et le coteau.

sur ce du par ung bituet (*sic; billet?*) que autresfoiz vous ay envoié xij liv. x solz.

(Pièce originale, tirée des archives de l'hôtel-de-ville de Tours, liasse 323.)

XX.

J'ay reçu hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez [fait] l'honneur de m'escrire, et sur le champ j'envoyay à Loches un mémoire au seul homme que j'ay cru capable de m'informer de ce que vous désirez scavoir au sujet de Philippe de Comines, et voici ce qu'il m'en est venu dire aujourd'huy.

Il y a deux cages à Loches dans le donjon du chasteau, la plus grande de 10 pieds en carré située dans une chambre fort sombre, l'autre de 9 à 8 pieds en carré dans une chambre assez belle. Ces cages sont de bois par barreau, revêtues en dedans et en dehors de lames de fer qui revêtissent le bois d'un fer espais du petit doigt, et ces barreaux sont serrés l'un à l'autre à ne pouvoir y passer que la main; seulement dans le milieu i y a place à passer un plat et au dessous des portes de quoy passer un bassin pour les autres besoins. On a aucune tradition à Loches qui marque que Phiṗippe de Comines y ait esté. Pour Ludovic Sforse duc de Milan, il est mort en prison dans le chasteau eu un souterrain à près de 1050 pieds de terre rendant dans les fossés. Il y avait ingénieusement fait un cadran quoyque le soleil n'y pénétràt jamais, mais seulement par la déclinaison de la lumière il connaissait l'heure à son cadran qui y est encore marqué; son cœur est à l'église du chasteau. Tout ce que l'on peut juger est que n'y ayant point de cage de fer ni au Plessis-lez-Tours, ni à Montbason, il faut puisque Comines a esté en cage de fer que ce soit à Loches. Je m'informerai encore plus à loisir, et si je puis avoir quelque éclairsissement j'aurai avec plaisir l'honneur de vous en informer. On est à Loches doué de beaucoup d'ignorance tant pour les choses curieuses de l'antiquité que pour les présentes.

Et ce M.r qui m'est venu voir a son frère chanoine et procureur du chapitre ; il dit qu'ils ont des escrits très-anciens et qu'ils ne peuvent déchiffrer ; que de six [cent] vingt ans ils sont fondés du temps de Robert. Si la curiosité vous prenait de venir les fureter, on vous les livrerait et vous y trouveriez peut-être beaucoup de choses qui vous feraient plaisir et nous en aurions un véritable de vous voir, Monsieur. . . . .

. . . .

Le 15 juin.

(Biblioth. Impér., Ms. Clairambault, Mélanges, carton 229, p. 319-321.)

XXI.

. . . .

Je me suis informé encore, Monsieur, depuis avoir eu l'honneur de vous écrire, de ce que l'on savait en ce pays des cages de fer. M.r de Barodin m'a dit qu'il y en avait une à Chinon construite comme celle de Loches : Madame de La Fuye, mère de Madame la présidente de Rassaye, doit venir la semaine prochaine, elle est de Chinon et je la prierai de m'en envoyer tous les éclaircissements. J'écris aujourd'huy à Monsieur le grand archidiacre de Tours, un des savants et quasi le seul de ces pays et qui soit recherché dans ce qui est de curieux, pour savoir s'il n'a rien à cet égard dans ses mémoires. Enfin, Monsieur, je crois que vous êtes bien persuadé de mon zèle et de mon exactitude à vous marquer en cette bagatelle ma reconnaissance de tant d'obligations essentielles que je vous ai. Que ne puis-je de plus grandes choses ? Le cardinal de La Balue a été dans une des cages de Loches, mais en me le disant, on m'a dit que l'histoire en parle, c'est ce qui m'a empêché de vous l'écrire. Je saurai tout ce que l'on en peut savoir. . . .

. . . .

. . . .

Le dimanche 29 (juillet).

(La suscription est :) A Monsieur de Clérambault, généalogiste des ordres du roy, premier commis de Monseigneur de Ponchartrain, place des Victoires, à Paris.

(*Ibid.*, p. 333-325.)

XXII.

Je suis ici d'hier au soir..... Madame de la Fuye qui est ici me fait espérer une ample et curieuse description de la cage de Chinon, qui tourne, dit-elle, sur un pivot; celui qui doit la faire fait une recherche de ceux qui y ont été enfermés. Dès que je l'aurai, je vous l'enverrai. . . . .
. . . .

A Loches, le 18 août.

(*Ibid.*, p. 327.)

A. Salmon.

(Extrait de la Biblioth. de l'École des chartes, 3e série, t. IV; mars 1853.)

PIERRES TOMBALES

DE LA

FAMILLE CHAUVEL.

Depuis notre dernière réunion le musée de la société s'est enrichi de deux de ces monuments, jadis si nombreux, maintenant si rares, qui décoraient l'intérieur de nos églises et conservaient à la postérité le nom des familles les plus recommandables de la cité.

Jaloux d'apporter son tribut à la collection que la Société Archéologique de Touraine cherche à former depuis quelques années, M. Raoul Roy a bien voulu lui offrir les deux intéressantes inscriptions sur lesquelles j'appelle en cet instant votre bienveillante attention.

Ces deux pierres tumulaires étaient placées, avant la révolution de 1789, dans l'église des religieux Jacobins de Tours. La plus ancienne a 43 centimètres de hauteur sur 49 centimètres de largeur et nous offre, gravée en creux, l'inscription suivante :

« Cy dessous gisent les corps de deffuncts nobles personnes sire Jehan Chauvel, conseillier de notre seigneur le Roy et trésorier de France, lequel trepassa lan de grace 1393 et Othoron Chauvel, escuier s[r] de la Chauvelière, frère dudit Jehan, lequel decedda au mois doctobre M. CCCC. I. Priés Dieu qu'il leur face mercy a lame et à tous les fidels trespasés. Amen. Jehan Chauvel, fils dudit Othoron, leur a fait faire cette tombe. »

L'autre pierre tumulaire, également gravée en creux, a 35 centimètres de hauteur sur 37 centimètres de largeur et porte cette inscription :

« Cy gisent les corps de Nicolas Chauvel en son vivant escuier, sieur de la Chauvelière et de Marie Boulier sa femme qui decedèrent cest a scavoir ledit escuier le 12 de juillet M. V[e]. trente et la dite Marie le XIV septembre M. V[e]. XL VII. Priez Dieu pour leurs ames. »

Un écusson armorié accompagne la première inscription: on le retrouve au bas de la seconde, surmonté d'un casque de profil, fermé, orné de ses lambrequins et accompagné au côté sénestre d'un écu en lozange, aux armes de Marie Boulier.

Avant de donner le blason de ces armoiries, cherchons quelle était cette famille Chauvel dont le nom nous parait éteint depuis longtemps en Touraine.

Les titres de la prévôté d'Anjou, qui dépendoit de l'abbaye de St-Martin de Tours, nous font connaître que le chapitre de cette église, usant du droit qu'il possédoit en qualité de seigneur dominant, avoit exercé le retrait féodal de l'hôtel et herbergement de Chenu et de toutes ses appartenances, cens, rentes, tailles et autres choses en dépendant sur Jean, sire de Bueil, et Isabeau de la Roche, son épouse, qui l'avoient acquis de Jean Chauvel et de Jeanne, sa femme, propriétaires de ce domaine par l'acquêt qu'ils en avoient fait de Jean de Saint Père. L'acte de vente, consenti pour la somme de 1120 livres, est du lundi après la feste Saint Maurice de l'an 1394, et le retrait féodal eut lieu le 7 avril, de la même année, avant Pasques, devant Perrot de Meré sergent du prevost d'Anjou à Chenu.

Jehan Chauvel, trésorier de France, mort en l'an de grâce 1393, était, selon toute apparence, fils de Jean Chauvel, trésorier des guerres du Roy qui, le 12 octobre 1356, étant alors à Poitiers, reçut la quittance d'une somme de 27 livres 10 sous tournois de Winot de Dallez, escuier, servant sous le gouvernement de Mr de Hangest, capitaine ès parties de Poitou et de Xaintonge. — (*Armorial général de d'Hozier*, 3e registre, 1re partie, généalogie Alès (d') de Corbet, page 5.)

Ce Jehan Chauvel, Ier du nom, (d'après un manuscrit intitulé : *Recueil de l'ancienne Noblesse de France*, no 705 in-fol., histoire, Bibliothèque de l'Arsenal, page 88) prenait, en 1356, le titre de receveur général ès cités, diocèses et pays d'Anjou, Touraine et Maine, sur le fait des aides ; il donna, en cette qualité, quittance d'une somme de 500 livres, le 19 septembre 1377. Son scel, attaché à cet acte, offre un sautoir engrelé, cantonné au 1er quartier d'une coquille et aux trois autres, d'une tête de Maure, armes qui offrent beaucoup de ressemblance avec celles qui accompagnent les inscriptions que nous avons données : elles sont ce qu'on appelle vulgairement *parlantes :* c'est un parti au 1er de à la croix échiquetée de cantonnée de quatre têtes *chauves* de ; au 2e de à l'arbre de soutenu de deux *ailes*, ou d'un vol , le fût de l'arbre accosté de deux croissants montants de

Ce dernier parti, conservé seul par leurs descendants, constate que cette famille existait encore dans le Blésois, en 1663, dans la personne de messire Simon Chauvel, chevalier, seigneur de la Pigeonnière, lieutenant général à Blois, époque à laquelle parut le nouvel armorial universel (grand in-4o) et dans lequel l'auteur blasonne ainsi les armes indiquées plus haut :

D'or, à l'arbre de Sinople, soutenu d'un vol de sable, accosté de deux croissants de gueules.

Il donne immédiatement après les anciennes armes de cette famille qui étaient : De sable, à la croix échiquetée d'or et de

gueules, cantonnée de quatre têtes d'enfant d'argent, et dont la réunion aux précédentes reproduit fidèlement les armoiries gravées sur nos deux pierres tumulaires.

Ajoutons, en terminant, que les armes de Marie Boulier, dont le nom nous paraît étranger à la Touraine, étaient :

De au chevron de accompagné en chef de deux marguerites tigées, feuillées et d'un sanglier passant en pointe.

LAMBRON DE LIGNIM.

AUTEL

DE

L'ÉGLISE SAINT-MAXIMIN (VAR),

DONNÉ PAR JACQUES DE BEAUNE-SEMBLANÇAY

EN 1520.

Sous le titre d'*Études iconographiques sur l'autel du Corpus Domini, peintures sur bois du* XVI[e] *siècle conservées à l'église de Saint-Maximin* (Var), le Bulletin monumental (XIV[e] vol., page 66), publié par M. de Caumont, contient un document historique qui ne peut manquer de fixer l'attention des archéologues de la Touraine.

C'est un article fort intéressant, au point de vue de l'étude de l'iconographie et de l'appréciation des caractères de la peinture religieuse à l'époque de la Renaissance, dont nous sommes redevables à la plume élégante et facile de notre collègue

M. de Rostan, inspecteur de la Société française pour le département du Var. Il nous dònne une description fort détaillée de ce monument, qui représente le drame douloureux de la Passion de Notre-Seigneur.

« Cet autel, dit M. de Rostan, orné de colonnes et de pilas-« tres à chapiteaux corinthiens, portant des anges et des vases « dorés avec rinceaux et feuilles de vigne, se trouve surmonté « d'un tableau sur toile, ajouté plus tard, où l'on voit l'ado-« ration du Saint-Sacrement par les anges. Au-dessous on lit, « dans une sorte de fronton, destiné primitivement à servir « de couronnement au rétable, ces mots, écrits probablement « au XVIIe siècle : LOVÉ SOIT LE TRÈS SAINT SACREMENT DE « L'AVTEL. »

Les peintures sur bois qui le décorent ne manquent point de mérite, et les nombreux défauts qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître sont rachetés par de précieuses qualités et des beautés du premier ordre. Elles sont divisées en compartiments, au nombre de 22, et disposées de la manière suivante : « Au centre est le grand tableau qui domine, où est figuré « Jésus sur la croix ; à son entour sont 16 médaillons, 8 de « chaque côté, consacrés aux divers sujets de la Passion ; en « haut, en dehors de cette ordonnance et comme prologue de « cette tragédie divine, se trouvent deux compartiments plus « étroits ; à droite, la cène, et à gauche, le lavement des « pieds ; en bas, sur les côtés, sont les apôtres ; et enfin sur le « devant de l'autel est figurée la descente au tombeau. »

Nous renvoyons, pour la description des divers sujets représentés sur ce rétable, à l'intéressant travail de M. de Rostan. Mais ce que nous devons signaler ici c'est le nom du donateur de ce monument ; nom illustre, dont le souvenir se rattache à l'époque où les beaux-arts reçurent en Touraine les plus magnifiques encouragements ; nom qui stigmatise aussi l'ingratitude et l'insatiable cupidité du roi-chevalier, payant d'une mort injuste les services du noble vieillard que, dans des temps plus heureux, il appelait son père.

Sur le tombeau, figuré à la romaine, on lit l'inscription suivante :

MESSIRE. JACQUES. DE. BEAUNE
CHAMBERLAN. DU. ROY. SEIGNEUR
DE SAINT BLANCHAR (1). A FAIT FERE. CEST
AUTIER. 1520 ET. 29. DE MAY.

« Parmi les personnages du sujet, dans lequel est figuré Jésus « mis au sépulcre, on voit une femme à tournure assez distin- « guée, portant les cheveux nattés et la coiffure du XVIe siècle, « qui assiste à ce mélancolique spectacle, ainsi qu'un char- « treux qui, les mains jointes et le chapelet pendu à la cein- « ture, ne semblent témoigner aucune surprise de se trouver « en pareille compagnie. »

Il est à remarquer que « le fond du tableau principal repré- « sente une ville ceinte de murs. Entre le calvaire et la ville « est un fleuve dont les flots agités portent de grands bateaux « à voiles. Serait-ce par hasard le torrent du Cédron, que la « puissance d'imagination de l'artiste aurait voulu ainsi figu- « rer ? » — Ne serait-ce pas plutôt la ville de Tours, séparée par la Loire du lieu nommé encore aujourd'hui l'Ancien-Calvaire, et dont la position a paru assez favorable à plusieurs artistes pour y prendre la vue de cette ville.

Pour les deux personnages qui paraissent à la scène de l'ensevelissement, ne serait-ce pas Jacques de Beaune de Semblançay et Jeanne Ruzé son épouse ?

Le médaillon n° 7 réprésente le Christ devant Pilate.

« Le gouverneur de la Judée est assis sur un riche trône à « deux gradins, et dont l'ornementation est celle de la Renais- « sance. Son trône est placé devant le palais des papes d'Avi- « gnon, c'est là le prétoire. Ce colossal édifice étale ici tout « l'appareil de son imposante architecture, ses gigantesques

(1) Pour de *Saint-Blanchaï, Semblançay.*

« tours, ses effroyables courtines, ses contreforts massifs, cou-
« ronnés de créneaux et de machicoulis, avec les prodigieuses
« ogives dont la nature n'a pas toujours été saisie dans toute
« sa hardiesse et dans toute son exactitude par le pinceau de
« l'artiste; enfin, tout l'ensemble de l'ordonnance féodale de
« cette citadelle s'y déroule dans son aspect formidable et
« pittoresque, avec la vue de Notre-Dame-des-Dons, et des
« détails que la main de la révolution a détruits; tels que les
« élégantes tourelles qui surmontaient les poternes et qui
« n'existent plus aujourd'hui. Tel est le fond de ce curieux
« médaillon. » — Ne serait-ce pas plutôt le château de Tours ou peut-être celui du Plessis? La vue du tableau ferait disparaître bien des incertitudes à ce sujet.

« Sur la tête du bon larron est un petit personnage nu, sans
« sexe, nimbé; c'est l'âme du bon larron qui est agenouillée,
« les mains jointes, dans l'attitude de la prière et soutenue
« par un ange. Sur la tête du mauvais larron est aussi l'âme
« de celui-ci, mais tournant le dos au Sauveur, et saisie par le
« démon.

« Le nom de l'artiste qui a produit cette œuvre est demeuré
« enseveli dans l'oubli; on n'est pas même d'accord sur son
« origine: les uns l'attribuent à un peintre flamand ou alle-
« mand, quelque disciple d'Albert Durer peut-être; les autres,
« et c'est le plus grand nombre, croient y voir l'œuvre d'un
« artiste italien, car les paysages, les costumes et la couleur
« appartiennent plus particulièrement à l'Italie. »

LAMBRON DE LIGNIM.

LA TOURAINE

EN 1638.

Extrait d'un manuscrit intitulé : *Relation d'un voyage faict depuis la ville de Thoulouze inclusivement, jusques à Amboise qui cy près se doibt continuer jusques à la ville de Paris, par Léon Godefroy.* — Bibliothèque impériale, manuscrit n° 8,357-46.

..... Le 20 septembre nous arrivâmes jusques à Ste-Maure, très beau bourg entièrement agréable où paroissent les armoiries de M. de Montbazon. Après, nous arrivâmes à Ste Catherine de Fierbois, gros village et autresfois *bonne ville*. Ce fut dans son église qu'autresfois par un signalé miracle on trouva une vieille espée enrouillée que la Pucelle d'Orléans voulut avoir, allant à la guerre. De ce temps là, il n'y avoit qu'une seule chapelle petite, mais depuis, un de nos roys y fit adjouster une

église assez ample et belle. Aussy y eust-il une reyne qui y vint faire sa neufvaine. Dans une pencharte attachée à quelque part de l'église, vous lirez quelque chose qui concerne le miraculeux rencontre de la susdite espée et les priviléges qu'aucuns de nos roys avoient accordés à tous les parens et alliés de la Pucelle d'Orléans, lesquels ensuitte pour s'estre trouvé trop de personnes qui s'en disoient ont esté abolis. Nous advanceames par un pays diversifié de bois et forets, de vignes et prairies ou se nourrissent de gros troupeaux, à Sorigny et vinsmes disner à Montbazon bon bourg situé sur la petite rivière d'Indre. On y void un chasteau fort antique de petite apparence. Au reste, il porte la dignité de duché : d'après disnée par un chemin semblable à celuy du matin, nous gaignasmes Sainct Avertin, village situé sur la rivière du Cher, où commence un très long pont et chaussée qui nous conduit tout droict à Tours.

TOURS — *De sa situation, rues, maisons, églises, places publiques, et autres particularités.* — Tours, ville archiépiscopale et principale de toute la Touraine est située dans un tres beau, très agreable et très délicieux pays nommé à raison de toutes ces qualités le Jardin de France ; d'un côté, il s'étend en plaine bien loing à la ronde et d'un autre est borné par de petites collines chargées de vignes. La rivière de Loire divisant ce riche et fertile pays passe au pied des murailles de la ville, celle du Cher n'en estant pas esloignée d'un demi quart de lieue. Ces deux rivières sont traversées par un très beau pont qui est continué à diverses reprises à raison des isles qui le rencontrans par ci par la entre deux la séparent en plusieurs canaux. La Loire fait icy plusieurs ports où la très grande quantité de vaisseaux qui y sont et y abordent continuellement donnent suffisament à cognoistre de la bonté de la ville, comme aussy les advantages qu'ont ses habitans pour être situés sur cette rivière, elle qui passant par tant et tant de belles et riches villes leur communique et apporte facilement tout ce qu'elles ont de meilleur.

Cette ville estoit cy devant de forme quarrée, oblongue, mais y ayant été adjousté depuis assez peu d'années un grand faux-bourg, elle l'a perdue.

Les rues sont la pluspart bien droictes, mais peu larges dans lesquelles se rencontrent de belles fontaines dont l'eau qui continuellement en sort en abondance, n'est pas moins utile aux habitans pour leurs usages ordinaires que pour emporter quant et soy les ordures des rues et les tenir toujours nettes.

Ses maisons sont quasy toutes basties d'une mesme façon non superbe, mais tout à fait gentille, scavoir de bois et plastre, bien haultes et couvertes d'ardoises, ce qui paroist extremement, surtout quand elles sont regardées de loing ou de quelque lieu très hault.

Les femmes d'icy portent le chaperon comme à Paris, et celles de plus basse condition portent des couvrechefs extrêmement jaulnes.

Son archevesché tenu par M. D'Eschaux et à sa survivance destiné à M. Bouthillier est du revenu de.....; ses suffragants sont: l'evesque du Mans, l'evesque d'Angers, l'evesque de Rennes, l'evesque de Nantes, l'evesque de Cornouailles, l'evesque de Vannes, l'evesque de Leon, l'evesque de Treguier, l'evesque de Dol, l'evesque de St Malo, l'evesque de St Brieux.

ST GRATIAN EGLISE ARCHIEPISCOPALE. — Les Eglises, tant celles qui deppendent de luy que celles qui ne le reconnoissent point, et sont subjettes immédiatement au Sainct Siege sont: St Gratian, metropolitaine très belle et accomplie. Le devant d'icelle monstre deux très belles et très haultes tours quarrées se terminant en pointes, icelles travaillées aussy bien que le portail avec toute la délicatesse et façon imaginables. Le dedans de l'Eglise est très beau. Son maistre autel est entouré de cuivre fort bien travaillé où en deux divers endroicts sont gravez séparement ces vers:

Ecclesiæ octastichon 1579.

Ænea Brillachi fulgebat munere cratis.
Diripiunt hostes : gens inimica Deo.
Diripuere hostes altaris : sed manet illud
Verbum quod nulla sorte perire potest.
Credidit hoc cœtus : Diruptæ cratis ahenas
Instaurant sponsus sponsaque relliquias.
Materiam superavit opus : sua quidlibet offert
Fac sint, Maurici, munera grata Deo.

Et ceux cy :

Simonis a Maillé archiepiscopi turonensis in æneam hanc altaris cratem hexastichon :

Dum quidam vellent sanctæ sacra tollere missæ
Huic cratem altare diripuere suam.
At quia juge sacrum furiis non subditur ullis
Perstat adhuc fractis hostibus usque vigens.
Hanc igitur cratem refici curavimus ut non
Talibus hic pateant ad loca sancta fores.

Autour du chœur parmy les chapelles qui l'environnent y en a deux bien remarquables : l'une est enrichie de plusieurs petites colonnes de marbre et peinte. M. l'archevesque de Tours l'a choisie pour sa sepulture ayant desja fait dresser dans icelle son tombeau sur lequel il est representé en bronze, couché de son long et vestu pontificalement. L'autre est celle qui respond justement derrière le grand autel et séparée de l'allée dans laquelle on tournoye toute l'église par une menuiserie si délicate, et hardie et mignarde qu'elle arreste tous ceux qui passent devant icelle, les arreste, dis-je, pour y admirer plusieurs gros pilliers representans des troncs d'arbre ou divers branchages chargés de feuilles qui se croisans les uns, ne se touchent point pour cela, estant iceux travaillés à jour, et entierement videz par le milieu.

Horloge rare et artificieux. — Dans le nef, y a un horloge, l'un des plus rares et artificieux qui ayt jamais esté veu. Le soleil y fait son cours dans son ecclyptique, marquant en mesme temps dans le Zodiaque quel signe et quel degré d'icelluy il occupe. La lune semblablement y a son cours paroissant icelle diversement pleine selon son aage, de plus, sept petits personnages representans les sept jours de la sepmaine: chascun d'iceux portant en escript le sien, par des ressorts se monstre justement au jour de la sepmaine qui est escheu. Un grand rond de bois couvert de parchemin sur lequel est escript le calendrier donne à connoistre dans quel mois on est; et une petite statue de bronze mise à costé touche du doigt le quantiesme qu'iceluy contient. Ainsy d'un clein d'œil on void outre les places que le soleil et la lune occupent dans le Zodiaque, l'heure, le jour, le mois, et le quantiesme d'iceluy on tient. Cela n'est t'il pas rare? Neantmoins s'y rencontre encore cecy, sçavoir une douce et agréable harmonie que rendent quantité de petites clochettes tandis que certains prestres soudainement se produisent sur des petites galleries, y faisant une manière de procession. Vous reste à monter aux tours de l'Eglise qui jusques à leur sommet ont environ 350 marches, d'où se descouvre parfaitement non seulement toute la ville, mais de plus, tout le pays circonvoisin avec un entier contentement et satisfaction.

PALAIS ARCHIEPISCOPAL. — Le Palais archiepiscopal est joignant l'Eglise et est très beau et grand : à l'entrée de son escalier se void cette inscription en lettres d'or sur marbre noir :

D. O. M.

Anno à virginis partu supra mille sexcentesimo
vigesimo sexto, regnante Ludovico decimo tertio
Francorum atque Navarræ rege christianissimo
Bertrandus de Echaux Turonensium archi-

episcopus qui et ante Baionensium antistes
nec noc primus sacrarum ejusdem regis
largitionum comes, filius, frater patruus vice
comitum de Baigorry alias de Echaux in
saltu pyræneo in citerioris Navarræ radicibus
imis, novas has ædes, gradus, pergulum im-
pensis propriis anno pontificatus sui turo-
nensium decimo ad summi Dei, successorum
orbis, famæ, gloriam, commodum, ornamentum
perennitatem a fundamentis erexit exstruxit.
Hunc pietatis erga supremum numen nec non
charitatis in cæteros nunquam immemorem
situ, aliqua seu laude, seu commendatione
dignum ducis optime lector Deum ut semper
propitium habeat beatasque inter mentes tan-
dem recenseat supplex, ora posce.

Sur cette inscription sont les armoiries de France et de Navarre. A main droicte sont celles du dit sieur archevesque qui sont trois barres d'or en champ d'azur, icelles environnées du collier de l'ordre et portans le chapeau verd comme de prothonotaire. A gauche sont celles de monsieur Bassompierre qui sont trois chevrons rompus d'or en champ d'azur et au dessoubs ces mots :

Franciscus de Bassompierre Galliæ polemarchus
hic jecit V. R. fundamenta domus.

ABBAYE DE ST MARTIN DE TOURS. — Saint Martin, grande eglise et spacieuse abbaye et immediatement sujette au Sainct Siege, fort antique, bastie de pierre de taille, ayant trois ou quatre tours grandement eslevées. En dedans, elle a deux allées de chaque costé de la nef, son maistre autel est extrêmement beau et reçoit un grand esclat des pilliers de marbre et cuivre qui l'environnent. Derrière iceluy est le tombeau de St Martin, qui est de marbre noir, et sur lequel sont gravés ces mots :

Beatissimi Martini sepulchrum.

Au milieu du chœur se void aussi un tombeau de marbre noir, peu eslevé de terre, long de cinq ou six pieds et large de deux ou trois, sur lequel reposent les statues de deux enfants très jeunes couverts de manteaux royaux parsemés de fleurs de Lys avec des dauphins y representés. L'un des bouts dudict tombeau porte les vers suivants :

Charles huictieme roy preux et excellent
Eut de Anne, royne et duchesse en Bretagne
Son premier fils nommé Charles Orlend
Lequel regna sans mort qui rien n'espargne.
Trois ans, trois mois, Dauphin de Viennois
Comte Dijois et de Valentinois
Mais l'an V cens moins cinq il rendit l'âme.
A Amboise le seizieme du mois
De decembre, puis fut mis soubs la lame.

L'autre porte ceux-cy :

Par Atropos qui les cueurs humains fend
D'un dard mortel de cruelle souffrance
Cy dessoubs gist Charles second enfant
Du roy Charles et de Anne royne en France
Lequel vesquit Dauphin de Viennois
Comte Dijois et de Valentinois
Vingt cinq jours près les Tours au Plessix
En octobre mourut à deux mois
Mille quatre cens avec nonente six.

Dans le mesme chœur sont enterrées les entrailles de Louis II, roy de Hierusalem et de Sicile, comme le porte son testament tiré de la Chambre des comptes.

A l'entour de l'Eglise, tant de la nef que du chœur y a bon nombre de chapelles dans l'une desquelles (elle respond à peu près derrière le grand autel) est représenté en pierre et à genouil le mareschal Bouciquaut avec cet epitaphe :

Cy gist noble chevalier messire Jean Le Meingre
dict Boucíquaut le fils mareschal de France et

grand connestable de l'empereur et de l'empire de
Constantinople, gouverneur de Gennes pour le roy
comte de Beaufort d'Anduze D'Alost et
Vicomte de Turenne, lequel trespassa en Angleterre
illec estant prisonnier, le vingt huictiesme jour de
A. M. CCCC XV (1).

SAINT SATURNIN. — Sainct Saturnin est une belle eglise : Elle est ornée de peintures qui représentent fort au naïf la resurrection de nostre Seigneur. Dans une de ses chapelles on void un grand et bien eslevé tombeau de marbre noir, sur lequel gisent deux belles statues de marbre blanc, représentant mary et femme : le mary a cet epitaphe :

Icy gist noble et puissant seigneur messire
Thomas Bohier en son vivant chevalier, sei
gneur et baron de sainte Ciergue de la tour Bo
hier et de Nazelles, conseillier chambellan
des roys Louis XI, Charles VIII et Louis XII et
François Ier de ce nom, général de France, lequel
trespassa estant à la conquête du duché de Milan,
au camp de Vigell..... le vingt quatriesme jour
de mars, l'an mille cinq cens vingt trois, avant
Pasques.

La femme qui est aussi de la maison des Briçonnet a aussi la sienne.

Icy gist noble dame Catherine Briçonnet qui
fut femme dudict feu seigneur de saint Ciergue
et dame à cause d'elle des terres et seigneurie
du Plessix, Berny le roy et de Longuetoulite au
pays de Vendosmois, laquelle trespassa le troisième
jour de novembre, l'an mille six cens vingt six.

(1) Il y a vraisemblablement ici une erreur. D'après le P. Anselme, c'est en 1415 que fut fait prisonnier le maréchal Boucicault, qui ne mourut en Angleterre qu'en 1421.

On compte treize paroisses dans Tours :

St Julien est une abbaye ou y a des réformés de l'ordre de saint Benoist.

Les Jésuites sont petitement tant pour leur église que collége. Les mendians, scavoir les Jacobins, Augustins, Carmes et Cordeliers y sont très bien et proprement.

CORDELIERS — Dans l'Eglise des Cordeliers, scavoir dans le chœur d'icelle contre la muraille, est representé Gallati avec ses armoiries, qui sont une corne de bellier posée sur une montagne et pointée en hault. S'ensuit son épitaphe :

Deo Max. Opt.

Hic situs est Gallati bis denos qui impiger annos
Helvetico gallas milite juvit opes
Prœlia Montcontour, Jarnac, Dia et Arca loquuntur
Vulnera quot dederit, vulnera quot tulerit
Si posset Martem Mars debellare rebellem
Helvetus haud foret, hac Mars tumulatus humo.

— Gallati des vingt ans pour maintenir les lys
A servy quatre roys, soixante cinq années
Par neuf fois colonel des suissesses armées,
Foudre des combattants, terreur des ennemis,
Si du juste Louys l'invincible courage,
La guerrière valeur des Suisses martiaux
Eussent peu de la mort retarder les assauts,
Gallati eut vescu de Nestor le triple aage.

Messire Gaspart Gallati chevalier
lieutenant de garde de Sa Majesté,
capitaine et jadis colonel par neuf fois sous
Charles neuf, Henri troisiesme, Henri quatriesme
et Louis XIII, a fondé à perpétuité en l'eglise
de céans un service solennel qui se doibt
celebrer le deuxième juillet, jour de son
trespas. Il deceda en l'an 1619 le 85e
an de son aage.

Autour d'une basse tombe est écrit ce qui suit :

> Cy gist defunct, noble et très genereux Gaspard Galaty du canton de Glaris, vivant lieutenant des cent Suisses de la garde du corps du roy, et colonel du neuviesme regiment entretenu au service des gardes de Sa Majesté qui trespassa le 2 juillet de son aage quatre vingt cinq années après avoir servy quatre roys et s'estre trouvé en six batailles. Priez Dieu pour son âme.

EGLISES DES FAUXBOURGS. — Dans les fauxbourgs sont les Capucins auxquels on monte par deux cents degrés fort larges et longs et faits à repos, ombragés d'arbres. De ce lieu si eslevé on découvre le ravissant pays de Touraine.

— Les Récollets.

— Les Petits Minimes pour la différence de leur principal qu'ils ont à un quart de lieue loing au Plessis lès Tours.

— Les Feuillans qui bastissent magnifiquement et les Ursulines qui bastissaient à force, et se mettaient bien au large.

A une chapelle de St Sebastien qui est aux faubourg St Etienne on lit sur un marbre plaqué contre la muraille qui respond sur la rue : La rivière de Loire et du Cher ont esté jusqu'a cette pierre de marbre le vingt huistiesme may 1527. Perchot le set, Claveau l'a veu, et fut renouvellé en juin 1582.

SIÉGE PRÉSIDIAL ET MAISON DE VILLE. — Le siége présidial et la maison de ville sont beaux : l'arsenal est dans un ample chasteau de forme quarrée, accompagnée dc tours, situé sur les murailles de la ville. De l'une de ses tours qui respond aussi bien que quelques autres, se sauva autrefois Monsieur de Guise par le moyen d'une corde de soie qui luy avait esté donnée dans un pasté.

Les fauxbourgs de Tours savoir St Simphorien, St Etienne et de La Riche sont très beaux et grands, surtout celuy de St Estienne au bout duquel est ce tant renommé jeu de mail long

de mille ajambées, large, droict, uny et bordé de sept rangées d'arbres très bien venus et touffus.

Celui de la Riche, à présent appelé Ville Nouvelle, a été depuis peu entouré de murailles et tient à l'ancienne. Voïez ci dessus ou il est fait mention de la forme de Tours.

OUVRAGES ET MANUFACTURES DE SOIE. — Au reste, tant dedans que dehors la ville, on void travailler à force en soye, scavoir est la filer, la teindre et mettre en diverses œuvres comme velours, satin, damas, tabis et taffetas ; de décrire tous ces ouvrages, il serait grandement curieux, mais extremement difficile. Je m'efforcerai neantmoins de vous representer de quelle façon se fait le tabis. Figurez-vous une longue, large et épaisse table, icelle fort unie, et eslevée de terre, et estant affermie sur des grosses pièces de bois, et sur icelle une autre table fort unie, et separée de la première, composée de plusieurs grosses poultres joinctes et serrées par ensemble fort estroictement, supportant en plusieurs pièces de fonte ou pierre la pesanteur de 100,000 quintaux. Aux extrémités de cette dernière sont les chables tenant le tout en estat, lesquels viennent aboutir à une fort grande roue que un cheval ou, à faulte d'iceluy, 8 ou 10 hommes font tourner et en même tems selon divers aspects, advancer et reculer cet immense fardeau. Or entre les deux susdites tables on met des rouleaux de cuivre couverts d'une toile sur lesquels sont entortillez des pièces de taffetas (auparavant trempé dans certaine eau) couvertes d'une toile. Or iceux rouleaux estant ainsi pressés et remués par cette machine prennent la figure des tabis, non à la vérité du premier coup qu'on les y met, mais bien à la dixième ou douzième. Après, il y a les pressouers ou sont mises telle pièces pour recevoir leur perfection. Les marques que je vous puis donner à ce que vous rencontriez commodément quelqu'un des lieux ou cette sorte d'ouvrage se faict (on les appelle communement calendre) sera de vous enquester près l'église St Pierre aux pilliers de la maison de M. Chaumé et le prier de vous y en

permettre la veue. Sa courtoisie satisfera comme je m'assure à votre curiosité, mais n'oubliez le vin des compagnons.

ABBAYE DE MARMOUTIER. — Un peu loing hors la ville, se veoid Marmoutier abbaye de très grand renom scitué sur la Loire dans un pays délicieux et charmant. Cette abbaye est ainsi appelée des mots latins *majus monasterium* à la différence de deux autres moindres que St Martin fit bastir l'un à demie lieue de Poitiers dans un village nommé St Benoist et l'autre (ce me semble) St Julien de Tours, tous trois suivant l'ordre de St Benoist, dans deux desquels depuis peu sont entrés des religieux du mesme ordre grandement reformés. Le batiment de ce monastère, scavoir Marmoutier est très ample et vaste. L'église est toute bastie de tuffeau qui est une espèce de pierre de taille. Elle est très haulte et très claire, son chœur est un des plus beaux qui se voyent autre part, il est separé du maistre autel par un entredeux quarrez tout en marbre extremement bien travaillé. On y garde icy plusieux reliques parmi lesquelles y a un grand morceau de la sainte croix enchassé en une croix d'or, la figure de Ste Catherine en esmail et une saincte ampoulle jadis envoyée du ciel pour la guérison de St Martin comme le tesmoigne le ceremonial par divers passages de divers autheurs page 705 et suivantes. Henry IV en fut oinct à Chartres par N. de Thou evesque de ce diocèse, ce qui faict conclure qu'il n'est point nécessaire que ce soit à Rheims ni de la saincte ampoulle qu'il garde, que les roys de France soient oincts, comme le montre le mesme ceremonial par un discours particulier, page 694 et autres. Aussy montre t'on les ornemens de cette celebre abbaye des plus precieux et riches qu'on se puisse imaginer, iceux estant de drap d'or frizé et autres estoffes très exquises.

Autour du chœur, à main gauche, dans une chapelle élevée de vingt à trente degrés et pratiquée en partie dans un rocher qui y respond ou est représentée la figure de St Martin ces mots s'y lisent : L'oratoire et repos de St Martin ou il a esté

visité de la Vierge, de St Pierre, de St Paul, Sainctc Agnès, Saincte Tecle et des Anges.

CHAPELLE DES SEPT DORMANS. — Hors du corps de l'Eglise, on monte à la chapelle des sept Dormans ou sur un grand quarré de pierre semblable a un très large tombeau ils ont chacun leur statue aussi de pierre. Ils étoient parens de St Martin et estans morts en un même tems durant l'espace de huict jours quoique privez de vie furent néantmoins jugés seulement dormir d'ou le nom et l'occasion de bâtir la chapelle est venue. Les cloistres des religieux sont amples et fort beaux, peints en partie, leur réfectoire très grand, l'escurie très longue et large pour 200 chevaux, la cuisine grande à proportion avec vingt quatre à vingt huict tuyaux en rond autour de la maitresse et principale cheminée.

Les curieux ont encore à veoir autour de l'abbaye plusieurs grandes et vastes caves naturelles ou pratiquées avec le ciseau dans le tuffeau dans l'une desquelles est la cave de St Martin longue de 32 pieds, en ayant de circomférence 210 et de diametre 13, contenant environ 50 muids, non loin d'icelle est la fontaine de St Martin.

Montant au plus hault d'une colline par près de 200 marches le long desquelles sont peints plusieurs abbés de l'ordre de St Benoist, vous trouverez un puits l'un des plus profonds qui se puissent voir. Aussi descouvrirez-vous un très beau et tres grand vignoble appartenant à cette abbaye dont le raisin étant pressuré dans de grandes cuves voisines et le vin estant peu après versé dans un grand entounoer par le moyen d'un médiocre canal de plomb, descend tout au bas de la colline dans d'autres cuves desquelles on remplit des moindres vaisseaux au nombre de 600 poinçons comme j'ai appris sur le lieu. Cette invention est du tout curieuse, à laquelle on adjoute que deux hommes estant aux deux extrémités de ces tuyaux d'ailleurs très hault se peuvent entreparler l'un l'autre.

Au reste, l'abbé de Marmoutier est mitré ce qui fut debattu

par sept abbés et enfin obtenu à présent, M. le cardinal Richelieu la tient, estant chef d'ordre par le moyen de celle-ci.

Tirant d'un autre costé hors la ville on rencontre une abbaye de femmes du nom de Beaumont : icelle peu éloignée de la Santé.

CHASTEAU DU PLESSIS LES TOURS. — De ce mesme côté est le chasteau du Plessis autrefois demeure très agreable du roy Louis XI. Il est basti pour la pluspart de bricque, excepté un seul costé qui est tout de pierre de taille avec force vitrages. Il est tout parsemé de fleurs de lys et de quelques hermines avec des porcs epics et des caractères couronnés. A present ce lieu est négligé et la simplicité du bâtiment qui d'ailleurs est petit pour la cour d'un roy faict croire que ça n'a jamais été grand chose, et que ceux de nos roys qui cy devant s'y sont agréez y ont esté attirez non par sa superbe structure, mais plustot par la beauté du pays ou il est situé : Louis XI y mourut. La chapelle qui est joignante au chasteau est passablement belle. Dans icelle, l'an 1492 au mois d'octobre fut baptisé Charles Orlend, Daulphin de Viennois, fils du roy Charles VIII dont la cérémonie est dans le cérémonial de France p. 22 et 23 auquel je vous renvoie. Les jardins et parcs qui sont autour de cette maison sont forts spacieux et bien entretenus.

COUVENT DES MINIMES. — Les Minimes sont tout proche d'icy, leur couvent est le second de France pour l'antiquité (celuy qu'ils ont à Amboise estant le premier) mais sans doubte le premier tant pour la beauté, tant de son église que logement des religieux et jardins qui l'accompagnent, à commencer par l'église. Son maistre autel est riche et superbe au possible tant pour les statues très bien et délicatement travaillées et surdorées qu'il monstre, que pour les colonnes de marbre et autres pièces qui y sont abondamment. Les chapelles qui y sont au nombre de sept ou huict ont la mesme parure que le maistre autel, mais plus petitement qu'iceluy, entre lesquelles paraist

davantage celle de St François de Paule sur la porte de laquelle on lit ces mots sur une table de marbre noir

Quid honoras in carne jam resoluta et
consumpta ? honoro sacratos cineres,
honoro in cineribus semina æternitatis
honoro corpus quod mihi dominum meum
ostendit diligere, cur autem non hono
rent corpus illud fideles quod verentur
et dæmones ?

(Sanctus Ambrosius in festo sanctorum Nazari et Celsi martyrum.)

Qu'honores-tu dans une chair desja corrompue
et consumée ? j'honore des cendres sacrées et
en ses cendres j'honore les semences de l'éternité j'ho
nore le corps qui m'a enseigné à aymer monseigneur
et pourquoy les fidèles n'honoreront ils ce corps
que les diables mesme reverent ?

(St Ambroise, au sermon de la feste de SS. Nazare et Celse, martyrs.)

Devant cette chapelle est une belle tombe de marbre eslevée de terre à la haulteur de 4 ou 5 pieds, environnée de pilliers quarrez mais posés en lozange, et sur la tombe aux quatre coings autant de petites pyramides de marbre. Sont gravez dans le bord de la tombe ces mots :

Huic monumento datum fuit corpus sancti
Francisci a Paula anno 1507 13 aprilis con
crematum vero ab hereticis anno 1562
cujus quædam ossa et cineres hic jacent.

A l'opposite de cette chapelle est un beau tombeau accompagné de cet épitaphe :

D. O. M.

Et æternæ memoriæ
Caroli Solarii equitis splendidissimi, Moretæ in subalpin Cortæque apud Turones domini, qui Carolo VIII et Ludovici XII Francorum regibus egregiam operam miles navavit Francisco primo inter nobiliores cubicularios imprimis charus extitit ac Petro Navarro absente regiæ classi præfuit.

Leur cloistre à l'entrée duquel est une belle fontaine merite d'estre veu. Il a pour ornement et embellissement 36 ou 40 grands tableaux bien faicts qui représentent la vie et les miracles de St François de Paule.

Plus loing, scavoir à une lieue et demie on va aux cavesl gouttières qui sont près du village de Savonnières pour auque arriver, fault traverser une belle prairie qu'arrouse très agréablement la rivière du Cher. Et en cet espace vous voyez un peu loing du chemin Maillé petite ville appartenant à M. de Luynes.

Arrivé que vous estes à Savonnières, prenez un homme pour vous conduire, et faictes provision d'un tison de feu, d'allumettes, chandelles et marteau, et à une centaine de pas, vous serez rendu aux caves gouttières ainsi nommées à cause de l'eau qui continuellement distille et tombe d'en hault, se concreant et candissant visiblement en pierre tres blanche et nette tout à faict semblable à des pierres et morceaux de sucre. A parler par le menu de ce lieu, voicy ce qui en peut être dict :

Ce sont creux dans terre, ressemblant à des caves qui s'estendent fort au long et au large, si basses qu'en les pluspart on n'y sçaurait demeurer debout. En quelques endroicts l'eau desgoutte, et chet continuellement d'en hault, se convertissans les gouttes de cette eau, et visiblement se métamorphosans en pierre. Ainsy aux endroicts d'où l'eau descoule, se voient à la voute comme de grands lardons pendans et se tenans à icelle,

le long desquels l'eau s'escoulant y en demeure une partie, ne plus ne moins qu'il se rencontre en une chandelle laquelle venant à regorger d'un suif trop tost fondu ou forcée à cela par la cheute de quelqu'etincelle allumée qui aura occupé l'un de ses bords; le suif venant à faire son effort et se donner passage coulera premièrement sur la chandelle, non toutesfois en telle sorte qu'il y demeure tout, ains seulement une partie, le reste tombant jusques sur le chandelier qui la tient ou plus bas s'il n'en est empesché. Tout de mesme se faict t'il icy ou l'eau descoulant le long des chandelles ou lardons de pierre y en demeure une partie. Le reste tombant plus bas dans des petites fossettes ou dereschef partie de cette eau se change en petites pierres semblables à des dragées et anis, le reste demeurant en sa première nature. En une autre part, y a comme une petite montagne à divers sommets et vallées, tous à escailles qui sont autant de petits creux remplis d'eaux, ressemblant aussi toute cette montagne parfaitement à du sucre. De ces lieux en general les curieux ont coustume de rapporter des pierrettes qu'on trouve à tastons dans des petits creux que l'eau à force de desgoutter faict tant soit peu profonds dans la terre, et diverses pièces de ce qui pend à la voulte, toutes ces choses ressemblant naïfvement à des dragées et morceaux de sucre avec lesquels y a moyen d'attraper et tromper gentiment les amateurs et friands de telles douceurs, ou bien de rendre plus rares et considerables plusieurs beaux cabinets où l'on est soigneux de ramasser et conserver plusieurs curiosités et raretés.

La ville de Tours et le pays circonvoisin m'avoit detenu pendant quatre jours et plus, de laquelle je sortis le 24 septembre tirant par la Loire à Orléans. De costé et d'autre de la rivière, je veis les villages de Rochecorbon et Vouvray situez en meilleure partie dans des cavernes de tuffeaux du haut desquels tombent parfois de très grosses pierres qui causent l'incommodité et dommage que vous pouvez imaginer. De laquelle sorte de logement estant venu à parler, je diray qu'à commencer trois lieues au-dessous de Saumur jusqu'à trois lieues par des-

sus Tours, lequel espace est de vingt trois lieues que le long de la Loire, beaucoup de maisons et villages ou partie d'iceux sont ainsi situés dans des antres et caves au dessus desquels sont des bons et excellens vignobles accompagnez de champs fertiles en bleds, de petits bois et prairies, le tout si delicieux et charmant qu'il mérite à raison de sa beauté le tiltre du Jardin de France. Sur quoy faisant reflexion, scavoir sur la beauté et richesse du pays, et d'autre part sur cette sordide et miserable sorte d'habiter, j'advoue aveo *Golnitz* que les habitans de cette contrée sont tout à faict semblables à des pourceaux qui vivent parmi des perles.

Continuant chemin, je vis deçà et delà beaucoup de lieux, iceux dans de belles et vastes plaines grandement fertiles en bled. Après, j'arrivai en la ville d'Amboise.

AMBOISE. — *Des particularitez du chasteau d'Amboise.* — Ville de Touraine situé sur la Loire qu'on traverse en cet endroit par le moyen d'un beau pont basti de pierre, médiocre en largeur, et ayant de longueur environ 300 pas géometriques. Une isle qui se rencontre quasy au milieu de la rivière le separe en deux parties dont l'une est composée de quatorze arches non fort haultes et l'autre de onze qui sont un peu plus grandes et eslevées. De sorte qu'en tout il y a vingt cinq arches, quoique Golnitz en fasse mention seulement de quatorze. Ce qui est à remarquer dans Amboise est le seul chasteau qui en occupe bien la moitié. Il est situé sur une roche assez eslevée, commandant au pays circonvoisin, et escarpé quasy de toutes parts. On y monte par des degrés assez doux et faciles, maçonnez en deux ou trois endroicts. Ce chasteau est basti de pierre de taille et par le dehors environné de deffenses extremement fortes et massives : surtout y a quatre tours aussy grosses que je me souvienne avoir veu ailleurs. Il embrasse une grande estendue dans laquelle y a deux ou trois beaux et grands corps de logis entre les cours fort vastes et une chapelle du nom de St Florentin non guières bien entretenue au bas de

laquelle est suspendu et attaché à une grosse chaisne de fer tombant de la voulte le bois d'un cerf tout à faict admirable pour la demesurée grandeur et le nombre de ses branches qui sont 22.

Tournoyant le chasteau dans les galeries haultes, en un endroict vous descouvrirez un jeu de paulme descouvert maçonné dans un fossé. C'est icy que Charles VIII s'estant mis pour regarder quelque partie qui se faisoit il tomba malade de....., dont il mourut peu de temps après. En passant, vous pouvez remarquer la chambre où il se retira, et fut soigné par ses medecins. On vous y monstre deux chapelles, l'une du roy, l'austre du chasteau toutes deux médiocres en grandeur et en beauté. Les chambres principales sout celles du roy, de la royne, et un escalier extrêmement beau, si bien pratiqué que le canon y peut monter par là jusque au plus hault.

(Avant d'arriver à Sainte-Maure, Léon Godefroy avait passé par quelques lieux situés a l'extrémité de notre département, dont ils ne faisaient point alors partie, et après avoir quitté la Touraine, y était revenu par Sainte-Maure où nous l'avons suivi au commencement de l'extrait de ce voyage.)

CHINON. — Ville de petite estendue scituée sur la rivière de Vienne, traversée en cet endroict d'un beau pont de pierre.

Ses murailles ont de l'air de celles de Saumur. En dedans elle a sur une roche un fort chasteau peu gardé.

Les églises qu'on y void sont quatre parroisses, scavoir St Etienne, St Maurice et autres. Les Augustins y ont leur couvent.

Hors l'enceinte de ses murailles sont les Capucins sur une colline assez haulte et d'où l'on a veue fort à descouvert sur un pays plein arrousé de la susdite rivière.

Les religieuses du Calvaire dont le monastère est extrêmement bien est joliment basti, et les Urselines qui parachevoient le leur où leur bastiment tout de pierre de taille ample et spacieux, comme il l'est avec des jardins qui l'environnent est

sans doubte le plus remarquable qu'elles aient dedans la province.

De cette ville a tiré sa naissance et origine le plaisant et facetieux Rabelais qui par ses bouffonneries et ridicules histoires s'est acquis un des premiers rangs parmi ceux qui font cette sordide profession.

Le jour suivant, scavoir le douzième septembre sur les quatre heures du matin quittant Chinon par un tems un peu froid et un ciel voilé d'estoilles qui me desroboit l'aspect du pays par où je passois, je fus rendu sur les six à sept heures à Champigny.

CHAMPIGNY. — Bon bourg et bien long, première entrée du Poictou où tandis que l'homme qui pendant l'obscurité de la nuict m'avoit servy de guide par le chemin que je faisois me tiendra mon cheval, je m'en irai faire un tour dans un chasteau et chapelle qui sont en ce bourg pour t'en dire à present les particularités que j'y ai remarquées.

Ce chasteau, ou pour mieux dire cette partie qui reste de l'ancien qui estoit entier n'y a pas longues années n'en est à peu près que la cinquième magnifique véritablement et superbe en sa structure, environnée de fossez tous remplis d'eau, et ayant un parc de près de deux lieues de tour qui y tient. De long tems il avoit appartenu à M. de Montpensier, mais y a environ cinq ou six ans que Mademoiselle et M. le Cardinal feirent eschange du bois le Vicomte avec cette terre. Ainsy il a passé entre mains de M. le Cardinal qui ne s'y plaisant pas autrement en a faict abattre et desmolir tout le reste.

La chapelle de ce chasteau tenue par des chanoines bien fondés et rentés est du nombre des sept qui sont en France lesquelles par esloge on appelle sainctes, telles que sont celles de Paris, Bourges, Bois de Vincennes, Champigny, etc. Pour celle cy dont nous parlons à présent, elle est telle, médiocre en grandeur, toute bastie de pierre de taille, très parfaictement et delicatement travaillée, enrichie tant en dehors qu'en dedans de

plusieurs statues, representant les apostres, et autres, toutes de pierre, posées dans leurs niches : en un mot, cette chapelle est si bien accomplie tant en sa structure qu'en son ornement qu'elle est jugée de tous ceux qui la voient une des plus belles et admirables qui soient ailleurs. Gist en icelle Henry de Bourbon, prince de Dombes et duc de Montpensier, le tombeau duquel est de marbre noir fort eslevé sur lequel il est representé à genoux en marbre blanc avec des amples epitaphes, tant en vers qu'en prose que je prie les benins et favorables voyageurs vouloir transcrire dans leurs tablettes, et en faire part au public. Ses armoiries et chiffres sont en plusieurs endroicts avec ce mot : *L'Espérance.*

Le bourg de Champigny a de plus sa paroisse, une chapelle de Nostre Dame de Lorette, des Minimes bien logés et basti attenant le parc dans lequel mesme je crois qu'ils ont entrée quand ils veulent.

Incontinent, poursuivant chemin et pendant une heure, ayant passé par un pays rempli de petits bois, et ayant beaucoup de bonnes prairies où l'on nourrit de gros troupeaux de diverses sortes, je me rendis à Richelieu.

RICHELIEU. — Ville nouvelle du Poictou, de petite etendue, ayant à l'une de ses extrémités, hors l'enceinte toutefois de ses murailles, le chasteau de Monseieur le cardinal de Richelieu. C'est icy, voyageurs, que vous recevrez un parfait contentement et satisfaction et verrez en ce seul lieu les richesses et magnificences de tous les autres. Je suis à plaindre en ce rencontre, de ce que ma plume n'est conduite par une main aussy habile à les descrire, que mes yeux ont esté à les veoir et à les admirer. Néantmoins, puisque moi-mesme je me suis imposé cette charge que de vous communiquer tout ce que j'ai veu de plus curieux pendant le cours de mon voïage plustost que d'y manquer, ayez en icy la continuation par cette description telle quelle tant de la ville que du chasteau de Richelieu.

Elle est, comme j'avais commencé de le dire, dans le Poictou

la dernière, sans doubte, de cette province eu esgard à sa nouveauté, mais sans contredict la première d'icelle en beauté et magnificence.

Sa situation est en un plat pays, sablonneux et pierreux qui ne sont pas les marques d'une grande fertilité, mais en recompense ayant beaucoup de bois, prairies, et nourrissant quantité de bestail.

Sa forme est quarrée, oblongue et fort regulière ayant environ 60 ajambées de long, et 250 de large.

Ses fossés n'ont guère de profondeur, et estans tous parachevés, en les entretiendra remplis d'eau d'un petit ruisseau prochain.

Ses murailles sont peu épaisses, et non tant faictes pour sa deffense que pour son ornement.

Les portes y sont au nombre de six, une à chaque costé moins large et deux à chacun des autres, ayans de petits ponts de pierre pour donner l'entrée à la ville.

Le dedans est composé de plusieurs rues, se croisant toutes les unes les autrés à angles droits , le long y en a trois, et de travers plus grand nombre, toutes basties de mesme sorte avec la plus grande simetrie et proportion qui se puisse imaginer ; y en avait quelques unes non encore achevées, mais la diligence de 2000 manœuvres qui y travaillaient me faict croire que tout est maintenant en estat ; la plus belle de toutes est celle qui traversant la ville en sa longueur et par son milieu aboutit aux deux portes qui sont aux costés moins larges. Celle-cy montre vingt huict grandes amples et esgalles maisons à portes cochères faictes à pavillons, couvertes d'ardoises, outre d'autres peu moindres en beauté et haulteur qui en terminent de çà et de là les extrémités. Elles appartiennent à des grands seigneurs dont les armoiries paroissent au dessus. Entre autres, M. des Roches y en a trois ou quatre. Qui ne croirait que ce ne soit la autant de demeures de prince ? Et cependant elles sont occupées par des cabaretiers, manœuvres, et autres basses gens peut estre à dessein de leur faire eschauffer ces logis trop

nouvellement bastis. Dans la longueur de cette mesme rue, s'achève l'église de Richelieu, non guère grande, mais d'ailleurs très parfaite. Les P. P. de la mission y sont depuis un an, ils s'y accommodent et tiendront cette eglise.

SIÉGE PRÉSIDIAL ESTABLY AUDICT LIEU DE RICHELIEU. — Au reste a esté estably un siège présidial en cette ville auquel a esté transférée une partie de celuy de Loudun, Chinon et Mirebeau avec son eslection, mais pour cela, ces Messieurs n'y demeurent guère soit à cause du mauvais air, soit faute de trouver conversation convenable à leur qualité, se contentans iceux d'y venir seulement lorsqu'il ne s'en peuvent exempter, et que leurs présences y sont absolument nécessaires.

CHASTEAU DE RICHELIEU. — Enfilons cette grande rue si belle et admirable, et à vingt pas hors la ville, allons admirer le chasteau. Il est tout basti de pierre de tuffeau, pas trop eslevé, est composé de sept tours quarrées et pavillons, et de trois ou quatre longues galleries. En dehors, il est entouré d'une plate forme bordés de petits pilliers sur laquelle on tournoye tout le bastiment, ayant icelle des fossés profonds de la haulteur d'un homme et remplis d'eau d'un petit ruisseau voisin qui prenant son cours par iceux et va peu après descharger en autres parts. Sur la porte, s'eslève un dôme qui monstre la figure de nostre très magnanime et victorieux roy tenant une espée en main, et menaçant, ce semble, ses ennemis. Je le prendrais en cette posture pour le Dieu tutelaire de son cher ministre dont les armoiries paroissent sur la teste de ce monarque. Passons un petit pont, et entrons dans la cour, ayant en quarré de chaque costé 80 ajambées, là vous considererez à loisir les diverses et antiques statues apportées d'Italie, et acheptées à très hault prix, entre autres deux qui ont esté posées à l'entrée de l'escalier qu'on dit avoir cousté 200,000 escus dont y en a trente deux de grandes et entières, je veux dire de la haulteur d'une personne et autant de moindres qui seulement represen-

tent des faces jusques aux espaules. Elles ont tout ce qui est requis pour meriter l'estime et l'admiration de tout le monde, j'entends la perfection de la sculpture qui semble icy surpasser l'art des hommes, tant elles imitent la nature mesme. Il seroit curieux de scavoir les noms de ceux qu'elles representent, mais peut estre que doresnavant cela se pourra faire facilement ayant ouï dire qu'on en vouloit graver les noms sur des tables de marbre, mises à desseing sur icelle ; l'escalier pour difficile que vous soyez, vous satisfera entièrement, estant iceluy d'une superbe structure séparée en deux, et en hault, ayant un balustre de marbre et jaspé, et à ses costés six statues entières de marbre, et à dix médailles. L'ordre et suitte des chambres et salles qu'on vous faict voir, est tel : la chambre de M. de Bourdeaux, celle de madame de Combalet, celle de la dame d'honneur de la royne, celle de la royne ou est une vieille statue de marbre noir representant la Déesse Pallas : l'antichambre de la royne, la chambre du roy, son cabinet et antichambre, toutes lambrissées et ornées d'excellens tableaux enchassés dans leurs corniches où paroist autant la main de l'ouvrier que l'esclat et richesse de l'or.

La chambre de M. le cardinal vient après. Elle a sur sa cheminée un tableau d'Hercule, foulant à ses pieds toutes sortes de monstres, et au bas cette anagramme sur le nom de monsieur le cardinal :

Armandus Richelius Hercules admirandus.

Et plus bas :

Armand de Richelieu, hardie main d'Hercule.

Suit après, la salle de M. le cardinal, bien grande et ample et ornée de riches tapisseries. Sur sa cheminée est représenté Moïse recevant les tables de la loy des mains de Dieu avec ce peu de mots escrits au bas :

Qui peccavit in uno reus est in omnibus.

Les costés de la salle représentent plusieurs beaux emblesmes avec leurs devises :

1° Deux mains jointes et environnées de deux serpents qui font un rond, — *in æternum*.

2° Une main armée d'une espée.

Etiam bello quærenda.

3° Deux mains avec de la pluye qui tombe.

A Jove tantum.

4° Un hérisson.

Mea me virtute involvo.

5° Un horloge attaché à un arbre.

Hoc momentum sine linea.

6° Un chardon.

Nimium pressus pungit.

7° Une lunette d'approche au travers de laquelle un œil regarde.

Eminus prospicienti nil novum.

8° Un chien poursuivant un liebvre.

Aut capio aut quiesco.

9° Un pont au dessus duquel paroist une estoille.

Hac duce nullæ tenebræ

10° Le ciel brillant en estoilles et au dessous un navire flottant sur une mer agitée.

Vel irato mari aspicit unam.

11° Deux mains tenans une teste de mort.

Usque ad mortem.

12° Un navire que les vagues emportent.

Tempestati cedendum.

13° Un chien qui de sa langue guérit ses blessures.

Magnum lingua præsidium.

14° Une pyramide demeurant immobile quoique frappée de la foudre.

Sic adversa probant.

15° Les armoiries de M. le cardinal, qui sont trois chevrons d'or en champ.

His fulta manebunt.

La galerie de M. le cardinal n'est encore toute achevée, mais donne à juger ce qu'elle sera, estant parfaicte. Elle est grandement longue, et à l'un de ses bouts a de fort grosses et haultes colonnes de marbre, le haut du plancher estant rempli d'excellens tableaux avec une menuiserie très artistement travaillée, laquelle on couvrira de dorures et telle autre decoration. Un de mes amys qui quelques années avant moy a veu tout ce chasteau, y a remarqué de plus un cabinet dans lequel il dit estre de très riches pièces comme deux statues de marbre re-

presentans Cesar et Romulus. Deux globes de cuivre d'une excessive grosseur, l'un celeste, l'autre terrestre, chascun d'iceux soustenus par deux aiglons. Ils portent les armes de Lorraine ayant pendant les dernières guerres esté pris avec le bagage de ce duc.

Un tableau de sainct François si artistement travaillé qu'il a donné de l'envie à tout le monde, lequel M. de Montmorency estant près de mourir, envoya à M. le cardinal scachant que de long tems il l'avoit désiré.

De plus, d'autres tableaux qu'il dict n'avoir point de prix, et valoir eux seuls tout ce que les autres cabinets ont de plus precieux. Il ne fait point de mention d'une table (que plusieurs m'ont assuré l'avoir veu) faite de pierres precieuses rapportées tres proprement par ensemble d'un prix inestimable.

Descendant dans une salle plus basse, vous y verrez environ 60 statues toutes de marbre et très vieilles lesquelles sont icy pèle mesle non arrangées. On attend de les placer quand tout le desseing sera accomply.

On y void aussy six grands vases de jaspe.

Telle est la structure et la magnificence du chasteau portant en beaucoup d'endroicts tant en dehors qu'en dedans les armoiries et chiffres de M. le cardinal. J'ai remarqué aussy qu'en beaucoup de lieux sont figurées tant sur bois que pierre plusieurs gueules ouvertes et béantes remplies de quantité de flesches qui semblent se descocher contre les spectateurs et regardans. En quelle signification, je le comprends assez.

Pour les offices, ils sont séparés du chasteau et sont fort magnifiques surtout les escuries pour quantité de chevaux qui sont voustées et revestues de bois.

Touchant les jardins qui l'accompagnent, ils sont très vastes et amples. Ce qui plus m'y agrée sont les parterres faits en plusieurs façons très jolies, et les canaux d'eau qui coulent dedans, l'un desquels a 1,000 à 1,200 pas de long, tout remplis de poisson fort bon comme je le présume à cause de l'eau qui s'y renouvelle perpétuellement.

En un endroict du jardin y a une chapelle petite, mais riche en marbre et peinture.

Il a de plus un parc d'environ une lieue et demie de tour, remply de beaux vieux arbres. La veue de toutes ces choses m'estait grandement plaisante et agréable, mais surtout quand je vis la réjouissance pour la naissance de M. le Dauphin faicte tant par ceux de la ville qui estoient accompagnés de plus de 2,000 manœuvres, et la procession et feu de joie qu'ils feirent pour ce subjet que par ceux du chasteau qui dressèrent un feu d'artifice tel que leur permettoit le peu de tems qu'ils y avoient, secondé de plusieurs coups de mesme artillerie.

Le lendemain 13e septembre, je quittay quoique à regret ce sejour si agreable et après avoir passé par les villages de Cormery, Gombertin et les caves, j'arrivai sur les dix heures du matin à Loudun.

LOUDUN. — *De ce qui y est de remarquable et touchant quelques Urselines et autres religieuses possédées du diable.*

Loudun, ville de Poictou, sans rivière, scituée autour d'une colline bien eslevée sur laquelle estoit un très fort et très grand chasteau à present tout demoly et ruiné. Elle a un siége presidial. Cette ville est de grande estendue et beaucoup plus spacieuse qu'on ne la jugerait d'abord, ses rues sont étroictes et tournoyantes. Elle est bien peuplée, mais de gens fort paresseux comme il m'a semblé. Ses eglises sont : St Pierre parrochiale passablement belle, ayant son maistre autel fort bien et richement orné. Ste Croix est très antique, elle a des chanoines. Les Carmes ont la leur fort belle, Les Cordeliers ont leur couvent. Les Capucins sont fort bien. Les Jésuites y sont establis depuis peu. Les Urselines y ont leur couvent ou depuis une douzaine d'années on a vu des prodiges et miracles continuels dans la possession et exorcisme de la pluspart de ses reli-

gieuses. Ce mal selon que racontent ceux du pays a commencé de la sorte :

Grand Dié, homme de basse extraction ayant extremement profité dans les estudes soubs les P. P. Jésuites et eulx procurans quelque bien à un esprit si beau que le sien luy obtindrent une cure et autre benefice. Alors s'adonnant à la predication, et y reussissant de telle sorte que ses auditeurs en demeuroient charmés et ravis, il s'acquit partout l'estime et reputation d'un chacun. Adjoutez à cela sa bonne conversation, ses doulx et agréables entretiens et son beau langage. Bref tous les adventages qu'un homme docte puisse avoir lesquels il possedait tous eminement.

Arrive toutesfois que nonobstant toutes ces bonnes qualites poussé d'un esprit ambitieux qui luy faisoit esperer plus de gloire et de reputation qu'il n'en avoit, il pactise avec le diable soubs les conditions qui suivent : 1° Que le diable lui promettoit tant d'années pour vivre ; 2° qu'il le rendroit le plus disert et eloquent de son tems ; 3° qu'il lui donneroit la jouissance de toutes les femmes et filles qu'il convoiteroit. — Pour luy : 1° qu'il renonceroit à son baptême ; 2° qu'il renonceroit à sa part de Paradis ; 3° qu'il se donnoit au diable. Tost après, ce malheureux se licencie à toutes sortes de vices, surtout à celuy de la luxure, jusques la qu'il fut souvent trouvé dans les eglises jouissant de celles sur lesquelles il avoit jesté son charme. Néantmoins peu de personnes le scavoient, soit que ceux qui estoient les témoins de ses vilaines et brutales actions y connivassent, soit que la charité chrétienne leur fit garder le silence pour luy conserver la bonne estime qu'on avoit de luy. Cependant son vice s'augmentant de jour à autre et luy faisant rechercher toute voie imaginable pour jouir des religieuses Urselines, il prend ce conseil de venir dire souvent la messe dans leur chapelle, d'y faire des exhortations et venir conferer avec elles au tour. Bien plus, scachant que leur chapelain ordinaire étoit decedé, il s'offre et avec importunité sollicite de les servir en cette qualité, de les oüir en confession, et s'ac-

quitter le mieux qu'il pourroit de cette charge. Qui n'interpreteroit tout ce procedé en bonne part ? Vous verrez neantmoins par la suitte combien il est malicieux et diabolique. Mme la supérieure prudente et sage à laquelle il s'adressoit pour avoir cet employ, plus par bonheur que par raison premeditée, le remercie et n'arrête rien avec luy disant que premierement il falloit attendre la volonté de monsieur de Poitiers. Par tous moyens il sollicite et tasche d'estre receu à ce qu'il demandoit, mais madame la superieure attendant ordre de monsieur de Poitiers et pendant ce temps ayant receu quelque visite après avoir entretenu sa compagnie de l'honnesteté de Grand Dié et des offres si belles qu'il lui avoit faict, fust advertie de sa tres meschante et detestable vie, l'excès d'icelle ayant desja esté sceu partout. Elle, donc, bien ayse de n'avoir rien arresté avec luy le congedia honnestement à la première sollicitation qu'il luy continua, alleguant pour excuse que monsieur de Poitiers leur en avoit destiné un autre qu'elle ne debvoit ni ne pouvoit refuser. Le voila donc desormais hors d'espérance de pouvoir parvenir ce à quoy il pretendoit. Il n'en demeurera pas la, mais cherchera quelqu'expédient pour tacher d'executer son envie diabolique, ou pour mieux dire se venger qui sera en l'une de ces principales festes de ces religieuses de leur presenter par le tour des bouquets remplis de sortilége. Ce conseil n'est pas plustot imaginé qu'exécuté. Il s'achemine donc à leur couvent y en apportant quant et soy et leur donne. Elle les reçoivent et les admirent surtout à cause qu'en la saison en laquelle il les presentoit, ces fleurs estoient extremement rares. La superieure s'y rencontre qui demande d'où viennent tels presens. On luy respond : de Grand Dié. Elle les trouve si beaux qu'elle ne les peult quitter de ses mains, et soudain les portant à ses narines les flaire, mais ô malheur insigne ! tandis que la suave odeur des fleurs chatouille et flatte son odorat, tandis elle s'empoisonne elle mesme par les charmes qui y estoient cachez sous icelle. La voila desja possedée et tous ses sens se troublent et parmy des transports et actions

d'une esgarée, elle n'a en bouche que le nom et les louange de Grand Dié. On ignore encore la cause d'un changement si subit. De prime abord on croit qu'elle a perdu le sens principalement la voyant grimper et hurler sur les toits du couvent. Le bruit s'en espand partout et occupe l'esprit presque de tous ceux aux oreilles desquels il parvient. Quelques uns neantmoins plus advisez soubs divers soupçons et circonstances concluent qu'elle est charmée et possedée et ne se tromperent aucunement dans ce jugement. Donc, pour delivrer cette âme innocente des peines et tourmens que le diable luy faisoit endurer (ce qui ne se peult faire par aucun remede humain), fault avoir recours aux prières que l'église a ordonnées pour les exorcismes, et appela de loing les hommes reputez les plus saincts et doctes à ce qu'ils operent davantage à cette entreprise que ne feroient d'autres non pourveus de ces deux qualités. Paris les fournira. Desja ils y travaillent et continuent avec tant de patience et d'efficace qu'enfin ils feirent dementir les diables qui par ce corps avoient impudement et temerairement soutenu que jamais ils ne l'abandonneroient. C'estoit un jour que l'eglise solennise à l'honneur de l'un des plus grands advantages que la Saincte Vierge ait eu en ça bas en terre, jour duquel la celebrité eschauffant par des plus sainctes et pures flammes la devotion d'un chacun l'attiroit aux eglises et autres lieux de pieté. La chapelle des Urselines estoit remplie de monde autant que sa petitesse le pouvoit permettre et l'office achevé lorsque la superieure possedée y entrant, les exorcistes qui avoient entrepris sa guerison continuerent sur elle leurs oraisons secondées de celles des assistans. Les diables qu'elle portoit dans son corps s'aigrissoient et demenoient horriblement, voyant les ferventes prières d'un chacun qui les conjuroient de sortir. Enfin, après l'avoir extraordinairement tourmentée et faict un plus grand effort sur elle qu'auparavant l'assemblée visiblement les apperçeut se retirer au nombre de deux ou trois du corps de cette pauvre affligée imprimant à leur sortie sur la main de la delivrée les noms de Jesus Marie,

Joseph et François de Sales auquel dans les petits relaches que parfois elle avoit eus dans sa possession, elle se recommandoit particulierement. Plusieurs sont temoins de cette merveille et mesme la ville de Paris a veu et baisé avec honneur et devotion la main sur laquelle sont empreints ces sacrés noms. Sans m'escarter de la possession qui dure encore dans ce couvent, je dis qu'aussitôt que la mère superieure commença d'estre possedée qu'il y eut d'autres religieuses qui par communication le devindrent. C'est pourquoy, encore bien que la supérieure en fut delivrée, pour cela neantmoins ni la possession ny les exorcismes n'ont pas discontinué. Donc, ne vous estonnez point d'en ouir parler à si grand nombre de personnes qui les ont veues et les voient chaque jour en ce miserable estat. Pour moy, lorsque je m'y trouvai, voila particulierement ce que je remarquay. Dans la chapelle dessus dicte de ce couvent entroient devant tout le monde des religieuses (j'en y veis 4) et s'alloient placer au pied d'autant de petits autels separés l'un de l'autre sur chacun desquels dans une boete d'argent reposoit le saint Sacrement. Les exorcistes qui sont Jésuites et Capucins s'y rendoient aussi incontinent, chacun entreprenant une des possédées. Alors l'exorciste après s'estre revestu de surpelis et estole et en avoir aussy mis un au col de la possédée disoit sur elle plusieurs oraisons comme l'esvangile de St Jean, les litanies de Nostre Dame et autres que l'eglise a ordonnées en telles necessités. Ensuite, conjuroient les demons de sortir par des maledictions et imprecations comme leur souhaitant que par la mort et passion de Nostre Seigneur, par ses merites, ceux de la Vierge, des Saints et Bienheureux les peines et tourmens qu'ils endurent leur fussent augmentées cent millions de fois davantage, imprecations veritablement terribles puisqu'à la voix d'un prestre, tels souhaits s'executent sur ces esprits infortunés. Il les reïtere voyant leur rebellion et qu'ils ne se disposent d'obeir au commandement qu'il continue de leur faire de se retirer du corps de l'affligée. Les demons, esprits d'orgueil et de superbe respondent par la possedée qu'ils

ne le feront point, et qu'ils n'apprehendent point les menaces de l'Eglise, et en mesme tems font faire à celles qu'ils tiennent captives des actions badines et risibles, comme parler ou respondre mal à propos et sans raison, toucher la barbe de l'exorciste, jetter ses livres et autres semblables. C'estoit à peu près comme nos quatre religieuses se comportoient. L'une d'elles commence de se demener bien autrement, de siffler et hurler si fort et horriblement que l'on reconnaissoit par la qu'il y avoit quelque chose de surnaturel. En outre, elle paroissoit toute troublée et defigurée par une certaine noirceur qui sembloit enfler son visage et ses mains. De plus, elle avoit un col monstrueusement long et remuoit la teste avec une si grande et admirable vistesse tant en devant qu'en arrière qu'il y avoit de quoy s'en estonner. Or, quand leur fougue est passée, on les communie tous les matins, antidote sans doubte plus certain et efficace qu'il leur puisse estre donnée pour chasser les diables de leurs corps. L'après disnée je retournois au mesme lieu pour veoir de reschef exorciser. Elles se disposèrent comme le matin, chacune au pied d'un petit autel. L'une d'icelles après deux heures d'actions badines et pueriles commence de faire d'estranges postures : parfois elle se couchoit sur un banc prochain, et la roidissaît tellement ses jambes, que mesme on avoit peine de les lever, et ce qu'en cecy je trouvois de plus admirable, estoit l'egalité qui se remontoit en sa jambe et pied, l'un et l'autre ne paroissant estre qu'une seule pièce sans se pouvoir aucunement fleschir. Alors on nous disoit que le diable s'estoit glissé dans cette partie, ce que nous croyons assez facilement à cause de la vraisemblance qu'il y avoit que cela fust. Parfois elle heurloit et siffloit horriblement, parloit obscurement et disoit des vilaines paroles et juremens, parfois sa face paroissoit en feu, puis subitement devenoit noire et tiroit de sà bouche une grosse et vilaine langue. Parfois, elle se tordoit les bras, et temoignoit une grande impatience d'estre entre les mains des exorcistes. De rechef (admirez cette posture et inferez ce qu'on doibt en croire), elle se mettoit de

travers sur un banc, sa teste se versant en derrière sans toucher à terre et ayant bien la largeur d'une main à dire je l'ai veu demeurer en cest estat guière moins d'un demy quart d'heure. Puis elle se laissant tomber de dessus le banc, se traisne à quatre pattes dans l'eglise, escume de la bouche, grince des dents, pousse des cris effroyables, tire de sa bouche une longue, noire et espoisse langue, et en lèche les carreaux. Cependant chascun des assistans faisoit des prières à Dieu pour cette pauvre creature. D'un austre costé l'exorciste poursuivant sa pointe convie les demons de se retirer et de le suivre, car il s'advançoit toujours vers le principal autel portant en ses mains une des susdites boetes d'argent dans laquelle estoit le Saint Sacrement; Donc, le diable, nonobstant que par ce corps il veuille resister, neantmoins par l'effort des conjurations du père, et des prières que redouble un chacun est contraint de s'approcher vers l'autel ou estant arrivé après beaucoup de repugnance temoignée par des cris, pleurs, hurlemens et autres marques, obeit enfin au commandement que le père luy avoit faict d'adorer le Saint Sacrement, se baissant pour cet effect contre terre, et embrassant la robe du père, et baisant ses pieds. Action qui toucha tellement toute l'assistance que outre que par la elle luy fist connoistre l'authorité de l'Eglise Catholique sur toutes les puissances infernales, elle le confirma davantage dans la ferme croyance qu'elle doibt avoir des miracles que Dieu y opère par le moyen de ses ministres. De cette sorte finit sa journée cette pauvre religieuse qui n'aura point plustot de relasche dans cette vie si traversée qu'il ne plaise à la divine bonté l'en vouloir delivrer par ses merites.

Pour les autres qu'on exorcisoit en mesme tems, on ne les vit point de cette journée dans de tels transports. Je finis ce discours en disant que non seulement il y a des possedées dans les Urselines, mais encore dans l'eglise de Sainte Croix don j'ay parlé cy devant.

Ce recit vous a peut estre esté ennuyeux et desagreable, mais ensuite, je vous en veux donner un qui sans doubte vous

plaira, sçavoir la resjouissance sur la naissance de M. le Dauphin qui en cette ville se faisoit de bonne grâce; les habitans sous divers capitaines faisoient autant de compagnies dont les escoupeteries deschargées frequement tesmoignoient suffisament le contentement qu'en leur particulier, ils recevoient.

Le quatorzieme septembre, je sortis de Loudun, tirant à Poictiers. Les lieux par où je passois furent N. N. Le Chausies, Renouy, Villaye et m'en vins à Mirebeau.

A. Pécard.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ANCIENNE BARONNIE DE PREUILLY,

PREMIÈRE BARONNIE DE TOURAINE,

PAR J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE.

PREUILLY, *Prully, Pruillé, Prulliacum, Prulliacum-Eschivardi, Prulleium, Proillium,* petite ville de l'ancienne province de Touraine, faisait partie, sous le règne de Charles-le-Chauve, d'un bénéfice militaire dont le chef-lieu était à Abilly. Son château, que l'on appelait le château du Lion, fut bâti par le vicomte Atton, vers l'an 930. Foulques d'Anjou le détruisit de fond en comble en 1116. Relevé de ses ruines par Pierre, baron de Preuilly, il soutint, dans le cours du XIV[e] siècle, plusieurs siéges contre les Anglais qui s'en emparèrent deux fois, et ne l'abandonnèrent définitivement qu'après l'avoir démantelé. En 1422, Pierre Frotier le remit en bon état, et augmenta même considérablement ses moyens de défense; ces travaux absorbèrent une somme de 3,000 écus d'or. Le 2 juin 1562, il tomba par trahison aux mains d'un détachement pro-

testant commandé par le nommé Chesne-Brûlé, enseigne du capitaine Belon, gouverneur d'Angles. La tradition rapporte que les sieurs de la Tremblais et de Rouvray, qui tenaient la place, accablés par le nombre, et frappés par leurs propres soldats, moururent en héros dans le donjon où ils s'étaient retranchés. Les dernières réparations furent faites par César de Vendôme, au commencement du XVIIe siècle. De ce fier monument féodal il ne reste plus qu'un petit bâtiment carré nommé la prison, des lambeaux de murailles, des remparts coupés à fleur de terre, une tour croulant dans des fossés transformés en jardins, et un donjon que les siècles, les orages et le vandalisme des spéculateurs ont dépouillé de sa couronne de créneaux. Ces ruines, qui abondent en documents et en souvenirs archéologiques, méritent d'être étudiées d'une manière spéciale ; aussi appelons-nous sur elles toute l'attention de nos collègues de la Société archéologique de Touraine.

La seigneurie de Preuilly, première baronnie de Touraine, titre que s'attribuaient aussi, mais à tort, les villes de Saint-Christophe et de Maillé, situées dans la même province, occupe une place assez importante dans l'histoire de nos contrées, dès l'origine même du gouvernement féodal. Les luttes terribles qu'elle soutint contre les comtes d'Anjou, la résistance opiniâtre et si longtemps héroïque qu'elle opposa aux formidables et incessantes invasions des Anglais peuvent nous donner une juste idée de sa puissance ; mais nous en jugerons plus sûrement, en faisant le dénombrement des châtellenies, forteresses et fiefs qui en relevaient.

CHATELLENIES : Azay-le-Féron, Cingé (paroisse de Bossay), la Guerche (elle releva directement du roi de France, à partir de l'an 1452), la Rocheposay, Sainte-Julitte.

FORTERESSES : Bossay, la Charlottière (paroisse de Chambon), les Courtils (paroisse de Barrou), Étang-Rigolet (paroisse d'Yzeures), Jauget (paroisse de Charnizay), Launay-sur-Fourche (paroisse de Bossay), Monéor, Oyré, près Châtellerault,

Ponay, le Roulet (paroisse de Saint-Flovier), Rouvray (paroisse de Chambon), la Selle-Draon, Tourneau (paroisse de Martizay).

Fiefs ecclésiastiques : Les prieurés de Bossay, de Charnizay, de Coussay-les-Bois, de Hauterive et de Larreau, la Chartreuse du Liget-lès-Loches (les barons de Preuilly y avaient droit de gîte), la Collégiale de St-Ours-de-Loches (quand le baron passait à Loches pour la première fois, les prieur et chanoines étaient tenus d'aller au-devant de lui, de le conduire processionnellement dans leur église, et là, de lui donner à baiser la ceinture de la Sainte-Vierge), l'abbaye de la Merci-Dieu, le prieuré de Nau-l'Abbé (paroisse de Martizay), le prieuré de Pozay-le-Vieil, l'abbaye de Preuilly et le prieuré de St-Melaine.

Fiefs et arrière-fiefs : Barges (paroisse d'Azay-le-Féron), Barrou, Bellande (paroisse d'Azay), Bellemeraye (paroisse d'Yseures), les Berlaudières, Betz, Bois-Charlot, Boisgarnault, Boisgillet, Boisrideau, Bois-sur-Azay, la Borde (paroisse de Tournon), les Bordes-Guenand (paroisse du Petit-Pressigny), Borde-Quenard, les Bourdelles, Boussay, la Boussée, la Brosse (paroisse d'Yseures), Bruslin, Buxeuil, la Carte, Chambon, Champeron (paroisse de Martizay), les Champs, Charnizay, Chaumussay, Chauzay, Claise près Preuilly, la Clos, Cordemayne (paroisse de Ferrières-Larçon), la Cortaudière (paroisse du Petit-Pressigny) la Couture-lès-Preuilly, Crémille, Donnes, l'Effougeard (paroisse d'Obterre), Etableaux, Ferrières-Larçon, Fléré-du-Bois, Flos, Fontbaudry, la Forest (paroisse de Tours), la Forge, Fragne, la Gastelinière (paroisse de Pozay-le-Vieil), la Genaudière, la Girouardière, Grand-Bécheron, Grande-Bretesche, Grandmont (paroisse du Grand-Pressigny), Granges-Jacquemin, Granges, aujourd'hui Harambure (paroisse d'Yseures), Grange-St-Léoffort, la Groys, la Guenaudière, Hallebroche (paroisse de Charnizay), la Henaudière (paroisse de Coussay), les Hillerains, Lasnevert, Lasserone, Limeray, Lureuil (la chaussée du Grand-Étang de), Macé-Pinet, Main-Ferme, Martizay, Meaune, les Mées (pa-

roisse de Bossay), la Ménardière (paroisse de Bossay), Moncorps, Montées-Rigolet, la Morinière, Mousseaux, la Navelière, Neuville, Neuilly-le-Noble, Obterre, la Patrière, Perey (paroisse d'Yseures), les Perrières, Petit-Bécheron, Petite-Bretesche, Petit-Puy, Pied-Trestot (paroisse de Bossay), Port-d'Allongny, Pouillé (paroisse de St-Pierre de Tournon), le Pouët, près Preuilly, Pressigny-le-Savoureux, Pressigny-les-Quatre-Églises, Princé, Puy-Champion, Puy-ès-Mées, Puy-sur-Azay, les Rabottes, les Rentes, Ris (paroisse de Bossay), la Roole, Rouanceau (paroisse de Charnizay), la Rouauldière, Sainpon, Saint-Cernin, Sainte-Catherine (paroisse de Bossay), Saint-Flovier, Saint-Julien, Saint-Léger, Saint-Léoffort, Saint-Martin-de-Tournon, Saint-Michel-des-Landes, Saint-Michel-des-Bois, Saint-Pierre-de-Tournon, Saint-Remy, Symolives (paroisse de Ste-Julitte), Tanchoux (paroisse de St-Flovier), Terre-Fronte, Thou (paroisse de Boussay), la Vallée, Vou, le Verger-de-Vou, la Vervollière (paroisse de Coussay), Vic, Villamfragne, Villeines, Villejésus (paroisse de St-Michel-des-Bois) et Vinceuil.

Outre les droits de foi et hommage de ces fiefs, les barons de Preuilly avaient ceux de franc-fief, de relief, de retrait féodal, de champart, de banalité, de colombiers et de garennes, de ban et d'arrière-ban, de litre funèbre au-dedans et au-dehors des églises, de prières nominales aux offices, d'étalonnage, de taille aux quatre cas, de justice patibulaire à quatre piliers avec quatre pointes et fest par dessus, et une multitude d'autres dont l'énumération serait fastidieuse. Nous en remarquons cependant deux que leur originalité nous engage à signaler.

Nul noble, dit un feudiste, n'a le droict vendre ny faire vendre vin en détail en la ville de Preuilly ny ès faubourg, sans faire courre un cheval, luy dessus, ou homme pour luy, ayant ung pot plain de vin, et crier : Vin à vendre ! Et si le cheval chet, il appartient et est acquis au seigneur, le dit cheval du prix de 60 sols.

Les barons de Preuilly exerçaient encore ce droit à la fin du XVIIIe siècle, comme leurs dames le suivant, dont l'origine et l'usage sont décrits au long dans cet aveu rendu par Gillet Ancelon, sieur de Claise près Preuilly, le 18 mars 1438.

« Saichent tous présents et advenir, que en droict en la cour de « Preuilly, par devant nous présentement et personnellement éta- « bly, noble homme Gillet Ancelon, escuier, seigneur du Boys « (près Azay-le-Féron), et de Claize, lequel a cogneu et con- « fessé en droict, en la cour dessus dicte, comme il soit ainsi « que l'hostel et appartenances du dict lieu des Boys eûst au- « trefois, et dès longtemps a été baillé par partaige par les an- « ciens seigneurs du dict Preuilly à ses prédécesseurs, qui « longtemps l'ont tenu en paraige, et sont ainsi que despuys « aulcun temps le dit paraige soit failly, pourquoi le dict Ance- « lon en devoit à mon dict seigneur l'hommaige ou debvoir, « pourquoi mon dict seigneur du dict Preuilly et madamoiselle » Marguerite de Pruilly, sa femme, ayant consenti, octroyé « et accordé au dict Gilles et aux siens, que dorénavant icel- « luy lieu de Boys, avec ses appartenances, droicts et préro- « gatives soient tenus de la dicte seigneurie de Pruilly, à « cause de la baronnie et chastel du dict lieu à foy et hom- « maige-lige, sans nul autre debvoir, excepté que toutefoys et « quant ès foys qu'il y aura nouvelle dame à la dicte seigneu- « rie et baronnie du dict Pruilly, et qu'elle viendra au dict « lieu de Pruilly, pour entrer nouvellement en icelle seigneu- « rie, que iceluy seigneur du Boys qui à présent est, ou celuy « qui pour le temps à venir le sera, quand le cas y escherra, « viendra et sera tenu venir perdurablement au-devant de la « dicte dame, jusqu'en dehors de la porte par laquelle elle « entrera en la dicte ville de Preuilly, honnestement selon son « estat, et prendra la hacquenée ou cheval d'icelle dame par « la bride, et l'amènera jusques à la porte du chastel du dict « lieu, et illecque, la dessendra de cheval et la baisera, et puis « prendra la dicte hacquenée ou cheval, et sera sien; et par

« tel aussi, que le dict sieur du Boys et les siens ses succes-
« seurs, seigneurs du dict lieu du Boys seront tenus servir à
« table la dicte dame du premier metz de viande, à iceluy jour
« qu'elle arrivera au dict lieu, soict à dîner soict à souper, se-
« lon l'heure qu'elle sera arrivée, et avec ce, qu'ils seront te-
« nus de faire tous et chascun les dicts services perpétuelle-
« ment toutes et quantes fois que le cas y escherra, à la peine
« d'un marc d'argent à appliquer au profit du seigneur du
« dict Preully par chascun deffaut qu'il y deffaudra, en cas
« toutes fois que iceluy qui alors seroit seigneur du dict lieu
« du Boys, n'avoit escoigne de son corps, ou qu'il seroit au ser-
« vice du roy, si comme ces choses et aultres peuvent plus à
« plain apparoir par lettre que mon dict sieur et ma dicte da-
« moiselle, sa femme, en ont données au dict Ancelon, scellées
« de leur grand scel à cheval, lesquelles le dict Ancelon a par
« devant lui, et s'en est tenu bien content. Pour ce est-il, que
« iceluy Ancelon, encore par la teneur de ces présentes,
« cognoist et confesse, que le dict lieu et fief du Boys avec tou-
« tes et chacunes ses appartenances et appendances il tient de
« mon dict seigneur de Preuilly à la foy et hommaige, et aul-
« tres services et debvoirs dessus dicts et déclarés ; et a pro-
« mis et promet les faire et payer si le cas y eschet, tout ainsi
« et par la forme et manière que dessus est dit et déclaré, et
« quant ès toutes et chascunes les choses dessus dictes, leurs
« circonstances et deppendances, tenir et garder, siégné,
« parfaire et enthérigner et accomplir fermement et loyale-
« ment de poinct en poinct, en tous et par tous articles, le dict
« Ancelon a obligé et oblige, et en temps que à lui touche, soy
« et ses hoirs et tous et chascuns ses biens et choses meubles
« et immeubles en qu'ils soient présens et advenir, renon-
« ceant le dict Ancelon, et en tout ce faict à toute exception,
« etc.... Ce fut faict et juggé et ce donné, présens, nobles
« Geoffroy du Plessis, escuier, sieur de la Vervollière, Jehan
« du Sillars et aultres, le 18me iour de mars de grâce 1438.
« Ainsi signé : Vincent et Regnauld. »

A côté de ces droits singuliers nous pourrions encore placer celui de quintaine ou de jacquemar, par lequel les seigneurs de Preuilly obligeaient les meuniers et bateliers habitant entre Durestal et Etableaux, de venir tous les ans, le jour de la Trinité, rompre quelques lances ou perches sur la rivière de Claise près le pont de la Clos, sous peine d'amende arbitraire. MM. Audigé et Moisand, dans leur *Histoire de la ville et du canton de Preuilly* ont donné des détails suffisants sur ce jeu. Nous nous bornons à dire que cet exercice a été imité des anciens qui le faisaient de cinq ans en cinq ans ; de là les mots *quintus*, *quintenia*, *quintaine*. Ce jeu se pratiquait également à Saint-Léonard en Limousin, le 13 novembre.

Les seigneurs de Preuilly étaient chanoines et avoués (*advocati seu defensores*) de l'église St-Martin de Tours : dans les processions ils marchaient entre les dignitaires et les prévôts de cette collégiale. La dignité d'avoué, qui leur imposait l'obligation de se battre ou de se faire représenter par un champion, dans les duels judiciaires ordonnés dans l'intérêt du chapître, fut purement honorifique à partir de l'an 1262, par suite de la remise d'une obligation de 220 livres qu'Eschivard de Preuilly III fit aux chanoines.

Chronologie historique des barons et seigneurs de Preuilly.

I. — Atton, vicomte (*vice comes*, *vicarius*), seigneur de Preuilly, fit cause commune en 885 avec Ingelger, comte de Gâtinais, et les barons de Semblançay et de l'Ile-Bouchard, dans le but d'enlever de l'église d'Auxerre les reliques de saint Martin qui y avaient été mises en dépôt, et que l'évêque Avenarius refusait de rendre au clergé de Tours. L'entreprise fut couronnée d'un plein succès. Atton, en récompense de ses services, fut investi du titre et des fonctions d'avoué du chapître de St-Martin. En 887, il échangea

avec Hugues, duc des Français, quelques portions de terrain avoisinant le château de Preuilly qu'il venait de construire ; *in loco qui dicitur Pruliacus, inter terram cultam et incultam et illud castrum quod ipse construxit*, dit une charte dont nous avons la copie sous les yeux. Le nom de ce seigneur figure encore dans nos annales en 930. Son épouse se nommait Emma ou Sininna.

II. — Fuculfe, seigneur du Lion et de Mauléon, vivait en 962. On remarquera qu'à cette époque, le château de Preuilly était souvent désigné sous le nom de château du Lion.

III. — Effroy, Effredus, Acfridus, *vir consularis*, seigneur de Preuilly, de la Rocheposay et de Bossay, jeta en 1001 les fondements de l'abbaye de St-Pierre de Preuilly, *monasterium in nomine summi Salvatoris ac Redemptoris Domini nostri J. C., et in veneratione duodecim Apostolorum, præcipueque domini Petri, principis Apostolorum, pro remedio animæ suæ et desiderio cœlestis patriæ, in quodam alodo suo juxta castrum suum nomine Prulliacum construxit*. (Char. de confir. du roi Robert en 1012). Il mourut vers la fin de l'an 1008, et fut enterré dans l'église qu'il avait fondée. De Béatrix d'Issoudun, il eut quatre enfants : Gausbert I, Geoffroy I, Robert dit le Riche et Goscelin.

IV. — Gausbert I ou Godebert, seigneur de Preuilly et de Bossay, ne laissa d'Adèle, son épouse, citée dans une charte du 24 janvier 1030, qu'une fille, Paule, mariée à Hugues V, vicomte de Châteaudun. Il fonda, en 1024, l'église de St-Martin de Bossay, comme l'attestent les vers suivants tirés de l'ancien greslier de ce prieuré :

« *L'an mil vingt-quatre de grace*,
« *Monsieur de Prully, Godebert,*
« *Fils d'Effroy, fonda cette place*
« *De St-Martin, comme il appert;*
« *Regnant en France roy Robert,*
« *Grand clerc renommé en tous lieux.*
« *Paradis leur puisse être ouvert,*
« *Et à nous aussi avec eux.* »

Les différentes parties de ce monument, sauf la nef qui est d'une époque bien postérieure, ont conservé leur pureté primitive. On s'intéresse souvent à des édifices qui n'ont pas la valeur archéologique de celui-là.

V.—GEOFFROY I, dit le Martel, frère du précédent, seigneur de Preuilly et de Bossay, eut d'Almode cinq enfants : Geoffroy II, Gauzbert II, Guy, Hildegarde et Adenorde. Par une charte datée de 1030, il concéda à l'abbaye de Marmoutier un droit forain qu'il avait sur la terre de Martizay.

VI. — GEOFFROY II, seigneur de Preuilly et de la Roche-posay, trésorier de St-Martin de Tours, prit une part active à la guerre allumée entre Geoffroy-le-Barbu, devenu comte d'Anjou et de Touraine par la mort de Geoffroy-le-Martel qui l'avait fait son légataire universel, et Foulques-le-Réchin. Ce dernier, jaloux des avantages faits à son frère par leur oncle défunt, lui avait juré une haine mortelle. Il l'enveloppa de sourdes menées, et s'assura parmi ses vassaux de défections importantes, entre lesquelles compta particulièrement celle de Geoffroy de Preuilly. Sur ces entrefaites Geoffroy-le-Barbu, à la suite de quelques légères usurpations qu'il avait commises sur les biens de la cathédrale de Tours, fut excommunié par le cardinal Etienne, légat du Saint-Siége en France, et ses domaines, déclarés confisqués, furent adjugés à Foulques-le-Réchin, dont les machinations, et peut-être aussi les conseils de son ami, le célèbre archidiacre Bérenger, n'avaient pas peu contribué à cette spoliation scandaleuse. Pour consommer l'usurpation, le plus court moyen était de s'emparer de Geoffroy-le-Barbu. Geoffroy de Preuilly, Robert de Bourgogne, Renaud de Château-Gonthier, Gérard de Montreuil et plusieurs autres seigneurs dévoués aux intérêts de Foulques, pénétrèrent dans Angers le jeudi saint, 5 avril 1067, et s'assurèrent sans coup férir de la personne du malheureux prince. Mais la nouvelle de cette infâme trahison s'étant répandue aussitôt par la ville, les habitants prirent les armes pour sauver leur comte dont ils aimaient l'administration, assaillirent

les rebelles qui tentèrent en vain de se retrancher dans le château où ils tenaient leur proie, et les mirent en pièces.

Nous avons plusieurs chartes de Geoffroy II. En septembre 1047, il exempta de toute coutume les serfs, affranchis et bourgeois habitant les terres de l'abbaye de Preuilly. Il fit un riche présent à l'abbaye de St-Florent de Saumur, en 1060. Par un acte daté de 1063, il donna au monastère de Marmoutier sept maisons situées à une petite distance de son château de Preuilly. Deux ans après, il confirma à la même abbaye la possession du bénéfice de St-Loup de Rillé, à la charge acceptée par les religieux, de nourrir perpétuellement un pauvre dans ce prieuré, et au prix de dix livres d'argent. Le jour même où cette charte fut octroyée, il se rendit à l'abbaye de Preuilly avec Almode, sa mère, et là, le moine Arnoud lui remit les dix livres d'argent, en présence de l'abbé Constant, de Renaud-Besillon et de plusieurs autres personnages. D'Ameline de Blois, son épouse, il laissa : Geoffroy III et Geoffroy, qui est cité dans une charte de 1092.

VII. — Abelin, seigneur de Preuilly, figure dans un acte de l'an 1088.

VIII — Gauzbert II, ou Godebert, seigneur de Preuilly et de Bossay, délivra une charte dont M. Martineau, curé de Bossay avant 1790 nous a donné la traduction :

« Personne ne doit douter du contenu de cet acte, et au contraire on doit y ajouter foy. Moi, Godebert, par la grâce de Dieu, seigneur de Preuilly, je concède, et donne à notre père et fidèle ami, Ribre, abbé de mon monastère de Preuilly, le bourg de Bossay, c'est-à-dire les vignes, terres, prés, les sujets libres et les serfs, tout ce qui paraît m'appartenir, même les maisons ci-devant données à Hector-Robert de Tiette, abbé du dit monastère. Voilà tout ce que j'entends donner, me réservant le pont du dit Bossay et ses dépendances. O cher abbé ! ô mes chers moines ! vous en êtes les témoins ! C'est par un motif de charité que je vous fais cette donation. Vous donnerez seulement cent sols de redevance.

« Ce fut l'an mil quatre vingt-dix que cette donation fut « faite. »

Gauzbert II fut enterré dans l'abbaye de Preuilly.

IX. — Geoffroy III, dit le Jourdain, baron de Preuilly, comte de Vendôme par son mariage avec l'héritière de cette maison, seigneur de la Rocheposay, etc..., partagea chaudement l'animosité de Guillaume VIII, comte de Poitou, contre Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou. Pour se mêler aux guerres suscitées par ces inimitiés, dont nos annales ne donnent pas la cause, Geoffroy avait beaucoup compté sur certain secours d'hommes et d'argent que lui avait promis Lysois d'Amboise. Mais dès l'ouverture des hostilités, ce dernier ayant retiré sa parole, le seigneur de Preuilly lui garda un profond ressentiment de cet acte de déloyauté, et jura de s'en venger. Profitant de la trève qui fut signée peu de temps après par les comtes d'Anjou et de Poitou, il fondit sur les terres du parjure, ravagea de la manière la plus horrible les terres de Loches et de Verneuil, et poussa jusqu'à Amboise, où Guicher III, seigneur de Château-renault, son allié, l'étant venu joindre, il mit tout à feu et à sang. Ces déplorables excès furent heureusement suspendus par la Trève de Dieu, dont les décrets, rendus vers l'an 1020, et bientôt oubliés et méconnus, étaient remis en vigueur par le concile de Clermont. Geoffroy de Preuilly respecta la volonté de l'Église jusques au moment où ses domaines, déjà considérables, s'agrandirent du comté de Vendôme. Il voulut user aussitôt de sa nouvelle puissance pour achever la ruine de Lysois. Avant de déclarer la guerre, il en chercha le prétexte, et en trouva un, en réclamant du seigneur d'Amboise une coutume dite des commendatices, et l'hommage de la dîme de Saint-Cyr. Celui-ci, sans s'arrêter à des pourparlers et à des discussions évidemment inutiles, se mit sur la défensive, s'étaya de bonnes alliances, entre autres de celle d'Aline et de Robert des Roches, et attendit son ennemi de pied ferme. La campagne fut promptement ouverte par Guicher de Château-renault, guerrier malhabile qui se laissa prendre dès l'abord

dans son propre château, presque sans tirer l'épée. Furieux de ce honteux échec de son vassal, Geoffroy de Preuilly allait lui-même marcher sur Amboise avec des troupes nombreuses, lorsqu'une juste punition vint le frapper dans son orgueil, et arrêter la guerre à son début.

L'abbaye de la Trinité de Vendôme jouissait alors d'un certain droit féodal, el de quelques priviléges de peu d'importance que Geoffroy III résolut de s'arroger, et qu'il s'arrogea en effet par violence ; et comme le pieux abbé de ce monastère opposait à cet acte illégal des observations toutes paternelles, il fut accueilli par les plus grossières menaces. Justement effrayé, il se réfugia auprès d'Yves d'Artoïle, évêque de Chartres, dont il invoqua la protection, et qui lança sur-le-champ une sentence d'interdit contre l'usurpateur. Le comte, excité par les conseils et les fausses accusations d'un moine de la Trinité nommé Daniel, brava les foudres de l'Église, pénétra à main armée dans l'abbaye, et se mit en possessiou des titres et des trésors qu'elle possédait. L'intervention du pape Urbain II mit fin à ces usurpations audacieuses. Condamné à restituer l'argent et les titres, outre les priviléges qu'il s'était attribués, et à faire solennellement amende honorable, Geoffroy, qu'effrayait l'exemple tout récent de Philippe, roi de France, obligé de courber la tête sous la volonté du Saint-Siége, consentit à tout ce qu'on exigea de lui. Il alla pieds nus à l'église abbatiale de la Trinité, au milieu d'une grande affluence de peuple témoin de son humiliation, et s'étant prosterné devant l'autel aux genoux de l'abbé, et en présence des légats du pape, Jean et Benoit, il jura sur l'évangile que désormais il garderait la vénération due aux ministres du seigneur, et qu'il respecterait les biens du monastère ; et pour gage de la sincérité de sa promesse, il déposa sur l'autel, après les avoir élevés au-dessus de sa tête, un couteau et quatre deniers. Sa femme, Euphrosine de Vendôme, qui avait trempé dans cette affaire et encouru les censures, fut admise à la communion d'Yves, après avoir, elle aussi, imploré son pardon.

En expiation de ses fautes, Geoffroy III entreprit un pèlerinage en Terre-Sainte, et s'embarqua en 1098 à la suite d'Etienne-Henry, comte de Blois, et de Robert III, duc de Normandie. Il fut tué à la bataille de Rames en Palestine, le 26 mai 1103. Ses enfants furent Eschivard I, baron de Preuilly, et Geoffroy Grisegonelle, qui eut en partage le comté de Vendôme. Geoffroy III portait : d'argent au chef de gueules, au lion d'azur brochant sur le tout.

X. — Eschivard I, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, eut beaucoup à souffrir de l'humeur inquiète et haineuse du comte d'Anjou, Foulques-le-Réchin, qui, on ne sait sous quel prétexte, lui déclara la guerre en 1109, et vint le bloquer dans son château. Mais il rencontra une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, et fut contraint de se retirer après quelques jours de siége. Enhardi par ce succès, Eschivard refusa de lui rendre foi et hommage, et prit l'offensive. Cette guerre se termina peu de temps après par la mort de Foulques.

Eschivard I laissa cinq enfants : Pierre I, Jourdain, Gaulcher, Gosbert et Aiglantine. On ignore la date de sa mort. Il est cité dans des actes de 1109, 1111, 1114 et 1115 : d'or à 3 aigles d'azur 2 et 1.

XI. — Pierre I, dit de Montrabel ou Montrabé, *de Monterabis*, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, combattit vaillamment contre les Anglais, sous la bannière du comte d'Anjou à la journée de Séez, en Normandie (1115). Devenu l'ennemi, vers cette même époque, de Foulques, comte de Touraine, il fut rencontré en rase campagne par ce terrible adversaire, battu, fait prisonnier, et enfin rendu à la liberté aux conditions les plus dures. Nos devanciers dans l'histoire de Touraine lui attribuent exclusivement la fondation de l'abbaye de la Merci-Dieu en 1116. Selon nous, et notre opinion résulte d'une lettre que Pierre adressa en 1117 à l'évêque de Poitiers. Eschivard I participa, pour la majeure partie, à l'établissement du monastère. Les personnes qui voudraient consulter la

pièce que nous indiquons la trouveront dans les *Preuves de l'Histoire des Châteigners* par A. Duchesne.

Les enfants de Pierre I furent : Pierre II, Gosbert, seigneur de la Guerche, Jourdain et Gaultier : d'or à trois aigles d'azur, 2, 1.

XII. — Pierre II, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, s'opposa courageusement à l'invasion des Anglais en Touraine, vers l'an 1173. Assiégé dans son château de Preuilly par Henri I, roi d'Angleterre, il fut contraint de se rendre. Le courage dont il fit preuve lui valut toute l'estime du vainqueur, qui en 1117 le nomma son ambassadeur près du roi Louis VII. Il délivra plusieurs chartes en faveur de l'abbaye de la Merci-Dieu, une entre autres, portant création d'une rente de 30 sous angevins, à prendre sur les péages des pont et gué de la Rocheposay (1204). Il mourut vers la fin de cette année. D'Ænors de Mauléon il eut : Eschivard II, Geoffroy et Pétronille, mariée à W. Ponserébe, chevalier anglais : d'or à trois aigles d'azur 2, 1.

XIII. — Eschivard II, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, nous a laissé un grand nombre de chartes, presque toutes contenant des donations au profit de l'abbaye de la Merci-Dieu. En 1208, il créa en faveur des moines de Hauterives, près d'Yseures, une rente de 75 sols. Dans la même année, il céda au chapitre de St-Martin la moitié de son droit sur la monnaie qui se fabriquait à Tours, droit qui était de 10 sous sur 110 livres. En échange, les religieux lui conférèrent le titre de chanoine, transmissible à ses successeurs qui en jouirent jusqu'en 1789. Il mourut vers l'an 1217, à son retour d'un pèlerinage à Jérusalem, et fut enterré dans l'abbaye de Preuilly. De Mathilde de N., il laissa sept enfants : Geoffroy IV, Gosbert, seigneur de la Rocheposay, Henri, Jourdain, Gautier, Pierre et Jehanne : d'or, à trois aigles d'azur, 2, 1.

XIV. — Geoffroy IV. baron de Preuilly, attacha son nom à plusieurs actes de bienfaisance, au profit des abbayes de Preuilly et de la Merci-Dieu, et des chartreux du Liget-les-Lo-

ches. Les rois Philippe-Auguste et Louis IV l'honorèrent d'une estime particulière. Le premier le reconnut chevalier-banneret de Touraine avant l'an 1214 ; le second lui confia en 1223, le gouvernement du château du Bouchet, en Brenne. Par une charte datée de 1207, il accorda aux religieux de Preuilly le droit de percevoir la moitié des droits sur le sel, soit au-dedans soit au-dehors du chef-lieu de la baronnie', excepté dans la paroisse de St-Melaine et dans la léproserie de St-Nicolas. Nous ignorons l'époque de sa mort ; on sait seulement qu'il fut enterré dans l'abbaye de Preuilly, au même endroit que ses ancêtres. Il laissa de Luce de N. cinq enfants : Eschivard III, Jourdain, seigneur d'Autrèche et de Montreuil, Pierre, Ysabeau, femme de Geoffroy Payen, seigneur de Boussay, et Jeanne. Il eut aussi un enfant naturel, *de basso, hoc est, non legitimo*, nommé Geoffroy, qui est cité dans un acte de 1263 : d'or, à trois aigles d'azur, 2, 1.

XV. — Eschivard III, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, fut convoqué au ban du roi, à Chinon, en 1242. Dans une requête adressée au roi, en la même année, il exposa que l'ordonnance qui enlevait à la ville de Tours le droit de frapper monnaie, lui portait un préjudice considérable, en le frustrant du 12e denier qui lui revenait sur toutes les monnaies fabriquées dans cette ville. Il accorda aux habitants de Preuilly, par une charte de 1246, la faculté de faire moudre leur blé à tout autre moulin qu'au moulin seigneurial. Nous attachons une grande importance à cette concession, parce qu'elle doit être considérée comme le premier pas vers les libertés communales que la ville dont nous nous occupons ici ne posséda dans leur plénitude que longtemps après. En 1249, Eschivard fonda la chapelle de St-Jean, à l'une des extrémités du pont de la Rocheposay, et la dota de certains revenus destinés à son entretien. En septembre 1256, il permit à Geoffroy Payen de chasser à tout gibier dans les bois de Chambon et dans ceux avoisinant les hébergements de Boussay et de la Forge. Le dimanche avant la Madeleine de l'an 1260, il rendit

hommage à Hugues, évêque de Poitiers, de la châtellenie de la Rocheposay. Deux ans après, le chapître de St-Martin de Tours le dégagea des charges attacheés à son titre de défenseur de cette église. Il fit son testament en 1263. Cette pièce curieuse, que nous croyons inédite, trouvera sa place dans un recueil de titres que nous donnerons à titre de preuves, lorsque nos publications historiques seront à fin.

Eschivard III mourut en l'an 1265 et fut enterré dans l'abbaye de Preuilly. Il avait épousé en premières noces Eustache, morte sans laisser d'enfants, en 1248, et en secondes noces Alis, dame de Perey, veuve de Philippe Patri, dont: Geoffroy V, et Eschivard qui se distingua dans les guerres de Flandre, en 1302 : d'or, à trois aigles d'azur, 2, 1.

XVI. — Geoffroy V, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, fit son testament en 1285, et étant mort peu de temps après, fut enseveli auprès de son père dans le chœur de l'abbaye de Preuilly. Nous ne possédons de ce seigneur que deux chartes, l'une concernant l'hommage qu'il devait au seigneur de Langeais à cause de certaines terres situées dans la châtellenie de Châtillon-sur-Indre, l'autre portant donation aux religieux du Liget-les-Loches d'une rente de 10 livres à prendre sur l'arrière-fief de Limeray, paroisse de Verneuil. Il eut de Marguerite de N., son épouse : Eschivard IV, Joubert, seigneur du Bois près Azay-le-Féron, et Jehanne, femme de Guillaume Maingot, seigneur de Surgères : d'or à trois aigles d'azur, 2, 1.

XVII. — Eschivard IV, baron de Preuilly, seigneur de la Rocheposay, de Cingé et d'Azay-le-Féron, ces deux dernières terres lui ayant été apportées en dot par Marguerite Turpin de Crissé, reçut de Philippe IV, roi de France, l'ordre de prendre les armes et de se rendre à Arras. Voici la lettre qui lui fut adressée à ce sujet ; elle nous donne une idée de l'état de la langue à cette époque ;

« Philippe, par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre amé « et féal Eschivart de Preullié, salut et amour. Comme nous vuil

« lans o l'aide de Dieu, à tout nostre pouair contrestier à nos « ennemys de Flandres, et à leurs desloiaus emprinse refrain-« dre, vous ayons prié et requis seur l'amour et la féauté de « vous auez à nous et à nostre royaulme, et au ce de toute « nostre auctorité vous ayons mandé, que tanstost vous appa-« reillissiez pour aller sans nul délay vers les parties de Flan-« dres le plus hastivement et le plus brief chemin que vous « pourriez, et appareillié convenablement selonc vostre pouair « de gent de cheval et de pié ; et vous, de vous apparillier et « partir ne soyez pas si diligent comme la besoigne requiert, si « comme nous avons entendu. Encore vous prions nous et requé-« rons si acertes comme plus poons, sur l'amour et la féauté que « vous auez à nous et à nostre royaulme. Et avec ce, vous com-« mandons si estroitement comme plus poons, que vous appa-« reilliez si suffisamment comme plus pourrez, vous traez si « hastivement es dites parties de Flandres que vous, sans nul « defaute soiez à Arras au iour de nostre semonce. Et sachiez « que le besoins y est tiex, que nous ne deurions tenir pour feel « ne pour ami qui en cette nécessité nous faudra. A Paris le v « iour d'aoust l'an MCCCIII. *Clausa est.* »

En 1316, Eschivard fut convoqué de nouveau au ban du roi avec dix hommes d'armes. Il mourut en 1320, laissant de son mariage avec Marguerite Turpin, Eschivard V, Pierre-André, seigneur d'Azay-le-Féron, du Roulet et de Saint-Flovier, Griset, Marguerite, femme de Jean de Pierre-Buffières, Jehanne, mariée à Bernard Robert, et Isabeau qui se fit religieuse : d'or, à trois aigles d'azur, 2, 1.

XVIII. — Eschivard V, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, reçut du roi de France, en 1341, le titre de chevalier-banneret. En 1345, il refusa de rendre hommage de la châtellenie de la Rocheposay à l'évèque de Poitiers, et déclara ne relever que du roi seul. Ce refus donna lieu à un grand procès qui n'eut de solution que bien des années après. Le 23 août 1349, il fut convoqué au ban royal, où il se présenta aussitôt après avoir ordonné à tous ses vassaux de met-

tre en bon état leurs châteaux et forteresses, en vue de la guerre qui se préparait. Il mourut dans cette même année, et fut enterré dans l'abbaye de Preuilly. D'Ysabeau de Montgeron, il n'eut qu'un fils unique, Eschivard VI qui lui succéda : d'or, à trois aigles d'azur, 2, 1.

XIX. — ROBERT (Bernard), seigneur de la tierce partie de Preuilly, de Cingé et de Saint-Jal, est mentionné dans des actes de 1359-60-61. Ce tiers de la baronnie de Preuilly, lui fut adjugé au préjudice d'Eschivard VI, par une ordonnance royale en date du dernier jour de février 1360.

XX. — ESCHIVARD VI, baron de Preuilly et seigneur de la Rocheposay, refusa comme son père de rendre hommage de ce dernier fief aux évêques de Poitiers. Ce différend fut terminé par une ordonnance royale de 1354, qui donna gain de cause au seigneur de Preuilly, et décida que la Rocheposay releverait dorénavant de la couronne. Eschivard épousa, par contrat du 6 mars 1367, Blanche de Montendre qui ne lui laissa pas d'enfants. D'Ysabeau de Brisay, qu'il prit en secondes noces, il eut une fille, Orable, mariée à Renaud de Mauléon. En troisièmes noces il épousa Sarrazine de Prie de Buzançais. De ce mariage naquirent : Gilles, Antoine, Louise, dame de la Rocheposay, Jeanne, femme de Nicolas Braque, seigneur du Laz. Il décéda le 23 avril 1407. Son corps fut transporté à la Merci-Dieu, où l'on voyait son tombeau avec cette épitaphe :

« *Hic jacet nobilis miles Eschivardus domi-*
« *nus Prulliaci et Rocheposaij qui expiravit*
« *XXIII die mensis aprilis, anno Domini*
« *MCCCCIX.*

« *Anima ejus requiescat in pace. Amen.* »

Sa femme, Sarrazine de Prie mourut en 1426. Elle fut en-

terrée dans le chœur de l'église de la Merci-Dieu, à côté de son époux. Son tombeau portait l'inscription suivante :

« *Hic jacet Sarrazina de Prie quæ expi-*
« *ravit anno Domini MCCCCXVI, XXIII*
« *die mensis Januarii.*
« *Anima ejus requiescat in pace.* »

On sait qu'Eschivard VI eut pour page le fameux Jehan de Saintré : d'or, à trois aigles d'azur, 2, 1.

XXI. — Gilles, baron de Preuilly, seigneur d'Azay-le-Féron, etc...., ayant pris part à la révolte du duc d'Orléans qui prétendait enlever la régence du royaume au duc de Bourgogne, Charles VI irrité, confisqna ses domaines et les donna en garde à Philibert de Naillac, grand-maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Il fut tué au combat du pont de Saint-Cloud, en 1412. De son mariage avec Marguerite de Naillac sont issus : Marie, femme de Jacques Pot, Marie-Marguerite qui épousa Pierre Frotier, Isabeau, religieuse, Jeanne, mariée à Raoul de Gaucourt, et Charlotte, femme de Pierre Brague. Après la mort de Gilles, Charles VI, se rendant aux supplications des amis du défunt, donna main-levée, par une ordonnance du 22 août 1412, de la saisie de la baronnie de Preuilly et de ses dépendances, ce qui fut confirmé par un arrêt du parlement, le 25 mai 1413. Un autre arrêt daté de l'an 1413, dévolut la tutelle des filles de Gilles à Gaucher d'Aubin, seigneur de Malicorne : d'or, à trois aigles d'azur, 2, 1.

XXII. — Antoine, frère du précédent, baron de Preuilly, chambellan du roi, épousa Jeanne de Linières dont il eut un fils unique, Pierre. Un arrêt du parlement lui enleva, en 1419, la baronnie de Preuilly, qui fut adjugée à Jacques Pot.

XXIII. — Pot (Jacques), baron de Preuilly, seigneur du Blanc, en Berry, de Toiré, Givry, Nesle, la Roche-de-Nolay, etc,... mourut ainsi que sa femme, Marie de Preuilly, en 1421, sans laisser d'enfants : d'azur, à trois pots de sable, 2, 1.

XXIV — BRAGUE (Pierre), seigneur de Denanvilliers et aussi de Preuilly, en partie, du chef de sa femme, Charlotte de Preuilly, qu'il avait épousée par contrat du 8 août 1403, décéda sans hoirs : d'azur à une gerbe de blé d'or liée de gueules.

XXV. — ODART (Jacques), baron de Curzay fut aussi seigneur d'une partie de Preuilly, que sa femme Charlotte, veuve de Pierre Brague, lui apporta en dot ; il jouissait de la dignité de grand pannetier de France en 1485 : d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.

XXVI. — GAUCOURT (Raoul de), VIe du nom, seigneur de Preuilly, en partie de Naillac, Châteaubrun, Cluys-dessus, Gaucourt, Maisons-sur-Seine, etc., chevalier, premier chambellan du roi Charles VII, bailli d'Orléans, gouverneur du Dauphiné, puis grand-maître de France, se trouva à la défaite des Anglais devant Montargis en 1427, et contribua à la reprise de Chartres en 1429. En 1430, il battit complétement, au combat d'Authon, le prince d'Orange qui tenait le parti du duc de Bourgogne. Sept ans après il se signala au siége de Montereau, participa à la conquête de la Normandie, et assista en qualité de premier chambellan du roi à la magnifique entrée que Charles VII fit dans la ville de Rouen. Il vivait encore en 1456. De Jehanne, fille de Gilles de Preuilly, il eut : Charles, Raoul seigneur de Luzarches, et Marie, qui épousa par contrat du 5 juin 1456, Charles, comte de Tournon : d'hermine, à deux barbeaux adossés, de gueules.

XXVII. — ANTOINE DE PREUILLY fut remis en possession de la baronnie par une ordonnance royale du 12 février 1423. Mais à la mort de Jacques Pot, Pierre Frotier, vicomte de Montbast, se portant pour son héritier, du chef de sa femme Marguerite de Preuilly, s'était installé de vive force dans le chef-lieu de la baronnie qu'il refusa d'abandonner. Antoine de Preuilly se plaignit de cette usurpation au régent du royaume, depuis Charles VII. Celui-ci envoya aussitôt à Preuilly le capitaine Jean d'Alès, avec l'ordre de se saisir du

château et de la personne de Frotier. Mais la forteresse était bien gardée et capable de résister à une armée entière ; aussi, renonçant à une attaque, demanda-t-il à parlementer. Pierre Frotier cédant aux représentations du capitaine, qui lui fit connaître la rigueur des ordres dont il était porteur, et envisager amicalement les suites fâcheuses qu'entraînerait sa résistance, ouvrit les portes du château, dans lequel fut installé pour gouverneur un des gens mêmes du vicomte, le nommé Bardot, du pays de Gascogne. Loin de se désister de ses prétentions, Frotier entama un procès tendant à faire casser l'ordonnance royale qui adjugeait la baronnie à Antoine de Preuilly. La cause fut appelée devant le parlement de Bourges ; mais, dit un historien, comme Pierre Frotier était un homme puissant et redouté, Antoine ne trouva pas un seul conseiller qui osât prendre sa défense, en sorte que la cause fut rejetée. Les deux compétiteurs s'abouchèrent alors à Preuilly, en présence de plusieurs personnages recommandables, et là, Antoine déclara qu'il se désistait de son appel en justice et de ses prétentions. Acte fut pris de sa déclaration, et il reçut, séance tenante, une certaine somme d'argent à titre d'indemnité. Quelques jours après il revint sur l'abandon qu'il avait fait, et obtint du roi une nouvelle ordonnance qui le remettait en possession de la baronnie de Preuilly, et condamnait les époux Frotier à lui faire une rente de 100 livres. Il fut tué deux ou trois mois plus tard au combat d'Yenville, en Beauce ; sa mort assura à Frotier la paisible jouissance de la baronnie : d'or à trois aigles d'azur, 2, 1.

XXVIII. — Frotier (Pierre), baron de Preuilly, vicomte de Montbast, seigneur d'Azay-le-Eéron, du Blanc, de Miserey, etc.... conseiller et chambellan du roi, épousa, par contrat du 6 août 1421, Marguerite de Preuilly dont il eut deux enfants : Georges fiancé avec Marguerite d'Amboise par acte du 29 janvier 1435, et Prégent. Il mourut en 1459 et fut inhumé à côté de son épouse, décédée le 13 août 1445, dans le sanctuaire de l'abbaye de Preuilly..... Leur commun testament, passé au

Blanc devant G. Morellon et le Mercadier, notaires, est daté du 8 février 1444.» L'acte porte que les testateurs ordonnent leurs sépultures en l'abbaïe de monsieur St-Pierre de Preuilly, du costé droict du grand austier, et à l'endroict de la sépulture de leurs prédécceseurs qui y est de piéça. » Ils fondent dans la même abbaye une messe perpétuelle de saint Michel à dire tous les lundis de chaque semaine pour le repos de leurs âmes, et ils s'engagent « à faire bastir et redifier les voustes de la dicte abbaïe qui sont rompues, et au cas qu'elles ne seroient faictes et accomplies durant leur vie, ils veulent que les religieux, abbé et couvent d'icelle, ayent et tiegnent jusques au parfaict accomplissement d'icelles voustes, leur hostel et métairie de Viovy (paroisse du Petit-Pressigny), et que les dictes voustes faictes et accomplies, iceluy hostel et métairie reviennent de plein droict à leurs héritiers du dict lieu de Preuilly. » Par le même acte ils fondent une messe annuelle dans l'église de St-Melaine, une autre dans le prieuré de St-Nicolas, dont est alors titulaire Michiau du Chesne, et une troisième dans l'église de St-Cyran du Blanc. Enfin ils nomment pour leurs exécuteurs testamentaires Bigot de Maraffin, ec., seigneur de Notz, et Geoffroy du Plessis, seigneur de la Vervollière. Par un codicile du 10 août 1445, passé à Poitiers devant les notaires G. Morellon et J. Nau, Marguerite confirma les dispositions précédentes, et exprima de nouveau le désir d'être enterrée dans l'abbaye de Preuilly.

Charles VII, roi de France honora Pierre Frotier d'une haute marque de confiance, en le chargeant de veiller à l'éducation de Jehanne, fille naturelle qu'il avait eue d'Agnès Sorel. Elle fut élevée dans le château de Preuilly, et n'en sortit que pour épouser, le 30 décembre 1461, Antoine de Bueil, comte de Sancerre.

Pierre Frotier posséda la charge de grand écuyer de France, qui lui fut confiée par lettres du 20 janvier 1437, celle de capitaine et châtelain de Meulant (lettres du 28 juillet 142...), et aussi les offices de sénéchal de Poitiers (lettres du 18 mars

142...) ; d'argent au pal de gueules accosté de dix losanges de même, 2, 2, 2.

XXIX. — FROTIER (Prégent), baron de Preuilly, seigneur d'Azay-le-Féron et du Blanc, reçut du roi Charles VII une somme de mille écus d'or à titre de récompense des soins que lui et son père avaient pris de Jehanne de France. A son avénement au trône, Louis XI réclama le montant de cette indemnité, et chargea de son recouvrement Raoulant de Lescouët, gouverneur de Loches. Celui-ci fit immédiatement saisir les terres de Preuilly et d'Azay-le-Féron, sans avoir égard aux protestations de Frotier. Mais Louis XI, par ses lettres données à Thouars le 15 mars 1464, revint sur cette même mesure et déclara que les six mille écus d'or avaient été justement acquis.

Le 19 novembre 1471, Prégent Frottier s'empara du château de la Roche-Pozay, qui appartenait alors à Louise de Preuilly, veuve de Geoffroy-Chateigner, le mit au pillage, puis se retira avec un riche butin consistant principalement en armes d'un grand prix, en espèces et en vaisselle d'or et d'argent. Un arrêt du Grand-Conseil, daté du 15 juin 1472, le condamna à restituer ces richesses. Tristan l'Hermite, grand-prévôt de l'hôtel, chargé de l'exécution de la sentence, vint trouver Prégent à Preuilly et s'entendit avec lui sur les moyens de faire tourner cette affaire à leur profit. Opposition fut faite à l'ordonnance; un nouvel arrêt confirma le premier et fut encore attaqué, si bien que Louise de Preuilly, fatiguée de cette interminable procédure fut amenée au but que se proposaient les deux compères, suivant l'expression d'un chroniqueur, à un accommodement. Cet accord fut assez favorable à Frotier pour que l'ignoble envoyé du roi pût être largement payé de ses services.

Prégent Frotier eut cinq enfants de son mariage avec Isabeau de Billy, dame de Thuré, fille de Hugues de Billy, seigneur de la Tour-d'Oiré, près Châtellerault, et de Jeanne Rouault: 1° François, vivant en 1466, mort avant 1489; 2° Grisegonnelle, baron de Preuilly; 3° Pierre, seigneur d'Azay-le-Féron;

4° Jeanne, mariée en 1495 à Jean Taveau, baron de Mortemer; 5° Isabelle, femme de Guillaume de Varie, seigneur de l'Ile-Savary et d'Azay-le-Féron, en partie.

Il mourut en 1487, et fut enterré dans l'abbaye de Preuilly. Le château actuel d'Azay-le-Féron fut bâti par ce seigneur, en 1480. D'argent au pal de gueules accosté de six losanges de même, 2, 2, 2.

XXX. — Amboise (Pierre d'), seigneur de Preuilly (en partie), mourut en 1473, laissant entre autres enfants, Charles I, Jean, évêque de Langres, Aimeri, grand-maître de l'ordre de S. Jean-de-Jérusalem, mort à Rhodes, le 13 novembre 1512, Louis, évêque d'Alby, Pierre, évêque de Poitiers, et Georges, archevêque de Rouen, décédé le 25 mai 1510 : pallé d'or et de gueules de six pièces.

XXXI. — Amboise (Charles d'), seigneur de Preuilly (en partie), gouverneur de l'Ile-de-France, mort à Tours, le 22 février 1481, eut de Catherine de Chauvigny : Charles II, Guy, Louis, évêque d'Alby, François, Catherine et Marie: pallé d'or et de gueules de six pièces.

XXXII. — Gaucourt (Charles de), seigneur de *la moitié* de Preuilly, de Gaucourt, Naillac, Châteaubrun, etc....., maréchal de France, chambellan du roi et gouverneur de Picardie, épousa, le 8 octobre 1453, Agnès-Colette de Vaux, et mourut en 1482. Il plaidait en 1480, pour la terre de Preuilly, contre le receveur du temporel de Jean Balue, évêque d'Angers : d'hermine à deux barbeaux adossés de gueules.

XXXIII. — Frotier (Grisegonelle), baron de Preuilly, seigneur du Blanc et d'Azay-le-Féron, mourut en 1502, laissant de Françoise d'Amboise de Bussy, un fils unique, nommé Jean. Sa veuve se remaria avec François de Volvire, baron de Ruffec : d'argent au pal de gueules accosté de six losanges de même, 2, 2, 2.

XXXIV. — Amboise II (Charles d'), seigneur de Preuilly (en partie), chev. de l'ordre de S. Michel, maréchal et amiral de France, gouverneur de Paris, du duché de Milan et de Gênes,

naquit en 1473. Le 26 août 1502 il assista à l'entrée solennelle de Louis XII dans Gênes, et cinq ans après il contribua puissamment à la réduction de cette ville, qui avait secoué le joug des Français. En 1509, il se distingua à la bataille d'Agnadel, à la suite de laquelle il enleva plusieurs places importantes aux Vénitiens. Il mourut à Corrèze, en Lombardie, le 11 février 1511. Son corps fut transporté à Amboise et déposé dans l'église des Cordeliers. De son mariage avec Jeanne de Graville il eut un fils unique, Georges : pallé d'or et de gueules de six pièces.

XXXV. — AMBOISE (Georges d'), seigneur de Preuilly (en partie), fut tué à la bataille de Pavie, en 1525 : pallé d'or et de gueules de six pièces.

XXXVI. — FROTIER (Jean), baron de Preuilly et seigneur du Blanc, épousa Louise de Reillac de Brigueil, dont il eut une fille unique, Jeanne, femme de Jean de Fontenay, seigneur de S.-Clet. Vers l'an 1529 il vendit la baronnie de Preuilly et ses dépendances à Louis de Clermont. Louise de Reillac, devenue veuve en 1534, se maria à Gaspard de Chamborant, seigneur de la Clavière : d'argent au pal de gueules accosté de six losanges de même.

XXXVII. — CLERMONT-D'ANJOU (Louis de), baron de Preuilly, marquis de Gallerande, vicomte du Grand-Montereau, comte d'Auxerre, seigneur d'Azay-le-Féron, Bouchardy, Lorchère, etc....., conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du roi, rendit hommage au roi de sa terre de Preuilly le 30 mai 1529. Le 8 octobre suivant il reçut l'aveu de ses vassaux, et le 21 du même mois il permit à Jean de Menou, écuyer, seigneur de Boussay, de tenir ses plaids de quinzaine en quinzaine. Il mourut vers l'an 1536, sans laisser d'enfants de Catherine d'Amboise, héritière de la partie de Preuilly qu'avait possédée Georges d'Amboise, et fut enterré dans l'église de la Trinité de Poitiers : d'azur à trois chevrons d'or.

XXXVIII. — GENEST (Christophe du), seigneur de Preuilly (en partie) et de la Rochebellouin, épousa Madelaine, fille de

Pierre Frotier, seigneur d'Azay-le-Féron, et de Charlotte du Bois ; il vivait encore en 1559 : d'hermine à trois tourteaux d'azur.

XXXIX.— HALLEBROCHE (Raymond de), gentilhomme écossais, seigneur de Preuilly (en partie) et de Hallebroche (paroisse de Charnizay), vendit ses droits sur la baronnie de Preuilly à Antoine de la Rochefoucaud.

XL. — VENDÔME (François de), baron de Preuilly, prince de Chabannais, vidame de Chartres, colonel de l'infanterie française, chev. de S. Michel, descendait, par les femmes, de Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme. Il mourut à Paris le 7 décembre 1560, sans laisser d'enfants de Jeanne d'Estissac, morte elle-même le 15 juin 1562. Claude Gouffier, son oncle, recueillit son héritage, dont la possession lui fut confirmée par lettres-patentes du 19 juillet 1561 : écartelé, au 1 et 4 d'argent au chef de gueules, au lion d'azur brochant sur le tout, qui est de Vendôme, au 2 et 3 d'azur semé de fleurs de lis d'or.

XLI. — GOUFFIER (Claude), baron de Preuilly, marquis de Boissy, duc de Rouannez et comte de Caravas, se distingua à la journée de Pavie où il fut fait prisonnier. Il fut marié cinq fois : 1° à Jacqueline de Latremoille, fille unique de Georges, seigneur de Fondettes, et de Madelaine, dame d'Agny ; 2° à Françoise de Brosse de Bretagne; 3° à Marie de Gaignon ; 4° à Claude de Beaux ; 5° à Antoinette de la Tour-Landry. Il eut plusieurs enfants des trois premières, et mourut en 1566 : d'or à trois jumelles de sable en fasce.

XLII. — ROCHEFOUCAUD (Antoine de la), baron de Preuilly, seigneur de Barbézieux, Linières, etc...... chev. de l'ordre du Roi, gouverneur de Paris, et sénéchal de Guyenne, général des galères de France, s'acquit beaucoup de réputation sous le règne de Francois Ier. Il épousa Antoinette, fille et héritière de Guy d'Amboise, seigneur de Ravel, et en eut cinq enfants : Charles, Antoine, seigneur de Langeac et de Chaumont; Marguerite, femme, en premières noces, de Pierre du Puy, seigneur de Vatan, en Berry, et en secondes, de Claude de Bour-

bon, comte de Busset; Bénédicte, abbesse de S. Jean d'Autun, et Gilbert, mort en 1547 : bandé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules.

XLIII. — CHATEIGNER III (Jean) fut mis en possession d'une partie de la baronnie de Preuilly par un arrêt du parlement, en date du 29 avril 1544. Il prenait la qualité de chambellan du roi. De son mariage avec Claude de Mauléon sont issus, entre autres enfants : Claude, né le 26 juillet 1523 ; Roch-René, mort en 1562; Antoine, seigneur de l'Ile-Bapaume; et Françoise, prieure de Saint-Clément-d'Aiffre. Il mourut le 8 juillet 1464 : d'or au lion passant de sinople brisé d'un lambel de gueules.

XLIV. — LUXEMBOURG (Louis de), baron de Preuilly, comte de Roucy, vicomte de Marchaut, et seigneur de Warneston, chevalier de l'ordre du roi, fut un des capitaines les plus distingués de son époque. La belle défense du château de Ligny, qu'il soutint contre le roi Charles-Quint, en 1544, suffit seule pour justifier la réputation de bravoure et d'habileté que lui reconnut l'histoire. Il épousa Antoinette d'Amboise, veuve et héritière d'Antoine de la Rochefoucaud, et mourut sans laisser d'enfants, le 11 mai 1571 : écartelé, au 1 et 4 d'argent au lion de gueules, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, armé et couronné d'or, lampassé d'azur, au lambel d'azur de trois pendants, qui est de Luxembourg ; au 2 et 3 de gueules, à une comète à 16 rais d'argent, qui est de Baux.

XLV. — ROCHEFOUCAUD (Charles de la), baron de Preuilly après la mort de sa mère et de Louis de Luxembourg, seigneur du Blanc, de Barbézieux. Linières, etc..., capitaine de cinquante hommes d'armes, grand-sénéchal de Guyenne, prévôt de Paris, chev. de l'ordre du S. Esprit, épousa, le 1er décembre 1545, Françoise Chabot de Brion, et en eut : Françoise, femme de Claude d'Espinay, comte de Durestal; Antoinette, mariée à Antoine de Brichanteau, comte de Nangis; Charlotte, femme de François des Barres, seigneur de Neuvy-Bennegeon ; et Marie-Catherine, gouvernante de Louis XIII. Par contrat

du 8 janvier 1575, il vendit la baronnie de Preuilly, au prix de cinq mille écus d'or, à Jean d'Orléans : écartelé, au 1 et 4 bandé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules, qui est de la Rochefoucaud ; au 2 et 3 d'or à un écusson d'azur, qui est de Barbézieux ; et sur le tout, d'or à deux vaches passantes de gueules accolées et clarinées d'azur.

XLVI.— Chateigner (François), seigneur de Preuilly (en partie), de la Rochepozay, de Touffou, etc..., gouverneur de Provence, chambellan du roi, n'eut qu'un fils, René, de Louise de Laval, baronne de la Faigne, qu'il avait épousée le 27 septembre 1566. Duchesne lui donne deux enfants naturels : Claude, seigneur de l'Effongeard (p[sse] d'Obterre), et René, abbé de S. Cyran-en-Brenne. Il mourut le 9 septembre 1579, et fut enterré dans l'abbaye de la Merci-Dieu où l'on voyait son tombeau avec cette épitaphe :

D. O. M.

Sacrum

et

Memoriæ æternæ FRANCISCI CASTANEI Tuffolij ac Rupis-poseæ Domini, Equitis torquati Regij, præfecti turmæ quinquagenariæ Equitum Cataphractorum, qui per vestigia maiorum ac clarissimorum gentilium suorum incedens, semper fidem erga regem servavit, strenuam ac fortem operam manu ac consilio erga patriam navavit, fortissimos Galliæ heroes virtute belli æquavit, liberalitate ac munificentia superavit. Tandem in castro Namptogilo agri Silvanectensis morbo correptus interiit, et suis triste sui desiderium reliquit.

Obiit quinto idus septembris M. D. LXXVIIII

Vixit annos XLVII.

LUDOVICUS CASTANEUS fratri carissimo mœrens posuit.

XLVII. — Orléans V (Jean d'), baron de Preuilly, seigneur de Ballame, Aubefons, du Beuffroy, du Plessis et de Charnay, gouverneur de Romorantin, épousa Gabrielle de la Marche, dont il eut : Jacques, Louis, Marie-Madeleine, N., seigneur du Breuil, et Gabrielle, mariée le 28 octobre 1584 avec César des

Roches, seigneur de la Morinière, près Azay-le-Féron. Il décéda à Étampes, le 13 novembre 1584 ; sa femme était morte le 20 décembre 1581 : d'argent à deux fasces de sinople, accompagnées de sept tourteanx de gueules, 3, 3, 1.

XLVIII. — Orléans (Jacques et Louis d'), barons parageaux de Preuilly, cédèrent cette seigneurie, par transaction du 26 août 1585, à Madeleine, leur sœur, épouse d'Edme du Pé. Le premier épousa Françoise de Prie ; le second, Emée de Montjouan : d'argent à deux fasces de sinople, accompagnées de sept tourteaux de gueules, 3, 3, 1.

XLIX — Pé (Edme du), baron de Preuilly, seigneur de Tonnerre, des Arcis, de la Bruyère, etc..., bailli d'Auxerre, capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre du roi, épousa, par contrat du 20 décembre 1581, Madeleine d'Orléans, dont il n'eut pas d'enfants. Celle-ci se remaria, avant le 30 juillet 1594, avec Jean de Courtenay, seigneur de Salles, de Blandy et de Parc-Vieil. Par acte du 24 avril 1586, il vendit la baronnie de Preuilly à Charles d'Escars.

L. — Chateigner (René), seigneur de Preuilly (en partie), de la Rocheposay, Touffou, Talmont, etc..., mourut à Chartres le 18 mai 1591. Son corps fut transporté à la Merci-Dieu. Sa succession échut à Louis Chateigner, son oncle : d'or au lion passant de sinople.

LI. — Perusse d'Escars (Charles de), évêque et duc de Langres, abbé de Gaillac, de la Creste et de Fontaine-Bèze, fut un des prélats les plus éminents de son temps. Nommé évêque de Poitiers en 1564, après Jean d'Amontcourt, il passa peu de temps après à celui de Langres. En 1573, il fut chargé de recevoir, à Metz, les ambassadeurs de Pologne qui venaient apporter au duc d'Anjou, la nouvelle de son élection à leur couronne. Henri III lui donna, en 1598, le collier de commandeur de l'ordre du S. Esprit. Il fut contraint, par un arrêt du parlement, en date du 18 décembre 1588, de céder la terre de Preuilly à Louis Chateigner, en vertu du droit qu'avait celui-ci d'exercer le retrait féodal : de gueules au pal vairé.

LII. — CHATEIGNER (Louis), baron de Preuilly, seigneur de la Rocheposay, d'Abain, etc..., né en 1535, donna, dès le plus bas âge, de grandes espérances de ce qu'il serait un jour. Il fit de rapides progrès dans l'étude des sciences et des langues, sous la direction éclairée du célèbre Joseph Scaliger. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il porta bientôt ses vues sur la carrière des armes où il ne tarda pas à se faire une juste réputation. Il se couvrit de gloire aux combats de S. Denis, de Jarnac, de Moncontour et de la Roche-Abeille. Son nom se trouve glorieusement mêlé aux événements qui ensanglantèrent la Touraine en 1590-91-92. Il battit dans plusieurs rencontres le vicomte de la Guerche, chef des calvinistes, en Poitou et dans le pays Chinonais, notamment à la suite de la prise de la Guerche, par Arnaud de S. Lary, gouverneur de Loches. Nous avons donné ailleurs des détails sur cette bataille qui étouffa pour longtemps les guerres de religion dans nos contrées. Il mourut à Moulins le 29 septembre 1595. Son corps fut transporté à la Rocheposay et inhumé dans l'abbaye de la Merci-Dieu. L'épitaphe suivante fut gravée sur son tombeau :

Deo opt. max. et memoriæ æternæ, Ludovico Castaneo Prulliacensi et Malevalleti, baroni Castri-Posæi, Tufoli, et Abenni domino, utriusque ordinis equiti torquato regio, intra sacrum Galliar. Consistorium consiliario, turmæ quinquagenta equitum cataphractorum præfecto, utriusque limitis Lemovicani vice regia rectori, à primo ætatis, tirocinio in actibus publicis ac bellicis strenue ac fideliter versato. Multis legationibus pro christianissimi regis Henrici III desideriis apud Gregorium XIII, et alios Italiæ principes gloriosissime functo. Qui cum et multis transalpinis expeditionibus et obsidionibus urbium intra regnum superioribus bellis civilibus interfuisset, ac in omnibus fortissimam operam navasset. Ultimoque funestiss. bello ineunte illustriss. Duci Monpenserio in Picardiæ urbibus in officio retinendis fidem, opem, industriamque egregiam præstitisset in provincia sua omnia oppida et castella a rebellibus insessa in potestatem suam redegisset; Belacum copiis hostilibus acriter oppugnatum, immisso noctu novo præsidio, virtute filior. suor. summis difficultatibus expeditum liberasset; hostem præsidiis, castris, tormentis bellicis, atque impedimentis sæpius exutum, sæpius accisis opibus in urbem Pictaviensem confugientem : postremo novis auxiliis undecumque conquisitis auctum, ac bellum instaurantem, ultima belli fortuna ad flumen Vigenam internecione delevisset; in limine autem superiore Lemovicano

duce Nemossensis copias nocturna impressione, terrore, ac corde complevisset, ac denique quotidie neque sine gloria sua, neque sine detrimento hostium, in toto illo tractu cum rebellibus experiretur; tandem in expeditione Burgundionensi regem christianiss. Henricum IV, secutus, languorem nactus, incredibili sui desiderio omnibus bonis relicto, in civitate Molinis ad Elaverem fluvium, obiit anno ætatis suæ LX, Christi autem C I Ↄ. I Ↄ. X C V. III kal. octob.

« Claudia Podia uxor, cum liberis. »

M. P.

Par contrat du 15 janvier 1567 il avait épousé Claude du Puy, sa parente, dont il eut : 1° Jean IV ; 2° Henri-Louis, évêque de Poitiers, né à Rome le 6 septembre 1577, mort le 30 juillet 1651 ; 3° Ferdinand, abbé de Beaufort, mort de la peste le 6 juin 1607 ; 4° Françoise ; 5° Gabrielle ; 6° Henri, baron de Malval, qui se distingua à l'attaque du château de la Guerche, en 1592, et fut tué quelques temps après dans une rencontre avec les troupes de la Ligue, entre Milly et Champigny-le-Sec : d'or au lion passant de sinople brisé d'un lambel de gueules.

LIII. — Chateigner IV (Jean), baron de Preuilly, seigneur de la Rocheposay, la Mothe-Quinemont, etc..., maréchal des camps et armées du roi, prit part à la guerre que soutint son père contre les Ligueurs dans la partie méridionale de la Touraine. Il se signala particulièrement au combat de Paisay-le-Sec, en 1593, et dans la même année au siége de Poitiers où il fut grièvement blessé. Il épousa, par contrat du 30 mars 1603, Diane de Fonsèques, dont il eut : Charles, seigneur de la Rochepozay, député de la noblesse du Poitou aux États de Tours en 1651 ; Louis abbé de S. Pierre de Preuilly et de la Merci-Dieu, mort en 1637 ; Jean et trois filles. Par acte du 26 janvier 1607 il vendit la terre de Preuilly à César de Vendôme : d'or au lion passant de sinople, brisé d'un lambel de gueules.

LIV. — Vendôme (César de), baron de Preuilly, duc de Vendôme, Étampes, Mercœur, Penthièvre ; comte de Buzançais ; seigneur de Châtillon-sur-Indre, Rigny, Azay-le-Féron, etc..., chanoine et porte-étendard de l'église de St-Martin-de-

Tours, pair de France, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Bretagne, était fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il fut légitimé en 1595, et apanagé du duché de Vendôme en 1598. Le 3 juin 1626, Louis XIII le fit arrêter à Blois et le dépouilla de ses charges. Rendu à la liberté en 1530, il prit du service chez les Hollandais. En 1653, il fut chargé de rétablir la paix dans la province de Guyenne. Deux ans après il battit complétement l'armée navale d'Espagne près de Barcelonne; il fit preuve dans ce combat d'une grande habileté. Il mourut à Paris le 22 octobre 1665.

MM. Moisand et Audigé, dans leur histoire de la ville et du canton de Preuilly, lui attribuent la fondation d'une église dans l'enceinte du château de cette ville, sur les fondements d'une autre, remontée en 1595 par Claude du Puy, femme de Louis Chateigner. Nous ignorons à quelle source cette note a été puisée, et nous n'admettons le fait signalé qu'avec toutes réserves. Il y a tout lieu de croire qu'il répara seulement cet édifice qui fut en effet dévasté par les protestants, mais non entièrement ruiné. Nous prions les archéologues de visiter les débris que les spéculations impitoyables des hommes et le temps en ont laissé. Ils y trouveront, entre autres choses dignes d'intérêt, des sculptures qui méritent à elles seules les honneurs d'une monographie.

Par contrat du 16 juillet 1606, César de Vendôme avait épousé Françoise de Lorraine, dont : Louis, cardinal et duc de Vendôme, mort en 1669; François, duc de Beaufort, surnommé le Roi des Halles, mort aussi en 1669, et Élisabeth, duchesse de Nemours. Il vendit la baronnie de Preuilly et ses dépendances à Louis de Crevant, au prix de 206,000 livres : de France, à la bande raccourcie de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.

LV. — Crevant II (Louis de), baron de Preuilly, vicomte de Brigueil, seigneur d'Azay-le-Féron, Cingé, etc..., chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes,

gouverneur de Ham et de Compiègne, naquit à Cingé, près Bossay, en 1565. Par contrat du 18 février 1595 il épousa Jacqueline d'Humières-d'Ancre, dont il eut : 1° Charles-Hercule, né à Azay-le-Féron le 6 novembre 1599, premier gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, mort au siége de Royan le 12 mai 1622 ; 2° Louis de Crevant III. Jacqueline d'Humières mourut à Preuilly en 1637 et fut enterrée dans l'abbaye de cette ville. Louis de Crevant étant mort onze ans après fut inhumé dans l'église collégiale de S. Ours, de Loches : écartelé d'argent et d'azur.

LVI. — Crevant iii (Louis de), baron de Preuilly, seigneur d'Azay-le-Féron, Argy, etc..., capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, né à Azay-le-Féron le 3 juin 1608, épousa par contrat du 14 juillet 1627 Élisabeth Phelippeaux d'Herbaut. De ce mariage sont issus : 1° Louis de Crevant IV ; 2° Jacob, marquis de Preuilly, chef d'escadre, abbé de S. Maixent par bulles du pape Innocent X du 18 décembre 1644, né à Azay en 1630, mort à Messine en 1675 ; 3° Roger, né à Azay en 1633, bailli et grand'croix de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, mort à Malte le 18 juillet 1687 ; 4° Balthasar, commandeur de Villiers-aux-Liéges, abbé de Preuilly et de S. Maixent, né en 1635, mort le 20 septembre 1684 ; 5° Raymond, seigneur de Lassigny, lieutenant-général des armées navales du roi, né en 1638, mort le 20 juin 1688 ; 6° François, baron de Contay, né en 1639 ; 7° Marie, née en 1629, religieuse à Blois ; 8° Élizabeth, née en 1631, religieuse à Joume ; 9° Anne, née à Azay en 1632 ; 10° Anne, née à Azay en 1634 ; 11° Henriette, née en 1637 ; 12° Gabrielle, née à Azay en 1641. Elisabeth Phelippeaux mourut à Preuilly en 1643, et Louis de Crevant III le 20 mars 1648 ; écartelé, au 1 et 4 écartelé d'argent et d'azur, qui est de Crevant, au 2 et 3 d'argent fretté de sable qui est d'Humières.

LVII. — Crevant iv (Louis de), baron de Preuilly, duc d'Humières, seigneur d'Azay-le-Féron, etc..., maréchal de France et grand-maître de l'artillerie, colonel des régiments

de fusiliers et bombardiers, gouverneur de Bourbonnais, de Flandres et de Hainaut, né à Azay-le-Féron le 27 juin 1628, mourut le 30 août 1695. Par contrat du 8 mars 1653 il avait épousé Louise-Antoinette-Thérèse de la Châtre de Nancy; leurs enfants furent : Henri-Louis, tué au siége de Luxembourg le 13 mai 1684; Louis-François Boyer, mort le 7 septembre 1679; Marie-Thérèse, mariée le 10 février 1710; Anne-Louise-Julie, duchesse d'Humières, mariée le 15 mai 1690 à Louis-François d'Aumont, marquis de Chappes, et Anne-Louise, femme en deuxièmes noces de Charles de Hautefort : écartelé au 1 et 4 d'argent et d'azur, au 2 et 3 fretté de sable.

LVIII. — Hautefort (Charles-Louis de), baron de Preuilly, marquis de Surville, lieutenant-général des armées de terre, colonel du régiment du roi, épousa, par contrat du 25 juin 1686, Anne-Louise d'Humières, qui eut en dot la terre de Preuilly ainsi que celle d'Azay-le-Féron. Elle était venue de Louis-Alexandre de Tassé, dit Grognet, mort le 7 août 1684. Par acte du 11 avril 1699 il vendit la baronnie à Louis-Nicolas de Breteuil, moyennant 378,000 livres. Il mourut le 19 décembre 1721 : d'or à trois fasces de sable.

LIV. — Breteuil (Nicolas-Louis le Tonnelier de), baron de Preuilly, seigneur d'Azay-le-Féron, Tournon, Fontbaudry, Claise, etc..., introducteur des ambassadeurs, né à Montpellier le 15 septembre 1648, épousa, en premières noces, le 5 août 1679, Marie-Anne Le Fèvre de Caumartin, dont il n'eut qu'une fille, Anne-Louise, morte le 20 avril 1692; en secondes noces, le 15 avril 1697, Gabrielle-Anne de Froulay. De ce dernier mariage il eut : René-Alexandre, né le 7 février 1698, mort en 1720; Charles-Auguste; Gabrielle-Émilie, née le 17 décembre 1702, mariée le 12 juin 1725 à Florent-Claude, marquis du Chatelet; Auguste-Charles, chevalier de Malte, mort en 1710; et Elizabeth-Théodose, né le 8 décembre 1710, conseiller d'État, agent-général du clergé de France, abbé de St-Eloy de Noyon, bailli et grand'croix de l'ordre de Malte, mort le 23 juillet 1781. Nicolas de Breteuil décéda le 24 mars

1728, et fut enterré dans le sanctuaire de l'abbaye de Preuilly, où l'on voit encore le tombeau que ses enfants élevèrent à sa mémoire en 1743. Le ciseau d'un vandalisme injustifiable a défiguré les armes des Breteuil, écartelées de celles des Froullay, et l'inscription qui les accompagne sur le marbre tumulaire. En dépit de ce brutal enfantillage, nous avons, après de longs efforts, blasonné les armoiries et déchiffré l'épitaphe que voici : elle est on ne peut plus exacte :

A LA MÉMOIRE

DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR LOUIS-
NICOLAS LE TONNELIER DE BRETEUIL
BARON DE PREUILLY, D'AZAY-LE-FERON, DE
TOURNON, INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS
DÉCÉDÉ L'AN 1728 AGÉ DE 80 ANS, ET
DE GABRIELLE-ANNE DE FROULLAY NÉE
FILLE DE CHARLES COMTE DE FROULLAY-
TESSÉ, GRAND MARECHAL DES LOGIS DE
LA MAISON DU ROY, CHEVALIER DE SES
ORDRES, SON ÉPOUSE MORTE L'AN 1740
AGÉE DE 70 ANS. ELLE VOULUT ÊTRE
RÉUNIE SOUS CETTE TOMBE AUX MANES
DE SON ÉPOUX ET DE SON FILS CHARLES
AUGUSTE LE TONNELIER DE BRETEUIL BARON
DE PREUILLY, PREMIER BARON DE TOURAINE,
CAPITAINE DE CAVALERIE MORT JEUNE EN
SON CHATEAU D'AZAY-LE-FERON L'AN
1731, LAISSANT DE SON MARIAGE AVEC
MARIE-ANNE GOUJON DE GASVILLE, LOUIS-
AUGUSTE LE TONNELIER-BRETEUIL
AUSSI BARON DE PREUILLY, ET MARIE
MORTE EN BAS AGE.

GABRIELLE-EMILIE LE TONNELIER-BRETEUIL
MARIÉE EN 1729 A FLORENT-CLAUDE MARQUIS
DU CHASTELET COMTE DE LOMÉNIE, GOUVER-

NEUR DE SEMUR, GRAND-BAILLY D'AUXOIS
ET MARECHAL DES CAMPS ET ARMEES DU ROY,
ET ÉLISABETH-THÉODOSE LE TONNELIER-
BRETEUIL, REÇU CHEVALIER DE MALTE EN
1713 ET ACTUELLEMENT PRÊTRE, SON
FRÈRE ONT ÉLEVÉ CETTE TOMBE EN
MÉMOIRE DE LEURS PÈRE, MÈRE ET FRÈRE
COMMUNS, LE 29 AOUT 1743.

Requiescant in pace.

Nicolas de Breteuil a laissé des mémoires manuscrits très-intéressants relatifs aux usages de la cour (Bibliothèque de Rouen, *coll.*, *Leber*, n° 5805, 7 vol. in-f°) : d'azur à l'épervier d'or, longé et grilleté aussi d'or.

LX. — BRETEUIL (Charles-Auguste le Tonnelier de), baron de Preuilly, seigneur d'Azay-le-Féron, du grand et du petit Tournon, de Claire, Vinceuil, etc..., capitaine au régiment de Lorges, mourut à Azay le 13 juin 1731, et fut enterré dans l'abbaye de Preuilly. De Marie-Anne Goujon de Gasville, qu'il épousa le 6 juin 1727, il laissa trois enfants : Louis-Auguste, Marie-Elisabeth-Emilie, née à Azay le 20 mai 1731, morte en bas âge, et Elisabeth née le 14 août 1729, mariée à André, marquis de St-Blimont : d'azur à l'épervier d'or, longé et grilleté aussi d'or.

LXI. — BRETEUIL (Louis-Charles-Auguste le Tonnelier de), baron de Preuilly, seigneur d'Azay-le-Féron, Fontbaudry, Claire, Neuville, Vinceuil, etc..., d'abord officier de gendarmerie, puis brigadier des armées du roi, chevalier du St-Esprit, ambassadeur en Suède, ministre secrétaire d'Etat, naquit à Azay-le-Féron, et fut baptisé, dans l'église de ce bourg, le 8 mars 1731. De N. Parat de Montgeron, qu'il épousa le 24 janvier 1752, il eut une fille unique, Marie-Elisabeth-Emilie, mariée, par contrat du 20 avril 1772, au comte de Matignon. Il mourut en 1807 : d'azur à l'épervier d'or, longé et grilleté aussi d'or.

LXII. — Breteuil (François-Victor le Tonnelier de), baron de Preuilly, marquis de Fontenay-Trésigny, seigneur de Palaiseau, commissaire de la seconde chambre des requêtes du palais, intendant des provinces de Limousin, Angoumois et Marche, conseiller d'Etat, épousa, par contrat du 15 octobre 1714, Marie-Anne-Angélique Charpentier de Vallangoujart, dont il eut : 1° François-Victor, marquis de Trésigny ; 2° Armand-François-Louis, né le 2 février 1729, mort le 17 juin de la même année ; 3° Louis-Laure, né le 18 novembre 1727 ; 4° Florent-Victor, né le 25 novembre 1718 ; 5° Marie-Anne-Julie ; 6° Marie-Gabrielle, née le 29 novembre 1723 ; 7° Gabrielle-Rosalie, née le 28 août 1725 : d'azur à l'épervier d'or longé et grilleté aussi d'or.

LXIII. — Gallifet (Louis-François de), baron de Preuilly, marquis de Gallifet, seigneur d'Azay-le-Féron, Claise, Fontbaudry, Vinceuil, la Morinière, Tournon, Ris, Marcilly-sur-Seine, etc..., prince de Martigues, et baron d'Honon, brigadier des armées du roi, né le 1er février 1695, épousa, par contrat du 1er mai 1730, Denise-Elisabeth, princesse d'Orgemont, dont il eut : Philippe, comte de Gallifet, lieutenant du régiment de la reine. Le 22 août 1743 il acheta de Jacques-Mayaud de Boislambert, gouverneur de Loches, les fiefs du Pouët et de Malvoisine situés dans le voisinage de Preuilly. Par exploit du 17 juin 1747, ces domaines furent saisis faute de paiement d'une somme de trois mille livres. Le 26 octobre 1765 il reçut l'hommage de Jacques de Soudeilles, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, représenté par Jean-François Dubreuil, seigneur de Lingé et de la Redonnière, pour la chaussée du grand étang de Lureuil. Ce devoir féodal résultait d'une transaction faite le 2 mars 1756 entre Gilles Ancelon, seigneur de Bécheron, et Jean du Chala, commandeur de Lureuil ; il comportait une redevance annuelle de cinq sols et de douze carpes.

Vers l'an 1767, Louis de Gallifet vendit la baronnie de Preuilly et ses dépendances au marquis de Sancé : d'azur au chevron d'argent accompagné de trois trèfles d'or. Nous avons

reconnu ces armoiries dans celles que l'on voit au-dessus d'une magnifique cheminée du presbytère actuel de Preuilly.

LXIV. — TERTRE DE SANCÉ (Jean-Baptiste-Hyacinthe-Marie du), baron de Preuilly, marquis de Sancé, seigneur d'Azay-le-Féron, Fontbaudry, Tournon, Malvoisine, Boisgillet, Claise, du Pouët, etc..., vendit la terre de Preuilly au marquis de Blanville vers l'an 1786. Il eut de grands démêlés avec le baron d'Harembure touchant les droits honorifiques de l'église de S. Pierre de Tournon, puis avec la ville de Preuilly, au sujet du pavage des rues. Les échevins, par l'organe du sieur Bardouille de la Lande, et avec l'appui de M. de la Myre-Mory, abbé de Preuilly, soutinrent vigoureusement les intérêts de la commune, et tinrent hardiment tête aux prétentions arbitraires de M. de Sancé. Nonobstant leurs efforts, des arrêts provisoires du Conseil, en date des 10 septembre 1783 et 18 mai 1784, condamnèrent la ville à payer la somme de 24,652 livres, montant des frais du pavage exécuté. Dans cette fâcheuse extrémité, les échevins députèrent, par suite d'une délibération prise le 31 octobre 1784, le sieur Bardouille, à Paris, pour faire opposition à cet arrêt. Ils parvinrent à les faire casser; mais le marquis de Sancé forma aussitôt une nouvelle instance, et chercha à gagner du temps en usant de toutes sortes de misérables chicanes. Nous ignorons quand et comment se termina ce procès. Un sieur Magnet, de Paris, par une lettre datée du 5 avril 1786 et adressée à M. de la Lande, échevin de l'hôtel-de-ville, à Preuilly, réclamait, au nom d'un M. Collet, la somme de 332 livres, total des frais faits par la ville contre M. de Sancé : d'argent à un lion de sable, langué, onglé et couronné de gueules.

LXV. — LANDES DE BLANVILLE (Louis-Charles-Armand des), baron de Preuilly, marquis de Blanville, seigneur d'Azay-le-Féron, de Claise, Fontbaudry, Princé, la Borde, Tournon, Neuville, Vincent..., conseiller du roi et chevalier de ses ordres, qualifié, dans deux notes de 1788, de chanoine et porte-étendard de la noble et insigne église de S. Martin de

Tours, mourut à Plombières, en Lorraine, vers l'an 1788. Son épouse, Marie-Charlotte-Elisabeth-Armande de Forestier, figure fréquemment dans des titres relatifs au démembrement de la baronnie de Preuilly en 1790 : écartelé en sautoir d'argent et d'azur.

Voici quelques noms que nous ne saurions rattacher d'une manière positive aux filiations établies ci-dessus.

Guy de Preuilly vivait en 1047. — Tassius de Prulliaco, en 1149. — Thomas de Preuilly, en 1176. — Hugues Raoul de Preuilly avait pour épouse, en 1177, Rivière d'Angles. — Wilgrinus de Preuilly et Gervais de Preuilly, seigneurs de Moulinherne, en 1204. — Eschivard de Preuilly, abbé de la Merci-Dieu, en 1225. — Guy de Preuilly scella, en 1225, une donation faite par Jehan Gastineau à l'abbaye de la Merci-Dieu de quelques biens qu'il possédait à Chaumussay, près Preuilly. — Gauthier de Preuilly, chantre de l'église de Bourges, en 1226. — Rofroy de Preuilly vivait en 1276. — Guillaume de Preuilly, vivant en 1353, avait pour femme Isabeau Gastineau, et possédait de grands biens dans la paroisse de Loché, — Guy III de Preuilly était abbé de Pont-Levoy en 1401.

Indication des sources principales où les documents qui précèdent ont été puisés.

Archives municipales d'Azay-le-Féron, de Bossay, d'Obterre et de Preuilly. — Manuscrits divers communiqués par nos compatriotes. — Grand Dictionnaire géographique et critique de Bruyen de la Martinière. — Dictionnaire historique de Moréri, édit. de 1687. — Supplément au même ouvrage, 1735. — Dictionnaire géographique de la France, de l'abbé d'Expilly. — Almanach historique de Touraine, 1790. — Généralité de Tours, manusc. biblioth. de Rouen, collec Leber, 1793. — Histoire des Chateigners, de la maison de Montmorency et de Dreux, par A. Duchesne. — Coutume de Touraine, annotée par Dufrementel. — Annales ord. S. Benedicti, anct. Mabillon. — Archives de la fabrique de Preuilly. — Extraits imp. des registres des requêtes de l'Hôtel. — Histoire de la ville et du canton de Preuilly, par M. Moisand et Andigé. — Histoire de Touraine, par Chalmel. — Dictionnaire historique de l'arrondissem. de Loches,

par Dufour. — Etat de la France, par Boulainvilliers. — Description de la France, par Pigamier. — Les diverses éditions de la Gallia Christiana. — Dictionnaire historique des familles de l'ancien Poitou, par B. Filleau. — Histoire généalogique de la maison de France, par le P. Anselme. — L'Art de vérifier les dates, édition de 1811 annotée par St-Allais. — Le ban et l'arrière-ban, par La Roque. — Nouveau manuel complet du blason, par G. Pantel. — Trésor héraldique, par Segoing. — L'Herbagère, par d'Arlincourt. — Souvenirs de la marquise de Créquy, tom. X. — Tableau généalogique et historique de la noblesse de France, par Waroquier. — Armorial général de d'Hozier, reg. 3e, 1re partie et suiv. — Essai critique sur l'histoire de Charles VII, par Dulort. — Histoire de la maison de Harcourt, preuv. par A Duchesne. — Dict. général hérald.' sans nom d'auteur. — Dict. univ. de la noblesse, par de Courcelles.— Science héroïque, par Wulson de la Colombière. — Calendrier des princes de la noblesse, ann. 1767. — Biographie universelle de Michaud, tom. V. — Biographie nouvelle, par Arnaut, tom III.— Inventaire de l'histoire générale de la Touraine, par l'Hermite-Souliers. — Mémoires de l'abbé de Marolles, et histoire des comtes d'Anjou, traduit et augmenté par le même auteur. — Extraits des titres et mémoires de Touraine, manus. — Annuaire du département d'Indre-et-Loire. — Manuscrits divers de la bibliothèque de l'arsenal. — Une grande partie des ouvrages du P. Ménétrier, pour la partie héraldique.

LIVRE DES VŒUX

DES

RELIGIEUSES DE L'ABBAYE DE BEAUMONT-LEZ-TOURS.

---

1 vol. in-4° — MANUSCRIT ORIGINAL.

Vous m'avez accoutumé à un bienveillant accueil toutes les fois qu'une heureuse occasion m'a permis de faire connaître, dans une de nos séances, les nouveaux manuscrits relatifs à notre histoire locale dont s'enrichit de temps en temps notre bibliothèque publique. Je crois, en effet, que ces communications présentent le double avantage d'attirer l'attention des membres de notre société sur un établissement qui possède depuis longtemps d'immenses matériaux inédits et bien rarement consultés et de porter à la connaissance de tous les travailleurs les nouvelles richesses que de trop rares bonnes fortunes lui permettent encore d'acquérir.

Dans le courant de la présente année (1853), je fus averti qu'un manuscrit original provenant de l'ancienne abbaye de Beaumont-lez-Tours se trouvait entre les mains d'un habitant

de notre ville qui l'avait recueilli dans la succession d'une parente autrefois attachée au service de l'abbaye. Je me hâtai d'examiner ce précieux volume et, malgré la répugnance du propriétaire à se dessaisir d'un livre qu'il appelait un souvenir de famille, je fus assez heureux pour en faire l'acquisition, des deniers de la ville de Tours, et pour le déposer bientôt sur les tablettes de notre bibliothèque communale.

Ce manuscrit est intitulé: LIVRE DES VEUX OU REGISTRE DES PROFESSIONS DES RELIGIEUSES TANT DU COUVENT DE L'ABBAYE ROYALE DE NOTRE-DAME-DE-BEAUMONT-LEZ-TOURS, ORDRE DE SAINT-BENOIST, QUE DE CELUY DU PRIEURÉ DE MENETOU-SUR-CHER, MEMBRE IMMÉDIATEMENT DÉPENDANT DE LADITE ABBAYE, SELON L'ORDRE ET LE TEMPS DE LA PROFESSION DES RELIGIEUSES DE L'UN ET DE L'AUTRE MONASTÈRE INDISTINCTEMENT, COMME NE FAISANT LES DEUX COMMUNAUTEZ QU'UNE SEULE ET MÊME MAISON. Après ce titre, on lit une ordonnance rendue par l'abbesse Anne Berthe de Bethune, en date du 1er février 1681, constatant la nécessité d'ouvrir un nouveau registre pour les professions des religieuses, un incendie ayant, le 15 décembre 1680, détruit l'ancien et causé d'autres grands désastres dans la célèbre abbaye. Cette ordonnance est revêtue des signatures d'Anne Berthe de Bethune et de trente autres sœurs faisant alors partie tant du monastère de Beaumont que du prieuré de Menetou-sur-Cher.

Suivent soixante-dix feuillets consacrés à la *coppie des memoires trouvez au tresor de l'abbaye concernants ledit livre brûlé.*

Je me contenterai d'extraire de ces *memoires*, pour les mettre sous vos yeux, quelques détails historiques sur l'origine et la naissance de la communauté de Beaumont et la liste des abbesses de ce monastère, depuis l'année 1020 jusqu'au 5 octobre 1690, jour de la prise de possession de madame Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, qui fut abbesse immédiatement après Anne de Bethune.

Une longue série de feuillets contient ensuite les actes ou

cédules autographes de la profession de chaque sœur faisant alors partie de la communauté ou y ayant été admise dans la suite des temps. La première de ces professions porte la date de 1626 et la signature de sœur Geneviève de Commacre, et la dernière, la date du 13 novembre 1787 et la signature de sœur Françoise Bataille, madame de Virieu étant abbesse. Nous savons tous que ce monastère fut supprimé en 1790.

Toutes ces pièces inscrites sur le recto et le verso de chaque feuillet présentent des autographes dont quelques-uns sont fort précieux, à cause des personnages de haute distinction qui les ont écrits et signés.

30 novembre 1853.

S'ENSUIT LA COPIE D'UN MÉMOIRE CONTENANT QUELQUES CIRCONSTANCES NOTABLES DU PREMIER ESTABLISSEMENT DES RELIGIEUSES DE CETTE ABBAYE ET LE CATHALOGUE DE TOUTTES LES ABBESSES.

Premier establissement des religieuses de l'illustre et royal monastère et abbaye de Nostre-Dame-de-Beaumont-lez-Tours.

Lesdittes (1) religieuses ont eù pour première demeure, dès le sixième siècle et du temps de saint Grégoire de Tours, l'église et monastère de Notre-Dame de l'Escrignol (*Sancta Maria de Scriniolo*) bastie en l'aire Saint-Martin de Tours par la princesse Ilgertrude ou Ingeltrude, fille de Clottaire, premier de ce nom, roy de France, et de Vandeirade, sa dernière femme; laditte Ingeltrude fut premièrement mariée et eut deux enfants de son mariage, Bertherand, evesque de Bordeaux, et Bertegonde, comme l'on peut voir en Grégoire de Tours; après quoy estant veuve, elle erigea ledit monastère de Nostre-Dame-de-l'Escri-

(1) Nous conservons l'orthographe de ce curieux document historique.

gnol près l'église de Saint-Martin, où elle passa le reste de ses jours saintement et y deceda le septième des Ides de mars, c'est-à-dire le neufième jour environ, l'an cinq cents quatre-vingts, parmy bon nombre de filles religieuses qui vacquoient ordinairement en prières et oraisons au tombeau Saint-Martin, assistant aux divins offices faits en icelle église par les moines qui lors y vivoient regulièrement; et avoient lesdittes religieuses, à cet effect, une chapelle en la ditte église appellée de l'Ancien Crucifix, laquelle depuis ledit temps jusqu'à présent est demeurée en la présentation de leur dame abbesse.

Il se trouve que l'église dessus ditte de Nostre-Dame-de-l'Escrignol a esté consacrée par Eufrosne qui depuis fut evesque métropolitain de Tours et élevé à cette dignité l'an cinq cents cinquante-six: Et en icelle les susdittes religieuses ont demeuré dans la prattique des exercices susdits jusqu'en l'an mil sept. Peu d'années auparavant un trésorier de l'église Saint-Martin nommé Hervé, homme d'insigne sainteté et vertu, marry de voir qu'en tout le diocèse il n'y avoit aucunes religieuses faisant les offices divins, ainsy qu'il s'en trouvoit en autres lieux, présenta requeste au roy Robert à ce que par son autorité et libéralité fust bàti une abbaye au lieu appellé Nostre-Dame-de-Beaumont, hors les murs de la ville, où était une ancienne église de Nostre-Dame; laquelle pour le grand nombre des beaux miracles qui s'y sont faits s'appelloit vulgairement des lieux circonvoisins Nostre-Dame-des-Miracles. Il s'en trouve grand nombre de bien averez et écrits audit livre portant résurrection de morts, guérison d'aveugles, boisteux et autres malades. Le susdit roy Robert entherina la juste requeste du dit tresorier aux fins que dessus, scavoir de faire l'office divin publiquement et de prier pour sa sacrée personne et celles des roix chrestiens ses successeurs. Ensuitte l'abbaye estant bastie, il conceda quantité de beaux priviléges et immunitez et confirma touttes les donaisons faittes par autres en faveur de laditte abbaye, en l'année mil sept.

Ce pieux prince declarant qu'il a avantage, pour bien et seu-

rement passer son règne et parvenir à celuy du ciel, de donner ayde et protection aux serviteurs et servantes de Dieu, pour avancer son culte et sa gloire. En quoy il fut sy zélé qu'à la fin de ses lettres de confirmation expédiées de la forest de Bologne, le susdit temps, il ordonne amander de deux cents escus d'or sol à tous juges, procureurs et autres officiers qui contreviendront aux priviléges et droits que sa clémence accorde à laditte abbaye. A l'imitation de ce roy très-chrestien plusieurs princes, ducs et seigneurs de Normandie, Berry, Poittou, et autres lieux firent donaison de plusieurs églises et prieurez à cette abbaye; le nombre desquels elle jouist encore à présent. Alors, c'est à savoir en l'an mil sept, les religieuses qui demeuroient au monastère de Nostre-Dame-de-l'Escrignol, en l'aire de Saint-Martin, et gardaient la règle du père saint Benoist furent transférées en la susdite abbaye de Beaumont, où elles ont toujours vescu religieusement sous la même règle, jouissant du bien et revenu de leur première maison, jusques environ l'année mil deux cent dix sept qu'elle fut érigée en paroisse, demeurant néantmoins laditte paroisse sous le patronnage des dames abbesses de Beaumont.

NOMS DES ABBESSES DE BEAUMONT.

La première que nous trouvons avoir régi et gouverné cette abbaye se nomme Ercindis qui vivoit environ l'an mil vingt.

La deuxième, Phenicia, laquelle fut bénite par Hugues, archevesque de Tours, premier de ce nom, l'an 1045 (1).

(1) Hugo premier, archevêque de Tours, était mort depuis longtemps, en 1045.

Toute cette chronologie des évêques de Tours nous paraît fausse, il ne faudrait cependant pas la rejeter sans examen, car la chronologie du siége de Tours est fort incertaine et ne peut s'établir qu'à l'aide de pièces originales telles que celles que renfermait sans doute le trésor de Beaumont.

La troisième, Triphonia; elle fut bénite par Arnoul, archevesque de Tours, l'an 1060, et décéda environ l'an 1078.

La quatrième, Arduïsa.

La cinquième, Aldeburgis, laquelle gouvernoit en l'an 1119 et fut bénite par Raoul, deuxième de ce nom, archevesque de Tours.

La sixième fut Aïnordis, laquelle obtint du pape Eugène III la confirmation de tous les biens donnez à l'abbaye jusqu'alors, que l'on comptoit 1150. Elle fut bénite par Hugues, deuxième du nom, archevesque de Tours.

La septième se nomme Hermencardis. Il se trouve qu'elle estoit en possession dès l'année 1169 et vescut jusqu'à 1198. Elle fut bénite par Josse, archevesque de Tours. De son temps, elle et tout le couvent donnèrent consentement à messieurs de Saint-Martin de transporter l'autel ou chapelle du Crucifix, qui estoit au milieu de leur église et qui appartenoit, comme nous avons dit cy dessus, à leur communauté, en lieu plus commode, scavoir au côté du septentrion, où il est à présent, et le crucifix d'argent qui y étoit fut posé sur l'entrée du chœur, comme il se peut voir par une lettre du trésor de laditte abbaye commençant : *Philippus Decanus* et en datte de l'année 1189.

La huitième fut Aremburgis de Marnez. Elle vivoit en 1200, et a été bénite par Barthelemy deuxième du nom, archevesque de Tours.

La neuvième, Amabilis, laquelle gouvernoit ès années 1212 et 1213 et fut bénite par Jean deuxième (1) qui portoit le surnom de Faix, archevesque de Tours.

La dixième, Jeanne, qui a gouverné depuis environ l'an 1234 jusqu'à 44 (2). Tiré d'un acte de ce que les abbesses entrant au siège doivent au sieur prevost d'Oë un gobelet de demy marc d'argent, à cause des seigneuries de la Roche, dans la paroisse de Nouzillé et de la Chaise, dans la paroisse d'Oë.

(1) Jean I de Faix et non Jean II.

(2) Du temps de l'archevêque Juhel de Mayenne.

La onzième, Mathildis, seur du seigneur de Montbazon, qui possédoit l'abbaye ès années 1256 et 1257.

La douzième, Cezilla, qui gouverna jusqu'en l'année 1261.

La treizième, Jeanne de Bremont, qui gouverna depuis 1279 jusque par delà 1291.

La quatorzième, Agnès Viole, laquelle fut éleüe, selon la coutume de ce temps-là, en l'an 1295, et décéda en 1313 ayant, quatorze ans auparavant, résigné l'abbaye à seur Margueritte de Rayasse, sa nièce.

La quinzième fut Marguerite de Rayasse laquelle décéda en 1314.

La seizième, Mathée d'Audigné, éleüe au mois de juillet 1317.

La dix-septième, Alix, qui gouverna jusque passé l'an 1346.

La dix-huitième, Philippe de Relleyau, laquelle décéda en 1371.

La dix-neuvième, Jeanne de Maillé. Elle fut bénite par Jean, évesque d'Orléans, au collège de Saint-Lieffard, le dimanche de *reminiscere*, le 22 de février 1371.

La vingtième, Marie de Launay, abbesse. Elle décéda le 25 juillet, en 1415.

La vingt-unième, Lubine d'Alionard. Elle fut éleüe en 1415 estant prieure du prieuré de Liezes, dependant de l'abbaye. C'est elle qui a fait faire la plus grosse cloche de l'église telle qu'elle est, comme il se voit par l'inscription qui est dessus. Elle a de plus fait des acquests très-considérables pour cette maison. Elle obtint confirmation du roy Charles de tous les priviléges concédez à cette abbaye par le roy Robert, expédiée en l'an 1443, le 22e de son règne. Elle décéda le 29 décembre 1456.

La vingt-deuxième, Isabeau de Ville-Blanche fut éleüe le jeudy 20 janvier 1456. Elle estoit prieure d'Avon et fut bénite au mois de mars de la même année; elle décéda le 25 octobre 1469 et fut enterrée devant l'autel de la chapelle de Nostre-Dame-des-Miracles, comme il est porté par une lettre que la prieure du cloistre écrivoit à touttes les prieures qui estoient dans leurs

prieurez, dont celle de Meneton est comprise, les assignant touttes à se trouver dans l'octave de la Saint-Martin prochain pour procéder à l'élection d'une autre abbesse, selon la coutume et usage de la maison jusqu'alors. Et elles firent élection de dame Margueritte Sanglier, ce qui n'eut pas lieu accause que le roy Louis XI (1) en pourveut dame Catherine de Commiers, prieure de Monçay.

La vingt-troisième, dame Catherine de Commiers, prieure de Monçay, ordre de Cisteaux, près d'Amboise, laquelle obtint Bulles du pape Paul II, dattées du 12 des kalendes de decembre, en 1469. Elle gouvernoit ledit prieuré avec l'abbaye et passoit partie de l'année en l'une de ces deux maisons et partie en l'autre, changeant d'habit, selon l'ordre de celle où elle demeuroit. Elle feist faire les chaises du chœur de l'église et décéda au prieuré de Monçay, le 20 décembre 1490.

La vingt-quatrième, Jeanne Viot, fut eleüe abbesse en 1491. Elle feist faire tous les livres de chant nécessaires pour l'office divin, comme il se voit dans celui des messes, par l'enluminure de la première lettre de celles qui commencent : *Ad te levavi*, qui est la messe du 1er dimanche des advents. Elle décéda un samedy, 23 octobre 1501.

La vingt-cinquième, Jacquette de Rothais, fut eleüe abbesse en 1501 et tint le siége abbatial jusqu'à 1519, qu'elle resigna à madame Françoise de Marafin, sa nièce, par voyes de Rome et vescut depuis jusqu'à 1525, qu'elle décéda et fut enterrée devant le grand autel, comme porte son épitaphe attachée auprès, qui est tel : *Cy devant gist dame de bonne mémoire Jacquette de Rothais, en son vivant abbesse de céans qui, florissant en vertu et menant une vie austère, vescut* 68 *ans et, après plusieurs labeurs et biens par elle faits, trépassa, le* 8e *de juin l'an* 1525.

La vingt-sixième fut dame Françoise de Marafin, dont la mémoire est en bénédiction, tant en la terre qu'au ciel, pour les grands biens qu'elle a faits à cette abbaye, tant au spirituel

(1) Dans les moindres actions de Louis XI la main du maître se fait toujours sentir.

qu'au temporel, durant qu'elle a tenu le siége abbatial. Sa vie estoit très-sainte et exemplaire; laquelle ne se contentant pas de la manière de vie et observance qu'elle avoit trouvée en la maison, quoyque fort religieuse et qu'elle ne fust pas dans les relàches où plusieurs monastères de ce temps là s'estoient laissez emporter, elle voulut embrasser la reforme des pères de Chesal benoist, comme la plus exacte de ce temps et donna des statuts conformes à icelle qu'elle garda et fist garder exactement, faisant renouveller les professions à touttes ses filles selon cette réformation, en l'an 1533, et mettre en commun tout ce qu'elles avoient en propre du revenu de leurs prieurez. Elle feist construire un grand et beau dortoir, le refectoir, et autres lieux reguliers. Elle feist faire un grand enclos, parloirs et grilles, pour observer plus étroitement la clôture. Elle décéda le 1er d'avril 1554 et fut enterrée sous la tombe devant la grande grille du chœur, qui est à présent la sépulture de mesdames nos abbesses.

La vingt-septième, madame Charlotte de la Trimouïlle, succéda à madame de Marafin, par la nomination du roy, ce qui a depuis continué. Elle estoit religieuse de Fontevrault et prist possession de l'abbaye le 21 septembre 1554 et y vescut et gouverna très-religieusement, et augmenta l'abbaye d'un logis abbatial, et fist plusieurs autres choses fort considérables pour le bien de cette maison. Elle décéda le 19 de juillet 1572.

La vingt-huitième abbesse fut madame Madeleine Babou, de la maison de la Bourdaisière, qui tint le siége trois ans et décéda le 17 septembre 1577.

La vingt-neuvième fut madame Anne Babou, première de ce nom, seur de la précédente, qui eut la nomination du roy, et le jour de sainte Agnès, 21 de janvier 1578, prist possession de cette abbaye. Elle estoit fort ponctuelle à maintenir la régularité et faire observer le saint concile de Trente. Elle en prit le breviaire que l'on tient encore aujourd'hui et se mist sous la juridiction de monseigneur l'archevesque de Tours, en 1601. Elle mist l'oraison mentale en commun et y assistoit assiduë-

ment ; elle feist accroistre le chœur, feist faire les orgues et un dortoir de dix chambres. Estant dejà fort âgée elle fist sa coadjutrice, en 1609, madame Marie de Beauvilliers, de la maison de Saint-Aignan, sa nièce, religieuse professe de cette abbaye et abbesse de Montmartre, dès l'année 1598, qu'elle sortit de cette maison pour aller à ladite abbaye, laquelle elle reforma. Elle la mist dans le lustre et la splendeur où elle est aujourd'huy. Laditte dame Anne Babou a gouverné cette abbaye 36 ans et est décédée saintement, ainsy qu'elle avait toujours vescu, le 8e novembre 1613.

La trentième abbesse est madame Marie de Beauvilliers, laquelle sortit de son abbaye de Montmartre et vint pour faire demeure en cellecy dont desjà elle avoit pris possession, comme coadjutrice, deux ans et demy auparavant. Elle s'y rendit le 18 d'apvril 1614 et y demeura quelque six mois et résigna son abbaye à madame Anne Babou, deuxième du nom, sa cousine et filleuille, nièce de la deffunte abbesse. Elle l'emmena à Montmartre en attendant ses bulles.

La trente-unième abbesse a esté laditte dame Anne Babou (1), deuxième de ce nom, laquelle fist son entrée en cette abbaye et en prist possession le 20 juin 1615. Elle a maintenu et conservé l'observance régulière fort exactement durant son gouvernement. Elle a donné à l'église deux beaux grands reliquaires de chacun 22 marcs d'argent garnis de saintes reliques et enrichis de diamants et rubis, une petite croix d'or contenant une assez belle particule de la vraye croix de Nostre-Seigneur très-avérée. Elle a de plus fort augmenté toutte l'argenterie de l'église, fait refaire et enrichir de belles figures et peintures l'autel de la chapelle de Nostre-Dame-des-Miracles,

(1) Il y aurait un chapitre entier à écrire sur ces abbesses du nom de Babou. L'article consacré dans cette nomenclature à la deuxième abbesse de cette famille, Anne Babou, renferme cette phrase : *qui eut la nomination du roy.* Dans ces quelques mots se trouve la clef de la grande fortune monastique de cette célèbre famille qui, sous cinq de nos rois, remplit presque exclusivement les annales galantes de l'Histoire de France.

enrichir l'église de plusieurs saintes reliques et beaux reliquaires ; elle a fait accroistre le logis abbatial d'une chambre, un cabinet et une petitte chappelle fort bien élabourée ; elle a augmenté l'enclos de plus de deux arpens de terre et fait plusieurs autres accommodements. En 1618, elle fut visiter son prieuré de Menetou-sur-Cher, au diocèse de Bourges, comme abbesse et prieure primitive dudit lieu. Elle en sortit accompagnée de la mère prieure dudit prieuré et de cinq autres religieuses qu'elle avoit amenées avec elle en son voyage. L'une desquelles estoit madame Charlotte de Soissons, religieuse de Fontevrault, qui estoit venue par le consentement de madame son abbesse pour changer d'air. Madame Babou fut à Bourges et monseigneur l'archevesque dudit lieu la bénit dans l'église du couvent de l'Annonciatte de Bourges, le premier jour d'apvril 1618, qui estoit le dimanche de la Passion. Et assistèrent à cette bénédiction M. le comte de Saint-Aignan, madame la mareschalle de Montigny et M. et Mme de Rhodes, tous parens de laditte dame abbesse; laquelle retourna au prieuré de Menetou et revint en cette abbaye, le 2 de may de la même année, où elle a gouverné l'abbaye trente-deux ans et est décédée en nostre seigneur, le 13e janvier 1647.

La trente-deuxième abbesse de ce royal monastère a esté madame Marie Anne de Cochefillet de Vaucelas, nommée par la reine régente comme très-bien informée de ses rares vertus, de l'éminence de son esprit, solide jugement et excellente conduitte. Elle prist possession, le 1er juillet 1647, à la gloire de Dieu et au bonheur de ceste abbaye, comme ses premières années l'ont fait voir par les choses très-importantes qu'elle a effectuées pour le maintien de la régularité et augmentation du fond de l'abbaye, et ayant reconnu que les infirmeries estoient très-incommodes et menaçoient ruine pour leur antiquité, elle a donné son logis abbatial pour en faire de plus commodes pour les malades et, affin d'exécuter ce projet, elle entreprist un bastiment d'importance qui consiste en un logis abbatial et un pour les survenants et l'enclos d'une basse-court avec les mé-

nageries nécessaires en icelles pour obvier à l'ouverture des portes du monastère et garder plus exacte closture. Mademoiselle (1) a posé la première pierre dudit bastiment portant cette inscription : *Le 18e de juillet* 1652, *très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Anne-Marie d'Orléans, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier,* etc., *a posé la première pierre de ce bastiment construit par madame Marie Anne de Cochefillet, abbesse de ce royal monastère de Nostre-Dame-de-Beaumont-lez-Tours, ordre de Saint-Benoist, sous le pontificat d'Innocent X et le reigne de Louis XIV; messire Victor le Boutillier, archevesque de Tours, en a fait la cérémonie.*

Cette illustre abbesse a orné l'église de plusieurs riches ornemens comme croix d'argent, calices, bassins, burettes, chandeliers d'argent, placques et candelabres d'argent et autres ornemens qui font la plus riche décoration de cette église, qui la rendront éternellement mémorable dans cette maison qu'elle a gouvernée vingt-deux ans, après lesquels elle l'a permuttée à très-illustre et très-vertueuse dame, madame Anne Berthe de Bethune, abbesse pour lors de l'abbaye de Saint-Corentin, où laditte dame de Vaucelas n'a vescu qu'un mois et y décéda le 27 novembre 1669.

Cette illustre abbesse ayant été élevée dans cette abbaye dès l'âge de sept ans, sous la conduitte de madame Babou, qui, ayant connu et seu profiter des belles dispositions qu'elle trouva dans le cœur et dans l'esprit de cette jeune enfant, les remplit bientost de la connaissance du vray bien ; elle y réussit si heureusement, que à l'âge de douze ans on remarquoit desjà dans cette jeune personne toutte la sagesse d'un âge plus avancé. Ce fust dans ce temps que messieurs ses parens la retirèrent pour la produire dans le monde, mais elle n'y fut pas plustost qu'elle le méprisa et entra dans l'abbaye de Montmartre sous la conduite de madame de Beauvilliers, sa tante. Cette relligieuse abbesse, bien loing de laisser ralentir le zèle de sa

(1) La grande Mademoiselle, princesse de Montpensier.

jeune nièce, en l'elevant dans la molesse et les plaisirs, au contraire le fortifia par ses sages conseils et ses exemples, en sorte qu'à l'âge de vingt-deux ans son mérite desjà connu la fit choisir par le roy pour être abbesse de Saint-Correntin, diocèse de Chartres; elle remplit si parfaittement, dans ce poste, les hautes idées qu'on avait conçu d'elle, que peu de temps après, madame de Vaucelas dont les infirmités presque continuelles ne luy permettoient pas de remplir, comme elle auroit souhaité, les devoirs de son ministère, ne crut pas pouvoir donner à cette maison de plus sensibles marques et de son amitié et de son attachement qu'en la mettant sous la conduitte de cette pieuse abbesse. Elle y fit son entrée le 15 octobre 1669. Une entrée accompagnée de tant de preuves de sa vertu, que promettoit-elle autre chose qu'une suitte heureuse d'un heureux gouvernement? En effet, elle gouverna toujours avec tant de douceur et de charité que le nom de mère luy auroit mieux convenu que celuy d'abbesse. Sa charité surprenante la rendit toujours attentive à rendre à ses filles le joug du Seigneur léger, mais elle ne les en déchargea jamais et aussy ferme à leur faire exécuter les choses justes qu'elle fut facile à leur permettre les innocentes, on peut dire qu'elle fut en mille manières nostre mère. Avec quel zèle et régularité n'a-t-elle pas soutenu la régularité de cette maison? La dévotion, la modestie et le recueillement avec lequel elle assistoit aux augustes mistères de nos autels augmentoient dans ses filles l'amour du Seigneur et soutenoient le zèle de celles qui auroient peu le laisser ralentir. Elle avoit une dévotion toutte particulière à la mère de Dieu qu'elle avoit conçu dès sa plus tendre jeunesse et qu'elle a conservé jusques au dernier soupir de sa vie: elle crut ne pouvoir mieux réussir à la conservation de cette maison, qu'en la mettant sous la protection de cette grande reine du ciel, imitant en cela la piété de nos roys qui mirent leur sceptre et leur couronne entre les mains de cette souveraine. Cette sainte abbesse renvoya toujours tous les honneurs et avantages que sa qualité de supérieure luy pouvoit attirer et

fit une démission solennelle et de sa crosse et de sa place abbatialles aux pieds de cette protectrice des épouses du seigneur, et ne négligea rien pour luy faire rendre tout l'honneur et le respect qui luy est deu. Si cette vertueuse abbesse a soutenu avec tant de succès et par ses exemples et ses conseils la régularité de cette maison, elle n'a rien oublié pour luy procurer tout le bien qu'elle a peu. Que ne fit elle point, lors que voiant avec peine l'église qui menaçoit ruine de tout côté et ne pouvant souffrir la destruction d'un temple si auguste et si ancien, redoubla ses soins pour le conserver? elle le fit reparer, fit faire une contre vouste et les vitreaux et presque en même temps fit retablir les dortoirs qui furent consumés dans une incendie qui arriva le 19e décembre 1680. La fontaine que nous avons sera un monument éternel à sa mémoire. Elle employa le crédit de son illustre famille pour l'obtenir du roy et en fit faire le canal depuis le Plessis jusques icy. Elle ne borna pas ses soins au nécessaire de cette maison, elle travailla encore à son embellissement; elle fit renfermer et planter le grand verger qui régne le long de la levée; enfin rien n'échappa à l'empressement qu'elle avoit de nous faire du bien. Ainsy toujours en action, et d'ailleurs vivant dans une grande régularité et mortification, elle ne vescu pas longtemps; elle tomba dans une maladie qui fut très-longue, qui ne l'empescha jamais de vaquer à ses exercices ordinaires et, le mal augmentant, elle se disposa à mourir par la pratique de l'humilité et de la patience; enfin, après avoir receu tous les saints sacremens, Dieu l'attira pour la couronner dans la gloire; ce fut le 26e juillet 1689, dans la cinquante-deuxième année de son âge, ayant gouverné cette maison vingt ans, moins deux mois et dix jours. Nous n'avons pas perdu cette chère et pieuse abbesse, elle est plus vivante pour nous qu'elle n'estoit et, outre l'avantage et la consolation que nous avons de l'avoir encore pour mère au ciel, consommée dans le centre de la charité, sa sagesse et sa clémence revivent parmi nous sur la terre dans l'illustre et vertueuse abbesse qu'un grand roy si éclairé à

découvrir et à honorer le mérite où il se trouve a mis à la place de celle que le ciel nous a enlevée ; c'est madame Gabrielle de Rochechouart de Mortemar. Elle est fille de N. de Rochechouart, duc et mareschal de Vivone, et d'Antoinette de Mesme, lesquels l'ayant mise dans l'abbaye de Fontevrault auprès de très-illustre dame madame Gabrielle de Rochechouart, sa tante, y fit profession.

Elle fut pourveue de cette abbaye en 1689 et prit possession le 5 octobre 1690.

Nous terminerons cet extrait du *Livre des Vœux* de l'abbaye de Beaumont en citant les noms de quelques-unes des religieuses dont notre précieux manuscrit renferme les actes de profession autographes.

P. 108. Sœur Marguerite-Angélique d'Orléans, 19 mars 1649.
P. 113. Sœur Catherine de Sully, 20 août 1652.
P. 115. Sœur Anne d'Estampes, 9 juin 1654.
P. 128. Sœur Gabrielle d'Estampes, 8 août 1661.
P. 131. Sœur Diane d'Orléans, 16 novembre 1665.
P. 145. Sœur Louise d'Estampes, 24 juin 1680.
P. 212. Sœur Marie-Louise de la Chastre, 27 novembre, 1724.
P. 221. Louise-Henriette-Gabrielle-Marie-Françoise de Bourbon, 23 mars 1733, décédée, abbesse de Beaumont, le 19 septembre 1772.

Nous n'indiquons ici que les personnages qui peuvent présenter quelque intérêt historique. Un grand nombre de familles de la Touraine et des provinces voisines trouveront dans ce manuscrit des noms qui leurs sont chers et dont elles ont peut-être complétement perdu la trace.

V. Luzarche

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ANCIEN FIEF DE BOSSAY

(INDRE-ET-LOIRE),

PAR J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE,

Membre de la Société archéologique de Touraine.

Bossay, Boçai, Bosset, Bossé, *Bossayum*, *Bociacum*, est un gros bourg agréablement situé sur la rive gauche de la Claise, à quatre ou cinq kilomètres de Preuilly. Il figure dans nos annales à partir de l'an 1024, date de la fondation de son église, dédiée à saint Martin. Un seigneur nommé Gosbert, en fit don vers 1092, à l'abbaye de Saint-Pierre de Preuilly, qui y exerça les droits seigneuriaux de haute, moyenne et basse justice, de cens, etc.... Nous ignorons à quelle époque et pour quel motif le monastère aliéna ce fief, l'histoire ne nous donnant aucun renseignement sur lui durant un laps de plus de deux siècles. Son château, dont la force consistait principalement dans une énorme tour ou donjon qui subsiste encore, et où l'on trouve les caractères propres aux constructions du XIIIe siècle, relevait de la baronnie de Preuilly. Vers le milieu du XIVe siècle, il appartenait à un célèbre chevalier, Guichard d'An-

gles II, seigneur d'Angles, de Plumartin, et comte de Hudington, dont la loyauté chevaleresque et l'héroïque épée ne firent jamais défaut aux princes que les circonstances lui donnèrent tour à tour pour suzerains. En 1360, il fut chargé concurremment avec six autres chevaliers, entre lesquels était l'illustre Jean le Meingre-Boucicaut, seigneur d'Etableaux, de veiller à la conservation de la trève faite entre la France et les Anglais. Les chances des guerres désastreuses qui signalèrent cette époque l'ayant fait le vassal d'Édouard, roi d'Angleterre, il encourut par le zèle qu'il déploya pour son nouveau maître, et par son peu d'hésitation à perdre la qualité de Français, l'indignation de Charles VI. Dans son premier mouvement de colère, ce prince confisqua quelques-unes des terres de Guichard, entre autres celles de Bossay et de Plumartin ; mais, peu de temps après, il les rendit à Jean Ysoré, qui avait épousé Jeanne, fille du seigneur d'Angles.

Les fortifications du château de Bossay furent restaurées en 1350. Dégradées de nouveau, probablement lors des dernières incursions des Anglais en Touraine, elles furent rétablies dans le xv[e] siècle, par Jean de Rougebec, qui en obtint l'autorisation de Pierre Frotier, baron de Preuilly.

Les seigneurs de ce fief, dont dépendaient ceux de Barges, de Saint-Julien et de Puy-le-Champion, et que plusieurs actes qualifient à tort de châtellenie, avaient les droits de haute, moyenne et basse justice et de banc seigneurial dans l'église paroissiale, privilége que leur contestèrent les châtelains de Cingé, et celui de gîte dans l'abbaye de la Merci-Dieu. Tous les ans, le lundi après la Saint-Hilaire, les religieux de ce monastère devaient chanter un service solennel à l'intention et en présence des sires de Bossay, qu'ils hébergeaient ce jour-là, ainsi que les gens de leur suite, dont le nombre était limité à six. Ce droit résultait d'une transaction que Jean Ysoré, seigneur de Bossay, et Jeanne d'Angles, sa femme, avaient faite avec Pierre, abbé de la Merci-Dieu, sous la date du 24 octobre 1396.

Les seigneurs de Bossay s'attribuaient injustement dans le cours du XVIIIe siècle, les droits de fondation de la chapelle de Saint-Fiacre, bâtie au bord d'une fontaine qui a conservé ce nom. Ce monument religieux dont il ne reste plus de traces était le but de nombreux pèlerinages. Il fut fondé, vers l'an 1584 par un saint prêtre nommé Jehan du Pâs ; l'abbé de Marmoutier présentait au bénéfice, et l'évêque d'Angers conférait le titre.

Dict. hist. de l'arrond. de Loches, par Dufour, t. I, p. 166, 167, 168, 169, — Expilly, dict. des Gaules et de la France, art. Bossay. — Mabil., annal S. Benedict. ord., t. V, L, LXVIII, 314.— Martenne, voyag. littér., t. I, 5, 6. — Dict. hist. et généal. de l'anc Poitou, par H. B.-Filleau ; t. 1, p. 62, 63, 64, 65, 66. — Moréri, suppl. au grand dict. hist. 1735, t. 7, p. 121. — Audigé et Moisand, hist. de la ville et du canton de Preuilly, p. 104, 105, 106. — La Tour. anc. et mod., par Bellanger, p. 501.— Arch. municip. de Bossay et de Preuilly. — Extr. des registres des requêt. du 30 juillet 1705. — Manuscrit communiqué.

Chronologie historique des seigneurs de Bossay.

I. — GAUZBERT I, seigneur de Bossay et de Preuilly, vivait en 1024. (*Voir nos recherches historiques sur la baronnie de Preuilly*).

Lacune....

II. — GAUZBERT II, seigneur de Bossay et de Preuilly, vivait en 1090. (*Voir l'ouvrage que nous venons d'indiquer*).

Lacune....

III. — ANGLES II (Guichard d'), seigneur de Bossay et de Plumartin, comte de Hudington, mourut en 1381, laissant de Jeanne Payen de Montpipeau : 1° Guichardin, marié à Jeanne de Pressigny ; 2° Jehanne, femme en premières noces de Renaud Chesnin, et en secondes, d'Antoine de Rochechouart, seigneur de Mortemart ; 3° Annette, abbesse de la Virginité, du

Mans; 4° Jeanne, qui épousa Jean Ysoré. (*B. Filleau. Dict. hist. des fam. de l'anc. Poitou*, 62, 63, 64, 65, 66.—*Note comm.*)

IV. — YSORÉ (Jean), dit le Jeune, seigneur de Bossay, Plumartin, Cyrandes, Parangay, Barges, Puy-Champion, la Dormelière, etc..., chambellan du roi, était fils de Philippe Ysoré, et d'Isabelle de la Haye. Il eut de Jeanne d'Angles une fille unique, Isabeau, mariée vers 1400 à Perrot de Brizay auquel elle porta en dot la terre de Bossay. (*B. Filleau, Dict. hist. des fam. de l'anc. Poitou, p.* 66.— *Duch., Hist. du chât. p.* 237).

V. — BRIZAY (Perrot de), seigneur de Bossay, de Rumeneuil et de la Tour-de-Brem, servit Charles VI dans la guerre de Guyenne, en 1407. Il n'eut pas d'enfants d'Isabeau Ysoré, qui épousa en secondes noces Jean de Rougebec. (*B. Filleau, Dict. hist. p.* 475. — *Manus. comm.*)

VI. — ROUGEBEC (Jean de), seigneur de Bossay, vivant en 1433, mourut sans laisser d'enfants. Sa veuve fit don de la terre de Bossay à son neveu Jean Ysoré en 1448. (*B. Fill., p.* 475.— *Man. communiq.*)

VII. — YSORÉ II (Jean), seigneur de Bossay, de Plumartin et de Bois-Garnault, rendit hommage de ce dernier fief à Louise de Preuilly, dame de la Rochepozay, le 20 janvier 1450. Il eut pour fils Jean III. (*Hist. des chât. p. Duches., preuv., p.* 63.— *Man. communiq.*)

VIII. — YSORÉ III (Jean), seigneur de Bossay, laissa un fils nommé Léon. (*Manus. communiq.*)

IX. — YSORÉ (Léon), seigneur de Bossay, mourut en 1501, laissant de Jeanne Chenin deux enfants, Jean IV et Jean, dit Janot. (*Man. communiq.*)

X. — YSORÉ IV (Jean), seigneur de Bossay, mourut sans laisser d'enfants, et eut pour successeur son frère. (*Man. communiq.*)

XI. — YSORÉ V (Jean), dit Janot, seigneur de Bossay. Il épousa Louise de Liniers, fille de Jacques de Liniers et de Marie

de Caraleu, et par elle fut seigneur et baron d'Hervaut. De ce mariage naquit un fils nommé René. (*Hist. des chât. p. Duch.*, *p.* 85, 86, 255. — *Manus. communiq.*)

XII. — YSORÉ I (René), baron d'Hervaut, seigneur de Bossay, Plumartin, Jarry, etc., eut, de son mariage avec Françoise de Sorbiers, Honorat Ysoré. (*Duch. p.* 85. — *Man.*)

XIII. — YSORÉ (Honorat), baron d'Hervaut, seigneur de Bossay, de Plumartin et de Coiron, gouverneur de Blaye, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, vice-amiral de Guyenne, épousa Madelaine Babou de la Bourdaisière, fille de Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière, et de Françoise Robertet. De ce mariage sont issus: 1° René II; 2° Jeanne, mariée en 1598 à Charles de Tranchelion, gouverneur de Châtillon-sur-Indre. Madelaine Babou épousa en seconde noces Moïse de Billon, seigneur de la Touche et deNéons. (*P. Ansel.*, *t.* III, *p.* 189.— *D'Hozier*, 3e *reg.*, 1re *partie*, *preuv. p.* 23.— *Chalmel t.* III, *p.* 111.*Duches.*, *Hist. des chât.*, *p.* 85. — *Arch. de Bossay*).

XIV. — YSORÉ II (René), baron d'Hervant, seigneur de Bossay, de Plumartin et de Jarry, gentilhomme ordre de la chevalerie du roi, épousa par contrat du 20 février 1605 Marguerite de Chamborant qui hérita peu de temps après des baronnies de Neuvy-saint-Sépulchre et d'Ars. Elle était fille de Pierre de Chamborant, seigneur de Droux, et de Anne de la Forest. De ce mariage, naquit Georges YSORÉ. (*B. Filleau. Dict. hist. p.* 593.—*Duches.*, *Hist. des chât.*, *p.*85, 86.—*Arch. de Bossay*).

XV.— YSORÉ (Georges), marquis de Plumartin, seigneur de Bossay, de la Rochepozay, de Barrou et des Pruneaux, conseiller du roi et son lieutenant-général en Touraine, eut de Marie de Roncherolles, son épouse: René III, François, Jean, Mathieu, mort en 1658, Georges, Marie et Louise. Georges Ysoré mourut en 1661. (*Arch. municip. de Bossay.* — *Mém. de Castelnau*, *t.* III, *p.* 189.— *Scien. hist. de Wulson de la Col.*)

XVI. — YSORÉ III (René), marquis de Plumartin, seigneur e la Rochepozay, Bossay, etc..., succéda à son père dans la

chargé de lieutenant-général en Touraine en 1661. Il épousa en décembre 1662 Anne-Marie-Gabrielle Chateigner, fille de Charles Chateigner, qui fut un des députés de la noblesse du Poitou aux états de Tours en 1651. (*B.Fill.Dict. hist.*, *t.* I, *p.* 615.— *Bellang.*, *Tour. anc. et mod.*, *p.* 604.— *Arch. municipales de Bossay.* — *Chalmel*, *t.* III, *p.* 258).

XVII. — Bernin de Valentinay (Louis), marquis d'Ussé en Touraine, seigneur de Bossay, Barge, Puy-Champion, etc..., mourut en 1713. Il avait épousé en janvier 1691, Jeanne Françoise Le Prêtre, fille de l'illustre maréchal de Vauban. De ce mariage sont issus : Louis-Sébastien et deux filles. (*La Ches. des B.*, *Dict. hist. et généalog.*— *Arch. de Bossay.* — *Chalmel. Hist. de Tour.*, *t.* III, *p.* 322.

XVIII. — Bernin de Valentinay (Louis-Sébastien), marquis d'Ussé et seigneur de Bossay, Barge, etc..., contrôleur général, épousa en 1718 Anne-Théodore de Carvoisin. Nous ignorons s'il eut des enfants. Par acte du 27 mai 1776, Henriette-Madelaine Bernin d'Ussé, marquise d'Ussé, dame de Rigny, Bossay, Rivarennes, Brehémont, Olive Guéritaut, Fief-Bonneau, Vouvray, Barge, etc..., vendit la terre de Bossay à Louis-Jérôme-Victor Dauphin. (*Arch. de Bossay.* — *D'Hozier*, *t.* I, *p.* 115. — *La chesn. des B.* *t.* Ier — *Chalmel*, *Hist. de Tour.*, *t.* III, *p.* 322, 323.

XIX. — Dauphin (Louis-Jérôme-Victor), seigneur de Bossay, Ris, Nerbonne, Chavannes, Saint-Julien, Meaume, etc..., chevau-léger de la garde du roi, puis capitaine d'infanterie, épousa Françoise Robin de Scévale, dont il eut : 1° Louis-Joseph ; 2° Cécile ; 3° Marie-Louise-Constance femme de Pierre-Côme de Marsay ; 4° Julie. Il mourut le 29 août 1787. (*Arch. de Bossay et de Preuilly.* — *Man. communiq.*)

XX. — Dauphin (Louis-Joseph), seigneur de Bossay, Chavannes, Saint-Julien, Nerbonne, Meaune, Ris, etc..., en mars 1785, possède encore (1853) la terre dont nous nous occupons. (*Arch. de Bossay et de Preuilly*).

Armoiries :

ANGLES : D'or au lion rampant d'azur, billeté du premier. (*B. Fill., Dict. hist., t.* I, *p.* 67.

YSORÉ : D'argent à deux fasces d'azur. *Supports :* 2 sauvages de carnation. *Cimier :* Une tête humaine au naturel couronnée d'une couronne royale d'or. (*Trés. Hist. de Segoing, p.* 65. — *Wulson de la Colomb., scien., hist. p.* 466. — *Dict. hist. de la Chesn. des B.*— *Tour. anc. et mod. de Bellanger.*

BRIZAY : Fascé d'argent et de gueules de huit pièces. (*B. Fill. Dict., hist., p.* 475, *t,* I).

BERNIN DE VALENTINAY : D'azur au croissant d'argent surmonté d'un oiseau d'or, chargé de trois étoiles de gueules.(*Dict. hist. de la Chesn. des Bois, t.* I.)

DON

DE

2,000 FRANCS FAIT PAR CHARLES VI

Pour l'achèvement de Saint-Gatien.

La magnifique basilique de Saint-Gatien, aujourd'hui l'orgueil de la ville de Tours, resta en construction pendant de bien longues années ; commencée en 1170, elle ne fut terminée qu'en 1547. Durant cet espace de temps, le pape et les archevèques unirent leurs dons et leurs indulgences aux efforts et aux sacrifices de toute sorte que s'imposait le chapitre pour arriver à l'achèvement de cette œuvre immense, et la reconnaissance publique a conservé les noms d'Eugène IV, de Sixte IV, d'Innocent VIII, de Philippe de Coetquis parmi ceux des bienfaiteurs de la cathédrale. Les rois de France eurent sans doute aussi leur part dans ces bonnes œuvres, mais jusqu'ici, les preuves de leur coopération sont fort rares et c'est ce qui m'engage à communiquer à la Société archéologique des lettres de Charles VI, aujourd'hui conservées dans les archives du département d'Indre-et-Loire.

Au mois de novembre 1408, le roi était arrivé à Tours, accompagné de la reine, des rois de Navarre et de Sicile, des

ducs de Berri et de Bourbon, qui avaient voulu enlever le malheureux prince, déjà attaqué de la triste maladie qui troubla sa raison, aux mains et à l'influence du duc de Bourgogne alors maitre de Paris; et le 22 décembre de la même année 1408, Charles VI donnait « aux doyen et chapitre de l'église de Tours, « mère, chief et métropolitaine de toute la province de Tours, « deux mille frans pour ycelle somme de deux mille frans « tourner, convertir et employer les œuvres de ladite église qui « dès longtemps a esté commencée et laquelle obstant la pe« tite revenue qui y est ne porroit estre achevée sinon des « aumônes de nous et des autres. »

A cette époque, en effet, l'achèvement de Saint-Gâtien semblait désespéré : le chevet de l'église et le transept étaient terminés il est vrai en 1350, mais depuis lors, les travaux avaient été à peu près interrompus, et en 1375 les chanoines, perdant tout espoir, avaient fait construire sur la nef un clocher en bois détruit par la foudre le 27 mai 1425, et ce ne fut qu'après cet incendie que le chapitre décida qu'on mènerait à fin l'œuvre commencée depuis si longtemps. Ce fut sans doute pour encourager la reprise des travaux que, vers le milieu même de cette période de cinquante années où l'église fut si négligée, le roi ou les membres de son conseil, poussés par quelque intention pieuse, ou peut-être par le dessein de se concilier l'affection des habitants de Tours, donnèrent les lettres qu'on va lire et dans lesquelles on remarquera cette phrase qui indique que ce bienfait n'était pas le premier : « Non obstant autres dons par nous autrefois faits à ladite église non exprimés en ces présentes. »

« Charles par la grace de Dieu roy de France. A nos amez et feaux trésoriers de Paris, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons et expressement enjoignons que par notre receveur de Tours ou autre à qui il appartiendra vous faites bailler et délivrer des deniers qui y seront des ventes de nos boys de notre forest de Chinon communs entre nous et notre ami et feal conseiller l'arcevesque de Tours à nos chiers et bien

amez les doyen et chapitre de l'église de Tours, mère, chief et metropolitaine de toute la province de Tours, ou à leur certain commandement, la somme de deux mille frans en quatre années prochennement venant, c'est assavoir par chacun an cinq cens francs, laquelle somme de deux mille frans nous avons donné et donnons de grâce espéciale par ces présentes à ladite église en faveur du service divin qui chacun jour y est fait et célébré et afin que nous soyons comprins et participans es messes et prières d'icelle. Pour ycelle somme de deux mille frans tourner, convertir et employer es œuvres de ladite église qui dès longtemps a esté commancée et laquelle obstant la petite revenue qui y est ne porroit estre achevée sinon des aumones de nous et des autres. Et par rapportant ces présentes ou vidimus d'icelles, fait soubs scel royal et recognoissance *souffisante,* sur ce nous voulons ladite somme de deux mille frans ou ce que d'icelle aura esté ainsi baillé et délivré estre aloué es comptes et rabatu de la recepte dudit recevour, ou d'autre à qui il appartenra, par nos amez et feaulx gens de nos comptes à Paris auxquels nous mandons que ainsi le facent, sans aucun contredit non obstant autres dons par nous autrefois faiz à ladite église non exprimés en ces présentes : l'ordonnance par nous faite en notre grand conseil de non plus donner aucuns des deniers de notre domaine jusques à ce que nos chasteaulx soient réparés et mis en bon et suffisant estat et quelqueconques autres ordonnances mandemens ou deffenses à ce contraire. Donné à Tours le vingt-deuxième jour de décembre l'an de grâce mil quatre cens et huit et de notre règne le vingt-neuvième soubs notre scel ordonné en l'absence du grant.

« Par le roy en son conseil ou le cardinal de Bar, le roy de Navarre, le conte de Mortaing, l'arcevesque de Sens, le sire Boy et autres estant.

« *Sigillata de expresso mandato regis.*

« FERRON. »

(Le sceau est perdu).

« Du 7 novembre 1423, lettres de Charles VII qui renouvellent celles de son père dont messieurs du chapitre « n'ont pu être payés par les accidens et inconvéniens depuis advenus et les mutations de temps et ne pourroyent encore deprésent, sans avoir de nous nouvelle provision. »

Ces secondes lettres ont-elles plus que les premières reçu pleine et entière exécution ? c'est ce que nous ne saurions dire.

Ch. GRANDMAISON.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Tours, imprimerie Ladevèze.

